GOVERNMENT OF INDIA
DEPARTMENT OF ARCHAEOLOGY
CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

CALL No. 891.05/B.E.F.E.O.
32061

D.G.A. 79.

~~A 470~~
27
1927

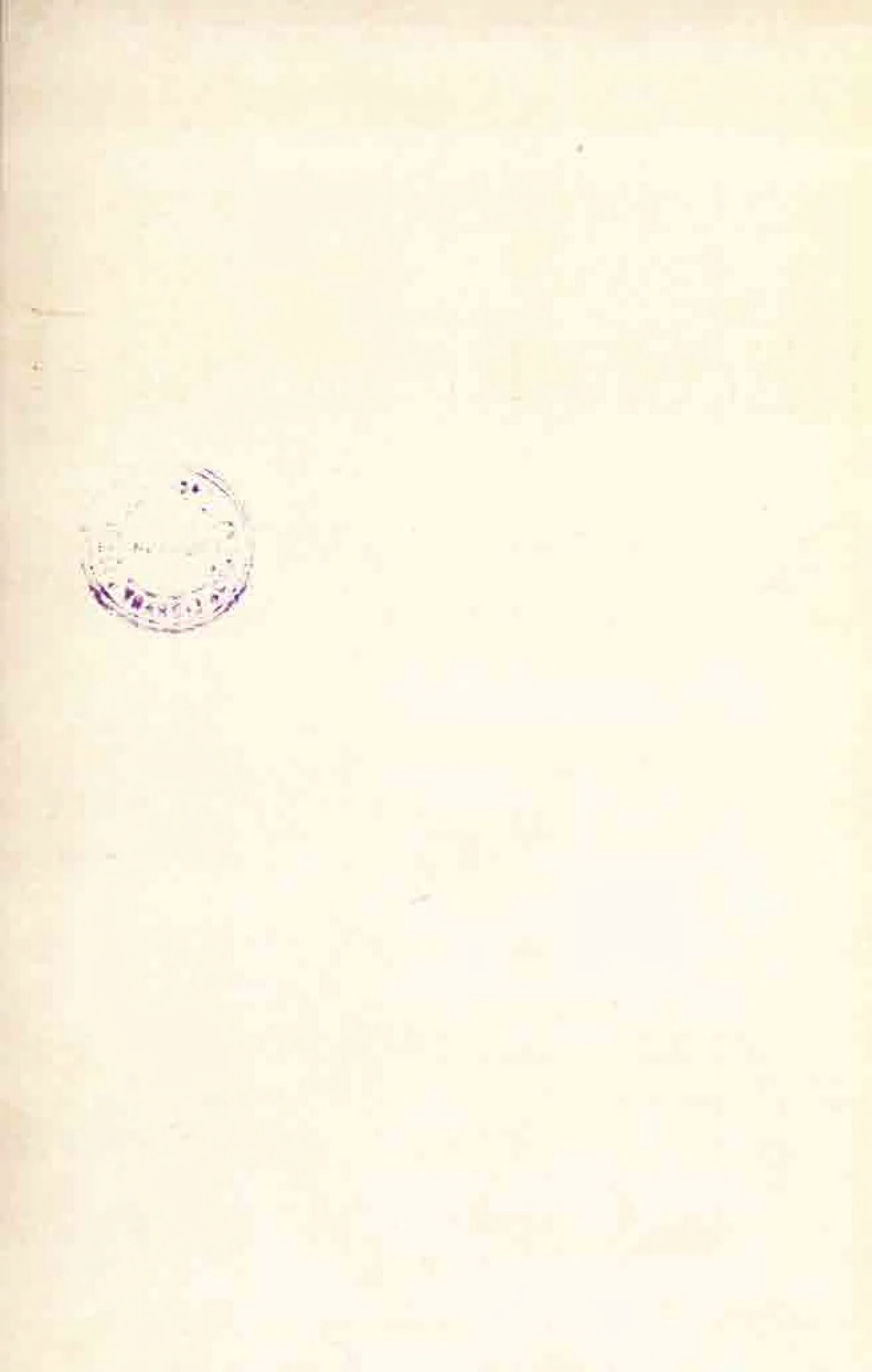
(4157)

BULLETIN

DE

L'ÉCOLE FRANÇAISE

D'EXTRÊME-ORIENT



BULLETIN

DE

l'École Française

D'EXTRÊME-ORIENT



TOME XXVII. — 1927

32061



891.05
B.E.F.E.O.

A470

HANOI

—

1928

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 31067
Date 20.7.57
Call No. 891.05 / D.I.E.F.E.O

A M. René ROBIN

Gouverneur général de l'Indochine p. i.

Résident supérieur au Tonkin

CHOIX DE PIÈCES

DU

THÉÂTRE LYRIQUE JAPONAIS[1]

transcrites, traduites et annotées

par le Lieutenant-Colonel RENONDEAU,

Attaché militaire à l'Ambassade de France au Japon.

IV. — TSURUKAME (ou GEKKYŪDEN).

Cette pièce est un *shūgen-nō*, un *nō* de souhaits heureux. Au début de la nouvelle année l'empereur de Chine donne une fête à ses courtisans qui chantent ses louanges et lui souhaitent une longue vie ; le souverain fait danser des personnages représentant la grue et la tortue, symboles de longévité ; il daigne prendre part lui-même à la danse. Il ne faut pas chercher autre chose dans ce *nō* qu'une description poétique de la fête et des lieux où elle est donnée, et des vœux pour une existence longue et heureuse à l'adresse du souverain. La danse en est un élément important, cela va sans dire.

L'exécution de ce *nō* est considérée comme facile par les diverses écoles, qui toutes le comprennent dans leur répertoire sous le nom de *Tsurukame*, sauf celle de Kita qui l'intitule *Gekkyūden*, « le Pavillon de la Lune ». L'action est censée se passer, en effet, dans un pavillon du Palais Impérial, nommé ainsi d'après un palais céleste du bouddhisme. Dans ce dernier habitaient trente épouses de dieux, *tennyo* 天女 ou *tennin* 天人, quinze habillées de blanc et quinze de noir (ou de bleu). Le célèbre moine Genshin 源信 (ou Eshin 慧心) dans ses « Définitions et commentaires concernant les Trois Mondes » *Sankai gichū* 三界義註 (v. *Kagekiyo*, infra, p. 57, n. 1) ajoute que quand la lune croît, c'est qu'un *tennin* blanc remplace un *tennin* bleu qui se cache, et c'est l'inverse qui se passe quand elle décroît. On trouve au début du *kiri* de ce *nō* une allusion aux manches des robes blanches du Palais de la Lune.

Nous avons traduit le texte de l'école de Kwanze ; les autres écoles ne présentent que quelques différences minimes que nous avons signalées.

---

(1) Cf. *BEFEO*., XXVI, 257-358.

TSURUKAME 鶴 龜

ou

GEKKYŪDEN 月 宮 殿.

Personnages.

Shite : l'Empereur.

Waki : un ministre.

Tsure : Grue et Tortue (personnages muets).

L'action se passe en Chine, au premier mois.

TSURUKAME 鶴龜 ou GEKKYŪDEN 月宮殿.

SHITE.

Sashi. Sore seiyō no haru ni nareba
Shiki no sechie no koto hajime.

JI [1].

Furōmon nite jitsu getsu no
Hikari wo tenshi no eiran nite

SHITE.

Hyakkwan keishō ni itaru made
Sode wo tsurane [2] kubisu wo tsuide

---

(1) Dans les autres écoles, c'est le *waki* qui chante ces deux vers. De même les vers qui dans la suite, jusqu'à l'*uta* : « niwa no isago wa.... », sont attribués par Kz. au chœur.

(2) Au lieu de : « sode wo tsurane », Ki. a : « iraka wo narabe », « aux toits alignés », et Kg. : « eri wo narabe », « leurs cols alignés ».

GRUE ET TORTUE
ou
LE PAVILLON DE LA LUNE.

Devant les musiciens est posé un dais.

Les musiciens commencent à jouer; entrent le *shite*, le *waki*, les deux *wakizure*. Le *shite* porte une robe bleu clair recouverte d'un ample manteau vert brodé de phénix, et un large pantalon de soie raide bleu marine semé de phénix bleu et or; il est coiffé d'une calotte noire ornée de trois ailes rondes et maintenue par deux cordons noués sous le menton. Le *waki* porte un costume analogue, plus sobre. La Grue porte masque de femme, ample jupe blanc rosé, ornée de pins et de pruniers; sur la tête une couronne d'or surmontée d'une grue. La Tortue a également un masque de femme et une couronne d'or supportant une tortue; jupe blanche, ample et raide, manteau vert à doublure violette.

Le *shite* s'assoit sous le dais. Le *waki* et ses deux *tsure* s'assoient à sa gauche.

Shite.

Lorsque le printemps de soleil et d'azur est venu,
La cérémonie de la saison [1] commence.

Chœur.

A la porte d'Eternelle Jeunesse où l'Empereur
Contemple la lumière du soleil et de la lune [2]

Shite.

(Tous), jusqu'aux courtisans et aux ministres,
Les manches se touchant, et en files pressées,

---

(1) L'année s'ouvrait avec le printemps dont le premier mois commençait à une date comprise entre le 20 janvier et le 19 février d'aujourd'hui. Il était d'usage à la Cour de commencer chaque saison nouvelle par une fête à laquelle les dignitaires et les courtisans étaient invités par l'Empereur; cette cérémonie s'appelait *sechie* 節會.

(2) On trouve dans le *Wakan roei shû* le poème suivant :

長生殿裏春秋富
不老門前日月遲

« Au palais de Longue Vie les printemps et les automnes se succèdent nombreux ;
Devant la porte d'Eternelle Jeunesse le soleil et la lune retardent leur cours. »

Autrement dit, dans ce palais et devant cette porte on vit très vieux ; c'est une manière de souhaiter une longue vieillesse au Souverain. Ici l'Empereur est venu au seuil de la porte Furô pour y contempler le soleil et la lune dont le cours est ralenti de sorte que la marche du temps est retardée.

Ji.

Sono kazu ichi oku hyaku yo nin

Shite.

Hai wo susumuru manko no koe

Ji.

Ichi dō ni hai (1) suru sono oto wa

Shite.

Ten ni hibikite

Ji.

Obitatashi.
Uta. Niwa no isago wa kingin no *(bis)*
Tama wo tsuranete shikitae no
Ioe no nishiki ya ; ruri no toboso,
Shako no yuki-geta, menō no hashi,
Ike no migiwa no tsuru kame wa
Hōrai san mo yoso narazu.
Kimi no megumi zo arigataki *(bis)*.

Waki.

(*Kotoba.*) Ika ni, sōmon mōsubeki koto no sōrau (2). Mainen no karei (3) no gotoku tsuru kame wo mawaserare (4), sono nochi Gekkyūden nite bugaku wo sō seraryō-zuru nite sōrau (5).

---

(1) Ki. et Kg. remplacent « hai » 拝 par « rai » 禮 ; les deux termes ont ici le même sens de « salut respectueux ».

(2) Hō., Kmp., Ki. : « sōmon moshi sōrau » (un peu moins emphatique).

(3) « Karei 嘉 例 », « un heureux exemple », est supprimé par Kmp. et Ki.

(4) Hō. et Ki. : « tsurukame ni mawaserare », « faire danser la Grue et la Tortue ». Kmp. : « Tsurukame ni mai wo mawaserare », « faire danser une danse par la Grue et la Tortue ».

(5) Kg. : « bugaku wo sō serare sōrae », même sens.

CHŒUR.

Sont assemblés en foule innombrable.

SHITE.

Des milliers de demeures s'ouvrent pour rendre hommage au Souverain ;

CHŒUR.

Montant d'une seule voix, leur salut respectueux

SHITE.

Retentit jusqu'au ciel,

CHŒUR.

Formidable.
Le sable du jardin est d'or et d'argent (*bis*),
Parsemé de pierres précieuses, tel un lit
De brocarts amoncelés. Les portes sont de lapis,
Les poutres de nacre, les ponts d'agate.
Au bord de l'étang se promènent grues et tortues.
La montagne du Hōrai n'est pas plus merveilleuse (1).
Pour sa bienveillance (2), que le souverain soit loué !

(Deux enfants (*kogata*) représentant l'un une grue et l'autre une tortue, arrivent sur le pont et s'arrêtent au premier pin.)

WAKI.

Que Sa Majesté daigne m'entendre ! Qu'Elle veuille bien, comme chaque année, suivant une heureuse coutume, faire exécuter la danse de la Grue et de la Tortue, puis qu'au pavillon de la Lune Elle ordonne un concert de danse !

---

(1) Le Horai-zan était une montagne fabuleuse, habitée par des *sennin* (génies ou fées des montagnes); elle s'élevait dans une île inaccessible, pays de toutes splendeurs, de bonheur et de jeunesse éternelle.
(2) La bienveillance que le souverain témoigne à ses courtisans en les admettant dans son jardin privé.

SHITE.

(Kotoba.) Tomokaku mo hakarai sōrae [1].

JI.

Kame wa man-nen no yowai wo he
Tsuru mo chiyo wo ya kasanuran.

Uta. Chiyo no tameshi no kazukazu ni (*bis*)
Nani wo hikamashi hime-komatsu no
Midori no kame mo mai asobeba
Tanchō no tsuru mo issen nen no
Yowai wo kimi ni sazuke tatematsuri
Teishō ni sanko mōshikereba
Kimi [2] mo gyokan no amari ni ya
Bugaku wo sō shite mai tamau [3].

Kiri. Gekkyūden no hakue no tamoto
Gekkyūden no hakue no tamoto no
Iroiro taenaru hana no sode
Aki wa shigure no momiji no ha sode

---

(1) Ke. est seul à donner cette réponse.

(2) Hō., Ki., Kg. remplacent « kimi » par « mikado ». Kmp. dit : « kimi mo etsubo ni irase tamai », « Sa Majesté souriant d'aise ».

(3) Hō. : « bugaku no hikyoku wa omoshiro ya », « que la danse secrète a de charme ! ». *Hikyoku* 秘曲 signifie une danse (et l'air qui l'accompagne) que l'on n'enseigne qu'à quelques privilégiés.

SHITE.

Je m'en remets à vous.

CHŒUR.

La tortue vit dix mille ans
Et la grue mille générations.

Le *waki* et ses deux *tsure* reculent jusqu'au *wakiza*. Les *kogata* qui sont sur le pont entrent en scène et vont encadrer le dais de l'Empereur, puis ils se mettent à danser jusqu'à la fin de la pièce.

Selon la coutume millénaire fidèlement observée
Qu'arracherons-nous ? De petits pins (1) !
La Tortue, verte comme les pins, joue et danse
Pendant que la Grue sacrée couronnée de rouge
Incite le souverain à vivre mille ans.
Elles entrent dans le Jardin pour présenter leurs hommages
A Sa Majesté qui, remplie d'aise,
Daigne chanter et danser.

(Pendant quelques instants le chœur s'interrompt, l'Empereur s'avance hors du dais et danse, accompagné par les instruments.)

Au Pavillon de la Lune les manches des robes blanches (*bis*),
Les manches semblables à des ailes semées de mille fleurs exquises,
Les manches aux feuilles vermeilles des érables sous l'averse d'automne,

---

(1) Le premier jour du Rat du premier mois, les Japonais avaient coutume de faire une partie de campagne ; ils faisaient un repas et s'amusaient à tirer à eux ou à arracher de jeunes pins. Ils pensaient que les vertus du pin, et en particulier celle de vivre longtemps, passaient ainsi du pin dans leur propre corps. Cette coutume paraît remonter extrêmement loin ; la partie de campagne s'appelait *ne no hi no asobi*, l'amusement du jour du Rat, ou encore *komatsubiki*, « l'action de tirer sur les jeunes pins ».

Un *tanka* de Mibu no Tadamine 壬生忠岑 dans le *Shūi-shū* 拾遺集 (partie du printemps) est le suivant :

Ne no hi suru
Nobe ni komatsu no
Nakari seba
Chiyo no tameshi ni
Nani wo hikamashi

« Si, le jour du Rat, dans la campagne il n'y a pas de petits pins, pour suivre la coutume millénaire, qu'arracherons-nous ? »

On trouvera (*BEFEO.*, XXVI, p. 303, n. 1) dans l'étude sur *Yorobôshi*, un *rôei* de Tachibana no Aritsura sur le même sujet.

Fuyu wa sae yuku yuki no tamoto wo
Hiru-gaesu koromo mo usu murasaki no
Kumo no uebito no bugaku no koegoe ni
Geishô ui no kyoku wo naseba
Sanka sômoku kokudo yutaka ni
Chiyo yorozuyo to mai tamaeba [1]
Kwannin kayochô mikoshi wo hayame
Kimi no yowai mo Chôseiden ni (*bis*)
Kwangyo naru koso medetakere.

---

[1] Au lieu de : « mai tamaeba ». Ho. dit : « yorokobi tamaeba », Kmp. : « iwai tatematsuri », Kg. : « iwai tamaeba », toutes expressions qui comportent l'idée d'un souhait heureux.

Les manches éclatantes de la neige d'hiver.
Les manches ondoient. De la Cour magnifique comme un nuage mauve [1]
Les hauts dignitaires dansent et chantent :
Ils dansent le pas de Geishô-ui [2].
Aux montagnes et aux rivières, aux prairies et aux forêts, au pays tout entier.
Prospérité éternelle ! Tel est le souhait qu'exprime l'Empereur en daignant danser.
Puis les fonctionnaires pressent les porteurs et le palanquin
Pour de longues années au palais de Longue Vie (*bis*)
Sa Majesté s'en retourne : la joie est dans nos cœurs !

---

[1] La Cour était comparée aux nuages, et par métonymie on disait : « kumoi », « le séjour des (ou dans les) nuages », ou simplement : « kumo », « les nuages », pour désigner la Cour.

[2] La danse dite *geishô-ui* 霓裳羽衣 (littéralement : jupes arc-en-ciel et robes de plumes) aurait été apprise d'une manière surnaturelle par un empereur de Chine et Fujiwara Sadatoshi 藤原貞敏, ambassadeur japonais auprès des T'ang, l'aurait rapportée au Japon.

V. — YŌRŌ.

Tous les pays ont leur fontaine de Jouvence : Yōrō est la Jouvence japonaise. Il ne s'agit pas ici d'une nymphe transformée en source merveilleuse. *Yōrō* a le sens de « nourrir, soutenir la vieillesse ». *Yōrō no taki* est donc « la cascade qui soutient la vieillesse ».

La légende japonaise touchant cette cascade remonte très loin et elle est mentionnée dans quelques-uns des plus anciens livres japonais. Voici comment la raconte le *Shoku Nihonki* :

« L'impératrice Genshō s'avançant jusqu'au seuil du palais déclara : « Au mois de novembre de cette année, je me suis rendue au palais de Fuwa, dans la province de Mino, et je m'y suis arrêtée quelques jours. Ayant vu la belle source de la montagne de Tado (1) dans le district de Tōki, j'y lavai mon visage et mes mains : ma peau devint lisse ; de plus, on dit qu'en y lavant les places malades du corps, il n'en est point qui ne soient guéries. Mon corps en a éprouvé l'efficacité. En outre, quand les gens en boivent, les cheveux blancs redeviennent noirs, (ceux dont) les cheveux tombent (les voient) repousser, aux aveugles la vue revient, toutes les maladies sont guéries... ». Et après avoir rappelé que longtemps auparavant pareil fait extraordinaire s'était produit en Chine, elle conclut ainsi : « J'accorde une amnistie et j'ordonne que la troisième année de Reiki 霊亀 soit la première de l'ère de Yōrō 養老. »

Cette ère nouvelle s'ouvrit en 717 et dura 7 années.

Le *Nezame no ki* 寝覚記 (2) donne sur la manière dont la source est apparue les détails que voici :

« Jadis, au temps de l'impératrice Genshō, il était dans la province de Mino un pauvre homme qui avait un vieux père. Il coupait du bois dans la montagne pour faire vivre son père. Ce dernier aimait beaucoup le *sake*. Un jour que le fils était allé chercher du bois dans la montagne, il glissa sur une roche couverte de mousse épaisse et tomba. De cette roche sortit une eau dont la couleur ressemblait à celle du *sake*. Il en prit, y goûta : c'était un merveilleux *sake*. Chaque jour il en puisa pour en donner à son père. La souveraine ayant entendu raconter cela, se rendit à cet endroit au neuvième mois de la troisième année de l'ère de Reiki. Elle sentit que les dieux du ciel et de la terre avaient été émus par ce sentiment de piété filiale et avaient fait connaître à tous cet (exemple de) vertu. Elle fit de l'homme le gouverneur de la province de Mino et appela l'endroit d'où sortait le *sake* : la cascade de Yōrō. En outre, au onzième mois de cette année, elle changea le nom de l'ère en celui de Yōrō. »

---

(1) Voir *infra*, p. 17, n. 3.

(2) Livre d'enseignement moral par anecdotes et récits, dû à Ichijō Kaneyoshi 一條兼良 (1402-1481).

Telle est la légende qui fait le fond du *nō*. Kwanze Soami qui écrivit (ou se borna à arranger), la pièce, dit le *Sarugaku dangi*, traita le sujet de la manière suivante : le jeune bûcheron a découvert dans la montagne une source dont l'eau l'a soulagé en un instant de sa fatigue ; en bon fils il s'est empressé de rapporter de cette eau à ses vieux parents qui ont retrouvé leurs forces. Ce fait miraculeux ayant été raconté à l'empereur Yūryaku (l'auteur prend la liberté de reporter le fait à une époque bien antérieure à l'impératrice Genshō), le Souverain a envoyé en hâte un messager pour voir la source et c'est à l'arrivée de ce dernier près de la cascade que commence l'action. Dans la première partie, le vieux père (*shite*) et son fils (*tsure*) précisent au messager impérial (*waki*) les circonstances dans lesquelles le bûcheron a trouvé la source et ils célèbrent les vertus de cette eau magique : le vieillard rappelle que déjà en Chine, semblable phénomène a été observé ; le messager se réjouit en pensant que l'empereur va trouver dans cette eau le secret d'un long règne. Il se dispose à porter à son maître cette bonne nouvelle lorsque, le vieillard et son fils s'étant éloignés, un nouveau personnage apparaît, dans une lumière mystérieuse. En réalité, à l'instant où ce personnage est annoncé, la pièce s'interrompt et pendant l'entr'acte le *shite* va prendre une nouvelle personnalité. Dans la deuxième partie le *shite* est en effet une divinité, dieu de la montagne ou Kwannon, on ne sait, dont le rôle semble n'avoir qu'un lien assez ténu avec ce qui précède. C'est que ce *nō* ne se propose pas seulement de célébrer la découverte d'une source d'éternelle jeunesse, ou de glorifier un exemple de piété filiale en montrant comment il a été récompensé par les dieux. Depuis le *shidai* du début jusqu'aux dernières lignes du *kiri*, ce *nō* est un hommage rendu au Souverain, à sa manière de gouverner, et on y entend répéter à chaque moment des souhaits de longue et heureuse vie. Aussi dans la deuxième partie, la cascade de Yōrō est bien oubliée et cette fin de la pièce n'est guère autre chose qu'un poème laudatif chanté alternativement par le *shite* et par le chœur. Autrement dit, ce *nō* n'est pas seulement un *kami-nō*, mettant en scène la découverte d'une eau merveilleuse et la manifestation du dieu qui donne à cette source un pouvoir magique, mais c'est aussi un *shūgen-nō*, un *nō* de souhaits heureux.

Les personnages sont dessinés avec plus ou moins de relief. Le messager impérial, tout rempli d'orgueil en raison de sa mission, ne manque pas d'une naïveté assez amusante. Le vieux bûcheron est, lui aussi, un personnage assez net ; son fils a un rôle secondaire. Quant au dieu de la montagne, son caractère reste imprécis et il est en scène pour louer le Souverain, lui promettre un long règne, et aussi pour danser.

La succession des diverses formes parlées et chantées en fait un *nō* d'une composition classique. Pendant l'intermède la scène est occupée par un acteur comique qui vient raconter à son tour l'histoire de la découverte de la cascade merveilleuse telle que la rapporte le *nō* lui-même dans la première partie. Son discours, d'un débit un peu monotone, n'apprend rien aux

spectateurs qui ne l'écoutent guère. Il est censé être venu, lui aussi, jusqu'à la source ; il boit l'eau magique et se sent de suite rajeuni, puis il s'en va tout heureux. En somme sa seule raison d'être est de ne pas laisser la scène vide avant la reprise du *nō*.

Des citations de poèmes connus ou d'ouvrages antérieurs, des allusions à des légendes ou à de vieilles coutumes remplissent cette pièce et rendent nécessaires au lecteur étranger d'aujourd'hui un grand nombre d'explications qui étaient inutiles au spectateur japonais d'il y a six cents ans. Ces passages sur lesquels un peu de clarté doit d'abord être projetée si nous voulons en saisir le sens, constituaient autant d'attraits pour le public d'autrefois.

Toutes les écoles possèdent *Yōrō* dans leur répertoire. C'est le texte de Kwanze que nous avons suivi, en signalant les quelques variantes que présentent les autres écoles.

YŌRŌ 養老

Personnages.

Waki :	un messager de l'Empereur.
Mae-jite :	un vieillard.
Tsure :	le fils du vieillard.
Nochi-jite :	une divinité.

L'action se passe dans la province de Mino, en été.

YÔRÔ 養老.

WAKI.

Shidai. Kaze no shizuka ni nara no ha no *(bis)*
Narasanu eda zo nodokeki.

(Kotoba.) Somosomo, kore wa Yūryaku tennō ni tsukae tatematsuru shinka nari. Sate mo Nōshū Motosu no kōri ni fushigi naru izumi idekuru yoshi wo sōmon su. Isogi mite mairete no senji ni (1) makase, tadaima Nōshū Motosu no kōri e to isogi sōrau (2).

Michiyuki. Osamaru ya
Kuni tomi, tami mo yutaka nite *(bis)*
Yomo ni michi aru, seki no to no
Akitsushima-ne ya! Ama-zakaru
Hina no sakai ni na wo kikishi
Mino no nakamichi hodo naku
Yōrō no taki ni tsuki ni keri *(bis)* (3).

---

(1) Kmp., Ki. : « Waga kimi no senji ni wo isogi mite mairo to no chokujo ni », [même sens.]

(2) Kg. : « tadaima Noshu ni geko tsukamatsuri sorau », « En ce moment je descends (de la capitale) vers (la province de) Noshu ».

(3) Kmp. ajoute au texte ci-dessus : « isogu hodo ni Noshū Motosu no kori ni tsukite sōrau. Kono tokoro nite taki-gawa no iware wo tazunyo-zuru nite sōrau », « Comme j'ai fait diligence, me voici arrivé dans le district de Motosu en Noshū. Ici il faut que je m'enquière de ce qu'on raconte sur cette cascade ».

LE SOUTIEN DE LA VIEILLESSE.

PREMIÈRE PARTIE.

Introduction instrumentale. Le *waki* et les deux (parfois quatre) *waki-zure* entrent en scène. Ces deux derniers se rangent de profil sur le côté gauche pendant que le *waki* s'avance au milieu de la scène.

Le *waki* est coiffé du chapeau noir de forme haute qui est celui des ministres (*daijin eboshi* 大臣烏帽子); il porte une tunique de soie brochée (*atsuita* 厚板), un large et raide pantalon (*ōguchi* 大口) et par dessus, un ample habit de chasse (*kariginu* 狩衣) aux larges manches, maintenu à la taille par une étroite ceinture (*koshi-obi* 腰帯) dont l'extrémité retombe par devant. Ses *tsure* sont vêtus de manière analogue.

WAKI.

Dans le vent calme, du chêne *(bis)*
Les branches silencieuses sont tranquilles (1).
Or çà, je suis un vassal de l'empereur Yūryaku (2). Donc, il a été rapporté à Sa Majesté que dans le district de Motosu, en Nōshū (3), une source merveilleuse est apparue. J'ai reçu l'ordre impérial d'aller vite la voir et, en ce moment, je me hâte vers le district de Motosu, en Nōshū.
Le pays est vraiment bien gouverné ;
Il est prospère, le peuple vit dans l'abondance *(bis)*.
De tous côtés des chemins. Des barrières les portes
Sont ouvertes ; tel est l'Akitsushima (4).
En Mino, au nom célèbre dans les campagnes les plus reculées,
Par la route du Milieu (5), sans retard,
A la cascade de Yōrō je suis arrivé *(bis)*.

---

(1) Allusion au calme qui règne dans l'empire.

(2) L'empereur Yūryaku 雄畧 régna de 457 à 479, bien avant l'impératrice Genshō 元正 dont le règne (715-724) vit, d'après la légende, l'apparition de la fontaine de Yōrō.

(3) La province de Mino 美濃 ou Nōshū 濃州, région autour de Gifu. Motosu 本巣 était un district de cette province. La cascade de Yōrō est située à environ 12 km. de Tarui. Le sommet qu'on appelle maintenant Tado 多度 se trouve notablement au Sud de Yōrō, à plus de 20 km.

(4) Akitsushima 秋津島 (蜻蛉洲), l'île Libellule. D'après la légende, l'empereur Jimmu, pensant à la forme de la contrée qu'il voyait (évidemment il ne s'agissait pas du Japon tout entier d'aujourd'hui, mais de la région assez restreinte qu'il connaissait), l'aurait comparée à une libellule qui se mord la queue. Le 6e empereur du Japon, l'empereur Kōan, établissant sa capitale à Muro, y bâtit son palais qu'il appela Akitsushima. Le nom d'Akitsushima est devenu en poésie synonyme de Japon.

(5) La fameuse route du Naka-sendō 中仙道 qui conduit de Tōkyō à Kyōto par Ōmiya, Shiojiri, Ochiai, Ōta et Kusatsu.

SHITE, TSURE.

Issei. Toshi wo heshi
Mino no o yama no matsukage ni
Nao sumu mizu no midori kana !

TSURE.

Kayoi naretaru oi no saka

FUTARI.

Yuku koto (1) yasuki kokoro kana.

SHITE.

Sashi. Kojin neburi hayaku samete,
Yume wa musoji no hana ni sugi (2).

(1) Au lieu de « Yuku koto », on trouve dans le *shimo-gakari* : « noboru mo », « je gravis (la pente) ».

(2) Le *shimo-gakari* ajoute ce troisième vers : « isshô nao orosoka ni shite », « la vie m'est indifférente », et c'est le *shite* seul qui continue.

Il se rend au *wakiẓa*, ses *tsure* se plaçant à sa droite.

Entre le *shite*, précédé du *shite-ẓure*. Le *shite* s'arrête au premier pin, le *tsure* au troisième.

Le *shite* a un masque de vieillard (*kojô* 小尉 ou *koushijô* 小牛尉); et ses cheveux blancs sont noués en chignon d'homme âgé (*jagami* 尉髪); il porte une tunique de soie (*atsu-ita* 厚板) recouverte de la blouse de travail dite *miẓu-goromo* 水衣; il tient un bâton.

Le *tsure* est un jeune homme, il est vêtu d'un *noshime* 熨斗目, veste de soie que recouvre un *miẓu-goromo*; il porte deux seaux.

SHITE et TSURE.

A l'ombre du vieux pin
De la montagne de Mino [1]
Que l'eau limpide est verte !

TSURE.

Sur la pente maintenant familière de la vieillesse

SHITE et TSURE.

C'est d'un pas tranquille que je marche.

Le *tsure* s'avance au centre de la scène; le *shite* qui l'a suivi de loin s'est arrêté à l'entrée de la scène.

SHITE.

Mes vieux amis s'endormant dans la mort sont depuis longtemps hors du rêve de cette vie.

Mon rêve (à moi) dure depuis soixante années.

---

(1) Réminiscence d'un *tanka* de Fujiwara no Tomoie 藤原知家 dans le *Zoku gosensha* 續後撰集 (*ẓatsu no bu*), ouvrage compilé en 1251 :

Ika narishi
Mino no o yama no
Iwane matsu
Hitori tsure naki
Toshi wo henuran

« Comment sur le rocher de la montagne de Mino, le pin a-t-il pu vivre seul, sans compagnon ? »

Cette montagne appelée aussi le Nankyusan 南宮山, est située au S.-E. de Tarui, dans le district de Fuwa; son nom revient dans maintes poésies.

FUTARI.

Kokoro wa bôten no tsuki ni usobuki,
Mi wa hankyô no shimo ni tadayoi.
Hakutô no yuki wa tsumoredomo
Oi wo yashinau taki-gawa no
Mizu ya kokoro wo kiyomuran [1].

(sage-uta.) Okuyama no
Mi-tani no shita no tameshi ka ya
Nagare wo kumu to yo mo taeji *(bis)*.

(age-uta.) Chôsei no ie ni koso *(bis)*
Oi senu kado wa aru naru ni,
Kore mo toshi furu yama-zumi no
Chiyo no tameshi wo matsukage no
Iwai no mizu wa kusuri nite

---

[1] Hô. : « sumasuran » (même sens).

SHITE et TSURE
(assis au milieu de la scène).

Pendant que la lune luit sur ma cabane de roseaux, mon cœur chante des poésies.
Et je me promène sur la passerelle couverte de givre ([1]).
Sur ma tête blanche la neige s'est amoncelée,
Mais l'eau de la cascade qui soutient la vieillesse
Purifie mon cœur.
Au cœur de la montagne
En bas de la vallée profonde (jadis on puisait à volonté) ([2]) ;
De même, si je puise dans ce courant, il ne tarira pas.
C'est bien dans la maison de Longue Vie
Que se trouve la Porte où l'on ne vieillit pas ([3]).
Mes jours s'écoulent, en attendant (que je réalise) l'exemple
Des mille années du vieux génie de la montagne.
L'eau de la source qui sort du rocher sous le pin millénaire ([4])

([1]) Dans le *San t'i che* 三體詩 un poème délicat de Wen Ting-yun 溫庭筠 (qui vivait vers 847), intitulé 商山早行 « Départ matinal pour la montagne de Chang », commence par ces deux vers dont l'auteur du *nô* s'est souvenu :

雞聲茅店月
人迹板橋霜

« Le coq chante. La lune brille sur le toit de roseaux de l'auberge.
Un homme est passé sur le pont couvert de givre ».

Le voyageur est parti au petit jour qu'annonce le chant du coq, pendant que la lune brille encore. Traversant un ponceau il aperçoit, sous le givre qui couvre les planches, les traces noires des pas d'un voyageur plus matinal que lui.

([2]) Ce vers et celui qui précède sont obscurs. Des commentateurs japonais y voient une allusion à la source merveilleuse qui se trouve à une trentaine de kilomètres au Nord de Nan-yang, dans le Ho-nan. Cette source était une autre fontaine de Jouvence. D'après la légende, elle était alimentée par la rosée qui tombait de grands chrysanthèmes, d'où son nom de Kikusui 菊水. Boire de son eau assurait pour le moins une vie de 70 à 80 ans : les plus favorisés allaient jusqu'à 120 ou 130 ans.

([3]) Allusion à un palais et à une porte de la Cour de Chine : Chôseiden 長生殿 et Furômon 不老門. Voir ci-dessus, *Tsurukame*, p. 5, n. 2.

([4]) Emprunt au *tanka* suivant, composé par Ekyô hôshi 惠慶法師, qui vivait à la fin du X[e] siècle (ce *tanka* se trouve dans le *Shûi-shû* 拾遺集 ; on le retrouve dans le *Wakan rôei shû*) :

Matsukage ni
Iwai no mizu wo
Musubi agete
Natsu naki toshi to
Omoikeru kana

« J'ai puisé à la source qui sort du rocher sous le pin et j'ai cru que cette année n'avait pas d'été. »

Autrement dit, j'ai goûté une grande fraîcheur qui m'a fait oublier la chaleur de l'été.

Le poète célèbre ici une source qui se trouvait dans le jardin de cette villa appelée Rokujo Kawara no in 六條河原の院 que le ministre Tôru 融 avait fait construire dans les faubourgs S.-E. de Kyôto.

Oi wo nobetaru kokoro koso
Nao yukusue mo hisashikere (*bis*).

WAKI.

(*Kotoba.*) Ika ni, kore naru rōjin ni tazunebeki koto no sōrau.

SHITE.

(*Kotoba.*) Konata no koto nite sōrau ka ? Nanigoto nite sōrau zo ?

WAKI.

O koto wa kiki oyobitaru oyako no mono ka ?

SHITE.

San-zōrau. Kore koso oyako no mono nite sōrae.

WAKI.

Kore wa mikado yori no chokushi [1] nite aru zo to yo.

SHITE [2].

Arigata-ya kumoi haruka ni misonawasu
Waga ō kimi no mikotonori wo
Iyashiki mi to shite ima uketamawaru koto no arigatasa yo.
Kore koso oyako no tami nite sōrae !

WAKI.

Sate mo kono Motosu no kōri ni fushigi naru izumi idekuru yoshi wo sōmon su. Isogi nite maire to no senji ni makase [3], kore made chokushi wo kudasaruru nari. Mazu mazu Yōrō to nazuke someshi iware wo kuwashiku mōsubeshi [4].

---

[1] Kg. : « Kore wa tōkon ni tsukaematsuru chokushi », « un messager au service de l'empereur ».

[2] Kmp. remplace : « Arigataya..... tami nite sōrae », par ces seuls mots : « Nani to chokushi nite goza sōrau to ya ! ». « Comment ! vous dites que vous êtes un messager de l'empereur ! » A quoi le *waki* répond : « Nakanaka no koto », « Parfaitement ». Puis le *waki* continue comme dans Kz. : « Sate mo kono Motosu... »

[3] Kg. : « senji wo uketamavari », même sens.

[4] Kmp. et Kg. remplacent « mōsubeshi », « il faut (me) dire », par : « mōshi sōrae, » « dites ».

A prolongé ma vieillesse
Et mon avenir est immense.

WAKI
(qui s'est avancé vers le *shite*).

Çà, il faut que je demande quelque chose à ce vieillard.

SHITE.

Est-ce de moi que vous parlez ? De quoi s'agit-il ?

WAKI.

Vous deux, êtes-vous ce père et ce fils dont on a entendu parler ?

SHITE.

Parfaitement. Nous sommes bien ce père et ce fils.

WAKI.

Eh bien ! moi, je suis un messager envoyé par l'empereur !

SHITE.

Quelle chose extraordinaire ! Des nues lointaines de sa Cour
Notre souverain daigne jeter ses regards sur nous,
Pauvres gens, et nous recevons son auguste parole, ô merveille !
Car, père et fils, nous sommes ses sujets !

WAKI.

Eh bien donc ! il a été rapporté à l'empereur que dans ce district de Motosu une source merveilleuse est apparue. J'ai reçu l'ordre impérial de venir voir en hâte et je suis venu jusqu'ici en messager de Sa Majesté. Tout d'abord, dites-moi en détail pour quelles raisons on l'a nommée Yōrō.

SHITE.

San-zō au. Kore ni sōrau wa kono jō ga ko nite sōrau ga, asa-yū wa yama ni iri takigi wo tori, warera wo hagokumi sōrau tokoro ni, aru toki sanro no tsukare ni ya, kono mizu wo nani to naku musubite nomeba, yo no tsune narazu, kokoro mo suzushiku, tsukare mo tasukari.

TSURE.

Sanagara senka no kusuri no mizu mo
Kaku ya to omoishirare tsutsu,
Yagate ieji ni kumi hakobi
Chichi haha ni kore wo ataureba

SHITE.

Nomu kokoro yori, itsushika ni yagate [1] oi wo mo wasure mizu no

TSURE.

Asa-i no toko mo oki ukarazu.

FUTARI.

Yoru no nezame mo sabishikarade
Isamu kokoro wa mashi-mizu no
Taezu mo oi wo yashinau y.e ni
Yōrō no taki to mōsu nari

WAKI.

Ge ni, ge ni, kikeba arigataya !
Sate, sate, ima no kusuri no mizu
Kono taki-gawa no uchi nite mo
Toriwaki zaisho no aru yaran.

SHITE.

Goran sōrae : kono takitsubo [2] no sukoshi konata no iwama yori idekuru mizu no izumi nari.

---

(1) Hō., au lieu de : « yagate », dit : « tomi ni », plus précis pour exprimer la soudaineté du phénomène.

(2) Kmp. dit, au lieu de : « takitsubo, takigawa », « la rivière formée par la cascade » ; et plus loin, au lieu de : « idekuru... », etc., il donne : « idetaru mizu wa kusuri nari », « l'eau qui sort est un élixir ».

SHITE.

Soit! Celui que voici est le fils du vieux que je suis. Matin et soir, il allait dans la montagne chercher du bois à brûler pour nous faire vivre; alors, un jour, bien las de marcher dans les sentiers de la montagne, il puisa par hasard de cette eau dans sa main et but: elle était extraordinaire! Son esprit fut rafraîchi, de sa fatigue il fut soulagé.

TSURE.

Vraiment, l'eau merveilleuse des génies des montagnes
N'est-elle pas quelque chose de semblable? m'imaginai-je.
Sans retard j'en puise pour en emporter à la maison,
Où j'en offre à mon père et à ma mère.

SHITE.

J'y goûte à peine et, tout d'un coup, j'oublie ma vieillesse.

TSURE.

Il quitte sans regret sa couche au matin.

SHITE, TSURE.

En m'éveillant la nuit, je ne me sens pas triste;
Mon cœur est vaillant, car par cette eau pure
Sans cesse ma vieillesse sera soutenue.
Pour ces raisons je l'ai nommée la cascade de Yôrô.
(Le *tsure* se retire vers les choristes.)

WAKI.

En vérité, en vérité, cette histoire est merveilleuse!
Çà! (pour puiser) de cette eau magique.
Quelque part dans cette rivière
Il doit y avoir un endroit spécial?

SHITE.

Voyez: de ce côté, près du bassin où tombe la cascade, la source sort d'une fente entre les rochers.

WAKI.

Sate wa, kore ka to tachiyori mireba,
Ge ni isagiyoki yama no i no

SHITE ([1]).

Soko sumiwataru sazare-ishi no
Iwao to narite koke no musu.

WAKI.

Chiyo ni yachiyo no tameshi wo mo

SHITE.

Manoatari naru kusuri no mizu.

WAKI.

Makoto ni oi wo

SHITE.

Yashinau nari.

JI.

Oi wo dani yashinawaba (*bis*)
Mashite sakari no hito no mi ni
Kusuri to naraba itsu made mo
Go jūmyō mo tsukimajiki
Izumi zo medetakarikeru.
Ge ni ya, tamamizu no
Minakami sumeru miyo zo tote
Nagare no sue no warera made
Yutaka ni sumeru ureshisa yo (*bis*)!

---

(1) Jusqu'à la rentrée du chœur, le texte est le même dans toutes les écoles, mais les attributions des répliques soit au *shite*, soit au *waki* varient, ce qui est d'ailleurs sans importance ici.

WAKI.

Çà ! Si l'on s'approche et qu'on regarde,
De cette fontaine de montagne, si pure,

SHITE.

Dont le fond clair de gravier
Semble un rocher couvert de mousse ([1]).

WAKI.

L'eau magique offre d'une vie sans fin

SHITE.

Un exemple à nos yeux.

WAKI.

C'est la vérité, elle soutient

SHITE.

La vieillesse ([2]).

CHŒUR.

Puisqu'elle soutient même un vieillard,
A plus forte raison pour un homme au printemps de la vie ([3]),
Elle est un remède. Elle ne tarira pas, et comme elle,
La vie du souverain sera éternelle.
Félicitons-nous !
En vérité, cette onde est pure
De sa source jusqu'à son embouchure
Et depuis le souverain jusqu'au dernier de nous,
Chacun vit dans la prospérité. Réjouissons-nous *(bis)* !

([1]) L'auteur place ici la fin du célèbre *tanka* du *Kokinshū*, dont on a fait avec une très légère variante l'hymne national :

O-gimi wa
Chiyo ni yachi no ni
Sazare ishi no
Iwao to narite
Koke no musu made

« Que notre souverain vive mille ans, huit mille ans, jusqu'à ce que le gravier devienne un rocher couvert de mousse ! »

([2]) Donc elle mérite son nom.

([3]) L'empereur.

Kuri. Ge ni ya, tazunete mo
Yomogi ga shima no tôki yo ni
Ima no tameshi mo iku-kusuri
Mizu mata mizu wa yomo tsukiji.

Shite.

Sashi. Sore yuku kawa no nagare wa taezu shite
Shika mo moto no mizu ni wa arazu.

Ji.

Nagare [1] ni ukabu utakata wa
Katsu kie katsu musunde
Hisashiku sumeru iro to ka ya.

Shite.

Koto ni ge ni kore wa tameshi mo natsu-yama no

Ji.

Shita yuku mizu no kusuri to naru
Kizui wo tare ka narai mishi
(*Sage-uta.*) Iza ya, mizu wo musuban !
Iza iza, mizu wo musuban !

---

(1) « Nagare », « courant », est remplacé dans le *shimo-gakari* par « yodomi », qui est, au contraire, l'endroit où l'eau reste calme (après avoir passé dans un tourbillon par exemple).

En vérité, si l'on y réfléchit,
Dans le monde lointain de l'île de l'Artémise [1],
Des exemples comme celui-ci abondent. C'est un élixir de vie
Qui ne tarira jamais.

SUITE.

De cette rivière l'onde court sans cesse
Et l'eau n'est jamais la même [2].

CHŒUR.

L'écume qui flotte sur le courant,
S'effaçant et se reformant tour à tour,
Reste, dit-on, d'une couleur toujours pure.

SUITE.

Et surtout, c'est ceci, en vérité, qui est sans exemple :

CHŒUR.

Une eau courant au pied d'une montagne devenant un élixir !
Qui a vu de tels miracles ?
Allons ! puisons de l'eau !
Allons, allons ! puisons de l'eau !

---

(1) Yomogi no shima, l'île de l'Artémise (*yomogi*, artémise commune). Généralement on la désigne sous le nom de Horai 蓬萊 (蓬 *hô*, *yomogi*, et 萊 *rai*, *akaza*, ansérine blanche, *chenopodium album*), région fabuleuse où l'on vit une éternelle jeunesse. Voir *supra*, p. 7, n. 1.

(2) En 1212, Kamo no Chomei 鴨長明 écrivait ceci dans cette courte relation intitulée *Hôjôki* 方丈記.

« Yuku kawa no nagare wa taezu shite shika mo moto no mizu ni arazu. Yodomi ni ukabu utakata wa katsu kie katsu musubite hisashiku todomaru koto nashi. »

« Le cours de la rivière qui passe ne s'arrête jamais, mais l'eau n'est jamais la même. L'écume qui flotte sur cet endroit plus profond où le courant se ralentit s'effaçant et se reformant tour à tour ne demeure pas longtemps. »

La reproduction de ce passage est donc à peu près littérale.

(age-uta.) Motai no chikuyō wa (*bis*)
Kage ya midori wo kasanuran.
Sono hoka magaki no tekikwa wa
Rin-yō no aki wo kumu nari ya.
Shin no shichi ken ga tanoshimi
Ryūhakurin ga moteasobi
Tada kono mizu ni nokoreri.
Kume ya kume, mi kusuri wo
Kimi no tame ni sasagen.
Kyokusui ni ukabu ōmu wa
Ishi ni sawarite osoku to mo
Te ni mazu torite yo mo sugara
Narete tsuki wo kumau yo ya

Comme dans la jarre de *sake* (¹) des feuilles de bambou (*bis*),
Le reflet fonce encore le vert de l'eau,
Les fleurs des roseaux de la haie
Font penser aux feuilles de l'automne.
Les plaisirs des sept sages de Chine (²),
Les divertissements de Ryūhakurin (³),
Voilà ce qui est resté dans cette eau.
Puisons donc, puisons ce noble élixir
Pour l'offrir au souverain.
Les coupes qui flottent sur la rivière Serpentine (⁴),
Gênées par les pierres, peuvent être retardées :
Mais nous les prendrons en main, et toute la nuit
Nous puiserons la lune.

(¹) Po Kiu-yi 白居易 (772-846) composa un poème qui figure dans la compilation dite *Po che wen-tsi* 白氏文集 (on le retrouve dans le *Wakan rōei shū*) et dont le premier vers est le suivant :

甕頭竹葉經春熟

« Le vin, après avoir passé le printemps, est à point. »

« Motai no hotori », littéralement « les bords de la jarre », signifie : le vin nouveau dès qu'il est bon à boire. « Chikuyō », littéralement : « les feuilles de bambou », a la signification de vin (dans le sens général de boisson alcoolique) ; on mettait des feuilles de bambou dans le *sake* pour l'éclaircir.

Dans le nō, l'auteur évoque ce *rōei* en passant, mais il en emprunte les mots et non le sens. Les personnages se penchent sur la fontaine et ils y voient le reflet des bambous voisins dont le vert fonce encore (*kasanaran*) le vert de l'eau.

(²) Ces sept sages, fuyant le monde, se réunissaient dans un bois de bambous pour y jouer du luth, composer des poèmes et boire. Ils vivaient au IIIᵉ siècle, et s'appelaient :

嵇康	chin.	Ki K'ang	jap.	Keiko
阮籍		Yuan Tsi		Genseki
阮咸		Yuan Hien		Genkan
向秀		Hiang Sieou		Kōshū
劉伶		Lieou Ling		Ryūrei
王戎		Wang Jong		Ōjū
山濤		Chan Tao		Santo

(³) C'est le sage Lieou Ling, dont il est dit dans le *Po che wen-tsi* 白氏文集, préface du 酒功賛, « hommage au mérite du vin », qu'il aimait le vin et se plaisait à chanter les vertus. Il l'aimait à tel point qu'il avait, paraît-il, exprimé le désir d'être toujours suivi par un fossoyeur prêt à l'enterrer, s'il mourait ivre.

(⁴) Le 3ᵉ jour du 3ᵉ mois avait lieu à la cour un festin qu'on appelait *kyokusui no en* 曲水宴. Les poètes s'asseyaient sur les bords d'un ruisseau serpentant à travers le jardin ; en amont du ruisseau des coupes de *sake* étaient posées sur l'eau qui les emportait ; les poètes devaient composer des poèmes sur un sujet donné, ils avaient alors le droit d'arrêter une coupe au passage et d'en boire le *sake* : s'ils n'avaient pas terminé leur poème, ils prenaient d'abord une coupe, mais ne pouvaient boire qu'une fois leur poème achevé ; si, au contraire, les coupes étaient retardées par les pierres, les

Narete tsuki wo kumau yo

Rongi. Yamaji no oku no mizu nite wa
Izure no hito ka yashinaishi ?

SHITE.

Hôso ga kiku no mizu
Shitadaru (1) tsuyu no yashinai ni
Sentoku wo ukeshi yori
Shichi hyaku sai wo furu koto mo
Kusuri no mizu to kiku mono wo

JI.

Ge ni ya, kusuri to kiku no mizu
Sono yashinai no tsuyu no ma ni

SHITE.

Chi tose wo furu ya ame tsuchi no

JI.

Hirakeshi tane no kusaki made

---

poètes habiles les attendaient avec patience. C'est l'empereur Kenso 顯宗 (485-487) qui institua ce divertissement à sa cour, imitant une coutume chinoise fort ancienne. (Voir à ce sujet p. 242 du t. XXV du *BEFEO*, une note accompagnant un compte rendu par M. Demiéville.)

Kwan no Masanori 菅雅規 exprima ces sentiments des poètes dans le *rôei* suivant (*Wakan rôei shû*) sous le titre : 遶流泛羽觴 « Le courant qui serpente emporte les coupes » :

礙石遅心竊待
流湍過手先遮

« Si, gênées par des pierres, elles tardent à venir, on les attend le cœur angoissé ;
Si, emportées par le courant, elles passent trop vite, la main les arrête. »

Le mot « ômu » 鸚鵡, proprement : « perroquet », signifie ici les coupes. Il est mis pour « ômugai » 鸚鵡螺, le coquillage appelé nautile, dont la forme rappelle celle d'une coupe renversée et, paraît-il, celle d'un perroquet.

(1) Les autres écoles écrivent généralement : « shitataru », plus usuel.

Oui, nous puiserons la lune (1) !
Cette eau qui coulait au bout de ce sentier de montagne (2),
Quelle personne a-t-elle nourrie ?

SHITE.

Hôso (3), s'étant nourri de la rosée,
Qui s'égoutte des chrysanthèmes,
Et ayant ainsi reçu les vertus des génies des montagnes,
A vécu plus de sept cents ans
Grâce à cet élixir : voilà ce qu'on dit.

CHŒUR.

En vérité, c'est un élixir que la rosée des chrysanthèmes,
Durant l'instant qu'elle nourrit.

SHITE.

C'est mille années que vivent le ciel et la terre (4) ;

CHŒUR.

Les graines s'ouvrent et deviennent des plantes et des arbres,

---

(1) En remplissant nos coupes dans le ruisseau où la lune se reflète, il nous semblera que nous puisons la lune.

(2) Il s'agit de la source merveilleuse de Chine (voir p. 21, n. 2).

(3) Hoso 彭祖 (P'eng Tsou) est un personnage légendaire qui aurait vécu plus de sept cents ans, sous la dynastie des Chang. Il faisait sa nourriture des chrysanthèmes et de choses plus extraordinaires encore, telle la poudre de nacre, etc., et s'était ainsi assuré une longévité remarquable tout en gardant le visage d'un jeune homme de 17 ans.

(4) Un *tanka* de Sosei 素性, dans le *Kokinshū* (partie de l'automne), dit :

Nurete hosu
Yamaji no kiku no
Tsuyu no ma ni
Itsuka chitose wo
Ware wa he ni ken.

« Dans l'instant que, mouillées par la rosée des chrysanthèmes, sur le sentier de montagne, (mes manches) ont séché, sans m'en apercevoir, mille années ont passé. »

Ce sentier de montagne est celui qui conduit à la demeure de génies (*sennin*) qui vivent très vieux. Un moment très court dans leur monde (par exemple celui qui suffit pour que sèche un vêtement mouillé par la rosée) équivaut à une période très longue dans la nôtre.

SHITE.

Hana saki mi naru kotowari

JI.

Sono oriori to ii nagara

SHITE.

Tada kore uro no megumi nite

JI.

Yashinai ete wa
Hana no fubo taru ame tsuyu no
Okina mo yashinawarete
Kono mizu ni nare-goromo no
Sode hijite musubu te no
Kage sae miyuru yama no i no
Ge ni mo kusuri to omou yori

SHITE.

Les fleurs s'épanouissent, les fruits mûrissent ;

CHŒUR.

Parce que c'est la saison, dira-t-on, mais

SHITE.

C'est seulement par les bienfaits de la pluie et de la rosée.

CHŒUR.

Mères nourricières
Des fleurs, la pluie et la rosée (1)
Soutiennent aussi le vieillard.
A cette eau il est accoutumé. De son vêtement (2)
Il mouille la manche (alors que) sa main puise l'eau
Et se reflète dans cette source de montagne (3).
En vérité, c'est un remède, pense-t-il.

---

(1) Dans le *Wakan rōei-shū* (partie du printemps, collection de poèmes intitulée *La pluie*), sous le titre *Senka harusame* 仙家春雨, « pluie de printemps à la demeure des *sennin* », on lit ce poème dû à Ki no Haseo 紀長谷雄, connu encore sous le nom de Ki no nagon 紀納言 (IXe siècle) :

養得自爲花父母
洗來寧辨藥君臣

« Elle est la mère nourricière des fleurs,
Elle arrose les simples du souverain comme celles de ses sujets. »

(2) Réminiscence de ce poème du *Kokinshū* (partie du printemps) par Ki no Tsurayuki 紀貫之 (le compilateur du *Kokinshū*, fin du IXe siècle et première moitié du Xe siècle) :

Sode hijite
Musubishi mizu no
Kōreru wo
Haru tatsu kyō no
Kaze ya tokuran.

« L'eau dont ma manche s'était trempée en puisant l'eau s'est prise en glace, mais le vent d'aujourd'hui, premier jour du printemps, la fera fondre. »

Le sens du poème est sans doute celui-ci : l'été dernier, en puisant de l'eau, j'ai mouillé ma manche que bientôt le froid de l'hiver a gelée, mais voici le printemps qui va vite faire fondre la glace. La fuite des jours est si rapide que je vais retrouver ma manche mouillée.

(3) Dans la préface du *Kokinshū* que le compilateur de ce recueil, Ki no Tsurayuki, écrivit en 922, il est fait allusion à deux poèmes dont Tsurayuki dit qu' « ils sont bien

Oi no sugata mo wakamizu to
Miru koso ureshi kari kere.

WAKI.

(*Kotoba.*) Ge ni, arigataki kusuri no mizu! Isogi kaerite waga kimi ni sômon sen koso ureshikere.

SHITE.

(*Kotoba.*) Okina mo kakaru on megumi hiroki mi kage wo tôtomeba

WAKI.

Chokushi mo kasanete kanrui shite
Kakaru kidoki ni au koto yo to

JI.

Uta. Ii mo aeneba, fushigi ya na! *(bis)*
Ten yori hikari kagayakite
Taki no hibiki mo koe sumite
Ongaku kikoe hana furinu
Kore tada koto to omowarezu *(bis)* (1).

Naka iri

---

comme les parents des chants» (Kono futa uta wa uta no chichi-haha no yô nite zo). L'un d'eux est le fameux «Naniwazu ni ....» dont on trouvera un commentaire dans *Yoroboshi* (*BEFEO.*, XXVI, 301, n. 2); l'autre est celui-ci :

Asaka yama
Kage sae miyuru
Yama no i no
Asaku wa hito wo
Ware omowanaku ni.

«Le puits de la montagne est si peu profond qu'il reflète même l'image du mont Asaka; mais moi, je ne pense pas aux gens si peu profondément!»

Ce poème aurait été composé par une *uneme* 采女, autrement dit une servante du palais impérial. Ces servantes étaient choisies généralement parmi les filles des gouverneurs de districts (*kori*), qui étaient belles, ou qui étaient remarquées pour leurs talents en poésie ou en musique. Celle-là était la fille d'un gouverneur de la province de Michinoku 陸奥. Le père ayant accueilli assez froidement le prince Katsuragi 葛城 qui faisait un voyage dans le Nord, la fille le consola en lui adressant le *tanka* ci-dessus.

(1) Kg. ajoute, pour terminer la première partie, les vers suivants qu'il fait chanter par le *waki* :

«Mi yama no haha sono midori katashikute (*bis*)
Koto ni karine no makura yori
Ongaku kikoe hanafurite
Hôkô konzuru, Fushigi ya na! (*bis*).»
«De cet oreiller de fortune (*bis*)
Fait d'une couche de feuilles vertes de la montagne
J'entends un concert. Des fleurs voltigent
Et embaument l'air. Quelle chose merveilleuse! (*bis*)»

Et du vieillard la silhouette rajeunit.
C'est un spectacle qui réjouit comme celui de la première eau de l'année [1].

WAKI.

Quelle merveille, vraiment, que cet élixir ! Je me réjouis de rentrer en hâte pour faire mon rapport à notre souverain.

SHITE.

Moi, vieillard, pour une telle grâce, je vénère sa respectable image.

WAKI.

Et moi aussi, messager impérial, je verse des larmes d'émotion.
« De quel miracle suis-je témoin ! »

CHŒUR.

Va-t-il s'écrier, mais ô prodige ! (*bis*)
Une lumière merveilleuse descend du ciel,
Le bruit de la cascade s'éclaircit,
On entend de la musique, des fleurs voltigent,
On sent qu'une chose extraordinaire (se prépare).

Le *shite* s'éloigne et disparaît dans la coulisse, où le *tsure* le rejoint.

---

(1) « Comme celui de la première eau de l'année » est une traduction bien lourde sans doute pour rendre l'allusion légère amenée par le jeu de mot sur « waka-mizu ». Le premier jour de l'année, le maître de la maison se rend dès son lever au puits ou à la rivière et, après y avoir jeté une pincée de riz, il puise de l'eau dans un seau neuf orné de cette corde de paille de riz appelée *shime-nawa*. Cette première eau de l'année assure à ceux qui en boivent bonheur et santé.

* * *

NOCHI-JITE.

Arigataya osamaru miyo no narai tote
Sanka sōmoku odayaka ni,
Go jitsu no kaze ya, jū jitsu no
Ame ga shita-teru hi no hikari
Kumori wa araji, Tama-mizu no
Kuzuri no izumi wa yo mo tsukiji.
Ara, arigata no kizui ya na!

JI.

Kore tote mo chikai wa onaji nori no mizu.
Tsuki, senu miyo wo mamoru naru.

SHITE.

Ware wa kono yama sanjin no miya-i

JI.

Mata wa Yōryū Kwannon Bosatsu.

SHITE.

Kami to ii

JI.

Hotoke to ii

DEUXIÈME PARTIE.

Le *nochi-jite* entre et s'arrête près du *shite-bashira*. Son masque est celui d'un homme jeune (masque dit *kantan otoko* 邯 鄲 男 ou *awa otoko* 粟 男) ; de sa coiffure noire plate, qui se relève à l'arrière en demi-lune (*suki-kammuri* 透 冠) s'échappe une longue chevelure (*kuro-tare* 黒 垂) maintenue par un étroit bandeau (*hachi-maki* 鉢 卷) qui ceint le front. Il porte un habit de chasse (*kari-ginu* 狩 衣) en brocart d'or et l'ample pantalon de soie raide appelé *oguchi* 大 口.

NOCHI-JITE.

Félicitons-nous ! Le pays est bien gouverné :
Par les montagnes et sur les rivières, dans les prairies et dans les forêts, tout est calme ;
Tous les cinq jours du vent, et tous les dix jours
De la pluie ([1]). La lumière du soleil qui éclaire la terre
Ne se voilera pas ([2]). La source
De l'élixir qu'est cette onde de cristal ne se tarira pas.
Ô heureux augure !

CHŒUR.

Après tout, cette eau tout comme le serment (du Buddha)
Conservera le règne qui ne s'éteindra pas.

SHITE.

Je suis le dieu de cette montagne ([3])

CHŒUR.

Ou encore la Kwannon des saules.

SHITE.

D'un dieu shintoïste

CHŒUR.

A une divinité bouddhique,

([1]) Dicton japonais.

([2]) Le soleil, c'est-à-dire le souverain.

([3]) Le texte se traduirait littéralement : « je suis la demeure du dieu de cette montagne », ce qui est, en fait, la même chose, car la divinité était souvent confondue avec sa demeure ; cette imprécision n'est d'ailleurs pas particulière au shintoïsme et les religions primitives abondent en exemples de confusions du même ordre.

SHITE.

Tada kore suiha no hedate nite.

JI.

Shūjō saido no hōben no koe

SHITE.

Mine no arashi ya
Tani no mizu oto tōtō to

JI.

Hyōshi wo soroete ongaku no hibiki
Takitsu kokoro wo sumashi tsutsu
Sho ten raikyo no yōgō kana.

SHITE.

Waka. Matsukage ni chiyo wo utsusern midori kana

JI.

Samo isagiyoki yama no i no mizu
Yama no i no mizu
Yama no i no

SHITE.

La différence n'est que celle de l'eau à la vague.

CHŒUR.

Ces bruits qui rappellent aux êtres vivants la voie du salut (¹) :

SHITE.

Les tempêtes sur les sommets,
Le grondement de l'eau dans les vallées,

CHŒUR.

S'harmonisent et font entendre un concert
Qui calme les cœurs agités, cependant
Que les images des divinités apparaissent et disparaissent.

SHITE
(se mettant à danser).

A l'ombre des pins la verdure millénaire se reflète.

CHŒUR.

Sans la moindre souillure la source de la montagne,
La source de la montagne,
La source

(¹) « Saido no hoben » signifie proprement : « les artifices de salut ». « Hoben » (upaya) est un moyen, un artifice ; on rencontre fréquemment l'expression « zengyo hoben » 善巧方便 (upaya kauçalya), une disposition habile, un artifice, à propos des moyens employés par le Buddha pour aider les êtres arriérés à faire leur salut. Au VIIIe siècle des bouddhistes, — le plus célèbre parmi eux fut Kobo Daishi, le fondateur de la secte Shingon —, tentèrent d'incorporer en quelque sorte le shintoïsme au bouddhisme en faisant passer les *kami* dans le panthéon bouddhique. Cette reconnaissance des divinités shintoïques était assurément un « hoben » hardi et habile. Le résultat fut le Ryobu Shintô, qui ne disparut qu'à la restauration de 1868. Dans le passage qui nous occupe, le vent qui souffle sur les hauteurs, l'eau qui gronde dans les vallées sont des phénomènes qu'un shintoïste prend pour des manifestations de diverses divinités ; pour un des bouddhistes dont nous venons de parler, ce sont des moyens de frapper l'imagination des hommes, de les faire penser aux *kami* et par là à leur salut.

SHITE.

Mizu tōtō to shite nami yūyū tari
Osamaru miyo no kimi wa fune,

JI.

Kimi wa fune, shin wa mizu,
Mizu yoku fune wo ukabe ukabete
Shin yoku kimi wo augu miyo tote
Ikuhisashisa mo tsukiseji ya tsukiseji.
Kimi ni hikaruru tama-mizu no
Kami sumu toki wa shimo mo nigoranu takitsu no mizu no
Uki tatsu nami no kaesugaesu mo
Yoki miyo nare ya (*bis*).
Banzai no michi ni kaerinan (*bis*).

SHITE.

Verse une onde abondante et paisible.
Le souverain d'un peuple bien gouverné est comme une barque ([1]).

CHŒUR.

Le souverain est une barque, ses sujets sont l'eau ;
L'eau porte aisément la barque.
Lorsque les sujets regardent avec amour leur souverain,
De ce dernier le règne ne s'éteint pas !
Lorsque d'un courant de cristal
La source est pure, l'eau de la vallée n'est pas trouble.
Aussi régulièrement que les vagues s'élèvent et retombent
Que le règne soit heureux *(bis)* !
L'âge d'or reviendra et par le chemin de Longue Vie je m'en retournerai *(bis)*.

([1]) Cette phrase et les suivantes sont tirées de l'œuvre de Siun K'ing 荀卿 (vulg. Siun tseu, jap. Junshi 荀子), qui vécut au III[e] siècle avant notre ère. Il modifia la doctrine de Confucius et son influence sur la mentalité chinoise fut considérable et durable. Dans la phrase : « Lorsque d'un courant de cristal la source (*kami*) est pure, l'eau de la vallée n'est pas trouble », il faut naturellement entendre : lorsque le souverain est juste, bon, habile, le peuple est loyal et vit en paix.

VI. — KAGEKIYO.

Si l'on veut ranger le *nō* de *Kagekiyo* dans l'une des classifications en usage, c'est dans la catégorie des *genzai-mono*, ou *nō* de « choses actuelles », qu'il convient de le placer. En effet, l'auteur n'y fait apparaître ni divinité, ni esprit, ni folles, ni démons ; il nous montre une situation simple et pathétique à la fois dont il a emprunté les éléments à l'histoire, une histoire vieille de 250 ans à cette époque et que la légende avait déjà dû retoucher. Une fille a été abandonnée toute jeune par son père, guerrier que la mauvaise fortune de son clan conduit en exil ; se mettant plus tard à sa recherche, elle ne retrouve qu'un vieillard aveugle et misérable qui refuse l'aide que lui apporte sa fille ; il veut mourir dans la solitude et le dénuement auxquels il condamne ses derniers jours, moins sans doute pour épargner à sa fille une vie triste auprès d'un vieillard infirme et morose que dans un esprit d'orgueil farouche.

Au reste, voici, avec plus de détails, la substance de ce *nō*.

Kagekiyo était un guerrier fameux du clan des Taira ; ses exploits se placent à une époque qui précède immédiatement la chute définitive de son parti sous les coups des Minamoto. En 1184, les Taira sont battus à Ichi-no-tani ; l'année suivante, ils le sont de nouveau à Yashima et finalement leur défaite dans la bataille navale de Dan-no-ura ruine leur puissance à jamais.

Kagekiyo a pris part à ces combats ; il leur a survécu. Les Minamoto l'ont condamné à l'exil dans le Sud de Kyūshū. Les années ont passé : le guerrier fameux est devenu un vieillard aveugle, débile, qui vit d'aumônes dans une pauvre hutte.

Jadis, il a eu d'une courtisane une fille, Hitomaru, qu'il a abandonnée à Kamakura. Cette fille a grandi ; on lui a dit en quel endroit lointain son père a été exilé. Elle veut aller le voir, et dans ce but elle entreprend, accompagnée d'un suivant, le long voyage qui doit la mener de Kamakura à Miyazaki, presqu'à l'extrémité Sud du Japon. Elle vient d'arriver dans le voisinage de la cabane qu'habite Kagekiyo, sans savoir qu'elle est si près de son père. C'est ici que commence le *nō*.

Reclus dans sa hutte où il se lamente sur la tristesse et la misère de sa vieillesse, l'aveugle a entendu les paroles échangées entre Hitomaru et son compagnon ; il devine ainsi que sa fille est là. Mais le *samurai* plein d'orgueil a honte de sa déchéance, qu'il voudrait cacher à tous, et surtout à sa fille : quel chagrin, du reste, n'éprouverait-elle pas en retrouvant un père si misérable ? Aussi l'éloigne-t-il sans dévoiler son nom.

Hitomaru et son suivant vont donc continuer leur route lorsqu'un paysan qui connaît le vieux guerrier les ramène vers la hutte et Kagekiyo se voit obligé de se nommer. Mais lorsque Hitomaru lui demande de raconter ses hauts faits du temps jadis, Kagekiyo n'y consent qu'à cette condition : une fois le récit achevé, elle le quittera et reprendra le chemin de Kamakura. Il rappelle donc ses exploits à la bataille de Yashima, et ce passage pourrait être le prétexte d'une danse ; mais, trop vieux, trop faible, aveugle, Kagekiyo, accroupi au seuil de sa hutte, ne peut qu'esquisser de ses gestes tremblants son combat singulier avec Mihonoya. Alors vient l'heure de la séparation que sa simplicité rend très poignante. « Adieu, je reste », dit-il, et elle : « Je pars », et Hitomaru s'éloigne lentement. L'aveugle, touchant son vêtement en signe d'adieu, la suit d'abord quelques pas, puis il s'arrête et se voile le visage de sa manche dans un geste de douleur.

Au point de vue de la composition, le début de la pièce suit la règle générale : *shidai*, *nanori*, *michiyuki-uta* s'enchaînent normalement, puis le *shite* apparaissant se présente dans un *sashi* que le chœur complète par un *uta*. Mais, à partir de ce moment jusque vers la fin du *nō*, l'auteur développe en une succession de passages chantés ou parlés une suite de dialogues dans lesquels nous ne trouvons plus trace de l'ordonnance conventionnelle qu'a exposée Peri dans son étude si complète sur les *nō*. Nous y relevons même un *uta* qui s'est affranchi complètement des règles ordinaires caractérisant cette forme de chant (*Aware geni*, etc...).

Par contre, la fin est d'un classique pur, avec son long *kuse* coupé par une exclamation du *shite*, et son *kiri*.

Nous avons dit plus haut que ce *nō* ne comporte pas de véritable danse. La distribution des rôles mérite également quelques remarques. Rien à dire sur le rôle de Kagekiyo, figure centrale de la pièce, et qui est naturellement le *shite*. Le personnage le plus important après lui est sans contredit sa fille Hitomaru, mais elle est une actrice à part, comme dans d'autres pièces où un enfant est chargé d'un rôle qui le range immédiatement après le *shite*. Elle est appelée simplement la *hime*, nom dans lequel il ne faut voir qu'une appellation élégante pour « jeune fille » ; (quelques commentateurs toutefois lui attribuent, mais à tort, le rôle de *tsure*) ; le rôle de *waki*, secondaire ici, est donné au paysan, et le suivant joue le rôle effacé qui convient à un *tomo*.

Cette liberté que l'auteur a prise avec les règles de composition et aussi avec l'attribution des rôles, fait prévoir l'évolution du *nō* vers le théâtre.

Remarquons que, comme dans la plupart des *nō*, l'impermanence des choses, la fragilité de notre vie, nous sont rappelées à plusieurs reprises ; c'est encore le bouddhisme qui a inspiré à Kagekiyo cette idée touchante de la prière des vivants sur le sort des défunts :

. . . . . Quand je n'y serai plus,
Pour mon âme donne ta prière afin que l'aveugle
Dans les ténèbres soit guidé par sa lumière.

Seami Motokiyo, qui a écrit, ou arrangé ce *nō*, n'a pas abusé ici de ces tours de force auxquels il excellait et qui consistent à « accrocher » un mot d'une phrase inachevée à une autre phrase qui, par le même artifice, rebondit sur une troisième. On verra cependant que le « chant de la route », le *michiyuki-uta*, présente un exemple remarquable de ce jeu, mais c'est à peu près le seul. Les emprunts à des poésies connues sont également en nombre restreint. Enfin l'auteur n'a pas non plus introduit dans sa pièce de ces digressions si fréquentes dans les *nō* et qui, en les jugeant suivant notre goût d'aujourd'hui, ne réussissent en général qu'à alourdir le texte.

En un mot, le *nō* de *Kagekiyo* présente un mérite littéraire indiscutable. Il est toujours en faveur dans les théâtres de *nō*. Toutes les écoles le comprennent dans leur répertoire, y compris celle de Komparu qui peut-être ne l'a adopté que longtemps après les autres. Cette dernière est d'ailleurs la seule qui présente de sensibles différences de rédaction dans certains passages parlés. Nous avons suivi le texte de Kwanze et signalé les principales variantes des autres écoles.

Cette étude était terminée lorsque nous est parvenu l'ouvrage de M. Arthur Waley : *The Nō plays of Japan*, contenant une traduction de *Kagekiyo*. Nous signalons ci-après plusieurs passages que nous interprétons d'une manière différente ou nous paraissant plus voisine du texte japonais.

KAGEKIYO 景清.

Personnages.

Shite : Kagekiyo Shichibyōe le Mauvais.
Hime : Hitomaru, fille du précédent.
Tomo : suivant de la *hime*.
Waki : un paysan.

L'action se passe dans la province de Hyūga (Sud de Kyūshū) à une époque de l'année non déterminée.

KAGEKIYO 景 清.

HIME. TOMO.

Shidai. Kienu tayori mo kaze nareba (*bis*)
Tsuyu no mi ika ni narinuran ?

HIME.

Kore wa Kamakura Kamagae ga yatsu ni
Hitomaru to môsu onna nite sôrau.
Sate mo waga chichi Akushichibyôe Kagekiyo wa
Heike no mikata taru ni yori
Genji ni nikumare
Hyûga no kuni Miyazaki to ka ya ni nagasarete
Toshitsuki wo okuri tamau naru.
Imada narawanu michi sugara
Mono-uki koto mo tabi no narai,
Mata chichi yue to kokorozuyoku.

KAGEKIYO.

Un peu en arrière du centre de la scène est dressée une hutte formée de quatre montants qui supportent un toit de paille ; elle est entourée d'un voile violet.

Sur un air de flûte entrent la *hime* et son suivant. La *hime* porte un *kara-ori* 唐織, long vêtement de brocart où dominent le rouge et l'or pâle ; son masque (*ko-omote* 小面) est celui d'une jeune femme. Le suivant est vêtu sobrement d'un *suho* 素袍, vêtement de cérémonie des *samurai*, veste assez courte et pantalon de la même couleur neutre dont il foule en marchant les longues jambes traînantes.

HIME, SUIVANT.

Elle n'est pas éteinte, espérons-nous, sa vie éphémère comme la rosée *(bis)*.
Mais si le vent souffle, qu'adviendra-t-il (¹) ?

HIME.

Je suis une femme qu'on appelle Hitomaru
Dans le quartier de Kamegae à Kamakura (²).
Or, mon père, Kagekiyo Shichibyōe le Mauvais (³),
Parce qu'il était du parti des Taira,
A été haï par les Minamoto
Et exilé à Miyazaki, croit-on, dans le pays de Hyūga,
Où ses années s'écoulent.
Au long de cette route qui ne m'est pas familière,
Les ennuis (ne manquent pas), mais c'est le lot du voyageur.
Et aussi, puisque c'est pour mon père, je suis forte.

(¹) La fille de Kagekiyo espère bien que son père est encore vivant et qu'elle pourra le voir, mais la vie de l'homme est aussi incertaine que celle de la rosée qu'un coup de vent fait disparaître en un instant. Il faut donc qu'elle se hâte, comme si elle se proposait d'aller voir la rosée dans le temps que le vent n'a pas encore commencé de souffler. L'extrême concision qu'affectent en général les *shidai* en rend souvent la traduction laborieuse. M. Waley a rendu celui-ci de manière plus élégante peut-être, mais en s'éloignant beaucoup du texte :

« Late dewdrops are our lives that only wait
Till the wind blows, the wind of morning blows ».

Cette comparaison de l'homme avec la rosée est fréquente. Nous la retrouverons dans ce même *nō*, sous une forme un peu différente (voir p. 69, n. 2).

(²) Le vrai nom est Kame-ga-yatsu (la Vallée de la Tortue) que l'auteur a arrondi en Kame-ga-e-ga-yatsu 龜が江が谷.

(³) Shichibyōe le Mauvais. Ce surnom lui avait été donné pour avoir tué un bonze appelé Oji no Dainichi.

FUTARI.

sage-uta. Omoine no namida katashiku.
Kusa no makura tsuyu wo soete
Ito-shigeki tamoto kana.

age-uta. Sagami wo kuni wo tachi-idete (*bis*)
Tare ni yukue wo Tōtōmi
Ge ni tōki e ni tabibune no
Mikawa ni watasu Yatsuhashi no
Kumoi no miyako itsu ka sate
Karine no yume ni narete min (*bis*).

TOMO.

(*Kotoba.*) Yōyō [1] o isogi sōrau hodo ni kore wa haya Hyūga no kuni Miyazaki to ka ya ni on tsuki nite sōrau.
Koto nite chichi no on yukue wo on tazune arō-zuru nite sōrau.

---

[1] Kmp. supprime «yōyō», et «kore wa haya», et remplace: «koko» «ici», par: «kono atari» «par ici», différences minimes. Le livret de Ki. ne contient pas ce passage du *tomo*.

HIME. SUIVANT.

Les larmes de mes veilles mouillent ma manche étendue
Sur mon oreiller d'herbes, s'ajoutant à la rosée :
Elle en est toute trempée.

Quittant le pays de Sagami *(bis)* (1),
A qui demander notre route vers la province de la Baie Lointaine ?
— Baie très lointaine en vérité, où doit voguer notre barque de voyageurs.
Le pays des Trois Rivières que l'on traverse aux Huit-Ponts.
La capitale où brille la cour : un jour donc.
Habituée aux rêves de ce voyage (2), je la verrai.

SUIVANT.

Enfin, comme elle a fait diligence, la voilà déjà arrivée à ce Miyazaki, dans le pays de Hyûga.

(Il s'adresse à la *hime.*) Ici, il faut vous enquérir du lieu où est allé votre père.

(La *hime* et le suivant se portent vers la droite de la scène ; on entend un murmure à l'intérieur de la hutte.)

---

(1) En quittant la province de Sagami, l'une des premières provinces qu'elle traverse est celle de Totomi 遠江, littéralement : Baie lointaine, *tôki e*, ainsi que le fait remarquer le troisième vers. En outre le premier *tô* de Totomi termine la question : « Tare ni yukue wo to ? » « A qui demander le chemin ? »

Il n'a été possible de rendre intelligible la traduction de cet *age-uta* qu'en traduisant les noms propres qu'il contient et qui marquent les étapes successives de la voyageuse. C'était le seul moyen de faire entrevoir au lecteur étranger, en le priant de préciser au besoin ses connaissances géographiques, les images que l'auditeur japonais découvre en écoutant le chant. Mais le lecteur appréciera-t-il au même point que l'amateur japonais de nô cette profusion de mots « reportés » d'une phrase sur une autre, cette cascade d'« appels de mots » ? Verra-t-il avec le même plaisir le fleuve « appeler » la barque, qui « appelle » à son tour, grâce à un autre jeu de mots, les Trois Rivières, qui amènent le nom du bourg des Huit-Ponts ? Et par quel artifice arriver à donner, autrement que par une explication, une idée du dernier jeu d'esprit, le plus subtil de tous, peut-être : Yatsuhashi était célèbre par son réseau de canaux, son lacis (*kumode*) de bras de rivières, d'où l'enchaînement « Yatsuhashi no kumo (de) . . . . » Une phrase s'interrompt sur un mot tronqué : « kumo (de) » est une terminaison inattendue : *i* au lieu de *de* permet à une phrase nouvelle de partir et, cette fois, de se développer complètement.

(2) Plus exactement : les rêves des nuits qu'elle passe dans les gîtes de sa route. Après avoir vu dans ses rêves la capitale, comme tant d'autres choses, la *hime* y passera et la contemplera enfin. De plus son voyage est comme une suite de rêves pour elle qui n'a jamais quitté son pays. Je ne partage pas l'interprétation de M. Waley « How long, o City of the Clouds, Shall we, inured to travel, see you in our dreams. »

32061

SHITE.

Shômon hitori tojite nengetsu wo okuri.
Mizukara seikwô wo mizareba
Toki no utsuru wo mo wakimaezu.
An-an taru anjitsu ni itazura ni nemuri,

SHITE.

Reclus derrière mon portail de pins (¹), je passe les mois et les ans.
Comme je ne vois plus la lumière du jour,
Je ne distingue même pas la succession des heures.
Dans mon sombre ermitage, oisif, je sommeille.

(¹) « Shomon hitori tojite ». Dans *shômon* (littéralement : portail de pins) il faut voir un rideau de pins qui masquait la hutte de Kagekiyo. Pour en éclairer le sens, aujourd'hui un peu obscur en japonais, les commentateurs des *nô* ont cité de nombreuses poésies chinoises qui la renferment. C'est ainsi qu'une poésie de Tchang Tsi 張籍 (début du IXᵉ siècle), qui se trouve dans le recueil des *San-t'i che* 三體詩 compilé par Tcheou Pi 周弼, commence ainsi :

獨向雙峯老
松門閉兩涯

« Solitaire vous vieillissez en regardant les deux pics,
Une barrière de pins ferme (le chemin vers) les deux falaises. »

Un autre exemple se présente dans ces deux vers de Sie Ling-yun 謝靈運 (Vᵉ siècle), extraits de l'anthologie dite *Wen siuan* 文選 (13ᵉ volume) due à Siao T'ong 蕭統 :

攀崖照石鏡
牽葉入松門

« J'escalade la falaise, me mirant dans la pierre lisse comme un miroir ;
Ecartant les feuilles, je pénètre sous le rideau de pins. »

Dans le poème intitulé 陵園妾 *Ling yuan ts'ie*, « la concubine du Ling yuan », que l'on trouve dans le recueil des œuvres de Po Kiu-yi 白居易 (IXᵉ siècle) (*Po che wen tsi* 白氏文集, en jap. : *Hakushi bunshû*, série 諷諭, livre 4), le passage suivant contient deux fois l'expression :

山宮一閉無開日
此身未死不令出
松門到曉月徘徊
柏城盡日風蕭瑟
松門柏城幽閉深
聞蟬聽燕感光陰

Une concubine du Palais a été exilée au jardin du Ling yuan à la suite des calomnies de compagnes jalouses. Le poète exprime sa solitude et ses regrets. Les six vers cités ci-dessus disent :

« Le Palais au milieu des montagnes, une fois fermé, ne se rouvrira plus jamais.
Jusqu'à la mort on ne l'en fera plus sortir.
Sous le portique des pins jusqu'à l'aurore elle se désole au clair de lune.
Dans l'enceinte (que font) les thuyas, tout le jour, le vent se plaint tristement.
Derrière le portail des pins et l'enceinte des thuyas sa réclusion est profonde ;
Ecoutant le chant des cigales et des hirondelles, elle regrette la fuite du temps. »

Koromo kandan ni ataezareba
Hadae wa gyôkotsu to otoroetari.

JI.

Tote mo yo wo
Somuku to naraba sumi ni koso *(bis)*
Somubeki sode no asamashi ya !
Yatsure hatetaru arisama wo
Ware dani ushi to omou mi wo
Tare koso arite awaremi no
Uki wo toburau yoshi mo nashi *(bis)*

HIME.

Fushigi ya ! Kore naru kusa no io furite
Tare sumubeku mo miezaru ni
Koe mezuraka ni kikoyuru wa
Moshi kotsujiki no arika ka to
Nokiba mo tôku mietaru zo ya.

SHITE.

(Kotoba.) Aki kinu to me ni wa sayaka ni miezedomo, kaze no otozure izuchi to mo.

Mon vêtement par le froid et le chaud reste le même.
Mon corps usé n'est plus qu'un squelette.

Le voile violet est enlevé et Kagekiyo apparaît, accroupi dans sa hutte. Il est vêtu d'une tunique de soie blanche (*atsu-ita* 厚板) et d'un pantalon de même étoffe, aux plis larges et raides (*ôguchi* 大口), le tout recouvert d'un *mizu-goromo* 水衣, sorte de blouse très ample, croisée et serrée par une ceinture; il est coiffé du *shamon boshi* 沙門帽子, large bonnet bouddhique dont le couvre-nuque enveloppe les épaules; son masque est celui d'un vieillard aveugle.

Le chœur continue de parler pour lui.

Chœur.

Après tout, puisqu'au monde je renonçais, c'est en noir *(bis)* (1)
Que j'aurais dû teindre mes manches. Quelle misère!
Épuisé au dernier point,
Je suis las de moi-même.
Il n'y a aucune raison pour que quelqu'un vienne
Me consoler dans mon affliction.

Hime

(sur le côté de la scène, regardant la cabane).

C'est étrange, cette hutte est si vieille
Que personne ne semble l'habiter,
Pourtant, cette voix extraordinaire que l'on entend . . .
N'est-ce pas la demeure d'un mendiant? — Ce disant,
Elle s'écarte de la hutte (2).

Shite.

Bien que mes yeux ne voient pas si l'automne est venu, de tous côtés le vent m'en apporte la nouvelle (3).

---

(1) J'aurais dû prendre l'habit du moine.

(2) « Nokiba » donne lieu à un jeu de mots: *a)* . . « to nokiba », « comme elle s'écarte »; *b)* « nokiba mo toku mietari », « le larmier du toit apparaît loin », autrement dit: elle s'est écartée de la hutte. Remarquons que jusqu'au moment où le suivant intervient, le père et la fille suivent chacun leurs pensées sans qu'il y ait dialogue.

(3) La phrase prononcée par le *shite* est une réminiscence d'une poésie du *Kokinshû* 古今集 (section de l'automne), écrite par Fujiwara Toshiyuki 藤原敏行:

Aki kinu to
Me ni wa sayaka ni
Mienedomo
Kaze no oto ni zo
Odorokarenuru

« Bien que mes yeux ne voient pas si l'automne est venu,
Le bruit du vent (d'automne) m'a surpris. »

HIME.

Shiranu mayoi no hakanasa wo
Shibashi yasurau yado mo nashi.

SHITE.

(Kotoba.) Ge ni, sangai wa tokoro nashi, tada ikkū nomi. Tare to ka sashite koto towan, mata izuchi to ka kotaubeki.

TOMO.

(Kotoba.) Ika ni, kono waraya [1] no uchi e mono towau.

SHITE.

Somo, ika naru mono zo [2] ?

TOMO.

Nagasare-bito no yukue ya shirite aru ?

SHITE [3].

Nagasare-bito ni torite mo, myōji wo ba nani to mōshi sōrau zo

TOMO.

Heike no saburai Akushichibyōe Kagekiyo to mōshi sōrau.

---

(1) Kmp., au lieu de « waraya », met « iori », même sens.
(2) Ki. : « Nanigoto zo ? » (même sens).
(3) Kmp. fait dire au *shite* : « Nagasarebito no myōji wo ba tare to mōshi sōrau zo ? » « Quel est donc le nom de ce proscrit ? ».

HIME.

Incertitude d'errer sur des chemins inconnus . . . .
Pour me reposer un instant, aucun abri . . .

SHITE.

En vérité, dans les trois mondes, il n'est aucun lieu de repos (¹) : il n'y a que le néant. Il n'est donc personne que l'on puisse interroger, personne qui puisse répondre.

SUIVANT.

Holà ! je voudrais parler au maître de cette chaumière.

SHITE.

Qu'y a-t-il donc ?

SUIVANT.

Savez-vous où habite le proscrit ?

SHITE.

Vous parlez d'un proscrit, mais quel est donc le nom de celui que vous cherchez ?

SUIVANT.

On l'appelle Kagekiyo Shichibyōe le Mauvais, c'est un *samurai* des Taira.

(¹) Le bouddhisme considère que les êtres vivants constituent l'univers animé, *jōseken* 情世間 (l'univers matériel étant le *kiseken* 器世間). Dans cet univers animé les êtres sont répartis en trois régions, *sankai* 三界 (trailokya), à savoir : la région du désir, *yokkai* 欲界 (kāmadhātu) ; les êtres y connaissent les désirs physiques qui accablent tant les humains ; ensuite vient la région de la forme, *shikikai* 色界 (rūpadhātu) où les désirs ou plaisirs physiques n'ont plus accès ; comme la précédente, elle se divise en plusieurs degrés successifs que distinguent des états de perfection de plus en plus parfaits ; enfin dans la dernière région, la région sans forme, *mushikikai* 無色界 (arūpadhātu) ; les êtres n'ont plus de forme : la pensée seule subsiste, occupée à la contemplation. Quelle que soit la région où ils se trouvent, les êtres doivent renaître jusqu'à ce qu'enfin ils aient atteint la perfection, jusqu'à ce qu'ils entrent dans le nirvāṇa. C'est ce que dit le *Hokkekyō* 法華經 三界無安猶如火宅 « Dans les trois régions, aucun repos : elles ressemblent à une maison en feu », phrase dont Kagekiyo reprend ici la première partie. Il ajoute : « tada ikkū nomi », « il n'y a que le néant » ; et comme il n'y a que le néant, il n'y a personne que l'on puisse interroger ou qui puisse répondre.

SHITE.

Ge ni sayō no hito wo ba uketamawari oyobite wo sōraedomo, moto yori mōmoku nareba miru koto nashi.

Samo asamashiki on arisama uketamawari
Sozoro ni aware wo moyosu nari.
Kuwashiki koto wo ba yoso nite on tazune sōrae.

TOMO.

(*Kotoba.*) Sate wa kono atari nite wa goza nage ni sōrau. Kore yori oku e o ide atte tazune mōsare sōrae [1].

SHITE.

(*Kotoba.*) Fushigi ya na! Tadaima no mono wo ika naru mono zo to zonjite sōraeba, kono mōmoku naru mono no ko nite sōrau wa ika ni? Ware hito-tose Owari no kuni Atsuta nite yūjō to ai nare hitori no ko wo mōke. Nyoshi nareba nani no yō ni tatsubeki zo to omoi, Kamakura Kamegae ga yatsu no chō ni azuke okishi ga.

Narenu oyako wo kanashimi,
Chichi ni mukatte kotoba wo kawasu.

JI.

Koe wo ba kikedo omokage wo
Minu mōmoku zo kanashiki!
Nanora de sugishi kokoro koso
Nakanaka oya no kizuna nare (*bis*).

TOMO.

(*Kotoba.*) Ika ni! Kono atari ni satobito no watari sōrau ka?

WAKI.

Satobito to wa nani no go yō nite sōrau zo?

---

(1) Kmp. : « kore yori oku e o ide atte on tazune aru-zuru nite sōrau », même sens avec une légère nuance de formalisme en plus : « il convient que vous demandiez, etc. ».

SHITE.

En vérité, son nom est venu jusqu'à moi, mais aveugle depuis longtemps, je ne l'ai pas vu.

J'ai entendu dire que son état est si misérable
Que malgré moi j'ai pitié de lui.
Pour en savoir plus long, cherchez ailleurs.

SUIVANT (à la *hime*).

Ainsi il ne semble pas se trouver par ici. Il vous faut aller plus loin et demander.

(La *hime* et son suivant s'éloignent vers le pont.)

SHITE.

C'est singulier ! Je me demande qui est cette personne venue à l'instant : serait-elle l'enfant de cet aveugle que je suis ? Une année, d'une femme de plaisir que je fréquentais à Atsuta [1], dans le pays d'Owari, j'ai eu un enfant. Comme c'était une fille, je me demandais à quoi elle pourrait bien être utile, aussi l'ai-je confiée au chef du quartier de Kamagae, à Kamakura.

Affligée de ne pouvoir s'habituer à ses parents d'adoption,
Elle est venue vers son père pour s'entretenir avec lui.

CHŒUR.

Entendre sa voix et ne pas voir ses traits !
Ô tristesse de l'aveugle !
Pour l'avoir laissée passer sans que je me nomme,
Il m'a fallu vraiment l'amour d'un père [2].

SUIVANT

(se tournant vers le rideau d'entrée).

Holà ! y a-t-il par ici quelqu'un du pays ?

WAKI

(arrivant sur le pont).

Un homme du pays, dites-vous ? Que désirez-vous ?

---

(1) Aujourd'hui un faubourg de Nagoya.

(2) Si la *hime* voit son père dans un tel état de dénuement et de déchéance, au lieu d'une joie, elle ressentira un nouveau chagrin. C'est pour lui épargner cette douleur que Kagekiyo ne s'est pas nommé et l'a laissée s'éloigner.

Tomo [1].

Nagasarebito no yukue ya go zonji sōrau ?

Waki [2].

Nagasarebito ni torite mo, ika yō naru hito wo on tazune sōrau zo ?

Tomo.

Heike no saburai Akushichibyōe Kagekiyo wo tazune mōshi sōrau.

Waki [3].

Tadaima konata e on ide sōrau yamakage ni waraya no sōrau ni hito wa sōrawazarikeru ka ?

Tomo.

Sono waraya ni wa mōmoku naru kotsujiki koso sōraitsure.

Waki [4].

Nō ! Sono mōmoku naru kotsujiki koso on tazune sōrau Kagekiyo sōrau yo ! Ara, fushigi ya ! Kagekiyo no koto wo mōshite sōraeba are ni mashimasu on koto no go shūshō no keshiki mie tamaite sōrau wa nani to mōshitaru on koto nite sōrau zo ?

---

(1) Kmp. et Ki. : « Nagasarebito no yukue ya shiromesarete sōrau ? » (même sens).

(2) Kmp. et Ki. : « Nagasarebito no myōji wo ba tare to mōshi sōrau zo ? » (variante déjà donnée ci-dessus).

(3) Kmp. : Waki. — Konata e on iri sōrau yamakage no iori no uchi ni hito wa sōrawazarikeru ka ?

Tomo. — Tachiyori tazunete sōraeba mōmoku naru kotsujiki....

Waki. — Dans une hutte sur le versant de la montagne d'où vous venez, n'y avait-il pas quelqu'un ?

Tomo. — Quand nous avons demandé en passant, il y avait en effet un mendiant aveugle...

(4) Dans ce passage du *waki*, Kmp. supprime : « naru kotsujiki » « mendiant ». « Ara fushigi ya » ! est remplacé par : « « Ya la », « Tiens ! »

A partir de : « Are ni », le texte devient : « Are ni goza sōrau on kata no go rakurui nite sōrau zo », « la personne qui est là-bas verse des larmes », et le *tomo* prend la parole comme suit : « Nani wo ka tsutsumi mōsubeki ? Kore wa Kagekiyo no sokujo nite on iri sōrau ga, chichi-go wo tazune mōsare sōraedomo, on ai naku sōrau hodo ni, hikiawase mōsarete tamawari sōrae ». « Qu'ai-je à vous cacher ? Cette personne est la fille de Kagekiyo ; elle est venue pour voir son père, mais comme elle ne l'a pas rencontré, ayez la bonté de la présenter. »

SUIVANT.

Connaissez-vous la demeure du proscrit ?

WAKI.

Vous parlez d'un proscrit, mais quel est celui que vous demandez ?

SUIVANT.

C'est Kagekiyo Shichibyoe le Mauvais, un *samurai* des Taira.

WAKI.

Sur le versant de la montagne d'où vous venez, n'y avait-il pas un homme dans une hutte de chaume ?

SUIVANT.

Dans cette hutte se trouvait en effet un mendiant aveugle.

WAKI.

Eh bien ! ce mendiant aveugle est justement ce Kagekiyo que vous demandez. Tiens, comme c'est singulier : quand on parle de Kagekiyo, la personne qui est là montre un air affligé... Qu'a-t-elle donc ?

Tomo.

Go fushin mottomo nite sōrau. Nani wo ka tsutsumi mōshi sōraubeki ? Kore wa Kagekiyo no sokujo nite watari sōrau ga, ima ichido chichi-go ni go taimen aritaki yoshi ōserare sōraite, kore made harubaru on gekō nite sōrau. Tote mo no koto ni shikarubeki yō ni ōserarete, Kagekiyo ni hikiawase mōsarete tamawari sōrae.

Waki [1].

Gongo dōdan ! Sate wa Kagekiyo no go sokujo nite goza sōrau ka ? Mazu on kokoro wo shizumete kikoshimesare sōrae. Kagekiyo wa ryōgan shii mashimashite, senkata nasa ni kami oroshi, Hyūga no kōtō to na wo tsuki tamai. Inochi wo ba ryojin wo tanomi, warera gotoki mono no awaremi wo motte shimmyō wo on tsugi sōrau ga, mukashi ni hikikaetaru on arisama wo haji mōsarete, on nanori naki to suiryō mōshite sōrau. Soregashi tadaima on tomo mōshi, Kagekiyo to yobi mōsubeshi ; waga na naraba kotaubeshi. Sono toki go taimen atte mukashi ima no on monogatari sōrae. Konata e watari sōrae.

Nō, nō ! Kagekiyo no watari sōrau ka ? Akushichibyōe Kagekiyo no watari sōrau ka ?

Shite.

Kashimashi, kashimashi ! Sanaki dani ; kokyō no mono tote tazuneshi wo kono shigi nareba mi wo hajite nanora de kaesu kanashisa ! Senkō no hirui tamoto wo kudashi.

---

(1) Le *waki* débute ainsi dans Kmp. : « Ara itawashi ya sōrau ! Mazumazu kikashi mesare sōrae. Sate mo Kagekiyo wa ryōgan.... »

« Ah ! j'ai pitié pour elle. D'abord, écoutez-moi. Eh bien ! Kagekiyo ayant perdu les deux yeux.... »

Au lieu de : « on tsugi sōrau ga », Kmp. donne : « tasukari tamai sōrau hodo ni », et continue ainsi : « mukashi ni hikikaetaru sugata wo haji mōsarete shiranu yoshi wo zo ōse sōraitsuran », « par honte de son état d'aujourd'hui, si différent (de sa condition d'autrefois), il a dû dire qu'il ne la connaissait pas. »

Ki. fait dire : « mukashi ni hikikaetaru on arisama wo haji mōsarete sa wa naki yoshi ōseraretaru to suiryō mōshite sōrau », « c'est par honte etc., qu'il a dit que ce n'était pas lui, je suppose ».

Suivant.

Vous avez raison de vous étonner. Qu'ai-je à vous cacher ? Cette personne est la fille de Kagekiyo. Désirant, dit-elle, rencontrer son père une fois, de bien loin elle a fait ce voyage jusqu'ici. Puisqu'il en est ainsi, dites à Kagekiyo ce qu'il faut ([1]) et veuillez la lui présenter.

Waki.

C'est incroyable ! Ainsi elle est la fille de Kagekiyo ! (S'adressant à la *hime*.) Reprenez d'abord votre calme et veuillez m'écouter. Kagekiyo ayant perdu les deux yeux, ne pouvant plus rien faire, s'est rasé la tête et s'est fait appeler le *kōtō* de Hyūga ([2]). Sa vie, c'est l'aumône des voyageurs et la charité des gens comme nous qui la soutiennent. C'est par honte de son état présent, si différent de sa condition d'autrefois, qu'il cache son nom, je suppose. Je vais vous accompagner ; j'appellerai : « Kagekiyo ! » Si c'est là son nom, il répondra. Alors, présentez-vous et parlez d'autrefois et de maintenant. Venez par ici.

(La *hime* et le suivant ont repris leurs places sur la droite de la scène, le paysan frappe à la porte de la hutte.)

Holà ! holà ! êtes-vous là, Kagekiyo ? Est-ce vous, Kagekiyo Shichibyōe le Mauvais ?

Shite.

Chut ! doucement ! même si je ne suis pas Kagekiyo ! Des gens qui se disent de mon pays sont venus s'enquérir de moi. Mais dans une telle situation j'ai honte de moi-même, et, sans me nommer, j'ai eu la douleur de les renvoyer. Par mille sillons, des larmes de douleur ont fripé mes manches.

([1]) « Shikarubeki yō ni ōserarete », « dites ce qu'il faut, pour qu'il consente à recevoir sa fille ».

([2]) Kōtō 勾當 était un grade dans certaines catégories de fonctionnaires, par exemple à la cour de Justice (Kirokujo 記錄所), au Grenier des impôts en nature (Nagadono 長殿), au Grenier des douzièmes (Ritsubunsho 率分所) de ces impôts, au bureau du *hishio* (sorte de saumure; *shōin* ou *hishio no tsukasa* 醬院) qui dépendait du Daizenshiki, Administration de la table impériale, etc., et l'on trouvait encore ce grade dans la hiérarchie des bonzes et des aveugles. Chez ces derniers on distinguait quatre grades principaux, à savoir, en commençant par le plus élevé : *kengyō* 檢校, *bettō* 別當, *kōtō* 勾當 et *zatō* 座頭. Chaque grade se subdivisait en un grand nombre de classes. M. Waley a traduit : « the beggar of Hyūga » ; c'est peut-être un peu lointain comme sens. Si l'on ne veut pas garder le mot *kōtō* dans une traduction, et puisque le mot est employé ici dans un sens ironique, on pourrait dire quelque chose comme : le prince des aveugles de Hyūga.

Banji wa mina
yume no uchi no adashi mi nari to uchisamete, ima wa kono yo ni naki mono to omoi-kittaru kotsujiki wo Akushichibyōe nando to yoba wa konata ga kotaubeki ka?

Sono ue waga na wa kono kuni no

Ji.

Hyūga to wa hi ni mukau (*bis*)
Mukaitaru na wo ba yobi tamawade
Chikara naku suteshi azusa yumi.
Mukashi ni kaeru onoga na no
Akushin wa okosaji to
Omoedomo mata haratachi ya.

Shite.

Tokoro ni sumi nagara.

Ji.

Go fuchi aru katagata ni
Nikumare mōsu mono naraba
Hitoe ni mekura no
Tsue wo ushinau ni nitarubeshi.
Katawa naru mi no kuse to shite
Hara ashiku yoshi naki iigoto
Tada yurushi owashimase.

Shite.

Me koso kurakeredo.

Ji.

Me koso kurakeredomo
Hito no omowaku
Ichi gon no uchi ni shiru mono wo.

Tout n'est que rêves,
et du rêve (de la gloire passée) je m'éveille pour trouver ce moi méprisable.
Comment répondrais-je quand on appelle du nom de Kagekiyo Shichibyōe
le Mauvais un mendiant qui a résolu de n'être plus rien en ce monde ?
De plus, dans mon nom, « Hyūga » me va [1].

CHŒUR.

Comme il va à ce pays ensoleillé (*bis*).
Ne m'appelez pas par le nom qui m'a convenu jadis,
Et que j'ai rejeté comme mon arc de catalpa [2] après la défaite.
Bien que je désire ne pas réveiller
La méchanceté que rappelait mon nom d'autrefois,
De nouveau je m'emporte.

SHITE.

Mais si, alors que je demeure ici,

CHŒUR.

Je me fais haïr de ceux
Qui me donnent ma pitance,
Je ressemblerai à un aveugle
Qui perd son bâton.
C'est la mauvaise habitude des infirmes
D'avoir un caractère irascible. Pardonnez
Ces querelles sans raisons.

SHITE.

Mes yeux se sont obscurcis. . .

CHŒUR.

Mes yeux se sont obscurcis,
Mais une seule parole
Me fait comprendre la pensée des hommes.

---

[1] Le vieillard ne veut plus qu'on l'appelle Kagekiyo, car c'est le nom qu'il portait à l'époque de sa gloire aujourd'hui effacée. Le surnom de « Hyūga no kōtō », « le kōtō de Hyūga », est le seul qui lui convienne maintenant. De plus, Hyūga est un nom qui s'applique avec justesse au pays ensoleillé où il a été exilé, car ce mot qui s'écrit avec les deux caractères 日 et 向 peut se traduire : faire face au soleil, ensoleillé.

[2] *Azusa yumi* 梓弓, arc de catalpa. Le catalpa était un bois de choix pour faire les arcs, aussi l'expression « arc de catalpa » est-elle devenue classique.

Yama wa matsukaze ;
Suwa yuki yo !
Minu hana no
Samuru yume no oshisa yo !
Sate mata ura wa araiso ni
Yosuru nami mo kikoyuru wa
Yūshio mo sasu yaran.
Sasuga ni ware mo Heike nari
Monogatari hajimete
On nagusami wo mōsan.

SHITE (1).

(Kotoba.) Ika ni mōshi sōrau. Tadaima wa chito kokoro ni kakaru koto no sōraite, tanryo (2) wo mōshite sōrau go men arō-zuru nite sōrau.

---

(1) Le dialogue parlé qui suit présente dans Kmp. quelques différences. Voici le texte de Kmp. :

Waki. — Gongo dōdan ! Konnichi wa motte-no hoka no go kigen nite sōrau mono wo.

Shite. — Sano koto nite sōrau. Sukoshi kokoro ni kakaru koto no sōraite araara to mōshite sōrau, tada go men arō-zuru nite sōrau.

Waki. — Itsu mo no koto nite sōrau hodo ni kurushikarazu sōrau. Mata saizen Kamakura yori to ōserare sōraite hito no tazune mōsarete sōrau. Ai mōsarete sōrau ka ?

Shite. — Iya. Sayō no mono wa danjite tazune mōsazu sōrau.

Waki. — Masashiku Kagekiyo no go sokujo to ōse sōraite on tazune mōsare sōrau wa ika ni ?

Shite. — Izen mo mōsu gotoku, soregashi wa nanyo ni ko wo motanu mono nite sōrau. Nani tote sayō ni wa uketamawari sōrau zo ?

Waki. — Ara ! Itsuwari ya sōrau ! Kore made on tomo mōshite sōran. Kore koso chichi-go nite on iri sōrae.

Hime. — No ! Mizukara....

Waki. — C'est incroyable ! comme son humeur est déraisonnable aujourd'hui !

Shite. — C'est vrai. Ayant quelque souci au cœur, j'ai parlé avec rudesse ; il faut que vous me pardonniez.

Waki. — Comme c'est votre habitude, cela n'a pas d'importance. Maintenant, il y a quelques instants, une personne qui se dit de Kamakura est venue pour vous voir. L'avez-vous rencontrée ?

Shite. — Non, cette personne-là n'est certainement pas venue ici.

Waki. — Eh bien ! cette personne qui est venue vous voir, se disant précisément fille de Kagekiyo ?

Shite. — Comme je vous l'ai déjà dit, je n'ai ni garçon ni fille. Comment donc avez-vous entendu dire le contraire ?

Waki. — Ah ! c'est un mensonge ! Jusqu'ici je l'ai accompagnée. Voici votre père !

Hime. — Eh bien ! c'est moi-même...

(2) Ki. : « Rei no tanryo wa mōshite sōrau », « j'ai été vif à mon ordinaire ».

(Me dit-on que) dans la montagne, (souffle) le vent des pins,
Ah ! (ce sera) la neige !
Quels regrets en m'éveillant de mes rêves
De gloire non épanouie [1] !
Et puis, quand j'entends les vagues
Qui viennent battre la grève,
Je sais que le flux du soir monte.
Tout de même [2], je suis un (vrai) Taira,
Et je commencerai par vous conter une histoire
Pour vous distraire.

SHITE
(sortant de la hutte devant laquelle il s'assied).

Permettez-moi d'abord un mot : tout à l'heure, ayant un souci au cœur, je me suis montré vif : il faut me pardonner.

---

(1) « Miru hana », « les fleurs qu'on ne voit pas », ou, comme ici, « la gloire qu'on ne voit pas » (parce qu'elle n'a pas pu s'épanouir).
(2) Quoique misérable que je sois devenu.

WAKI.

(Kotoba.) Iya, iya! Itsu mo no koto nite sôrau hodo ni kurushikarazu sôrau. Mata warera yori izen ni Kagekiyo wo tazune môshitaru hito wa naku sôrau ka.

SHITE.

Iya, iya! On tazune yori hoka ni tazunetaru hito wa naku sôrau.

WAKI.

Ara! Itsuwari wo ôse sôrau ya (1)! Masashû Kagekiyo no go sokujo to ôserare sôraite on tazune sôrai hi mono wo nani tote on tsutsumi sôrau zo? Amari ni on itawashisa ni kore made on tomo môshite sôrau.
Isoide chichi-go ni go taimen sôrae.

HIME.

(Kotoba.) Nô! Mizukara koso kore made mairite sôrae.
Urameshi ya! Harubaru no michi sugara
Ame kaze tsuyu shimo wo shinogite mairitaru kokoro-zashi mo
Itazura ni naru, urameshi ya!
Sate wa oya no on jihi mo
Ko ni yorikeru ka ya? Nasake na ya!

SHITE.

Ima made wa tsutsumi kakusu to omoishi ni
Arawarekeru ka? Tsuyu no mi no
Oki-dokoro na ya, hazukashi ya!
On mi wa hana no sugata nite
Oyako to nanori tamau naraba,

---

(1) Ki. : « Ara, kokorozuyô no koto wo ôse sôrau ya! » « Ah! vous dites des choses cruelles ».

WAKI.

Mais bien sûr ! Comme c'est votre habitude, cela n'a pas d'importance. Dites-moi, avant nous, n'est-il venu personne s'enquérir de Kagekiyo ?

SHITE.

Non ! non ! En dehors de vous, personne n'est venu.

WAKI.

Eh là ! voilà un mensonge ! Une personne s'est présentée, qui se dit justement la fille de Kagekiyo : pourquoi donc lui avez-vous caché qui vous êtes ? J'ai eu pitié d'elle et je l'ai accompagnée jusqu'ici.

(*Il se tourne vers la hime.*)

Venez vite vers votre père.

HIME

(s'avançant et venant toucher la manche de son père).

Eh bien ! c'est moi-même qui suis venue jusqu'ici.
Comme je vous en veux ! Durant un long voyage,
En bravant la pluie et le vent, la rosée et les frimas, j'ai poursuivi mon but,
Mais c'est en vain. Comme je vous en veux !
Ainsi donc, la bonté paternelle
Choisit-elle entre les enfants (1) ? Vous n'avez pas de cœur !

SHITE.

Ce que jusqu'à maintenant je pensais cacher
Est-il dévoilé ? Pour moi, de ne savoir
Pas plus que la rosée, où reposer (2), quelle humiliation !
Or, vous, l'image de la fleur,
Vous vous diriez ma fille !

---

(1) Une traduction plus serrée est la suivante : « La bonté paternelle dépend-elle donc des enfants ? (varie-t-elle donc suivant les enfants ?) ». M. Waley s'éloigne du texte : « Am I not worth your love ? »

(2) Il n'a plus, pour se reposer, qu'un abri incertain, de même que la fragile rosée ne sait si elle trouvera une feuille ou une fleur pour se poser, d'où l' « appel » du mot « fleur » plus loin.

Koto ni waga na mo arawarubeshi to
Omoikiri tsutsu sugosu nari.
Ware wo urami to omouna yo [1].

JI.

(sage-uta.) Aware, ge ni inishie wa
Utoki hito wo mo toekashi tote
Urami soshiru ; sono mukui ni
Masashiki ko ni dani mo
Towaraji to omou, kanashisa yo !

(age-uta.) Ichi mon no fune no uchi ni *(bis)*
Kata wo narabe, hiza wo kumi mite
Tokoro seku sumu tsuki no
Kagekiyo wa tare yori mo
Gozabune ni nakute kanaumaji.
Ichi rui sono ige
Buryaku samazama ni ōkeredo
Na wo torikaji no fune ni nose
Shūjū hedate nakarishi wa
Samo urayamaretarishi mi no
Kirin mo oi nureba
Doba ni otoru ga gotoku nari.

WAKI.

(Kotoba.) Ara, itawashi ya ! Mazu kō watari sōrae. Ika ni [2], Kagekiyo ni mōshi sōrau. On musume-go no go shomō no sōrau.

SHITE.

(Kotoba.) Nanigoto nite sōrau zo [3] ?

---

(1) Ki. et Kg. : « Omoikiri tsutsu sugosu
Ware wo urami to omouna yo. »
« N'ayez pas de haine pour moi, qui avais résolu de vivre sans dévoiler mon nom. »
Kg. dit même : « uchi-sugosu », renforçant le sens de « sugosu ».

(2) Ho., Kmp., Ki. commencent seulement à « ikani », et Kmp. supprime « onmusume-go ».

(3) Supprimé par Ki.

C'est bien pour cela que j'avais résolu
De ne pas dévoiler mon nom.
N'en concevez pas de haine pour moi.

CHŒUR.

Hélas ! en vérité, autrefois,
Si des indifférents me négligeaient,
Je leur gardais rancune. Retour du sort :
Je désire éviter la visite
De ma propre fille. Quelle tristesse !...

Dans les barques du clan (*bis*) [1],
Épaule contre épaule, genou contre genou,
Se pressent (les guerriers). Rayonnant de gloire [2],
Kagekiyo, plus qu'aucun autre,
Dans la barque impériale, est indispensable.
Au-dessous de lui les guerriers
Sont nombreux et fameux.
Mais grande est sa renommée que la barque en voguant (porte au loin).
De son maître la faveur est constante.
Par tous il est envié...
Hélas ! le *kirin* [3] lui-même, quand il est vieux,
Ne vaut pas une haridelle.

WAKI.

Ah ! pauvre (fille) ! Venez donc par ici. Écoutez. Kagekiyo, votre fille désire quelque chose.

SHITE.

Qu'est-ce donc ?

---

(1) Sa pensée se porte au temps où, *samurai* de grande réputation, il accompagnait son chef sur mer.

(2) Ici encore nous trouvons une série de mots « reportés » : « Sumu » est aussi bien le mot final de « tokoro seku sumu », « pressés (les uns contre les autres) ils demeurent », que le mot initial de « sumu tsuki no », « tel la lune claire (sans tache, brillante) », autrement dit : « rayonnant de gloire ». En outre, cette dernière figure a été employée ici surtout en raison du nom de Kagekiyo, parce qu'elle fait entendre en passant, et sans en rattacher le sens à l'idée générale du passage, les mots : « tsuki no kage », « clair de lune ».

(3) Animal fabuleux. Aujourd'hui : girafe.

WAKI [1].

Yashima nite Kagekiyo no go kōmyō no yō ga kikoshimesaretaki yoshi ōserare sōrau. Soto on monogatari nite kikase mōsare sōrae.

SHITE.

Kore wa nani to yaran niawanu shomō nite sōraedomo, kore made harubaru kitaritaru kokorozashi amari ni fubin ni sōrau hodo ni katatte kikase sōraubeshi. Kono monogatari sugi sōrawaba, kano mono wo yagate furusato e kaeshite tamawari sōrae.

WAKI.

Kokoroe mōshi sōrau [2]. On monogatari sugi sōrawaba yagate kaeshi mosō-zuru nite sōrau.

SHITE.

(Katari.) Ide, sono koro ba Juei san nen san gwatsu gejun no koto narishi ni, Heike wa fune, Genji wa kuga, ryō jin wo kaigan ni hatte, tagai ni shōbu wo kessen to hossu.

Noto no kami Noritsune no tamau yō :
Kyonen Harima no Muroyama
Bitchū no Mizushima Hyodorigoe ni itaru made

---

(1) Kmp. : « Yashima nite go kōmyō no yō Kamakura e wa iroiro ni kikoe sōrau. On monogatari are to no koto nite sōrau ».

« Dans Kamakura on entend raconter de mille manières vos hauts faits à Yashima. Elle désire que vous les (lui) racontiez. »

(2) Le reste de la réponse est supprimé dans Ki.

WAKI.

Elle désire, dit-elle, entendre le récit des hauts faits de Kagekiyo à Yashima (1). Racontez-lui votre histoire.

SHITE.

Voilà un singulier désir (pour une jeune fille). Pourtant, par pitié pour elle, qui a voulu venir de si loin jusqu'ici, je ferai ce récit. Quand il sera terminé, sans tarder, renvoyez-la à son pays natal.

WAKI.

C'est entendu. Quand votre récit sera terminé, sans tarder, je la renverrai.

SHITE.

Eh bien ! c'était alors en l'année troisième de *juei*, dans la dernière décade du troisième mois. Les Taira étaient sur mer, les Minamoto sur terre, les deux armées déployées le long du rivage, toutes deux résolues à en finir.

Noritsune (2), gouverneur de Noto, dit :
« L'an passé, à Muroyama dans Harima,
A Mizushima dans Bitchū et jusqu'au Hyodorigoe (3),

---

(1) Yashima est une petite île au Nord de Takamatsu (Shikoku). Les Taira, après avoir été battus par les Minamoto, s'étaient retirés de nouveau et fortifiés à Yashima. Yoshitsune fut envoyé par son frère Yoritomo pour les y attaquer ; après un combat confus, les Taira s'embarquèrent et prirent la fuite (2e mois de l'an 2 de genryaku 元暦, soit en l'année 1185). Ils devaient être anéantis le mois suivant à la bataille navale de Dan-no-ura, en Nagato. C'est par erreur que, plus bas, l'auteur du nō place la bataille de Yashima en l'an 3 de *juei* ; si l'on compte les années suivant cette dernière ère, c'est en l'an 4 qu'elle a eu lieu.

(2) Noritsune devait trouver la mort à Dan-no-ura. Voyant son clan vaincu, il voulut aborder Yoshitsune pour le tuer, mais il n'y réussit pas ; alors, empoignant un adversaire de chaque main, il entraîna les deux guerriers avec lui dans les flots.

(3) Les Taira avaient dû se retirer dans Shikoku. Au début de 1184, ils se mirent en campagne et, abordant en Settsu, s'établirent à Ichi-no-tani, tout près et à l'Ouest de Suma (Ouest de Kobe). Les Minamoto vinrent y attaquer leur position qui était comprise entre la mer et des montagnes abruptes, en apparence infranchissables. Pendant que la bataille était engagée, sans que les Minamoto pussent obtenir la décision, Yoshitsune opéra un mouvement tournant avec une troupe de cavaliers qui descendit les pentes à pic du Hyodori-goe, tomba par surprise sur les Taira et les mit en déroute. On trouvera dans le *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, tome XII, no 5, la traduction qu'a faite Noël Peri d'un long passage du *Gempei seisui ki* 源平盛衰記, décrivant la bataille d'Ichi-no-tani. Le numéro de janvier 1927 du *Kaikōsha kiji* 偕行社記事 (Revue du Cercle militaire, de Tokyo) contient une étude sur la même bataille par le Commandant Konishi 小西 ; elle est accompagnée de croquis clairs.

Ichi do mo mikata no ri nakatsushi koto
Hitoe ni Yoshitsune ga hakarigoto imijiki ni yotte nari.
Ika ni mo shite Kurō wo utan

hakarigoto koso aramahoshikere to notamaeba, Kagekiyo kokoro ni omou yō : Hōgwan nareba tote oni kami nite mo araba koso, inochi wo suteba yasukari nan to omoi, Noritsune ni saigo no itoma koi, kuga ni agareba, Genji no tsuwamono

Amasumaji tote kakemukau.

Ji.

Kagekiyo kore wo mite (*bis*) :
Monomonoshi ya ! to yūhi kage ni
Uchimono hiramekaite
Kitte kakareba koraezu shite
Ha muitaru tsuwamono wa
Shihō e hatto zo nige ni keru.
Nogasaji ! to

Shite.

Samoushi ya katagata yo !

Ji.

Samoushi ya katagata yo !
Gempei tagai ni miru me mo hazukashi !
Ichi nin wo tomen koto wa an no uchimono
Koyaki ni kaikonde :
Nanigashi wa Heike no saburai
Akushichibyōe Kagekiyo to
Nanori kake nanori kake,
Tedori ni sen tote ōte yuku.
Mihonoya ga kitarikeru :
Kabuto ni shikoro wo
Torihazushi torihazushi.
Ni san do nige nobitaredomo
Omou kataki nareba nogasaji to
Tobi kakari, kabuto wo ottori :

Pas une seule fois nous n'avons eu l'avantage.
Ceci est uniquement dû à l'excellence des stratagèmes de Yoshitsune.
Il faut, de toute façon, pour battre ce Kurô,
Trouver un plan. Et Kagekiyo pensait : « Il a beau être le *hôgwan* [1], il n'est ni dieu ni diable. En ne regardant pas à sa vie, il doit être facile de le battre ». Prenant congé une dernière fois de Noritsune, il débarque. Alors les guerriers de Genji
Accourent vers lui en jurant sa mort.

CHŒUR.

En les voyant, Kagekiyo s'écrie (*bis*) :
« Quels présomptueux ! » et aux rayons du soleil couchant
Il brandit son sabre.
Dès qu'il se met à tailler, sans pouvoir résister,
Ses adversaires devant sa lame
S'enfuient de tous côtés.
« Ils ne m'échapperont pas !

SUITE.

Quels lâches vous êtes tous !

CHŒUR.

Quels lâches vous êtes tous !
Aux yeux des Taira comme des Minamoto, quelle honte ! »
En arrêter un est chose aisée, pense-t-il,
Et, mettant son sabre sous son bras :
« Je suis Kagekiyo Shichibyôe le Mauvais,
Samurai des Taira ! » Ainsi se nomme-t-il,
Et il s'élance pour en saisir un.
Mihonoya était venu :
Kagekiyo veut prendre le couvre-nuque de son casque,
Qui glisse, glisse de ses doigts.
Deux ou trois fois Mihonoya s'enfuit ; pourtant,
Puisque c'est l'adversaire qu'il a choisi, il ne le laissera pas échapper.
Il bondit, empoigne le casque :
Eiya ! et comme il le tire (à lui),

(1) *Hôgwan* ou *hangwan* 判官 : ce titre désignait une haute fonction judiciaire. Kurô 九郎 fut l'un des noms de Yoshitsune, d'où cette appellation qui lui fut couramment appliquée : le *hôgwan* Kurô.

Eiya! to hiku hodo ni
Shikoro wa kirete konata ni tomareba
Nushi wa saki e nigenobinu
Haruka ni hedate tachikaeri.
Saru nite mo nanji osoroshi ya!
Ude no tsuyoki! to iikereba
Kagekiyo wa: Mihonoya ga
Kubi no hone koso tsuyokere! to
Waraite sa-u ni noki ni keru.

(*Kiri.*) Mukashi wasurenu monogatari
Otoroe hatete kokoro sae
Midarekeru zo ya hazukashi ya!
Kono yo wa tote mo iku hodo no
Inochi no tsurasa sue chikashi.
Haya tachikaeri: naki ato wo
Toburai tamae, mōmoku no
Kuraki tokoro no tomoshibi
Ashiki michihashi to tanomubeshi.
Saraba yo tomaru. Yuku zo to no
Tada hito-koe wo kiki nokosu
Kore zo oyako no katami naru (*bis*).

Le couvre-nuque se déchire et reste dans sa main.
Son maître s'est enfui plus loin,
Il prend de la distance, puis se retournant :
« Tout de même, elle est terrible.
La force de tes bras ! » s'écrie-t-il.
A quoi Kagekiyo : « Ce sont les os de ton cou,
Mihonoya, qui sont durs ! »
Et en riant, ils s'éloignent l'un de l'autre.

Cette histoire évoque mon passé.
(Le corps) en décrépitude, l'esprit lui-même
Obscurci, quelle honte !
Ce monde, après tout, ne me causera plus longtemps
De souffrances ; ma fin est proche.
Hâte-toi de t'en retourner. Quand je n'y serai plus,
Pour mon âme donne ta prière pour que l'aveugle
Dans les ténèbres soit guidé par sa lumière,
Et dans les chemins difficiles trouve un secours (1).
« Adieu, je reste », dit-il, et elle : « Je pars. »
Ces seuls mots dits d'une seule voix,
Tel est le dernier souvenir que le père et la fille se sont laissé *(bis)*.

(La *hime* s'éloigne lentement. Son père la suit un instant, puis s'arrête ; il se voile la face de sa manche dans un geste de douleur.)

---

(1) La prière des vivants est un flambeau qui guidera l'aveugle défunt dans les ténèbres de l'au-delà.

VII. — IZUTSU.

L'apparition d'un esprit, l'esprit d'une femme qui revient prier sur la tombe de celui qu'elle a aimé, l'évocation du souvenir de leur amour, font le sujet d'*Izutsu*. Cette pièce est par conséquent un *yūrei-nō*, un *nō* de mânes.

Un bonze, qui s'en va de pèlerinage en pèlerinage, entre en passant au temple d'Isonokami, non loin de Nara. Il désire simplement s'y reposer avant de reprendre sa route vers le temple de Hatsuse, sa prochaine étape, quand une femme apparaît, portant des offrandes qu'elle va poser près d'une tombe. Le bonze la questionne ; elle vient, dit-elle, prier pour celui qui a été enterré là, il y a fort longtemps : Ariwara Narihira ; elle ne peut s'empêcher de rappeler certains détails de la vie de ce Narihira, comment il épousa la fille de Ki no Aritsune, comment il la trompa et aussi comment il lui revint. Remontant à de plus lointains souvenirs, elle raconte que les deux époux s'étaient connus tout jeunes et que leur amour était né de leur camaraderie d'enfants. Entraînée par le rappel de tout ce passé, elle finit par dévoiler sa personnalité : elle était la femme de Narihira et elle est revenue prier pour lui. Cette révélation faite au bonze, elle disparaît.

La nuit est venue. Le bonze fatigué s'endort. Pendant son sommeil la femme de Narihira lui apparaît de nouveau : elle a revêtu un costume que portait son époux, et elle danse. Puis la cloche du temple tinte : le rêve s'évanouit et le bonze se réveille au jour qui se lève.

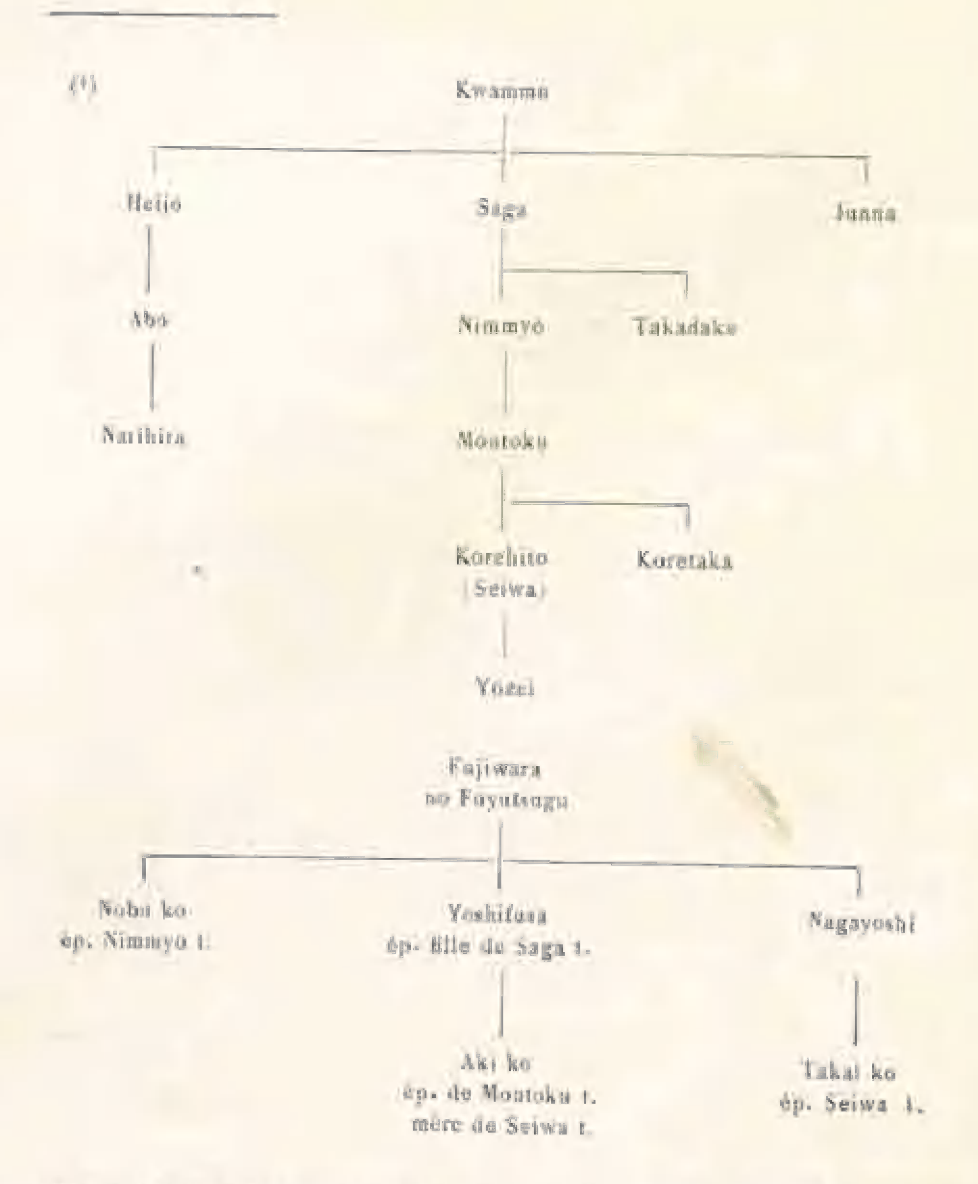
Qui était donc ce Narihira ? L'histoire nous a conservé au sujet de ce petit-fils d'empereur, de ses intrigues politiques et amoureuses, des détails assez précis. Mais c'est surtout au recueil de ses aventures galantes, les *Ise monogatari* 伊勢物語, que Narihira doit sa célébrité. Ces contes, dont on ne connaît ni l'auteur ni la date, semblent avoir eu pour base une autobiographie de Narihira dont l'original aurait disparu. Chacun d'eux est court et contient un ou deux poèmes enchâssés dans une prose dont la concision rend souvent l'intelligence malaisée, ce qui explique le très grand nombre d'éditions populaires de cet ouvrage, écrites en langue moderne et paraphrasées avec plus ou moins de fantaisie.

Il ne peut être question de raconter ici, dans ses détails, l'histoire de Narihira, dont toutes les complications n'intéresseraient pas directement le lecteur d'*Izutsu*, ou de nous laisser entraîner par les aventures du héros des *Ise monogatari* au-delà de l'horizon de ce *nō*. Bornons-nous à l'essentiel.

Au début du IXe siècle, l'abdication de deux empereurs fit passer successivement trois frères sur le trône ; ils se nommaient Heijō 平城 (qui régna de 806 à 809), Saga 嵯峨 (810-823) et Junna 淳和 (824-833). Sous l'empereur Saga, son fils Takadake 高岳 reçut pour ses enfants le nom et le titre

d'Ariwara ason 在原朝臣, mais quand Junna fut devenu empereur à son tour, Abô 阿保, fils de Heijô, obtint que cette mesure fût annulée, puis rétablie en faveur de sa propre descendance. C'est ainsi que Narihira 業平, son 5e fils, porta le nom d'Ariwara (1).

(1)



(Les tableaux ci-dessus sont abrégés et ne contiennent que les noms mentionnés dans cette préface.)

Narihira eut pour femme la fille de Ki no Aritsune 紀の有常. Or la sœur de Ki no Aritsune avait été épousée par l'empereur Montoku 文徳 (851-858) et lui avait donné son fils aîné, Koretaka 惟喬, dont le souverain aurait voulu faire son héritier. Mais d'une autre femme, Aki ko 明子, fille de ce Fujiwara no Yoshifusa 藤原良房 avec qui allait commencer la puissance des Fujiwara, l'empereur eut un autre fils, Korehito 惟仁. Yoshifusa voulut que la succession éventuelle du trône échût à son petit-fils ; pour allier plus solidement sa propre famille à la famille impériale, Yoshifusa projeta en outre de marier Korehito à sa nièce Takai ko 高子. De là naquit la rivalité entre les partisans de Koretaka et ceux de Korehito. Narihira, cousin du premier par sa femme, se battit au côté de son beau-père Aritsune contre les Fujiwara. Ces derniers furent vainqueurs, mais du moins Narihira réussit-il à mettre obstacle au mariage projeté entre Korehito et Takai ko : il séduisit cette dernière. Ceci n'empêcha d'ailleurs pas Takai ko, devenue plus tard dame de la cour, et le prince devenu l'empereur Seiwa 清和 (859-876), de se lier et d'avoir un fils qui fut l'empereur Yôzei 陽成 (877-884).

Narihira, éloigné quelque temps de la capitale à la suite de cette défaite militaire et de ce succès amoureux, y revint et reçut des charges assez importantes. Il fut *uma no kami* 馬頭, « grand écuyer », et plus tard devint *u-kon-e no chūjō* 右近衛中將, « lieutenant-général de la garde de droite » ; à la fin de sa vie il était *gon no kami* 權守, vice-gouverneur des provinces de Sagami et de Musashi. Il mourut à 56 ans, en 880, ayant vécu une vie agitée dont l'amour, et aussi les lettres, semblent avoir été les distractions, sinon les occupations principales.

Revenons à *Izutsu*. Celle qui fut la femme de Narihira raconte d'abord au bonze le mariage de Narihira avec la fille de Ki no Aritsune et ses infidélités, puis s'animant graduellement, elle lui fait un autre récit, celui de l'enfance des deux époux. Il est vraiment nécessaire d'être, comme les Japonais, familiarisé avec les *Ise monogatari*, pour bien comprendre la première partie de cette histoire et saisir son lien avec la seconde. Je donnerai donc le texte de l'*Ise monogatari* et sa traduction [1] :

---

[1] Le texte que nous avons suivi ici et dans les notes, accompagnant la traduction, est celui du *Shinshaku Ise monogatari* 新釋伊勢物語 par Arima 有馬, publié en 1920 par la maison Yûseidô 有精堂.

« Mukashi, inaka wataraishikeru hito no kodomo, i no moto ni idete asobikeru wo, otona ni nari ni kereba, otoko mo onna mo hajikawashite arikeredo, otoko wa : kono onna wo koso eme to omou, onna mo : kono otoko wo to omoi tsutsu, oya no awasuru koto mo kikade nan arikeru. Sate kono tonari no otoko no moto yori kaku nan :

Tsutsu izutsu
Izutsu ni kakeshi
Maro ga take
Oi ni kerashi na
Ai mizaru ma ni (1)

Kaeshi :

Kurabe koshi
Furiwakegami mo
Kata suginu
Kimi narazu shite
Tare ka agubeki (2)

kaku ii iite, tsui ni hoi no gotoku ai ni keri. Sate toshigoro furu hodo ni, onna oya nakunarite tayori nakunaru mama ni, morotomo ni iu kainakute aran ya wa tote, Kawachi no kuni Takayasu no kōri ni iki kayou tokoro ide ki ni keri. Sarikeredo kono moto no onna ashi to omoeru keshiki mo nakute, idashi tatete yarikereba, otoko koto kokoro arite kakaru ni ya aran to omoi utagaite, senzai no naka ni kakure ite Kawachi e inuru kao nite mireba, kono onna itoyō keshō shite uchi-nagamete,

Kaze fukeba
Oki tsu shiranami
Tatsuta yama
Yowa ni ya kimi ga
Hitori koyuramu

to yomikeru wo kikite, kagiri naku kanashi to omoite, Kawachie mo osa-osa kayowazu nari ni keri ».

---

(1) Variante : « Sugi ni kerashi na
Imo fou : kimi mizaru ma ni ».

(2) Variante : « nazubeki ».

« Jadis, certaines gens qui vivaient à la campagne avaient des enfants qui jouaient ensemble près d'un puits. Devenus grands, le garçon comme la fille se sentirent embarrassés vis-à-vis l'un de l'autre. Le garçon pensait : « C'est cette fille que je veux (pour femme) » ; la fille : « Ce sera ce garçon... », et ils ne consentaient pas à (d'autres) arrangements de mariage faits par les parents.

Le garçon envoya ceci :

Margelle du puits rond,
Margelle où je m'adossais :
Ma taille (d'enfant)
Doit être devenue celle d'un homme
Depuis que nous ne nous sommes vus [1].

Elle répondit :

Mes longs cheveux partagés par le milieu,
Que je comparais avec les vôtres,
Ont dépassé mes épaules.
Si ce n'est vous,
Qui les relèvera [2] ?

et bien d'autres poèmes encore furent échangés.

A la fin, (les deux jeunes gens) s'épousèrent comme ils l'avaient désiré. Des années passèrent. La femme perdit ses parents et l'appui qu'ils leur donnaient. « Nous ne pouvons passer ensemble les jours dans l'oisiveté », dit l'homme qui trouva au pays de Kawachi, dans le district de Takayasu, un endroit où aller [3], et il y alla. Cependant sa femme le laissait aller sans montrer de mauvaise humeur, de sorte qu'il se demanda si elle n'avait pas au cœur des pensées pour un autre. Il se cacha dans le jardin en faisant semblant d'aller en Kawachi et regarda. La femme, après s'être parée, chanta en regardant la campagne :

Quand le vent souffle,
Les vagues blanches du large
S'élèvent, et au mont Tatsuta
En pleine nuit mon seigneur
Doit passer seul.

Entendant ce chant, l'homme touché au-delà de toute limite, n'alla plus que rarement en Kawachi. »

[1] Variante : « Margelle où j'adossais
Ma taille (d'enfant) :
Je dois t'avoir dépassée
Depuis que je n'ai vu mon amie. »

[2] Variante : « Qui les caressera ? »

[3] Pour travailler et aussi parce qu'il y trouva une femme, car la phrase suivante nous dit littéralement : « sa femme d'avant » le laissait aller....

Nous aurons l'occasion, au cours de la traduction du *nô*, de citer et de traduire parmi les *Ise monogatari* d'autres contes auxquels l'auteur du *nō* a fait des emprunts.

Nous venons de parler d'auteur : comme pour la plupart des *nô*, on se trouve en face d'indications différentes laissées dans les quelques documents qui ont cité des noms : Miyamasu 宮増 dans le *Meiwa Kaisei-hon* 明和改正本 de Kwanze Motoakira 觀世元章. Seami 世阿彌 d'après le *Nôbon sakusha chūbun* 能本作者註文. Il est vraisemblable que tous deux ont travaillé à ce *nō*, dont l'original n'était sans doute ni de l'un ni de l'autre, mais il n'a pas été possible jusqu'ici de débrouiller la part de chacun dans l'œuvre telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Izutsu montre une ordonnance classique dans la succession de ses formes chantées et parlées. Toutes les écoles le jouent. Les textes de Kwanze et de Hôshô sont presque identiques. Les écoles du *shimo-gatari* présentent dans les passages parlés quelques variantes sans grande importance.

IZUTSU 井筒.

PERSONNAGES.

Waki : un bonze voyageur.

Mae-jite : une femme des environs.

Nochi-jite : la fille de Ki no Aritsune.

L'action se passe au neuvième mois, au temple d'Ariwara en Yamato.

IZUTSU 井筒.

WAKI.

(Kotoba.) Kore wa sho koku ikken no sō nite sōrau. Ware kono hodo wa Nanto shichi dō ni mairite sōrau, mata kore yori Hatsuse ni mairabaya to zonji sōrau (1). Kore naru tera wo hito ni tazunete sōraeba Ariwara-dera to ka ya mōshi sōrau hodo ni, tachiyori ikken sebaya to omoi sōrau.

Sashi. Sate wa kono Ariwara-dera wa
Inishie Narihira Ki no Aritsune no sokujo
fufu sumi tamaishi (2) Isonokami narubeshi.
« Kaze fukeba oki tsu shiranami Tatsuta yama » to eiji ken mo
Kono tokoro nite no koto narubeshi.

---

(1) Le texte ci-dessus est celui du *kami-gakari*. Les écoles du *shimo-gakari* ont celui-ci, qui est le même dans les trois écoles, à part quelques différences insignifiantes :

« Kore wa issho fujū no sō nite sōrau. Ware kono hodo wa Nanto ni sōraite reibutsu reisha nokori naku ogami megurite sōrau. Mata kore yori Hatsuse mōde to kokorozashi sōrau. »

« Je suis un bonze voyageur. Cette fois je suis à Nanto, faisant un pèlerinage à tous les temples célèbres par leurs vertus, sans en oublier aucun. Puis, d'ici, j'ai l'intention d'aller visiter Hatsuse. »

(2) Kmp. : « Sumi tamaitaru » ; Ki. : « sumaikeru » (même sens).

IZUTSU.

Les musiciens ayant pris leurs places dans le fond, au *kōza*, un cadre de bois très simple est posé près du bord antérieur de la scène. A l'un des montants est attachée une touffe de *susuki* en épis. Les spectateurs imagineront que c'est là tantôt une tombe, tantôt un puits.

Les musiciens jouent (une flûte, deux tambourins à main).

Entre le *waki*. Il porte un bonnet brun légèrement pointu que serre un bandeau noué derrière la tête et que termine un large couvre-nuque enveloppant les épaules (*sumboshi* 角帽子), un vêtement de soie d'une seule teinte (*muji noshime* 無地熨斗目) recouvert du *mizugoromo* 水衣, manteau croisé, largement ouvert sur la poitrine et serré à la taille par une ceinture de soie damassée (*donsu koshi-obi* 緞子腰帯). Chapelet et éventail.

WAKI.

Je suis un bonze qui parcourt toutes les provinces. Cette fois je suis venu aux sept temples de Nanto (1), et d'ici je pense me rendre à Hatsuse. J'ai demandé le nom de ce temple-ci : c'est, à ce qu'on dit, le temple d'Ariwara, alors je vais y jeter un coup d'œil en passant.

(Il aperçoit le puits.)

Eh bien! ce temple d'Ariwara doit être à Isonokami (2),
Où jadis Narihira et la fille de Ki no Aritsune
Vécurent unis.
« Quand souffle le vent, les vagues blanches du large s'élèvent, et au mont Tatsuta (3). . . » :

C'est ici que ces vers ont dû être composés.

---

(1) Nanto 南都, la capitale du Sud, nom pris par Nara quand la capitale eut été transférée à Kyoto en 794. Les sept temples dont il est question sont le Todaiji 東大寺, le Kofukuji 興福寺, le Genkoji 元興寺, le Daianji 大安寺, le Yakushiji 薬師寺, le Saidaiji 西大寺, le Horyuji 法隆寺. Le Genkoji et le Daianji n'existent plus aujourd'hui.

Hase 初瀬, que l'on prononce ici Hatsuse, est une localité à une quinzaine de kilomètres au S.-S.-E. de Nara. Elle est célèbre par son temple, Hasedera (écrit aussi 長谷寺), l'un des 33 lieux des provinces de l'Ouest « Saikoku san jū san sho », dédiés à Kwannon.

(2) Isonokami, à l'Est de Tamba-ichi, qui se trouve sur le chemin entre Nara et Hase. Actuellement il s'y trouve un temple shintoïque : autrefois on y voyait un temple bouddhique, Isonokamidera, ou Ariwara-dera, mais toute trace en a disparu.

(3) Tatsuta est une petite localité située sur les bords de la rivière Yamato, entre le Hōryuji et la chaîne de montagnes qui séparait les deux provinces de Yamato et de Kawachi. Elle est célèbre par ses érables et son nom revient souvent en poésie. On a vu, dans la préface, le *tanka* (dont la première partie est citée ici) extrait des *Ise monogatari*. « *Tatsuta yama* » forme une charnière entre les deux parties du poème, « *tatsu* » étant le mot final de la première partie, et « *Tatsuta yama* » commençant la seconde.

Uta. Mukashi-gatari no ato toeba
Sono Narihira no tomo to seshi
Ki no Aritsune no tsune naki yo
Imose wo kakete toburawan (*bis*).

SHITE.

Shidai. Akatsuki goto no aka no mizu (*bis*)
Tsuki mo kokoro ya sumasuran (1).

Sashi. Sa naki dani mono no sabishiki aki no yo no
Hitome mare naru furu-tera no
Niwa no matsukaze fuke sugite
Tsuki mo katabuku nokiba no kusa
Wasurete sugishi inishie wo
Shinobu-gao nite itsu made ka
Matsu koto nakute (2) nagaraen ?
Ge ni nanigoto mo omoide no
Hito ni wa nokoru yo no naka kana !

Sage-uta. Tada itsu to naku hito suji ni
Tanomu hotoke no mi te no ito
Michibiki tamae nori no koe.

Age-uta. Mayoi wo mo
Terasase tamau on chikai (*bis*)

(1) Ki. : « kiyomuran » (même sens).
(2) Kg. écrit au contraire : « arite », ce qui transforme le sens : « jusques à quand pourrai-je continuer de vivre dans l'attente ? ».

Je viens visiter ce qui reste de ce conte de jadis.
Narihira et celle dont il fit sa compagne,
(La fille de) Ki no Aritsune, ont quitté ce monde éphémère.
Pour les époux je vais prier (*bis*).

Il se rend au *wakiza*.

Entre le *shite* : masque de jeune femme (*waka-onna* 若女), longue robe brochée (*kara-ori* 唐織) d'or et de couleurs vives laissant voir un col blanc ; elle tient en mains une petite branche et un chapelet bouddhique. Quelquefois elle porte un petit seau à eau d'offrande.

Suite.

L'eau d'offrande (1) qu'à chaque aurore
Je puise d'un cœur pur, reflète de la lune une image sans tache.

Déjà par elles-mêmes les nuits d'automne sont mélancoliques.
Mais quand, dans le jardin du vieux temple abandonné
L'heure s'avance, que le vent vient de passer dans les pins,
Et que, (contemplant) la lune qui s'incline vers les herbes du bord du toit,
Mon visage pensif rêve à un passé oublié de tous, je me demande
Jusques à quand, n'ayant (plus) rien à attendre,
Je pourrai continuer de vivre.
Comme en vérité les moindres souvenirs
Sont vivaces en ce monde !

En toi seul, toujours, aveuglément
J'ai confiance, ô fil tenu par l'auguste main du Buddha (2).
Conduis-moi : voilà (ma) prière !

Le serment divin (3)
Daigne éclairer les égarés (*bis*).

---

(1) *Aka* 閼伽 ou 阿伽. En sanscrit *argha* signifie une offrande faite respectueusement à un hôte pour le recevoir : cette offrande peut être simplement de l'eau. *Arghya* a le même sens d'eau offerte à l'hôte que l'on reçoit. *Aka*, ou *aka no mizu*, dérive de là et désigne l'eau offerte aux morts, eau à laquelle on ajoute généralement de l'encens et des fleurs. Cette définition se retrouve dans nombre de sûtras, ainsi le *Dainichikyō-sho* 大日經疏 (Mahavairocana-sutra) dit au livre 11 : « 閼伽水。此即香花之水, l'eau dite *aka* est de l'eau dans laquelle se trouvent de l'encens et des fleurs ».

(2) Ce fil que tient la main du Buddha conduit les hommes, qui le suivent après leur mort, droit à la Terre pure (*Jōdo* 淨土), située à l'Ouest, où une fois entrés, ils sont sûrs de ne plus rétrograder au cours des vies futures.

(3) Le serment fait par le Buddha de sauver tous les êtres. Il guide les égarés vers l'Ouest, vers le *Jōdo*.

Ge ni mo to miete ariake no
Yukue wa nishi no yama naredo.
Nagame wa yomo no aki no sora.
Matsu no koe nomi kikoyuredomo
Arashi wa izuku to mo
Sadame naki yo no yume-gokoro
Nani no oto ni ka sametemashi (*bis*) ?

WAKI.

(*Kotoba.*) [1] Ware kono tera ni yasurai kokoro wo sumasu orifushi itonamame keru nyoshō niwa no itai wo musubi age, hanamizu to shi, kore naru tsuka ni ekō no keshiki mie tamau wa ika naru hito nite mashimasu zo ?

SHITE.

(*Kotoba.*) [2] Kore wa kono atari ni sumu mono nari. Kono tera no hongwan Ariwara no Narihira wa yo ni na wo tomeshi hito nari. Sareba sono ato

---

[1] Kmp. : « Ware kono tera ni tabi-i shite yo mo sugara kyō nembutsu shi kokoro wo sumasu orifushi ni ito namamekeru nyoshō ichi nin kitari tamai, kore naru itai wo kumiage aka no mizu to shi, hana wo tamuke, kō wo taki, onajiki tsuka ni ekō no keshiki mie tamau wa... Kono satobito nite mashimasu ka ? »

« Prenant ce temple pour gîte au cours de mon voyage, toute la nuit j'ai lu des textes saints et répété le nom d'Amida pour purifier mon cœur, alors une femme d'un charme ensorcelant est arrivée ; elle a puisé de l'eau à ce puits et l'a prise comme eau d'offrande ; elle a offert des fleurs, brûlé de l'encens et semble sur cette même tombe dire les prières pour les défunts. Êtes-vous une femme de ce village ? ».

Le texte de Kita est peu différent : « Ware kono tera ni tabi-i shite kokoro wo sumasu orifushi ni, nyoshō ichi nin kitari tamai, kore naru itai wo musubi, hana wo kiyome, kō wo taki, aru naru tsuka ni ekō wo nashi tamau koto, fushin ni koso sōrao ».

« Prenant ce temple pour gîte au cours de mon voyage, je purifiais mon cœur quand une femme est venue ; elle a puisé de l'eau à ce puits, elle a lavé des fleurs, brûlé de l'encens et elle dit les prières des défunts sur cette tombe. Voilà qui est étrange. »

Celui de Kongo est presque identique au précédent

[2] Kmp. : « San-zōrau, kore wa kono atari ni sumu onna nite sōrau, Mata kono tera no hongwan Ariwara no Narihira to yaran no kore naru tsuka no kage yaran ».

« Oui. Je suis une femme qui habite par ici. Maintenant, cette tombe doit être celle de celui qu'on appelait Ariwara no Narihira, le fondateur de ce temple ».

Ki. et Kg. n'ont pas la première de ces deux phrases. La seconde est à peu près la même que ci-dessus, avec cette particularité que ces deux écoles (ainsi que Ho.) remplacent : *tsuka*, « la tombe», par *kusa*, « les herbes » (qui poussent sur la tombe).

De fait, si l'on regarde la lune à l'aurore,
C'est vers la montagne de l'Ouest qu'on la voit disparaître,
Pourtant c'est partout que resplendit le ciel d'automne (*bis*) (1).
Le bruissement des pins seul se fait entendre.
Et pourtant la tempête de partout peut surgir.
Du rêve de cette vie incertaine
Par quel bruit serai-je réveillée (*bis*) ?

(Elle pose sa branche à terre, s'agenouille et joint les mains pour prier.)

WAKI.

Je me reposais dans ce temple ; je purifiais mon cœur quand une femme d'un charme ensorcelant a pris de l'eau au puits du jardin pour arroser les fleurs de cette tombe près de laquelle elle semble prier pour un défunt (2).

(Il s'adresse à la femme qui s'est relevée.)

Qui donc êtes-vous ?

SHITE.

J'habite par ici. Du fondateur de ce temple, Narihira d'Ariwara, le monde a retenu le nom (fameux). Eh bien ! cette tombe doit être ce qui reste de lui.

---

(1) La lune à l'aurore invite nos regards à la suivre vers l'Ouest, cependant on peut regarder dans n'importe quelle direction le ciel d'automne : partout il est splendide. De même : c'est vers la Terre pure de l'Ouest que le Buddha nous conduit, mais sa Loi s'applique à tous les êtres, où qu'ils soient.

(2) Eko 回 向, l'une des cinq formes de prières dont parle Vasubandhu dans son *Amitayus-sûtropadeśa*. C'est compatir aux maux de ceux qui souffrent et désirer les sauver en reportant sur eux ses propres mérites. Pour l'acception courante du mot, l'expression « prière (ou service) pour les morts » peut être considérée comme équivalente.

Nembutsu 念 佛 (Buddhanusmrti), dans le texte de Komparu, prend, suivant les sectes, des définitions différentes. Pour la plupart des sectes, c'est méditer sur le Buddha et ses vertus. Pour Honen 法 然 (fondateur de la secte Jodo), répétant Chan tao 善 導, c'est seulement répéter le nom du Buddha.

no shirushi mo kore naru tsuka no kage yaran ; warawa mo kuwashiku wa shirazu sōraedomo hana mizu wo tamuke on ato wo toburai mairase sōrau [1].

WAKI.

Ge ni ge ni, Narihira no on koto wa [2] yo ni na wo tomeshi hito nari, sarinagara ima wa haruka ni [3] tōki yo no mukashi-gatari no ato naru wo shika mo nyoshō no on mi to shite [4] kayō ni toburai tamau koto sono Ariwara no Narihira ni ikasama yue aru on mi yaran.

SHITE.

Yue aru mi ka to towase tamau [5]. Sono Arihira wa sono toki dani mo mukashi otoko to iwareshi mi no mashite ya ima wa tōki yo ni yue mo yukari mo arubekarazu.

WAKI.

Mottomo ōse wa saru koto naredomo
Koko wa mukashi no kyūseki nite

SHITE.

Nushi koso tōku Narihira no

WAKI.

Ato wa nokorite sasuga ni imada

SHITE.

Kikoe wa kuchinu yo-gatari wo

WAKI.

Katareba ima mo

---

(1) Ho. : « hana mizu wo tamuke kayo ni eko moshi sorau », « je lui apporte des fleurs et de l'eau en offrande et je dis, comme vous l'avez vu, des prières pour lui ».
(2) Kmp. intercale : « matsudai made », « à jamais ».
(3) Ki. et Kg. écrivent : « amari ni », ici : « très ».
(4) Ki. et Kg. suppriment : « shika mo... to shite ».
(5) Kg. : « Yue aru mi to ka to toi tamau wa nani tote ose aru yaran ? », « Vous daignez me demander si quelque lien me rattache à lui ? Que voulez-vous dire ? »

Je ne le sais pas de façon très précise, mais je viens lui apporter des fleurs et de l'eau en offrande, et prier pour lui.

WAKI.

En vérité, en vérité, de Narihira le monde a retenu le nom (fameux), mais aujourd'hui ce n'est plus (là) qu'une légende d'un passé très lointain. Alors, pour que vous, une femme, priiez de la sorte, c'est sans doute qu'à ce Narihira d'Ariwara quelque lien vous rattache ?

SHITE.

Vous daignez me demander si quelque lien me rattache (à lui). Au temps même (où vivait) cet Arihira, on l'appelait « l'homme d'autrefois » [1], à plus forte raison maintenant, après tant d'années, ne puis-je avoir de lien avec lui.

WAKI.

Vous avez dit juste, cependant
Voici des vestiges d'autrefois.

SHITE.

Narihira s'en est allé bien loin..

WAKI.

Mais sa trace reste !

SHITE.

Cette histoire est tombée en poussière !

WAKI.

Quand on la raconte, même aujourd'hui...

(1) Tous les contes des *Ise monogatari* commencent par « *mukashi* », « jadis », et beaucoup d'entre eux par « *mukashi, otoko*. . . », « jadis, un homme. . . ». Si, par un jeu de mot, on lit : « *mukashi otoko* », on a en effet le sens « d'homme d'autrefois ».

SHITE.

Mukashi otoko no

JI.

Na bakari wa
Ariwara-dera no ato furite (*bis*)
Matsu mo oitaru tsuka no kusa

Kore koso sore yo naki ato no
Hito mura susuki no ho ni izuru wa
Itsu no nagori naruran
Kusa bōbō to shite
Tsuyu shinshin to furu-tsuka no
Makoto naru kana inishie no
Ato natsukashiki keshiki kana (*bis*)

WAKI [1].

(*Kotoba.*) Nao nao, Narihira no on koto kuwashiku on monogatari sōrae !

JI.

Kuri. Mukashi Ariwara no chūjō
Toshi hete koko ni Isonokami
Furi ni shi sato mo hana no haru
Tsuki no aki tote sumi tamaishi ni

---

[1] Kmp. et Kg. omettent cette phrase du *waki*.

SHITE.

De « l'homme d'autrefois »

CHŒUR.

Le nom seul demeure.
Dans le temple d'Ariwara qui tombe en ruines (*bis*).
Le pin vieillit, l'herbe (envahit) la tombe antique.
(Elle montre la tombe.)
Voyez ces restes :
Ces touffes de *susuki* [1] qui ont poussé leurs épis,
De quelle époque sont-elles les vestiges ?
Des herbes folles
Une rosée abondante s'égoutte sur la vieille tombe.
En vérité c'est un spectacle
(Qui me rappelle) un passé très cher.

WAKI.

Encore, encore, racontez-moi des détails sur Narihira !

CHŒUR.

Jadis le général d'Ariwara
Vécut des années ici, à Isonokami.
Dans ce vieux village de Furu [2], en chantant les fleurs au printemps
Et la lune à l'automne.

---

(1) *Susuki*, « eularia japonica », plante qui ne pousse que dans les lieux incultes, abandonnés.

(2) Isonokami-jingū s'appelle aussi Furu-jinja du nom du village de Furu 布留, qui se trouve un peu au Nord du temple. L'auteur en profite pour donner ici une double entente à ces mots « *furi ni shi sato* », « ce vieux village », et aussi : « ce village de Furu ».

Le temple shintoïque dont nous venons de parler était confié à la garde de la famille Mononobe 物部. L'un de ces Mononobe, appelé Namimatsu (ou Nam-matsu) 並松, qui s'acquittait de sa charge dans ce temple un peu perdu dans la campagne, fut promu, le 7 du 1er mois de Ninna 仁和 (885), à un rang de cour supérieur. A

SHITE.

Sashi. Sono koro wa Ki no Aritsune ga musume to chigiri
Imose no kokoro asakarazarishi ni

JI.

Mata Kawachi no kuni Takayasu no sato ni
Shiru hitoarite futa michi ni
Shinobite kayoi tamaishi ni

SHITE.

« Kaze fukeba oki tsu shiranami Tatsutayama

JI.

Yowa ni ya kimi ga hitori yukuran » to
Obotsuka-nami no yoru no michi
Yukue wo omou kokoro togete
Yoso no chigiri wa karegare nari.

SHITE.

Ge ni nasake shiru utakata no

JI.

Aware wo nobeshi mo kotowari nari.

Kuse. Mukashi kono kuni ni
Sumu hito no arikeru ga
Yado wo narabete kado no mae

---

cette occasion, Furu no Imamichi 布留今道 composa le poème de congratulation suivant, que l'on trouve dans le *Kokinshū* (*zatsu no bu*) :

Hi no hikari
Yabu shi-wakaneba
Isonokami
Furi ni shi sato ni
Hana mo sakikeri

« Comme les rayons du soleil luisent en tous lieux, même sur les fourrés, les fleurs se sont épanouies dans ce vieux village d'Isonokami ».

Hana désigne en poésie aussi bien les fleurs que la gloire, de sorte que : « les fleurs se sont ouvertes » peut s'entendre : « la gloire rayonne ».

SHITE.

A cette époque il fit à la fille de Ki no Aritsune le serment du (mariage);
L'amour des deux époux fut profond.

CHŒUR.

Or, dans le pays de Kawachi, au village de Takayasu [1]
Il connaissait une autre femme ; deux chemins
En cachette il fréquenta.

SHITE.

« Quand le vent souffle, les vagues blanches du large s'élèvent,

CHŒUR.

Et mon seigneur, en pleine nuit, seul, doit passer le mont Tatsuta ! »
La pensée qui sur les chemins, dans la nuit incertaine,
Le suivait anxieusement, a été exaucée :
Les serments faits à l'autre se sont fanés.

SHITE.

En vérité, en montrant de la tendresse dans son poème,

CHŒUR.

Elle eut raison.

Jadis en ce pays
Habitaient deux familles
Dont les demeures étaient voisines ; se rencontrant

(1) Takayasu, localité à une quinzaine de kilomètres à l'E.-S.-E. d'Ōsaka. A vol d'oiseau il y a à peu près 22 kilomètres entre Isonokami et Takayasu. Le voyageur devait, peu avant d'arriver à Takayasu, passer dans le voisinage du mont Tatsuta ; on saisit ainsi le sens des vers composés par la jeune femme délaissée.

Izutsu ni yorite unai ko no
Tomodachi kataraite
Tagai ni kage wo mizukagami
Omote wo narabe sode wo kake
Kokoro no mizu mo soko hinaku
Utsuru tsuki hi mo kasanarite
Otonashiku hajigawashiku
Tagai ni ima wa nari ni keri.
Sono nochi kano mame otoko
Kotoba no tsuyu no tamazusa no
Kokoro no hana mo iro soite

SHITE.

« Tsutsu izutsu izutsu ni kakeshi maro ga take

JI.

Oi ni kerashi na imo mizaru ma ni » to
Yomite okurikeru hodo ni
Sono toki onna mo : « Kurabe koshi
Furiwakegami mo kata suginu.
Kimi narazu shite tare ka agubeki ? » to
Tagai ni yomishi yue nare ya
Tsutsu izutsu no onna to mo
Kikoeshi wa Aritsune ga
Musume no furuki na narubeshi.

Rongi. Ge ni ya furi ni shi monogatari
Kikeba taenaru arisama no
Ayashi ya, nanori owashimase !

SHITE.

Makoto wa ware wa koi-goromo
Ki no Aritsune ga musume to mo
Iza shiranami no Tatsuta yama
Yowa ni magirete kitaritari.

Près du puits devant leurs portes, leurs enfants aux cheveux flottants
Jouaient aux promesses de mariage.
Ils se regardaient l'un l'autre dans le miroir de l'eau.
Leurs visages rapprochés, leurs manches étendues sur la margelle,
Leurs cœurs purs comme l'eau (du puits)....
Le temps passant,
Les enfants grandirent, et alors ils ressentirent
Quelque embarras vis-à-vis l'un de l'autre.
Plus tard le garçon, loyal,
Composa cette lettre de promesse
En y mettant sa plus tendre affection :

SHITE.

« Margelle du puits rond, margelle où je m'adossais ; ma taille (d'enfant)

CHŒUR.

Doit être devenue celle d'un homme depuis que je n'ai vu mon amie. »
A l'envoi de ce poème
La jeune fille (répondit) : « Mes longs cheveux partagés par le milieu
Que je comparais avec les vôtres ont dépassé mes épaules.
Si ce n'est vous, qui les relèvera ? » [1]
Est-ce parce qu'ils ont échangé ces poèmes ?
(Mais) ce nom de la « femme du bord du puits »
Dont on a entendu parler doit avoir été
Le nom de jeunesse de la fille d'Aritsune [2].

En vérité, écouter ce vieux conte
Est chose charmante.
Comme c'est étrange ! Veuillez vous nommer !

SHITE.

A dire le vrai, je suis peut-être la fille
De Ki no Aritsune, qui aima.
Par le mont Tatsuta,
A la faveur de la nuit, je suis venue.

---

(1) Une jeune fille laissait jusqu'à ses fiançailles ses cheveux flotter sur ses épaules, se contentant de les rejeter de chaque côté par une raie médiane. Au moment de se marier, elle relevait les cheveux qui pendaient le long de ses joues et les nouait en arrière.

(2) On a vu dans la préface que les *Ise monogatari* ne la nomment pas dans ce conte.

Ji.

Fushigi ya ! Sate wa Tatsuta yama
Iro ni zo izuru momijiba no

Shite.

Ki no Aritsune ga musume to mo

Ji.

Mata wa izutsu no onna to mo

Shite.

Hazukashi nagara ware nari to

Ji.

Iu ya shimenawa no nagaki yo wo
Chigirishi toshi wa tsutsu izutsu
Izutsu no kage ni kakurekeri (*bis*).

(Naka-iri.)

Waki.

Uta. Fuke yuku ya.
Ariwara-dera no yoru no tsuki (*bis*)
Mukashi wo kaesu koromode ni
Yume machi soete kari makura ([1])
Koke no mushiro ni fushi ni keri (*bis*)

([1]) Shimo-gakari : « tabi makura » (même sens).

CHŒUR.

C'est incroyable ! Ainsi qu'au mont Tatsuta,
Le rouge aux feuilles d'érable, apparaît.

SHITE.

La fille de Ki no Aritsune

CHŒUR.

Ou encore la femme du bord du puits. . .

SHITE.

J'avoue que c'est moi.

CHŒUR.

D'une longue union
C'est à dix ans que nous fîmes le serment (1) !
Et derrière le puits elle a disparu.

(Le *shite* s'en va. Le *waki* demeure.)

DEUXIÈME PARTIE.

WAKI.

Il se fait très tard.
Le clair de lune baigne le temple d'Ariwara.
Mon vêtement mis à l'envers pour évoquer le passé (2),
J'attends le rêve sur mon oreiller de fortune,
Etendu sur une couche de mousse.

---

(1) Ici un jeu de mots sur le mot « tsutsu ». Dans ces mots : « tsutsu izutsu... », il y a contraction et soudure de « tsutsu-i », « puits rond », et « izutsu », « margelle du puits ». Cette fois le mot « tsutsu », considéré comme terminant la phrase « chigiri shi toshi wa tsutsu », est pris dans son très vieux sens de « dix » ; « C'est à dix ans que nous nous sommes promis d'être unis ». Remarquons que « tsutsu » a eu aussi « abusivement », dit le dictionnaire *Jikai* 辭海, le sens de dix-neuf. Ōwada, dans ses commentaires (*Yōkyoku hyōshaku*), lui donne, on ne voit pourquoi, le sens de « vingt ». Il semble naturel de prendre « tsutsu » avec sa signification primitive de « dix » ; « les deux enfants avaient cet âge quand, au bord du puits, ils jouaient aux promesses de mariage ».

(2) On pensait autrefois qu'un bon moyen de revoir en rêve un être disparu consistait à s'endormir en mettant son vêtement à l'envers.

NOCHI-JITE.

« Ada nari to na ni koso tatere sakurabana
Toshi ni mare naru hito mo machikeri. »
Kayô ni yomishi mo ware nareba
Hito matsu onna to mo iwareshi nari.
Ware tsutsu izutsu no mukashi yori

NOCHI-JITE

(entre lentement par le pont. Masque de jeune femme, couronne, ample robe (*chôken* 長絹) violette, somptueuse, avec des manches immenses).

« Ephémères sont les fleurs du cerisier, chacun le sait.
Elles ont pourtant attendu celui qui ne vient que rarement (¹). »
C'est moi qui ai composé ce poème,
Aussi m'a-t-on appelée « la femme qui attend ».
Après le temps (des rencontres) au bord du puits

(¹) L'auteur insère ici, intégralement, un *tanka* des *Ise monogatari*. Le conte qui le renferme est le suivant :

Toshigoro otozure zarikeru hito no sakura no sakari ni mi ni kitarikereba, aruji :

Ada nari to
Na ni koso tatere
Sakura-bana
Toshi ni mare naru
Hito mo machikeri

Kaeshi :

Kyo kozuba
Asu wa yuki to zo
Furi namashi
Kiezu wa ari to mo
Hana to mimashi ya

« Jadis, un homme qui n'était pas venu depuis longtemps vint voir la floraison des cerisiers : (alors) l'hôtesse :

Pour leur inconstance
Elles sont célèbres,
Les fleurs du cerisier ;
Elles ont pourtant attendu
Celui qui ne vient que rarement.

(L'homme) répondit :

Si je ne venais pas aujourd'hui,
Demain c'est comme neige
Qu'elles tomberaient sans doute.
Même si (cette neige) ne fondait pas,
Qui donc y verrait des fleurs ? »

Autrement dit : si je ne venais pas aujourd'hui, il serait trop tard demain : ces fleurs qui changent si vite seraient tombées, comme de la neige, et ton cœur qui varie aussi vite qu'elles, ne serait sans doute plus le même. En supposant que cette neige soit encore visible, qui donc y reconnaîtrait les fleurs d'aujourd'hui ? Et qui donc reconnaîtrait ton cœur ?

Mayumi tsukiyumi toshi wo hete
Ima wa naki yo ni Narihira no

Toutes sortes d'années ont passé (1) ;
Maintenant je suis morte. Du Narihira disparu

---

(1) *Mayumi, tsuki-yumi.* On employait pour faire les arcs différents bois : *azusa* 梓, le catalpa; *mayumi* 檀, une sorte de fusain (evonymus europæus), *tsuki* 槻, espèce d'orme de Sibérie (variété de zelkowa), etc. *Azusa-yumi* évoquant l'idée de tendre, de tirer, etc., est devenu le *makura-kotoba* de *hiku, haru* et de bien d'autres mots.

Dans les *kagura uta* 神楽歌 du *Shûi-shû* 拾遺集, on trouve ceci :

Yumi to ieba
Shina naki mono wo
Azusa yumi
Mayumi tsuki-yumi
Shina koso arurashi

« Parler d'un arc
N'est pas en montrer la sorte,
Mais dire : un arc d'*azusa*,
De *mayumi*, de *tsuki*,
C'est en dire la sorte. »

Dans les *Ise monogatari*, nous retrouvons ces mots dans le passage suivant :

Mukashi, otoko kata-inaka ni sumikeri, otoko miya-zukaeshi ni tote, wakare oshimite yukikeru mama ni, mi tose kozarikereba, machiwabitarikeru ni, mata itoneugoro ni iikeru hito ni, koyoi wa awan to chigiritarikeru ni, kano otoko kitarikeri. Kono to ake tamae to tatakikeredo, akede, uta wo nan yomite idashitarikeru :

Aratama no
Toshi no mitose wo
Machiwabite
Tada koyoi koso
Nii makura sure.

to ii idashitarikereba

Azusa-yumi
Mayumi, tsuki-yumi
Toshi wo hete
Waga seshi ga goto
Uruwashi mise yo

to iite inan to shikereba, onna :

Azusa-yumi
Hikedo hikanedo
Mukashi yori
Kokoro wa kimi ni
Yori ni shi mono wo

to iikeredo, otoko kaeri ni keri. Onna itokanashikute shiri ni tachite oi yukedo, e-oi tsukade, shimizu no aru tokoro ni fushi ni keri. Soko naru iwa ni o yobi (*) no chi

---

(*) Pour : « yubi », « doigt ».

Katami no nōshi mi ni furete
Hazukashi (1) ya mukashi otoko ni utsuri mai

---

shite kakitsu-kekeru :

Aiomowade
Karenuru hito wo
Todomekane
Waga mi wa ima zo
Kie-hatenumeru

to kakite itazura ni nari ni keri.

« Jadis dans une campagne reculée habitait un homme qui dut se rendre à la Cour pour son service. Sur une séparation pleine de regrets il partit. Trois années ayant passé sans qu'il revînt, (la femme), lasse d'attendre, promit à un homme qui lui faisait une cour pressante de le recevoir un certain soir. Or, le premier homme revint ce soir là. Il frappa à la porte pour qu'on lui ouvrît, mais sans ouvrir elle fit entendre ce chant :

Trois années durant
D'avoir attendu
J'étais lasse ;
Ce n'est que ce soir
Que je me fais un nouvel oreiller.

Il répondit :

Ainsi qu'au cours
Des années, qui ont fui
Comme la flèche,
J'ai été pour toi,
Sois bonne (pour lui)

et il se disposait à partir lorsque la femme dit :

Quoi qu'il en soit, depuis toujours mon cœur s'appuyait sur vous.

Mais l'homme s'en retourna. La femme, désolée, se mit à sa poursuite, mais sans pouvoir le rejoindre. Elle s'étendit près d'une source ; sur un rocher voisin elle écrivit ceci avec le sang qu'elle fit jaillir de son doigt :

Sans partager mon amour,
Il s'est éloigné,
Celui que je n'ai pu retenir.
Aussi, moi, maintenant,
Je disparais.

et elle mourut. »

Dans le deuxième *tanka* de ce conte : *azusa-yumi*, *mayumi*, *tsuki-yumi* jouent le rôle de qualificatifs de « *toshi* », « année », et lui appliquent le sens de « divers », d'où : « diverses années ». En même temps l'idée de *yumi*, inséparable de celle de flèche, évoque l'idée de vitesse, d'où : « des années qui ont fui comme la flèche ».

Dans le troisième *tanka* : « azusa-yumi hikedo, hikanedo », littéralement : « que l'on tire ou non l'arc d'*azusa* », n'a pas d'autre sens que : « to ni mo kaku ni mo », « quoi qu'il en soit », « de toute manière ».

Ici, dans le texte du *nō*, « mayumi, tsuki-yumi » n'ajoutent guère au sens ; tout au plus rappellent-ils l'idée de diversité et voilà peut-être une bien longue note à propos d'une cheville.

(1) Shimo-gakari : « natsukashi ya », « émue ».

J'ai revêtu le *nôshi* [1], dernier souvenir de lui.
Un peu confuse, j'ai pris la forme de « l'homme d'autrefois » pour danser.

---

(1) *Nôshi* 直衣, vêtement que portaient les personnes de haut rang en dehors des cérémonies ; sorte de longue robe dont les devants se croisaient depuis le cou jusqu'aux pieds.

Ji.

Yuki wo megurasu hana no sode.

(Jo no mai.)

Shite.

Waka. Koko ni kite
Mukashi zo [1] kaesu Ariwara no

Ji.

Tera-i ni sumeru tsuki zo sayakeki
Tsuki zo sayakeki.

Shite.

« Tsuki ya aranu !
Haru ya mukashi » to nagameshi mo
Itsu no koro zo ya ! Tsutsu izutsu

---

(1) Kmp. et Ki. : « mukashi wo ». Kg. : « mukashi ni ».

CHŒUR.

Et les fleurs de mes manches semblent tourbillons de neige [1].
(Elle danse.)

SHITE.

En venant ici,
Je fais revenir le passé.

CHŒUR.

Dans le puits du temple d'Ariwara la lune se reflète brillante.
Elle se reflète brillante.

SHITE.

« La lune ? Ce n'est pas elle [2] !
Le printemps ? D'autrefois. . . » Quand donc
A-t-on chanté ce poème ? » Puits rond, margelle du puits.

---

(1) Les fleurs blanches, dont sont semées les longues manches que la danse fait ondoyer, donnent l'illusion de tourbillons de neige.

Elle danse un *jo no mai* 序舞, danse lente et gracieuse. Un air de danse s'appelle précisément *kwaisetsu no kyoku* 廻雪曲 « la neige qui tourbillonne ».

(2) Ici un *tanka* des *Ise monogatari* a été reproduit en partie.

Voici le conte dans lequel il est inséré :

Mukashi, higashi no Gojō ni okisai no miya owashimashikeru. Nishi no tai ni sumu hito arikeri. Sore wo hoi ni wa arade, yuki toburau hito kokorozashi fukakarikeru wo, mutsuki no toka bakari ni, hoka ni kakure ni keri. Aridokoro wa kikedo hito no yuki kayoubeki tokoro ni mo arazarikereba, nao ushi to omoi tsutsu nan arikeru. Mata no toshi mutsuki ni ume no hana-zakari ni, kozo wo omoi idete, kano nishi no tai ni kite, tachite mi, ite mi, miredo kozo ni nirubeku mo arazu. Uchinakite abara naru itajiki ni, tsuki no katabuku made fuserite, kozo wo koite yomeru :

Tsuki ya aranu
Haru ya mukashi no
Haru naranu.
Waga mi hitotsu wa
Moto no mi ni shite

to yomite yo no honobono to akuru ni nakunaku kaeri ni keri.

« Jadis dans le Gojō de l'Est résidait l'impératrice douairière. Dans un pavillon de l'Ouest (de cette résidence) habitait une (certaine) personne. Sans que ce fût d'abord précisément par amour, un homme lui fit des visites assidues. Vers le 10 du premier mois, la femme disparut. Il apprit où elle était, mais comme c'était un endroit où l'on ne pouvait aller, il n'en était que plus triste. Le premier mois de l'année suivante, quand les pruniers fleurirent, l'homme se souvenant de l'année passée retourna à ce

JI.

Tsutsu izutsu
Izutsu ni kakeshi

SHITE.

Maro ga take

JI.

Oi ni kerashi na.

SHITE.

Oi ni keru zo ya !

JI.

Sanagara mi mieshi mukashi otoko no
Kaburi nôshi wa onna to mo miezu
Otoko narikeri. Narihira no omokage

SHITE.

Mireba natsukashi ya !

---

pavillon de l'Ouest. Debout, assis, il regardait, mais il avait beau regarder, rien ne ressemblait plus à l'année passée. L'homme, en pleurant, s'étendit sur le plancher rude jusqu'à ce que la lune baissât sur l'horizon. Pensant avec amour à l'année précédente il composa ces vers :

La lune ? Ce n'est pas elle !
Le printemps ? Ce n'est pas
Le printemps de jadis !
Moi seul
Je n'ai pas changé.

Puis, quand le jour commença à poindre, l'homme en pleurant s'en retourna. »

L'impératrice douairière dont il est question ici est Nobuko 順子, veuve de l'empereur Nimmyo 仁明 (833-850), troisième fils de l'empereur Saga. Elle était sœur de Fujiwara Yoshifusa 藤原良房 (voir ci-dessus, les tableaux généalogiques). Quant à la personne du Pavillon de l'Ouest, c'était sa nièce Takai ko 高子 dont Narihira voulait empêcher le mariage avec le prince Korehito.

CHŒUR.

Puits rond, margelle du puits
Où je m'adossais :

SHITE.

Ma taille (d'enfant)

CHŒUR.

(Avec les années) doit être devenue taille d'homme.

SHITE.

Oui, les années sont venues !

CHŒUR.

Quand on voyait ainsi de « l'homme d'autrefois »
La robe et la couronne [1], ce n'était pas une femme
Mais un homme. A la vue de l'ombre de Narihira,

SHITE

(s'approchant du puits voit s'y refléter cette ombre).

Que de souvenirs aimés !

---

(1) *Kaburi nôshi*, plus ordinairement *kammuri nôshi* 冠直衣, désigne le costume comportant la robe dite *nôshi* (v. p. 107, n. 1) et la couronne, par opposition l'*ebôshi nôshi* 烏帽子直衣, le *nôshi* accompagné du haut chapeau dit *ebôshi*.

Ji.

Ware nagara natsukashi ya !
Bôfu hakurei no sugata wa
Shibomeru hana no iro naute
Nioi nokorite Ariwara no
Tera no kane mo honobono to
Akureba furu-tera no
Matsukaze ya bashôba no
Yume mo yaburete same ni keri.
Yume wa yaburete ake ni keri (1).

---

(1) Ki ajoute ceci : « Momijiba no tsuki ni teri soite karakurenai no niwa no omo. Akenaba hazukashi, itoma moshite kaeru. Yamaji ni yuku ka to omoeba kono ma no tsuki no yuku ka to omoeba, kono ma no tsuki no kagerau sugata to nari ni keri ».

« Le jardin est empourpré du reflet des érables rouges que la lune éclaire. La clarté du jour naissant la gênerait : elle prend congé et s'en va. Par le chemin de la montagne elle semble partir. La lune qui passe entre les feuilles semble disparaître. Comme la lune qui s'est cachée, sa forme s'est évanouie ».

Chœur.

Je ne puis m'en défendre : que de souvenirs aimés !
L'ombre d'une femme morte
N'a (même) plus la couleur d'une fleur fanée.
(Seul) demeure son parfum [1]. Au temple d'Ariwara
La cloche sonne à l'aube qui point.
Comme dans le vieux jardin
Le vent des pins déchire les feuilles du bananier.
Le rêve s'est rompu, c'est le réveil.
Le rêve s'est rompu, le jour est venu.

(La femme s'éloigne lentement par le pont.)

---

(1) En se penchant au-dessus du puits, elle a vu se refléter la robe et la couronne de Narihira et elle ne peut se défendre d'une vive émotion. Mais en réalité, c'est sa propre image que lui a renvoyée l'eau, l'image d'une femme morte, un reflet terne comme une fleur fanée. L'auteur s'est servi ici d'une phrase de la préface du *Kokinshû* dans laquelle Ki no Tsurayuki 紀貫之 critique les vers que composait Ariwara : « Ariwara no Narihira wa sono kokoro amarite kotoba tarazu, shibomeru hana no iro nakute nioi nokoreru ga gotoshi ». « Chez Ariwara no Narihira les idées sont trop nombreuses pour les mots ; (ses poèmes sont) comme des fleurs fanées qui n'ont pas de couleur et qui n'ont gardé que le parfum ».

VIII. — FUJITO.

La famille dite Uda Genji 宇多源氏, autrement dit la famille des Minamoto qui descendait de l'empereur Uda, eut un scion qui, du nom de son fief dans la province d'Ōmi 近江, s'appela Sasaki 佐佐木. Lorsque, vers 1180, Minamoto Yoritomo 賴朝 rassembla des troupes pour combattre les Taira, plusieurs Sasaki se rangèrent sous ses ordres, et parmi eux Sasaki no Saburō Moritsuna 佐佐木の三郎盛綱.

En 1184, Noriyori 範賴, frère de Yoritomo, battit à Ichino-tani les Taira qui se retirèrent dans leur position de Yashima sur la côte de Shikoku. Il continua sa route vers l'Ouest et lorsque les Taira, quittant de nouveau Yashima, vinrent s'établir dans l'île (aujourd'hui presqu'île) de Kojima (au S.-O. d'Okayama), Noriyori se porta vers ce point. Malheureusement pour lui, il était dépourvu de bateaux et, arrivé devant le bras de mer qui le séparait de Kojima, il ne savait comment attaquer ses adversaires dans leur île. C'est alors que Moritsuna, apprenant un soir d'un jeune pêcheur l'existence d'un gué peu connu que des cavaliers pouvaient utiliser, résolut de passer l'eau le lendemain et d'entraîner à sa suite toutes les troupes qu'il aurait ainsi la gloire de conduire à l'attaque. Mais pour cela Moritsuna devait être seul jusqu'au dernier moment à connaître le secret : il tua donc le pêcheur et jeta son corps à la mer.

Cette histoire, ainsi que le récit de la bataille de Kojima, se trouvent dans plusieurs ouvrages : le *Heike monogatari* 平家物語, l'*Azuma kagami* 東鑑, le *Seisuiki* 盛衰記, le *Nagato-hon* 長門本, le *Sasaki nikki* 佐佐木日記, etc., qui présentent peu de différences. Voici ce que dit le *Heike monogatari* [1]:

(Résumé : les Genji, au nombre de 30.000 cavaliers, sous le commandement de Noshiyori, partis le 12 du 9e mois de 1184, étaient arrivés à Muro en Harima. Les Heike avaient quitté Yashima sur 500 barques et étaient venus à Kojima).

(Traduction). « Quand ils apprirent que les Heike étaient arrivés à Kojima en Bizen, les Genji quittèrent Muro et allèrent prendre position à Fujito, à Nishikawajiri dans la province de Bizen. Les deux armées Taira et Minamoto prirent ainsi

(1) Ce passage forme la fin du chapitre *Fujito no koto* 藤戸の事, chapitre qui est l'avant-dernier du volume X. Le *Heike monogatari* a été traduit en anglais par M. Sadler (*Transactions of the Asiatic Society of Japan*, vol. XLIX, part 1 et vol. XLVI, part II). La traduction que nous donnons ici ne diffère de la sienne que par quelques détails dus sans doute à des différences dans les recensions ; le texte que nous avons suivi est celui de l'édition de la maison Sanseisha 三星社 (réimp. de 1925).

position, séparées seulement par un bras de mer ayant 2.500 mètres de large. Les Genji se sentaient pleins d'ardeur, mais n'ayant pas de barques, ils étaient impuissants et restèrent plusieurs jours dans l'inaction. Le 25 du même mois, à l'heure du Dragon (1), du côté des Heike, des guerriers ardents partirent à la rame dans de petites barques vers les Genji ; levant en l'air leurs éventails, ils les provoquèrent : « Venez donc par ici ! ». Pendant que les guerriers des Genji se consultaient sur le parti à prendre, le soir du 25 Sasaki no Saburō Moritsuna, d'Ōmi, consulta un habitant de la côte : il lui donna un *hitatare* (2), un *kosode* (3), un *sayamaki* blanc (4), etc., pour l'amadouer et lui demanda s'il existait dans cette mer un endroit où l'on pût passer à cheval. L'homme répondit : « Il y a sur cette côte bien des gens, mais rares sont ceux qui peuvent vous guider. Beaucoup ne savent pas, moi je connais bien le chemin : il y a un endroit comme un gué. Au début de la lune il est à l'Est; à la fin de la lune il est à l'Ouest. Au gué dont je vous parle, la mer doit être large d'un millier de mètres et on peut aisément traverser à cheval ». Là-dessus Sasaki dit : « Eh bien ! allons, essayons de traverser ! » Tous deux se déshabillèrent et se mirent à passer le susdit endroit qui ressemblait au gué d'une rivière. En effet, il n'était pas très profond. Par endroits l'eau atteignait les genoux, la ceinture, les épaules, il y avait même des places où elle mouillait les cheveux de leurs tempes ; en traversant à la nage les endroits profonds, ils atteignirent les endroits où ils avaient pied. L'homme dit : « Plus au Sud le gué est encore moins profond, toutefois comme l'ennemi vous guette, les pointes de ses flèches toutes prêtes, vous ne devriez pas, nu comme vous êtes, aller plus avant. Qu'il vous plaise de vous en retourner ! »

Sasaki pensant que l'homme avait raison s'en revint, mais ne sachant trop quelle confiance il pouvait avoir en ce manant, de plus craignant qu'il ne bavardât ou qu'il pût guider quelqu'un, il se dit : « Je serai seul à savoir, oui dà ! » et, le tuant d'un coup de pointe, il lui trancha la tête et jeta le cadavre.

Le lendemain 26, à l'heure du Dragon, les plus ardents des guerriers des Heike s'embarquèrent de nouveau sur de petites barques, et vinrent en levant leurs éventails provoquer les Genji : « Venez donc ici ! » Mais maintenant Sasaki no Saburō Moritsuna, d'Ōmi, connaît le chemin. Sur un *hitatare* au semis serré de points blancs il revêt une armure écarlate; il prend un cheval gris pommelé, lui met une selle aux arcades dorées et monte à cheval. Avec sept cavaliers de sa suite il entre dans l'eau et se met à traverser. Le commandant en chef, Mikawa no kami Noriyori, voyant cela, s'écrie : « Qu'on l'arrête ! » et Doi no Jirō Sanehira, pressant son cheval de la cravache et des étriers, se met à sa poursuite et le rejoignant : « Holà ! Sasaki dono ! Quel démon de folie vous pousse ? Vous n'avez pas la permission du général: Arrêtez-vous ! » Mais Sasaki fait la sourde oreille et continue de traverser. Doi no Jirō, ne pouvant l'arrêter, continue à sa suite et traverse. En certains endroits l'eau monte jusqu'aux ars, jusqu'à la martingale, jusqu'au ventre ; à d'autres elle passe par-dessus le siège

(1) Entre 7 et 9 heures du matin.

(2) Vêtement qui se portait sous l'armure ; les devants tombant droit s'engageaient dans la ceinture du *hakama*.

(3) Vêtement de soie ouaté.

(4) Sabre dont la poignée et le fourreau étaient garnis de soie blanche.

de la selle ; ils font passer les places profondes à la nage et arrivent là où les chevaux peuvent marcher. Le général en chef voyant cela : « Sasaki nous a joués ! Ce n'est pas profond ! Traversez vite, traversez ! », ordonne-t-il, et son armée, plus de 30 000 cavaliers, entre tout entière dans la mer et la traverse. Les Heike voyant cela, poussant leurs barques à la mer, alignent leurs flèches, tirent sans arrêt ; les flèches volent, mais les guerriers des Genji, sans s'en soucier, inclinent les couvre-nuques de leurs casques, harponnent les barques ennemies avec leurs crocs et leurs faux de guerre, les attirent et combattent en poussant de grandes clameurs. Toute la journée ils se battirent et quand la nuit tomba, les barques des Heike avaient pris le large. Les Genji abordèrent à Kojima et firent reprendre souffle aux hommes et aux chevaux.

Lorsque le jour vint, les Heike se retirèrent à la rame à Yashima en Sanuki. Malgré leur ardeur, les Genji n'ayant pas de bateaux ne purent continuer leur attaque. Depuis les temps anciens des troupes ont souvent passé à cheval des gués de rivières, mais la traversée de la mer à cheval (dans l'Inde ou en Chine j'ignore si cela a été fait) a été un événement extraordinairement rare, aussi Kojima en Bizen fut donné à Sasaki et le fait fut cité à l'ordre par Kamakura dono. »

Le meurtre du pêcheur est placé dans le *Heike monogatari* le 25 du neuvième mois en l'an 3 de *juei* 壽永; l'*Azuma kagami* donne comme date le 7 du 12ᵉ mois et le *Rufubon Heike monogatari* 流布本平家物語 le 15 du 3ᵉ mois. Quant à la largeur du détroit, les divers ouvrages précités la font varier de 4 à 5 *chō* jusqu'à 25 (autrement dit entre 4 à 500 mètres et 2.500). Ces détails sont de peu d'importance ici.

Telles sont les données historiques qui ont servi de base au *nō* de *Fujito*. Voici comment elles y ont été utilisées.

Moritsuna, qui a reçu l'île de Kojima en récompense de son exploit, fait son entrée dans son domaine. Il invite ceux qui auraient quelque sujet de plainte à faire entendre leurs doléances. La vieille mère du pêcheur disparu sait qui a tué son fils ; elle se présente devant Moritsuna et exhale sa douleur, sa haine. Le guerrier est touché par la peine de la pauvre femme ; il donne des ordres pour que l'on adoucisse ses vieux jours ; et il va faire dire beaucoup de prières pour l'âme du malheureux qu'il a si mal récompensé.

La mère s'éloigne, reconduite par un serviteur dont le rôle secondaire (que ne reproduisent pas les livres de *nō*) se réduit à quelques mots de consolation à la pauvre vieille et à un court dialogue avec le *waki* pendant le temps nécessaire au *shite* pour changer de personnalité.

Au début de la seconde partie, des prières s'élèvent de tous côtés pour assurer le repos de l'âme du pêcheur. Or, voici que ce dernier revient sur le rivage et apparaît à Moritsuna. Il lui reproche son crime et va lui crier sa haine, mais les nombreuses prières dites pour lui sont efficaces : son salut est désormais assuré ; il est devenu buddha.

L'apparition de l'ombre du pêcheur classe ce *nō* parmi les *nō* de mânes (*yūrei-nō* 幽靈能). La pensée qui a guidé l'auteur (ou les auteurs : Miyamasu 宮増 d'après le *Meiwa kaisei hon* 明和改正本, Seami 世阿彌 suivant

le *Nōbon sakusha chūbun* 能本作者註文) fait de ce *nō* une pièce édifiante. « Les crimes que les hommes, entraînés par la loi du *karma*, commettent dans leur brutalité sont des conséquences de leurs vies antérieures : il ne faut donc pas haïr le prochain », dit la vieille mère en pleurant son fils. La seconde partie tout entière développe cette idée que la puissance des prières du prochain peut conduire un être jusqu'au nirvāṇa. Nous sommes donc ici dans un *nō* qui est essentiellement d'inspiration bouddhique.

La pièce offre une construction régulière. Les écoles de Kwanze et de Hōshō présentent des textes presque identiques. Celles de Komparu, Kita et Kongō emploient des textes qui ne diffèrent que très peu les uns des autres, mais qui s'éloignent quelquefois de celui du *kami-gakari*. Nous avons signalé ces particularités.

Le théâtre moderne a repris la légende : un drame intitulé *Fujito* a été écrit par Mlle Yae Nogami et traduit en 1926 par Muriel Muschamp (Mme Boyd-Bowman) et A. Otaki. Mais le souffle bouddhique qui inspirait le *nō* a disparu du drame moderne dont la fin en particulier est traitée d'une manière toute différente : après que son crime lui a été reproché par la mère du pêcheur, le guerrier reprend ses armes et repart pour la guerre, peut-être pour expier son crime par sa mort sur le champ de bataille.



FUJITO 藤 戸[1]

PERSONNAGES.

1ère partie.

Mae-jite : la mère d'un pêcheur.

Waki : Sasaki no Saburō Moritsuna.

Tsure : 3 suivants de Moritsuna.

2ème partie.

Nochi-jite : l'esprit du pêcheur.

Waki : comme ci-dessus.

L'action se passe au 3e mois, à Kojima en Bizen.

FUJITO 藤戸 (1).

Waki.

Shidai. Haru no minato no yukusue ya *(bis)*
Fujito no watari naruran.

(Kotoba.) Kore wa Sasaki no Saburō Moritsuna nite sōrau. Sate mo kondo Fujito no senjin wo tsukamatsurishi (2) go onshō ni Kojima (3) wo tamawatte sōrau. Konnichi wa hi mo yoku sōrau (4) hodo ni, tadaima nyūbu tsukamatsuri sōrau.

Michi-yuki. Akitsusu no
Nami shizuka naru shima meguri *(bis)*
Matsu fuku kaze mo nodoka nite
Ge ni harumekeru (5) asaborake.

---

(1) Kita : 藤度.
(2) Shimo-gakari : « tsukamatsuritaru » (même sens).
(3) Toutes les autres écoles ont : « Bizen no Kojima ».
(4) Id. : « Konnichi kichi nichi nite sōrau » (m. s.).
(5) Ki., Kg. : « tokimekeru asaborake », « c'est l'aurore d'un jour qui promet d'être splendide ».

FUJITO.

PREMIÈRE PARTIE.

Introduction de flûte et de tambourins. Entrent le *waki* et 3 *tsure*. Le *waki* porte, sur une longue tunique (*atsu-ita* 厚板), un vêtement de cérémonie (*hitatare* 直垂) noir semé de grues et de tortues qui se détachent en blanc ; il est coiffé d'un chapeau noir de forme haute (*nashi-uchi eboshi* 梨子打烏帽子) que serre au front une bandelette blanche (*shiro hachimaki* 白鉢巻) dont les extrémités retombent par derrière. Sabre court. Éventail.

Ses *tsure* sont plus simplement habillés : par dessus la tunique courte dite *noshime* 熨斗目, un *suhō* 素袍 d'un bleu neutre. Sabre court. L'un d'eux porte le sabre long du *waki*.

Tous quatre viennent se ranger au centre de la scène, de profil, se faisant face deux à deux.

Waki
(accompagné par les *tsure*).

Voici la fin du printemps (*bis*) :
Le temps des glycines : ceci doit être Fujito (1).

Les *tsure* s'agenouillent, le *waki* fait face à la salle et dit :

Je suis Sasaki no Saburō Moritsuna. En récompense d'avoir pris la tête des troupes l'autre fois au (passage de) Fujito, Kojima m'a été donné. Aujourd'hui, par un jour favorable (2), je vais faire mon entrée dans mon domaine.

Sur les rives du Japon
Les vagues sont calmes ; de l'île j'ai fait le tour (*bis*).
Le vent qui souffle des pins est doux (3).
Le lever du jour a vraiment un air printanier.

---

(1) Le deuxième vers du *shidai* contient ces deux sens superposés ; il a encore celui-ci : « ce doit être le passage de Fujito ».

(2) Il faut entendre par là que ce jour est un jour propice au point de vue augural.

(3) Dans le *Zoku-goshūi-shū* 続後拾遺集 (賀の部, chapitre des félicitations) un *tanka* de Tsunefusa 経房 montre la même expression :

Kimi ga yo no
Shirushi to zo miru
Sumiyoshi no
Matsu fuku kaze mo
Nodoka narikeri.

« Du règne heureux de notre Souverain
On voit bien le signe :
Le vent qui souffle
Des pins de Sumiyoshi
Est doux. »

Fune mo michi aru ura-zutai [1]
Fujito ni hayaku tsuki ni keri (*bis*).

(Kotoba.) Ika ni ! Tare ka aru ?

TSURE.

On mae ni sôrau.

WAKI.

Mina mina soshô aranzuru mono wa makari-ide yo to mōshi sōrae.

TSURE.

Kashikomatte sōrau.

Ika ni ! Mina mina, tashika ni kiki sōrae ! Kono ura no on nushi Sasaki dono no go nyūbu nite aru zo. Nanigoto mo soshō aran mono wa makari-idete mōshi sōrae [2].

---

(1) Shimo-gakari : « *fune mo urara ni izuru hi no* », « la barque, sous un soleil brillant... »

(2) Kz. est seul à donner dans son livret les quatre passages parlés qui précèdent et qui contiennent le rôle du *tsure*. En outre, les écoles du *shimo-gakari* font précéder le *shite issei* par le *sashi* suivant :

Kono shima no ô nushi no o tsuki to mosu wa makoto ka ?
Mina hito no katami ni wa nushi ni sou yo to natsukashiki koso.
Sono nagori to mo miru mono wo
Kore wa sashimo ni omoigo wo
Ushinai tamaishi hito nareba
Semete wa mairite mi mairaseo.

« On dit que le seigneur de cette île est arrivé, est-ce vrai ?
Toujours, à la vue du dernier souvenir d'un disparu, on s'imagine être encore auprès de lui, et c'est doux au cœur.
Voir même ce dernier souvenir-là...
Puisque c'est cet homme qui m'a fait perdre mon enfant aimé,
Tout de même j'irai au moins le voir. »

La barque passant de baie en baie par des routes fréquentées (1)
Est arrivée rapidement à Fujito (*bis*).

Holà ! y a-t-il quelqu'un ?

L'un des *tsure* répond :

Un tsure.

Me voici devant vous.

Waki.

A tous ceux qui peuvent avoir des sujets de plainte, dis-leur de comparaître !

Un tsure.

J'obéis.

Le *waki* va au *wakiza*. Deux *tsure* se placent à sa droite. Le troisième fait face au pont.

Holà ! vous tous, écoutez bien ! De Sasaki dono, seigneur de cette côte, voici l'entrée dans ses domaines. Que ceux qui auraient quelque sujet de plainte s'avancent !

Il va s'asseoir aussi à la droite du *waki*. Les instruments jouent. Le *shite* entre lentement. C'est une femme déjà vieille (masque dit *shaku-mi* 曲見) ; ses longs cheveux retenus par un simple cordon sont pendants ; elle est vêtue d'une ample robe de brocart (*kara-ori* 唐織) à petits dessins d'or et d'argent sur un fond marron sombre. S'arrêtant à l'entrée de la scène, elle chante :

---

(1) Le nombre des routes, leur tranquillité, l'activité qui s'y déployait, étaient autant de signes de la prospérité du pays, de l'excellence du gouvernement. (Cf. le nô de *Yôrô*, *michiyuki* : « Le pays est vraiment bien gouverné..., de tous côtés des chemins existent, des barrières les portes sont ouvertes. ») De même, sous un règne heureux, les barques se succédaient en grand nombre sur les routes de la mer ; « fune mo michi aru.... »

SHITE.

Issei. Oi no nami.
Koete Fujito no akekure ni
Mukashi no haru no kaerekashi (1).

WAKI.

Fushigi ya na (2) ! Kore naru onna no soshô arige ni soregashi wo mite samezame to naku wa nanigoto aru zo ?

SHITE.

Ama no karu mo ni sumu mushi no warekara to
Ne wo koso nakame yo wo ba ge ni
Nani ka uramin. Motoyori mo

(1) Shimo-gakari : « akekure wa » et : « haru ni ».
(2) Sh. g. « Fushigi ya na ! Are wo mireba rojo ichi nin (Kg. : are naru rôjo wo mireba) makoto ni sosho arigao nite Moritsuna wo mite namida wo nagasu wa ika naru mono zo ? » « En regardant là-bas, (j'aperçois) une vieille qui a vraiment l'air d'avoir à se plaindre ; en me regardant elle verse des larmes, qui est-elle donc ? »

SHITE.

Si, franchissant le cours de ma vieillesse,
Le printemps de jadis
Pouvait revenir dans les matins et les soirs de Fujito !

De la main droite elle se voile les yeux.

WAKI
(la regardant).

C'est étrange. Cette femme qui a l'air de vouloir se plaindre, pleure amèrement en me regardant ; qu'est-ce donc ?

SHITE.

(Le corps brisé), telle une caprelle des goémons que fauchent les pêcheurs (1),
Je ne ferai que pleurer (sur moi) ; le prochain, en vérité,
Je ne le haïrai point, (car) certainement

---

(1) Dans le *Kokinshū* 古今集 (*koi no bu* 戀の部, chapitre de l'amour) figure le poème suivant de Fujiwara no Naoi ko 藤原直子 :

Ama no karu
Mo ni sumu mushi no
Warekara to
Ne wo koso nakame
Yo wo ba uramiji.

« (Brisée) telle la caprelle qui habite le goémon fauché par les pêcheurs, je ne dois que pleurer et ne pas haïr mon prochain. »

Le poème a été inséré intégralement dans le *nô*. L'insecte du goémon, c'est le *warekara*, la caprelle, une sorte de mante de mer. C'est un crustacé au corps très mince, long de 2 à 3 centimètres, avec des pattes terminées par de fins crochets. Que vient faire cet insecte dans ce *tanka* ? Il semble que la silhouette cassée de la vieille mère ait fait penser au corps de la mante de mer dont la carapace formée d'une demi-douzaine d'anneaux semble brisée : En outre, « warekara » se prête à un jeu de mots : c'est aussi « ware kara », « de moi-même ».

On voit apparaître ce « warekara » dans d'autres poèmes : ainsi le 36e conte des *Ise monogatari* 伊勢物語 dit :

Mukashi hito shirenu mono omoi suru otoko tsurenaki hito no moto ni.

Koi wabinu
Ama no karu mo ni
Yadoru chō
Warekara mi wo mo
Kudakitsuru kana.

« Jadis un homme qui aimait secrètement une personne adressa ceci à celle qui était sans pitié :

Las d'aimer je me suis brisé, telle la caprelle qui habite le goémon fauché par les pêcheurs. »

Autrement dit, un homme aimait une femme d'un amour secret, mais sans espoir ; par cet amour son cœur fut brisé.

Ingwa no meguru oguruma no
Yatake no hito no tsumi-toga wa
Mina mukui zo to ii nagara [1],
Waga ko nagara mo amari ge ni
Toga mo tameshi mo nami no soko ni
Shizume tamaishi on nasakena sa !
Mōsu ni tsukete bin nakeredomo [2]
On mae ni mairite sōrau nari.

WAKI.

Nani to, waga ko wo nami ni shizumeshi urami to wa, sara ni kokoroezu [3].

SHITE.

(Kotoba.) [4] Sate, nō, waga ko wo nami ni shizume tamaishi koto wa sōrau.

WAKI.

Aa ! Oto takashi, nani to, nani to !

SHITE.

Nō ! Nao mo hito wa shiraji [5] to nō [6] !
Nakanaka ni sono arisama wo arawashite
Ato wo mo toburai mata wa yo ni
Iki nokoritaru haha ga mi wo mo [7]
Toi nagusamete tabi tamawaba
Sukoshi wa [8] urami mo harubeki ni.

---

[1] Sh. g. : « to omoedomo », « pense-t-on, pourtant... »

[2] Sh. g. : « ikitaru haha ga oi no omoi no urami wo mōsu ni bin nakeredomo », « il ne convient guère que je vous dise la haine qui est toute la pensée de ma vieillesse, à moi sa mère qui vis encore ».

[3] Kmp., Ki. : « somo toga mo naki ko wo nami... kokoroenu zo to yo », (même sens que Kz., sauf cette addition : ton fils « innocent »). Kg. : « somo toga mo tameshi mo naki ko wo nami ni... kokoroenu koto wo mosu mono kana », (Id.).

[4] Sh. g. : « Fujito no on michi shirube mōshite ushinaware mairaseshi wa masashiki waga ko nite sōrau mono wo », « mais celui que vous avez fait périr après qu'il vous eut montré le chemin à Fujito, c'était mon propre fils ».

[5] Sh. g. : « shiranu », (m. s.).

[6] Le shimo-gakari intercale ici ce qui suit : « kokorozuyo no on koto ya ! Waga ko wo ushinai tamaishi koto yo ni wa kakure mo naki mono wo nani shi ni kakushi tamauran », « Quelle confiance est la vôtre ! Tout le monde sait que vous avez fait périr mon enfant, pourquoi le cacher ? ».

[7] Ki., Kg. : « haha ya ko wo mo toi... », « sa mère et ses enfants... »

[8] Toutes les autres écoles donnent : « sukoshi no ».

Les crimes que dans leur brutalité commettent
Les hommes entraînés par la révolution de la roue du karma (1) (*bis*).
Tous, sont des sanctions (du passé) (2), dit-on. Pourtant
Mon fils — pardon si j'ose parler de lui (3) — était vraiment
Innocent : par un crime sans exemple au fond des flots
Vous l'avez précipité ! Quelle cruauté est la vôtre !
Bien qu'il ne me siée guère de vous dire pareille chose,
Je suis venue devant vous.

Elle s'agenouille face au *waki*.

Waki.

Quoi ? tu te plains que ton fils ait été précipité dans les flots ? Je ne comprends pas du tout.

Shite.

Mais enfin ! C'est vous qui avez noyé mon fils !

Waki.

Oh ! tu fais trop de bruit ! Doucement, doucement !

Shite.

Comment ! Et vous pensez que personne ne le sait, sans doute ?
Si, dévoilant clairement ce qui a été fait,
Vous priez pour son âme, et puis
Si à la mère demeurée seule dans la vie
Vous daignez accorder quelques consolations,
La haine s'affaiblira un peu.

---

(1) « Karma » n'est qu'une traduction approximative, faute d'une meilleure, pour « ingwa », causes et effets.

(2) Des sanctions pour les fautes commises dans les vies antérieures.

(3) « Waga ko nagara » ; littéralement « bien que ce soit mon fils ». Par humilité elle s'excuse de parler de quelqu'un des siens.

(*Sage uta.*) Itsu made tote ka shinobu yama
Shinobu kainaki yo no hito no
Atsukaigusa mo shigeki mono wo
Nani to kakushi tamauran ?

(*Age uta.*) Sumi hatenu
Kono yo wa kari no yado naru wo [1] (*bis*)
Oyako tote nani yaran ?
Maboroshi ni umare kite
Wakarureba kanashimi no
Omoi wa yoyo wo hiku
Kizuna to natte kurushimi no
Umi ni shizume tamaishi wo
Semete wa towase tamae ya !
Ato toburawase tamae ya !

WAKI.

(*Kotoba.*) Gongo dōdan ! Kakaru fubin naru koto koso sōrawane. Ima wa nani wo ka tsutsubeki [2] ? Sono toki no arisama katatte kikase sōraubeshi [3]. Chikau yotte kiki sōrae. Sate mo, kyonen san gwatsu ni jū go nichi no yo ni irite ura no otoko wo ichi nin chikazuke [4] : kono umi wo uma nite watasubeki tokoro ya aru ? to tazuneshi ni, kano mono mōsu yō : san-zōrau. Kawase no yō naru tokoro no sōrau [5]. Tsuki-gashira ni wa higashi ni ari, tsuki no sue ni wa nishi ni aru to mōsu [6]. Sunawachi [7] Hachiman Daibosatsu no on tsuge

(1) Kg. : « naru ni » (même sens).
(2) Hō. supprime « ima wo... tsutsumubeki ».
Le shimo-gakari remplace « gongo dōdan... tsutsumubeki » par : « kono ue wa nani wo ka kakusubeki », « à présent que cacherais-je ? »
(3) Sh. g. : « kikasubeshi » (m. s.).
(4) Sh. g. : au lieu de « chikazuke », « j'engageai à s'approcher » : « katarai », « je m'entendis avec ».
(5) Kmp., Kg. : « koko ni kawa no se no yo naru tokoro », (Kmp., Ki., Kg. :) « ga tada hito tori sōrau », « il n'y a ici qu'un passage qui ressemble à un gué de rivière ».
(6) Sh. g. : « nishi ni sōrau to mōsu ».
(7) « Sunawachi... to omoi » est omis par le shimo-gakari.

Jusqu'à quand pensez-vous dissimuler [1] ?
Sur cette terre où feindre est inutile.
Pourquoi cacher
Ce dont tout le monde parle ?

Ce monde passager
Est une demeure provisoire *(bis)*:
L'affection entre parents et enfants, qu'est-ce à dire ?
Nous naissons dans l'illusion,
De la douleur de la séparation
Le souvenir est, de vie en vie,
Une chaîne cruelle.
Pour celui que vous avez jeté dans la mer des souffrances,
Au moins, veuillez prier !
Pour son âme veuillez prier !

(Elle se cache les yeux dans un geste de douleur.)

WAKI.

Les mots s'arrêtent dans ma gorge ! Rien n'est aussi pitoyable. Que cacherais-je maintenant ? Je vais te conter ce qui s'est passé alors. Approche-toi et écoute. Eh bien ! le 25 mars de l'an dernier, à la nuit tombée, j'ai engagé un homme de cette côte à venir à moi. « Y a-t-il un endroit où l'on puisse passer cette mer à cheval ? », lui demandai-je. Cet homme dit : « Oui, il existe un endroit semblable à un gué. Au début de la lune il est à l'Est et à la fin de la lune il est à l'Ouest ». Je pensai que c'était là une révélation de

---

[1] Le mot « yama » n'a d'autre raison d'être que de terminer par un jeu de mots la phrase : « itsu made tote ka shinobu », et de faire préluder par « shinobu yama » la phrase suivante « shinobite kainaki... » en rappelant un *tanka* de l'*Ise monogatari* (14e conte) :

Shinobu yama
Shinobite kayou
Michi mo gana
Hito no kokoro no
Oku mo mirubeku.

« Comme au mont Shinobu,
Que n'existe-t-il
Des chemins dérobés,
Qui de son cœur
Me permettraient de voir le fond ! »

Le mont « Shinobu » n'a pas ici d'autre raison d'être que d'amener le mot « Shinobite ». Il existe une hauteur de ce nom dans la province de Kawachi (district de Kita Kawachi, village de Koka 甲 可, lieu dit Okayama). Au N.-E. de Fukushima se trouve aussi un mont Shinobu.

to omoi, ie no ko wakatō ni mo fukaku kakushi, kano mono to tada ni nin yo ni magire shinobi ide, kono umi no asami wo mi-okite [1] kaerishi ga, Moritsuna kokoro ni [2] omou yō : Iya, iya ! Gerō wa suji naki [3] mono nite, mata mo ya hito ni kataran to omoi [4], fubin ni wa zonjishikadomo [5], totte hikiyose futakatana sashi, sono mama umi ni shizumete kaerishi ga, sate wa nanji ga ko nite arikeru yo na [6] ! Yoshi, yoshi, nanigoto mo zenze no koto [7] to omoi, ima wa urami wo hare sōrae.

SHITE.

(*Kotoba.*) Sate, nō, waga ko wo [8] shizume tamaishi zaisho [9] wa toriwaki [10] izuku no hodo nite sōrau zo ?

WAKI.

Are ni mietaru ukisu no iwa no sukoshi konata no mizu no fukami ni shigai wo fukaku kakushishi nari.

SHITE.

Sate wa hito no mōshishi mo [11]
Sukoshi mo tagawazarikeri.
Ano hotari zo [12] to yūnami no

---

(1) Ho. remplace « kono umi... mi okite » par : « asami no tori wo yokku mi kiwamete », « je reconnus avec soin la profondeur », et le sh. g. par : « asami wo yokku shiri sumashite » (m. s.).

(2) Sh. g. : « kitto », « fermement », au lieu de « kokoro ni ».

(3) Au lieu de « suji naki mono », « un être sans raisonnement, qui n'a pas plus de jugement qu'un enfant, à qui on ne peut pas se fier », le sh. g. dit : « doko to mo naki mono » (sens analogue).

(4) Sh. g. : « hito ni kataraware (Kg. : « katarawasarete ») kataru koto moya arubeki to omoi », « on le fera parler, et alors... ne bavardera-t-il pas, pensai-je ».

(5) Le sh. g. supprime « fubin ni wa zonjishikadomo » et ajoute : « kano otoko wo », « j'empoignai cet homme », sous-entendu dans Kz. et Ho.

(6) Le sh. g. remplace « nanji ga... yo na » par : « sono mono no haha nite arikeru ka ? », « tu étais sa mère ? »

(7) Ki. et Kg. remplacent « koto », « chose », par « mukui », « sanction », plus précis. Kmp. et Kg. mettent : « omoe », et Ki. « omoi sōrae », au lieu de reporter l'impératif à la fin de la phrase. Ces trois écoles continuent par : « ato wo mo tomurai mata saishi wo mo yo ni tachō-zuru zo », que Kz. et Ho. placent à la fin de la première partie (v. plus loin).

(8) Ho. intercale : « umi ni », « dans la mer ».

(9) Sh. g. : « tokoro », au lieu de « zaisho » (m. s.).

(10) Kmp. omet « toriwaki » et continue, comme Ki., par : « izure no hodo yaran », (m.s.) ; Kg. : « izuku no hodo yaran » (m.s.).

(11) Sh. g. : « mōshishi ni tokoro wa sukoshi mo . . . » (m.s.).

(12) Sh. g. : « ka », au lieu de « to » ; « yū » est à double sens : « to iu », « dit-on », et « yūnami », « vagues du soir ».

Hachiman Daibosatsu [1], et je la cachai soigneusement aux gens de ma suite. Seul avec cet homme, nous cachant à la faveur de la nuit, j'allai reconnaître le gué et nous rentrâmes. Mais moi, Moritsuna, je pensais : « Çà . . . , ce manant est un simple d'esprit, et puis . . . ne jasera-t-il pas ? » Aussi, malgré la pitié que je me sentais (pour lui), je l'empoignai et l'attirant à moi je le perçai de deux coups de sabre. Sans plus, je le jetai à la mer et m'en retournai.

Alors, il était donc ton fils ? Allons, allons, pense que c'est là la sanction d'une vie antérieure, et maintenant apaise ta haine.

Shite.

Eh bien ! montrez-moi avant tout l'endroit où vous avez jeté mon fils à la mer. (Tous regardent au loin.)

Waki.

C'est un peu en deçà du rocher que l'on voit là-bas sur le banc de sable, dans l'eau profonde, que j'ai fait disparaître le cadavre.

Shite.

Eh bien ! de ce qu'on a raconté
Ceci ne diffère en rien.
C'est bien par là, a-t-on dit.

---

(1) L'empereur Ōjin 應神, 15e empereur du Japon (201-310) fut honoré à partir du VIIIe siècle sous le nom de Hachiman Daijingu 八幡大神宮 comme dieu de la guerre et fut pris comme patron par les Minamoto. Bien que Hachiman soit un dieu du shintoïsme, son culte s'est fortement imprégné de bouddhisme et c'est pourquoi nous l'entendons appeler ici : Hachiman Daibosatsu 八幡大菩薩, le bodhisattva, Hachiman.

WAKI.

Yoru no koto nite arishi hodo ni
Hito wa shiraji to omoishi ni (*bis*)

SHITE.

Yagate kakure wa naki ato wo

WAKI.

Fukaku kakusu to omoedomo

SHITE.

Kōji mon wo idezu

JI.

Akuji sen ri wo yukedomo
Ko wo ba wasurenu oya naru ni

Ushinaware mairaseshi
Ko wa somo nani no mukui zo ?

Kuse. Ge ni ya hito no oya no
Kokoro wa yami ni aranedomo
Ko wo omou michi ni mayou to wa
Ima koso omoi shiraretare.
Motoyori mo sadame naki
Yo no kotowari wa manoatari :
Rōshō fujō no sakai nareba,
Wakaki wo saki-datete

Waki.

Comme la nuit était tombée sur les vagues du soir,
J'ai pensé que personne ne saurait (*bis*)

Shite (se relevant).

Ce qui bientôt a été dévoilé.

Waki.

Bien que je crusse avoir caché profondément ce mort.

Shite.

(L'écho des) bonnes actions ne va pas au-delà du portail,

Chœur.

(Celui des) mauvaises s'entend à mille lieues (1).
Même à mille lieues de lui je n'oublie pas mon enfant.

(Elle s'agenouille de nouveau, cachant son visage de ses mains.)

L'enfant que vous m'avez fait perdre,
Quel châtiment avait-il donc mérité ?

En vérité : « le cœur des parents
N'est pas dans les ténèbres, et pourtant
Dans leur affection pour leurs enfants ils s'égarent (2). »
C'est maintenant que j'ai compris (ce poème).
Certes, de l'incertitude
De la vie j'ai une preuve devant les yeux :
Ni pour la vieillesse ni pour la jeunesse le terme n'est fixé.
La vieille cigogne dont le petit est parti avant elle (3),

---

(1) Ce proverbe devenu courant en japonais est très ancien et vient du chinois. En effet, on le trouve déjà dans ce recueil d'anecdotes concernant les hommes célèbres des 5 dynasties et de la fin des T'ang, intitulé *Pei meng so yen* 北夢瑣言 et qu'écrivit Souen Kouang-hien 孫光憲 vers le milieu du Xe siècle :

好事不出門
惡事行千里

(2) « Hito no oya.... michi ni mayou » est la reproduction intégrale d'un *tanka* de Fujiwara no Kanesuke 兼輔 cité dans le *Gosen waka-shû* 後撰和歌集, sauf le dernier vers qui est « madoinuru kana ».

(3) La cigogne est connue par son amour pour ses petits. Depuis que la vieille mère a perdu son fils, elle vit dans une sorte de torpeur, comme la cigogne qui, immobile sur une patte, semble dormir de longues heures.

Tsurenaku nokoru oi-zuru no
Neburi no uchi nare ya.
Yume to zo omou oya to ko no
Hatachi amari no toshi nami
Karisome ni tachi hanareshi wo mo
Machidô ni omoishi ni
Mata itsu no yo ni aubeki?

SHITE.

Yo ni sumeba
Uki fushi shigeki kawa-take no

JI.

Tsue hashira to mo tanomitsuru
Ama no kono yo wo sarinureba
Ima wa nani ni ka
Inochi no tsuyu wo kaketemashi?
Arigaï mo araba koso!
Tote mo no uki mi naru mono wo
Naki ko to onaji michi ni
Nashite tabase tamae to
Hitome mo shirazu fushi marobi:

Waga ko kaesase tamae ya! to
Utsutsu naki arisama wo
Miru koso aware narikere.

WAKI.

(Kotoba.) (1) Ara! Fubin ya sôrau. Ima wa uramite mo kainaki koto nite aru zo. Kano mono no ato wo mo toburai, mata saishi wo mo yo ni tachô-zuru

---

(1) Dans l'*utai-bon* de Hô, le *waki* s'arrête après: « tare ka aru ». Kmp. lui fait dire simplement la phrase: « mazu, waga ya ni kaeri sorae ». Ki. de même, avec cette addition: (en s'adressant à un serviteur) « Rôjo wo shitaku e okuri sorae ». « reconduis cette vieille femme chez elle ». L'*utai-bon* de Kg. supprime entièrement le *kotoba* du *waki*.

Au théâtre, un *kyôgen* arrivé depuis quelques instants dans la galerie répond à l'appel: « tare ka aru? » et l'action se poursuit de la manière suivante jusqu'à la deuxième partie. (Le texte ci-après m'a été obligeamment communiqué par M. Kameda Masanosuke qui en a pris copie chez M. Fujie Mataki, héritier de l'école Izumi.)

WAKI. Ika ni! Tare ka aru?

KYÔGEN. On mae ni sôrau.

WAKI. Rôjo wo shitaku e kaeshi sorae.

KYÔGEN. Mazu o tachi yare. Makoto ni sonata no môsaruru tokoro wa saru koto

Et qui a été laissée sans pitié (ici-bas)
Vit dans le sommeil.
C'est dans un rêve que la mère et le fils
Ont passé ensemble ces vingt et quelques années.
La moindre séparation
Semblait longue.
Maintenant, dans quel monde nous rencontrerons-nous ?

SHITE.

Dans cette vie
Les chagrins abondent. Comme sur une canne de bambou de rivière

CHŒUR.

Aux nœuds rapprochés, je m'appuyais
Sur ce pêcheur ; puisqu'il a quitté ce monde,
A qui maintenant
Confierai-je la fragilité de ma vie ?
Si du moins j'avais une raison d'être ici-bas....
Je suis bien lasse de moi-même.
Par le même chemin que mon fils disparu
Qu'il vous plaise de me faire passer !
Ce disant, sans souci des regards, elle se roule à terre :

(Elle est venue jusqu'aux pieds du *waki* et tombe.)

« Veuillez me rendre mon enfant ! »
De la voir ainsi, comme une démente,
C'est grande pitié.

(Le *shite* se relève.)

WAKI.

Ah ! ceci est bien triste ! Mais la haine est maintenant inutile. Nous prierons pour l'âme de cet homme, et puis nous nous occuperons de sa femme et

---

naredomo, sari nagara nanigoto mo zense no yakusoku to omoeba urami mo nai. Mata kano mono no ato wo nengoro ni on tomurai nasaryozu, saishi wo ba meshi-idasarete go fuchi aro-zuru to no koto ja, katajikenai to omoute shitaku e o kaeri yare yaa.

(to ii nagara shizuka ni haha wo okutte tachi-modori).

Sate mo, sate mo, aware naru koto wo mi moshite sorau.

Tadaima no rojo wa Sasaki no Saburo to ni kake gai seraretaru onoko no haha nite sorau ga, urami no ue no nageki nareba oya no mi nite wa dorishigoku tsukamatsuritaru to zonzuru. Warera mo takurui tsukamatsutte sorau. Saredomo mina hito no mosu wa yumitori no kakugo wa kayo ni koso goza arubeki mono nare. Daikai no naka nite mo kitoku naru asami wo oshie mosu hodo ni yorokobi wa kagiri goza nakeredomo, moshi mata tagen itaseba sono kai naki to zonzerare. Fubin nagara gai shi mosare. Kono tabi Fujito no senjin wa tenka no kikoe ie no oboe kore ni sugitaru koto wa go-

nite aru zo. Mazu waga ya ni kaeri sōrae. Ika ni! Tare ka aru? Amari ni kano mono fubin ni sōrau hodo ni, samazama no toburai wo nashi, mata ima no haha wo mo yo ni tachō-zuru nite aru zo. Sono yoshi mōshitsuke sōrae.

(Naka-iri)

---

za naku sōrau. Mazu are e mairi, rōjo wa shitaku ni kaeshitaru dōri mōshi agebaya to zonzuru.

(Waki no mae ni yuki.)

Ika ni mōshi age sōrau. Tadaima no rōjo wo shitaku e okure mōshite sōrau.

WAKI. Nan to, rōjo wo kaeshitaru to mōsu ka?

KYŌGEN. Nakanaka okure mōshite sōrau. Makoto ni kayō no aware naru koto wa goza arumaji. Sari nagara rōjo no kaerusa ni soregashi no mōsuru wa kano mono no ato wo nengoro ni o toburai nasaryōzu, sono ue tsuma ya kodomo wo mo meshidasaryōzuru to mōshite gozareba, katajikenagatte kasanete namida wo nagaite kaette sōrau.

WAKI. Kakaru fubin naru koto koso sōrawane. Yumitori no narai nite na wo kōdai ni agen tame ni kano mono wo gai shite aru zo to yo. Sari nagara amari fubin naru koto nite aru aida, kano mono no ato wo kwangenko ni tomurōzuru aida, kwangen no yakusha wo aifure sōrae, mata isshichi nichi no aida uraura no ami wo mo age kataku sesshō kindan to aifure sōrae.

KYŌGEN. Kashikomatte sōrau. (Nanoriza ni tachi.)

Minamina uketamawari sōrae. Kono tabi tannuda hito no te ni kakari munashu naritaru mono wo fubin ni oboshimesare tsuizen no tame kwangenkō wo motte o toburai mōsare sōrau aida, kwangen no yakusha nokorazu mairare sōrae, mata isshichi nichi no aida wa uraura no ami wo mo age kataku sesshō kindan to ōse idasarete sōrau aida, kamaete sono bun kokoroe sōrae kokoroe sōrae.

(Waki no mae ni yuki.)

Aifure mōshite sōrau.

de ses enfants. Allons, rentre chez toi. Holà! quelqu'un [1] ! Comme cet homme est bien à plaindre, nous dirons pour lui toutes sortes de prières ; de plus, nous nous occuperons de sa mère que voici.

Fais connaître mon ordre.

---

(1) Voici la fin de la scène telle qu'on la joue au théâtre:

Waki. Holà ! quelqu'un !

Kyôgen. Me voici devant vous.

Waki. Renvoie cette vieille femme chez elle.

Kyôgen. Maintenant, levez-vous. En vérité, ce que vous avez dit est bien vrai, pourtant je crois que toute chose est une conséquence d'une vie antérieure, aussi il ne doit pas y avoir de haine. Et puis, le seigneur fera prier avec soin pour votre fils, et quant à sa femme et à ses enfants, il les fera venir pour qu'ils aient de quoi vivre. Soyez reconnaissante (pour tout cela) et rentrez chez vous.

(Tout en parlant il reconduit la vieille femme, puis il revient.)

Oui, oui, ce que je viens de voir est bien triste.

Cette vieille est la mère de l'homme que Sasaki no Saburo a tué de sa propre main ; qu'à sa haine s'ajoute sa douleur maternelle, je pense que c'est bien naturel. Nous aussi, nous avons versé des larmes. Pourtant tout le monde dit que c'est de la sorte que les guerriers doivent être prêts à agir. Dans la mer l'homme a indiqué excellemment le haut-fond, aussi la joie du seigneur était extrême, mais si l'homme avait divulgué le secret, (tout cela) n'aurait servi à rien. Malgré sa pitié pour lui, le seigneur l'a tué. En prenant la tête des troupes à Fujito, son renom a atteint les limites du monde et il a porté au plus haut la gloire de sa maison. Enfin, je vais aller là-bas pour rendre compte de la manière dont j'ai renvoyé la vieille femme chez elle.

(Il va vers le *waki*.)

Puis-je m'adresser à vous ? Je viens de renvoyer la vieille chez elle.

Waki. Quoi ? Tu dis que tu as renvoyé la vieille ?

Kyôgen. Oui, je l'ai renvoyée. En vérité, rien n'est plus pitoyable. Quoi qu'il en soit, en reconduisant la vieille, voici ce que je lui ai dit : que l'on prierait avec soin pour l'homme, que de plus l'on ferait venir sa femme et ses enfants, aussi elle est partie en pleurant de reconnaissance.

Waki. C'est vrai qu'il n'est rien de plus pitoyable. Par habitude de guerrier j'ai tué cet homme pour laisser mon nom à la postérité. Néanmoins c'est une chose très triste, aussi j'ordonnerai un service des morts en musique pour cet homme. Avertis les musiciens. De plus, annonce que pendant une semaine les filets seront levés sur toutes les plages et que la pêche sera interdite strictement.

Kyôgen. J'obéis.

(Il va au *nanoriza* et proclame ceci :)

Vous tous, écoutez. Par pitié pour un homme mort de la main de celui qui l'employait et pour son salut, le seigneur ordonne un service des morts en musique ; donc que tous les musiciens s'assemblent ! De plus, le seigneur ordonne que pendant une semaine les filets seront levés et que la pêche sera strictement interdite. Que ceci soit bien compris !

(Il revient vers le *waki*.)

J'ai fait l'annonce.

(Il s'en va.)

WAKI.

Samazama ni
Toburau nori no koe tatete (*bis*)
Nami ni uk'ne no yoru to naku
Hiru to mo wakanu toburai no
Hannya no fune no onozukara
Sono tomozuna wo toku nori no
Kokoro wo shizume koe wo age
Issai ujô (1) setsugai sangai fuda akushu.

(1) Les autres écoles font lire : « issei uzei ».

DEUXIÈME PARTIE.

Waki

(au *wakiza*, se lève et regarde au loin. Les *tsure* l'imitent.)

De toutes parts
S'élèvent les prières des morts *(bis.)*
Flottant sur les vagues, sans repos la nuit
Comme le jour,
La barque de la sagesse (¹)
Lève l'ancre (*bis*).
Les cœurs s'apaisent et des voix s'élèvent :
Même celui qui aura tué tous les êtres vivants des trois mondes
ne tombera pas en enfer (²).

Tous se sont agenouillés dans une attitude recueillie. Les instruments jouent longuement. Le rideau se lève et le *nochi-jite* arrive par le pont. Il porte le masque dit *yase-otoko* 痩男, aux traits amaigris. Tunique grise à rayures (*noshime* 熨斗目) et manteau de paille ceignant les reins (*koshi mino* 腰蓑) qu'emploient les pêcheurs (ou encore tunique de travail dite *mizu-goromo* 水衣). Longue chevelure noire qui retombe tout autour de la tête, cachant en partie le visage. Il s'appuie sur une canne.

(¹) *Hannya* 般若 (prajña) est la sagesse, l'une des six vertus fondamentales (*roku haramitsu* 六波羅蜜, paramita). C'est grâce à ces vertus que les êtres peuvent franchir la mer de la naissance et de la mort (shoji no umi 生死海 samsara) pour aborder à l'autre rive : le nirvana. Par sagesse il faut entendre la connaissance des choses, de leurs causes et de leurs effets. « Hannya no fune », « la barque de la sagesse », est la barque dans laquelle on passe la mer de la vie et de la mort.

(²) Sentence du *Dai Hannya-gyō* 大般若經 (Mahaprajñāparamitā sutra). Le mot « akushu » 惡趣 n'est traduit ici par « enfer » que faute d'un terme plus précis : il ne peut être question de damnation éternelle en bouddhisme.

Etymologiquement, « akushu » est l'endroit vers lequel se dirigent (趣) les êtres en raison de leurs mauvaises actions (惡業). « Voie mauvaise » serait une traduction sans doute plus exacte, mais moins expressive. Or les trois mondes comprennent six stades (*rokudō* 六道, sadgati) qui sont : 1° l'enfer *jigoku* 地獄, naraka ; 2° le monde des esprits affamés, *gaki* 餓鬼, pretaloka, ou pitṛviṣaya ; 3° le monde des bêtes, *chikushō* 畜生, tiryagyonigata : 4° le monde des asura, *shura* 修羅 ; 5° le monde des humains, *ningen* 人間, manuṣyaloka ; 6° le monde céleste, *tenjō* 天上, devaloka. Quand on parle des trois *akushu*, il s'agit des trois premiers de ces mondes, quand on parle des quatre *akushu*, c'est qu'on y ajoute le monde des asura ; on dit également : les cinq *akushu*; on entend alors par là l'ensemble des six stades ci-dessus dans lesquels le monde des asura et le ciel ne comptent que pour un *akushu*. La sentence citée ici veut dire que, grâce à la prière, celui qui aurait commis ce crime de tuer tous les êtres vivants ne rétrograderait pas dans une vie postérieure.

NOCHI-JITE (1).

Ushi ya ! Omoi ideji.
Wasuren to omou kokoro koso
Wasurenu yori wa omoi nare.
Saru nite mo mi wa ada nami (2) no sadame naku to mo
Toga ni yorube no mizu ni koso
Nigoru kokoro no tsumi araba
Omoki nakarikeru kairo no shirube (3)
Omoeba sanzu no sebumi (4) nari.

WAKI.

Fushigi ya na ! Haya akegata no suijō yori (5)
Keshitaru hito no mietaru wa

---

(1) Dans le shimo-gakari, le *nochi-jite* commence ainsi :

Utakata no
Aware ni kieshi tsuyu no mi no
Nami ni nokori no kokoro naruran.
Suien hatō ni kurete wa embu no haru wo shirazu,
Kaigetsu haun ni shizunde wa chuu no chimata bōbō tari.
Ushi ya...

« Ma vie, éphémère comme la rosée, s'est effacée misérablement dans l'écume. A quoi mon moi veut-il encore s'attacher ? Lorsqu'on vit dans les brumes de la mer et dans l'(agitation) des vagues, on ne connaît pas les (joies du) printemps de ce monde. Lorsque la lune s'est enfoncée dans les flots, les carrefours du *chuu* sont obscurs. »

« Notre vie et la rosée sont éphémères » : la comparaison est classique en japonais (v. plus haut : *inochi no tsuyu* ; v. aussi la *shidai* au début de *Kagekiyo*). Le *chuu* est la période qui s'écoule entre la mort et la renaissance, ou encore la région où vont les êtres pendant cette période (cf. *Yoroböshi*, BEFEO, XXVI, 207, n. 1). Le début de ce passage est clair : « l'écume des vagues s'est effacée sur moi, je suis mort : pourquoi chercher à m'attacher à quelque chose sur terre, au lieu de me détacher de tout suivant la loi bouddhique ? » Les deux derniers vers forment presque certainement un *gogon zekku* (stance chinoise de 4 vers de 5 syllabes), mais je n'en ai pas retrouvé l'origine. Dans un langage figuré, ils veulent dire ceci : « agité par la haine, je ne puis connaître la joie ; mon intelligence obscurcie par la passion, je ne vois pas le chemin par lequel je sortirai du *chuu*. »

(2) Dans le sh. g., le vers est :

« Saru nite mo mi wa adanami no tachikaeri. »

Comme dans le kami-gakari, « adanami » donne lieu à un jeu de mots : « mi wa ada na... », « la vie est vaine ». Or, « adanami » signifie « petite vague » ; « adanami no tachikaeri », « le va-et-vient des petites vagues », image sans utilité au sens général.

(3) Sh. g. : au lieu de « shirube », « guide » : « sebumi », « sondage ».

(4) Sh. g. : au lieu de « sebumi » : « kawase », « gué ».

(5) Sh. g. : au lieu de « haya akegata... mietaru wa », le texe porte : « haya yūkage no suijō yori araware izuru hitokage wa », « l'ombre qui apparaît sur les flots du soir ».

NOCHI-JITE.

Ô tristesse ! Je tâcherai de ne plus penser à cela !
(Mais) quand on se dit : J'oublierai !
Le souvenir s'avive plus qu'en se disant : Je n'oublierai pas [1].
Incertain est le terme de toute vie, sans doute,
Mais ce n'est que pour un crime
Capable de ternir l'eau divine [2]
Que j'aurais dû subir un sévère châtiment.
En servant de guide dans ce gué fatal,
Je pense que je sondais la rivière de Sanzu [3].

WAKI.

Voici qui est bizarre !
Sur les eaux de la prime aurore

---

(1) Dans le *Go-shūi-shū* 後拾遺集 se trouve le *tanka* suivant qui a été transposé dans ce *nô* :

Wasurezu to
Iitsuru uchi ni
Wasureken.
Wasuren to koso
Iu bekarikere.

« Pendant que je disais : « je n'oublierai pas », j'ai oublié. C'est : « j'oublierai » que j'aurais dû dire. »

La sentence qui figure dans *Fujito* se retrouve mot pour mot dans *Aya no Tsuzumi* et voici la traduction qu'en a donnée Peri (*BEFEO.*, XIII, IV) :

« L'effort même de mon cœur pour l'oublier
Est d'un amour plus grand que celui qui n'oublie pas »

(2) Ōwada (*Yôkyoku hyôshaku*, vol. 6, p. 315) explique le sens de « yorube no mizu », traduit ici par « eau divine » en citant le *Shûchûsho* 袖中抄 (ouvrage en 20 volumes qui explique les difficultés des vieux poèmes). Le passage qu'il cite est le suivant : « Yorube no mizu » se dit d'une eau placée dans une jarre dans un temple shintoïque. Il arrive que les dieux nous visitent (yori). Quand un dieu daigne « passer » (tachiyori) dans l'eau de cette jarre, si l'on boit de cette eau divine (kami mizu), la vérité se révèle. Il s'agit donc d'une inspiration divine.

(3) La rivière Sanzu (Sanzu no kawa 三途川, la rivière des trois chemins) est une rivière que passent les humains qui, après leur mort, rétrogradent dans l'enfer (jigoku), chez les affamés (gaki) ou parmi les bêtes (chikushô) et qui suivent les *akudô* 悪道 ou *akushu* 悪趣 conduisant dans ces lieux. *Cf. supra*, p. 139, n. 2 ainsi que le *nô* d'*Eguchi* : « aruiwa sanzu hatsunan no akushu ni da shite », « ou bien on tombe dans les mauvais sentiers des trois voies et des huit difficultés » (trad. Peri).

Kano môja mo ya miyuran to
Kii no omoi wo nashikereba

SHITE.

(*Kotoba.*) On toburai wa arigatakeredomo, urami wa tsukinu môshû wo môsan [1] tame ni kitaritari.

WAKI.

Nani to, urami wo yûzuki no [2]
Sono yo ni kaeru uranami no

SHITE.

(*Kotoba.*) Fujito no watari [3] oshie yo to no ôse mo omoki iwa nami no kawase no yo naru asami no tôri wo

WAKI.

Oshieshi mama ni watarishikaba

SHITE.

Yumiya no on na wo aguru nomi ka

WAKI.

Mukashi yori ima ni itaru made
Uma nite umi wo watasu koto

SHITE.

Kitai no tameshi nareba tote

WAKI.

Kono shima wo go on ni tamawaru hodo no

---

(1) Sh. g. : « harasan tame ni arawaretari », « pour satisfaire ma rancune, j'ai apparu ».

(2) Jeu de mots : « urami wo iu », « dire sa haine », et « yûzuki no... », « tu reviens par cette nuit de lune ».

(3) Sh. g. : « watase » (m. s.).

Apparaît un homme étrange :
C'est ce mort que je vois ! Ah !
J'en suis saisi.

SHITE.

Je vous rends grâce pour vos prières, pourtant ma rancune ne s'apaise pas et c'est pour vous dire ma haine profonde que je suis venu.

WAKI.

Comment ! C'est pour me dire ta haine
Que dans ce monde tu reviens ?

SHITE.

« Enseigne-moi le passage de Fujito ! », avez-vous dit. De votre ordre j'ai senti tout le poids lourd comme ce rocher, et j'ai indiqué le haut-fond pareil à un gué.

WAKI.

Comme tu m'as enseigné, j'ai traversé.

SHITE.

Aussi non seulement votre gloire militaire a grandi,

WAKI.

Mais comme depuis les temps jadis jusqu'à maintenant,
Traverser la mer à cheval

SHITE.

A été chose extraordinaire,

WAKI.

Cette île m'a été donnée en récompense.

SHITE.

On yorokobi mo ware yue nareba

WAKI.

Ika naru on wo mo

SHITE.

Tabubeki ni

JI.

Omoinohoka ni ichi mei wo
Mesareshi koto wa
Uma nite umi wo watasu yori mo
Kore zo kitai no tameshi naru.
Saru nite mo wasuregata ya!
Are naru ukisu no iwa no ue ni
Ware wo tsurete yuku mizu ([1]) no
Kōri no gotoku naru yaiba ([2]) wo nuite
Mune no atari wo sashi tōshi
Sashi tōsarureba kimo tamashii mo
Kie-kie to naru tokoro wo
Sono mama umi ni oshi irerarete
Chi hiro no soko ni shizumishi ni

SHITE.

Orifushi hiku shio ni

JI.

Orifushi hiku shio ni
Hikarete yuku nami no
Ukinu shizuminu umoregi no
Iwa no hazama ni nagare kakatte

([1]) Sh. g. : « yuku nami ».
([2]) Sh. g. : « katana » (m. s.).

SHITE.

Vous me devez cette joie !

WAKI.

N'importe quelle récompense

SHITE.

Vous était due.

CHŒUR.

Se voir arracher la vie
Contre toute attente,
Voilà qui est, plus que traverser la mer à cheval,
Chose extraordinaire.
Aussi bien il m'est difficile d'oublier.
Sur la roche de ce banc de sable
Il m'a emmené,
Et, tirant sa lame (luisante) comme la glace,
Il m'a transpercé la poitrine.
Étant transpercé, et sur le point
De m'évanouir,
J'ai été poussé dans la mer,
Noyé dans la mer sans fond.

Le *shite* a mimé cette scène ; aux derniers mots il se laisse tomber. Puis il se relève et s'éloigne sur le pont ; il s'arrête au premier pin qu'il rencontre.

SHITE.

Par le flot qui descendait à ce moment

CHŒUR.

Par le flot qui descendait à ce moment
J'ai été emporté.
J'ai été le bois fossile qui tantôt flottait, tantôt s'enfonçait,
Et qui, dérivant entre des rochers, s'est accroché.

Fujito no minasoko no
Akuryū no suijin to natte
Urami wo nasan to omoishi ni

Omowazaru ni on toburai no
Mi nori no mi fune ni nori wo ete
Sunawachi guzei no
Fune ni ukaeba minarezão
Sashi hikite yuku hodo ni
Shōji no umi wo watarite
Negai no mama [1] ni yasuyasu to
Kano kishi ni itari itarite (*bis*)
Jōbutsu tokudatsu no mi to narinu
Jōbutsu no mi to zo nari ni keru.

---

[1] Les autres écoles ont : « no gotoku ni » (m. s.).

Des fonds de Fujito
En me faisant le mauvais génie,
J'ai pensé me venger.

Le *shite* revient à pas pressés vers le *waki* et lève sa canne comme pour le frapper, puis s'éloigne.

Mais vos prières inattendues
M'ont permis de monter dans la barque sainte.
Dès lors dans la barque du salut [1]
Je vogue, piquant
La perche que je pousse.
Je traverse la mer de la vie et de la mort ;
Comme il a été demandé (pour moi), sans effort
J'ai atteint cette rive
Et, délivré, mon être devient buddha,
Oui, mon être est devenu buddha.

Il laisse tomber sa canne

---

[1] « Guzei no fune 弘誓般 ». *Guzei* est le serment fait par le Buddha de sauver tous les êtres. « Guzei no fune » est la barque du salut qui permet de passer la mer de la vie et de la mort. Cf. *supra*, p. 139, n. 1.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE INDOCHINOISE [1]

Par Henri PARMENTIER
Chef du Service archéologique de l'École Française d'Extrême-Orient.

VIII. — MODIFICATIONS SUBIES PAR LE BAYON AU COURS DE SON EXÉCUTION.

Cet article a été écrit au début de 1925, et, au moment où il paraît (début de 1927), une nouvelle interprétation du sens des inscriptions fondamentales pour l'histoire artistique du Cambodge et, à sa suite, une répartition différente des monuments dans le temps, ont vu le jour. La première répartition est celle qui a été rappelée dans le tome précédent du *Bulletin* (XXVI, 1) par M. H. Marchal au début de son article sur l'architecture de Nắk Pắn. J'ai eu le plaisir d'aider l'hypothèse seconde à sa naissance. Elle s'est confirmée depuis, deux fois au moins, par la découverte d'inscriptions en réemploi dans des édifices qui, dans le système ancien, eussent dû être antérieurs aux règnes qu'elles mentionnent. Il m'eût été facile de tenir compte ici de l'hypothèse dernière. De fait, elle détruit telle difficulté que je signale. Observations relevées à pied d'œuvre sur les monuments et système bâti à distance sur la seule lecture des textes gravés venant se confirmer de façon étonnante, il m'a paru, au contraire, utile de ne pas changer une ligne de cet article.

Les premières études archéologiques un peu poussées sur le groupe de monuments khmèrs de la période classique dont le Bayon peut servir de type, semblent permettre de les rattacher au bouddhisme ; beaucoup, en effet, ont été décorés de sujets bouddhiques et en particulier de fréquentes représentations de Lokeçvara [2]. On les trouve en particulier dans les bas-reliefs aux galeries extérieures de Bantăy Čhmàr, à Vat Nokor, sur les sculptures cachées par le mur orné de la Terrasse des Éléphants à Ańkor Thom, sur les portes de l'enceinte [3] et dans nombre d'édifices de la même ville, si notre hypothèse concernant la suppression des bras supérieurs sur l'image placée debout dans tant de frontons est exacte [4]. C'est aussi le cas de la plupart des autres monuments similaires d'Ańkor, grands temples ou édifices isolés, et le fait s'accuse dans le curieux ensemble de Nắk Pắn, si l'on renonce à l'ingénieuse hypothèse de M. G. Cœdès [5], pour y voir une fondation consacrée à Lokeçvara [6].

---

(1) Cf. *BEFEO.*, XXIII, 267-300 ; XXIV, 325-343.
(2) L. Finot, *Lokeçvara en Indochine*, dans *Études asiatiques*, I, 227-256.
(3) Porte de la Victoire, fronton O.
(4) Cf. *Vat Nokor*, *BEFEO.*, XVI, IV, 34.
(5) Cf. *BEFEO.*, XII, IX, 181.
(6) Cf. L. Finot et V. Goloubew, *Symbolisme de Nắk Pắn*, *BEFEO.*, XXIII, 401-405.

L'observation s'applique ainsi à la presque totalité des monuments de cette forme d'art.

Un seul s'y oppose, le Bayon ; il semble, d'après la fameuse inscription de Sdŏk Kăk Thoṃ (Cœ. K. 235), avoir été consacré par Yaçovarman au culte du Devarāja, représenté par un *liṅga* (1). Le monument aurait donc été çivaïte. Contradiction qui ne laisse pas d'être embarrassante (2).

Il semble que l'étude serrée de l'édifice fournisse des arguments pour une solution plus satisfaisante de cette difficulté, et nous nous décidons à distraire de la grande publication que nous voulons consacrer un jour à la mise en valeur des études graphiques du Bayon laissées par Commaille, les quelques lignes nécessaires. Nous éviterons ainsi des retards indéterminés et nous pourrons peut-être aider à dissiper la gêne créée par une telle anomalie dans ces délicates recherches. Il résulte en effet des modifications apportées en cours d'exécution dans le Bayon, et qu'un architecte peut suivre pas à pas, que l'édifice actuel diffère de l'édifice prévu : d'autre part, de nombreuses substitutions y furent effectuées dans les éléments religieux du décor : pour la plupart, elles portent sur la suppression d'images bouddhiques ou leur remplacement par des figurations çivaïtes. Nous allons passer en revue ces deux ordres de faits et montrer comment ils peuvent s'expliquer architecturalement (3).

Tout d'abord, et avant même d'envisager ces modifications dans l'exécution, une observation d'ordre général s'impose. Le monument dans son état présent produit une bizarre impression d'entassement et de resserrement ; les tours s'accumulent les unes contre les autres, les édifices se serrent sans libres circulations ; les cours mêmes, quand elles ont gardé leurs dispositions primitives, comme les courettes II en équerre, sont des puits sans air et sans lumière. Les porches sont serrés à se toucher, les deux édifices de fond [50 et 51] (4) se collent contre les galeries II, les deux bibliothèques III [53 et

(1) Cf. *Le Bayon d'Angkor Thom, Bas-reliefs*, mission H. Dufour et Ch. Carpeaux, IIe partie, p. 26.

(2) Elle a déjà été étudiée par M. Finot (*Inscriptions d'Aṅkor*, *BEFEO.*, XXV, 290), qui ne peut la résoudre qu'en supposant l'inscription de Sdŏk Kăk Thoṃ mensongère pour la partie gênante, système toujours un peu inquiétant.

(3) On trouvera dans le *BEFEO.*, XXI, 117-125, un historique des travaux de dégagement, utile à consulter à l'occasion.

(4) Ces numéros se rapportent au plan schématique du Bayon (pl. V). Ce plan est la réduction du plan donné par M. H. Dufour dans la publication signalée. Les cadres pointillés des numéros indiquent : rond, qu'il s'agit d'une tour ; carré, d'une croisée de voûtes-toits. Nous avons tenu à conserver le dessin tel qu'il apparaît dans la planche en question pour y permettre un report plus aisé ; les dégagements ont amené cependant certaines connaissances nouvelles dans les dispositions du plan. Les variantes principales porteraient sur les bibliothèques III, bien plus serrées dans les angles, sur la non-existence des bassins 72 et 73, sur le resserrement de 52 et 22, et sur le plan même de 22.

54] contre les galeries III ; les tours II intérieures sur les faces E. et O. [39-38, 42-43, etc.] adhèrent presque l'une à l'autre par leurs côtés S. et N. ; la tour III E. [52] est maladroitement accolée au pavillon III E. [55], et, pour loger son porche O., on fut obligé d'en hisser les piliers sur le perron de la tour II E. [22] (1). Si l'on examine extérieurement chaque construction, on voit qu'elle a subi le même effort de contraction, qu'on a cherché à lui faire tenir le moins de place possible. Le groupe des entrées [15-12] du sanctuaire central est une série d'édifices pour ainsi dire incrustés les uns dans les autres ; la tour orientale [15] est soudée à la nef [14], alors que les trois autres tours d'axe [18-20] sont libres ; mais celles-ci elles-mêmes sont amputées du vestibule postérieur.

La composition horizontale ne reprend une certaine ampleur que dans les galeries et les pavillons III qui sont dévorants pour l'ensemble ; les proportions de la terrasse d'accès [71] semblent démesurées pour un édifice si resserré. Cet accessoire gigantesque, hors d'échelle avec le reste, a l'étendue même des galeries II et tient à lui seul près du tiers de la longueur du monument.

Tout cela donne l'impression nette d'un désaccord entre les éléments divers de la composition, du resserrement en un étroit espace des constructions d'un plan immense. Ce caractère n'est pas propre au Bayon ; on le retrouve dans tous les édifices importants de cet art : Ta Prohm, Bantãy Kdĕi, le Práḥ Khan d'Añkor et surtout l'ensemble considérable de Bantãy Čhmàr. Il nous faudra arriver aux grands monuments de la fin de la puissance khmère, Añkor Vat au milieu du XIIe siècle et Bĕñ Mãlã, que ses caractères architectoniques semblent montrer comme le dernier de tous, pour voir les plans reprendre de l'équilibre et un balancement harmonieux s'établir entre les galeries horizontales et les bâtiments en hauteur.

Ce n'est pas le lieu de chercher en détail la raison du resserrement des édifices : nous indiquerons d'un mot l'hypothèse qui nous paraît l'expliquer. Pour nous, ces formidables entassements de pierre sont la traduction en matériaux permanents, mais rares et coûteux, de monuments bien plus considérables encore, en matériaux légers, dont les bas-reliefs du Bayon même nous conservent tant de souvenirs et qui persistèrent à côté des tours de briques, des édifices de pierre sans galeries ou à galeries timides et non voûtées des premiers types. Mais en présence des difficultés d'approvisionnement et de taille d'une matière plus rare et d'un travail plus pénible, les rois constructeurs ont réduit les monuments à tous les éléments essentiels de ces plans complexes en réduisant au minimum les éléments accessoires et en particulier les interminables galeries, si faciles à édifier en bois et en couvertures légères, si coûteuses en piliers énormes, en longues architraves et en lourdes voûtes de grès. Bien que déjà fort réduites, les galeries III

(1) C'est par erreur qu'ils ont été descendus : je les ai encore vus inclinés, mais en place.

offriraient encore dans une certaine mesure l'impression de ces immenses portiques de bois ; la terrasse démesurée, qui ne présente aucune difficulté nouvelle, garderait seule les vraies proportions courantes des ensembles légers, où les parties voisines de terre étaient déjà édifiées en matériaux durables.

Le même resserrement imposé par les mêmes difficultés expliquerait toutes les bizarreries de cet art, comme la raideur déconcertante des escaliers à côté de la douceur de ceux de l'art khmèr primitif, la complication des éléments dans le même pràsàt et la manière dont ils se masquent les uns les autres. Ainsi se comprendrait encore la hardiesse des architectes, qui semblent le plus souvent avoir marché sans plan étudié d'avance. Ils pouvaient espérer ne rencontrer aucune difficulté de détail en réduisant seulement des plans déjà éprouvés, au lieu que des embarras nouveaux durent surgir à tout instant dans ce changement de matière et cette constriction ; ils les ont résolus chaque fois au petit bonheur.

Cette composition du Bayon, déjà peu franche à l'origine, ne nous est pas parvenue telle qu'elle fut conçue et des modifications importantes apparaissent de la périphérie au centre. Le changement le plus marquant est dans les cours III ; il est de deux dates fort éloignées l'une de l'autre.

Depuis que Commaille l'a dégagé des blocs et des terres qui l'encombraient, le sol de ces cours apparait sous un aspect différent en divers points. Les cours en général sont dallées en grès, sauf la partie orientale de celle du Sud devant la galerie 25-24 et les angles S.-O. et N.-O., qui sont seulement recouverts de latérite en partie arrachée ou décomposée. Dans les autres sections, le dallage n'a pas été parementé et les dalles offrent une surface irrégulière. Entre chacune des tours extérieures des galeries II et la porte correspondante directement axée sur celle-ci dans la galerie III, s'étend une bande de sol couverte en latérite et enfermée entre deux larges cordons de grès, d'un appareil perpendiculaire à la bande et nettement différent de celui des dallages. Ils enferment des blocs de latérite dont une part fut arrachée, et ces bandes, qui semblent des passages d'accès des portes des galeries III aux entrées des galeries II, sont à cette heure souvent en contre-bas du sol des petites cours environnantes. D'autre part, les cordons de grès dominent le sol de ces cours de quelques centimètres et présentent en haut une surface régulièrement polie (pl. I, B). Elle apparaît comme un lit de maçonnerie et cette impression est confirmée par la présence de quelques moulures à l'extérieur des pseudo-passages E. de la face S. [24-58] et E.-E.-S. de la face E. [23-55] (pl. I, A). Ces restes de moulures dessinent un plan rectangulaire avec une avancée plus étroite vers les tours II, tandis qu'un canal de communication très apparent les sépare du mur postérieur de la galerie III (pl. VI, en haut).

De plus, devant les portes de ce mur, que M. H. Dufour et Commaille ont trouvées murées et qui depuis ont été rouvertes — à tort, à mon sens, — se voient une ou deux marches. Pour passer de la galerie à ces pseudo-passages,



A. Salle 55-23, vue prise du Sud.



B. Seuil de la porte N. et traces de la salle-passage 58-24, vus du Nord.



C. Fond de la salle-passage 67-33, vu du Sud.

BAYON. — TRACES DES SALLES-PASSAGES III.

aujourd'hui parfois en contre-bas, il fallait donc jadis s'élever d'une hauteur appréciable (pl. II, A).

A droite et à gauche du pavillon III E. [55], se trouvent deux vestibules bizarres en partie ruinés, qui n'existent que là et qui se rattachent si mal au plan du pavillon qu'on est tenté au premier abord d'y voir des additions postérieures. Comme aux autres portes, il faut monter pour passer de la galerie dans ces vestibules, puis à l'intérieur de ceux-ci on trouve une nouvelle marche pour franchir ce qui paraît être la porte de sortie du vestibule sur la cour (voir pl. II, A). Cette porte présente sur ses montants le profil et les décors de perroquets habituels et ces détails montrent qu'elle est du même temps que les autres constructions.

Si l'on cherche la trace de vestibules analogues le long du mur III auprès de chacune des portes de la galerie III, on constate à côté de chacune d'elles, presque sans exception, la série d'entailles verticales peu profondes qui correspond au raccord en angle d'un mur khmèr avec un autre et le creux où se serait engagé le bout d'un linteau. La corniche du mur III est toujours interrompue dans l'occupation du mur présumé (pl. I, C). Enfin une part de ce mur subsiste, avec sa corniche un peu plus basse que celle du mur de la galerie III, sur la face N. du vestibule adventice N. du pavillon III E. [55] (pl. II, B).

De ces différentes indications, il résulte nettement que 16 salles avec un vestibule à chaque bout, l'un accolé aux galeries III, l'autre légèrement séparé des galeries II, divisaient les cours III en seize courettes minuscules. Encore celles d'axe étaient-elles occupées dans leur plus grande partie à chaque bout par le bras d'axe du pavillon III et le perron de la tour d'axe des galeries II et à l'Est en plus par la tour III E [52], tandis que les deux courettes d'angle S.-E. et N.-E. étaient presqu'entièrement remplies par les deux bibliothèques III [53 et 54], relevées au-dessus des voûtes de ces salles par un énorme soubassement, disposition qui paraissait anormale et que l'existence de ces passages couverts explique. Elle rend compte également du rejet, qui semblait si maladroit, de ces bibliothèques dans les coins, et qui serre l'une au Sud [53] contre les galeries III au point que les soubassements se touchent, l'autre [54] contre le pavillon N.-E. [69], le long duquel il ne reste plus à l'Ouest qu'une étroite faille. Elle explique la raideur folle des escaliers qui dépasse tout ce que les Khmèrs de l'époque classique ont fait d'absurde en ce genre.

Tout ceci pourrait passer pour une hypothèse seulement plausible. Par bonheur, il reste une preuve matérielle de l'existence de ces salles. Devant le porche S. de la tour d'angle II [24] a subsisté, en haut des assises qui lui constituent un perron, le bas de l'encadrement de la porte N. de la salle-passage 24-58. On voit encore les moulures du cadre inférieur de la baie et la saillie des pilastres qui enfermaient les colonnettes (pl. III, A, et I, B). Quant au perron lui-même du porche de la tour 24, il est aisé de voir à son seul aspect (pl. III,

ni qu'il a été obtenu en réservant dans la démolition les dernières assises des maçonneries de la salle au-dessus du canal postérieur. Cette disposition montre clairement que le groupe II a été construit en même temps que ces salles-passages.

Mais ce n'est pas tout de prouver l'existence passée de ces communications. Pouvons-nous connaître leur aspect ancien ? Pour le plan, il n'y a pas de doute (pl. VI) ; pour les élévations intérieure et extérieure, nous sommes réduits à l'hypothèse, mais je ne la crois guère chanceuse, et l'on peut très bien les imaginer comme la curieuse salle de Bantãy Kdĕi qui joue le même rôle d'union entre le sanctuaire et les galeries I, la salle C du plan de la fig. 65, p. 201 du t. III de l'*Inventaire des monuments du Cambodge*. Ces salles bizarres (fig. 1) montrent une couverture intérieure à trois sections([1]), qui rappelle l'habituelle conception de la voûte à trois nefs de piliers, mais ici sans piliers (pl. IV, B), et il semble bien que nos étroites communications n'aient pas laissé place à ceux-ci ; il n'en resterait d'ailleurs aucune trace en fondation. Quant à l'aspect extérieur, il eût été celui de ces salles, c'est-à-dire à peu près celui des bibliothèques ordinaires, en somme, de toutes les nefs triples. Nos communications s'éclairaient sans doute sur les courettes, mais n'y ouvraient pas de portes. Ces préaux étaient d'ailleurs inaccessibles, et la circulation qui règne sur le gradin inférieur du soubassement des galeries II, ne présente pas de perrons pour y descendre. Ainsi s'explique le fait que les dallages y sont restés bruts, comme nous les voyons dans les quatre courettes d'Aṅkor Vat données comme bassins par

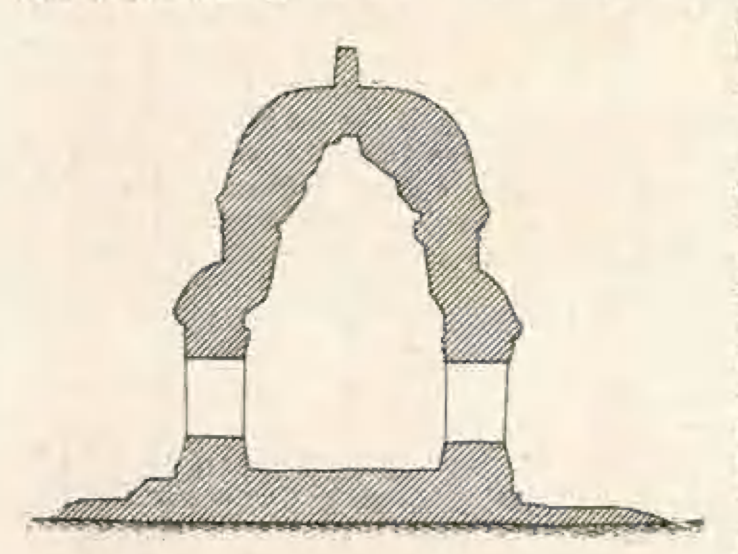


Fig. 1. — Coupe sur l'aile E. de la galerie S. de l'enceinte I de Bantãy Kdĕi.
Échelle 0 m. 01 p. m. Relevé de M. Trần-văn-Liên.

([1]) Analogue à la voûte du type de Tăp Čei de *IK.*, I, fig. 50, p. LXXI. La demi-voûte latérale en talon dans le type de Tăp Čei est ici réduite à un grand cavet ou une gorge presque verticale (pl. IV, A et fig. 1).





Bayon. — Traces des salles-passages III.

A. Entrée E. du vestibule latéral N. du pavillon III E [55] et au fond entrée E. de la salle-passage 55-37.

B. Face intérieure S. du mur N. du vestibule N. du pavillon III E [55], entrée de la salle-passage 55-37.

divers auteurs et qui ont fait déjà couler tant d'encre. La vidange de ces préaux était faite par les exutoires généraux qui passent sous les galeries III ; la communication de l'un à l'autre était assurée par le chéneau couvert qui rase le soubassement des galeries II dans la plupart des cas et qui, sur la face E., a donné lieu à une disposition un peu plus compliquée. Il y fut trouvé, lorsque nous l'avons fait découvrir en 1919, des débris très oxydés qui peuvent provenir de tubes de cuivre à faible diamètre. Seules les courettes des angles O. étaient ouvertes par des porches installés dans les coins des pavillons III d'angle et de la galerie O., portes qui furent murées et porches qui firent détruits en même temps que les salles-passages.

La différence de niveau entre les portes de ces salles près des galeries II, portes qui régnaient avec la circulation sur le soubassement de ces galeries II d'une part, et d'autre part, le niveau des vestibules près des galeries III par rapport au sol des courettes et des galeries III qui est le même (– 90 — 50, soit — 1m.40) devait être regagnée sans doute par quelques marches à l'entrée de ces salles et dans leur vestibule voisin des galeries III. Nous trouvons dans l'un de ces vestibules un seuil de + 80 et nous savons d'ailleurs, par l'exemple des galeries II dans ce monument même, que les Khmèrs, à cette époque, n'étaient pas difficiles sur l'arrangement des gradins nécessaires pour passer d'un plan à un autre. Le relèvement général du sol de ces salles au niveau de la large cimaise des galeries II est exigé par la présence des moulures de base aux salles-passages : car la combinaison des Khmèrs est toujours très franche à cet égard, et il est rare qu'un soubassement marqué à l'extérieur n'indique pas à l'intérieur un terre-plein réel. Cet emmarchement n'était pas du côté des galeries II. En effet, la salle-passage 23-55 a conservé une partie de son sol ancien. Il est à peine en contre-bas du sol de l'étroite courette [23-22-52] qui a été remontée au niveau du soubassement de ces galeries II. Si d'ailleurs l'escalier avait été au fond, il eût été conservé comme perron lors de la démolition des salles, tandis que les porches des tours II n'ont plus comme accès extérieur que l'emmarchement naturel et irrégulier formé des blocs en substruction réservés au cours de cette suppression (1).

Nous ne saurons sans doute jamais l'époque exacte de la destruction de ces communications (2), mais elle est limitée par deux périodes : le règne de Jayavarman VII (1182-1201 A. D.), qui inscrit sur les piédroits de leurs portes

---

(1) Les trois marches qu'on voit dans les clichés (pl. I, A, et III, B) sont les assises conservées pour jouer ce rôle et non des marches réelles. Dans cet art, les marches sont d'ailleurs presque toujours ciselées.

(2) Il n'est pas certain que ces salles aient toutes été achevées, car la seconde assise de grès de la base du mur O., extrémité N., de la salle-passage S.-O. [28-60], cour S., près de la tour S.-O., a son lit supérieur non dressé. Mais plus probablement la construction a dû être continuée en latérite : nous avons d'autres exemples de ces mélanges de matériaux.

non encore murées cinq inscriptions et utilise ces salles-passages comme sanctuaires de ses innombrables petits cultes nouveaux — et l'abandon d'Aṅkor comme capitale par les Cambodgiens. En effet, le murage est exécuté fort soigneusement et suivant les méthodes anciennes d'assemblage des pierres ; de plus, dans les assises inférieures en latérite de la salle 63-29 au Sud du pavillon III O. [63] sont creusés de grands trous ronds dont la fouille du Phimânâkâs nous a donné le sens probable, réceptacles de mâts décoratifs à une époque sans doute assez basse (1), mais antérieure à la ruine et l'abandon d'Aṅkor (2). Il est d'autre part peu vraisemblable que la suppression de ces salles ait suivi de très près leur nouvelle utilisation par Jayavarman VII et si l'on doit, comme il est naturel, supposer que l'imminence de leur ruine a pu contribuer à appeler leur démolition, leur état devait être encore assez rassurant pour que Jayavarman VII confiât des images des dieux qu'il vénérait, à leur protection.

Mais ces salles qui devaient un jour être démolies, firent-elles partie du plan initial ? Il n'en est rien : elles sont une première modification aux dispositions prévues.

En effet, le mur N. du vestibule de la salle-passage E.-E.-S. [23-55] tombe dans une baie bouchée du mur O. du pavillon III E. [55] (pl. III, c). La paroi (pl. IV, A) présente dans cette partie deux pierres verticales qui viennent soutenir un bloc posé en linteau et évidé par en dessous à la largeur de la porte prévue. Cet évidement prouve clairement que nous ne sommes pas ici en présence du système de construction par quilles et remplissage qu'on reconnaît ailleurs dans le même monument, mais que l'ouverture a réellement existé. Elle fut murée soigneusement ensuite et avant la ciselure des décors, car le motif de tapisserie courant y a été exécuté. Les mêmes baies inutiles se retrouvent au pavillon III O. [63] et à celui du Sud [59]. Ces pavillons avaient été prévus ouverts par des fenêtres sur les cours III. Ces fenêtres ont toutes été murées ensuite, et un décor de balustres et de faux store (3) y fut souvent ébauché (voir pl. III, c), ou parfois exécuté sans soin et, dans certains cas, si grossièrement qu'on peut se demander si cette modification ne fut pas, au moins pour les fenêtres qui ne sont pas directement intéressées par l'arrivée des salles-passages, bien postérieure, et sans rapport avec la construction de celles-ci.

Il existe une autre trace des modifications apportées aux cours III. Leur dallage avait été exécuté au début à peu près au niveau du sol extérieur. En effet, il y a près du curieux canal vertical percé dans un motif d'éléphant

---

(1) Cf. H. Marchal, *Dégagement du Phimânâkâs*, *BEFEO.*, XVI, III, p. 60 et fig. 5.

(2) Peut-être cette disposition honorifique correspond-elle au transport du *liṅga* Devarâja, signalé par une inscription du XIIe siècle dans le pavillon III O. [63]. Cf. Cœdès, *Bayon d'Angkor Thom*, II, p. 28.

(3) Une fenêtre du pavillon III E. [55] n'a pas été murée, ou son remplissage est tombé sans laisser de traces, ce qui n'a rien d'impossible.



A. Restes de la porte N. de la salle 58-24, vus de l'Est.



B. Perron du porche S. de la tour 24.



C. Extrémité E. du mur N. de la salle-passage 55-23, vue sur la face intérieure, prise du Sud.

Bayon. — Traces des salles-passages III.

rajouté [1], trouvé par M. H. Dufour et relevé par lui contre la paroi extérieure du soubassement, à l'Est de l'avancée du porche dans la partie N. [66], un double écoulement inférieur dont la branche la plus orientale au moins paraît avoir été obstruée ensuite. Ce double canal passe à travers le terre-plein de latérite de la galerie III. Il débouche [2] sous la cour actuelle à un mètre environ, dans les assises de grès, restes du soubassement primitif de la galerie sur ces cours dans leur état ancien. Ce revêtement de grès en soubassement a été enlevé sans doute pour réemploi, et le blocage en latérite de la cour est venu s'accoler au terre-plein en même matière de la galerie. C'est le relèvement du sol de cette cour qui a nécessité l'établissement de l'ingénieuse canalisation de fortune découverte par M. H. Dufour.

Si nous laissons ces points accessoires de côté, nous pouvons résumer ainsi l'histoire de ces salles-passages et des galeries III :

1° Pavillons III ouverts par des fenêtres et des portes sur les longues cours III libres (pl. VII).

2° Modification fermant ensuite en partie ou totalement ces pavillons, établissement de salles-passages unissant les galeries III aux galeries II et y donnant de l'extérieur un accès couvert, tandis que cet accès direct prévu dès le premier jour l'avait été sans doute de plein air : galeries III [56, 58, 60, 62, 64, 66, 68 et 70] (pl. VIII).

3° Utilisation de ces salles-passages par Jayavarman VII (1182-1201 A.D.).

4° Démolition de ces salles avant l'abandon d'Aṅkor par la puissance cambodgienne.

Le groupe des galeries II ne présente rien d'anormal, sauf le déplacement vers le Nord de l'axe principal E.-O., qui est un fait fréquent et non encore expliqué dans les monuments khmèrs. Il est certain que dès l'origine les entrées latérales de la face E. par les salles de jonction, entre la tour II E. [22] et les tours II E.-E.-S. et E.-E.-N. extérieures [23 et 37], étaient prévues. Les portes y sont munies de *dvārapāla* et cette combinaison de passage au travers de simples salles de jonction se retrouve à Vat Nokor. Le resserrement du plan se trahit par ce détail bizarre que les piliers du porche O. de la tour III E. [52] posaient sur le soubassement des galeries II devant 22. Mais cette constriction est une habitude générale de ce temps et on ne peut lui attribuer la suppression du passage central vers le groupe I. Nous allons voir qu'il a une autre cause. La présence de trois escaliers pour gagner le groupe I, s'il fut prévu relevé comme il est à cette heure, fut-elle voulue dans le plan primitif ? L'hypothèse est vraisemblable en raison de la disposition franche des deux passages latéraux à l'entrée E. des galeries II. Mais ce n'est qu'une simple

---

[1] Cf. *BEFEO.*, IV, 1143.

[2] Une fouille a été exécutée en ce point en 1919, mais elle fut malheureusement gênée par les tas de blocs dont Commaille se débarrassa en calant les murs branlants de la galerie III.

présomption. L'existence de ces passages dut en tout cas être appréciée lorsqu'il fallut renoncer à l'entrée d'axe et boucher la baie au fond de la tour II E. [22]. Nous allons revenir sur cette question curieuse.

Pour le groupe I, il est impossible de n'être pas frappé de l'aspect anormal qu'offrent les rapports de la terrasse centrale et des galeries II environnantes. Les quatre courettes d'équerre sont petites, mais sans rien d'étrange à côté des seize cours de l'enceinte III ; leur disposition est franche et, pour faible qu'il soit, le recul est suffisant pour dégager les tours d'angle intérieur [39, 42, 45, 48] sur ces étroits préaux, soigneusement dallés. Il n'en est pas de même pour les couloirs à ciel ouvert que laisse autour d'elle la terrasse centrale et l'on se refuse à voir dans cet arrangement absurde et laid le résultat d'un art supérieur. Sombres, humides, sinistres, ces boyaux où un homme obèse ne se glisserait qu'avec peine, sont le type même du « loup » en architecture. Quelques observations précises montrent qu'il n'y a pas là une simple question de sentiment et d'appréciation personnelle, et feront voir clairement qu'ici encore il y a changement dans le premier — ou mieux le deuxième — parti primitif.

C'est d'abord la présence de ce mur, qui n'est même pas traité en fausse porte, devant l'accès central des galeries II E. [22] sur le groupe I. Cette absence de passage central (¹) est une difficulté moindre pour nous, qui voyons dans les édifices d'axe aux galeries III comme aux galeries II plutôt des sanctuaires que des accès proprement dits. Mais il n'en reste pas moins vrai que toujours ces sanctuaires présentent deux portes opposées et offrent la possibilité d'un passage, et que la tour centrale II E. [22] fait ainsi exception à la règle. Il est tout à fait extraordinaire que sur le grand axe E.-O. du monument : de la longue terrasse orientale E. [71] au pavillon III O. [63], à vrai dire même de la Porte E. d'Añkor Thom, dite des Morts, à la Porte O. de la ville, pas une baie de circulation directe ne manque, hormis l'essentielle. Et le fait est d'autant plus étrange qu'on a remarqué très justement que les deux escaliers qui suppléent au passage central ne permettent même pas un accès normal au groupe I, mais y conduisent par les portes latérales de la tour d'entrée [15]. Pour qui connaît les cérémoniaux d'Orient, civils ou religieux, il y a là une véritable anomalie.

(¹) L'opinion de Commaille mentionnée dans la seconde partie de la publication des bas-reliefs du Bayon, p. 8, est fondée sur la déclaration de la note 1 de la même page, où il est dit que « les Cambodgiens ne réservaient jamais, au moment de la construction, le vide des portes et des fenêtres et qu'ils taillaient à l'outil dans les murs pleins l'ouverture de toutes les baies ». Outre qu'un tel procédé est rigoureusement irréalisable, l'observation dément l'hypothèse à chaque instant. Le fait n'est exact, et en partie seulement, que pour certaines baies fausses. Encore la plupart du temps ont-elles leur cadre prévu dans la construction même et le vide n'est-il rebouché qu'après coup par un remplissage (galerie du Phimânakàs, par exemple).

Une seconde difficulté, plus probante encore d'un changement de parti en cours d'exécution, est l'achèvement complet des frontons aux tours inférieures II contre le mur même de la terrasse centrale. L'écart actuel ne permet pas le maniement d'un ciseau de sculpteur, à plus forte raison du maillet dont il le frappe et les décors au soubassement de la terrasse ont dû rester inachevés, tandis que l'ornementation opposée est complète. Bien plus, le dallage supérieur de la terrasse, prolongé hors de celle-ci, vient former plafond sur ces boyaux au droit de certaines tours et la pose de ces pierres en porte-à-faux a détruit une partie de ces sculptures soignées [1].

Enfin, nombre [2] des frontons qui se superposent immédiatement aux frontons cachés, présentent dans leur registre inférieur l'amorce d'une crête de niches ; or, nous connaissons aujourd'hui assez bien les modes d'exécution khmère pour savoir que leurs sculptures n'étaient jamais préparées en épannelage avant la mise en place des matériaux — méthode incompatible d'ailleurs avec le mode de pose des blocs — et que le décor n'était exécuté qu'une fois tout le gros œuvre complètement monté. Il y a donc dans la présence de ce bout de crête la preuve nette que ces tours intérieures ont été précédées d'un quinconce de galeries continuant le plan en grille du monument ou au moins de porches. Le rapprochement des tours sur les faces E. et O. exclut l'idée de galeries : elles eussent bouché celles qui existent. Seuls les porches sont donc possibles et conviennent mieux d'ailleurs à la hauteur où sont placées les amorces de crêtes. Ils ont été exécutés, puis démolis [3] pour l'établissement de la terrasse centrale ; elle s'avère ainsi une modification au plan primitif.

L'idée la plus probable est que cette terrasse fut établie pour relever les édifices centraux au-dessus de la barrière qu'opposaient à leur vue extérieure les galeries II. Remontés par elle à la hauteur des crêtes de voûtes, les édifices centraux pouvaient enfin apparaître dans toute l'ampleur de leurs belles proportions verticales. Cette terrasse unique s'est sans doute substituée dans la composition à des soubassements particuliers prévus pour chaque édifice et qui, à cette heure et contre l'ordinaire, font ici défaut.

La conception initiale, même en supposant, fait peu probable, que le groupe I ait été du premier jour prévu tel qu'il est à cette heure, mais tout au plus au niveau le plus élevé du sol des galeries II, était très acceptable en plan ; dès

---

(1) Fronton N. de la tour II S.-S.-E. intérieure [40], par exemple. Voir une photographie d'un de ces frontons dans l'article de M. Finot, *Lokeçvara en Indochine*, Études Asiatiques, t. I, pl. 20.

(2) Ceux des quatre tours S. et de la tour N.-N.-E. intérieures [38, 40, 41, 43 et 47].

(3) La grande tour centrale présente des pierres en réemploi dans son couloir supérieur et les groupes de trois têtes ; elles proviennent peut-être de ces porches. Il serait dangereux cependant de s'appuyer sur ce fait, car les réemplois sont constants dans les monuments de l'art du Bayon.

qu'il n'est pas nécessaire de trouver un escalier important entre la sortie O. des galeries II E. [22] et l'entrée E. du groupe I [15], la communication est aisée et pas plus exiguë que celle qui existe entre la tour III E. [52] et la galerie II [22], entre les tours d'axe I S., O., N. et les sections de la même galerie [18, 19, 20 26, 30 et 34]. Même les édifices de fond [50 et 51] ne sont pas plus serrés que les bibliothèques [53 et 54] dans les courettes que leur laissaient les salles-passages III, avant leur démolition tardive ; les portiques des galeries II ont sur l'intérieur tout le jour et tout l'air nécessaires ; les porches des tours II intérieures trouvent la place indispensable et, fait important qui semblerait bien indiquer que le groupe I fut prévu ainsi, donnent entrée directe aux portes réelles et aux portes transformées ensuite en fenêtres des divers édifices de ce groupe. Seule la couverture de la citerne vient faire alors une verrue anormale dans cet ensemble ; mais il était aisé de trouver pour elle quelque autre disposition avant que la terrasse ne vînt l'englober.

Il importait, pour s'assurer que l'obstruction de la salle d'axe II [22] n'était pas une conception du plan initial, de vérifier la présence ancienne d'un escalier derrière le mur grossier qui clôt cette salle [22]. Une fouille exécutée vers 1919 à l'intérieur du pavillon d'entrée E. I [15] permit de dégager en partie l'ancien degré [1] (pl. IV, c). Il ne semble pas avoir atteint le niveau actuel intérieur du groupe I, mais il est possible que les marches supérieures aient disparu dans la reprise, ou que, finissant au point où nous les voyons s'arrêter, un nouveau perron propre à l'édifice d'accès au pràsàt central ancien ait commencé à une distance raisonnable. Il est fort probable d'ailleurs que celui-ci fut exécuté ou tout au moins prévu dans des dimensions moindres que l'édifice central actuel, de proportions et d'un type tout à fait anormal dans l'art khmèr.

Quelques remaniements de moindre intérêt ont modifié encore les dispositions des galeries intérieures II sur les cours en équerre de l'Est, et des murs à fenêtres semblent avoir été substitués aux colonnades intérieures.

En résumé, l'histoire architecturale du Bayon peut se préciser ainsi :

1° Etablissement d'un plan général à niveau unique avec, comme Bantãy Čhmàr, grande enceinte de galeries, indépendante et séparée du noyau central par de larges espaces [2]. Ce premier plan du Bayon comportait peut-être les dispositions des galeries II et du noyau I, mais de plain-pied (pl. VII).

2° Pour une raison inconnue et en même temps qu'on se proposait de relever l'enceinte II et le groupe I, on renonça aux vastes cours pourtournantes

(1) Les marches du vieux degré sont assez peu soignées et on pourrait à première vue les prendre pour des blocs de la construction ; mais il s'agit bien d'un emmarchement, car les entailles ne correspondent pas aux lits de pose. Nous ne sommes d'ailleurs pas sans doute en présence de l'escalier même, mais de son infrastructure ; les entailles actuelles ont pu recevoir des marches plus soignées, marches enlevées ensuite au cours du blocage de cette partie lors de la construction de la tour d'entrée I E. [15].

(2) Elle fut de proportions beaucoup plus modestes que celle de Bantãy Čhmàr ; dans ce monument, les galeries extérieures s'enferment *grosso modo* dans un rectangle



A. Face E. de la paroi où tombe le mur dans l'image C, pl. III.



B. Galerie S. de l'enceinte I de Bantãy Kdei.



C. Ancien perron d'accès direct E. au groupe I du Bayon.

Bayon et Bantãy Kdei.

du projet primitif pour transformer le plan en un véritable gril, comme devait plus tard l'être en Europe, et pour de toutes autres raisons, le fameux palais de l'Escurial (pl. VIII).

Cette modification au projet primitif correspond à une véritable mode qui se traduisit par des transformations analogues dans les monuments du même style. Nous les avons constatées d'une façon sûre dans le seul monument examiné par nous à ce point de vue, le temple de Bantãy Kdĕi. L'opération au Bayon semble de peu postérieure à l'exécution des galeries III et est, en tout cas, antérieure à sa décoration : la construction des bibliothèques III avec leurs soubassements demesurés et leur rejet dans les angles, en dépend.

Il est vraisemblable que ce changement de parti fut décidé au cours même de l'exécution des galeries III, car les deux porches qui forment liaison entre le pavillon central des galeries III [55] et les salles voisines [55-23 et 55-37], salles qui ne furent supprimées que bien plus tard, ne semblent pas une addition postérieure [1].

Cette seconde disposition est liée au soulèvement en bloc des galeries II et du groupe I sur le soubassement actuel des galeries II qui relevait en partie l'ensemble au-dessus du cadre des galeries III. Elle réservait un accès médian à la cour centrale où se fussent placés sans peine les divers édifices isolés qui devaient accompagner le prâsàt principal.

3° Ce groupe central parut sans doute à son tour trop enterré dans le cadre des galeries II et peut-être trop mesquin pour ce vaste ensemble. Pour augmenter dans des proportions énormes le prâsàt du milieu sans sacrifier les annexes, on se décida à réunir le tout sur une esplanade unique, relevée par un soubassement plus haut que ceux prévus pour chacun de ces bâtiments et à qui on donna en plan tout l'espace disponible en sacrifiant les porches des tours II et le degré axial [2].

Bien entendu, il est impossible de savoir à cette heure si ces changements de parti dans la composition générale du Bayon ont entraîné la destruction

---

de 250 m. sur 200, tandis que celles du Bayon ne dépassent pas 130 sur 105. Il est
vrai que le Bayon ne peut être distrait de l'ensemble d'Aṅkor Thom, avec ses
portes, ses murs et ses prâsàts d'angle, alors que, si le temple de Bantãy Čhmàr
fut le centre d'une ville, l'établissement de celle-ci ne put donner lieu qu'à des
travaux peu dispendieux, bâtiments légers, palanques et terrassements de défense,
puisqu'aucune trace n'en est restée. Nous trouvons du reste à l'intérieur du cadre
des galeries de Bantãy Čhmàr des édifices annexes énormes qui, ailleurs, viennent au
dehors de cette enceinte de cloîtres, à Ta Prohm, Bantãy Kdĕi, et dans toute la série
des temples d'une autre période, Vat Phu, Prȧḥ Vihār, etc.

(1) Nous rappelons qu'on eût pu rattacher ces salles-passages au parti primitif, si
quelques-uns de leurs murs ne venaient buter en des baies bouchées des galeries III et
si leur établissement n'avait amené des modifications importantes dans les canalisations
des cours.

(2) Les états 3 et 4 ne sont pas donnés en figures spéciales ; ils sont faciles à concevoir d'après les figures correspondant à 1 et 2 (pl. VII et VIII) et à l'état actuel (pl. V).

de bâtiments commencés ou même élevés presqu'en entier. Il faudrait démolir les édifices actuels pour voir ce que cachent leurs parties basses et la construction khmère est si peu raisonnée qu'une opération aussi discutable n'apporterait peut-être pas une solution précise au problème. Tout ce que nous pouvons savoir à cette heure, grâce aux dernières fouilles exécutées fin 1925 par M. Marchal sur ma demande, est que les édifices actuels qui entourent le sanctuaire central [16, 17, 21 et les autres sans doute] ont été exécutés en même temps que la formidable terrasse et l'édifice médian ; ils n'ont pas de soubassements propres et par suite antérieurs, noyés dans la construction de celle-ci. La présence des anciens écoulements d'eau dans les cours III et le fini de la décoration pour les tours et les galeries sur les faces intérieures, actuellement cachées, de la cour II, suggèrent un achèvement complet de tout le groupe et par suite impliquent la nécessité d'une démolition des bâtiments construits au centre ; d'ailleurs les maçonneries du groupe I offrent des réemplois du même art [1].

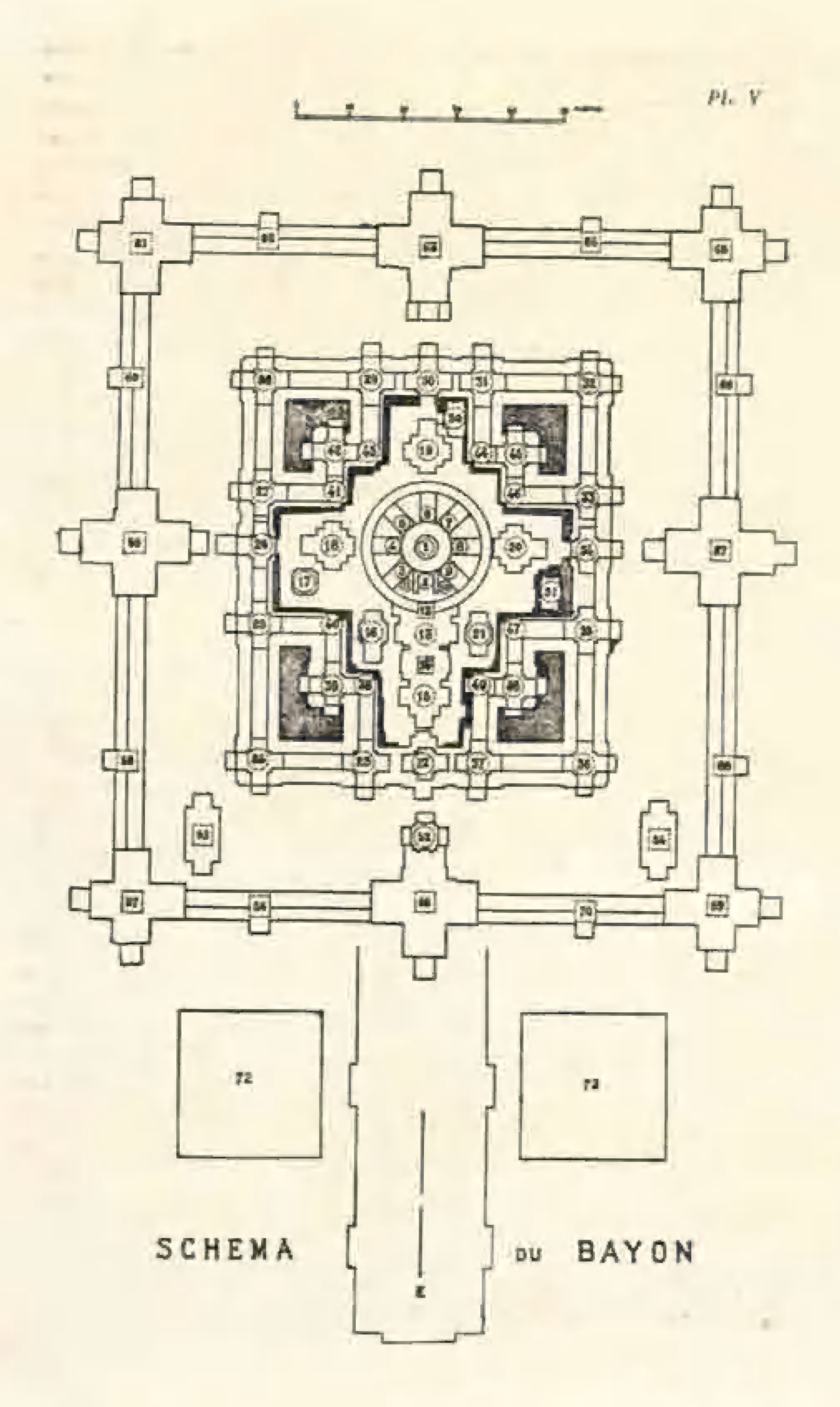
4° Bien après et peut-être dans les derniers jours de l'empire khmèr, les seize salles-passages furent supprimées et les cours III délivrées de leur encombrement extrême. La raison de cette opération n'apparaît pas nettement : la seule hypothèse qui se présente à l'esprit, est que ce dégagement put être inspiré par le bel effet des grandes cours d'Añkor Vat.

Les modifications qu'a subies la décoration semblent être d'ordre religieux. Si l'on tient compte du sens donné à cette décoration par les représentations qui y sont incluses, hypothèse légitime quand certains motifs dominent franchement, il semble que les galeries III avec leurs nombreuses figurines de Buddha se rattachent à sa religion, que les galeries et tours II, de même, sont consacrées plutôt au culte de Lokeçvara [2], que le groupe I seul est nettement brahmanique : le sanctuaire et les entrées E. [15-12] étaient consacrés au Çiva-liṅga, dont la représentation n'y est pas rare. Il est vrai que, comme le signale M. Finot, des buddhas parés ont existé comme motif principal du décor dans la salle antérieure [14] ; ils furent transformés ensuite en *ṛṣi* barbus [3]. La tour d'axe I S. [18] paraît également consacrée au *liṅga*, celle du Nord [20], les édifices de fond [50 et 51] à Çiva ascète ; la tour d'axe I O. [19] est le seul édifice qui serait propre à Viṣṇu. Il semblerait donc que les premier et second états seraient bouddhiques, que la combinaison troisième serait çivaïte.

Dans les galeries III et II, même dans les parties I, nous rencontrons un peu partout des images du Buddha méditant dans les motifs d'ornementation courante. Le Sage paraît avoir été effacé avec un réel acharnement. Cette

---

(1) Voir cependant la note 5 de la p. 159.
(2) Voir la note 1 de la page 161.
(3) Cf. L. Finot, *Inscriptions d'Añkor*, p. 259.


Pl. V
SCHEMA DU BAYON
E

observation nous conduit au bizarre problème des effacements de sculptures : ils ont visé d'une part les figures du Buddha, d'autre part les représentations du *liṅga*, incluses les unes et les autres dans le décor.

La suppression des *liṅga* est sans doute le fait des bouddhistes, lorsqu'ils convertirent la partie çivaïte du monument au culte devenu général. Je doute qu'il y ait eu là un sentiment de pruderie choquée. La représentation du *liṅga* est si conventionnelle en cet art qu'elle n'a rien d'obscène, et je ne crois pas que le bouddhisme soit jamais tombé dans ce travers. Il est à présumer que le *liṅga* a été effacé seulement comme représentation trop caractéristique du dieu proscrit ; sous la figure de l'ascète, Çiva restait anonyme et fut d'ordinaire épargné.

Plus étrange est la suppression des images du Buddha. L'opération paraît antérieure à celle qui concerne le *liṅga*. Au porche O. du pavillon III S.-O., pilier S. [61], le Buddha méditant, remplacé sur les trois autres piliers par un simple fleuron, habituel en cette opération, l'a été, je ne sais pourquoi, sur la face N., par un *liṅga* sur piédestal : celui-ci fut plus tard bûché à son tour. Nous avons reconnu un fait analogue, montrant la même succession de retouches sur un fragment de fronton trouvé dans le dégagement dernier des abords du sanctuaire central, partie N.-E. : il montre une image du Buddha assis les mains dans le giron, sur un piédestal encadré par deux personnages debout ; ils tenaient ensemble un objet disparu au-dessus de la tête du Sage. Le Buddha a été gratté, sauf les jambes, et la masse du corps est devenue un *liṅga* où se distinguent encore le bord du manteau en diagonale et peut-être le menton de la première image.

Il est un point où la suppression de ces figurines du Buddha méditant est générale et frappante, parce qu'elle porte sur près d'un millier d'exemples : c'est au motif terminal de la niche qui orne le centre des faces aux piliers des pavillons III. La niche se montre à cette heure terminée par un coussin de lotus sur lequel se place, d'une façon assez inattendue, le fleuron dont nous avons parlé plus haut et qui, d'ordinaire grossièrement taillé, jure avec l'ensemble des fines ciselures de cette partie. Ce fleuron est une correction et en nombre de points on voit encore se dessiner au travers de la reprise l'image d'un buddha méditant, l'épaule droite découverte, l'*uṣṇīṣa* plus ou moins distinct, figuré à la manière cambodgienne par une sorte de petit chignon au sommet de la tête (1).

---

(1) Il a été oublié ou est resté visible sur les points suivants : pavillon E. [55], croisée, bras E., pilier S., faces S. et E. ; nef postérieure O., pilier S., face N., demi-pilier N., côté E., face N. ; — pavillon S. [59], nef N., piliers ordinaires E., faces O., pilier ordinaire O., les quatre faces ; — pavillon S.-O. [61], avant-salle N., pilier ordinaire O., face S. ; — pavillon N.-O. [65], nef O., pilier ordinaire N., face N. ; — pavillon N. [67], croisée, bras O., pilier N., face N. : le Buddha est assis entre deux gâteaux ; nef N., pilier ordinaire N., faces S. et O., il en tient un dans ses mains ; — pavillon N.-E. [69], nef S., pilier ordinaire E, face N. : le Buddha tient un gâteau dans ses mains ; avant-salle O., pilier courant S., face E. : le Buddha a une main dans le giron, l'autre sur le genou ; il est complet sauf la face ; avant-salle O., demi-pilier N., face S., le Buddha est presque complet.

Si l'effacement des *liṅga*, postérieur et sans doute effectué à une époque assez basse, peut se comprendre sans peine, la suppression de ces Buddha dans les pavillons III est plus étrange. Elle ne peut être récente, puisque le bouddhisme a fini par triompher au Cambodge et paraît sous les derniers rois avoir chaque jour gagné du terrain. Le remplacement de l'image par un fleuron indique encore une certaine recherche ; les effacements de *liṅga* sont brutaux. Faut-il voir dans la présence des Buddha aux pavillons III, comme des Lokeçvara aux frontons II, le même système de décoration bouddhique que dans tous les autres monuments de ce groupe ? dans leur suppression et leur remplacement par des fleurons ou des *liṅga* une opération correspondant à l'édification du groupe I légèrement postérieur et çivaïte ? Mais une nouvelle difficulté se rencontre alors. C'est la conservation dans le groupe I du système des tours à quatre têtes qui apparaît bouddhique au temple de Bantãy Čhmàr et dans les tours II du monument même, qui, à Aṅkor, forme le motif principal des portes d'entrée de la ville, au-dessus des frontons dont les grandes images debout semblent, d'après les faibles restes qui en ont subsisté, être encore des Lokeçvara [1]. On retrouve ces têtes à Bantãy Kdĕi, nettement bouddhique, à Tà Prohm, au centre du Pr. Stuṅ (nº 478), où une adoration très claire du Buddha figure sur les frontons qui dominent les quatre faces. Nous avons montré ailleurs [2] que cette composition si spéciale pouvait avoir une valeur et même une origine bouddhique. Si nous sommes dans le vrai, comment le constructeur çivaïte du groupe I les emploie-t-il dans tout ce groupe I quand il ferait disparaître les images du Buddha dans les pavillons III [3] ?

La raison de cette anomalie, si elle existe réellement, c'est-à-dire si c'est bien à ce roi constructeur, quel qu'il soit, qu'il faut attribuer l'effacement des Buddha dans les galeries III, semblerait être dans l'impersonnalité même de ces grandes faces. Ce peut être devenu un motif de décoration courante. L'attribution des têtes multiples convient aussi bien à Çiva qu'à Lokeçvara, qui d'ailleurs semble lui avoir emprunté cette forme spéciale, et leur présence ne pouvait choquer les adeptes du second culte. Se trouvant dans la partie nouvelle, elle eût même plutôt contribué à annuler ce qu'il eût pu rester de sens bouddhique dans la centaine de faces des 28 ou mieux des 30 tours des galeries II qui encadraient le groupe I.

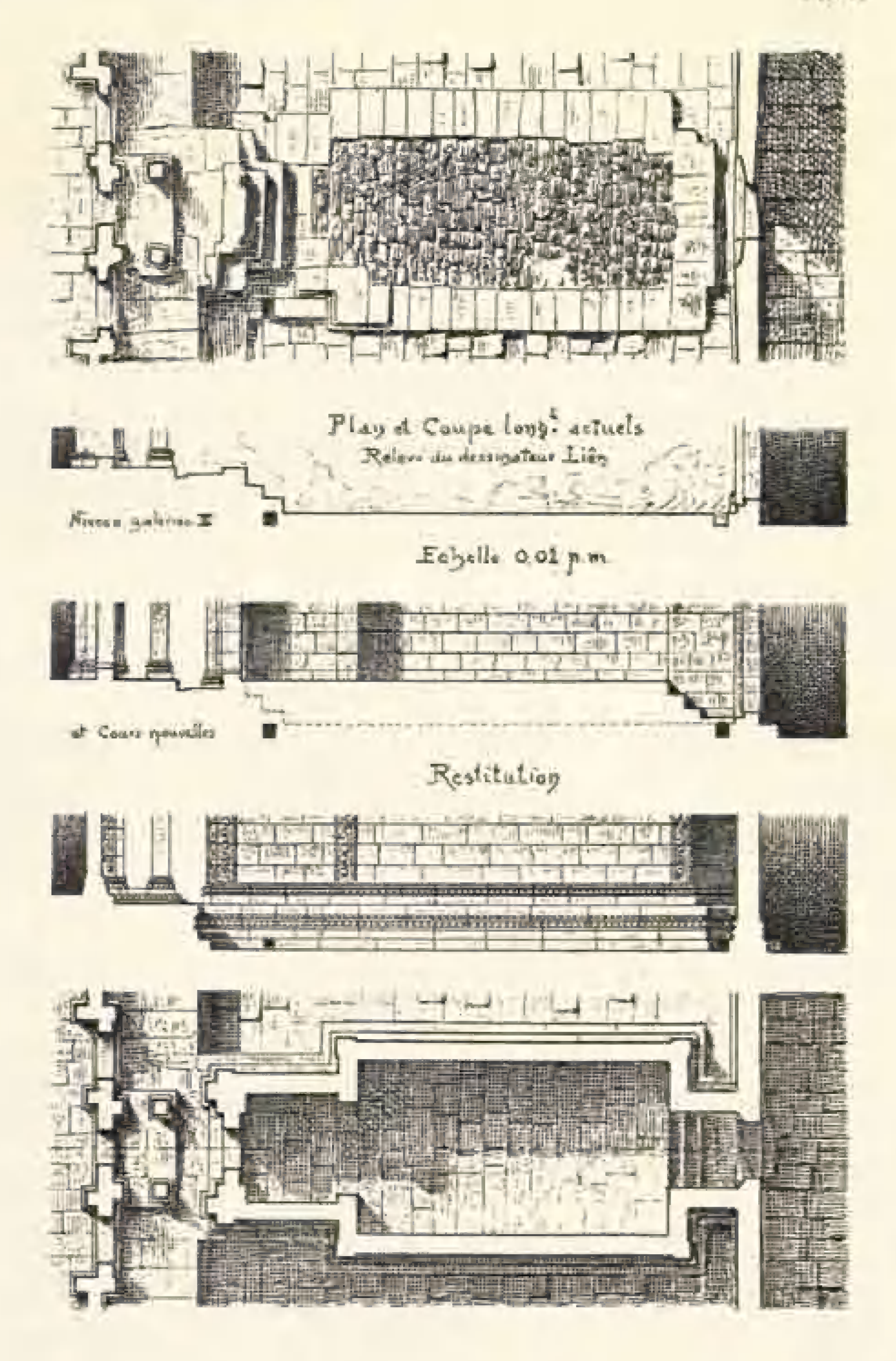
En résumé, le Bayon ne nous apparaît pas tel qu'il fut exécuté et, de plus, ne fut pas construit d'un seul jet. Une modification considérable du plan

---

(1) Porte de la Victoire, face O.

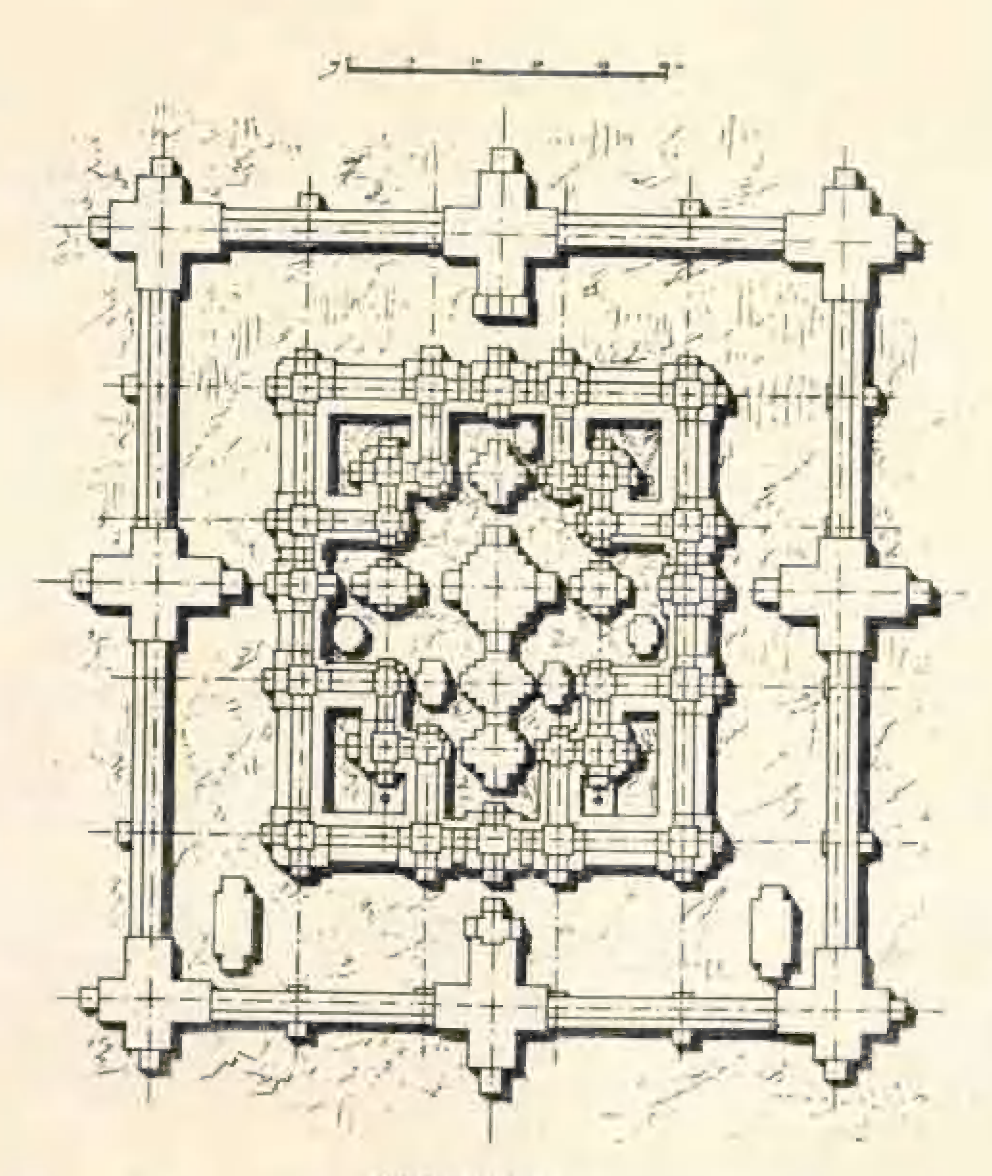
(2) *BEFEO.*, X, 206, n. 1.

(3) Notons d'ailleurs qu'il y eut quelques Buddha dans le décor des parties inférieures de l'édifice central ; à la chapelle S.-E. (3), au-dessus de *liṅga* bûchés, mais non douteux, qui occupaient les niches dans le haut du panneau, on voit apparaître parmi des Buddha effacés, un survivant perdu dans un angle étroit.



Vestiges et restitution partielle de la salle-passage. 58-24.

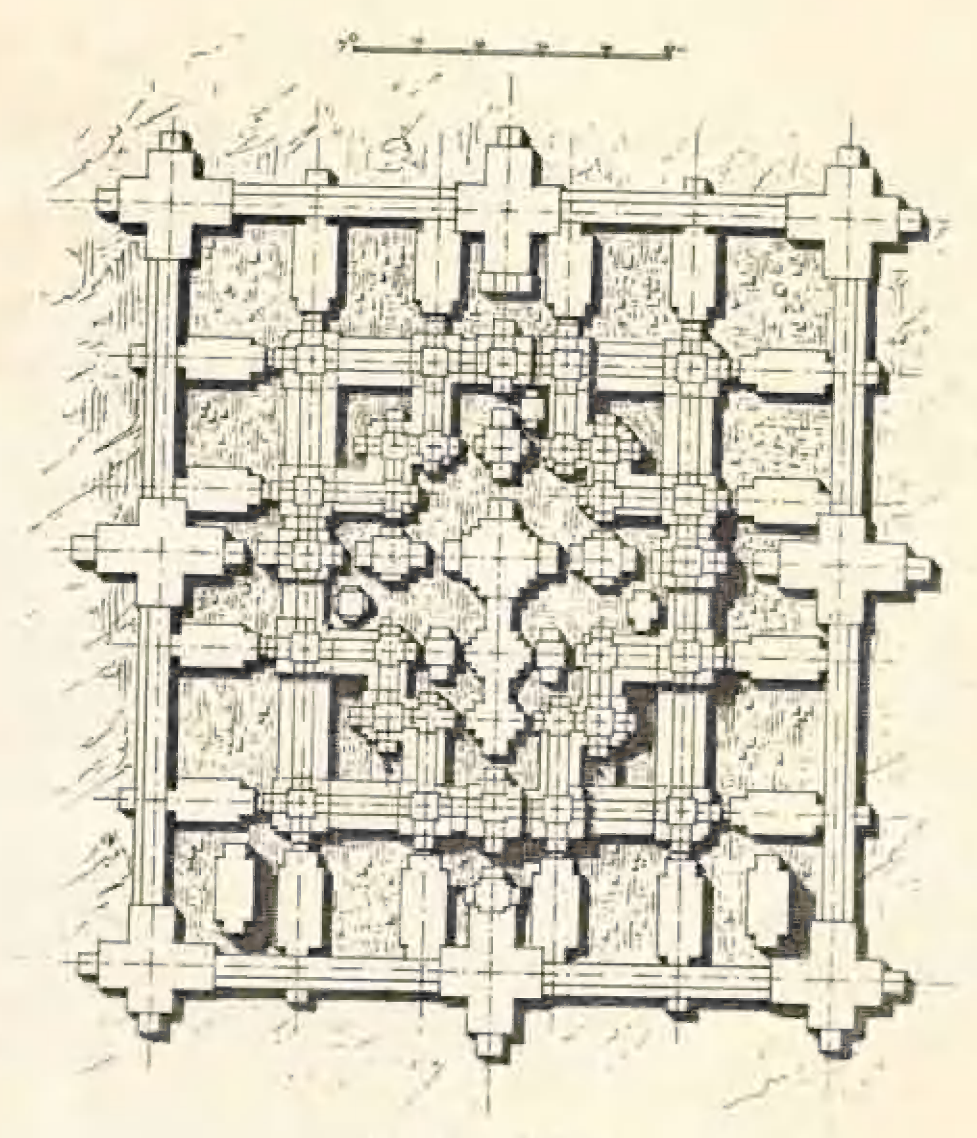
primitif y mit au centre un nouveau groupe dont les formes ne se différencient en rien de celles de la partie la plus ancienne. Faut-il alors adopter l'hypothèse de M. Finot et attribuer à un même souverain antérieur à Yaçovarman dans les deux phases de son règne les deux aspects du Bayon ? Faut-il, comme l'appellerait la nouvelle hypothèse signalée dans la note préliminaire, rendre responsables de cette dualité deux souverains consécutifs postérieurs ? Je craindrais de compromettre la solidité des observations architecturales précédentes, établies en toute indépendance d'esprit, en discutant ici cette grave question ; elle ne pourrait d'ailleurs être résolue isolément et pour le seul Bayon.



PREMIER ETAT

SCHEMA A DU BAYON (1).

(1) Les ombres indiquent la hauteur des soubassements. Toute la partie centrale est hypothétique.

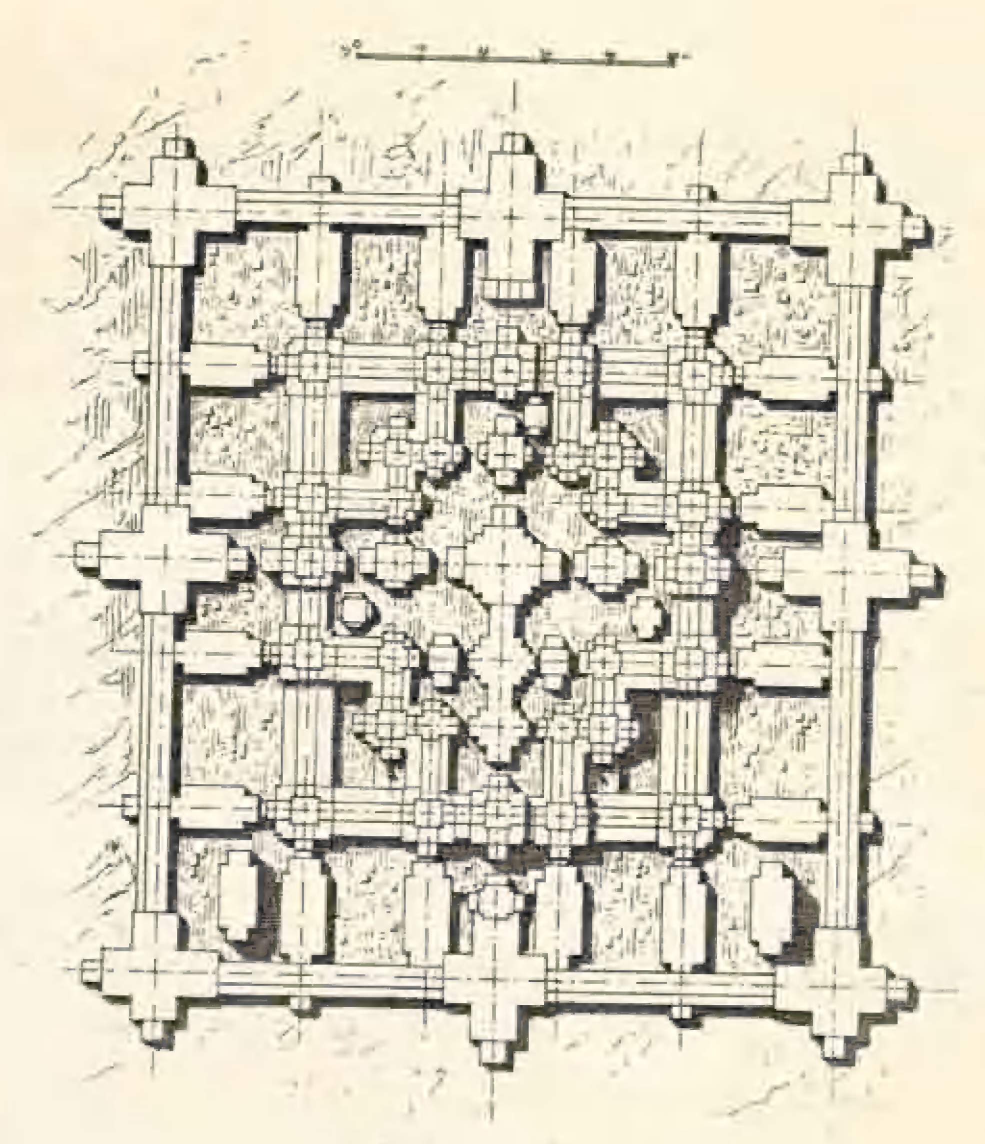


SECOND ETAT

SCHÉMA *B* DU BAYON (1)

---

(1) Les ombres plus importantes autour du groupe II et des bibliothèques III [53 et 54] indiquent le relèvement de ces divers éléments, particulièrement accentué pour la croix redentée des galeries II [23, 39, 26, 42, 30, 45, 34, 48]. Toute la partie centrale à l'intérieur de cette croix de galeries est hypothétique.



SECOND ETAT

SCHÉMA *B* DU BAYON (1).

(1) Les ombres plus importantes autour du groupe II et des bibliothèques III [53 et 54] indiquent le relèvement de ces divers éléments, particulièrement accentué pour la croix redentée des galeries II [22, 39, 26, 42, 30, 45, 34, 48]. Toute la partie centrale à l'intérieur de cette croix de galeries est hypothétique.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

(1) Cette excellente série de clichés a été prise sur ma demande par M. Fombertaux, membre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, que je suis heureux d'en remercier ici.

(2) Le mur s'est fortement décollé de la paroi O. de la galerie III E. [55-69] par renversement vers l'Ouest des piédroits de la baie inférieure. On voit sur la surface de ce mur O. les faibles entailles correspondant à l'assemblage des deux maçonneries. Le cadre rectangulaire qui apparait en dessous, est un étrésillonnement en ciment armé.

(3) Le perron a été obtenu par les Khmèrs en réservant les assises du soutènement de la salle 58-24 au cours de la démolition. On voit à gauche les moulures inférieures du bout N. du soubassement de la salle.

(4) Derrière est la face O. du bras S. du pavillon III E. [55] avec ses baies murées ; dans la première tombe ce mur.

(5) Cette fouille exécutée sous le dallage de la terrasse supérieure entre les tours [22 et 15] derrière la paroi qui bloque le passage axial, ne montre sans doute que l'infrastructure de l'ancien perron.

LES TSA KHMU

Par le Chef de Bataillon HENRI ROUX

de l'Infanterie coloniale.

En collaboration avec M. TRẦN-VĂN-CHU

Secrétaire des Résidences du Tonkin

Les Tsa Khmu appartiennent à une des plus importantes parmi les nombreuses tribus montagnardes disséminées dans le 4e Territoire militaire (Laichâu) et qui font de ce pays, comme du 5e, celui de Phongsaly, son voisin de l'Ouest, une mosaïque de races. Ils se partagent, avec les Tày Noirs et les Méo, la majeure partie des terres de la région de Điện-biên-phủ. Les Méo y ont pris pour eux les grandes montagnes de l'Est et le petit massif calcaire du Chom-chic-chom-chang au Sud-Ouest. Les Tày Noirs, les plus anciens occupants du pays, sans doute, sont cantonnés dans la splendide plaine de Điện-biên-phủ, malheureusement aux trois quarts inculte. Les Khmu sont surtout groupés à l'Ouest et au Nord-Ouest de la délégation, dans le pays appelé Mường Sen.

Khmu est le nom qu'ils se donnent entre eux. Dans le territoire, ils sont dénommés par les Tày *Tsa Mường Sen*, du nom du pays qu'ils habitent. Au Laos, ils sont appelés *Kha Khmu* (*Kha* est la forme laotienne du tày *Tsa*, et ces deux mots correspondent aux expressions annamites *Mọi* ou *Người rừng*, qui signifient : sauvage, homme des bois). Les Laotiens leur donnent aussi parfois le nom plus général de *P'u T'ing* « hommes d'en haut ». Pour les Laotiens, le *P'u T'ing* est tout ce qui vit entre la plaine et la grande montagne réservée au redoutable Méo, c'est-à-dire entre 100 et 4000 mètres environ d'altitude.

Le Nord du 4e Territoire est habité par un grand nombre de races montagnardes, d'ailleurs très clairsemées et qui sont enchevêtrées — à larges mailles — les unes dans les autres. Chacune possède, en plus du *kouan-houa*, qui est leur truchement commun, son idiome propre. Quelques-unes, les Tsa P'o par exemple (pl. XI, a), sont représentées parfois par un seul village de quelques misérables huttes. Ces tristes débris, infiniment plus primitifs que les Moï mêmes du Sud-Annam, n'installent pas leurs villages sur une crête, ou au flanc d'un éperon bien dégagé, à la manière des fiers Méo, mais semblent, au contraire, avoir cherché à se protéger contre une extermination, malgré tout à peu près réalisée, en dissimulant leurs minuscules habitations au fond

d'une vallée et près de la source d'un petit ruisseau profondément encaissé, cachant même leurs cultures, sur lesquelles il faut arriver pour les voir.

Aux Man Yao le riche massif de Ta-p'ing (Grand Plateau) avec ses larges plaines cultivées en rizières irriguées à 1.600 mètres d'altitude. Aux Méo, les fertiles massifs calcaires et granitiques du Pu-nhung, du Pu-fang, du Chom-chic-chom-chang, foyer de la révolte qui agita en 1919 tout le pays méo. Aux Tsa, les pauvres territoires de l'Ouest, à peu près déserts, entièrement déboisés par les feux de brousse, et où le sol schisteux n'admet qu'une végétation d'herbe à paillote. Certains de ces Tsa, esclaves héréditaires de la famille du grand chef tày Deo-văn-Tri, portent encore autour de la bouche les tatouages dessinant grossièrement des palmiers, qui servaient à les faire reconnaître et ramener, s'ils venaient à prendre la fuite.

HABITAT.

Les Khmu ne font pas tous partie de cette catégorie misérable. Dans le 5e Territoire militaire, par exemple, leurs villages sont relativement riches. Ils possèdent un assez nombreux bétail, et ont en outre des bijoux d'argent de fabrication ancienne, de grands tambours de bronze, appelés par nous « tambours de pluie », qu'ils se sont transmis, par héritage, depuis de nombreuses générations (pl. XV, A et C). Ils possèdent une assez grande variété d'arbres fruitiers et de plantes potagères. En somme, ils ne font nullement figure de parents pauvres, même aux yeux des aristocrates laotiens.

C'est que les Khmu, à l'inverse des autres races tsa du territoire, ne représentent pas une minorité infime, mais appartiennent à un très important groupement répandu sur la majeure partie du territoire laotien, ainsi que dans la région montagneuse située à l'Ouest du Tonkin. Vers le Nord, il en existe jusque sur les bords du Nam Leng, affluent de droite du Nam U, qu'il rejoint un peu en amont de Mường Hun-xiêng-hung. Il y a là quelques villages khmu remarquablement riches et coquets, campés sur le sommet même de longs éperons, dans des clairières de grands arbres, demeures des *p'i* redoutés, ou sur les bords de la claire rivière Nam Leng, entourés d'orangers, de manguiers, de pamplemoussiers, de jaquiers, de goyaviers. Les maisons, aussi nettes et aussi propres que les cases laotiennes, sont égayées de jardins où sont cultivés piments, tomates, pois, haricots. L'hôte de marque, tout comme à l'entrée des riches villages laotiens, est accueilli chez ces Khmu par les notables qui lui présentent, dans les traditionnels *hô* (bols d'argent repoussé) les petits cornets garnis de fleurs et de bougies de cire. S'il a l'idée de s'en informer, on lui montrera un ou plusieurs de ces grands tambours de bronze si curieux, qui semblent bien avoir toujours appartenu en propre à la famille khmu. Les légendes, qui circulent dans le pays de Luang Prabang, parlent d'un royaume khmu jadis situé aux environs des gigantesques aiguilles calcaires de Mường



Une partie de la plaine de Diên-biên-phû.



Village khmu de Po-pa.
(A gauche, la maison construite pour le passage du Commandant du territoire.)

Ngoï (sur le Nam U), dont les souverains étaient fabuleusement riches, et où se trouveraient encore, enfouis au sein de la terre ou cachés au fond de grottes inaccessibles, un nombre considérable de bijoux et de buddhas en or.

Ces bijoux anciens, ces tambours de bronze sur lesquels sont parfois représentées, à côté de fleurs, d'oiseaux et d'étoiles stylisées, de belles jonques de mer, ces légendes de richesses cachées, laissent supposer que la famille khmu n'a pas toujours vécu dans la situation misérable où elle est reléguée aujourd'hui. Peut-être fut-elle jadis maîtresse d'un vaste pays, avant d'avoir été refoulée dans les montagnes, par l'invasion tày et laotienne, puis comprimée entre ces peuples de la plaine et les belliqueux Méo, après l'installation toute récente de ces derniers sur notre territoire.

Les villages khmu situés au bord du Nam Leng marquent la limite septentrionale du pays khmu chez les Laotiens. Ici, ce sont ceux du Mường Sen, qui sont les plus avancés vers le Nord en territoire tonkinois. Vers le Sud, on en rencontre un peu partout dans les régions d'altitude moyenne. Ils sont particulièrement nombreux dans les montagnes situées entre Vieng Chan, Luang Prabang et Xieng-khuang. On en trouve jusque dans les environs de Cửa Rào, sur le Sông Cả, et c'est là que se trouverait encore un tambour « à sept grenouilles superposées », jadis exclusivement réservé, paraît-il, aux rois khmu. Il est probable que les Khmu vont ainsi, le long des flancs Ouest de la chaîne annamitique, très loin vers le Sud. Peut-être atteignent-ils même les derniers contreforts dominant les deltas cambodgien et cochinchinois. On les identifie sans peine à leur parler. Il suffit d'entendre leur langage haché, invraisemblablement riche en gutturales énergiquement émises, pour reconnaître, d'aussi loin que l'on peut percevoir, le timbre de leur voix, le dialecte khmu.

PARTICULARITÉS DES VILLAGES KHMU DU 4e TERRITOIRE.

Dans le territoire, les plus grands des villages khmu comptent à peine une quinzaine de huttes, alors que ceux de la région de Phongsaly atteignent jusqu'à cinquante belles cases. Ici, l'emplacement a été parcimonieusement gagné sur la forêt, dont les arbres ombragent les cases extrêmes (pl. IX, B). Cet emplacement, les sorciers et le chef du village l'ont déterminé avec soin, mais il n'y paraît guère, car les huttes semblent avoir été plantées au hasard, au flanc d'une montagne le plus souvent abrupte.

Quant à la case même (pl. X, A), elle est quelquefois construite partie sur le terre-plein, partie sur pilotis, à la façon de la maison a-kha [1] ; parfois aussi

[1] Cf. H. Roux, *Deux tribus de la région de Phongsaly*, BEFEO, XXIV, 386.

elle est entièrement montée sur pilotis, sans que la pente naturelle de la montagne ait été aplanie. Elle se compose de quelques poutres de petites dimensions, grossièrement équarries. Les cloisons sont faites de bambou écrasé. Elles livrent passage à tous les vents. Le toit est couvert de paillote ou de feuilles de latanier. Il est parfois surmonté, aux deux extrémités de la poutre faîtière, de vagues ornements de formes variables. Les dimensions de la case ne dépassent pas six mètres sur cinq, et c'est là une grande case. Devant la porte, une petite plate-forme sur pilotis pour les travaux où on a besoin de voir clair : filage ou dévidage du coton, triage des grains de semence. C'est aussi là que l'on fait sécher les produits du sol. Une petite échelle permet d'accéder à la case.

A l'intérieur (pl. XIII, B), prenant appui sur une des cloisons, deux petites *cái phên* hautes de deux mètres forment un alvéole de 2 m. 50 sur 2 m. C'est la chambre à coucher des maîtres. Dans la case, deux foyers de terre battue dans un cadre de bois : un au centre même, un devant la partie non fermée de la chambre à coucher ; un pilon à riz, dont le pivot traverse le plancher et est implanté dans le sol. Aucun meuble d'aucune sorte. Les seuls ustensiles sont : quelques bancs de bois, des hottes à riz à fond carré dont le col s'évase en forme de pavillon de trompe ; deux ou trois jarres de grossière poterie brune, où sera mis à fermenter le riz qui donnera l'alcool pour les fêtes et les cérémonies ; un ou deux plateaux ronds, faits de rotin et de bambou, servant de tables pour les repas, quelques petits sièges ronds en rotin (pl. XIII, A). L'inventaire de la maison est vite fait, et les pauvres ne se distinguent pas des riches.

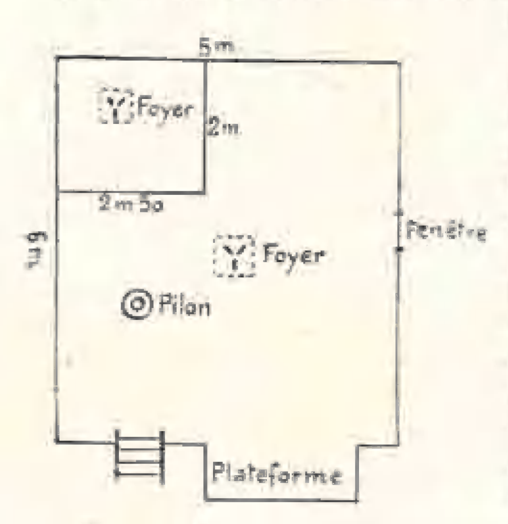


Fig. 2. — Plan d'une case khmu.

Telle qu'elle est, la case khmu contient cependant deux objets infiniment précieux aux yeux de son propriétaire. C'est avec respect qu'on les désigne à l'étranger, en même temps qu'on recommande à lui et à ses domestiques d'éviter de porter sur eux une main sacrilège. Ces objets sont deux petits paquets enveloppés d'une feuille de bananier ressemblant à deux blagues à tabac qui auraient été abondamment recouvertes de suie. Ces deux paquets sont suspendus au-dessus du foyer central, non à la verticale même, mais à l'aplomb d'un des côtés du cadre en bois. Ils contiennent effectivement de la levure qui transforme le riz en alcool, mais ce n'est pas cela qui les rend précieux. Ces deux petits paquets ne sont autre chose que la forme tangible

du *Rôi Gang*, génie de la maison. L'un est destiné au mari, l'autre à la femme. A côté d'eux, un bambou coupé en deux dans le sens de la longueur, et ayant, par conséquent, la forme d'une gouttière. Ce bambou, d'un diamètre de cinq centimètres, porte un trou rond de quatre centimètres, tourné vers le sol. Il est long d'un mètre cinquante. Dans le bambou sont déposés deux bâtonnets longs de cinquante centimètres. C'est avec ces instruments de forte taille que le *Rôi Gang* saisira, à la manière des humains, les mets qui lui seront offerts au cours des cérémonies rituelles.

L'emplacement situé sous le *Rôi Gang* est expressément interdit à tous. On ne peut ni s'y asseoir ni y déposer un objet quelconque. Seules les offrandes destinées au *Rôi Gang* y seront apportées. C'est là aussi que seront entreposés les morts de la famille avant leur inhumation.

Dans la maison de Tao-Luc, au village de Pu-fa, il n'y avait au-dessus du foyer aucun paquet-incarnation du *Rôi Gang*. Il me fut expliqué que l'autel du génie n'existait pas, parce que le père de Tao-Luc était mort trois mois plus tôt. Le jour de l'enterrement, suivant la coutume, l'autel du génie, c'est-à-dire les deux paquets de levure, le demi-bambou et les deux bâtonnets, avaient été jetés sur le chemin menant de la case au lieu de la sépulture. Tao-Luc ne devait pas fabriquer un nouvel autel avant qu'il y eût un malade dans la maison. Le jour où cet accident viendrait à se produire, cela signifierait que l'âme du père de Tao-Luc réclamait un sacrifice. Il faudrait alors démolir entièrement la case et aller en construire une nouvelle sur un autre emplacement. Là seulement, Tao-Luc pourrait installer un nouvel autel à son *Rôi Gang*.

CARACTÈRES PHYSIQUES. COSTUME.

Hommes. — Il est très difficile de donner une idée précise des caractères physiques du Khmu. Ceux qui habitent le territoire, comme ceux qui vivent au cœur du Laos, au milieu de populations demeurées plus guerrières, ou plus fortement organisées, sont plutôt malingres, chétifs, timides avec d'étranges regards de bêtes traquées. Leur seul caractère distinctif est le ton nettement plus foncé de leur peau. A ce point de vue, ils semblent être proches parents des Moï du Kontum. Ceux qui habitent les confins Nord, c'est-à-dire relativement loin des Méo et des Laotiens oppresseurs, sont tout aussi bronzés de teint, mais ils paraissent par contre sensiblement plus grands et plus musclés. Il est probable que ceux-ci sont les plus purs. Les autres ont été trop souvent soumis à des croisements plus ou moins volontaires ; ils ont vécu trop longtemps d'une existence misérable au sein des forêts où, naguère encore, ils cherchaient un refuge incertain contre les hordes de pillards chinois, pour ne s'être pas fondus dans le moule des autres Tsa.

Comme costume, quand ils n'ont pas adopté la veste de coupe européenne et l'invraisemblable chapeau de feutre, chers aux Laotiens, ils portent, en

grande tenue, un pantalon noir tombant assez bas, une veste de couleur indigo ressemblant à une chemise de jour, dont on aurait supprimé la fente de poitrine, un volumineux turban noir enroulé négligemment sur la tête. Aux oreilles, des boucles d'argent ; aux poignets, des bracelets.

La tenue de travail est à peu près la même, sauf que la grande lévite est remplacée par une veste très courte, noire ou blanche, parfois fermée par de petits boutons d'argent cousus serrés, et que l'ensemble du costume paraît encore plus sale.

Femmes. — Comme chez les autres races, l'aspect physique des femmes, mais surtout leur costume, sont plus caractéristiques. Elles sont, en général, tout aussi noires que les hommes, mais sensiblement plus petites et plus lourdes, avec des attaches plus grossières. Leur démarche est aussi pesante que celle des femmes p'u-noi [1], mais on les différencie facilement cependant, toute question de costume mise à part. Alors que les femmes p'u-noi marchent plutôt les jambes raides, le buste penché en avant, les femmes khmu plient sur les jarrets, le tronc un peu plus redressé, les pieds plus en dedans, et elles paraissent, plus encore que les P'u-Noi, à la fois ployer sous un faix écrasant et gravir une pente abrupte. Certes, elles ne sont pas particulièrement séduisantes. Une chose étonne cependant chez ces misérables : c'est parfois un regard étrangement noir, profond et expressif de bêtes apeurées. Le Dr Guillemet, dans ses *Sentiers laotiens*, a parlé des femmes khmu « aux grands yeux sauvages ». Certaines d'entre elles, et plus particulièrement celles issues de père laotien et de mère khmu, possèdent de ce fait un certain charme, malgré la lourdeur de leurs formes.

Les femmes khmu ont les dents laquées de noir. Elles chiquent le bétel. Comme la noix d'arec n'existe pas dans le pays, on la remplace par une écorce appelée *ko toi grong* (c'est le *nang loi* des Tày). Une chique bien faite comprend encore une deuxième écorce, *p'un dric* (*nang hat* en tày), du tabac, de la chaux et enfin des feuilles de bétel, qui, ici, sont d'une toute petite espèce. Elles fument aussi la pipe de tabac laotien, du moins les vieilles femmes. L'instrument a la forme d'une pipe européenne, genre Jacob, avec un fourneau minuscule et un tuyau un peu plus long.

Costume. — Le costume des femmes khmu est le même partout, à quelques différences insignifiantes près (pl. XIV). Petits corsages de couleur indigo, agrémentés de parements qui furent rouges à l'origine, trop étroits pour croiser sur la poitrine et tombant à la manière d'un petit gilet non boutonné, laissant visible une large bande de peau à hauteur de la taille. La jupe est

---

(1) Cf. H. Roux, *op. cit.*, p. 445 sqq.



Case khmu (Sur la plateforme, devant la maison, les principaux ustensiles).

Une fête au village.

identique, de coupe, aux *sin* laotiens : simple cylindre d'étoffe non attaché par une ceinture et tenant à la taille par le seul moyen d'un bout passé entre la peau et la jupe. La teinte générale est sombre ; le vert et le bleu foncé dominent. Toutes ces jupes sont de fabrication étrangère, car les femmes khmu ne savent pas tisser. Elles sont achetées au marché de Điện-biên-phủ, où elles ont été apportées par des piroguiers laotiens, marchands de pacotille, ou par des femmes tày-mra, habiles à tisser des étoffes de fantaisie.

Le turban bleu indigo, ayant une vague forme de bonnet phrygien mal ajusté, est orné d'un petit liseré rouge et agrémenté d'une petite chaînette d'argent suspendue à une pièce de vingt cents. Le costume est complété par une musette suspendue au front, tombant dans le dos, et dont la femme khmu semble ne jamais se séparer.

Bijoux. — Les femmes khmu portent des bijoux dans toute la mesure de leurs moyens, sans discrétion, et sans que leur poids paraisse jamais les incommoder. Ces bijoux sont en argent le plus souvent, parfois en cuivre, jamais en or. Aux mains, des bagues en forme de bouclier très allongé et pointu aux extrémités. Aux poignets, des bracelets « forme serpent », entièrement lisses. Au cou, des colliers creux. Sur la poitrine, en guise de boutons de corsage, des plaquettes rectangulaires en argent, faiblement repoussé, et qui représentent grossièrement des fleurs et des oiseaux. Aux colliers pendent des chaînettes d'argent. Les oreilles sont ornées de grandes boucles rondes, circulaires, épaisses de trois à quatre millimètres et dont le diamètre mesure quatre à cinq centimètres.

Tous ces bijoux ne parviennent pas à donner à l'ensemble du costume, rarement lavé, une apparence de coquetterie, malgré leur nombre et leur diversité. Comme les vêtements, ces bijoux ne sont pas un produit khmu. Ils ont été achetés au hasard des circonstances. Les colliers viennent des Méo ; les boucles d'oreilles des Tày, des Laotiens, des Hô ou des Man Yao. Les plaques de poitrine sont fabriquées exclusivement par les Yao. Certaines longues épingles à cheveux, creuses, ayant la forme d'une fine pyramide quadrangulaire, appartiennent en propre aux Tày Nưa. Les autres, celles qui ont la forme d'ombrelles ouvertes, ont indiscutablement une origine lư.

Caractère. — Le trait dominant du caractère khmu est la douceur et la résignation aux misères dont ils sont accablés depuis qu'ils ont été refoulés dans leurs montagnes. Les trois principaux chefs khmu du Mường Sen, les nommés Quảng-văn-Kham (dit Tao-Kham), Lồ-văn-Bun (dit Tao-Luc) et Mòng-văn-Son (dit Lassa-Bun) des villages de Pu-fa et de P'a-mòt, me disaient récemment : « Jamais encore nous n'avons pu approcher des Français. Nous savons bien qu'ils gouvernent le pays depuis plusieurs années déjà, mais nous sommes des montagnards pauvres et malheureux. Les Français ne font pas attention à nous. Si vous ne nous aviez pas appelés chez vous, nous ne serions pas venus

de nous-mêmes. Pourtant, notre village n'est même pas à une demi-journée de marche de Mương T'eng, où habitent les *quan luông* (grands chefs français). Souvent, nous les avons aperçus au marché, mais nous ne sommes pas admis à les voir de près ou à leur parler. Les Tày nous ont prévenus que, si nous prétendions entrer dans le poste, nous en serions chassés à coup de bâton par un *ông đội* ou un *ông cai* qui fait la garde à la porte. »

Et, comme je leur conseillais de se faire accompagner au poste par des Tày : « Oh ! malheur ! dit Tao-Kham. Ce sont les Tày qui nous ont formellement interdit d'aller au poste. Ils affirment que nous sommes des *tô ling* (singes ordinaires), des *tô cang* (semnopithèques à fourrure argentée), que nous sommes des êtres vils et sales, indignes d'approcher des *quan luông*, que d'ailleurs, pour aller voir les *quan luông*, il ne faut pas arriver les mains vides, mais apporter, en telle quantité qu'il nous est impossible de le faire, des chapons, des poulets, des canards. — Mais les Tày sont pourtant bons camarades avec vous ? — Nous sommes les chiens des Tày, dit Tao-Kham, et même leurs chiens sont sûrement plus heureux que nous. — Que vous font-ils donc ? — Les maisons qu'ils habitent, c'est nous qui les leur construisons, qui leur fournissons pour rien tous les matériaux nécessaires, bois, bambous, paillotes. Leurs rizières, c'est nous qui les labourons. Quand il faut réparer les routes ou faire des travaux pénibles, ils nous appellent. Ils ne nous paient pas et ne nous fournissent aucune nourriture. Nous devons encore leur verser toutes sortes d'impôts : impôt personnel, allocations aux *linh*, frais d'achat de fournitures de bureau, contribution aux dépenses de la cérémonie du *cam mương*. Nous ne savons pas si tous ces impôts sont bien versés au *quan luông* français. — Mais tout ce que vous me dites là se passait avant l'arrivée des Français. Il n'en est plus ainsi depuis qu'ils sont dans le pays ? — Il en était ainsi avant l'arrivée des Français, mais depuis qu'ils sont là, les choses n'ont guère changé. Cependant, aujourd'hui nous ne sommes plus massacrés, nos femmes ne sont plus violées, nos enfants enlevés comme au temps où les Tày de Lai-châu étaient les maîtres du pays. Nous avons aussi la tranquillité pour cultiver nos champs et élever nos bestiaux. Mais nous travaillons toujours pour les Tày comme autrefois. — Quand je vous ai convoqués à Lai-châu, personne ne vous a pourtant empêchés de venir ? — Le *lý trưởng* de Mương T'eng et les quatre notables ont voulu nous retenir. Ils craignaient sans doute que nous ne parlions trop longuement avec le *quan luông*. Le *phó lý*, sur l'ordre du *tri châu*, est venu nous chercher trois fois avant que les notables consentent à nous laisser partir. »

Tout cela était dit paisiblement, sans colère, d'un ton de voix indifférent.

Le fait n'est pas particulier au territoire. Ici, les Khmu sont les esclaves des Tày. Ailleurs, ils sont ceux des Laotiens. Nous pourrons un jour parler en détail des traitements abominables que leur a infligés, il y a une trentaine d'années, le grand chef des Tày Blancs Deo-văn-Tri et ses séides.

ORIGINES [1].

Comme leurs frères du Laos, les Khmu du Mương Sen affirment être issus du sol même. A l'inverse des A-Kha, ils n'ont pas connaissance que leurs ancêtres aient pu habiter d'autres pays. Ils racontent, au sujet de la manière dont ils apparurent dans le monde, une histoire qui se rapproche singulièrement de celle généralement admise, pour leur propre origine, par les Laotiens et les P'u-Noi. Ceux du Mương Sen auraient même le rare privilège d'habiter encore le pays qui fut le berceau des nombreuses races du Laos. Tout le monde sait, disent-ils, que leurs premiers ancêtres virent le jour là où se trouvait encore récemment le village lư de Ban Tau-pung, aujourd'hui disparu. Ce village, qui se trouvait à une étape du centre de Mương T'eng, signifiait, en tày comme en lư, « le village de la citrouille », et cela seul suffit à dissiper toute hésitation.

Jadis, racontent les gens du Mương Sen, un jeune homme et sa sœur marchant dans la forêt, aperçurent un *tô can* (c'est un gros rat pourvu d'une tête énorme d'aspect et de caractère peu sympathiques; capturé, il pousse des grognements épouvantables; c'est le spalax des naturalistes; il est très commun dans le pays). Ils essayèrent de le prendre, mais le rat leur échappa. Les jeunes gens le cherchèrent pendant deux jours et finirent par le trouver au fond d'un trou que l'animal venait de creuser. La bête prise implora pitié. Ses ravisseurs lui demandèrent dans quel but il s'était enfoncé si profondément dans le sol. « Je sais, dit le rat, qu'il va survenir un épouvantable cataclysme, et j'ai voulu me mettre à l'abri. — Que va-t-il donc arriver? — Je vous le dirai, dit le rat, mais à la condition que vous me rendiez la liberté. » Les jeunes gens le délivrèrent aussitôt. Le rat leur dit alors : « Dans six jours, va survenir un déluge universel. Si vous voulez y échapper, coupez un tronc d'arbre. Creusez-le. Mettez-y des provisions. Suspendez-le à un *tut kurdôi* [2]. Installez-vous à l'intérieur et rebouchez-le soigneusement avec de la cire d'abeille. »

Six jours après, arrivait une inondation générale. Par un tout petit trou qu'ils percèrent, les deux reclus constatèrent que le pays était entièrement submergé. Après quelques jours, l'eau se retira. Les jeunes gens sortirent de leur boîte. Plus rien ne vivait autour d'eux. Le jeune homme dit alors à sa sœur : « Nous sommes désormais seuls dans le monde. Je vais partir d'un côté. Tu partiras de l'autre. Je prendrai comme épouse la première femme que je rencontrerai. Tu prendras pour mari le premier homme que tu verras. »

---

(1) Mes principaux informateurs ont été les nommés Lassa-Bun, Tao-Kham et Tao-Luc (pl. XV, B). Le premier et le troisième sont les deux principaux chefs khmu, le second est le sorcier le plus réputé du pays.

(2) C'est le nom khmu d'un figuier sauvage qui porte de petits fruits ronds et rouges.

Ils partirent et marchèrent longtemps. Ils vinrent à se rencontrer à nouveau. Le frère dit alors : « Peut-être ne sommes-nous pas allés assez loin pour rencontrer des mondes nouveaux. Reprenons notre voyage et marchons jusqu'à ce que nous arrivions dans des pays habités. »

Plusieurs jours après, ils se rencontrèrent encore. Le cœur alors leur manqua et ils tombèrent dans le désespoir. Pendant qu'ils réfléchissaient tristement à leur malheur, arriva l'oiseau *tô go* (¹) qui leur conseilla d'arrêter là leurs recherches, car, dit-il, ils étaient les deux seuls survivants de tous les humains sur la terre entière. Il ne leur restait plus qu'une ressource : c'était de se marier l'un avec l'autre. Sans cela, après la mort de l'un d'eux, la race humaine serait condamnée à disparaître. Les jeunes gens se décidèrent à suivre le conseil du *tô go*. Quelque temps après, la jeune femme devint enceinte. Sa grossesse dura trois ans. Enfin elle mit au monde, non pas un enfant, mais deux *plè rmung* (en tày *ma tau pung*), qui sont de grosses citrouilles. Le mari et la femme, n'y comprenant rien, laissèrent là ces légumes qui demeurèrent pendant longtemps à côté d'un mortier à piler le riz. Un jour, la femme, ayant fini de décortiquer son riz, laissa, de fatigue, tomber son pilon qui vint crever une des deux citrouilles. Il en sortit aussitôt une foule de gens : des Tày, des Lư, des Laotiens, des Nhuôn (²).

Il restait encore une citrouille intacte. La femme, instruite par l'expérience, se garda bien de la briser, de crainte d'en blesser les occupants. Mais elle fit rougir au feu un poinçon et l'introduisit doucement dans la citrouille. Les Khmu se précipitèrent aussitôt au dehors, emportant après leur peau le charbon qui recouvrait les parois. « C'est pour cela, disent les Khmu, que nous sommes les plus noirs de tous les habitants du pays. »

Cette légende de la naissance des premiers hommes ressemble beaucoup à celle que donnent les Laotiens de leur propre origine. Il convient de remarquer, toutefois, que ces derniers affirment n'être sortis de la citrouille (il n'est question que d'une citrouille chez les Laotiens) qu'après les Khmu et lorsque le trou eut été agrandi avec un ciseau à froid. Ils laissent aux Khmu le soin d'avoir essuyé la suie qui adhérait aux parois du trou.

Quant aux deux citrouilles, elles sont maintenant devenues deux rochers sur l'un desquels on peut encore voir la trace des cassures faites par le pilon, tandis que l'autre est encore percé du même trou qui, jadis, livra passage aux Khmu. Ces deux rochers, voisins l'un de l'autre, se trouvent encore sur l'emplacement du village abandonné de Tau-pung. A côté de ces deux rochers subsiste toujours le figuier *tut kurdôi*, à qui les premiers parents des Khmu durent la vie.

(¹) C'est le *noc mong ho* des Tày.

(²) Membres de la grande famille tày habitant surtout les Sip-song-pan-na « douze mille rizières », en Haute Birmanie

Près du village khmu de Pu-fa.



Groupe de Tsa P'o (à gauche) et de Tsa Ko (à droite).

Le village de Tau-pung était situé à vingt-cinq kilomètres de Điện-biên-phủ. Il fut longtemps habité par des Lư qui y édifièrent une pagode dont on voit encore les vestiges. Dans cette pagode se trouvaient de nombreux buddhas, dont un très gros, fait de fer, de cuivre et de terre. Ce buddha s'appelait Ông Mông, du nom lư de l'oiseau qui conseilla, jadis, aux deux ancêtres des Laotiens de s'unir l'un à l'autre. La pagode s'appelait elle-même Vat Ông Mông.

Au pied des deux rochers-citrouilles se trouvait naguère encore une mare dans laquelle les Lư cachèrent les buddhas de leurs pagodes pour les soustraire à la profanation des bandes de pillards à la solde du grand chef tây blanc Deo-văn-Tri. Quelques années après, le fonctionnaire français qui commandait alors à Điện-biên-phủ vint au village de Tau-pung, accompagné d'une dizaine de *linh*. Il fit tarir la mare aux buddhas et emporta toutes les statues, y compris la plus grosse. Après cet incident, l'eau refusa de réintégrer la mare. Le village lư émigra. Quant au chef français, il mourait peu après, d'un coup de fusil, frappé sans aucun doute, disent les Khmu, par la vengeance des dieux irrités (1).

LES *RÒI*.

Les indigènes du haut pays : Laotiens, Lư, Tày, montagnards de toutes races, vivent entourés de génies sans cesse à l'affût de mauvais coups. Chez les Laotiens et les Tày, ce sont les innombrables *p'i*. Les A-Kha ont leurs *nè*. Les Khmu ont les *ròi*. Toutefois, sans doute parce qu'ils ont l'esprit plus simple, ou parce qu'ils ne sauraient se considérer comme aussi bien partagés, à aucun titre, que les Tày et les Laotiens d'essence supérieure, les Khmu ne possèdent qu'un nombre restreint de *ròi*. Encore semblent-ils les avoir empruntés, tant pour les noms que pour leurs fonctions respectives, aux Laotiens ou aux Tày.

Les principaux de ces *ròi* sont :

Le *Ròi Gang*, qui correspond au *P'i Hươn* des Tày. C'est le génie de la maison, ou plutôt l'ensemble des âmes de tous les ancêtres incarnés en un seul personnage. Ce *ròi* est chargé de veiller sur les gens, les animaux domestiques et les cultures. Il peut faire du bien, de même qu'il punit les manquements aux règles imposées par les coutumes. C'est le moins méchant

(1) Ce récit fait certainement allusion à la mort de M. Lallier, délégué à Điện-biên-phủ, mort en 1915, d'un coup de revolver, dans des circonstances demeurées assez suspectes. Suivant la version officielle, il se serait suicidé. Dans le pays, beaucoup de gens disent qu'il fut assassiné, et le nom du coupable, un indigène, est assez souvent chuchoté.

de tous les *rôi*. Il se contente de rendre malade le maître de la maison, sans aller jusqu'à le faire mourir, lorsque des membres de sa famille commettent des infractions aux règles édictées par les ancêtres.

Le *Rôi Pop*. C'est le *P'i Pop* des Laotiens et des Tày. Il est engendré, après trois ans, par un chat mort que l'on a négligé d'enterrer. Il a la spécialité de provoquer de violents maux d'entrailles.

Le *Rôi Bri*. C'est le *P'i Pa* des Tày (esprit des grands bois). Il vit dans la forêt et on est exposé à le rencontrer sur les chemins. Celui qui est frappé par lui sait de suite de quoi il retourne, car il voit aussitôt dans ses rêves des Méo. Le *Rôi Bri* donne surtout des maux de tête.

Le *Rôi Sư*. C'est le *P'i Sư* des Tày, qui l'appellent encore *P'i P'ông*. Il est le plus actif de tous, le seul aussi qui, avec le *P'i Nam*, daigne parfois devenir visible. Comme le *Rôi Pop*, mais bien plus fréquemment que lui, il s'introduit dans le corps d'êtres humains qui deviennent eux-mêmes instantanément des *P'i Sư*. Sous sa forme naturelle, le *Rôi Sư* est une sorte de grand vampire qui, le jour, vit dans les lieux retirés et ne sort que la nuit. Il vole alors à la manière d'une grande chauve-souris, avec cette particularité qu'il accroche ses deux pattes à ses tempes. Les gens dans lesquels le *Rôi Sư* s'est incarné, se reconnaissent à première vue, à ce qu'ils ont les tempes dégarnies de cheveux. Le *Rôi Sư* se repaît de nourritures immondes et, en particulier, de sanies de cadavres. A cela aussi on peut reconnaître les hommes *Rôi Sư*. Quelqu'un qui voulait un jour me prouver qu'une femme tày de Lai-châu était bien *p'i sư* me raconta l'histoire suivante : « Cette femme *p'i sư* rentrait chez elle après avoir acheté au marché un morceau de viande. Elle arriva au village de Ban Tau. Vous savez qu'il y a dans ce village une canalisation en bambou qui passe au milieu du groupe de cases. Me-Kho voulut à la fois laver son morceau de viande et boire au tuyau de bambou. Vous ne savez pas ce qu'elle fit? Elle lava d'abord son morceau de viande, puis but ensuite en aval dans le ruisseau. Tout le monde l'a vu et peut certifier que je ne mens pas. Une personne ordinaire n'aurait jamais agi ainsi. Elle eût bu d'abord au tuyau de bambou, puis elle eût lavé la viande. Vous voyez bien que Me-Kho est *p'i sư*.» Les personnes *p'i sư* se reconnaissent encore à ce que leur visage devient plus rose, plus joli et plus brillant à la lumière des lampes. Quelquefois leur figure devient toute rouge. Quand elles sont « en transe », leur menton se projette en avant et leurs yeux lancent des flammes [1].

Le *Rôi Pê sơ công* (génie qui donne la variole). Les Khmu reconnaissent son approche à l'indice suivant: on voit en rêve arriver un grand cerf, suivi de ses satellites. Il distribue aux habitants des fruits, bons et mauvais. Celui qui reçoit

---

[1] Tout ceci est vrai chez les Khmu comme chez les Tày. Nous parlerons d'ailleurs plus longuement des *P'i Sư* quand il sera question des mœurs et coutumes des Tày.



En pays khmu (Sentier de Lai-chau à Điện-biên-phủ).



Femmes khmu.

pour sa part de bons fruits n'a rien à craindre. Celui qui n'a, au contraire, obtenu que des fruits non comestibles ou vénéneux doit s'attendre à contracter la variole à bref délai. Il peut y échapper parfois, si ses moyens lui permettent d'offrir au *Rôi Pê sơ công* un cochon de forte taille (pesant au moins cinquante kilos) et un chapon (non un poulet, comme dans les cérémonies ordinaires). C'est que le *Rôi Pê sơ công* est un génie puissant, qui ne saurait se contenter des cadeaux ordinaires.

Le *Rôi Cưot*. C'est le *P'i Pai Noi* des Tày. Son nom vient peut-être du mot laotien *cơt*, qui signifie naître. C'est en effet l'esprit issu d'un enfant mort en bas âge. Les femmes qui ne parviennent pas à élever leurs nourrissons doivent, après un nouvel accouchement, lui faire une cérémonie coûteuse, si elles tiennent à conserver leur progéniture. Cette cérémonie ne peut être faite que par un sorcier de grande classe. Elle exige le sacrifice d'une chèvre, de quatre poulets et de quatre œufs servis cuits. Il faut en outre deux brasses de toile et une jarre d'alcool de riz. Le sorcier psalmodie ses prières (voir texte plus loin). Devant, et près de ses yeux, il tient une bougie. A travers la flamme, il fixe attentivement le cou de la chèvre. A un certain moment, le *Rôi Cưot* ne peut manquer de venir s'y asseoir. Saisissant l'occasion, le sorcier tranche aussitôt d'un grand coup de sabre [1] la tête de la chèvre. Il faut que la tête de la chèvre tombe à terre d'un seul coup. Si le sorcier a manqué son affaire, la femme aura encore dans l'avenir des difficultés pour arriver à conserver ses enfants.

Le *Rôi Năm*. C'est le *P'i Năm* des Tày. Il est le plus méchant de tous les *rôi* que connaissent les Khmu. Il leur procure de terribles douleurs d'entrailles. On peut l'apercevoir pendant la nuit, à cause des deux flammes qui sortent de ses narines lorsqu'il est en quête d'une proie. Il peut aussi crier, et son cri ressemble alors à celui du sanglier ou du gibbon. Les *Rôi Năm* sont particulièrement nombreux dans certaines grandes forêts, le Pu-fa-môt par exemple. Les Khmu qui vivent dans les villages voisins de ces lieux redoutables ne doivent jamais laisser traîner de morceaux de viande, de peur que le *Rôi Năm*, attiré par l'odeur, ne vienne les tourmenter. Lorsqu'un malade est en proie au *Rôi Năm*, il est de toute urgence d'appeler le sorcier. Aussitôt arrivé, ce dernier sacrifie un chien. Il prend le foie et le sang, avec quoi il frotte le flanc droit du malade, à la place du foie, en récitant : « O *Rôi Nam* ! tu désires manger du foie ? en voici. Tu veux du sang ? en voici. Emporte ce que je t'offre et rends-moi l'homme. »

Le *Rôi R'uai*. Le *Rôi R'uai* ne serait pas, à proprement parler, un *p'i*. Ce serait l'âme même de l'homme qui est malade. On reconnaît l'action du *Rôi*

---

[1] Le sabre employé est un grand couteau à lame longue et fine, de fabrication birmane. Sa poignée, qui est en bois entouré de fine corde tressée, a une longueur de trente centimètres.

R'uai à ce que le malade exprime son désir de manger certains aliments, puis les refuse lorsqu'on les lui apporte, après en avoir seulement humé l'odeur. Le sorcier invite le *Rôi R'uai* à respirer, autant qu'il le désire, le parfum des aliments, puis à s'en aller, laissant en paix le malade. Quand le sorcier juge que le *Rôi R'uai* est parti, il fait lever son client et le pousse sur le chemin devant la case. Si le malade s'affaisse, on le transporte dans la maison, et il n'y a plus à s'en occuper, car il va guérir. Si le malade poursuit sa route, c'est que le *Rôi R'uai* l'habite encore. Dans ce cas, il peut arriver que le malade ait bien de la peine à se rétablir.

Tous les *rôi* cités plus haut attaquent indistinctement tous les Khmu. Les sorciers ont, en outre, un *rôi* qui leur est spécialement affecté, et qui s'appelle le *Rôi T'ao*.

Le *Rôi T'ao* ne se manifeste que lorsqu'un sorcier tombe gravement malade. La cérémonie conjuratoire doit être faite par un autre sorcier possédant un pouvoir supérieur ou tout au moins égal à celui du malade. Quand il est impossible d'en trouver un satisfaisant à ces conditions, on doit essayer d'opérer avec un sorcier de classe ordinaire, mais le résultat, en ce cas, ne saurait être garanti. La cérémonie a pour but d'expulser l'âme du corps du malade, puis à l'y faire pénétrer à nouveau par le pouvoir du *Rôi T'ao*.

Pour ce faire, les deux sorciers, c'est-à-dire le malade et son compère, s'assoient devant un plateau sur lequel on a placé : deux pincées de riz cuit, deux bracelets d'argent, deux tasses d'alcool, des bougies de cire d'abeille (en nombre quelconque), deux tasses vides, deux sous, une brasse d'étoffe. Le sorcier malade ferme les yeux, demeure immobile et attend que son collègue appelle, en sifflant, le *Rôi T'ao*.

Ce dernier finit par arriver. Il pénètre dans le corps du malade qui devient de ce fait une personnification du *Rôi T'ao*. Il consent alors seulement à répondre aux questions que lui pose le deuxième sorcier touchant la gravité de la maladie et les offrandes qui pourraient être agréables au *Rôi T'ao*. On les lui apporte, après quoi le malade guérit sans retard.

Il reste maintenant à préciser par quels moyens on peut savoir à coup sûr qu'on a affaire à un *rôi* ou à un autre. Nous avons vu que les A-Kha et les P'u-Noi utilisent pour cela le nombre pair ou impair de poignées de riz. Les Khmu emploient un procédé analogue, mais ils ont en outre un moyen qui leur est propre. Il consiste dans l'examen de taches sanguinolentes qui se trouvent dans les jaunes d'œufs de poule, quand ils ne sont pas de la première fraîcheur.

Avec le riz, le sorcier opère de la manière suivante : il prend dans le creux de la main une pincée de riz cru, prononce le nom du *rôi* qu'il soupçonne d'importuner son client et trie ensuite ses grains de riz deux par deux. S'il trouve un nombre impair, le sorcier proclame *poi* (impair), puis il recommence. Si le résultat est encore impair, cela suffit. Le *rôi* interpellé est bien le coupable.

Si le nombre des grains de riz s'est trouvé pair (*gu*), le sorcier recommence pour la troisième fois l'opération. Pour que le résultat soit concluant, il faut



Ustensiles khmu : van à riz, natte-parapluie (roulée), nasse à poissons, jarre à alcool de riz, plateau, arbalète, grand panier à riz.



Intérieur de case khmu.
A gauche, au fond, l'alvéole, chambre à coucher.
Au premier plan, le pilon.

que les grains de riz donnent deux fois le même résultat, pair ou impair, pour le *rôi* interpellé.

L'examen de l'œuf va beaucoup plus vite. On sait de suite, et sans avoir à tâtonner si longtemps, à quel *rôi* on a affaire. Les figures ci-dessous (fig. 3) permettent de comprendre le travail du sorcier.

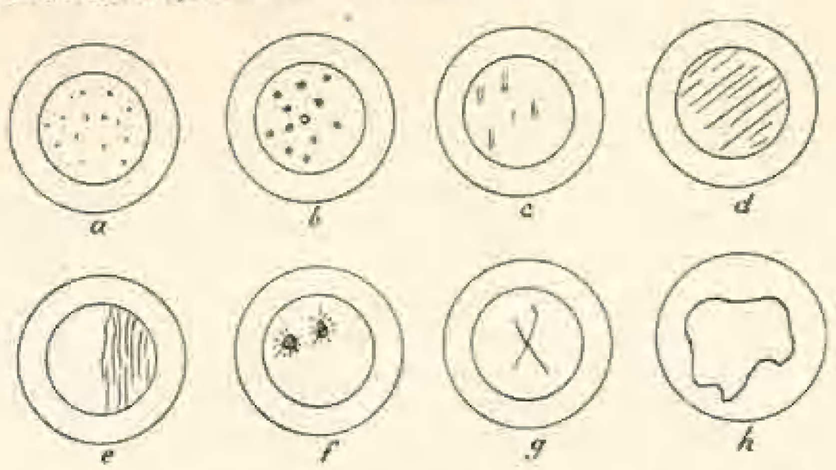


Fig. 3. — Divination d'après les taches observées dans un jaune d'œuf.

a) Tout petits points rouges régulièrement disposés. C'est le *Rôi Pop*. Il exige l'offrande immédiate d'un poulet blanc.

b) Mêmes taches, mais de dimensions plus grandes. Le coupable est le *Rôi Bri*.

c) Petits traits courts assemblés deux par deux. C'est le *Rôi Sư*. On peut en effet voir que le malade a les tempes dégarnies de cheveux.

d) Longues stries parallèles. C'est le *Rôi Gang*, âme des ancêtres, génie de la maison.

e) Une moitié du jaune a conservé la couleur jaune de l'œuf frais, tandis que l'autre moitié semble teintée de rouge par les nombreux filaments sanguinolents qui la sillonnent. C'est le *Rôi Pê sơ công*.

f) Deux grandes taches rouges autour desquelles s'entrecroisent de petits filaments. C'est le *Rôi Cươl*.

g) Deux grands filaments rouges entrecroisés. C'est le signe distinctif du *Rôi T'ao* spécial aux sorciers.

h) Il peut arriver enfin que le jaune semble avoir envahi l'œuf tout entier [1]. On a alors affaire au redoutable *Rôi Năm*.

(1) Il est probable que le sorcier est tombé sur un œuf particulièrement avancé.

Tous les *rôi* importants sont ainsi dénoncés par le seul moyen du jaune d'œuf, à la seule exception du *Rôi R'uai*, d'ailleurs peu malfaisant, et que l'on ne peut déceler que par la conduite étrange du malade réclamant avec insistance des aliments qu'il refuse ensuite d'absorber.

Les Khmu procèdent encore à l'examen de l'œuf de poule dans une autre circonstance que la maladie. C'est quand ils veulent savoir si quelqu'un est destiné à couler encore de nombreux jours, par exemple un vieillard, ou encore un malade relevant d'une grave affection. Si le germe de l'œuf se trouve exactement au milieu du jaune, les choses vont très bien. S'il est sur le bord même, mauvaise affaire. Mais si, près du germe, on aperçoit un trait semblable à une coupure, c'est l'indice d'une mort prochaine et inévitable, et il n'y a plus qu'à s'y préparer. La coupure n'est, en effet, pas autre chose que le chemin tracé pour le passage du cercueil.

Il existe une troisième manière de reconnaître les *rôi* auteurs de maladies. Ce procédé ne s'applique d'ailleurs qu'au *Rôi Gang* et au *Rôi Bri*.

Les Khmu connaissent seize noms de jours, qu'ils ont sans doute empruntés au cycle laotien, en l'augmentant de quatre signes et en soudant indissolublement les deux termes, d'ailleurs sérieusement déformés. Ce sont :

1. Cap-Sanga.	9. Tau-Nhi.
2. Rap-Môt.	10. Ca-Mâu.
3. R'uai-San.	11. Cap-Si.
4. Mưng-Rau.	12. Rap-So.
5. Blâc-Sôt.	13. R'uai-Sanga.
6. Cat-Go.	14. Mưng-Môt.
7. Côt-Cho.	15. Blâc-San.
8. Ruông-Plau.	16. Cat-Rau.

Les Khmu ne se souviennent que très approximativement de l'âge qu'ils ont, mais ils connaissent par contre le jour où ils sont nés. Sans cela, disent-ils, ils seraient semblables aux bêtes.

Lorsqu'un Khmu tombe malade, il peut, sans sorcier, se faire une première idée du sort qui le menace. Il énonce successivement, en comptant sur ses doigts et en commençant par la phalange inférieure du pouce (qui compte pour trois phalanges), les seize jours de son calendrier en appelant en premier lieu le jour où la maladie s'est déclarée. La phalange sur laquelle il s'arrête, lorsqu'il arrive au jour de sa naissance, donne une précieuse indication sur l'identité du *rôi* qui le menace, ainsi que sur les intentions plus ou moins agressives de ce dernier.

Lorsque le compte (fig. 4) s'arrête sur le pouce, l'index ou le majeur, il s'agit du *Rôi Gang*. S'il tombe sur les deux autres doigts, on a affaire au *Rôi Bri*.

Pour un consultant du sexe fort, les choses vont mal si l'arrêt a lieu sur une phalange extrême. Les phalanges inférieures sont, au contraire, néfastes aux

femmes. Les phalanges intermédiaires ne valent rien pour les jeunes filles, tandis qu'elles sont relativement bénignes pour les vieilles femmes.

Si c'est au *Rôi Gang* que l'on a affaire, le mal n'est jamais bien grave. Pour le *Rôi Bri*, il n'y a plus lieu de plaisanter : il est infiniment moins indulgent.



Fig. 4. — Schéma divinatoire à l'usage des malades.

Ouvrons une parenthèse à propos de ces horoscopes auxquels toutes les populations primitives de ces pays attachent un grand intérêt. Nous avons vu la manière dont les P'u-Noi déduisaient l'avenir de l'examen de trous microscopiques que portent les fémurs des poulets. Les Méo et les Man Yao procèdent ici autrement.

Un poulet (de préférence un coq) est cuit à l'eau. L'opération terminée, on retire l'animal de la marmite et on en examine les parties suivantes :

1° *Les pattes*. — Quand le pouce passe entre deux doigts de la patte recroquevillée, c'est un bon signe. Deux doigts qui se superposent ne signifient rien de spécialement bon ou mauvais. Trois doigts superposés ou seulement joints sont un mauvais présage.

2° *La langue*. — On la tire hors du bec de l'oiseau. Si elle se présente droite, tout va bien. Si elle est recourbée, mauvaise affaire.

3° *Les yeux*. — Si les deux yeux sont demeurés clairs, c'est un très bon signe. Si l'un est trouble, l'autre transparent, le résultat est incertain. Si les deux yeux sont en même temps troubles, c'est très mauvais.

4° *Les narines*. — Il y a à l'intérieur des narines deux petits nerfs semblables à des fils blancs. Si, après les avoir extraits, on les juxtapose et qu'ils se collent l'un à l'autre, le signe est bon. S'ils n'ont aucune affinité l'un pour l'autre, il est mauvais.

5° *Le crâne*. — Si le crâne se présente, une fois la peau enlevée, blanc et propre, l'augure est bon. S'il apparaît souillé de sang, le signe est, au contraire, très mauvais.

Pour résumer cet exposé, on peut dire en somme que les Khmu, comme les Laotiens et les Tây, sensiblement plus évolués qu'eux, vivent entourés d'esprits plus ou moins malfaisants, qui guettent toutes leurs défaillances et sont l'objet de leurs constants soucis. Une personne vient-elle à tomber malade, c'est le *rôi* qui l'a voulu. Une femme prend-elle une épine au pied en marchant dans la forêt, c'est le *rôi* qui l'a lui implantée. Un homme aperçoit un tigre, c'est le *rôi* qui l'a mis sur sa route, et la rencontre de cet animal, déjà dangereuse

en elle-même, annonce en outre une série d'événements fâcheux. Il s'agit de rentrer en toute hâte au logis et de faire, toutes occupations cessantes, les cérémonies susceptibles de conjurer le mauvais sort. Un champ ne donne qu'une récolte insuffisante, toute question de fumure, de travail ou de circonstances atmosphériques mise à part, ce sont les *rôi* qui en ont décidé ainsi. Une famille a plus d'enfants que la maison voisine, c'est que les *rôi* l'aiment et la favorisent.

Mes trois chefs khmu venus à Lai-châu ont vu le secrétaire Chu travailler à la machine à écrire. Ils ont déclaré sentencieusement que le *rôi*, qui a su faire cet instrument aussi compliqué, est beaucoup plus puissant que les leurs. Ils ont vu marcher une motocyclette. Jamais, disent-ils, leurs *rôi* ne seraient capables de fabriquer un tel engin. Ils ont assisté à une séance de cinéma. Ils ont hoché la tête et dit qu'ils avaient cru jusqu'à présent leurs propres *rôi* tout-puissants, mais ils devaient bien reconnaître que leurs *rôi* étaient considérablement dépassés en pouvoir magique par les *rôi* des Français.

Voici enfin le récit fidèle de quelques gestes de mes trois invités pendant leur séjour à Lai-châu. Il pourra, je crois, mieux qu'une sèche nomenclature de rites et de coutumes, montrer comment les choses se passent chez les Khmu.

Trois jours après son arrivée à Lai-châu, Lassa-Bun se plaignit d'être sérieusement indisposé : mal à la tête, courbature, perte d'appétit, tout ce qu'il fallait pour caractériser une crise de paludisme larvé. Je lui offris de la quinine. Il l'accepta sans conviction et en avala deux comprimés. Il refusa le troisième, le médicament étant, dit-il, réellement trop amer. Le soir, il n'allait pas mieux. Le lendemain matin, il était encore tout aussi malade. Vers huit heures, son camarade Tao-Kham vint me trouver pour me dire que l'état de Lassa-Bun s'aggravait et que cela ne pouvait durer ainsi. « Que voulez-vous que j'y fasse ? dis-je un peu impatienté, puisqu'il refuse de prendre de la quinine, alors que tout le monde sait bien que ce médicament guérit très vite la fièvre. — Sa maladie n'a rien à voir avec la fièvre. C'est son *Rôi Gang* qui le rend malade. — Ce n'est pas possible. Son *Rôi Gang* est resté au village. Il n'a pas pu le suivre jusqu'à Lai-châu. — Lassa-Bun est un sorcier et c'est lui qui dit être malade à cause de son *Rôi Gang*. Il doit savoir, n'est-ce pas ? pourquoi il est malade. » J'allai voir Lassa-Bun. Dès qu'il me vit, il déclara que la quinine était demeurée sans effet et qu'il n'en pouvait être autrement. Il n'avait plus, s'il en était encore temps, qu'à rentrer en hâte au village et à faire au *Rôi Gang* la cérémonie que ce dernier exigeait. Cela ne faisait pas mon affaire. Je tâchai de convaincre Lassa-Bun qu'il n'était pas en état de couvrir les six étapes qui le séparaient de son village. Je lui expliquai que sa maladie venait certainement de la chaleur réellement accablante qui régnait depuis quelques jours (nous étions au mois d'août) et de ce que, vivant sur les hauteurs, il n'y était pas habitué. Je promis de le laisser partir dès qu'il aurait repris quelques forces.



Femmes khmu du village de Tin-túc.
La jupe de la femme de gauche est laotienne, celle de la femme de droite est tày-nưa. Les épingles à cheveux sont lư, les colliers méo, les plaques d'argent yao, les verroteries et pièces d'argent, françaises.

Après avoir longuement palabré avec ses deux compagnons, Lassa-Bun finit par accepter de différer son départ, mais à la condition, dit-il, que je lui donnerais les moyens de faire à son *Rôi Gang*, à Lai-châu même, une première cérémonie. « Es-tu bien sûr que c'est ton *Rôi Gang* qui te tourmente ? lui dis-je pour le taquiner. Si tu te trompais ? — C'est bien lui. Je sens bien que c'est lui. » Malgré cela, comme il se plaignait d'un violent mal de tête, je lui donnai un comprimé d'aspirine qu'il consentit à prendre. Puis je repris : « Puisque c'est le *Rôi Gang* qui te tourmente, ce ne sera pas bien grave. Le *Rôi Gang* n'a pas l'habitude d'être méchant. — Sans doute, il n'est pas méchant, mais cela n'empêche pas qu'il peut me rendre bien plus malade que je ne le suis en ce moment. — Qu'as-tu donc fait au *Rôi Gang* pour qu'il te punisse aussi sévèrement ? — Moi, rien, bien sûr. Mais ce sont certainement mes enfants qui ont fait à la maison des imprudences qui ont mécontenté le *Rôi Gang*. — Mais alors pourquoi le *Rôi Gang* s'en prend-il à toi ? — C'est moi qui suis le chef de la maison. Je suis responsable. — Mais que peuvent bien avoir fait tes enfants ? — Est-ce que je sais ? Ils peuvent faire tant de choses quand on ne les surveille pas. Peut-être ont-ils renversé devant l'autel du *Rôi Gang* l'eau de la marmite dans laquelle on avait cuit du riz. Alors le *Rôi Gang* s'est fâché, et il m'a donné mal à la tête. C'est toujours par la tête qu'il me prend. »

A ce moment, arriva Tao-Luc apportant un œuf de poule. (Les œufs de cane sont formellement prohibés pour cet office.) Il dépouilla le malade de sa veste. Tao-Kham prit l'œuf, le porta près de sa bouche, et se mit à réciter à voix basse la prière suivante : « O *Rôi Gang* (génie de la maison), *Rôi Omk* (génie de l'eau), *Rôi Bri* (génie des grands bois), *Rôi T'ao* (génie spécial des sorciers) ! Je vous offre un œuf. Mangez-le. Ne mangez pas mon malade. Que celui d'entre vous qui est cause de son mal entre dans l'œuf que je tiens, et qu'il me permette ainsi de connaître son nom ! Dites-moi ce que vous désirez manger. Je vous l'offrirai, mais ne continuez pas à rendre malade mon client. »

Je voulus à ce moment interrompre Tao-Kham afin de lui demander pourquoi, puisqu'il s'agissait à coup sûr du *Rôi Gang*, il invoquait aussi les autres génies. Tao-Luc, qui se trouvait à côté de moi, me fit signe de ne pas interrompre le sorcier. « C'est formellement interdit, me glissa-t-il à l'oreille. Si un Khmu avait agi ainsi, il aurait été mis à l'amende d'un poulet. »

Ayant pour la troisième fois récité sa prière, Tao-Kham cassa l'œuf, en versa le contenu dans une tasse, et se mit à l'examiner avec une grande attention. Je l'imitai, et ne vis rien, sauf qu'il paraissait frais. Tao-Kham me fit voir que le germe se trouvait à mi-distance entre le bord et le milieu. Ce n'était ni très bon ni très mauvais. Mais comme le germe se déplaçait lentement vers le centre, Lassa-Bun n'allait pas tarder à se rétablir. Si le germe avait été près du bord, Lassa-Bun, dit Tao-Kham, eût été perdu. Il était bien regrettable que le germe ne se fût pas trouvé exactement au milieu du jaune.

Malgré cette cérémonie et ce pronostic optimiste, Lassa-Bun, le lendemain, était encore aussi malade. Il me dit alors : « Mon *Rôi Gang* est absolument

furieux. Il faut absolument que je rentre chez moi pour lui faire une cérémonie. » Mais Lassa-Bun était moins que la veille encore en état de repartir. Songeant au mauvais cas dans lequel j'allais me trouver vis-à-vis des Khmu si Lassa-Bun venait à mourir à l'occasion de son voyage à Lai-châu, et alors qu'il avait agité avec moi des questions concernant les *rôi*, j'usai de toute mon autorité pour l'obliger à rester. Tao-Kham vint à mon aide. Il palabra longuement avec Lassa-Bun, ensuite de quoi il demanda de lui procurer un poulet.

Mis en possession du volatile, il s'installa devant Lassa-Bun, tira son coupe-coupe, et en frappa à la tête le malheureux poulet. Il s'agissait seulement, paraît-il, de lui tirer un peu de sang. Il promena ensuite l'oiseau sur le corps de Lassa-Bun qu'il parsema ainsi de gouttes de sang. En même temps, Tao-Kham récitait la prière suivante (1) : « Génie des bêtes féroces ! Génie du Ciel ! Génie des cavernes ! La soupe est bonne. Le potage est excellent. L'alcool a été fait avec du son parfumé. Allez-vous réjouir dans vos pays. Rentrez vers le soleil qui se couche, vers le pays où les oiseaux vont dormir. Voici un poulet. Il est bon, beau, gros, gras. Mangez-le. Je vous le donne à manger. Quand vous n'aurez plus faim, vous emporterez ce qui en restera. Quand vous serez rassasiés, vous en prendrez les reliefs. Rentrez dans vos pagodes fermées de cloisons de bambou, garnies de nattes. Le foie de l'homme n'est pas une nourriture agréable. Le fiel de l'homme n'est pas bon à manger. Prenez des paniers à riz, des petits et des grands. Remplissez-les de riz pour la route. Prenez vos peignes, vos miroirs, vos bracelets, vos bagues, vos pièces d'argent. Ce que j'ai, je vous le donne volontiers à manger. Rentrez chez vous, une fois rassasiés. Ne venez plus, pendant dix ans, faire du mal aux maîtres. Ne venez plus, pendant neuf ans, importuner les chefs. Montez dans les airs. Retournez au pays du Ciel (2). »

---

(1) Les sorciers khmu récitent cette prière indifféremment en langue khmu ou en langue tày. Elle est d'ailleurs vraisemblablement d'origine tày. Les Tày l'emploient dans la même circonstance, mais la prière tày est plus complète.

(2) Texte en khmu :
Rôi Pop, Rôi Ca, Rôi Phra, Rôi Thâm
Vrêt dcung, Vrpet Dcang, Tay Ban, Tay mương
Da bẽ đac, Da bè do
Da bè to, Da bè tón
Ir nam cam póng, yong sung ir
Vrêt dcung vrêt dcang
An ma an ươc, an dê an hoi
Dlo, dthro, dlui, driang
Yat trlom, da yat, datrlom dac....

Même texte en tày :
P'i Pop, P'i Ca, P'i Phra, P'i Tham
Nam Tâm khong pêng. Nam keng khong chep. Lau kep khong hom
Mi ban ma xương, mi mương ma sêt



Tambour de bronze
porté par des Khmu.




Les deux sorciers Tao-Kham et
Tao-Luc avec leurs familles.



Tambour de bronze. H. 0 m. 485. Diam. 0 m. 635.
(Musée de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.)

La prière finie, Tao-Kham se leva, tua le poulet en le frappant sur la tête d'un coup sec, le pluma, le vida de ses entrailles, le saupoudra de sel, puis le mit au-dessus du feu que Tao-Luc venait de préparer. De son côté, Tao-Luc coupait de petites baguettes de bambou avec lesquelles il fit un lattis de trente centimètres de côté auquel il adapta trois liens de bambou (fig. 5). Tao-Kham déposa le poulet cuit sur cette étagère improvisée. Il y mit ensuite une boule de riz cuit de la grosseur du poing, une pincée de tabac, un peu d'écorce à chiquer. Le tout fut suspendu à un petit goyavier voisin. Tao-Kham prit ensuite le turban du malade, y plaça une pincée de riz non cuit et une paire de bâtonnets (dont on se sert pour manger), puis il suspendit le turban au-dessus du plateau. Il se mit à réciter de nouveau la même prière, puis murmurant toujours son incantation, il arracha au poulet de tout petits morceaux de viande qu'il promena sur la poitrine, sur le ventre et sur le dos du malade. Il les remit ensuite sur le plateau. Enfin, décrochant le tout du goyavier, le sorcier se dirigea vers la porte de l'enclos et marcha jusqu'à un carrefour qui se trouve devant la maison. Arrivé là, il déposa le plateau encore garni, cracha dessus placidement et l'abandonna pour regagner la maison. Il me déclara alors que cette fois c'était bien fini, et qu'il était bien sûr d'avoir expulsé le *rôi* du corps de Lassa-Bun. Après cette cérémonie, ce dernier allait sans retard recouvrer la santé.

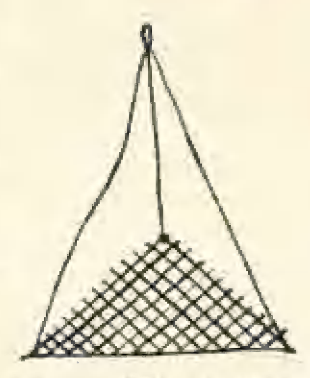


Fig. 5. — Porte-offrandes en bambou.

Tao-Kham me confia alors que Lassa-Bun avait eu affaire en réalité à deux *rôi* : le premier, le *Rôi Gang*, lui avait procuré les maux de tête, tandis que le deuxième, qui n'était autre que le redoutable *Rôi Bri*, génie des grands bois, l'avait tourmenté dans tout son corps. La dernière cérémonie avait été faite en l'honneur du *Rôi Bri*.

De fait, Lassa-Bun alla aussitôt mieux. Quatre ou cinq jours après, il était complètement rétabli.

Mưo tăng la vên toc. Mưn tăng nôc khau nôn.
Cây, tô nhơ, tô di, tô pi, tô man.
Hơ chau kin, kin im leo au mươ, kin sưa leo au pay.
Mươ ha vat ha va, ha fa ha sat
Tap cun kin bô di, bi cun kin bô chep.
Khau san hip, khau thip nho
Tap li vi ven, po khen, ven mư
Ngân hoi toi săng van
Khoi mi khoi hơ chau kin. Kin im leo mươ
Sip pi nha pay côp chan. Cau pi nha côp quan.
Khun mươ bôn ; hân mươ fa....

QUELQUES INTERDITS CHEZ LES KHMU.

Comme toutes les races primitives, les Khmu sont tenus d'observer un grand nombre de règles reçues des ancêtres, sous peine de connaître les pires calamités. Certaines de ces règles, ou « interdits », s'expliquent plus ou moins. Pour d'autres, les raisons déterminantes nous échappent. Quand on les interroge sur ce sujet, les Khmu se bornent à répondre que cela a toujours été ainsi. Cette explication paraît d'ailleurs leur suffire.

Interdits spéciaux à certaines familles. — Les Khmu ont quelques noms de famille tirés de la langue khmu, et qui leur sont propres ; mais ils ont emprunté aux Tây ou aux Laotiens la plupart de leurs noms.

Le nom de *Luong* est réservé aux familles de sorciers. Les Luong ne doivent pas toucher aux *to*, qui sont les souches d'arbre demeurées dans les champs après l'incendie de la forêt. Ils ne peuvent pas en user pour faire du bois de chauffage. Ils ne peuvent ni *cueillir* ni manger les espèces de champignons qui poussent sur les *to*. Ils peuvent cependant utiliser les branches qui ont été détachées de l'arbre avant qu'il fût réduit à l'état de *to*.

La famille des Quang ne doit pas chasser le tigre. Elle peut cependant le prendre au piège. En cas de succès, le trappeur doit se rendre auprès de l'animal capturé et lui offrir, en signe de deuil, une brasse de toile blanche et une pincée de riz cuit (comme dans les enterrements). Elle ne doit pas non plus manger de la viande de tigre. En cas d'infraction, l'intéressé verrait ses dents s'en aller et il serait en outre exposé à mourir après avoir enduré de terribles maux d'entrailles. Lassa-Khan, pendant qu'il me racontait cela, avait l'air assez ennuyé. Je lui en fis la remarque. Tao-Luc m'expliqua que Lassa-Khan avait ses raisons d'être triste en pensant à ce sujet. Un jour, un Tsa qui lui en voulait, avait fait manger à Lassa-Khan, à son insu, de la viande de tigre. Lassa-Khan, qui appartient à la famille des Luong, avait perdu dans l'affaire la majeure partie de ses dents. Encore, dit-il, avait-il eu la chance de s'apercevoir assez tôt de la supercherie. Encore un peu, il eût été trop tard. En disant cela, Lassa-Khan me montrait sa mâchoire, veuve en effet de la majeure partie de ses dents. En manière de conclusion, il demandait à m'accompagner à Hanoi, lors de mon prochain voyage, pour tâcher d'y faire réparer les dégâts.

Cet interdit peut avoir une explication. *Quang* est très vraisemblablement une déformation de *houang* (en kouan-houa) ou de *hoàng* (en sino-annamite), qui tous deux signifient « jaune ». Cette couleur est celle du tigre, qui est, en effet, parfois dénommé en annamite *ông quan hoàng*, « le chef vêtu de jaune ». Cette communauté de nom a pour conséquence que les Quang et les tigres sont parents, et qu'ils ne sauraient, comme tels, se manger entre eux. Il y a lieu de remarquer à ce sujet que les Tây portant les noms de famille Quang et Hoang s'interdisent également de manger la viande de tigre.

La famille des Mông ne peut manger la viande du *nhien mông*, qui est une sorte de petit putois (c'est l'ichneumon des naturalistes, en tày *tô hin na giai*, putois à figure rayée).

Les Cut s'interdisent les *p'ac cut*, qui sont des fougères comestibles (dont on ne mange que les jeunes pousses).

Les Tong ne doivent pas manger la sève sucrée, *tong tong*, aimée des écureuils et des abeilles, du *ko tong*, arbre portant des fleurs rouges.

Les Yông ne doivent ni tuer, ni manger le merle-parleur, *nôc yông* (*con yềng* des Annamites, appelé par nous merle-mandarin). Ils ne peuvent pas non plus l'élever, soit en cage, soit en liberté.

Interdits particuliers aux sorciers. — Un sorcier khmu ne doit jamais passer sous le poutrage d'une maison sur pilotis. Pendant que le sorcier Lassa-Bun était chez moi, il me demanda un poulet pour sa nourriture. Je l'autorisai à prendre un de ceux qui picoraient dans la cour. Lassa-Bun, aidé de Tao-Luc, se mit à la poursuite du volatile, et il était sur le point de le saisir, lorsque l'oiseau passa sous le pilotis d'un petit abri provisoire. Lassa-Bun, bien qu'il eût largement la place nécessaire pour passer, s'arrêta net, tandis que Tao-Luc continuait la poursuite à travers les poutres de la case. Comme je me moquais de sa maladresse, Lassa-Bun me répondit avec beaucoup de dignité : « J'aurais bien su attraper le poulet comme Tao-Luc, mais l'oiseau est passé sous le pilotis et je ne pouvais pas l'y suivre. » Tao-Luc, qui s'était mis à fumer une pipe pour reprendre haleine, me dit paisiblement, l'instrument dans une main, la boulette de tabac dans l'autre : « Mais bien sûr ! Lassa-Bun ne peut jamais passer sous un pilotis, parce que Lassa-Bun est un sorcier. »

Lassa-Bun profita de l'occasion pour me raconter que lui et ses collègues ne pouvaient pas non plus se laisser taper sur la tête ou sur le front par qui que ce fût, et même involontairement. Son *rôi* spécial, le *Rôi T'ao*, a, en effet, son domicile sur la tête du sorcier et il ne supporte pas que qui que ce soit porte la main sur lui. Si cet accident venait malgré tout à se produire, il faudrait sacrifier sans retard, un cochon, deux poulets, quatre tubes de bambou pleins d'alcool, deux poignées de riz, le tout présenté par moitié sur deux plateaux différents, le cochon étant sur le premier, les deux poulets sur le second. Si ces présents ne venaient pas sans délai calmer la colère du *Rôi T'ao*, le sorcier serait voué à une mort rapide. Lassa-Bun a vu de ses yeux, dit-il, (et pendant ce temps Tao-Khan et Tao-Luc opinaient de la tête), trois sorciers mourir pour n'avoir pas immédiatement réparé l'injure faite à leur *Rôi T'ao*. Le premier était un nommé Mông-Ba-Kham du village de Lassa-lung-chuông. Le second était Ba-Si, dit P'o Sêt, de Ban P'a-môt. Le troisième s'appelait Ba-La et il était de Ban Sen-chôm. Ce dernier avait été victime de l'inconscience de son propre fils. Trop pauvre, Ba-la avait différé l'offrande expiatoire, et son *Rôi T'ao*, irrité, l'avait sacrifié sans pitié.

Il faut enfin noter, parmi les interdits propres aux sorciers, qu'il leur est défendu de manger de la viande de serpents, de chiens, de tortues d'eau ou de terre, d'écureuils, et enfin de cochons, lorsque ces derniers animaux sont morts dans la porcherie même ou sous le pilotis de la case.

Interdits concernant les rôi. — 1° *Rôi Gang*. Tao-Luc me cita un exemple d'interdit atteignant tous les Khmu par l'intermédiaire des *rôi*. Le nommé Ba-Yun, du village de Lassa-mương-fang, est mort récemment, dit-il, à cause d'une grossière inconvenance commise par sa femme qui avait osé avoir des relations intimes avec un jeune homme devant l'autel même du *Rôi Gang*, génie de la famille. Je fis observer à Tao-Luc que ce geste du *Rôi Gang* me paraissait suprêmement injuste, Ba-Yun étant innocent de cette offense. Et puis, ajoutai-je, ne m'avaient-ils pas dit que le *Rôi Gang* ne faisait jamais mourir ? « Les choses se sont cependant passées ainsi, dit Tao-Luc. Le *Rôi Gang* ne veut connaître que le chef de famille. S'il a fait mourir Ba-Yun, c'est en effet une exception, et le *Rôi Gang* a eu raison, car la femme de Ba-Yun avait réellement dépassé les bornes de l'inconvenance. »

Tous les produits de la terre, *p'ươc, man, ma-ngo, t'o lo, man con, man on, man co, man cong*, c'est-à-dire écorces, fruits et tubercules divers, sont interdits au commun des gens tant qu'ils n'ont pas été présentés au *Rôi Gang*. Si un voisin vole et mange ces produits avant que l'offrande au *Rôi Gang* ait été faite, ce n'est pas le voleur qui sera puni, mais le propriétaire du champ. Si un Khmu vient à tomber malade dans la saison où ces fruits et ces légumes sont sur le point d'être mûrs, il a vite fait de soupçonner ce qui a pu se passer, et il va ou envoie en toute hâte vérifier l'état de ses champs. Il ne lui reste plus, après cela, qu'à retrouver le voleur et à lui infliger l'amende prévue, qui consiste en deux brasses d'étoffe blanche, deux piastres en argent, un flacon d'alcool, un poulet noir. Les deux piastres en argent sont destinées au sorcier qui sera appelé pour faire la cérémonie au *Rôi Gang*. Si le propriétaire du champ n'est pas assez habile pour retrouver son voleur, il ne lui reste plus qu'à s'exécuter lui-même de manière que le *Rôi Gang* ait son compte.

2° *Rôi Ma*. Le *Rôi Ma* est le génie gardien des champs. Si, pendant que la récolte est encore sur pied, un animal domestique, buffle, bœuf ou cochon, vient à y faire des dégâts, l'affaire n'a pas d'autre importance que celle du mal fait. Le dommage est payé par le propriétaire de l'animal et tout est ainsi réglé. Mais il en va autrement quand la récolte a déjà été commencée. A partir de ce moment, elle est devenue la propriété exclusive du *Rôi Ma* (génie du riz), et tout dégât fait au champ s'aggrave d'une insulte au *Rôi Ma*. En plus de l'indemnité correspondant au dommage même, le propriétaire de l'animal est tenu d'offrir à son concitoyen lésé : une brasse de lustrine (il faudra aller l'acheter à Điện-biên-phủ), une brasse d'étoffe noire ordinaire, trois *bia* d'argent (le *bia*, qui vaut dix *bac*, est une barre d'argent pesant 0 gr. 47), un flacon d'alcool, un cochon de taille ordinaire.

Interdits communs à tous les Khmu. — Les Khmu portent toujours leurs charges, si lourdes qu'elles soient, à la façon ordinaire des montagnards, c'est-à-dire sur le dos. Ils suspendent la hotte ou le colis à un carcan de bois qui repose sur les épaules. Un lien de rotin large de trois centimètres est posé sur le front, de manière à faire participer au travail les muscles du cou. Ils se refusent à porter à deux, comme le font volontiers les Tày, et ce mode de transport leur est formellement interdit. Ils disent que les morts seuls sont ainsi transportés par plusieurs personnes.

Peut-être en est-il de même chez d'autres montagnards, les Méo par exemple. Cela montrerait une fois de plus combien nous est utile la connaissance des mœurs et des croyances de ces races formalistes. Nous sommes, par ignorance, exposés à commettre des offenses qui se traduisent par des amendes que d'autres paient pour nous afin d'apaiser les dieux irrités. Peut-être ai-je moi-même commis un jour une offense de ce genre. C'était en 1913, chez les Méo du Tran-ninh. Il s'agissait de transporter un colis qui m'avait été confié. Comme il paraissait particulièrement lourd, j'avais pris pour lui seul quatre porteurs, puis j'avais patiemment confectionné un système savant de cordages et d'anneaux, afin de leur permettre de porter à quatre malgré l'étroitesse du sentier et ses fortes déclivités. Les Méo s'étant mis en route sans encombre, je les abandonnai et pris la tête du convoi. Quelques kilomètres plus loin, pris d'inquiétude, j'attendis le passage de mes quatre Méo. Ils arrivèrent sans trop de retard, à la gauche du convoi, mais ils avaient profité de ce que je n'étais plus là pour changer le mode de portage. L'un d'eux avait chargé le colis sur son dos. Les autres suivaient, haut le pied. Ils firent ainsi les trente kilomètres d'une étape particulièrement rude. Pesé à la gare de Bên-thuy, le colis accusa le poids de soixante-quatre kilos !

Les membres d'une même famille ne doivent jamais manger isolément un coq ou une poule sauvage. Ils peuvent le faire cependant à la condition d'être tous rassemblés.

Les gens logés sous le même toit, et qui, par conséquent, se voient normalement tous les jours, peuvent sans inconvénient manger un poulet blanc ou un canard (quelle que soit sa couleur). Mais il leur est interdit d'offrir ce mets à un étranger. Ils expliquent cet interdit par l'histoire suivante. Jadis deux Khmu faisaient route ensemble, dans un pays lointain. Ils marchèrent pendant trois jours sans rencontrer le moindre village, de sorte que leurs provisions s'épuisèrent et qu'ils furent tourmentés par la faim. Ils arrivèrent enfin près d'un étang sur les bords duquel ils aperçurent deux oiseaux : un canard et un poulet blanc. Pressés par le besoin, ils se mirent à leur poursuite et finirent par les capturer, ils les mangèrent aussitôt. Plus tard, des gens passant par là virent nos deux hommes qui, le festin terminé, s'étaient endormis . . . et ne s'étaient plus réveillés. A côté d'eux, se trouvaient encore les plumes de leurs victimes. L'histoire courut le pays, et les sages consultés

déclarèrent que les dieux avaient voulu manifester par là leur volonté d'interdire aux hommes de manger cette sorte de nourriture.

Les femmes khmu, lorsqu'elles sont enceintes, doivent s'abstenir de manger, même en compagnie des gens de leur famille, des poulets blancs ou des canards. Si elles enfreignent cette règle par mégarde, elles ne tardent pas à tomber malades et ne peuvent guérir qu'à la condition d'offrir aux *rôi* la même nourriture qu'elles ont indûment absorbée. Elles doivent également éviter de manger des tortues terrestres ou aquatiques, ainsi que le cœur du palmier (*co tao*), domicile du génie des eaux, le *Rôi Omk*, spécialement chargé de faire mourir les femmes pendant leurs couches.

De même, une femme enceinte qui va cueillir du bois dans la forêt doit bien veiller à assembler les branches de manière à en ranger les têtes du même côté. En rentrant à la case, elle n'oubliera pas d'introduire son fagot, les pieds des branches en avant, et elle ne manquera pas de faire de même pour les placer dans le foyer.

Chez les Tsa Mang et les Tsa O', les femmes doivent s'abstenir de manger de la viande de chevreuil. Jadis, paraît-il, cet animal se chargeait de tracer dans les champs les sillons où se sème le riz. Les hommes qui ne font jamais cette sorte de travail, peuvent manger librement du chevreuil, à la condition que le repas ait lieu hors du village et que les femmes n'en sachent rien. Naturellement, il leur est interdit de rapporter au village ce qui pourrait rester du repas.

Les Khmu, lorsqu'ils défrichent une forêt pour faire leurs cultures, épargnent généralement un ou deux grands arbres. Cela, soit parce qu'ils jugent trop pénible de les abattre, soit plutôt parce qu'ils veulent se réserver un peu d'ombrage pour les mois chauds. Il peut arriver que la foudre vienne à frapper un de ces arbres, et cet accident est d'autant plus explicable qu'ils sont généralement situés sur la crête même. (Les topographes déclarent que les bienveillants Khmu laissent ces repères pour servir à leurs camarades particulièrement maladroits, mais cette explication n'est pas plus vraisemblable que celle d'un colonel chef du Service géographique, qui affirmait que les rizières étagées établies par les Méo avaient été uniquement faites pour faciliter aux topographes le tracé des courbes de niveau.)

Quoi qu'il en soit, lorsque la foudre vient à tomber en pays khmu sur un de ces arbres épargnés, c'est un accident grave pour le propriétaire du champ. Cela, non pas tant à cause du dégât même, que pour les conséquences qu'il entraîne. Le Khmu doit, en effet, offrir sans délai au génie du Ciel, le *Rôi T'eng*, un cochon, douze poulets, un chien, deux bouteilles d'alcool.

La cérémonie exige l'office d'un sorcier de haute classe connaissant à fond toutes les prières susceptibles de faire descendre le génie du Ciel qui ne se dérange pas pour peu de chose. Depuis quelques années, les Khmu sont obligés de recourir en cette circonstance à un sorcier tày. Ils n'en possèdent, en effet, plus aucun ayant la classe suffisante. Le sorcier tày, avant de se

mettre en route pour le pays khmu, exige le versement des produits suivants : treize *bia* d'argent (le *bia* vaut 1$47, c'est pour lui personnellement), quarante cents qui sont pour ses deux aides, deux joueurs de flûte. Après la cérémonie, il prend, en outre, la moitié des offrandes présentées au *Rôi T'eng*.

Pendant les sept jours qui suivent la cérémonie, la case du sinistré est interdite à tous les étrangers. Pendant le même laps de temps, le maître de la maison ne peut sortir du village.

On peut encore citer parmi les interdits que s'imposent les Khmu : la défense absolue de transporter hors de la case la marmite qui sert quotidiennement à cuire le riz de la maisonnée, à moins qu'il ne s'agisse pour le maître de la maison d'emporter la marmite dans un voyage ; l'interdiction absolue d'aller visiter les tombeaux en dehors des jours d'enterrement.

QUELQUES PRÉCEPTES INDISPENSABLES À CEUX QUI VEULENT OBTENIR DE BONNES RÉCOLTES.

« Nous travaillons beaucoup la terre, disent les Khmu, mais la terre ne nous aime pas. Elle ne subvient jamais suffisamment à nos besoins. Les Mèo et les Tày travaillent peu et ils obtiennent toujours plus de produits que nous. C'est que nous sommes une race et qu'ils en sont une autre. Nos ancêtres nous ont appris comment on doit cultiver la terre. Ils nous ont enseigné les offrandes qu'il convient de faire aux *rôi* avant d'entreprendre les travaux des champs. Nous ne pouvons faire autrement que de nous conformer aux règles que nos ancêtres nous ont transmises, sous peine de mourir de faim.

— Mais pourquoi, au lieu de défricher péniblement vos champs avec vos houes semblables à des jouets d'enfants, n'employez-vous pas la charrue, puisque vous savez déjà élever les buffles qui savent la traîner ?

— Ce que vous dites est certainement raisonnable, mais c'est contraire aux conseils que nous ont transmis les ancêtres. Nos buffles sont pour les Tày à qui nous les louons et qui nous donnent pour la période des labours trois ou quatre piastres. Nous savons labourer, oui, sans doute, puisque c'est nous qui allons labourer les rizières des Tày, mais il nous est interdit de le faire pour notre compte. Nos buffles nous servent aussi dans les cérémonies funéraires ou lorsque nous construisons la case d'un grand chef.

Pour obtenir de bonnes recoltes, voici ce que nous devons faire :

1° *Défrichage et semailles.* — Avant de commencer le débroussaillement d'un champ, nous devons faire une cérémonie. Elle nous coûte trois poulets : un pour le *Rôi Gang*, un pour les membres de la famille qui iront travailler aux champs ainsi que pour le buffle de la maison, un pour les *kong* et *seng* (grands tambours de bronze, pl. XV, et tambours plats utilisés au cours de cérémonies pour les malades ou pendant les chasses, pour appeler les chiens).

Cette cérémonie se fait de la manière suivante. Le chef de famille (les veuves peuvent jouer le rôle de chef de famille) rassemble les futures semences dans le grand tube de bois qui sert à cuire le riz à la vapeur. Il égorge un poulet et asperge les semences avec son sang. Il porte ensuite le tube devant l'autel du *Rôi Gang* et récite la prière suivante : « Ô *Rôi Gang* ! Voici les graines que je vais semer dans les *rây*. Elles sont toutes bonnes. Elles sont toutes belles. J'ai mis en plus dans ce tube ta nourriture spéciale (le sang du poulet). Il n'y a pas de raison pour que ces graines ne germent pas, car elles ont toutes été triées. Les bonnes choses qu'elles nous donneront seront pour toi, pour moi, pour les enfants, pour les parents. Les Méo ont de beaux *rây*. Il faut que tu nous aides à en avoir d'aussi beaux, sinon plus beaux encore. Si tu ne mets pas en œuvre toutes tes ressources pour faire pousser les plants semés, il arrivera que toi, tu seras malheureux, n'ayant ni riz, ni fruits, ni légumes à manger. Moi, je mourrai de faim et tu seras réduit à aller vivre isolé avec les animaux de la forêt. Prends dans ce tube ce qui t'est spécialement réservé (le sang du poulet) et tâche de nous faire avoir une abondante récolte, meilleure que les précédentes. Retiens bien ce que je te demande, ce pour quoi je te supplie. »

La prière finie, le chef de famille appelle toute la maisonnée, qui arrive vêtue de ses plus beaux habits. Il tue, en l'étranglant, un deuxième poulet, puis il l'ouvre pour en prendre le sang et en marque les gens de sa famille : au front s'il appartient à la famille des Quang (*alias* Hoang), aux genoux s'il appartient à celle des Lo. Ce faisant, il récite : « Que les mauvais *rôi* qui seraient encore restés ici s'en aillent ! Vous êtes méchants. Allez habiter dans vos demeures ordinaires, dans la campagne, avec les cerfs, les sangliers. Je n'ai pas besoin de vous. Que les bons *rôi* arrivent, apportant avec eux longévité aux vieux, force aux petits, qui ainsi grandiront vite, et beaux enfants aux femmes ! »

Avec le sang du même poulet, le chef de famille s'en va encore marquer le buffle à la tête ou aux genoux (suivant la famille), et, tout en caressant le museau de l'animal, il récite : « Ô bonne bête ! Tu es un animal utile, le compagnon de la maison. Tu as été élevé par nous. Reste avec nous. Que les *rôi*, s'ils le veulent, aillent tourmenter les autres buffles ! Toi, je viens de te marquer, ils ne doivent pas te toucher. Que le *Rôi Gang* (génie de la maison) te protège ! Ne t'éloigne pas de ta demeure habituelle. Si tu allais loin dans la forêt, les *rôi* pourraient te rendre méchant. Tu deviendrais sauvage et tout le monde aurait peur de toi. »

Le chef de famille remonte ensuite dans la case. Il passe au troisième poulet. Il l'égorge et asperge de son sang le grand tambour de bronze, orgueil de la famille (quand il a le bonheur de posséder cet objet de luxe suprême), puis les gongs et les cymbales de chasse. En même temps, il murmure à voix basse : « L'époque du travail de la terre est arrivée. Les oiseaux chantent. Les gibbons font entendre leurs cris harmonieux. Ces voix nous égaient beaucoup.

et elles égaient aussi les travailleurs des *rây*. Nous souhaitons que les sons que vous ferez entendre soient aussi mélodieux que les chants des oiseaux et les cris des gibbons, qu'ils se répandent très loin, à travers tout le pays, et qu'ils montent jusqu'au Ciel, demeure des *T'eng*. Le sang du poulet dont je vous arrose va vous remettre en bonne forme. Après cela, les sons qui jailliront de vos corps seront toujours joyeux. Vous ne vous casserez pas et vous ne vous fendrez pas, quand même nous vous frapperions très fort. »

Les prières sont terminées. Il ne reste plus maintenant qu'à tuer un cochon que se partageront les gens appelés à défricher les *rây*. Garçons et filles mangent, boivent, chantent et dansent, non pas les uns avec les autres, mais par groupes du même sexe. Les jeunes gens chantent :

U'ơi nang, clang srnit sit bôi bôi
Nang sibôi clôi orden
Nang senden den sen ghit
Tampưr pot prnot drodren ru dro dren voang
Siêng nhot khot hưr yu sen nhe
Sen nhot yu sen voang.

Les jeunes filles répondent :

Clang srnit khit renren
Clang srnit khit bôi bôi
Lang tên uyên khi tên srghit
Langsôi bôi clôi orten
Tru ru chưnom poc tru ru chưnompon
Tu gu troc pom tu gu trac kpom
Tun sunl tun munl roi tun sunl tun munl quan
Tec nôi plomkmun nhang quat
Tec nôi plomkmun nhang quen (1).

La fête terminée, on passe aux choses sérieuses. Chacun s'attelle à sa besogne. Les uns grattent la terre avec une houe minuscule et déposent avec parcimonie les graines dans des trous creusés au moyen d'un bâton pointu. D'autres se contentent de jeter les semences à la volée sur le sol fertilisé par l'incendie. Tous les ans, la culture change de place, s'attaquant tantôt au *sar lương* (herbe à paillote), au *cưt* (grande forêt), au *tut cla* (*cỏ lau* des Annamites, appelée quelquefois par nous fausse canne à sucre).

---

(1) J'ai essayé en vain de connaître le sens de ces deux chansons. Chose étrange, tout le monde les connaît par cœur et personne ne peut les expliquer. Serait-ce une langue étrangère ou une forme ancienne du khmu actuel, devenue aujourd'hui incompréhensible ?

2° *Désherbage.* — Trois mois après, les riz sont hauts. Ils demandent à être desherbés. C'est l'occasion d'une nouvelle cérémonie. Le chef de famille commence par aviser le *Rôi Gang*. Il sacrifie un poulet qu'il porte sur l'autel du génie de la maison et récite : « Ô *Rôi Gang* ! Voici venue l'époque du désherbage, c'est un bon signe, car, après cela, les grains ne tardent plus beaucoup à mûrir. Je t'offre un poulet. Mange-le et aide-nous à travailler. Aide les plants à pousser. Défends nos champs contre les sangliers, les cerfs voraces. Fais tous tes efforts pour nous avoir une riche récolte, que tout le monde à la maison puisse manger à sa faim. »

La prière dite, la maisonnée se rend dans les champs et cueille le *la lam pri* (feuille de citrouille), le *sa co* (feuille de courge), le *su gru* (feuille de citronnelle), le *la rvè* (feuille de gingembre). On fait de tout cela une bonne soupe que l'on offre au *Rôi Gang*. Il ne reste plus ensuite qu'à arracher les mauvaises herbes.

3° *Moisson.* — Les riz sont mûrs. Avant de commencer la moisson, il importe de faire une cérémonie préliminaire. On arrache une petite quantité de plants de riz, la valeur d'une petite gerbe. On en ôte les grains à la main, on les pile et on en prend le son. On rassemble ensuite en un seul tas tous les instruments aratoires : coupe-coupe, houes, pelles, binettes, serpes. La cérémonie a lieu dans un coin du champ. Le chef de maison saupoudre de son ces outils, puis il récite : « Ceci est du son, du son tout nouveau. C'est votre nourriture. Mangez-la et protégez ceux qui se servent de vous. » Au moyen de cette prière, disent les Khmu, ils obtiennent que leurs instruments, toujours difficiles à remplacer, et qui coûtent parfois bien cher, ne se cassent, ni ne se faussent, que les services qu'ils rendent soient toujours fructueux.

Après cela, on procède à la récolte. Les gerbes ne sont pas battues, comme chez la plupart des cultivateurs de tous les pays, mais les grains arrachés à la main, épi par épi (comme chez les P'u-Noi). Le battage, disent les Khmu, est le fait de gens riches qui peuvent se permettre le luxe de perdre une partie de la récolte.

Une fois cuit, le premier riz est offert, sous forme de boules, au *Rôi Gang*. Debout devant l'autel, le chef de la maison récite : « Ô *Rôi Gang* ! Voici le riz nouveau. Mange-le. Qu'il te donne des forces et te permette ainsi d'apporter bonheur, prospérité et richesse à ceux qui se sont donné tant de peine pour obtenir ce grain précieux ! »

La première maison du village qui a obtenu du riz mûr doit en donner à toutes les autres. Chacune des autres agit de même lorsque son tour est venu. Étant donnée la disette qui, chaque année, précède de plusieurs mois la récolte, c'est là un cadeau apprécié, tout modeste qu'il est.

Toutes les fêtes dont il vient d'être parlé sont purement khmu. Elles sont traditionnelles et chaque chef de famille doit être capable de les célébrer en récitant sans se tromper les prières rituelles.



MAN YAO « TIÊU PAN »
(plateau de Ta-p'ing).



TSA Ơ
(village de Hua Nam Cơi).



MÈO « HÔNG-THÂU »
(plateau de Ta-p'ing).

Mais il existe en outre une autre fête d'un caractère un peu spécial : c'est celle du *sên mương* (*sên* signifie « inviter », et est sans doute parent du mot annamite *thỉnh*, qui a le même sens). Cette fête est appelée plus ordinairement *cam mương* (*cam* signifie « interdit » et correspond au mot annamite, *cấm*).

Le *sên mương* est une fête tày. Les Khmu la célèbrent deux fois : une en même temps que les Tày, une pour leur compte personnel. En ce qui concerne la fête tày du *cam mương*, les Khmu, s'ils le pouvaient, se dispenseraient bien d'y participer, mais ils craignent de mécontenter ceux qui sont encore restés jusqu'à présent leurs maîtres effectifs. Il y a une vingtaine d'années, paraît-il, les Khmu « escamotèrent » le *cam mương* tày. Il en résulta pour les Tày une mauvaise récolte, dont ils rendirent les Khmu responsables, et dont ils se vengèrent en leur infligeant une cuisante amende.

En ce qui concerne la fête tày du *cam mương*, la participation des Khmu consiste à verser aux Tày, sous forme d'impôt supplémentaire, la somme de vingt cents par famille. Moyennant cela, le jour où les Tày célèbrent leur fête, les Khmu ont le droit de venir regarder. Comme souvenir, ils emportent un tout petit morceau de viande, valant deux à trois cents, provenant d'un des buffles sacrifiés. Les Khmu rapportent précieusement ce cadeau princier au village. Ils rassemblent tous les morceaux de viande au milieu d'un *rẫy* situé lui-même au centre des cultures de l'année, mettent par dessus un fagot de bois, l'allument et entretiennent le feu jusqu'à ce que tous les morceaux soient entièrement consumés. Le parfum qui s'en dégage s'en va, paraît-il, réjouir l'odorat du *Rôi P'rong*, roi des récoltes, et le rendre propice aux travaux des champs.

Depuis cinq ans, les Khmu ne viennent plus à Mương T'eng percevoir la viande de buffle. Les Tày ne s'en formalisent pas. Mais les Khmu sont, bien entendu, invités à verser, comme par le passé, leurs vingt cents. Cela leur procure malgré tout l'avantage de n'avoir plus besoin d'attendre que les Tày aient célébré le *sên mương* pour fêter le leur propre.

Fête du Sèri P'rông ou Rôi Cung. — C'est ainsi que les Khmu appellent la fête qui, chez eux, correspond au *cam mương* tày. Ce n'est d'ailleurs pas autre chose qu'une répétition simplifiée de la fête tày, à laquelle les Khmu empruntent même le texte de la prière qu'ils récitent en langue tày.

La fête a lieu au moment où les riz atteignent « la hauteur du genou », c'est-à-dire à l'époque où il est déjà possible de présumer du rendement de la prochaine récolte. Il s'agit, après avoir rempli tous les devoirs dus au *Rôi Gang*, de demander cette fois au *Rôi P'rông* (qui correspond au *P'i Mương* des Laotiens, Tày, P'u-Noi, etc.) de faire le dernier effort nécessaire pour amener à bien la moisson.

On construit un petit hangar en bambou couvert de paillote sur un emplacement bien dégagé dominant le village. L'abri doit être assez grand pour permettre d'y loger un cochon, un chien et un coq (sans compter une bouteille

d'alcool). Les trois animaux sont achetés au moyen d'une cotisation à laquelle participent toutes les familles du village, à la seule exception de celle du *mo*. Par contre, celui-ci doit fournir dans la mesure de ses moyens l'alcool que boiront les invités et, en particulier, ceux qui défricheront ses champs.

J'ouvre ici une parenthèse. Pris dans ce sens, le *mo* khmu correspond au *mo muôn* laotien. Le seul mot *mo* désigne au Laos toute espèce de sorciers et de guérisseurs. Le médecin français s'appellera par exemple *t'an mo ya* « le sorcier des médicaments ». Les Tày et, après eux, les Khmu, réservent, au contraire, le nom de *mo* aux seuls sorciers qui officient à l'occasion de la fête du *P'i Mường*, et des autres cérémonies rituelles. Leurs guérisseurs s'appellent *pọ muột*, *u muột*, *me muột*. Chez les Tày, le médecin ne pourrait pas s'appeler *mo ya*. Dans la réalité, les Tày l'appellent toujours *quan chang ya* « le chef qui sait les médicaments ».

C'est donc le *mo* qui, chez les Khmu, est chargé de réciter les prières adressées au *Rôi P'ròng*. Quand leur *mo* est savant, disent-ils, la récolte est nécessairement bonne. Quand le *mo* n'appartient qu'à une classe médiocre, la récolte est à la mesure de son pouvoir. Mais, même dans ce cas, le *mo* n'en est pas moins respecté, car, respecter le *mo*, c'est respecter le *rôi* lui-même.

Il n'y a qu'un seul *mo* pour tout le P'ròng, qui comprend toujours plusieurs villages. Son office consiste à célébrer le *Sèri Rôi P'ròng*. Il n'a donc pas, comme les *muột* tày, une clientèle de malades. Par contre, il est à peu près nourri par les villages qui lui fournissent les travailleurs nécessaires à la culture de ses champs.

Les *mo* khmu ne sont pas d'une catégorie bien relevée. Ils sont toujours illettrés, et, ce qu'ils savent, c'est pour l'avoir appris par routine auprès des *mo* tày. Leurs prières sont, au reste, en majeure partie composées de mots empruntés à la langue de leurs instructeurs.

Le jour où doit avoir lieu la cérémonie du *Sèri Rôi P'ròng*, le *mo* revêt son costume de gala, qui consiste en une longue et vieille lévite jaune ou noire et un turban, qui fut jaune ou rouge. Il ne porte pas de chaussures (à l'encontre des *mo* du pays de Lai, auxquels Deo-Văn-Tri imposa le costume chinois, y compris les pantoufles de toile).

Au moment fixé, le *mo* se rend devant le petit hangar où ont été enfermés le cochon, le chien et le coq. Tourné vers ces animaux, il récite la prière suivante :

« Maîtres des eaux, Maîtres des terres, Maîtres du pays, Maîtres des chefs, Je vous invite à manger.

Quand il y a trois montagnes, il y a un sommet.

Quand il y a un sommet, il y a un chef.

Ô Génies Au, Vông, Công, Khiêt !

Ô Maîtres des eaux, maîtres des terres !

Nous avons mis en place le *ta-lê*. Son piquet a été planté.

Je vous invite à prendre la place qui a été préparée pour vous.

Sathu (1) !

Je me prosterne devant vous, chefs suprêmes !

Je vous supplie, chefs suprêmes !

Je vous offre du *p'ưng* (2).

Je vous présente des *t'iên* (3).

Je vous offre du *p'ưng*.

En m'inclinant, je vous présente des *t'iên*.

Procurez-nous en abondance du riz et de l'eau.

Procurez-nous bonheur, richesse.

L'eau cuite (la soupe) est bonne.

Le potage est savoureux.

L'alcool est parfumé.

Tous, nous vous demandons de beaux champs, du riz en abondance, de l'eau à satiété.

Favorisez les hommes et les femmes dans leurs travaux.

Que les chasseurs rapportent toujours beaucoup de gibier !

Que les femmes, dans leurs travaux des champs, obtiennent toujours beaucoup de produits !

Aidez-nous à faire un alcool de premier choix.

Que les enfants deviennent robustes et sages !

Que les vieillards vivent très longtemps, à l'exemple des serpents qui renouvellent leur peau à chaque mue, à l'exemple des tubercules qui poussent toujours de nouvelles racines (4) ! »

---

(1) *Sathu* (sanskrit-pali *sadhu* « bien! ») est une formule laotienne employée à la fois dans les prières et pour saluer les grands chefs. Elle s'accompagne des gestes rituels du salut : mains jointes à plat devant la poitrine, puis portées à droite ou à gauche, ou encore à la hauteur du front pendant que la tête se penche sur la poitrine.

(2) Cire d'abeilles.

(3) Petites bougies faites de cire d'abeilles.

(4) *Chau Nam, Chau Din, Chau P'ông, Chau Luông*
Au Vong Công Khiêt
Khoi mơi chau ma, pu chau kin.
Din sam pa mi chom
Din sam pôm mi chau
Oi ! Au Vông Công Khiêt,
Chau Nam Chau Din
Leo nguôn pôc, lâc nguôn cuôm.
O Tê, O Sưa, P'rông luông cuông sa.
Sa-thu ! Sa-thu nhôn di, Sa Ti nhôn muô
Khôn p'ưng ma liên, khôn thiên ma vay.
Khôn p'ưng ma liên, khôn thiên ma nop.
An bô ma bô ưưc, ăn dê ăn hoi

La cérémonie extérieure est maintenant finie. Le *mo* rentre chez lui. Le cochon, le chien, le coq, le flacon d'alcool, lui appartiennent. Il faut maintenant aller planter tout autour du village les *ta-lê* dont il a été question plus haut (fig. 6).



Fig. 6. — Un *ta-lê*.

Nous avons déjà parlé des *ta-lê* à propos des A-Kha. Il semble que dans tout le Laos, ou plutôt dans tout le pays thaï, ils soient le signe apparent des interdits. Ceux des Khmu sont du modèle ordinaire. Ce sont de petits treillis de bambou mesurant trente à quarante centimètres de côté, et enfilés verticalement sur des piquets longs d'un mètre, plantés en terre.

Les *ta-lê* sont plantés tout autour du village et en particulier sur tous les chemins. A partir du moment où ils sont en place, l'entrée du village est absolument interdite aux étrangers. Ceux qui se présentent devant le village doivent, à la vue du *ta-lê*, faire immédiatement demi-tour [1]. Si quelqu'un du dehors a absolument besoin d'entrer en relations avec un habitant du village, il pourra lui parler de l'extérieur, mais il ne pourra en aucun cas franchir l'enceinte formée par les *ta-lê*. Un cavalier arrivant au village et qui aperçoit les *ta-lê* doit aussitôt descendre de cheval. Mes trois chefs khmus : Lassa-Bun, Tao-Kham et Tao-Luc, en m'exposant cette question, ajoutaient mélancoliquement que chez eux tout le monde connaissait cette coutume et se gardait bien de l'enfreindre, mais que les *tao* et les *quan* tây (fils de famille de chefs et chefs tây), bien que la connaissant sans nul doute, abusaient souvent de leur autorité pour la mépriser. « Bien souvent, dirent-ils, les *tao* tây sont entrés dans le village malgré les *ta-lê*. Il nous a fallu ensuite sacrifier bien des poulets pour apaiser la colère de nos *rôi*. Une fois même, il y a environ dix ans, le *quan dai* français est arrivé dans notre village, accompagné de son interprète, pendant que les *ta-lê* étaient plantés, et il n'est descendu de cheval qu'au milieu du village

---

Nam tôm khong pèng. Nam keng khong chep, lau kep khong kam.
An ma an wet, da dê da hoi.
Cam yên cum pay, Cum bray, cum bin.
O-rê da burn ngo
Po saio an burr hung.
Cham cwn an bran ngo
Chum bro an tro lo
An lam hulul, an dulut p'aon.
Cam con dra-ya. Cum bra dray dam
An put dor mar, an ya dor koai.

[1] Les Mois et, en particulier, les farouches tribus sedang connaissent ce même interdit, mais ils en exigent le respect, de la part des étrangers, avec une autre rigueur que les pacifiques khmu.

devant la maison du *p'ya* (gradué laotien qui est généralement le chef du village). Après son départ, trois familles sont tombées malades et nous avons été obligés de faire les sacrifices exigés par les *rôi*. »

L'interdiction de franchir les limites du village dure, suivant la décision du *mo*, un ou deux jours. Pendant cette période, il est défendu de coudre, de tisser, d'aller cueillir du bois dans la forêt, d'aller puiser de l'eau. Si l'eau manque par trop, on peut aller puiser la quantité nécessaire, mais en portant les récipients (qui sont des tuyaux de bambou) sous le bras, et non pas dans une hotte sur le dos, comme à l'ordinaire.

Après avoir implanté les *ta-lè*, les habitants du village se rendent ensuite dans la case du *mo*. Entre l'autel du *Rôi Gang* et le toit, ils suspendent un bambou horizontal auquel ils attachent quelques bouteilles d'alcool et quelques feuilles de bananier. Sur ces feuilles, le *mo* verse quelques gouttes d'alcool pendant qu'il répète la prière citée plus haut, puis il ajoute : « Tous les autres *rôi* ont déjà été servis, à l'exception de vous, *Rôi Gang*. Ces bouteilles d'alcool qui sont là, sont à vous. Venez les prendre. Quand vous aurez apaisé votre faim et votre soif, il faudra que vous veniez nous protéger. Vous nous donnerez richesse, bonheur, belles récoltes. Vous ne viendrez jamais nous tourmenter. »

La prière finie, tout le monde se réunit autour de l'autel du *Rôi Gang*. On mange et on boit, mais il est défendu de chanter, et pendant tout le temps que dure l'interdit du *ta-lè*, tout, dans le village, doit demeurer silencieux.

Le *ta-lè* dont il vient d'être parlé est commun à tout le village. Il en existe encore un autre. Dès qu'il y a dans une maison un malade sérieusement atteint, des *ta-lè* sont plantés autour de la case dont l'entrée est ainsi interdite à tout étranger à la famille.

MARIAGES.

Les Khmu observent la vieille règle demeurée commune jusqu'à ces dernières années aux Chinois et aux Annamites, d'après laquelle les époux sont unis, indépendamment de leurs sentiments propres, par la volonté des parents. Sans doute, chez eux comme ailleurs, y a-t-il des unions qui n'obéissent pas à la règle. L'adultère et ce que les Khmu appellent expressivement la « grossesse sans mari », n'ont pas chez eux l'importance que d'autres races, les Chinois et les Annamites par exemple, attribuent à ces sortes d'accidents.

Mariage régulier. — Quand il s'agit d'un mariage régulier, entouré de toutes les formes traditionnelles, les choses se passent de la manière suivante. La première demande est faite par la famille du jeune homme à celle de la jeune fille. Elle est portée par le frère ou la sœur du prétendant. Ce n'est d'ailleurs là qu'un « ballon d'essai ».

Cette demande n'est pas officielle et elle ne met pas en jeu la « face » des deux parties. Si elle est agréée, les parents du jeune homme ont un délai de trois ou quatre jours pour adresser la véritable demande. Cette fois, ce sont les parents qui se dérangent. Ils se présentent chez ceux de la jeune fille, apportant avec eux deux à cinq hottes de poissons boucanés, trois *bac* d'opium (10 *bac* font un taël de 38 gr. 60) et une bouteille d'alcool.

Si les affaires s'arrangent, cinq ou six jours après, à une date convenue, les frères et les sœurs du prétendant accompagnent celui-ci chez ses futurs beaux-parents où ils demeurent trois ou quatre jours, nourris à ses frais. Ils rentrent ensuite chez eux, laissant le jeune homme avec sa fiancée, qu'il peut, dès ce moment, considérer comme sa femme légitime.

Deux jours après, toute la parenté du nouveau mari, frères, sœurs, cousins, cousines, se représente, apportant cette fois les cadeaux traditionnels : deux *bia* [1], deux *bac* d'argent. Ce cadeau s'appelle *ron khan mac* « frais de bétel ». Il doit obligatoirement être enveloppé dans un petit carré de toile enfermé dans un des petits paniers servant chez les Khmu à contenir la ration de riz cuit de la journée.

Trois *bia*, trois *bac* d'argent. C'est le *lang em* et il est destiné aux parents de la jeune fille.

Quatre *bac* d'argent. C'est le *khmul ec* (ou *trden*) destiné au *Rôi Gang* de la famille.

Neuf *bia*. C'est le *khmul kha rua*, prix de la jeune fille elle-même.

Trois *bia*, trois *bac*. Ce cadeau, appelé *khmul surambu*, est destiné à rembourser à la mère le lait dont elle a nourri jadis la mariée d'aujourd'hui.

A tout cet argent, il faut encore ajouter : un cochon (de forte taille), deux ou trois bouteilles d'alcool, deux poulets, une ou deux hottes pleines de riz.

Tous les habitants du village sont invités à la noce. Chacun d'eux remet aux nouveaux époux, qui dix cents, qui vingt cents. S'ils le veulent bien, les parents de la jeune femme offrent le riz et l'alcool nécessaires à la fête. Tout le monde boit, mange et danse.

Il reste encore à faire une cérémonie importante, celle du *su khoan*. Ce terme vient sans doute de l'expression *p'u khen* ou *p'u mai khen*, qui signifie, chez les Tày, « attacher le fil au bras ». C'est un peu la cérémonie bien connue du *ba si* laotien. Elle consiste effectivement à attacher des fils de coton aux poignets des époux.

Le choix de la personne chargée de l'opération n'est pas indifférent. Si le ménage désire avant tout avoir très vite des enfants, et en avoir un très grand nombre, il réclamera l'office d'une femme ayant accouché d'aussi fraîche date que possible. S'il n'y en a pas dans le village, une femme ayant eu beaucoup

---

(1) Cf. *supra*, p. 192 et 195.

d'enfants peut la remplacer. Si les deux époux préfèrent s'assurer surtout une longue existence, ils s'adresseront plutôt à un vieillard.

Cette coutume qui consiste à attacher des fils aux poignets est pratiquée chez les Tày, comme chez les Laotiens. Les Tày l'emploient exclusivement pour obtenir la guérison de malades, tandis que les Laotiens et les Lư l'utilisent aussi pour souhaiter la bienvenue aux grands chefs. Les Tày peuvent employer des fils de couleur indifférente, à la seule exception du fil blanc, parce que c'est avec un fil blanc qu'on attache chez eux les poignets des personnes qui viennent de mourir.

Bien entendu, les Khmu emploient également le *su khoan* pour guérir les malades. Ils se servent alors de fil noir pour les nouveau-nés, de fil blanc pour les malades adultes, de fil rouge pour les nouveaux mariés.

La cérémonie du *su khoan* s'accompagne du sacrifice d'un poulet offert au *Rôi Gang*.

La formalité du *khươi*, d'usage général chez les Tày comme chez les Thổ, leurs parents du Haut-Tonkin, existe aussi chez les Khmu. Le *khươi* consiste en un stage de longue durée que doit faire le jeune homme agréé comme mari, chez ses beaux-parents, avant de pouvoir habiter isolément avec sa femme ou l'emmener dans sa propre famille. Chez les Khmu, la durée normale du stage est de huit ans. Le mari peut toutefois l'abréger, s'il le désire, et emmener sa femme après trois ou quatre ans, à la condition de payer à ses beaux-parents le montant du *khmul kha rua*, c'est-à-dire neuf *bia* d'argent, moins un *bia* pour chaque année de stage déjà faite. Le *khmul* comporte aussi le cadeau d'un cochon, d'un ou deux paniers de riz, et de l'alcool nécessaire pour accompagner le repas *clê camba ruôi ya* « repas témoignage », offert aux habitants du village pour leur annoncer cet événement.

Toutes les cérémonies dont il vient d'être parlé concernent bien entendu les familles riches, qui font les choses largement. Les pauvres les réduisent à la mesure de leurs ressources, et personne, dans le village, ne saurait s'en formaliser.

Tant que dure le *khươi*, la jeune femme demeure libre de quitter son mari, de même que ce dernier peut s'en aller s'il juge l'expérience défavorable. Lorsque les deux parties sont d'accord, la séparation se fait à l'amiable, sans cérémonie spéciale. S'il y a opposition de la part de la femme ou de ses parents, le mari, avant de s'en retourner chez lui, doit verser comme indemnité à sa femme trois *bia* d'argent. Cependant, si la séparation résulte de torts flagrants du côté de la femme, c'est elle qui doit payer à son mari, non pas trois, mais six *bia* d'argent. La sentence est prononcée par les vieillards du village au cours d'un « repas témoignage ». Dans chaque cas, l'amende infligée est divisée en deux parties égales, dont une va à la victime et l'autre à l'assemblée des vieillards. Au cours du « repas témoignage », les torts respectifs des deux conjoints sont longuement discutés. On finit cependant par se mettre d'accord. Les vieux proclament leur décision. Il ne reste plus qu'à en conserver

un témoignage tangible. Pour cela, une lamelle de bambou est entaillée de la manière suivante (fig. 7).



Fig. 7. — Lamelle de bambou à entailles résumant les conditions d'un divorce.

Comme on le voit, le bambou est séparé en deux parties par une longue encoche centrale. A droite sont creusées au couteau des entailles indiquant quels sont les vieillards qui ont présidé au divorce, puis une encoche indiquant le mari, et enfin une dernière la femme. La première encoche, en partant du milieu, est celle du vieillard le plus élevé dans la hiérarchie khmu : un Lassa ou un P'ya. Les suivantes indiquent successivement les juges moins titrés. A gauche de l'encoche centrale, on fait autant d'entailles que le mari a remboursé de *bia* d'argent.

Avant de laisser les époux tirer chacun de son côté, le président de l'assemblée prononce ces sages paroles : « On vous avait mariés. On avait décidé que vous vivriez ensemble jusqu'à la mort, jusqu'à la vieillesse. Vous n'avez pas voulu qu'il en fût ainsi. Vous avez mal agi (et ce disant l'orateur désigne du doigt le coupable). Puisqu'il en est ainsi, eh bien ! que cette femme devienne princesse, que cet homme devienne prince, ce sera tant pis pour l'autre. Vous n'aurez plus le droit de vous revoir. Vous, le mari, partez d'un côté. Vous, la femme, partez de l'autre. »

Le discours terminé, le bambou est coupé en deux dans le sens de la longueur, de manière à en tirer deux exemplaires identiques. L'un est remis au mari, l'autre aux parents de la femme. Le mari, après avoir reçu des notables sa lamelle de bambou, la leur rend. Ce sont ces derniers qui en seront dépositaires.

Remariage après divorce. — Il arrive parfois que deux divorcés, pris de regret, désirent se réunir à nouveau. Ils peuvent le faire, mais à la condition de pouvoir rassembler à eux deux la somme d'argent correspondant à un *pung* deux dixièmes (le *pung*, qui est une mesure de poids d'origine chinoise, vaut dix taëls, c'est-à-dire 386 grammes). En argent, cela fait 17 piastres 30. Les mêmes notables qui ont prononcé le divorce se réunissent à nouveau. Les deux morceaux de bambou sont rapprochés. Le notable le plus élevé en grade fait un petit discours dans lequel il expose que les deux jeunes gens n'ayant pu vivre séparés, sont autorisés à se réunir à

nouveau, mais que, cette fois, ce sera jusqu'à la mort. Les vieillards brûlent ensuite les deux lamelles de bambou, et la question est définitivement réglée.

Si les deux époux divorcés ne peuvent parvenir à se procurer la somme nécessaire, ils ne pourront pas vivre ouvertement ensemble. S'ils le faisaient, ils seraient convoqués devant l'assemblée des vieillards. On leur représenterait les deux morceaux de bambou, et le plus gradué de ces ancêtres leur imposerait, avant de les autoriser à se remettre en ménage, la condition d'avaler chacun sa lamelle de bambou, chose, ajouterait le vieillard, qu'ils seraient bien incapables de faire.

Mariages irréguliers. — Quand les moyens manquent pour faire les choses richement, suivant la tradition, le jeune homme et la jeune fille se marient sans aucune formalité. Le village ne leur en veut pas pour cela. Simplement, ils ne feront pas figure de gens importants dans le monde.

Adultère. — L'adultère n'est pas un incident bien grave chez les Khmu. Les femmes mariées demeurent très libres. Quand j'abordai avec eux ce sujet, Lassa-Bun et Tao-Kham, qui sont des gens posés, rassis et sans doute soucieux avant tout du bon renom de la race, me parurent gênés et quelque peu réticents. Je chargeai donc l'interprète Chu de tirer au clair avec des gens plus bavards et qui seraient certainement plus libres avec lui qu'avec le « chef royal » cette délicate question. Les jeunes gens à qui il s'adressa, parurent trouver la demande fort amusante. Leur porte-parole, le joyeux Tao-Luc, était un jeune gaillard de vingt-cinq à trente ans, petit, mais robuste et de visage agréable, possédant en somme les qualités qui pouvaient lui donner une compétence particulière sur ce sujet. Il ne parut pas embarrassé le moins du monde par la question. Cependant il demanda que ses paroles ne fussent pas rapportées aux deux vieillards.

« Les femmes khmu, dit Tao-Luc, sont très curieuses et aiment beaucoup qu'on fasse attention à elles. Pour être aimé d'elles, il faut être un homme robuste, car elles ne se plaisent à s'amuser qu'avec des gens forts, bien faits, capables de leur donner des enfants à leur ressemblance, au lieu des enfants chétifs et malingres qu'elles « gagnent » lorsqu'elles ont épousé un mari laid, rabougri ou trop vieux. Surtout, quand une femme a été mariée contre son gré, elle fait ce qu'elle peut pour fuir son mari, et elle ne se gêne pas pour rechercher les jeunes gens forts et beaux. Parfois il arrive que le mari apprend la vérité, alors il se fâche un peu sur le moment, mais la colère lui passe bien vite et bientôt il n'y pense plus. Il aurait tort d'ailleurs de se plaindre, puisqu'il y gagne de beaux enfants, mieux faits que ceux qu'il aurait eus à lui seul. Les enfants beaux ne sont-ils pas la chose la plus précieuse et la plus honorable au monde ?... Moi-même, ajouta Tao-Luc, toutes les fois que je l'ai pu, j'ai emmené dans la brousse les femmes qui ont bien voulu me suivre et je n'ai jamais regardé si elles étaient ou non mariées. »

« Grossesse sans mari ». — L'accident que représente la « grossesse sans mari » n'est pas chez les Khmu plus grave que chez un certain nombre de races primitives, les A-Kha par exemple. Qu'il s'agisse d'une véritable jeune fille ou d'une veuve ayant eu un enfant après l'expiration des délais normaux, la femme à qui cet accident est arrivé trouve toujours un mari pour elle et un père pour ses enfants.

Il peut arriver que la jeune fille enceinte dénonce son complice. Ce dernier n'en a pas moins la faculté de refuser le mariage. Quelquefois il ne demande pas mieux que de prendre définitivement pour femme celle dont il a ainsi fait l'essai. Cela ne l'empêche pas de faire des difficultés apparentes, dans le but peu galant d'obtenir que la noce ait lieu aux frais des beaux-parents. Ces derniers, le plus souvent, acceptent d'ailleurs la transaction, pour éviter de subir un affront qui leur ferait perdre la face.

Depuis quelque temps, certains chefs khmu essaient d'infliger des amendes aux hommes et aux femmes coupables d'adultère. Ce n'est pas pour se conformer aux coutumes, mais simplement pour se procurer des revenus supplémentaires.

MORT.

Chez les Khmu, la mort ne donne lieu à aucune cérémonie importante. Elle n'exige même pas l'office d'un sorcier.

Le jour même du décès, on ne fait aucun préparatif d'aucune sorte. Le mort est abandonné sans façon sur son grabat. Le deuxième jour seulement, les membres de la famille s'en vont dans la forêt abattre et débiter l'arbre nécessaire à la fabrication du cercueil. Les Khmu ne se préoccupent nullement de rechercher, comme le font les Chinois et les Méo, une essence précieuse, *po mu* ou camphrier. Que l'arbre appartienne à une catégorie de bois dur et ils s'estiment satisfaits. Le cercueil n'aura aucune forme spéciale, comme chez les A-Kha par exemple. Ce seront seulement quatre planches grossièrement assemblées. La bière, une fois terminée, n'est pas transportée dans la case. Elle va directement au lieu d'inhumation. C'est pendant ce même jour qu'on creuse la fosse.

Le jour suivant, qui est le troisième après celui du décès, le défunt est enfin revêtu de ses plus beaux habits. Ce n'est d'ailleurs pas grand'chose. Sur le corps, les parents et les amis viennent déposer des pièces d'étoffe de diverses couleurs. Sur le visage on dépose une feuille d'argent qui le recouvrira du nez au front, en laissant une fente pour les yeux. Les familles trop pauvres peuvent se dispenser de cette formalité. On ouvre ensuite la bouche du mort et on y dépose des pièces de dix et de vingt cents. (Avant l'introduction de l'argent monnayé, les Khmu fabriquaient de tout petits lingots d'argent qu'ils employaient à cet usage). Quand la bouche est pleine, on continue à jeter des pièces sur le visage et sur la poitrine du mort. Il faut en donner le



Lü de la vallée du Nam Ma (village de Ban Pau).



Méo blancs (Điện-biên-phủ).

plus possible, afin que le défunt, riche et heureux dans sa nouvelle existence, ne vienne pas importuner ceux qu'il a laissés derrière lui.

Le corps est ensuite roulé dans une natte et transporté sans autre formalité au lieu de la sépulture. La bière est descendue dans la fosse sans aucune cérémonie. Quand la tombe est comblée, on la surmonte d'une petite hutte du modèle des cases khmu, et on entoure ce tombeau peu compliqué d'une clôture de petites lattes.

A proximité de la tombe, et vers les pieds du mort, la famille creuse alors, aussi profondément que possible, un trou dans lequel elle dépose une somme d'argent dont le montant est proportionné à la fortune de la famille. On tâche de faire l'opération dans le plus grand secret et de « camoufler » le trou aussi habilement que possible, car bien des étrangers sont au courant de cette coutume et les chercheurs de ces sortes de trésors ne manquent pas. Le Lassa Khan de Pu-fa, mort il y a deux ans, a ainsi perdu les cinquante-six piastres que sa famille avait enterrées pour lui servir de capital dans sa nouvelle existence. Dans le seul village de Kham-o, deux vols du même genre ont eu lieu en trois mois. Les malfaiteurs ne sont jamais des Khmu, mais des étrangers.

Le quatrième jour, la famille du mort, aidée par les autres habitants du village, va chercher du bois et puiser de l'eau, que l'on dépose à côté de la tombe pour les besoins du mort. Si le décès a eu lieu à l'époque des travaux dans les champs, on défriche à l'intention du défunt une surface de quelques brasses carrées.

Le cinquième jour qui est le dernier de ceux pendant lesquels on se préoccupe du mort, les gens du village, ou tout au moins un par case, viennent rendre visite à la famille du défunt, apportant qui un poulet, qui seulement un œuf cuit. Les premiers tuent leurs volatiles et frottent leurs genoux de ce sang frais. Les seconds cassent leurs œufs et en répandent le contenu sur leurs têtes. Cette courte cérémonie a pour but d'empêcher le *hmal* (âme) du mort de venir les tourmenter. Chacun récite en même temps la prière suivante : « Aujourd'hui est un jour faste. Le moment est favorable. Je viens ici faire une cérémonie rituelle. Protégez vos enfants. Donnez-leur force et santé. Ne les laissez pas tomber dans la misère. Ne les laissez pas mourir. Procurez-leur prospérité, richesses, autorité, santé et force. Qu'à partir de ce jour aucun d'eux ne dépérisse, qu'aucun d'eux ne meure ! Faites que nous ayons des hommes forts et robustes, que nous vivions longtemps. Faites que nous soyons des hommes heureux comme le sont les chefs, les mandarins, les princes, les rois. Que surtout nous vivions longtemps ! »

Du premier au cinquième jour, la famille du défunt doit donner aux voisins accourus à manger sans arrêt de la viande de buffle et de porc. Les riches sacrifient ainsi jusqu'à trois et quatre buffles, et sept ou huit cochons, sans compter le riz, l'alcool, etc. C'est d'ailleurs une des rares occasions où les Khmu puissent faire ripaille. Sauf le cas exceptionnel de la construction de la case d'un grand chef, ils ne mangent à peu près jamais de viande.

Il peut arriver qu'une famille par trop économe ne fasse pas convenablement les choses et ne sacrifie pas, par exemple, le nombre d'animaux correspondant à sa situation de fortune. Elle peut, en ce cas, encourir, de la part du village, une amende très forte. Il est arrivé en effet que le défunt, ainsi négligé, est parfois venu se venger sur la communauté à qui il a occasionné toutes sortes de calamités.

Pendant ces cinq jours, la famille du défunt ne peut porter que des vêtements vieux ou déchirés. Jadis le deuil était porté pendant trois ans pour les ascendants ou entre époux. Maintenant il est réduit à un ou deux mois. Pendant les premiers jours on laisse pendre les cheveux. La couleur des vêtements de deuil est le blanc. Les bijoux sont interdits pendant toute sa durée.

Une coutume qui semble spéciale aux Khmu consiste dans l'interdiction absolue de visiter les tombeaux, en dehors des jours où a lieu un enterrement.

Lors de ma visite au village de Pu-fang, j'avais manifesté l'intention d'aller visiter le champ de repos du village dans le but de photographier une des tombes. Les habitants me supplièrent de n'en rien faire. Agir ainsi équivalait, disaient-ils, à tuer un habitant du village. Un des morts ainsi visités ne manquerait pas de se lever de sa tombe et me suivrait au village, laissant sa place libre pour un vivant. J'offris de partir, après avoir visité les tombeaux, directement pour Điện-biên-phủ, en prenant une direction opposée à celle du village. « La précaution, dit Tao-Luc, ne servirait à rien. Une fois évoqué de sa tombe, le mort saurait bien trouver seul le chemin familier du village et il ne manquerait pas d'y faire aussitôt une victime. »

Or, la bonne volonté des gens de Pu-fang ne pouvait être suspectée. Dans l'éventualité de la visite que je leur avais annoncée, ils avaient percé sur plusieurs kilomètres un sentier confortable, soutenu du côté du ravin par des troncs d'arbres couchés; ils avaient construit, pour mon usage exclusif, pendant les brefs instants que je devais passer au village, une maison neuve infiniment plus confortable que leurs misérables huttes; ils y avaient ajouté une écurie pour plusieurs chevaux (cette maison, qui n'est pas sur pilotis, contrairement aux autres cases du village, est visible à gauche sur la planche IX).

QUELQUES EXEMPLES DE MÉTEMPSYCHOSE ATTRIBUÉS AUX KHMU OU AUX MEO.

Une croyance solidement établie en pays tày et laotien attribue aux Khmu la faculté de se muer en cerfs après leur mort. Les Méo, de leur côté, se changeraient en tigres. (S'il en était ainsi, chaque race conserverait donc les mêmes caractères que possèdent les vivants.) Quand on les interroge sur ce point, les Khmu se défendent de posséder ce privilège. Ils affirment, au contraire, avec énergie que leurs parents défunts gagnent sans délai, dès les cérémonies de l'enterrement terminées, le domicile qui leur est assigné dans

le Mương Fa « Pays du ciel », et qu'ils occupent là la même situation qu'ils avaient sur la terre. La meilleure preuve en est, disent les Khmu, que lorsque leurs parents défunts viennent les visiter en rêve, ils les voient toujours tels qu'ils étaient en ce bas monde.

La première histoire sur ce sujet m'a été racontée par le Tày noir Lương Van Lo de Mương T'eng. « Il y a de cela dix-neuf ans, dit-il, j'étais allé au Laos pour mon commerce. Un jour, j'arrivai chez un Tày de Mương Sai (pays laotien situé aux sources du Nam P'ac, qui se jette dans le Nam U, à Mương Khoa. Le Nam U, affluent de gauche du Mékong, est la principale rivière qui arrose le 5e Territoire militaire.) Ce Tày s'appelait Nai Hoi Kham Bu : il demeurait dans le centre même de Mương Sai. Je séjournai chez lui vingt-quatre heures. Durant ce temps, Nai Hoi Kham Bu alla à la chasse et revint, rapportant une biche. Nous la dépouillâmes, nous coupâmes les quatre membres et nous nous réunîmes en grand nombre pour ce festin. Le repas terminé, nous voulûmes couper la peau des pattes pour en retirer les tendons, qui sont, comme vous le savez, la partie la plus appréciée dans le cerf. Quand nous eûmes enlevé la peau des pieds de devant, nous vîmes, à mon grand étonnement, qu'ils portaient deux bracelets en cuivre, comme en ont les femmes khmu. J'ai vu cela de mes yeux, et ceux qui l'ont vu avec moi sont très nombreux. En regardant la bête de plus près, nous vîmes que ses oreilles portaient deux anciennes cicatrices. L'une était encore percée d'un trou, l'autre avait une coupure, comme si une boucle d'oreille avait été arrachée. Il ne pouvait y avoir aucun doute : la biche tuée par Nai Hoi Kham Bu était une ancienne femme khmu. »

Une autre histoire du même genre m'avait été racontée il y a trois ans, à Mương Khoa (5e Territoire militaire), par une vieille femme laotienne de Ban Sop-cai, nommée Me T'it Bu Si. « Un Khmu tua un jour à la chasse une biche qui portait à une de ses oreilles un *tong teng* en argent (c'est une petite boucle d'oreille qui a la forme d'un bracelet). L'autre oreille était fendue, mais ne portait rien. Ce Khmu habitait le village de Hua Huôi Pa, affluent du Nam Noi, qui se déverse lui-même dans le Nam P'ac. J'ai voulu acheter ce *tong teng*, mais le chasseur n'a pas voulu me le céder. »

Les Khmu sont au courant de ces histoires qui courent sur leur compte, mais ils n'admettent pas qu'elles soient vraies, pour ce qui les concerne, tout en croyant dur comme fer à celle que les Tày racontent sur les Méo.

Ces derniers feraient mieux encore. Ils ne se contentent pas de prendre après leur mort la forme d'un cerf inoffensif. C'est en tigres qu'ils se changent. L'histoire suivante m'a été racontée par le Méo Lao O du village de Hua-nam-yôm (secteur de Điện-biên-phủ). Ce Méo n'était rien de moins que le propre frère d'un homme-tigre. « Il y a quatre ans, dit-il, un Méo de mon village, marié et ayant un enfant, constata un changement lent dans sa personne. Il était à ce moment âgé de trente ans. Il lui poussa tout d'abord un appendice caudal de la longueur d'une phalange. L'année suivante, cette

longueur avait doublé. Un an après, elle avait encore augmenté de la même quantité. En même temps les doigts de ses mains se recroquevillaient et prenaient la forme de pattes de tigre. Du poil se mit à lui pousser, d'abord sur les bras, puis sur les jambes. A partir du moment où commença sa transformation, le Méo ne conserva plus aucun goût pour sa maison. Il ne se plaisait que dans la brousse, où il rencontrait des tigres, et il allait jouer avec eux. Lorsqu'il rentrait chez lui, il racontait la chose à sa famille. « Tous les cinq jours, disait-il, les tigres se réunissent en assemblée, au nombre de cinq, huit, ou dix. Les palabres finies, lui et les tigres vont chasser de concert, capturant cerfs et sangliers qu'ils se partagent. Toutefois, dit-il, il répugne encore à manger la chair crue. Il s'absente de plus en plus souvent, demeurant tout le jour et parfois la nuit même dans la brousse. Il ne retourne à la maison que lorsque la faim le tenaille. Sa femme lui donne à manger, mais elle n'ose plus s'approcher de lui. Parfois il s'en va tuer des cochons appartenant aux Tày et il les envoie ensuite chercher par sa femme. Il tue, mais il ne mange pas encore ce qu'il a tué. Les Tày, fatigués de ses déprédations, décident de l'abattre à coups de fusil, mais le frère et la femme supplient et obtiennent qu'il soit épargné. Ils se chargent, disent-ils, de le surveiller. Le frère réussit à le ligoter par surprise. Il le garde attaché pendant plus de trois mois. Un jour, le prisonnier réussit à s'échapper et gagne aussitôt la brousse. On finit par le reprendre et on le remet de nouveau à l'attache. Après trois mois de ce régime, il mourut. Au moment où on se disposait à le coucher dans le cercueil, il se leva et se mit à aller et venir dans la maison comme si de rien n'était. Sa femme fut prise de terreur, mais le frère ne s'en laissa pas imposer. Il prit un bâton et se mit à frapper ce nouveau Lazare pour l'obliger à se recoucher. N'y parvenant pas, il s'empara d'un gros bambou et le frappa aux jarrets. L'homme-tigre n'accusa pas davantage le coup. Songeant enfin à se saisir d'un balai (qui est un instrument avec lequel on ne doit jamais frapper quelqu'un chez les Chinois, les Annamites, les Méo, les Tày), le frère parvint enfin à étendre à terre le récalcitrant homme-tigre. On put alors le transporter et l'enterrer dans la brousse. Le lendemain, le frère vint visiter la tombe. La fosse était vide. Le corps avait disparu. Il remarqua seulement autour de la tombe, des traces de pied de tigre, avec cette différence qu'ils étaient armés de cinq griffes au lieu de quatre. »

Le *bang tá* Quang-Van-Yon de Điện-biên-phủ, ancien *tri châu*, était présent au moment où ce récit m'a été fait. Quang-Van-Yon est un homme d'une intelligence très supérieure à la moyenne, et il descend d'une famille de chefs influents. Il me dit être au courant de l'histoire et en attester l'authenticité, ayant fréquemment reçu chez lui l'auteur du récit, et connu tous les incidents au fur et à mesure qu'ils se déroulaient. Au reste, tous les Méo du village de Hua-nam-yôn pouvaient s'en porter garants. Et d'ailleurs l'homme-tigre dont il était parlé n'était pas le premier, mais le troisième de sa

famille depuis vingt ans. Et, dit Quang-Van-Yon, un cas analogue s'est produit il y a douze ans au village méo de Ta-te, dans le massif du P'u-khau-leng.

Les Tày blancs de Lai-châu confirment l'exactitude de ces transformations d'hommes en tigres chez les Méo. Leur récit offre toutefois une légère différence. Le changement, disent-ils, ne s'opère pas après la mort, mais du vivant même de l'homme. Ce sont les vieillards devenus impotents qui, un beau jour, se mettent à se muer lentement en tigres. Leurs mains prennent peu à peu la forme de griffes en même temps que leurs bras et leurs jambes se couvrent de longs poils fauves.

VOCABULAIRE KHMU.

La nature.

Ciel	Lâu tiang	Incendie	Hà prưa
Terre.	Ptê	Forêt.	Lông bri
Eau	Ôm	Source	'hdơ ròng
Feu	Prưa	Rivière	Ròng nam
Pluie.	Kamă	Rocher	Klăng
Brouillard.	Mput	Montagne.	Tkhươn
Eclair.	Rinran	Rizière	Trrna
Tonnerre	Incư	Lac	Ôm kam lang
Orage	Heurr	Cascade	Ôm tôc tác (1)
Vent	'htroi	Crête de montagne.	Kdur mòc
Soleil.	Măt bri	Ruisseau	Rông nhê
Lune.	Mòng	Descendre de montagne.	Yut ti u
Famine.	Han ưt mă		
Chaleur.	Ûarr		

L'homme.

Tête	Kăm pông	Nez	Muk
Cheveux	Glơ	Yeux.	Clông măt
Front.	Kdă	Bouche.	Tnok
Crâne	Chang kăm pông	Menton	Cap
		Moustache.	Khun tru mrynh
Os.	Ri ang		
Cerveau	Căn tăng	Barbe.	Khun cap
Oreilles.	'hrmươi	Cils	Khun măt (2)

(1) Tày : *tôc tác*.
(2) Annamite : *mắt* « œil ».

Sourcils.	Kông pirr	Bras	Ty
Dents.	'hrang	Hanche.	Guông
Langue	Htek	Coude	Kiêng
Joues.	Pom	Poignet	Nghet ty
Cou	Kân tuarr	Main	Kđac ty
Epaules.	Blă	Doigt.	Srgun ty
Dos	Cân rong	Jambe	Plông
Poitrine.	Ôc	Cuisse	Plu
Ventre	Lui	Genou	Knun
Cœur	Nhươm	Pied	Kđac yương
Poumon.	Klăng	Ongles	Tàm mông
Estomac.	Lui pum	Peau	'mpuarr
Intestins	Hriăng	Chair.	Ă

Animaux.

Bœuf domestique. .	Lâm bò	Gibbon	Ri ôl
Bœuf sauvage . . .	Kă đing	Tigre.	Rŭoai
Buffle.	Trăc	Loutre	Yé vé
Cerf	Ti yac	Ours	Huar ou huônh
Chevreuil.	Puôi	Panthère.	Rŭoai nhẽ
Chat	Meo	Rat.	Ka nê
Cheval	Mbrăng	Rhinocéros	Rêt
Chien	So	Corne de rhinocéros	No rêt
Chèvre	Be giang	Sanglier.	Sương bri
Cochon	Sương	Singe.	Ŭa
Ecureuil.	Pro	Porc-épic	Rê
Eléphant	Chạng	Porc – épic (vivant dans les rochers).	Khnôt
Défense d'éléphant.	Ngà chạng		

Oiseaux.

Canard.	Pât	Moineau	Con sim rich [1]
Coq	Irr tô lô		
Coq sauvage . . .	Irr bri	Poule.	Irr yang
Corbeau	Clăc	Tourterelle	Tâm puarr
Faisan	Truarr	Oiseau	Con sim [2]
Perdreau	Sim nuc ria	Argus.	Công coi

---

[1] Annamite : *con chim trĭch.*
[2] Annamite : *con chim.*

Insectes, etc.

Abeille	Rang fràng	Crapaud.	Rôc
Moustique.	Tò pôc	Grenouille	Con drorr.
Mouche.	Roi	Serpent.	Marr
Fourmi	Muich	Python	Marr gun
Papillon.	Tlam pam	Crabe	Ktam
Taon.	Mòp	Sangsue de terre. .	Plươm
Araignée	Su ngoa	Sangsue d'eau . . .	Pling
Puce	Tò mât	Anguille	Blêc
Cancrelat.	Pàng râng	Poisson.	Cà [1]
Termite.	Đruin	Mollusque.	Rô ơt
Mille-pattes	Kip		

Végétaux.

Arbre.	Tu vong	Citronnelle	Sơ grơ [6]
Feuille	Lâ [2].	Ananas	Plê knai
Racine	Ria sông	Pêche	Plê p'ung
Fleur.	Rang	Espèce de figue sauvage, ronde et petite	Plê còn tôn
Fruit	Plê	Bambou.	Ta nêch
Banane	Tò loi	Pousse de bambou .	Ta pâng
Gingembre	Rvệ	Bois de chauffage .	Hê-ê
Goyave.	Plê sona	Herbe	Chit
Mangue.	Plê mak muông [3]	Charbon	Càn sa
Pamplemousse. . .	Plê mak puk [4]		
Orange.	Plê mak kliêng [5]		

La maison.

Case sur terre. . .	Gang patê	Foyer	Tam bra p'rưa
Case sur pilotis . .	Gang giòng	Natte.	Tang ai
Paillote.	Srlươmg		

---

(1) Annamite : *cá*.
(2) Annamite : *lá*.
(3) Tay : *mak muông*.
(4) Tay : *mak puk*.
(5) Laotien : *mak kiêng*.
(6) Laotien : *si khô*.

Echelle	Rdông	Bol à riz	Săn te
Lit	Than	Baguettes à riz	Thu [1]
Oreiller	Krươi	Plateau à manger	P'ưng mă
Couverture	'hdrôc	Porte	Prlông
Lampe	Nen	Grenier à riz	Chô ngô
Tabouret	Sán đèn	Balai	Po
Marmite	Trlo		

Les aliments.

Riz	Ngô	Maïs	Sa ly [2]
Riz ordinaire	Ngọ khâu chao (ou xe)	Patate	Koai [3]
		Canne à sucre	Tut cơ mè
Riz gluant	Mă lơ (ngo ăn chim)	Œuf	Ca đông
		Graisse	Mưi
Eau-de-vie de riz	Bŭit	Miel	Fri
Lait	Ôm bu	Sel	Marr
Viande	A	Mélasse	Ôm cơ lơ mè
Poisson	Că	Thé	La chè
Légumes	Tam bri	Aubergine	'mtang
Haricots	Sèpai		

Les parents.

Père	Yông	Belle-sœur	Pơi
Mère	Ma	Frère	Tai chambrô
Enfant	Con [4]	Sœur	Tai cham kưn
Mari	Glè	Oncle	Yông ao
Femme	Cam bră	Tante	Ma ao
Fiancée	Con num chưm kưn	Grand-père	Sa
		Grand'mère	Gia
Garçon	Con chưm brô	Vieillard	Ta thâu
Fille	Con chưm kưn	Mort	Han
Mariage	Wèch gut cam bră	Veuf	Yông boi
		Veuve	Ma boi
Adultère	Lươi york	Ami	Si êng yo
Divorce	Ruôi york	Ennemi	Cli yo
Beau-frère	Sia khươi	Personne	Khmuk

---

(1) Tay : *thu*.
(2) Laotien : *khâu saly*.
(3) Annamite : *khoai*.
(4) Annamite : *con*.

Les vêtements.

Chapeau	Vom	Sandales	Hai [1] tin [2]
Turban	Ơrơ uêch	Verroterie.	Plệ mak pât
Collier	Sâng clộôi	Toile	Fai [3]
Bague	Sơ nục chơrơ gunl.	Soie	Nhang
		Chanvre	Pan
Cercle	Sơ nưc	Fil	Sai
Pendants d'oreilles.	Tăng sal	Boutons.	Plé ring
Bracelet.	Sơ nghéc	Quenouille	Pia sàn lên
Habit.	Tep uăng	Aiguille.	S kăm
Jupe	Khôn	Coton.	Fai
Pantalon.	Muarr		

Couleurs.

Rouge.	Gim	Bleu	Lơn
Blanc.	Cloc	Vert	Anh
Noir	Hiêng	Jaune.	Cha ngarr

Classes de la société.

Roi.	Chau [4] sivit [5]	Marchand	Yơ têch cun rương.
Bonze.	Brạ	Cultivateur	Yọ ơ rnarr
Mandarin	Nha	Coolie	Yọ khiên
Chef de village . .	Quan cung	Etudiant.	Yọ ép-sư
Notable	Ong (ong sen, ong pông, ong luông, cang)	Soldat	Yọ teng linh

Objets de commerce.

Corne	Chưn rưng	Tabac	Yạ ươc
Rotin	Blông	Fiel d'ours. . . .	Prư chăng huônl
Stick-lack.	Chư mơm		
Opium	Ya yang	Or	Sơ rin

---

(1) Chinois, tay : *hai* « soulier ».
(2) Tay : *tin* « pied ».
(3) Laotien : *fai*.
(4) Laotien : *chau* « maître ».
(5) Laotien : *sivit* « vie ».

Argent	Cơ mun *ou* kmul	Orgue	Sòng kun
		Tambour	Bùng
Cuivre	Lăt	Coupe-coupe	Vec
Fer	Chăn trô	Pipe	Cok ya (1)
Chaux	Pun	Indigo	S tông
Parapluie	Cán chông	Papier	Chia

Temps.

Année	Pi	Etoile	Sơ rmênh
Mois	Mông	Le matin	Im sơ ruôt
Jour	Mư	Le soir	Im burr
Nouvel an	Pi'hmé	Midi	Sngai kë
Hier	'h giơ	Tout à l'heure	Ko khao nhẽ
Avant-hier	Si gơ nai	Toute la journée	Mêt mư (2)
Demain	Sơ băng	Toujours	Săc say (3)
Après-demain	Sơ gơ môi	Jamais	Pơ mai păt
De jour	Ngor vên	Maintenant	'h ni
De nuit	Ngor yai	Autrefois	Im dơ

Numération (4).

Un	Nưng	Sept	Chét
Un homme	Môi gôn	Huit	Pét
Deux	Bar *ou* soong	Neuf	Câu
Deux hommes	Bar gôn *ou* Soong gôn	Dix	Sip
		Vingt	Sao nưng
Trois	Sam	Cent	Hoi nưng
Quatre	Si	Mille	Păn nưng
Cinq	Ha	Dix mille	Síp păn
Six	Hôc		

Pronoms et adverbes.

Moi	Ô	Ici	Yăt khi
Vous	Mè	Là	Yăt nai
Lui	Gơ	Là-bas	Yăt su e
Eux	Briêng	Près	Êt lé

(1) Tày : *cok ya.*
(2) Tày : *mêt mư.*
(3) Tày : *săc say.*
(4) La plupart des mots khmu de ce chapitre sont tirés du vocabulaire laotien.

Loin.	Êt yă	Combien ?	A pông mơ
En avant	Êt car	Plus	Lưa
En arrière.	Kăn ni	Moins.	Lùt
A droite.	Blă hăm	Pas assez.	Bò bo
A gauche	Blă vẹ	Où	Yêt đơ-mơ
Beaucoup.	A mác	D'où	Yêt đơ-mơ yo
Un peu.	A nhẹ		

Adjectifs.

Lent	Nân(*ou* goi)[1]	Luisant.	Chngar
Vite	Men [2]	Propre.	Heng
Aveugle.	Luc mắt	Sale	Píc
Muet.	lạ	Rond.	Gmôn
Sourd	Sơ lut	Carré.	Si tích [3]
Joli.	Bliă	Froid.	Ngarr
Beau.	Đom	Doux.	H-irr
Laid	Uồi	Amer.	Chăng
Bon.	Lơ	Salé	Chăng mara
Mauvais.	Pơ lơ	Fade	Blĕ
Fort	Arèng	Parfumé	Hơ-ưrr
Faible.	Pơ rèng	Puant.	Hơ-ù
Grand.	Nàm	Tendre	Konhom
Petit	Nhĕ	Dur	Grăng
Epais.	'mbưn	Colère	Ghiét [4]
Mince	'htă	Méchant	Yơ
Gras.	Gun	Cher.	Vet p'èng
Maigre	'nchô	Bon marché	Vet thú
Haut.	Giòng	Paresseux.	Gran
Bas	'ndê	Malheureux	Rôc két
Large.	Và	Heureux	Súc sương
Etroit.	Sghep	Riche.	Hrmang
Long.	Vang	Pauvre	Rôc
Court.	Liêt	Poli	A phép
Lourd.	K tâm	Insolent.	Pơ phép
Léger	'hchar	Ivre	Ban buiôi

---

(1) Tày : *nan* ou *coi*.
(2) Tày : *men*.
(3) Laotien : *sì tích*.
(4) Tày : *khiêt*.

Courbe	Côc
Droit	So garr
Honnête	Lơ ich
Idiot	I-yă
Fou	Sar-sarr
Mûr	Đum
Vert	Nong anh

Verbes.

Abandonner	Ruôi
Accompagner	La
Aimer	Gŭ
Ajouter	Them
Aller	Yŏ
Allumer le feu	Mar p'rưa
Amuser (s')	Quấn do (*ou* tưng hoi)
Appeler	Het (*ou* cơi)
Apporter	Ar vêch
Apprendre	Ép
Approcher	Yo rŏ
Arrêter	Pât
Arriver	Yo rơt
Asseoir (s')	Đèn
Attacher	Hom
Attendre	Cô
Avaler	Ma căm blơt
Avoir	Ă
Il n'y a pas	Pơ
Baigner (se)	Yo mum ôm
Battre (se)	Mắc yorr (*ou* út yorr)
Boire	Ước ôm
Bouillir (faire)	'h drô
Briser	Trơ pắc
Brûler	Hă
Cacher	Sô rông
Casser	Tăn la
Changer d'habit	Piĕn tep
Changer de place	Nhai panai
Chanter	Tơm
Chasser	'hrôi pic
Chercher	Yo sôc [1]
Choisir	Lược [2]
Comprendre	Hay nơng
Compter	Nap [3]
Conduire	Pi
Connaître	Năng yô
Coucher (se)	Yo si
Coudre	Loi
Couper	Cô (*ou* bôc)
Courir	Đarr
Courir très vite	Đarr darr
Couver	Gom
Couvrir	Đắp
Cracher	Ca yù
Craindre	Ngo
Creuser	Khương
Crier	Yàm
Cueillir	Chgôt
Cuire	Tôm sín
Cultiver	Psưm
Danser	Te
Debout (être)	Đưn
Déchirer	Chắc
Décortiquer	Hich ngô
Découper	Bôc
Défricher (faire les *rầy*)	Buiut kađong
Demander	Mai
Demeurer, habiter, rester	Yet
Dépenser	Pic kmul

(1) Laotien : *soc*.
(2) Laotien : *lược*.
(3) Laotien : *nap*.

Déposer	Un	Incendier	Hà
Descendre	Yur	Inonder.	Òm càm lang
Détruire	Ora	Interroger.	Mai
Devoir de l'argent.		Jeter	Crơ, păng
dettes	ni ([1])	Jouer.	Hoi
Dire	Moc (ou lau)	Labourer	Thay
Donner	Ăn	Laisser	Plă un
Dormir	Sị loi	Laver.	Ra (ou krlang)
Ecarter (s')	Đu âm bo nhê. la cha nhê	Lever.	Yŏc ươi pdưn
		Ligoter	Túc
Elever des porcs .	Liêng sương	Lutter.	Mắc yŏ
Emmener	Ăn mưt rách	Mâcher	Goa
Empêcher	Đă teng	Manger.	Mă
Emporter	Ăn mưt brom	Marcher.	Nhai yŏ
Enfuir (s')	Lơt đuk	Mêler.	Ro brôm yo ; nhap yo
Entendre	'mnheng		
Enterrer	'mnhang	Mesurer	Cơrl
Envoyer quelque		Mettre	Ro
chose	P'a yo	Monter	Ga
Essuyer.	Thuc ([2])	Mordre (serpent) .	Pôc
Eteindre	Păn bit	Mouiller	O cô
Eveiller.	Sị rơ	Mourir	Han
Fâcher (se). . . .	Ghiêt (ou nhay)	Naître	Cốt
Faim (avoir). . . .	Chụ ma	Nettoyer	Òt
Faire.	Teng	Nourrir	Pưn mak
Fendre	P'a ([3])	Oublier	Lông
Fermer	'hcưr	Ouvrir	Pang
Finir	Hòêuch	Pardonner.	Bo mor
Fondre (faire) . .	Tòm pươi	Parler	Pr-ôm
Frapper	Măc	Partager	Păn yo
Froid (avoir) . . .	Ngarr	Partir	Yŏ
Frotter	Pa	Pendre (se)	Tuc cùn tuar
Gagner.	Bươn	Percer	Kêng
Genoux (être à) . .	Dén càm nun	Peser.	Giăng
Grimper sur un arbre	Gạ-s ông	Piler	Căn trê
Guérir	Lơ	Piquer	Sưn tit
Habiller (s'). . . .	'm cô tep	Plaire (aimer) . .	Gu
Honte (avoir) . . .	Pàng ka briêng	Pleurer.	Yàm

([1]) Laotien : *ni*.
([2]) Laotien : *thuc*.
([3]) Laotien : *p'a*.

Plier	Lap	Réunir	Yo sum
Porter	Đê yo	Revenir.	Gai
Porter (se bien) . .	Yăt khăn	Rire	Khrai
Prendre	Mot	Saisir	Mốt
Prêter	Cu ([1])	Saluer	Yo lay
Promener (se) . . .	Yo la	Sentir	'mưr
Punir.	Mor	Siffler	Pung
Ramasser.	Yo mơt	Soif (avoir)	Chu bô ôm
Refuser.	Chôn	Sortir	Liên
Regarder	Yiêng	Souffler.	Hurr
Regretter	S'nai	Souffrir.	Chu
Remercier.	Phôt sa	Teindre	Nhom
Remplir.	O ăn kinh	Tendre	Quài pổr lêt
Rencontrer	Yô bứp	Tirer (coup de fusil)	Ping sanât
Renverser	Vươi	Tomber par terre .	Crlương
Réparer	Tèng mê	Traverser.	Yo glat
Répondre.	Tôp	Tuer	Phan
Retourner.	Yirr		

([1]) Tay : cu.

LE CHEVAL BALĀHA

Par Victor GOLOUBEW
Membre de l'École Française d'Extrême-Orient.

I

Parmi les nombreuses sculptures trouvées dans les fouilles du Nāk Pān, à l'Est du Práḥ Khan d'Aṅkor, la plus remarquable est le groupe du cheval volant Balāha (pl. XVIII et XIX) [1]. Exécuté en pleine ronde bosse, à la façon d'une pièce libre, dans un assemblage de blocs de grès, ce monument se dressait autrefois devant les marches du temple-îlot, dont la cella abritait, on le suppose, une idole du bodhisattva Lokeçvara [2]. C'est vers elle que le cheval de pierre hâtait sa course, symbole matériel de tout être qui, à travers ses renaissances multiples, aspire à la délivrance. De ses sabots de devant il atteignait presque les gradins circulaires de la terrasse lotiforme, tandis que son poitrail baignait dans l'eau lustrale d'un bassin sacré dont le niveau montait ou baissait au gré des averses et des inondations périodiques.

La présence de cette statue dans ce lieu de pèlerinage et de guérisons miraculeuses rehaussait aux yeux des croyants le prestige du dieu honoré à l'intérieur du temple. Peut-être était-elle vénérée elle-même à l'égal d'une image de culte.

Le remontage des blocs dont se compose le monument et leur remise en place sur les vestiges d'une petite plateforme dallée, ont été récemment tentés par M. Henri Marchal, non sans succès, il est vrai, mais sans que l'on ait pu obtenir une solution satisfaisante de tous les problèmes techniques que comporte un travail de ce genre [3]. Du reste, la reconstitution de cette œuvre ne sera jamais complète, car il manque des parties importantes, et rien ne permet d'espérer, étant donné le soin avec lequel on a procédé aux recherches,

(1) Voir l'article de M. H. Marchal, *Notes sur l'architecture de Nāk Pān*, *BEFEO.*, XXVI, p. 1 et suiv., pl. VI et VII.

(2) L'image de Lokeçvara figure en effet sur les trois fausses portes du temple.

(3) Si le problème de la reconstitution se pose de nouveau, il sera indispensable d'examiner s'il ne conviendrait pas de modifier l'orientation du groupe. A l'heure actuelle, le cheval fait face à l'Est : ainsi placé, il a l'air de s'éloigner du sanctuaire vers lequel au contraire il devrait se diriger.

que l'on puisse les retrouver un jour. Il fallut avoir recours à des moellons de grès, pour remédier, tant bien que mal, à leur absence, et boucher les vides les plus gênants. Et pourtant, tel qu'il est parvenu jusqu'à nous, en dépit de son état de ruine et de ses profils faussés, et malgré l'aspect fruste des blocs disjoints, corrodés par un long séjour dans le sol détrempé, le « Cheval du Nāk Pǎn » présente encore pour nous un intérêt exceptionnel et mérite d'être classé d'emblée parmi les créations les plus étonnantes du ciseau khmèr.

II

Il ne semble pas qu'il puisse subsister un doute quelconque quant au sujet traité dans cette œuvre. Bien avant que tous les fragments repris à la brousse ou retirés du sol marécageux, eussent été réunis en un ensemble ; avant même qu'apparussent sous les pelles des coolis l'encolure et la tête du cheval monumental, on y avait reconnu l'illustration d'un conte édifiant tiré du folklore bouddhique. Ce conte, dont il existe plusieurs versions, les unes en langue indienne, les autres en traduction chinoise, relate le sauvetage miraculeux de cinq cents marchands hindous, lesquels, étant partis pour acquérir des richesses dans les pays d'outre-mer et ayant épousé dans une île lointaine des rākṣasīs mangeuses de chair humaine, n'échappèrent à la mort que grâce à l'intervention d'un bodhisattva compatissant, incarné sous la forme d'un cheval aérien.

L'instant choisi par l'artiste se rapporte au principal épisode du récit. Dressé sur ses pieds de derrière, le cheval divin prend son essor pour s'élancer à travers l'espace, par dessus les mers, tandis qu'une grappe d'êtres humains se suspend à son corps comme aux flancs d'un navire ballotté par les vagues.

Quel est le texte suivi par le sculpteur ? La scène du sauvetage miraculeux est déjà narrée, avec tous les détails évoqués dans le groupe du Nāk Pǎn, dans un conte bouddhique recueilli par le religieux Seng-houei et dont la rédaction remonte au IIIe siècle de notre ère [1]. Nous reproduisons ici le passage en question, d'après la traduction d'Edouard Chavannes : « Et le roi cheval monta sur la montagne et cria : « Qui désire traverser la mer ? » Il poussa ce cri par trois fois. Les marchands l'ouïrent et, tout joyeux, ils se dirent : « Nous avons toujours entendu raconter qu'un cheval divin sauve par compassion ceux qui sont en péril : serait-ce lui qui arrive ? » Ils se rendirent avec joie auprès de lui et lui demandèrent de les sauver par compassion. Le cheval leur dit : « Quand vous partirez, les rākṣasīs débauchées ne manqueront pas de prendre avec elles les fils (qu'elles ont eus de vous) pour vous les montrer, et elles vous poursuivront en criant d'une manière lamentable : s'il y en a parmi vous

(1) Ed. Chavannes. *Cinq cents contes et apologues extraits du Tripiṭaka chinois*, I, p. 224-226.

A



B



LE CHEVAL BALĀHA AU NĀK PĀN. H. 3 m. 35.
A. Etat actuel (avril 1926). — B. Premier essai de reconstitution (mai 1924).

qui sont retenus par leurs sentiments affectueux, après mon départ les rākṣasīs ne manqueront pas de leur percer la gorge avec des tridents de fer ; elles boiront votre sang et dévoreront votre chair. Mais ceux dont le cœur droit conserve des sentiments excellents pourront être sauvés. Que ceux qui veulent s'en retourner montent sur mon dos, ou saisissent ma crinière ou ma queue, ou s'attachent à mon cou ; que les autres se cramponnent à ceux qui auront prise sur moi ; certainement vous pourrez vivants revoir vos parents. »

Si tenté que l'on soit d'admettre des rapports directs entre ce texte et la statue, la prudence nous impose de ne pas trop insister sur ce rapprochement, et de chercher ailleurs, dans d'autres textes, la source littéraire, dont a pu s'inspirer le maître anonyme du Nåk Pån. En effet, dans les versions primitives de la légende — et le conte de Seng-houei en est précisément une — le cheval fabuleux est une incarnation du futur buddha Çākya Muni, et ce n'est que plus tard, dans un texte composé à une époque relativement récente, que ce rôle est attribué au dhyāni-bodhisattva Lokeçvara. Or, le Nåk Pån, nous l'avons déjà dit, paraît avoir été consacré au culte de cette divinité, et c'est pour proclamer ses perfections et exalter ses pouvoirs de protecteur miséricordieux que fut sans doute sculpté le groupe monumental devant la terrasse du temple [1].

Le texte auquel nous avons fait allusion plus haut, appartient à un traité mahāyaniste, rédigé en sanskrit et connu sous le nom de *Karaṇḍavyūha* ou « Arrangement de la corbeille ». Il est consacré, comme le reste de l'ouvrage, à la glorification d'Avalokiteçvara et de la formule sacrée *oṃ maṇi padme huṃ*. Voici comment se présente, dans le *Karaṇḍavyūha*, la légende du cheval volant [2].

Un jeune marchand, du nom de Siṃhala, s'embarque avec ses compagnons pour acheter des pierres précieuses dans une contrée lointaine. Au large de Tāmradvīpa, île peuplée de rākṣasīs, les voyageurs sont assaillis par une effroyable tempête. Leur nef fait naufrage. Siṃhala se précipite dans les vagues et atteint en nageant le rivage, où les démons femelles, sous la figure de gracieuses jeunes femmes, l'accueillent avec empressement et l'entraînent avec elles dans leurs demeures. Séduit par leurs charmes, il ne refuse point de se livrer à des plaisirs charnels avec l'une d'entre elles, et les autres marchands, tous arrivés sains et saufs dans la ville mystérieuse, imitent son exemple. Pendant la nuit, Siṃhala apprend, grâce aux pouvoirs magiques d'une lampe qui éclaire le chevet de son lit, qu'il est entre les mains de démones farouches et qu'il est condamné à périr sous leurs crocs, au lever du jour. Il est averti, en même temps, que d'autres voyageurs, venus dans l'île avant lui, ont été jetés dans une prison d'où les rākṣasīs les tirent chaque jour pour se repaître de leur chair. Ainsi instruit du danger qui le menace, Siṃhala réunit

(1) Voir à ce sujet *Le symbolisme de Nåk Pån*, par L. Finot et V. Goloubew, *BEFEO.*, XXIII, p. 401-405.

(2) E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du Buddhisme indien*, 1844, p. 223 et suiv.

ses compagnons et les engage à fuir avec lui. Au bord de l'océan, un cheval merveilleux, doué de la raison et de la parole, vient au devant de lui et offre de le transporter sur son dos hors de l'île, lui et les autres naufragés. Cependant, il pose une condition. « Celui, dit-il, qui, touché par les plaintes et les larmes des rākṣasīs, jettera un seul regard en arrière, au moment où il verra disparaître le rivage, est irrémédiablement perdu. Il tombera dans la mer et deviendra la proie des ogresses. » Les compagnons de Siṃhala acceptent avec joie de quitter l'île, mais aucun d'entre eux n'a le courage de tenir sa promesse et de résister aux plaintes et aux supplications des rākṣasīs rassemblées sur la plage. Aussi ne tardent-ils pas à disparaître, l'un après l'autre, dans les vagues. Siṃhala seul échappe à la mort.

Revenu dans l'Inde, le jeune marchand est proclamé roi de Siṃhakalpā. Il fait aussitôt lever une puissante armée et s'en va à la conquête de Tāmradvīpa, pour y répandre le culte des Trois Joyaux. Les rākṣasīs, vaincues par lui, se retirent dans une forêt, et leur île s'appellera désormais Siṃhaladvīpa, c'est-à-dire l'île de Siṃhala (Ceylan).

A la fin du récit, le lecteur apprend que le roi Siṃhala n'est autre que le Bienheureux lui-même, dans une de ses existences antérieures, et que le cheval merveilleux est le bodhisattva Lokeçvara.

La version du *Karaṇḍavyūha* présente le dernier état d'une évolution. Elle marque comme un point terminal, au delà duquel la légende s'estompe et se disloque. Quant à la date qu'il y a lieu de lui attribuer, elle correspond probablement à une époque où le mahāyānisme commençait à disparaître dans l'Inde proprement dite, époque qui fut suivie de près par la diffusion à outrance de cette religion dans certains pays de culture indienne.

Est-ce dans cette version que l'histoire merveilleuse du cheval Balāha a été connue au Cambodge ? On est tout disposé à le croire, bien qu'il soit difficile de le prouver.

Signalons à ce propos l'intérêt qu'offrirait une analyse du *Karaṇḍavyūha* faite dans le but d'établir des points de contact entre ce texte et certains aspects de l'art khmèr classique. Déjà, M. L. Finot en a tiré plusieurs passages dont il s'est servi pour identifier et interpréter les bas-reliefs bouddhiques de Bantãy Čhmàr. Il se peut que le *Karaṇḍavyūha* contienne encore de nombreuses données révélatrices, utiles pour l'iconographie, et que nous y puisions un jour les éléments nécessaires pour expliquer le symbolisme du Bayon et celui de tant d'autres monuments khmèrs [1] de la période mahāyāniste, élevés à la gloire du « Seigneur qui regarde ».

---

[1] En ce qui concerne le Bayon, il ne semble pas qu'on ait appliqué jusqu'ici à son étude tous les éléments d'information contenus dans les textes sanskrits. L'étrange aspect de ce temple et son plan insolite cesseront sans doute d'être pour nous des énigmes lorsqu'on aura adopté, à titre d'hypothèse de travail, une interprétation



Groupe du cheval Balāha, Nāk Pān.
Un des principaux fragments, photographié au moment de sa découverte (janvier 1921).

III

Ce qui nous attire le plus dans le groupe sculpté du Nāk Pân, ce sont peut-être les rapprochements qu'il suggère avec la plastique religieuse de notre Moyen-âge. On croit y retrouver quelque chose de ce souffle pathétique qui anime le portail historié de l'église de Conques, les frontons de la cathédrale d'Autun, les sculptures de Saint Trophime à Arles. Et cela en pleine brousse cambodgienne, loin de tout contact avec l'Occident et l'art chrétien ! On songe également à ces icones italiennes du Trecento où la Madone de la miséricorde, du haut du ciel, étend son manteau protecteur au-dessus d'une foule agenouillée.

L'absence d'indices chronologiques précis ne permet point de fixer la date, où fut exécutée cette œuvre. Dans l'état actuel de nos recherches on ne peut affirmer que ceci : la statue du cheval Balâha, de même que les autres sculptures du Nāk Pân, notamment celles du sanctuaire central avec sa base en forme de lotus, ses protomes d'éléphants sculptés en pleine ronde bosse et ses deux nâgas lovés, présente toutes les caractéristiques de la statuaire contemporaine de l'édification du Bayon, du Práḥ Khan et des portes d'Aṅkor Thoṃ. En d'autres termes, elle fut créée à cette époque d'effervescence religieuse et d'innovations plastiques où l'art du Cambodge recevait de l'Inde du Nord-Est, de Bodhgayā sans doute, et de Nâlanda, et peut-être par l'entremise de Java, la féconde empreinte du bouddhisme septentrional.

Dans une récente étude, M. L. Finot a fixé le véritable rôle du Bayon dans l'histoire religieuse d'Aṅkor. On a cru pendant longtemps que ce temple avait été édifié à la gloire du Liṅga. Nous savons maintenant qu'il fut originellement consacré à Lokeçvara, et que les images de ce saint secourable, au sourire compatissant, étaient répandues en nombre sur les frontons de ses porches. Ce fut le hasard d'une découverte inattendue qui permit à la nouvelle théorie de s'établir sur des bases solides.

« On sait, écrit M. Finot, que la terrasse qui supporte la tour centrale est, dans ses dimensions actuelles, le résultat d'une modification au plan primitif, où elle était prévue d'une moindre étendue. Ainsi élargie, cette terrasse vient buter contre les porches de la galerie de l'étage inférieur, dont les frontons se trouvent ainsi masqués et même partiellement mutilés.

---

symbolique des idées maîtresses dont se sont inspirés ses constructeurs. Le Bayon, en tant qu'œuvre d'art, relève bien plus de la plastique statuaire que de l'architecture. Ses formes reproduisent, en quelque sorte, le corps d'un dieu aux têtes multipliées à l'infini. En d'autres termes, c'est un *Samantamukha* en pierres de taille. Voici un passage du *Karaṇḍavyūha* qu'on peut citer, il nous semble, en faveur de ce rapprochement : « Le Seigneur du monde (Lokeçvara) est comme une apparition magique ; sa forme est subtile ; il n'a réellement ni attributs, ni forme ; mais quand il en revêt une, c'est une forme immense, multiple et la plus grande de toutes ; ainsi il se montre avec onze têtes, cent mille mains, cent fois dix millions d'yeux, etc. » Voir E. Burnouf, *op. cit.*, p. 225.

« Or, en soulevant le dallage pour examiner un de ces frontons, M. Parmentier a mis au jour une scène presque intacte et parfaitement claire : elle représente Lokeçvara debout sur un lotus, la figure d'Amitābha sur le chignon, tenant le livre et le rosaire, entouré d'apsaras et de figures volantes. Parmi les autres frontons conservés, on remarque une figure analogue, dont la tête a été coupée par le dallage de la terrasse et dont les deux bras supérieurs sont cassés au poignet, mais dont les deux bras inférieurs tiennent le lotus et le flacon, qui suffisent à identifier le bodhisattva.

« Devant un témoignage iconographique aussi net et qu'il était impossible de réduire au rôle d'un simple thème décoratif, nous avons dû conclure que le Bayon primitif n'était pas un temple du Liṅga, comme nous l'avions cru jusqu'alors, mais un sanctuaire bouddhique... » (1)

Des recherches faites au Bayon à la suite de cette découverte, prouvèrent que la plupart des frontons groupés autour du massif central avaient contenu des images de Lokeçvara. Mais celles-ci avaient été, les unes retaillées en liṅga après la suppression de la tête et des bras, les autres soigneusement bûchées, si bien qu'il n'en reste plus que des traces à peine visibles sur les tympans historiés où jadis elles occupaient la place d'honneur. Et même les ennemis du dieu proscrit ont poussé leur zèle iconoclaste jusqu'à faire disparaître, sur des frises et piliers sculptés, tout ornement pouvant passer, si peu que ce fût, pour un motif bouddhique.

Dans ces conditions, pouvait-on espérer que de nouvelles investigations, entreprises au Bayon, amèneraient la découverte d'autres images ayant trait au culte de Lokeçvara ? Les chances paraissaient à peu près nulles. Aussi quelle ne fut pas notre surprise, lorsque, en décembre 1926, en examinant les bas-reliefs des vestibules Est, nous vîmes apparaître, sous une couche de mousses et de lichens enlevée à la brosse, deux petites compositions, dont le sujet n'était autre que la légende du cheval Balāha !

Ces compositions occupent deux demi-frontons correspondant aux bas-côtés d'une salle-vestibule, à l'Est des escaliers qui montent vers la terrasse centrale (pl. XX). Peu visibles, à cause de la végétation qui les recouvrait, elles avaient échappé jusqu'ici à l'attention des visiteurs.

Celle de gauche reproduit sans aucun doute la même scène que le groupe exhumé au Nāk Pān. Cependant, le sujet n'y est pas traité avec la même vigueur. Il y est comme diminué, comme dépouillé de son intérêt de conte édifiant par suite de l'indifférence et de la maladresse de l'imagier. Incapable d'inventer lui-même un tableau, celui-ci a eu recours à des formules toutes faites. A quelques détails près, il a répété l'ordonnance usitée dans les représentations du « Grand Départ », où le bodhisattva Siddhārtha apparaît à cheval, escorté de génies qui soulèvent les sabots de sa monture (fig. 8). Ce

(1) *Lokeçvara en Indochine*, dans *Etudes Asiatiques*, 1925, I, p. 246.

A



B



Légende du cheval Balâha. Bas-reliefs du Bayon.
A. Le sauvetage des naufragés. — B. Le retour dans l'Inde.

n'est pas ainsi, certes, qu'aurait procédé le maître anonyme du Nåk Pân, s'il avait eu à transposer dans le langage du bas-relief ce qui fut conçu et réalisé par lui, d'une façon si poignante, et avec un sens si vif de la donnée plastique, sous la forme d'un groupe libre.

Le haut du tympan ne s'est pas conservé. Il manque la tête de Balâha et une partie de l'encolure, ainsi que les têtes des deux personnages montés sur le dos du cheval et qui se cramponnent l'un à l'autre pour ne pas tomber dans la mer. Le bord extérieur du fronton est constitué par le corps onduleux d'un monstre glouton qui enfonce ses crocs dans le cou d'un nâga. Quant à l'espace non occupé dans le panneau par le groupe du cheval et des naufragés, on y voit, en guise de paysage marin, des plantes aquatiques, des crocodiles et des poissons.

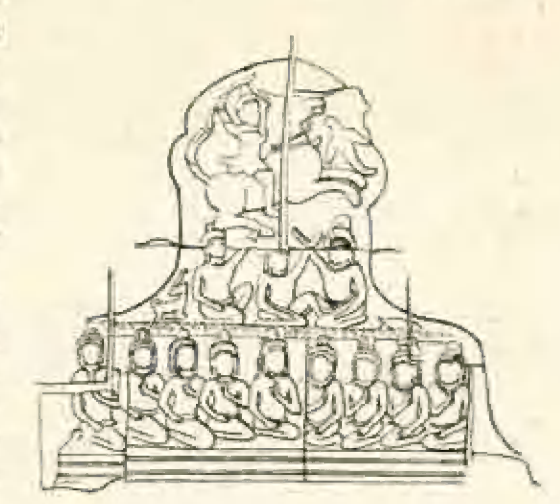


Fig. 8. — Le Grand Départ, motif de fronton. (Ta Nei, Aṅkor).

Si le bas-relief que nous venons de décrire se rapporte au départ de Tâmradvîpa, celui qui lui fait pendant, du côté droit de la salle, représente indiscutablement l'« atterrissage » dans l'Inde. Le cheval divin, toujours dressé sur ses pattes de derrière, est adoré par trois ṛṣis, accroupis au milieu d'un paysage conventionnel qui ne peut être que la représentation d'une montagne ; à côté de ces personnages, on distingue un cerf minuscule et une mangouste (?). Sans doute, la scène se place dans quelque retraite forestière habitée par des religieux.

Il peut paraître étrange, à première vue, que le sculpteur ait introduit des brahmanes dans une image d'inspiration bouddhique, mais le fait n'a rien de surprenant lorsqu'on songe aux nombreux frontons historiés du Nåk Pân, où des prêtres portant la haute coiffure et la barbe pointue des ṛṣis sont associés à la foule des croyants et vénèrent avec elle le saint Lokeçvara.

IV

Il existe à Aṅkor Thom au moins deux autres sculptures qu'il convient d'introduire dans le cadre de cette étude.

En 1916, en procédant au dessouchement de la Terrasse royale, M. H. Marchal découvrit, derrière un massif de maçonnerie plaquée après coup contre le parement de l'aile Nord, l'image en haut-relief, imposante par ses

dimensions, d'un cheval à cinq têtes (1). Les débris d'un autre cheval, de taille non moins importante et qui paraît avoir eu les sept têtes, furent déterrés près du même monument, en 1917 (2). Les deux sculptures dont le style évoque les frontons bouddhiques du Bayon, présentent pour nous un intérêt inégal, en raison de l'état de conservation dans lequel elles nous sont parvenues.

Le haut-relief de l'aile Nord, celui qui fut débloqué en 1916, est à peu près intact (pl. XXI). Le cheval géant qui en occupe le milieu, se présente de front, en plein raccourci, le poitrail bombé et bien d'aplomb sur les membres antérieurs dont le modelé massif fait songer à des pieds d'éléphant. La tête médiane est un peu plus grande que les autres. La parure de l'animal est copiée sur celle que portent les dieux et les rois. Elle se compose d'un mukuṭa conique entouré de trois cercles lotiformes, d'un large collier à pendeloques et d'une double paire de bracelets passés autour des jambes; en outre, chaque chanfrein porte à hauteur des yeux, là où se placerait, dans certaines idoles, l'œil frontal, un fleuron à quatre pétales fixé au toupet qui s'étale en palmette. A tous ces détails s'en ajoute encore un qui mérite de retenir pendant un instant notre attention : au sommet de chaque tête, deux longues mèches de crin s'enroulent autour des oreilles et passent à travers deux anneaux orfèvris, ornés de perles, au-dessus desquels chacune forme comme une petite corne pointue. La signification de ce détail nous échappe. Il ne paraît être emprunté ni à la parure habituelle des idoles khmères, ni à celle des chevaux que l'on peut étudier sur les bas-reliefs d'Aṅkor. Mais ce n'est peut-être là qu'une simple fantaisie du sculpteur, suggérée par quelque coiffure à la mode de l'époque.

A quel mythe se rattache cette curieuse représentation et quel est le nom du cheval mystérieux ? Ce qui paraît hors de doute, c'est le fait que nous avons sous les yeux non pas un thème de décor ordinaire, mais une scène d'adoration, dont le héros est manifestement un cheval de roi *cakravartin*, un *açvaratna*. Celui-ci reçoit tous les honneurs dus à son rang élevé. Deux triples parasols ombragent ses têtes, à droite et à gauche. Des danseurs l'accompagnent, et des génies d'aspect menaçant, armés du bâton (*daṇḍa*), écartent de son chemin pavé de lotus, tout être importun (3). Et même, on aperçoit, accroupi entre ses sabots de devant et armé d'une raclette, un écuyer chargé sans nul doute, de ramasser le crottin ambrosiaque de la bête sacrée (4).

---

(1) *BEFEO.*, XVI, v, p. 101.

(2) *BEFEO.*, XVII, vi, p. 57.

(3) Nous n'avons pas pu définir à quelle catégorie d'êtres appartiennent les nombreux personnages aux gestes suppliants que l'on voit mêlés au cortège du cheval. Leur aspect et leurs allures étranges font songer à des génies nains.

(4) Voyez à ce propos l'histoire du Cheval merveilleux dans le *Divyavadāna*, étudiée par Ed. Huber, *Études de littérature bouddhique*, *BEFEO.*, VI, 35-36. Le cheval de *cakravartin* exige, entre autres honneurs, qu'on enlève ses excréments avec une « raclette d'or » : *sauvarṇena lekhanena laṇḍaṃ cārayati* (lecture d'Ed. Huber).



Cheval à cinq têtes de la Terrasse royale, Aṅkor Thom.
H. 2 m. 50.

La Terrasse royale, on le sait, date de la même époque que le Nåk Pân. En tenant compte de ce fait, on est tenté de se demander si, par hasard, il n'existerait pas un lien quelconque entre l'image, si curieuse, que nous venons de décrire, et le fameux groupe du cheval volant.

A ce propos, il est utile de rappeler au lecteur que Balâha ou Vâlâhaka n'est pas uniquement le cheval sauveur des contes bouddhiques. Ainsi, on peut le rapprocher d'Uccaiḥçravas, le coursier solaire, sorti du barattement de la mer de lait, et que l'on voit apparaître, disent les textes, « au lever du jour » [1]. Voyons maintenant s'il n'est pas possible de pousser encore plus loin notre essai d'identification.

« C'est une question de savoir, écrit M. L. Finot, si le cheval à cinq têtes qu'on voit entouré d'adorateurs sur le mur primitif de la Terrasse royale d'Aṅkor Thom ne représenterait pas, lui aussi, Lokeçvara sous sa forme de cheval divin [2]. » Il serait intéressant de poursuivre jusqu'au bout la voie ouverte par ce rapprochement. L'hypothèse suggérée par M. L. Finot présente entre autres avantages celui d'expliquer, d'une façon assez satisfaisante, pourquoi, dans le haut-relief qui nous intéresse, le coursier Balâha se présente sous la forme d'un *pañcânana* [3]. En effet, parmi les nombreuses manifestations de Lokeçvara, il en est au moins une, où le dieu apparaît avec cinq faces [4]. Or, il est parfaitement admissible, pour qui

---

(1) E. Senart, *Essai sur la légende du Buddha*, 1882, p. 20. — Valâhaka est également la monture de Padmasambhava. Voir A. Grünwedel, *Mythologie du bouddhisme*, Paris, 1900, pp. 51 et 57, et plus spécialement le passage où est conté le départ du grand magicien pour « le pays des démons occidentaux » auxquels il va prêcher la sainte doctrine. « Et au milieu des nuages on vit un cheval ; ce cheval portait une selle d'or et d'argent ; tremblant des oreilles, il s'approcha ; et quand il hennit, on entendit dans le hennissement : Voici un trône (une selle) d'or, un trône de jade. »

(2) *Lokeçvara en Indochine*, p. 240, n. 1. Rappelons à ce propos que l'unique inscription khmère où soit mentionné le cheval Balâha, a été trouvée près du Phimânakâs, c'est-à-dire à quelque 300 mètres à l'Ouest des perrons d'honneur. Elle appartient au règne de Jayavarman VII (1181-1201 A. D.) et doit par conséquent être considérée comme postérieure aux reliefs qui décorent la Terrasse royale. Il n'y a donc pas lieu de voir plus qu'une simple coïncidence dans le fait qu'elle fut exhumée dans le voisinage de l'*açvaratna*. Voici le texte de la stance, traduite par M. L. Finot : « Lokeçvara qui, se conformant au bien du monde, a placé les mondes dans son... qui, cheval Valâhaka, ramène ceux qui sont partis sur la mer, brille puissamment de divers... » Cf. *Inscriptions d'Aṅkor*, *BEFEO.*, XXV, p. 385.

(3) Le seul autre exemple d'un cheval à cinq têtes que nous ayons rencontré au Cambodge a été relevé par nous au Bayon, sur l'un des frontons contre lesquels vient buter la terrasse du second étage (côté Sud-Ouest). C'est un *vahana*, puisqu'il porte un cavalier. Le relief est dans un si mauvais état de conservation qu'il paraît difficile de tenter une identification. Peut-être s'agit-il d'Indra.

(4) Cf. A. Foucher, *Etude sur l'iconographie bouddhique de l'Inde*, 1905, p. 38. Il s'agit d'une forme extra-humaine connue sous la désignation de *Mayâjalakramâryavalokiteçvara* : « celui qui passe au travers du filet de l'illusion ». Dans l'art khmèr, Lokeçvara a généralement 8, 11 ou 16 têtes lorsqu'il n'est pas monocéphale.

connaît l'évolution complexe de certaines idoles mahayânistes, que le sculpteur ait voulu fondre en une seule image deux aspects différents de la même divinité.

En résumé, rien ne paraît s'opposer à ce que nous voyions dans le cheval polycéphale de la Terrasse d'honneur une image du bodhisattva protecteur, adoré en tant qu'*açvaratna* ou monture royale d'un *cakravartin* [1]. Le fait qu'il porte des rênes à l'instar d'un simple cheval de selle, n'a rien qui puisse choquer notre conscience d'iconographe. Le même détail ne se retrouve-t-il pas au Bayon, dans l'un des deux bas-reliefs décrits par nous ? C'est seulement dans le groupe du Nåk Pân que Balâha, libre de toute entrave et aussi de toute parure, ne porte ni rênes, ni selle, ni bijoux ciselés.

Toutefois, il convient peut-être de ne pas accepter cette identification d'emblée, sans formuler quelques réserves. L'aspect de la Terrasse royale, nous le savons, a subi de nombreuses modifications par suite de divers remaniements et reprises dont elle avait été l'objet au temps des rois d'Añkor. En outre, ses parements sculptés se sont écroulés par endroits, et certains d'entre les blocs taillés en relief ont été déplacés ou même enlevés par les explorateurs de la première heure, qui les trouvèrent ensevelis sous les hautes herbes. Or, il n'est guère douteux que le cheval à cinq têtes ait appartenu à un ensemble monumental, conçu et ordonné d'après un programme déterminé, et où la légende religieuse se mêlait à l'apothéose du souverain regnant. De cet ensemble il ne subsiste plus que des vestiges épars. Nous avons déjà mentionné un cheval à sept (?) têtes, exhumé en 1917. On peut en voir les restes sur la Terrasse du Roi lépreux où ils ont été déposés après leur découverte. Les éléments d'un autre haut-relief à grandes figures ont été trouvés sur la terrasse correspondant à l'aile Nord par L. Delaporte à qui nous empruntons la description suivante : « Le second étage était occupé par une composition que nous avons pu reconstituer avec les morceaux retrouvés parmi les ruines. C'était la glorification d'un dieu assis sur une fleur de lotus dont la tige s'élançait au-dessus d'un rhéou (*sic*) tenant entre ses dents deux nâgas redressés. A droite des apsaras dansent ; à gauche s'avancent des personnages porteurs d'offrandes. Un musicien joue d'une harpe avec hampe terminée en tête d'oiseau. Un chanteur, un danseur le suivent. Puis des guerriers brandissent leurs armes ; des apsaras dansent, et dans les airs des femmes célestes planent en déployant des guirlandes au-dessus du dieu. » On retrouve ce panneau

---

[1] M. E. Aymonier, *Cambodge*, II, p. 372, mentionne l'image d'un cheval avec quatre adorateurs, sur un fronton historié du sanctuaire de Ta Kâm, province de Battambang. Une inscription trouvée dans le même temple est ainsi conçue : « L'illustre Bienheureux nommé Jagadiçvara qui fut érigé en 713 *çaka*, triomphe sous la forme de Lokeçvara. » On peut se demander si le sujet du fronton ne se rapporte pas à la légende de Balâha.

dans un dessin de Delaporte avec la reconstitution hypothétique de la Terrasse royale [1]. Nous en possédons en outre une photographie publiée par Fournereau, mais celle-ci, malheureusement, ne reproduit que la partie inférieure de la composition (fig. 9).



Fig. 9. — Bas-relief de la Terrasse royale d'Aṅkor Thom, aile Nord, second étage. (D'après L. Fournereau, *Les Ruines khmères*, p. 128.)

Bien que le sujet traité en ce tableau ne paraisse pas se rapporter à la légende de Balāha, on devine aisément la parenté d'invention qui relie cette composition à celle de l'*açvaratna*. Cette dernière œuvre est donc comme une page isolée, extraite d'un livre dont on ignore le titre, et dans ces conditions il ne paraît guère possible d'en offrir une interprétation absolument certaine et qui ne puisse pas être modifiée, un jour, par suite de quelque heureuse trouvaille [2].

---

(1) Cf. L. Delaporte, *Les monuments du Cambodge*, 1924, pl. X. Voyez à propos de ce bas-relief *Notes sur le palais royal d'Angkor Thom*, par M. H. Marchal, dans *Arts et archéologie khmers*, t. II (1926), fasc. 3, p. 312.

(2) Les fouilles dirigées par M. Marchal autour de l'enceinte royale d'Aṅkor Thom ont déjà mis au jour des reliefs dont le style rappelle le décor de la Terrasse du Roi lépreux et des perrons d'honneur. C'est dire qu'un heureux coup de pioche pourra nous révéler des documents encore inédits, susceptibles de répandre un jour nouveau sur les reliefs qui nous intéressent.

V

Aux sculptures examinées dans les précédents paragraphes, il y a peut-être lieu d'ajouter encore deux idoles conservées, l'une au Musée du Trocadéro, l'autre au Musée Albert Sarraut à Phnom Penh. Elles sont toutes les deux à corps humain et à tête chevaline. Celle qui se trouve à Paris appartient à la période classique, si l'on en juge d'après le type de la coiffure et le sampot à double « queue d'aronde », aux fines plissures [1]. Le dieu est figuré debout, dans une attitude strictement frontale (fig. 10). Les deux bras sont cassés, celui de gauche à hauteur du coude, l'autre au-dessous de l'épaule. Les pieds manquent. La statue provient de Saṃbór Prei Kŭk, où Adhémard Leclère la découvrit en 1891, dans une tour du groupe Nord, probablement celle qui porte actuellement la désignation N 7. Elle a dû y remplacer une image plus ancienne, détruite ou expulsée par suite d'événements que nous ignorons, mais qui ont eu lieu sans doute à une époque voisine du X°-XI° siècle.

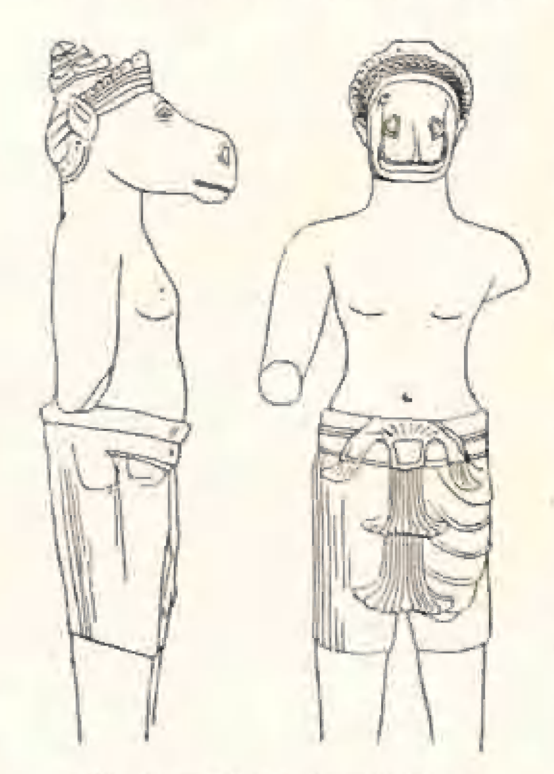


Fig. 10. — Divinité à tête chevaline (Musée du Trocadéro, Paris.)

Nous avons cru jusqu'ici que cette sculpture représentait un *yakṣa* gardien de temple, comme on en rencontre à Bantäy Srĕi et à Koḥ Kér, mais après des recherches faites sur place, au lieu même de sa découverte, nous avons acquis la conviction qu'il ne peut s'agir que d'une image de culte. Or, on conçoit difficilement un simple *yakṣa* ou *kinnara*, ou quelque autre génie secondaire, dans le rôle d'une divinité honorée à l'égal des grands dieux. Dans ces conditions, que reste-t-il à supposer, après avoir écarté, ne fût-ce que pour des raisons d'ordre iconographique, tout rapprochement avec Kalki ou Hayagrīva ? Il ne reste, à notre avis, qu'à reconnaître dans cette statue l'image d'un type

---

[1] Cf. H. Parmentier, *L'Art khmèr primitif*, t. I, p. 66, avec les références. C'est absolument à tort que M. A. Salmony attribue cette statue à l'époque primitive (*Die Plastik des hinterindischen Kunstkreises*, dans *Jahrbuch der Asiatischen Kunst*, 1924, p. 152.)



STATUE MASCULINE À TÊTE DE CHEVAL.
H. 1 m. 33. (Musée Albert Sarraut, Phnom Penh.)

insolite, de Lokeçvara-Balāha. Mais, bien entendu, cela n'est qu'une simple hypothèse, et notre interprétation ne sera définitive que le jour où le sol de Sambór aura livré les fragments d'une main s'adaptant à notre statue et tenant soit un rosaire, soit le flacon d'ambroisie, ou quelque autre attribut de Lokeçvara. D'ores et déjà, cependant, notre opinion reçoit comme une confirmation indirecte du fait qu'un moule d'ex-voto (*braḥ bimba*) provenant du même site, porte, gravée en creux, l'image de la Prajñāpāramitā, épouse mystique du Seigneur du Monde (1).

La statue du Musée Albert Sarraut a été trouvée près du village de Kuk Trap, province de Kandal (pl. XXII) (2). C'est un spécimen superbe de la plastique khmère primitive, antérieur peut-être au VIIe siècle. Le personnage est debout, comme son sosie du Trocadéro, mais la tête est baissée, si bien que le chanfrein, vu de profil, dessine une ligne à peu près parallèle au contour de la poitrine. Le corps, aux larges épaules et à la taille fine, est hanché ; il s'infléchit en outre légèrement en courbe, le ventre en avant. Les vêtements sont plaqués sur les cuisses comme dans les idoles de style Gupta : sur la hanche droite ils forment un nœud bouffant avec chute verticale des plis, traitée à la façon d'un contrefort, sans doute pour assurer l'équilibre de la statue. Les jambes sont cassées à hauteur des rotules. Les bras ont également disparu, mais si l'on considère le modelé puissant des épaules, on est tenté d'admettre qu'ils étaient au nombre de quatre. L'idole ne porte aucune pièce de parure. Une gaine-capuchon (?) recouvre la nuque et le sommet de la tête.

Ici encore il s'agit indubitablement d'une image d'autel. Si la supposition formulée plus haut est juste, nous pourrions donc affirmer que dès le VIe siècle les Khmèrs ont élevé des statues, et peut-être même des temples, à la gloire du Cheval Sauveur.

VI

Il reste encore à dire quelques mots des rares images consacrées, hors de l'Indochine, à l'histoire de Balāha.

La plus ancienne se trouve au Musée de Calcutta (3). Elle est du style de l'école de Mathurā et doit dater des IIe-IIIe siècles (pl. XXIII, A). Sculptée en bas-relief sur un pilier de balustrade sacrée (*railing*), elle est partagée verticalement en trois compartiments rectangulaires dont chacun renferme une scène du récit. Le panneau du milieu reproduit le sauvetage miraculeux. Le cheval

---

(1) Musée de l'Ecole Française d'Extrême-Orient à Hanoi (D 341. 45). Le style de la minuscule image correspond à la période classique.

(2) Nous reproduisons cette œuvre d'après une photographie que M. G. Groslier a très aimablement mise à notre disposition.

(3) J. Ph. Vogel, *The Mathura school of sculpture*, *Archæological Survey, Annual Report*, 1909-1910, p. 72 et pl. XXVI, c.

divin, à la crinière flottante, avance au milieu des vagues déchaînées, portant les naufragés qui s'accrochent à lui ou tâchent de l'enfourcher. Le sujet est traité avec beaucoup de simplicité et d'ingénuité, et l'on ne peut s'empêcher de songer, devant ce petit bas-relief, à certaines enluminures de notre XIII[e] siècle.

La scène au-dessous nous montre les rākṣasīs, d'abord sous leur fausse apparence d'épouses et mères affectueuses, ensuite sous la forme d'ogresses répugnantes d'aspect, et dévorant à grands coups de dents la chair de leurs victimes. Le troisième compartiment enfin, celui du haut, représente le chef des marchands monté sur un arbre et parlant avec les prisonniers des mauvaises démones, enfermés dans une tour. Ce dernier thème fait supposer que l'imagier s'est inspiré d'une version apparentée au récit du *Divyāvadāna*, sinon de ce texte même [1].

Nous retrouvons ensuite le cheval Balāha dans la grotte XVII d'Ajaṇṭā (pl. XXIII, B). Sur la paroi de fond de ce vihāra rupestre se déroule une fresque somptueuse, grouillante de personnages, que Mrs. Speir avait intitulée le «Débarquement de Vijaya à Ceylan» et où M. A. Foucher a reconnu une représentation complète, scène par scène, du *Siṃhalāvadāna* [2]. La peinture, l'une des dernières qui aient été exécutées à Ajaṇṭā, date des VI[e]-VII[e] siècles. Par malheur, nous ne possédons guère de photographie reproduisant l'épisode du sauvetage que Griffiths paraît avoir omis de copier.

L'art de Java est représenté dans le cadre de cette étude par un bas-relief du Barabuḍur, identifié par M. S. d'Oldenbourg et reproduit dans le grand ouvrage de MM. N. J. Krom et T. van Erp (pl. XXIV, A) [3]. Le fait que cette composition

---

[1] Voici comment est relatée la scène en question dans le *Vinaya* des Sarvastivadin : « Cependant les sirènes ont défendu à leurs maris l'accès du chemin qui mène au Sud de la ville. Pris de soupçon, Siṃhala s'y rend une nuit pendant le sommeil des femmes et il arrive à une ville entourée de hautes murailles de fer sans aucune porte. De l'intérieur sort le son de voix plaintives : « Oh l'Inde ! Oh nos parents ! ». Siṃhala grimpe sur un arbre *çirīṣa* et parle avec les prisonniers. Eux aussi sont des naufragés de l'Inde ; ils sont enfermés depuis le jour où la caravane de Siṃhala a abordé dans l'île ; de temps en temps leurs anciennes épouses viennent dévorer l'un d'entre eux et le même sort attend Siṃhala et ses compagnons le jour où de nouveaux naufragés seront jetés sur l'île. » Cf. Ed. Huber, *Études de littérature bouddhique*, dans *BEFEO.*, VI, 23.

[2] *Lettre d'Ajaṇṭā*, dans le *Journal Asiatique*, avril-juin 1921, p. 212. « Tous les épisodes, écrit M. A. Foucher, à savoir le naufrage, la vie de plaisirs avec les Rakshasîs, l'évasion par la voie des airs sur le dos du grand cheval blanc Balaha, le succès du seul Siṃhala, sa poursuite par la Rakshasî son épouse, l'entrée de celle-ci dans le zénana du roi de Siṃhakalpa, la triste fin de ce dernier et de toute sa cour, la présence d'esprit et le courage déployés à cette occasion par Siṃhala, et qui lui valent le trône, enfin l'expédition qu'il mène contre les ogresses habitantes de l'île qui lui doit son nom, en un mot toute la teneur de la peinture suit étroitement le texte du *Divyavadâna*. » La presque totalité de la fresque a été copiée par J. Griffiths, *Paintings in the Buddhist Cave-temples of Ajaṇṭâ*, pl. 67 à 70 et fig. 75.

[3] N. J. Krom et T. van Erp, *Beschrijving van Barabudur*, 'S-Gravenhage, 1920, série IV B, pl. V, n[os] 21 et 22.

A



B



C



Légende du cheval Balâha.

A. Mathura (Musée de Calcutta ; *Arch. Survey, Ann. Rep.* 1909-10, pl. XXVI, c). *B.* Ajaṇṭā (J. Griffiths, *op. cit.*, détail de la pl. 60). — *C.* Temple d'Ananda, Pagan (*Arch. Survey, Ann. Rep.*, 1912-13, pl. LIV).

A



B



Bas-reliefs du Barabuḍur.

A. Le cheval Balâha. — B. Scène de sauvetage. (N. J. Krom, *op. cit.*, sér. IV B, pl. V, n°s 21 et 22.)



a été introduite dans le cycle d'images consacrées à Maitreya (3e et 4e galeries), permet de supposer que, dans la pensée du sculpteur javanais, le Buddha futur a dû se substituer au bodhisattva Lokeçvara [1]. Le sujet est traité d'une façon assez molle, et l'ensemble du panneau, avec son ordonnance un peu confuse et lâche, ne reflète que peu le pathétisme du récit. A côté de ce bas-relief est figurée une autre scène de sauvetage se rapportant également au péril de l'eau (pl. XXIV, B).

La dernière image que nous avons à mentionner, est un bas-relief sur brique émaillée du temple d'Ânanda à Pagan (pl. XXIII, C) [2]. Sur le petit panneau qui date du XIe siècle, est figurée la fuite de Siṃhala et de ses compagnons. Les analogies avec le bas-relief du Bayon sont frappantes, mais elles résultent peut-être simplement du fait que, dans les deux cas, les artistes ont pris pour modèle une image de l'*Abhiniṣkramaṇa* ou « Grand Départ », sujet plus familier à tout moyen artisan bouddhiste que la merveilleuse envolée du cheval compatissant Balāha [3].

---

(1) N. J. Krom, *Barabuḍur* (éd. anglaise), La Haye, 1927, vol. II, p. 133.

(2) *Archæological Survey, Annual Report, 1912-1913*, p. 104 et pl. LIV. M. Ch. Duroiselle écrit à propos de cette image : « On constatera que la partie inférieure de la tête du cheval paraît avoir été endommagée, si bien qu'on ne distingue plus la bouche en forme de bec de corneille ». Bien qu'en effet, d'après certains textes, Balaha ait un bec d'oiseau, ce détail bizarre, emprunté peut-être au griffon, ne semble pas avoir été reproduit dans le petit bas-relief en question.

(3) Peut-être faut-il encore reconnaître, non pas une effigie proprement dite de Balaha, mais une simple allusion à sa légende dans un détail d'une miniature népalaise publiée par M. A. Foucher dans son *Étude sur l'iconographie bouddhique* (1900), pl. II, 4. On y discerne, en effet, à côté du Buddha Dîpaṅkara, faisant le geste qui protège, et au milieu du « Grand Océan » où voguent des nefs et nagent des monstres marins, l'image minuscule d'un cheval ailé.

NOTES ET MÉLANGES

COMPLÉMENT AU CHAPITRE DE LA *BIBLIOTHECA INDOSINICA* RELATIF À LA ZOOLOGIE DE L'INDOCHINE FRANÇAISE.

Au point de vue botanique, l'Indochine est largement favorisée par rapport aux autres colonies, grâce à la publication, sous la direction de M. le professeur Lecomte avec la collaboration d'éminents spécialistes, d'une *Flore générale*. Ce beau travail, commencé en 1907, retardé malheureusement par les années de guerre et qui doit condenser tout ce qui a rapport aux Phanérogames et aux Cryptogames vasculaires, est à peu près terminé. Des notes additionnelles commencent même déjà à paraître concernant notamment les Graminées. Une bibliographie pour ces groupes de plantes n'est donc pas d'une extrême urgence, pas plus que pour les autres groupes de végétaux dont le nombre des mémoires et notes s'y rapportant est très restreint. Presque tous d'ailleurs ont été publiés dans des revues botaniques françaises bien connues et auxquelles sont abonnés tous ceux qui s'intéressent à la végétation de l'Indochine.

Il en est tout autrement au point de vue zoologique. Jusqu'ici, en effet, la faune indochinoise n'a fait l'objet d'aucun travail d'ensemble et c'est tout au plus si des catalogues raisonnés de quelques rares groupes d'animaux ont été dressés. Une tentative de faune entomologique a cependant été faite par M. Vitalis de Salvaza. Mais cette œuvre est à peine ébauchée et il serait à souhaiter qu'elle fût conduite à bonne fin, ce qui est malheureusement très problématique, étant donné le départ définitif de l'auteur pour la France.

Cette littérature zoologique est extrêmement vaste et se trouve en outre disséminée dans les publications les plus diverses du monde entier. C'est que des missions étrangères, dont il est très difficile de préciser le nombre, sont venues explorer l'Indochine. Très bien organisées pour la capture et la préparation sur place des animaux, elles ont pu recueillir dans un temps relativement très court une grande quantité de matériaux.

D'autre part, le nombre des spécialistes français a toujours été très limité, de sorte que, pour l'étude de leurs collections, certains de nos compatriotes amateurs de zoologie aimant — et c'est tout naturel — à connaître le plus rapidement possible le résultat de leurs récoltes, ont été obligés de s'adresser à des savants étrangers qui ont publié le compte rendu de leurs études dans des bulletins de sociétés scientifiques généralement du lieu de leur résidence.

Une telle bibliographie était impossible à faire en Indochine seulement, vu le manque presqu'absolu de périodiques spéciaux français et étrangers. Aussi avons-nous profité d'un long séjour en France pour nous documenter et réunir le plus grand nombre possible de titres de travaux zoologiques parus sur la colonie. A cette occasion, nous tenons à remercier bien vivement M. le professeur Cuénot d'avoir mis à notre disposition la belle bibliothèque du laboratoire de zoologie de la Faculté des Sciences de Nancy.

Nous avons suivi dans ce travail les grandes lignes de la classification zoologique en commençant par les mammifères. Etant donné les nombreuses publications concernant les insectes, nous avons cru bon de diviser ce groupe en ordres, ce qui

facilitera les recherches. Pour chaque division, nous avons classé les différents auteurs par ordre alphabétique et pour chacun d'eux nous avons suivi l'ordre chronologique de leurs publications.

Le présent travail que nous nous sommes efforcé de mettre à jour à la date de 1926, doit être considéré comme un complément aux chapitres *Zoologie* de la *Bibliotheca Indosinica* de H. Cordier, vol. III et IV (col. 1801-1816, 2673-2678, 2797-2798) publiés en 1914-1915 par l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Pour plus de commodité, nous avons répété les titres déjà donnés par Henri Cordier, mais en les faisant précéder d'un astérisque.

ABREVIATIONS.

Act. Soc. Linn. Bordeaux. Actes de la Société linnéenne de Bordeaux (Gironde).

Ann. hist. nat. Mus. nat. Hung., Budapest. Annales historico-naturales Musei Nationalis Hungarici. Budapest.

Ann. hyg. col. Annales d'hygiène et de médecine coloniales. Paris.

Ann. Mag. Nat. Hist. Annals and Magazine of Natural History. Londres.

Ann. marit. et col. Annales maritimes et coloniales. Paris.

Ann. Mus. civ. stor. nat., Genova. Annali del Museo civico di Storia Naturale. Gênes.

Ann. Sc. nat. Zool. Annales des Sciences naturelles. Zoologie. Paris.

Ann. Soc. ent. Belgique. Annales de la Société entomologique de Belgique. Bruxelles.

Ann. Soc. ent. France. Annales de la Société entomologique de France. Paris.

Ann. zool. jap. Annotationes zoologicae japonenses (en langues européennes). Tôkyô.

Arch. für Naturg. Archiv für Naturgeschichte. Berlin.

Arch. Parasit. Archives de parasitologie. Paris.

Auk. The Auk. a Quarterly Journal of Ornithology. New York.

Ber. Senkenberg. Gesell. Bericht über die Senkenbergische naturforschende Gesellschaft in Frankfurt a. Main.

Berl. ent. Zeitschr. Berliner entomologische Zeitschrift, herausgegeben von dem entomologischen Verein in Berlin.

Bol. Soc. esp. Hist. nat. Boletin de la Sociedad Española de Historia natural. Madrid.

Boll. Soc. Zool. Ital. Bolletino della Società zoologica italiana. Rome.

Bull. Brit. Orn. Club. Bulletin of the British Ornitologists Club. Londres.

Bull. Com. Asie française. Bulletin du Comité de l'Asie française. Paris.

Bull. econ. Indochine. Bulletin économique de l'Indochine. Hanoi.

Bull. Inst. sc. Saigon. Bulletin de l'Institut scientifique. Saigon.

Bull. Mus. Paris. Bulletin du Muséum d'histoire naturelle. Paris.

Bull. Mus. Marseille. Annales du Musée d'Histoire naturelle de Marseille. Série II. Bulletin, notes zoologiques, géologiques, paléontologiques, variétés. Marseille.

Bull. scient. Fr. et Belgique. Bulletin scientifique de France et de Belgique. Paris.

Bull. Soc. Angers. Bulletin de la Société d'études scientifiques d'Angers.

Bull. Soc. ent. France. Bulletin de la Société entomologique de France. Paris.

Bull. Soc. Géog. Bulletin de la Société de Géographie. Paris.

Bull. Soc. Malac. France. Bulletin de la Société malacologique de France. Paris.

Bull. Soc. nat. Acclim. Bulletin de la Société nationale d'Acclimatation. Paris.

Bull. Soc. Path. exotique. Bulletin de la Société de Pathologie exotique. Paris.

Bull. Soc. Philom. Bulletin de la Société philomathique. Paris.

Bull. Soc. Sc. Bucarest. Buletinul Sociétatii di Sciente din Bucaresci, Romania (Bulletin de la Société des Sciences de Bucarest, Roumanie).

Bull. Soc. Sc. nat. Chal. Saône. Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire. Chalon-sur-Saône.

Bull. Soc. zool. Acclim. Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation. Paris.

Bull. Soc. zool. France. Bulletin de la Société zoologique de France. Paris.

C.R.p. l'avanc. sc. Comptes rendus de l'Association pour l'avancement des sciences.

C. R. Paris. Comptes rendus de l'Académie des Sciences. Paris.

C. R. Soc. Biol. Comptes rendus hebdomadaires des séances et Mémoires de la Société de Biologie. Paris.

Deutsch. ent. Zeitschr. Berlin. Deutsche entomologische Zeitschrift, hrsg. v. d. Gesellschaft Iris in Dresden, in Verbindung mit der deutschen entomologischen Gesellschaft zu Berlin.

Echange. L'Echange. Revue linnéenne, organe des naturalistes de la région lyonnaise. Lyon.

Ency. ent. Encyclopédie entomologique. Paris.

Entom. Londres. The Entomologist, an Illustrated Journal of general Entomology. Londres.

Ent. Mont. Mag. The Entomologists' Monthly Magazine. Londres.

Ent. Zeitschr. Entomologische Zeitschrift. Centralorgan des internationalen entomologischen Vereins. Gubins, Berlin.

Exc. et Recon. Excursions et reconnaissances. Saigon.

Hamburg. Abh. Natw. Ver. Abhandlungen auf dem Gebiete der Naturwissenschaften, hrsg. vom naturwissenschaftlichen Verein in Hamburg.

Horae Soc. ent. Ross. Horae Societatis entomologicae Rossicae (Russkagho entomologhicheskago obschestwa). Petrograd.

Ibis. The Ibis. A Quarterly journal of Ornithology. Londres.

Insekten-Börse. Insekten-Börse. Internationales Wochenblatt der Entomologie. Leipzig.

J. Fed. Malay. St. Mus. Journal of the Federated Malay States Museum. Kuala Lumpur.

Journ. Conchyl. Journal de Conchyliologie. Paris.

Mal. Bl. Malakozoologische Blätter. Berlin.

Mém. Soc. ent. France. Mémoires de la Société entomologique de France. Paris.

Mém. Soc. Sc. nat. Cherbourg. Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles de Cherbourg (Manche).

Mém. Soc. zool. France. Mémoires de la Société zoologique de France. Paris.

Mitt. Schweiz. ent. Gesell. Mittheilungen der schweizerischen entomologischen Gesellschaft. Schaffhausen.

Mon. zool. ital. Florence. Il Monitore zoologico italiano. Florence.

Nachr. deutsch. Malak. Gesell. Nachrichtsblatt der deutschen malakozoologischen Gesellschaft. Frankfurt a. Main.

Le Naturaliste. Le Naturaliste. Revue illustrée des sciences naturelles. Paris, Deyrolles.

Notes Leyden Museum. Notes from the Leyden Museum. Leyde.

Nouv. arch. Mus. Paris. Nouvelles archives du Muséum d'histoire naturelle. Paris.

Nov. zool. Novitates zoologicae. A Journal of Zoology. Tring.

Prag. Bull. Ac. Sc. Franc. Jos. Académie des Sciences de l'Empereur François-Joseph I. Bulletin international. Prague.

Proc. Ac. Nat. Sc. Philadelphia. Proceedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia.

Proc. zool. Soc. Proceedings of the zoological Society. Londres.

Redia, Giorn. Entom. Redia, Giornale d'entomologia. Florence.

Rev. Hist. nat. appliquée. L'Oiseau. Revue d'Histoire naturelle appliquée. II. L'Oiseau. Paris.

Rev. ent. française. Revue d'entomologie publiée par la Société française d'entomologie. Caen.

Rev. fr. d'ornith. Revue française d'ornithologie.

Rev. sc. Bourb. Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France. Moulins.

Rev. suisse zool. Genève. Revue suisse de zoologie. Annales de la Société zoologique suisse et du Muséum d'histoire naturelle de Genève.

Sitzber. Ak. Wiss. Wien. Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften. Wien.

Sitzber. Gesell. naturf. Berlin. Sitzungsberichte der Gesellschaft naturforschender Freunde zu Berlin.

Smith. Inst. U. S. Nat. Mus. Bull. Smithsonian Institution U. S. National Museum Bulletin. Washington.

Soc. ent. Societas entomologica. Organ für den internationalen Entomologen-verein. Zurich.

Stett. ent. Zeit. Stettiner entomologische Zeitung, red. v. Dohrn. Stettin-Berlin.

Stokh. Vet. Ak. forhandl. Kongl. Swenska Vetenskaps Akademiens forhandlingar. Stockholm.

Tijdschr. Nederland. Dierk. Ver. Tijdschrift der Nederlandsche Dierkundigen Vereeniging. Leiden.

Verhd. zool. bot. Gesell. Wien. Verhandlungen der k. k. zoologisch-botanischen Gesellschaft in Wien. Vienne.

Verhd. intern. Zool. Kongr. Iena. Verhandlungen des internationalen Zoologen-Congresses zu Iena.

Washington, D. C. Proc. Biol. Soc. Proceedings of the Biological Society of Washington, D. C.

Wien. Ent. Zeit. Wiener Entomologische Zeitung. Vienne.

Zeitschr. Syst. Hym. Dipt. Zeitschrift für systematische Hymenopterologie und Dipterologie. Teschendorf.

Zool. Anz. Leipzig. Zoologischer Anzeiger, hrsg. v. Carus. Leipzig.

Zool. Jahrb. Iena. Zoologische Jahrbücher, hrsg. v. Spengel. 1. Abth. für Anatomie. 2. Abth. für Systematik. Iena.

Zool. Record. The zoological Record (Zoological Society of London).

I. — GÉNÉRALITÉS ET DIVERS.

Allluard. — Au sujet de la communication de M. Racovitza. (*Bull. Soc. zool. France*, 1903.) [Cf. p. 244.]

Anonyme. — Nomenclature des objets d'histoire naturelle recueillis, préparés et conservés par les soins de M. le Dr Huet, chirurgien major de la frégate « La Cybèle », commandée par M. de Kergariou, capitaine de vaisseau, et déposés dans le cabinet du Jardin royal des plantes à Brest. (*Ann. marit. et col.*, 1819. 2e partie, pp. 39-43.)

Barthélemy, Comte de. — Relation succincte d'un voyage en Indochine. (*Bull. Mus. Paris*, 1898, p. 3.)

Barthélemy, Marquis de. — Mon vieil Annam. Ses bêtes. Contes et récits de chasse. — Paris, Challamel, 1925.

Billet, Dr A. — Deux ans dans le haut Tonkin. (*Bull. scient. Fr. et Belgique*, 1896.)

Blanchard (Dr R.). — Zoologie de l'Indochine. (*Bull. Com. Asie française*, avril 1906, pp. 141-149).

Conférence faite le 23 janvier 1906 à l'Enseignement colonial libre.

Bonifacy, Lt-Cl. — Oiseaux et animaux destructeurs de gibier dans la région de Hà-giang. (*Bull. écon. Indochine*, 1912, pp. 433-435.)

Bordeneuve, J. — Les grandes chasses en Indochine. Souvenirs d'un forestier. — Saigon, 1925.

Bourret, R. — Inventaire général de l'Indochine. 8e fascicule. La Faune de l'Indochine. Vertébrés. — Hanoi, 1927. (Société de géographie.)

*Brousmiche, E. — Aperçu général sur l'histoire naturelle du Tonkin. (*Exc. et Recon.*, no 30, 1887, pp. 161-201.)

*Garnier, Fr. — Voyage d'exploration en Indo-Chine effectué pendant les années 1866, 1867 et 1868 par une Commission française présidée par le Capitaine de Frégate Doudart de Lagrée et publié sous la direction de Francis Garnier avec le concours de MM. Delaporte, Joubert et Thorel, 1873, 2e vol., pp. 360-378.

*Germain, R. — Aperçu sur la Cochinchine française au point de vue de la faune générale. (*Bull. Soc. zool. Acclim.*, 4e Sér., IV, 1887, pp. 135-146.)

Gruvel, A. — L'Indochine. Ses richesses maritimes et fluviales. — Paris, Challamel, 1925.

* Hamy, Dr. — Note sur les collections d'histoire naturelle recueillies par M. le docteur Harmant (*sic*) pendant son voyage au Cambodge. (*Bull. Soc. Géog.*, 6e sér., XI, 1876, pp. 663-665.)

Jouan. — Histoire naturelle de la Basse Cochinchine. 1868.

L'Eost. — Sur un animal inconnu rencontré en baie d'Along. (*Bull. Soc. zool. France*, 1904.)

Monestrol, H. de. — Les chasses et la faune de l'Indochine. — Hanoi, 1925.

*Morice, Dr A. — Coup d'œil sur la faune de la Cochinchine française. (*Arch. Médecine navale*, XXIV, 1875, pp. 432-451.)



*MOUHOT. — Travels in the Central Parts of Indo-China.... — Londres, 1864.

*RACOVITZA, G.E. — Note sur le grand Serpent de mer *Megophias Megophias* (Rafinesque). A propos d'une observation de M. Lagrésille faite en 1898 dans les mers du Tonkin. (*Bull. Soc. zool. France*, 1903, pp. 11-29.)

ROSE, M. — Quelques remarques sur le plankton des côtes d'Annam et du Golfe de Siam. (*Communic. Congrès Panpacifique, Honolulu*, juillet 1924, et *Bull. écon. Indochine*, 1925, 1re partie, pp. 453-457.)

*VAILLANT, L. — Le grand Serpent de mer observé de nouveau dans la baie d'Along. (*Bull. Mus. Paris*, 1904, pp. 217-218.)

II. — MAMMIFÈRES.

ALLEN, G.M. — A new Bat from Tonkin. (*Washington D. C., Proc. Biol. Soc.*, 26, 1913, pp. 213-214.)

ANDRÉ, D'. — Note sur la race porcine de la région moï. (*Bull. écon. Indochine*, 1906, p. 217.)

Anonyme. — Eléphants sauvages de Cochinchine. (*Bull. écon. Indochine*, 1902, p. 530.)

BAUCHE, J. — Les Porcins d'Indochine. (*Bull. écon. Indochine*, 1902, pp. 841-852.)

*BAURAC, Dr J. C. — Chiens sauvages de Cochinchine et chiens de Phuquoc. (*Bull. Soc. Études indochinoises de Saigon*, 1899, 1er sem., no 37, pp. 19-22.)

Reproduit dans *Rev. indochinoise*, 1er sem. 1900, pp. 100-102.

BONHOTE, J. L. — On a new species of Helictis. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, (7), XII, p. 592.)

*BONHOTE, J. L. — On a collection of Mammals made by Dr. Vassal in Annam. (*Proc. Zool. Soc.*, 1907, June, pp. 3-11, 1 pl. et 2 gr.)

BOREL, H. — Note sur les espèces porcines de la province de Quang-ngai. (*Bull. écon. Indochine*, 1905, p. 1054.)

BOUTAN, L. — Décades zoologiques. Mammifères. No 1. — Hanoi, 1905.

BREDION. — Un quadrupède non déterminé. Le *con gain heo* (*Bull. Soc. Sc. nat. Chal. Saône*, XII, nos 11 et 12.)

BUITS. — Note sur la race porcine de la province de Hung-yen. (*Bull. écon. Indochine*, 1906, pp. 424-425.)

*DAUPLAY, J. J. — Note sur les Bovidés sauvages de l'Indochine. (*Rev. indochinoise*, 29 février 1908, pp. 254-261.)

*DECHAMBRE, P. — Les Bovins d'Indochine. (*Revue coloniale*, août 1906, pp. 506-516.)

DOLLMAN, G. — A new snub-nosed monkey. (*Proc. zool. Soc.*, 1912, pp. 503-504.)

DOUARCHE, E. — Les Bovins d'Indochine (*Bull. écon. Indochine*, 1902, pp. 689-705; 1906, pp. 247-295.)

GILBERT, H. — Note sur la race porcine de Yên-dinh. (*Bull. écon. Indochine*, 1905, p. 1053.)

*Harmand, J. — Les grands mammifères de l'Indo-Chine. Chasses, coutumes et superstitions indigènes. (*Bull. Soc. zool. Acclim.*, 3e Sér., VIII, 1881, pp. l-lxxx.)

Heude, P. — Etude sur les ruminants de l'Asie orientale. Cerfs des Philippines et de l'Indochine. (Mémoires concernant l'histoire naturelle de l'Empire chinois. T. II, pp. 1-64.) — Changhai, 1888.

Heude, P. — Essai sur les Bovidés sauvages de l'Indochine. (Mémoires concernant l'histoire naturelle de l'Empire Chinois. T. V, pp. 2-11.) — Changhai, 1901.

Imbert, H. — Le tapir à tache blanche sur le dos de la Chine et de l'Indochine. — Hanoi et Haiphong, Imp. Extrême-Orient, 1921.

Imbert, H. — Les Rhinocéros de la Chine et de l'Indochine. (*Rev. indochinoise*, 1921, t. 35, pp. 217-223.)

Kloss, C. B. — A new race of Monkey from Annam. (*Ann. Mag. nat. Hist.*, Ser. 9, XVIII, 1926, p. 214.)

*Krempf, A. — Recherches sur les rats de rizières en Cochinchine (*Bull. écon. Indochine*, 1911, pp. 236-244.)

Magnin, A. — Bovidés du Cambodge. (*Bull. écon. Indochine*, 1905, pp. 314-316.)

*Magnin, A. — Notice sur les éléphants du Cambodge. (*Bull. écon. Indochine*, 1906, pp. 327-330.)

Menegaux, A. — Sur l'aire de dispersion de quelques mammifères envoyés du Tonkin par M. Boutan. (*Bull. Mus. Paris*, 1905, p. 73.)

Menegaux, A. — Sur la présence du Paradoxurus larvatus et du Felis Temmincki au Tonkin. (*Bull. Mus. Paris*, 1905, p. 384.)

*Menegaux, A. — Catalogue des mammifères envoyés en 1906 du Tonkin et de l'Annam par M. Boutan. (*Bull. Mus. Paris*, 1906, pp. 454-460.)

Oustalet, Emile. — Liste des mammifères vivants envoyés par M. Pavie d'Indo-Chine. (*Mission Pavie. Indo-Chine.* III, *Recherches sur l'histoire naturelle de l'Indo-Chine orientale*, 1904, p. 509.)

Pavie, Auguste. — Mammifères. (*Miss. Pavie. Indo-Chine.* III, *Recherches sur l'histoire naturelle de l'Indo-Chine orientale*, 1904, pp. 498-508.)

*Poussargues, E. de. — Sur un gibbon d'espèce nouvelle provenant du Haut-Tonkin. (*Bull. Mus. Paris*, II, 1896, pp. 367-369.)

Poussargues, E. de. — Notes complémentaires sur l'Hylobates Hanryci. (*Bull. Mus. Paris*, 1898, p. 9.)

Poussargues, E. de. — Note préliminaire sur un nouveau semnopithèque des frontières du Tonkin et de l'Annam. (*Bull. Mus. Paris*, 1898, pp. 9-11.)

Poussargues, E. de. — Mammifères de l'Indochine. (*Mission Pavie. Indo-Chine.* III. *Recherches sur l'histoire naturelle de l'Indo-Chine orientale*, 1904, pp. 510-542.)

Schein, H. — Le cheval d'Indochine. (*Bull. écon. Indochine*, 1902, pp. 765-772.)

*Thomas, O. — A new Gibbon from Annam. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, IV, 8th ser., 1909, pp. 112-113.)

Thomas, O. — Three new asiatic Mammals. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, Ser. 9, V, 1910, pp. 534-536.)

THOMAS, O. — Two new genera and a new species of Viverine Carnivora. Londres. (*Proc. zool. Soc.*, 1912, pp. 498-503.)

THOMAS, O. — The Mammals obtained by Mr. Herbert Stevens on the Sladen-Godman expedition to Tonkin. (*Proc. zool. Soc. London*, 1925, pp. 495-506.)

TRICARD, A. — Le Cheval en Indochine. (*Bull. écon. Indochine*, 1924, pp. 209-230.)

TROUESSART, E. L. — On a new species of Semnopithecus (S. poliocephalus). (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, Ser. 8, VII, 1911, pp. 271-272.)

III. — OISEAUX.

BAKER, Stuart. — Description of Siphia strophiata fuscogularis. (*Bull. Brit. Orn. Club*, XLIII, 1923.)

BAKER, Stuart. — Dryobates analis longipennis. (*Bull. Brit. Orn. Club*, XLVI, 1926.)

BLANCHARD. — Au sujet d'oiseaux d'Indochine. (*C. R. Paris*, 1886, CII, pp. 791-792.)

BOUTAN, L. — Décades zoologiques. Oiseaux. — Hanoi, 1905.

BOUTAN, L. — Le Merle buffle. (*Bull. Société d'études et de vulgarisation de la zoologie agricole*, 1911.)

DELACOUR, J. — En Indochine. (*Rev. Hist. nat. appliquée*. II. *L'oiseau*, 1924, V, pp. 193-196, 226-230, 283-285.)

DELACOUR, J., et JABOUILLE, P. — Description of twelve new species and subspecies from French Indochina. (*Bull. Brit. Orn. Club*, XLV, pp. 28-35.)

DELACOUR, J., et JABOUILLE, P. — I. Recherches ornithologiques dans la province de Quangtri (Centre Annam) et quelques autres régions de l'Indochine française. — Paris, 1925.

DELACOUR, J., et JABOUILLE, P. — Douze oiseaux nouveaux de l'Indochine et notes sur quelques Phasianidés de l'Annam. (*Rev. Hist. nat. appliquée*. II. *L'oiseau*, 1925, VI, pp. 25-38.)

DELACOUR, J., et JABOUILLE, P. — Description of a new Sultan-Tit from French Indochina. (*Bull. Brit. Orn. Club*, XLVI, 1925, pp. 5-6.)

DELACOUR, J., et JABOUILLE, P. — On the birds of Quang-tri, Central Annam, with notes on others from other parts of French Indochina. (*Ibis*, 1925, pp. 209-260, 2 pl., 2 cartes.)

DELACOUR, J., et JABOUILLE, P. — Recherches ornithologiques dans les provinces du Tranninh (Laos), de Thua-Thiên et de Kontoum (Annam) et quelques autres régions de l'Indochine française. (*Archives d'histoire naturelle* publiées par la Société nat. d'Acclim., III. Paris, 1927, 216 pp.)

DELACOUR, J., et JABOUILLE, P. — Les Gallinacés et Pigeons de l'Annam. (Soc. d'édit. géographiques, maritimes et coloniales. Paris, 1927, 461 pp., 250 gr.)

DEMANGE, V. — Notes sur les oiseaux dont les plumes sont utilisées par les Annamites ou vendables à l'exportation (*Bull. écon. Indochine*, 1919, pp. 710-789.)

DUBOIS, Dr A. — A propos du Mainate de Cochinchine. (*Rev. fr. d'ornith.*, 1912, pp. 361-362.)

*ELLIOT, D. G. — Description of an apparently new species of Hornbill from Cochin-China of the Genus *Anthracoceros* [*A. fraterculus*]. (*Annals Nat. History*, 5 S., I, 1878, pp. 85-87.)

*ELLIOT, D. G. — Description of a new species of Waterbird from Cochin-China belonging to the Genus *Porphyrio* [*P. Edwardsi*]. (*Annals Nat. History*, S. I, 1878, pp. 98-99.)

GERMAIN, R. — Note sur les Plocéidés de la Cochinchine française. (*Rev. fr. d'ornith.*, 2, 1911, pp. 102-105, 165-167.)

GERMAIN, R. — Saturmidés de la Cochinchine française. (*Rev. fr. d'ornith.*, 2, 1912, pp. 302-305, 337-338.)

GERMAIN, R., et OUSTALET, E. — Catalogue des oiseaux de la Basse-Cochinchine. (*Bull. Soc. nat. Acclim.*, 52, 1905, pp. 169-184; 1907, pp. 43-51, 83-86, 148-154.)

*GURNEY, J. H. — List of a Collection of Raptorial Birds from the Neighbourhood of Saigon in Cochin-China. (*Zool. Record*, 1882, pp. 235-236.)

HARMAND, Dr — Voyage au Laos. (*Tour du monde*, 1879, nos 965, 966, 967.)

HARTERT, E. — Sylvia deserticola maroccana, Ardea cinerea firasa, Aethopyga seheriae tonkinensis subsp. nov. descriptae. (*Bull. Brit. Orn. Club*, 38, 1917, pp. 6-7.)

*JOUAN, H. — Note sur les oiseaux de la Basse-Cochinchine. in-8, 66 pp. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles de Cherbourg*, t. XVI, 1872.)

KINNEAR, N. B. — Description of three new subspecies from Tonkin. (*Bull. Brit. Orn. Club*, XLV, 1924, pp. 10-11.)

KINNEAR, N. B. — New Birds from Tonkin (Turdinulus, Actinodura, Yuhina, etc.). (*Bull. Brit. Orn. Club*, XLV, 1925, pp. 73-75.)

KINNEAR, N. B. — New Birds described (Tephrodornis, Pyrotrogon). (*Bull. Brit. Orn. Club*, XLV, 1925, pp. 105-106.)

KINNEAR, N. B. — Description of Blythipcus pyrrhotis annamensis. (*Bull. Brit. Orn. Club*, XLVI, 1926.)

KLOSS. — Description of two new species. (*Bull. Brit. Orn. Club*, XLVI, 1926.)

KURODA, N. A. — Collection of birds from Tonkin. (*Annot. zool. jap.*, XXI, 1917, pp. 217-254.)

MAGAUD D'AUBUSSON, L. — Les Gallinacés d'Asie. (*Bull. Soc. nat. Acclim.*, 1888.)

*MAGAUD D'AUBUSSON, L. — Document inédit pour servir à l'histoire du Rheinarte ocellé (*Rheinartius Ocellatus* Oustalet). (*Bull. Soc. Zool. Acclim.*, 4e Sér., IV, 1887, pp. 337-348.)

MEINERTGHAGEN. — Description du Picus chlorolophus annamensis. (*Bull. Brit. Orn. Club*, XLIV, 1925.)

*Ménégaux. — Catalogue des oiseaux envoyés en 1906 du Tonkin et de l'Annam par M. Boutan. (*Bull. Mus. Paris*, 1907, n° 1, pp. 6-16.)

Milne-Edwards, A. — Notes sur quelques acquisitions nouvelles de la section ornithologique. (*Nouv. Arch. Mus.*, 1865.)

Ogilvie-Grant, W. R. — Description of three new birds from Annam. (*Bull. Brit.Orn. Club*, XIX, 1906, pp. 217-254.)

Oustalet, E. — Sur un envoi d'oiseaux d'Annam du Dr Philip et du R. P. Renauld. (*Nouv. Arch. Mus.*, 1874.)

Oustalet, E. — Au sujet d'Ibis gigantea, de Sibia degodensis, etc. (*Bull. Soc. Philom.*, 1876-1877.)

Oustalet, E. — Au sujet d'espèces nouvelles de Cochinchine. (*Ibid.*, 1877.)

Oustalet, E. — Au sujet du Picus Harmandi. (*Ibid.*, 1879.)

Oustalet, E. — Notes d'Ornithologie. (*Ibid.*, 1880-1881.)

Oustalet, E. — Au sujet d'espèces d'oiseaux d'Extrême-Orient. (*Nouv. Arch. Mus.*, 1886.)

Oustalet, E. — Description d'une nouvelle espèce de Pic de la Cochinchine. (*Le Naturaliste*, II, 1889, p. 44.)

*Oustalet, E. — Description de nouvelles espèces d'oiseaux du Tonkin, du Laos et de la Cochinchine. (*Bull. Soc. Zool. France*, 1890, pp. 153-159.)

Oustalet, E. — Au sujet des Pics d'Extrême-Orient. (*Nouv. Arch. Mus.*, 1893.)

Oustalet, E. — Catalogue des oiseaux provenant du voyage de M. Bonvalot et du Prince Henri d'Orléans. (*Nouv. Arch. Mus.*, 1894, (3), VI, 120 pp.)

Oustalet, E. — Oiseaux recueillis au Laos, au Tonkin et en Annam par le Comte de Barthélemy. (*Bull. Mus. Paris*, 1893.)

Oustalet, E. — Description de cinq nouvelles espèces d'oiseaux provenant de la Chine et de l'Indo-Chine. (*Bull. Mus. Paris*, 1896, pp. 314-317.)

*Oustalet, E. — Catalogue des oiseaux recueillis par M. le Comte de Barthélemy dans le cours de son dernier voyage en Indo-Chine. (*Bull. Mus. Paris*, IV, 1898, pp. 11-19.)

*Oustalet, E. — Notice sur une espèce probablement nouvelle [*Gennaeus Beli*] du Faisan de l'Annam. (*Bull. Mus. Paris*, IV, 1898, pp. 258-261.)

*Oustalet, E. — Les Oiseaux du Cambodge, du Laos, de l'Annam et du Tonkin. (*Nouv. Arch. Mus.*, 4e Sér., I, 1899, pp. 221-296 ; V, 1903, p. 194.)

Oustalet, E., et Germain. — Catalogue des oiseaux de la Basse-Cochinchine. (*Bull. Soc. nat. Acclim.*, 1905-1907.)

Riley. — A new Warbler from Southern Annam. (*Auk*, 1922.)

Robinson, H. C., et Kloss, C. B. — On birds from South Annam and Cochinchina. (*Ibis*, 1919, pp. 392-453 et 565-625.)

Schomburgk. — Liste des oiseaux de la Cochinchine. (*Quarterly Journal of Ornithology*, 1919.)

*Tirant, Dr G. — Les Oiseaux de la Basse-Cochinchine. (*Bull. Comité agricole Cochinchine*, t. I, n° 1, 1878, pp. 73-102.)

Verreaux, J. — Notes ornithologiques. (*Ann. Sc. nat. zool.*, 5e série, X, p. 67.)

Verreaux, J. — Description de quelques oiseaux nouveaux de la Cochinchine. (*Nouv. arch. Mus. Paris*, 1868.)

Wells, A. — Polyopsar leucocephalus annamensis. subsp. nov. (*Bull. Brit. Orn. Club*, 39, 1919, pp. 77-78.)

Il existe en outre un mémoire de Salvadori et Giglioli concernant quelques oiseaux de la Cochinchine ; mais il nous a été impossible de trouver le titre du mémoire et le nom de la revue où il a été publié.

IV. — REPTILES ET BATRACIENS.

Angel, F. — Liste des reptiles récemment déterminés et entrés dans les collections et description d'une espèce du genre *Amblycephalus*. (*Bull. Mus. Paris*, 1920, pp. 112-114.)

Angel, F. — Sur deux Ophidiens nouveaux de la collection du Muséum. (*Bull. Mus. Paris*, 1920, pp. 291-294.)

Anonyme. — Les Serpents de l'Asie. (*Le Naturaliste*, 1904, p. 225.)

Boettger, O. — Aufzählung einer Liste von Reptilien und Batrachien aus Annam. (*Ber. Senckenberg. Gesell.*, 1901, pp. 45-53.)

Boulanger, G. A. — Description of New Lizards in the British Museum. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, 19, 1907, pp. 486-489.)

*Boulanger, G. A. — Description of three new Batrachians from Tonkin. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, XIII, 1903, pp. 186-188.)

Boutan, L. — Décades zoologiques. Reptiles. N° 1. — Hanoi, 1906.

Chabanaud, P. — Description d'un Caméléon nouveau de l'Indochine et d'un exemplaire monstrueux d'*Henhydris Hardwicki* Gray. (*Bull. Mus. Paris*, 1923, pp. 209-210.)

*M. d'E. — Les Serpents d'Indochine. (*Bull. Soc. Acclim.*, 1892, 2e sem., pp. 535-537.)

*Mocquart, F. — Reptiles nouveaux des îles Norway [Baie d'Along]. (*Bull. Mus. Paris*, III, 1897, pp. 213-215.)

Mocquart, F. — Serpents recueillis par M. A. Pavie en Indochine (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. III, 1904, p. 481.)

Mocquart, F. — Autres serpents cités pour l'Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. III. 1904. p. 482.)

Mocquart, F. — Lézards recueillis par M. A. Pavie en Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. III, 1904, p. 486.)

Mocquart, F. — Autres lézards cités pour l'Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. III, 1904, p. 488.)

Mocquart, F. — Crocodiles recueillis par M. A. Pavie en Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. III, 1904, p. 491.)

Mocquart, F. — Batraciens recueillis par M. A. Pavie en Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. III, 1904, p. 473.)

Mocquart, F. — Diagnoses de quelques nouvelles espèces de reptiles. (*Bull. Mus. Paris*, 1905, p. 76.)

Mocquart, F. — Sur une collection de reptiles recueillis dans le Haut Tonkin par M. le Dr Louis Vaillant. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 1905, 9e série, VII, p. 317-322.)

Mocquart, F. — Les Reptiles de l'Indo-Chine. (*Revue coloniale*, juillet 1906, pp. 460-480; aout 1906, pp. 542-552; septembre, pp. 611-624; octobre, pp. 691-696; novembre, pp. 756-760.)

Mocquart, F. — Sur les reptiles aquatiques de l'Indochine. (*Bull. de la Société centrale d'Agriculture et de Pêche*, 19, 1907, pp. 209-214.)

*Morice, Dr A. — Sur les habitudes d'un remarquable serpent de la Cochinchine, l'*Herpeton tentaculatum*. (*C. R. Paris*, séance du 11 janvier 1875, pp. 128-129.)

*Morice, Dr A. — Note sur l'*Herpeton tentaculatum*. (*Annales des Sciences naturelles*, de Milne-Edwards, 6e Série, Zoologie, t. II, pp. 11, 1 pl., 1875.)

Parker, H. W. — Variation of the Lepidosis of a snake from S.-E. Asia. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, Ser. 9, XV, 1925, pp. 296-298.)

Parker, H. W. — A collection of Reptiles and Batrachians from Tonkin. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, Ser. 9, XV, 1925, pp. 300-306.)

Pellegrin, J. — Description d'une variété nouvelle de l'Oligodon, *Herberti Boulanger*, provenant du Tonkin. (*Bull. Soc. zool. France*, 35, 1910, pp. 30-32.)

Siebenrock. — On a collection of Chelonians. (*Sitzber. Ak. Wiss. Wien*, 1903, CXII, pp. 333-352.)

Smith, M. A. — On Sea Snakes from the Coasts of the Malay Peninsula, Siam and Cochinchina. (*J. Fed. Malay St. Mus.*, 10, 1, 1920, pp. 1-63.)

*Tirant. — Notes sur les reptiles et les batraciens de la Cochinchine et du Cambodge. (*Exc. et Recon.*, no 21, 1885, pp. 209-246; 1884, VIII, pp. 147-168, 387-428; 1885, IX, pp. 209-246.)

Tirant. — Nouvelles espèces du genre *Geoemyda* trouvées au Tonkin par S. A. le Prince Henri d'Orléans. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, IV, 1893-1894, p. 68.)

Tirant. — Liste des tortues de l'Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, III, 1904, p. 493.)

Tirant. — Autres crocodiles cités pour l'Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, III, 1904, p. 491.)

Tirant. — Autres batraciens cités pour l'Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, III, 1904, p. 491.)

*Vaillant, L. — Nouvelle espèce du genre *Geoemyda* trouvée au Tonkin par S. A. le prince Henri d'Orléans. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 8e Sér., VI, 1893-1894, pp. 68-69.)

*Vaillant, L. — Quelques reptiles, batraciens et poissons du Haut-Tonkin. (*Bull. Mus. Paris*, 1904, pp. 297-301.)

Werner, F. — Neu oder wenig bekannte Schlangen aus dem Wiener naturhistorischen Staatsmuseum (2 Teil). (*Sitzber. Ak. Wiss. Wien.*, Abt. I, t. 134, nos 1 et 2, 1925, pp. 45-66, 4 fig.)

V. — POISSONS.

CHABANAUD, P. — Description de deux Plagiostomiens nouveaux d'Indochine appartenant au genre Dasybatus (Trygon). (*Bull. Mus. Paris*, 1923, p. 45.)

CHABANAUD, P. — Description d'un Tetrodon nouveau du Cambodge. (*Bull. Mus. Paris*, 1923, p. 57.)

CHABANAUD, P. — Sur divers vertébrés à sang froid de la région indochinoise. (*Bull. Mus. Paris*, 1923, p. 558.)

CHABANAUD, P. — Aperçu sommaire sur la faune ichtyologique de la région indochinoise. (*Comm. Congrès pan-pacifique, Honolulu*, juillet 1924, et *Bull. écon. Indochine*, 1925, 1ère partie, pp. 449-452.)

CHABANAUD, P. — Poissons d'Indochine. (*Bull. écon. Indochine*, 1924, n° 169, pp. 561-581.)

CHABANAUD, P. — Description d'une forme nouvelle et d'une forme supposée nouvelle de poissons de mer de la côte d'Annam. (*Bull. Mus. Paris*, 1 24, pp. 357-363.)

CHABANAUD, P. — Description de deux poissons de mer nouveaux de l'Indochine. (*Bull. Mus. Paris*, 1924, pp. 57-60.)

CHABANAUD, P. — Description d'un poisson nouveau d'Indochine appartenant à la famille des Scianidae. (*Bull. Mus. Paris*, 1926, pp. 266-270.)

CHABANAUD, P. - Inventaire de la faune ichtyologique de l'Indochine. Première liste. (*Publication du Service océanographique des Pêches de l'Indochine, station maritime de Cauda, province de Nhatrang, côte d'Annam*, Saigon, 1926.)

CHABANAUD, P. — Aperçu sommaire de la faune ichtyologique de la région indochinoise. (*Publication du Service océanographique des Pêches de l'Indochine, station maritime de Cauda, province de Nhatrang, côte d'Annam*, Saigon, 1926.)

CHEVEY, P. — Sur un genre nouveau de Scorpenidae du Tonkin. (*Bull. Mus. Paris*, 1927, pp. 222-224.)

COYON, Dr Am. — Les Betta (Poissons combattants indochinois). (*Rev. Hist. nat. appliquée*, I, Mammologie, etc., 1925, VI, pp. 311-320.)

JOUAN, H. — Note sur quelques espèces de poissons de la Basse-Cochinchine. (*Mém. Soc. Imp. Sc. nat. Cherbourg*, XI, 1865, pp. 257-328.)

JOUAN, H. — Description de quelques poissons de l'île Poulo-Condor. (*Mém. Soc. Imp. Sc. nat. Cherbourg*, 1866, pp. 113-128.)

* LAURENT. — Causerie sur les hôtes marins des mers de Chine. (*Bull. Soc. Ét. indochin. de Saigon*, 1896, 4e fasc., pp. 13-17.)

MONOD, Th. — On an indochinese Caphyra Commensal of an Alcyonium. (*Com. Congrès pan-pacifique, Honolulu*, juillet 1924.)

PELLEGRIN, J. — Mission permanente française en Indochine. Poissons de la baie d'Along (Tonkin). (*Bull. Soc. zool. France*, 1905, pp. 82-88.)

Pellegrin, J. — Les Poissons d'eau douce de l'Indochine française. (*Bull. Soc. nat. Acclim.*, 53, 1906, pp. 268-280, 319-325. Paris, Challamel, 1907.)

Pellegrin, J. — Mission permanente française en Indochine. Poissons. (*Bull. Mus. Paris*, 1907, pp. 499-503.)

Pellegrin, J. — Les Poissons d'ornement exotiques. (*C. R. p. l'avanc. sc.*, Congrès Toulouse, 1910.)

Pellegrin, J. — Description d'un poisson nouveau du Tonkin appartenant au genre Protosalanx Regaun. (*Bull. Mus. Paris*. 1923, p. 351.)

*Petillot, L. — Une richesse du Cambodge. La Pêche et les Poissons. Avec 14 planches hors texte et une carte. Paris, Augustin Challamel, 1911, in-8, x-167 pp.

Voir pp. 159-167 : Liste des poissons de l'Indochine envoyés par le Docteur Gilbert Tirant au Muséum des Sciences naturelles de Lyon. Notices : Bull. Soc. Géog. com., avril 1912, pp. 285-286, par Fernand Rivière. — Asie française, nov. 1911, p. 524.

Ricard. — Rapport sur le Grand Lac (Tonlé Sap). Le lac au point de vue hygiénique. Description des espèces trouvées dans ses eaux. (*Exc. et Recon.*, 1880, III, p. 130.)

*Sauvage, E. — Note sur quelques poissons des eaux douces du Laos. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 1876.)

*Sauvage, E. — Note sur quelques poissons d'espèces nouvelles provenant des eaux douces de l'Indo-Chine. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 7e Sér., II, 1877-78, pp. 233-242.)

*Sauvage, E. — Considérations sur la faune ichtyologique des eaux douces de l'Asie et en particulier de l'Indo-Chine, 24 août 1877. (*C. R. p. l'avanc. sc.* Le Havre, 1877, pp. 615-620.)

Sauvage, E. — Description de nouvelles espèces de Siluridae et de Cyprinidae de l'Indochine. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 1878 (7), II, pp. 233-241.)

*Sauvage, E. — Sur un *Himantura* de Cochinchine. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, II, 1877-78, pp. 90-92.)

Sauvage, E. — Description de nouvelles espèces de Pleuronectidae des genres Syraptura et Cynoglossus de la Cochinchine et du Laos. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 1878, (7), II, pp. 92-95.)

*Sauvage, E. — Recherches sur la faune ichtyologique de l'Asie et description d'espèces nouvelles de l'Indochine. (*Nouv. Arch. Mus.*, 2e Sér., IV, 1881, pp. 123-194, 4 pl.)

*Sauvage, E. — Notice sur quelques poissons de l'île Campbell et de l'Indo-Chine. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, IV, 1879-1880, pp. 228-233.)

Sauvage, E. — Contribution à la faune ichtyologique du Tonkin. (*Bull. Soc. zool. France*, 1884, IX, pp. 209-215.)

Thominot. — Sur quelques poissons nouveaux appartenant à la collection du Muséum d'Histoire Naturelle. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 1886, (7), X, p. 161.)

Tirant. — Note sur les poissons des montagnes de Somrong Tong (Cambodge). (*Bull. Soc. Etudes indochinoises*, 1883, p. 167.)

*Tirant. — Mémoire sur les poissons de la Rivière de Hué. (Séance du 4 mai 1883). (*Bull. Soc. Etudes indochinoises de Saigon*, 1883, 2e fasc., avril-juin, pp. 80-101.)

*Tirant. — Notes sur les poissons de la Basse-Cochinchine et du Cambodge. (*Exc. et Recon.*, n° 22, mars-avril 1885, pp. 413-438; n° 23, mai-juin 1885, pp. 91-198.)

*Vaillant, L. — Sur quelques poissons rapportés du Haut-Tonkin par M. Pavie. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 8e Sér., IV, 1891-1892, pp. 125-127.)

*Vaillant, L. — Remarques sur quelques poissons du Haut-Tonkin. (*C. R. Paris*, CXIV, janvier-juin 1892, pp. 1028-1029.)

*Vaillant, L. — Sur les poissons provenant du voyage de M. Bonvalot et du prince Henri d'Orléans (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 8e Sér., V, 1892-1893, pp. 197-204.)

Vaillant, L. — Poissons recueillis par M. A. Pavie en Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine.* 1904, III, p. 459.)

*Vaillant, L. — Quelques reptiles, batraciens et poissons du Haut-Tonkin. (*Bull. Mus. Paris*, 1904, pp. 297-301.)

VI. — CRUSTACÉS.

Balss, H. — Potamoniden-Studien. (*Zool. Jahrb. Iena*, 1914, t. 37, pp. 401-410.)

Bouvier, E. L. — Quelques nouvelles espèces de Caridines. (*Bull. Mus. Paris*, 1919, pp. 330-335.)

Bouvier, E. L. — Monographie des Athyidés. — Paris. Lechevallier, 1925.

Daday de Dees, Eug. — Monographie systématique des Phyllopodes conchostracés. (*Ann. Sc. nat. zool.*, 1926, p. 54.)

Gruvel, A. — Les Langoustes des côtes d'Indochine. (*C. R. Paris*, séance du 16 octobre 1923.)

Laurent, M. — Causerie sur les hôtes marins des mers de Chine. (*Bull. Soc. Et. indochinoises de Saigon*, 1896, 4e fasc., pp. 13-17.)

Laurent, M. — L'*Eryon Pontii*, crustacé du Golfe de Siam. (*Bull. Soc. Et. indochinoises. Saigon*, 1897, 1er fasc., pp. 53-55.)

Man, J. de. — Crustacés décapodes terrestres et d'eau douce de l'Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine.* 1904, III, p. 311.)

Rathbun, M. J. — Description des nouvelles espèces de Parathelphusa appartenant au Muséum de Paris. (*Bull. Mus. Paris*, VIII, pp. 184-187.)

Rathbun, M. J. — Monographie des Potamonides. (*Nouv. arch. Mus. Paris*, 4e série, t. 6, 1904, p. 225; t. 7, 1905, p. 159; t. 8, 1906, p. 33.)

Sollaud, E. — Sur deux nouveaux Palemonides à développement condensé vivant dans les eaux douces du Tonkin: Leander mani, n. sp. et Contierella tonkinensis n.g., n. sp. (*Bull. Soc. zool. France*, 1914, t. 39, pp. 314-324.)

VII. — MYRIAPODES.

Brölemann, H. W. — Myriapodes recueillis par M. A. Pavie en Indo-Chine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine.* 1904, III, pp. 253-257.)

Brölemann, H. W. — Essai de classification des Polydesmiens. (*Ann. Soc. ent. France*, 1916, t. 84, pp. 523-608.)

Carl, J. — Spirostreptides nouveaux ou peu connus du Muséum de Genève. (*Rev. suisse Zool.*, 1917, t. 25, pp. 483-509.)

Houdemer, E. — Note sur un Myriapode vésicant du Tonkin, Otostigmus aculeatus Haase. (*Bull. Mus. Paris.* 1926, pp. 213-214.)

VIII. — ARACHNIDES.

Bruyant, L. — Sur les larves d'Hydrachnides parasites des Culicides. (*C. R. Soc. Biol.*, 1908, séance du 26 décembre, pp. 706-707.)

Günther, Dr A. — On an apparently undescribed Spider from Cochin-China. (*Annals Nat.History*, 3d S., 1862, pp. 299-304.)

Kraepelin, K. — Ueber einige neue Gliederspinnen. (*Hamburg. Abh. Natw. Ver.*, 1901, XVI, part. 1, no 4, 17 pp.)

Oudemans, A. C. — Note on Acari (Third series). (*Tijdschr. Nederland. Dierk. Ver.*, 1901, VII, pp. 50-88, pl. I-III.)

Rœwer, C. F. — Revision des Opiliones Plagiostethi (= Opiliones Palpatores): Famille der Phalangidæ (Subfamilien Gagrellini, Liobunini Leptobunini). (*Hamburg. Abh. Natw. Ver.*, 1910, t. 19, h. 4, pp. 1-294, 6 fig.)

Rœwer, C. F. — Die Familien der Assamiden und Phalangodiden des Opiliones-Laniator. (*Arch. für Naturg. Berlin*, 78. Abt. A. H., 3, 1912, pp. 1-241.)

Simon, E. — Arachnides recueillis par M. A. Pavie dans le royaume de Siam, au Cambodge et en Cochinchine. (*Act. Soc. Linn. Bordeaux*. 1886, t. 40, pp. 137-166.)

*Simon, E. — Liste des Arachnides recueillis en Indo-Chine (Cochinchine, Cambodge et Siam) et offerts au Muséum par M. Pavie. (*Bull. Mus. Paris*, II, 1896, pp. 263-264.)

Simon, E. — Description d'Arachnides nouveaux des familles des Agelinidæ, Pisauridæ, Lycosidæ et Oxypidæ. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1898, t. 43, pp. 5-34.)

Simon, E. — Etudes arachnologiques. 27e mémoire. XLII. Description d'espèces nouvelles de l'ordre des Araneæ. (*Ann. Soc. ent. France*, 65, pp. 405-510, pl. 12 et 13.)

*Simon, E. — Liste des Arachnides recueillis par M. A. Pavie en Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, pp. 210-295.)

SIMON, E. — Description d'un Arachnide cavernicole du Tonkin. (*Bull. Soc. ent. France*, 1906, t. 27.)

SIMON, E. — Etudes arachnologiques. 33e mémoire. Arachnides recueillis à Phuc-Son (Annam) par M. Frühstorfer (nov.-déc. 1899). (*Ann. Soc. ent. France*, 1903, t. 71, pp. 719-736.)

SIMON, E. — Description d'Arachnides nouveaux. (*Ann. Soc. ent. Belg.*, 1903, pp. 21-39.)

*SIMON, E. — Etudes sur les Arachnides du Tonkin. (*Bull. scient. France et Belgique*, t. XLII, 1908, pp. 69-147.)

TROUESSART, L. — Description d'espèces nouvelles d'Halacaridæ, par le Dr. TROUESSART, et description d'un genre nouveau par BRUCKER et TROUESSART. (*Bull. Soc. zool. France*, 1900, XXV, pp. 38-43.)

TROUESSART, L. — Description d'espèces nouvelles. (*Bull. Soc. Angers*, 1900, XXIX, pp. 209-234.)

IX. — INSECTES.

1° FAUNES et DIVERS.

Anonyme. — Insectes nuisibles. (*Bull. écon. Indochine*, 1905, pp. 397-398.)

CHEVALIER, Aug. — Insectes nuisibles aux Cotonniers en Indochine. (*Rev. Bot. appliquée*, 1925, n° 44, p. 303.)

CLAYBROOKE, J. de. — Note sur quelques insectes du Tonkin provenant des environs de Hanoi. (*Bull. Mus. Paris*, 1903, pp. 132-133.)

DEMANGE. — Une haie de bambou au Tonkin. (*Feuille des jeunes naturalistes*, 1909-1910, IVe série, 10e année, pp. 77-79, 90-92.)

DUPORT, L. — Notes sur quelques maladies et ennemis des plantes cultivées en Extrême-Orient. (*Bull. écon. Indochine*, n° 99, novembre et décembre 1912, et nos 102 et 103, mai-juin, novembre-décembre 1913.)

DUPORT, L. — Rapports sur les travaux de la Station entomologique de Cho Ganh, 1 à 23. (*Bull. Chambre d'Agriculture du Tonkin et du Nord-Annam*, 1915 à 1925.)

KREMPF, A. — Animaux nuisibles à l'agriculture. (*Bull. écon. Indochine*, 1907, pp. 551-553.)

VINCENS, F. — Rapport sommaire sur les travaux effectués au Laboratoire de Phytopathologie de l'Institut scientifique de l'Indochine. (*Bull. Inst. sc. Saigon*, 1921, pp. 307-323.)

VITALIS DE SALVAZA, R. de. — Rapport sur une mission scientifique, Xien-Khouang et Vientiane, en janvier, février et mars 1905. (*Bull. Soc. Etudes indochinoises*, 1916, t. 66, pp. 33-70.)

VITALIS DE SALVAZA, R. de. — Essai d'un traité d'entomologie indochinoise. — Hanoi, 1919.

Vitalis de Salvaza, R. de. — Faune entomologique de l'Indochine. — Saigon.

Fasc. 1, 1921. Fam. Histeridæ-Desbordes.
Fasc. 2, 1921. Fam. Brenthidæ-Calabresi.
Fasc. 3, 1921. Fam. Papilionidæ-Pieridæ et Danaidæ-Dubois et R. Vitalis de Salvaza.
Fasc. 4, 1921. Fam. Scarabeidæ-Boucomont et Gillet.
Fasc. 5, 1921. Fam. Hydrophyllidæ-D'Orchymont.
Fasc. 6, 1923. Fam. Malacodermes-M. Pic.
Fam. Anthribides-Dr. Jourdan.
Fam. Scarabeides-Boucoumont.
Fam. Gyrimides-R. Peschet.
Fasc. 7, 1924. Fam. Melasidæ et Elateridæ-E. Fleutieux.
Fasc. 8, 1924. Fam. Cicindelidæ-Walther Horn.
Fam. Satyridæ Amathusidæ, Nymphalidæ.
E. Dubois et R. Vitalis de Salvaza.
Fam. Chrysomelidæ: Eumolpinæ-J. Berlioz.
Fam. Gyrinidæ-Peschet.
Fam. Ephemeridæ-J. A. Lestage.
Fam. Formicidæ-Malcolm Burr.
Névroptéres-R. P. Longin Navas.

2° THYSANOURES.

Silvestri. — Note sui Machilidæ. III à V. (*Redia, Giorn. Entom.* Florence, 1906. III, pp. 325-340.)

3° NÉVROPTÈRES.

Bathellier, J. — Note sur les rapports d'un nid d'Eutermes matangensis Havilang avec un nid de Microtermes. (*Ann. Sc. nat.*, Séries Bot. et Zool., 1923, 10e série, VI, pp. 403-409.)

Deneux. — Notes termitologiques. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1904, t. 48, pp. 146-151.)

Enderlein, G. — Klassifikation der Plecopteren, sowie Diagnosen neuer Gattungen und Arten. (*Zool. Anz. Leipzig*, 1909, t. 34, pp. 385-419.)

Enderlein, G. — Plecopterologische Studien, II. (*Stett. Ent. Zeit.*, 1909, t. 70, pp. 32-352.)

Foerster. — Libellen von Tonkin. (*Wien. Ent. Zeit.*, 1905, t. 24, pp. 19-24.)

Holmgren, N. — Termitenstudien. 2. Systematik der Termiten. Die Familien Mastotermidæ, Protermidæ und Mesotermidæ. (*Stokh. Vet. Ak. Handl.*, 1911, t. 46, n° 6, p. 88, 8 pl.)

Kirby. — List of a small collection of Odonata (Diagon Flies) from Ceylon collected by Mr. E. Ernest Green with notes on the genus Zygonidia and its allies and descriptions of new species of Zygonidia Kirby and Onychothemis Braver from Ceylon and Tonkin. (*Ann. Mag. Nat. Hist. Londres*, 1905. XV, pp. 270-278.)

Klapalek. — Revision der Gattung Acroneuria Pict. (*Prag. Bull. Ac. Sc. Franc. Jos.*, 1909, t. 14, pp. 234-247.)

Lestage, J. A. — Les Ephémères indochinois. (*Bull. Soc. ent. Belgique*, 1921, pp. 113-221.)

Lestage, J. A. — Une Ephemera nouvelle du Tonkin et tableau des espèces de la faune orientale. (*Ann. Soc. ent. France*, vol. 96, 1927, pp. 93-100.)

Lestage, J. A. — Notes sur le genre Nirvius Navas (= Ephemera L.). (*Bull. Soc. ent. France*, 1922, p. 253.)

Martin, R. — Les Odonates indoocéaniens. (*Bull. Mus. Paris*, 1903, pp. 506-512.)

Martin, R. — Liste des Névroptères d'Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, pp. 204-222.)

Martin, R. — Aeschines. (*Cat. Coll. Selys, Longchamps, Bruxelles*, 1908, fasc. 18, pp. 1-84.)

Martin, R. — Aeschnines. (*Cat. Coll. Zool. Selys, Longchamps, Bruxelles*, 1909, fasc. 19 et 20, pp. 85-251, pl. III-VI.)

Martin, R. — Description d'espèces nouvelles d'Odonates. (*Bull. Soc. ent. France*, 1921, p. 94.)

Navas, A. P. — Longin. Insectos Neuvropteros nuevos. (*Verh. intern. Zool. Kongr. Iena*, 1910, t. 8, pp. 746-751.)

Navas, A. P. — A propos d'Ephemera longiventris Navas. (*Insecta*, 1917, p. 9.)

Navas, A. P. — Longin. Névroptères de l'Indochine. (*Insecta*, 1919, p. 185.)

Navas, A. P. — A propos d'Ephemera innotata Navas. (*Bol. Soc. esp. Hist. nat.*, 1922, p. 54.)

Shelford, R. — Subfam. Epilamprirae. (*Genera Insectorum*, 1910, t. 101, p. 1-21.)

Ulmer, G. — Neue Trichopteren. (*Notes Mus. Jentink*, 1907, t. 29, pp. 1-53.)

4° ORTHOPTÈRES.

Bolivar. — Notas sobre los Pirgomorphido (Pirgomorphidæ). (*Bol. Soc. esp. Hist. nat.*, 1905, V, pp. 105-115, 196-217, 278-289, 298-307.)

Borelli, A. — Dermaptères nouveaux du Muséum de Paris. (*Bull. Mus. Paris*, 1921, pp. 77-83.)

Burr, N. — Description of five new Dermatoptera. (*Ent. Mont. Mag.*, 1905, 2e série, pp. 84-86.)

Burr, N. — Notes on the Forficularia. XVIII. More new species. (*Ann. Mag. Nat. Hist., Londres*, 1911, t. 8, pp. 39-50.)

Burr, N. — Contributions à la faune entomologique de l'Indochine française. (*Ann. Soc. ent. France*, 1917, t. 86, pp. 57-62.)

Chopart, L. — Description d'un Orthoptère cavernicole du Laos. (*Bull. Soc. ent. France*, 1919, pp. 338-340.)

Chopart, L. — Description d'un Haania Sauss. (Orthopt. Mantidæ) du Laos. (*Bull. Soc. ent. France*, 1920, p. 55.)

Chopart, L. — Diagnoses d'espèces nouvelles de Gryllidæ. (*Bull. Mus. Paris*, 1920, pp. 208-215.)

Chopart, L. — Les Polyphaga du groupe de Sinensis Walk. (Orthopt. Blattidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1922, pp. 194-196.)

Chopart, L. — Diagnoses d'Orthoptères cavernicoles nouveaux (Stenopelmatidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1915, pp. 276-279.)

Dohrn. — Orthopterologisches aus dem Stettiner Museum. I. Neue und ungenügend bekannte Conocephaliden des indomalayischen Gebietes. (*Stett. ent. Zeit.*, 1905, LXVI, pp. 237-246.)

Dohrn. — Orthopterologisches aus dem Stettiner Museum. II. Über einige Phaneropteriden des indo-malayischen Gebietes. (*Stett. ent. Zeit.*, 1906, LXVII, pp. 344-358.)

Griffini, Ach. — Descrizione di due nuove Grillacris. (*Mon. zool. ital. Florence*, 1911, t. 22, pp. 26-34.)

Griffini, Ach. — Note interno ad alcuni Grillacridi e Stenopelmatidi del Museum d'Histoire naturelle de Genève. (*Rev. suisse zool. Genève*, 1911, t. 19, pp. 461-500.)

Griffini, Ach. — Grillacridi del Tonkino. (*Zool. Jahrb. Iena*, 1915, t. 38, pp. 79-108.)

Kirby. — Notes on Phasmides in the collection of the British Museum (Natural History) South Kensington with description of new species. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, 1904, XIII, pp. 372-377, 429-444.)

Krause. — Zwei neue Conocephalidenspecies. (*Insekten-Börse*, 1904, p. 213.)

Krause. — Zwei neue Phaneropteridenarten. (*Insekten-Börse*, 1904, p. 29.)

Krause. — Zwei neue Conocephalidenarten. (*Ent. Zeitschr.*, 1905, XVIII, p. 43.)

Krause. — Heldringen. Eine Grillacridenspecies. (*Insekten-Börse*, 1906, p. 32.)

Krempf, A. — Rapport préliminaire sur les invasions d'Acridiens de 1905 en Cochinchine, au Cambodge et en Annam. (*Bull. écon. Indochine*, 1906, pp. 322-326.)

Rehn. — Description of five new species of Orthoptera from Tonkin. (*Proc. Ac. Nat. Sc. Philadelphia*, 1906, pp. 279-292.)

Ris, F. — Libellulinen, part 7, pp. 837-864, pl. 7; part 8, pp. 965-1041, pl. 8. (*Coll. zool. Selys. Longchamps*, 1913, t. 16, 1re partie.)

Shelford, R. — On some new species of Blattidæ in the Oxford and Paris Museums. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, Serie 7, 1907, t. 19, pp. 25-42.)

Shelford, R. — Description of some new genera and species of Blattidæ. (*Deutsch. ent. Zeitschr. Berlin*, 1909, pp. 611-629.)

5° COLÉOPTÈRES.

Achard, J. — Description d'une nouvelle espèce de Chlamys (Col. Chrysomelidae). (*Bull. Soc. ent. France*, 1920, p. 3.)

Achard, J. — Synopsis des Scaphidium (Col. Scaphidiidæ) de l'Indochine et du Yunnan. (*Bull. Soc. ent. France*, 1920, p. 209.)

Achard, J. — Une nouvelle espèce du genre Ascaphium Lewis (Col. Scaphidiidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1921, p. 93.)

Achard, J. — Description d'espèces nouvelles de Thrichochrysea (Col. Chrysomelidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1921, p. 171.)

Allard. — Diagnoses de quelques espèces nouvelles de Coléoptères phytophages. (*Bull. Soc. ent. France*, 1887, pp. 200-201.)

*Allard. — Contributions à la faune indo-chinoise. 5e Mémoire. *Galérucides* et *Alticides*. (*Ann. Soc. ent. France*, 1889, pp. 303-312.)

* ALLARD. — Liste des Coléoptères appartenant aux familles des *Dermestidæ*, *Erotylidæ*, *Endomychidæ* et *Coccinellidæ*, recueillis en Indo-Chine et offerts au Muséum par M. Pavie. (*Bull. Mus. Paris*, 1896, pp. 246-247.)

ALLARD. — Famille des Ténébrionides. (*Miss. Pavie, Indo-Chine*, 1904, III, p. 108.)

ALLARD. — Famille des Chrysomélides (suite). (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. 1904, III, pp. 157-163.)

ALLARD. — Collection d'insectes formée dans l'Indo-Chine par M. Pavie, Consul de France au Cambodge. (*Nouv. arch. Mus. Paris*, (3), III, pp. 229-234.)

Anonyme. — Le Scolyte du grain de Caféier en Indochine. (*Bull. écon. Indochine*, Renseignements, mai 1926, p. 193.)

ARROW, G. J. — On some new species of the coleopterous genus Mimelia. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, 1908, série 8, I, pp. 241-248.)

ARROW, J. G. — List of the Erotylid Coleoptera of Indochina with description of new species. (*Ent. Soc. Londres*, 1921, p. 285.)

AURIVILLINS, C. — Collection d'insectes formée en Indo-Chine par M. Pavie, Consul de France au Cambodge. Coléoptères Curculionides. (*Nouv. arch. Mus. Paris*, (3), III, pp. 205-224.)

AURIVILLINS, C. — Famille des Curculionides. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, pp. 110-127.)

BABAULT, G. — Description d'une nouvelle espèce de Cicindèle du Tonkin. (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, p. 7.)

* BATES. — Contributions à la faune indo-chinoise, 3e mémoire. *Carabidæ*. (*Ann. Soc. ent. France*, 1889, pp. 261-286.)

BEDEL, L. — Diagnose de deux Nesitis nouveaux du Tonkin et synopsis des espèces de ce genre. (Col. Erotylidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1920, pp. 39-42.)

BENDERITTER, E. — Trois Rutélides nouveaux d'Asie orientale (Col. Scarabæidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1922, pp. 38-39.)

BENDERITTER, E. — Quelques Rutélides exotiques nouveaux. (Col. Scarabæidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 91-94.)

BENDERITTER, E. — Quelques Rutélides nouveaux (Col. Scarabæidæ). 10e note. (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 216-219.)

BERLIOZ, J. — Eumolpides recueillis par M. R. Vitalis de Salvaza au Laos et dans le Haut-Tonkin. (*Ann. Soc. ent. France*, 1917, pp. 307-316.)

BERNHAUER, M. — Die Staphyliniden-Tribus Leptocharina nebst analytischen Bestimmungstabellen der Gattungen und Arten. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1903, pp. 113-160.)

BERNHAUER, M. — Beitrag zur Staphylinidenfauna von Ostindien und den Sundainseln. (*Stett. ent. Zeit.*, 1903, t. 64, pp. 21-36.)

BERNHAUER, M. — Neue exotische Staphyliniden. (*Verhd. zool. bot. Gesell. Wien*, 1904, pp. 4-24.)

BLANFORD, W. F. H. — Contributions à la faune indochinoise. 16e mémoire. Scolytidæ. (*Ann. Soc. ent. France*, 1896, pp. 19-22.)

Boileau, A. — Description d'un Neolucanus nouveau du Haut Laos. (*Bull. Soc. ent. France*, 1914, pp. 133-135.)

Boucaumont, A. — Lamellicornes coprophages d'Indochine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1904, pp. 210-214.)

Boucaumont, A. — Note sur quelques Coprophages asiatiques de la collection du Museum. (*Bull. Mus. Paris*, 1919, pp. 601-603.)

Boucaumont, A. — Note sur divers Coléoptères coprophages. (*Bull. Mus. Paris*, 1923, pp. 81-83.)

Boucaumont, A. — Quatre Onthophagini nouveaux d'Indochine (Col. Scarabæidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 9-11.)

Bourgeois, J. — Familles des Cebrionides, des Rhipidocérides, des Dascillides et des Malacodermes. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, pp. 96-104.)

Bourgeois, J. — Collection d'insectes formée dans l'Indochine. (*Nouv. arch. Mus. Paris*, (3), II, pp. 179-188.)

Bourgeois, J. — Notes sur quelques espèces nouvelles ou intéressantes de Coléoptères appartenant au Museum de Paris. (*Bull. Soc. ent. France*, 1895, pp. 138-140.)

Bourgoin, A. — Description d'une nouvelle espèce du genre Trichius Fairm. (*Bull. Soc. ent. France*, 1913, pp. 230-231.)

Bourgoin, A. — Description d'un Cétonide nouveau du Tonkin appartenant au genre Bombodes West. (*Bull. Soc. ent. France*, 1914, pp. 352-353.)

Bourgoin, A. — Diagnoses préliminaires de Cétonides nouveaux de l'Indochine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1916, pp. 109-112.)

Bourgoin, A. — Description de trois Macronota nouveaux de l'Indochine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1916, pp. 133-137.)

Bourgoin, A. — Note rectificative sur Bombodes Vitalisi Bourg. et description d'une nouvelle espèce de Bombodes. (*Bull. Soc. ent. France*, 1916, pp. 254-255.)

Bourgoin, A. — Diagnoses préliminaires de Cétonides nouveaux recueillis par M. Vitalis de Salvaza en Indochine.

2e note. (*Bull. Soc. ent. France*, 1917, pp. 68-70.)

3e note. (*Bull. Soc. ent. France*, 1917, pp. 230-231.)

Bourgoin, A. — Description de deux Diceros nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1917, pp. 277-279.)

Bourgoin, A. — Description de trois Macronota nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1917, pp. 321-324.)

Bourgoin, A. — Description d'un genre nouveau et de trois espèces nouvelles de Cétonides de l'Indochine française. (*Bull. Soc. ent. France*, 1917, pp. 365-367.)

Bourgoin, A. — Description d'un genre nouveau et de deux espèces de Cétonides. (*Bull. Soc. ent. France*, 1919, pp. 218-221.)

Bourgoin, A. — Description et diagnoses de Cétonides nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1919, pp. 322-325.)

Bourgoin, A. — Trois Cétonides nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1919, pp. 139-141.)

BOURGOIN, A.—Quatre Cétonides nouveaux découverts par M. R. Vitalis de Salvaza au Laos. (*Bull. Soc. ent. France*, 1920, pp. 283-285.)

BOURGOIN, A. — Diagnoses préliminaires de Buprestides de l'Indochine française. (*Bull. Soc. ent. France*. 1922, pp. 20-24.)

BOURGOIN, A. — Description d'un Heterosoma nouveau de Madagascar et diagnoses préliminaires de quatre Agrilus nouveaux d'Indochine française. (*Bull. Soc. ent. France*, 1922, pp. 167-169.)

BOURGOIN, A. — Quatre Cétonides nouveaux (Col. Scarabæidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 162-165.)

BOURGOIN, A. — Diagnoses préliminaires de Coléoptères nouveaux (Tonkin). Scarabæidæ et Buprestidæ. (*Bull. Soc. ent. France*, 1924, pp. 137-138, 143-154.)

BOURGOIN, A. — Diagnoses préliminaires de Buprestides nouveaux de l'Indochine française. (*Bull. Soc. ent. France*, 1924, pp. 178-179.)

BOURGOIN, A. — Melibœus de l'Indochine française voisins de M. Cupricollis Saund et de M. Chrysomelinus Kerr. (*Bull. Soc. ent. France*, 1924, pp. 214-215.)

BOURGOIN, A. — Diagnoses préliminaires de Buprestides nouveaux de l'Indochine française. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 111-112.)

BOURGOIN, A.— Description et diagnoses de Cétonides nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1926, pp. 69-72.)

BOUTAN, L. — Note sur quelques insectes déprédateurs des récoltes, (*Bull. écon. Indochine*, 1904, pp. 1295-1298.)

BOUTAN, L. — Le Borer du Caféier au Tonkin. (*Bull. écon. Indochine*, 1905, pp. 48-50.)

BOUTAN, L. — Le Borer du Bambou, (*Bull. écon. Indochine*, 1905, pp. 480-482).

BRENSKE. — Tribu des Melolonthines : Genre Serica. (*Bull. Mus. Paris*, 1889, nº 8, et *Miss. Pavie, Indo-Chine*. 1904, III, pp. 90-93.)

BRONGNIART, C. — Nouvelle espèce du genre Rosalia du Laos (Col. Cerambycidæ). (*Le Naturaliste*, 1890, p. 152.)

BRONGNIART, C. — Nouvelles espèces de Cérambycides. (*Bull. Soc. ent. France*, 1890, p. 121.)

BRONGNIART, C. — Description de quelques Longicornes nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1890, pp. 183-185.)

BRONGNIART, C. — Collection d'insectes formée en Indo-Chine par M. Pavie, consul de France au Cambodge. Coléopt. Longicornes. (*Nouv. arch. Mus. Paris*, (3), III, pp. 237-254, pl. X.)

*BRONGNIART, C. — Liste des Coléoptères appartenant à la famille des *Cerambycidæ* recueillis en Indo-Chine et offerts au Muséum par M. A. Pavie. (*Bull. Mus. Paris*, II, 1896, pp. 250-251.)

Cf. *Nouv. Arch. du Muséum*, 3ᵉ Sér., III, pp. 237-253, 1 pl. col.

BRONGNIART, C. — Famille des Cérambycides. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. 1904, III, pp. 145-146.)

CHATANAY, J. — Matériaux pour servir à l'étude de la faune entomologique de l'Indochine française réunis par M. Vitalis de Salvaza (Col. Tenebrionidæ). (*Bull. Mus. Paris*, 1917, pp. 229-255.)

Csiki, E. — Coleoptera nova en Museo nationali Hungarico. II. (*Ann. Hist. nat. Mus. nat. Hung. Budapest*, 1909, t. 7, pp. 340-343.)

Csiki, E. — Coleoptera nova in Museo nationali Hungarico. III. (*Ann. Hist. nat. Mus. nat. Hung. Budapest*, 1910, t. 8, pp. 444-445.)

Desbordes, H. — Contribution à la connaissance des Histerides. 2e mémoire. Synopsis des divers groupes d'Histeridæ. (*Ann. Soc. ent. France*, 1916, t. 85, pp. 297-326.)

Desbordes, H. — Contribution à la connaissance des Histerides. 4e mémoire. Etude des Histerides de l'Indochine (Tonkin, Laos, Siam, Annam, Cambodge, Cochinchine). (*Ann. Soc. ent. France*, 1918, t. 87, pp. 341-424.)

Desbordes, H. — Description d'un Tribalus nouveau du Tonkin (Col. Histeridæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1920, p. 186.)

Desbordes, H. — Description d'un Histeride nouveau du Tonkin. (*Bull. Soc. ent. France*, 1924, p. 141.)

Didier, Dr L. — Description de Lucanides nouveaux (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 154-156.)

Didier, Dr L. — Description d'un Lucanide nouveau. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 202-204.)

Didier, Dr L. — Description sommaire de Lucanides nouveaux de la faune indochinoise. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 218-223.)

Didier, Dr L. — Description d'une espèce nouvelle de Lucanides. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 262-266.)

Didier, Dr L. — Description d'un Ægus nouveau (Col. Lucanides). (*Bull. Soc. ent. France*, 1926, pp. 18-21.)

Didier, Dr L. — Description sommaire de Lucanides nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1926, pp. 146-148.)

Didier, Dr L. — Description d'une espèce nouvelle de Lucanides. (*Bull. Soc. ent. France*, 1926, pp. 178-180.)

Didier, Dr L. — Description sommaire de Lucanides nouveaux du genre Neolucanus de la faune indochinoise. (*Bull. Soc. ent. France*, 1926, pp. 210-214.)

Didier, Dr L. — Contribution à l'étude des Lucanides de la faune indochinoise. (*Ency. ent.*, ser. B. I, col. 1, 1926, pp. 132-172, 16 fig.)

Didier, Dr L. — Description d'un Lucanide nouveau. (*Bull. Soc. ent. France*, 1927, pp. 38-41.)

Didier, Dr L. — Quelques modifications à la classification des Lucanides. A propos du genre Cyclommatus Parry. (*Bull. Soc. ent. France*, vol. XCVI, 1927, pp. 101-103.)

Didier, Dr L. — Description d'un Lucanide nouveau (Col.). (*Bull. Soc. ent. France*, 1927, pp. 116-118.)

Didier, Dr L. — Description d'un Lucanide nouveau (Col.). (*Bull. Soc. ent. France*, 1927, pp. 144-147.)

Didier, Dr L. — Description d'un Lucanide nouveau (Col.). (*Bull. Soc. ent. France*, 1927, pp. 158-160.)

Didier, Dr L. — Description d'un Lucanide nouveau de la faune indochinoise. (*Bull. Soc. ent. France*, 1927, pp. 202-205.)

Didier, Dr L. — Descriptions sommaires de Lucanides nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1927, pp. 220-222.)

Didier, Dr L. — Description de Lucanides nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*. 1927, pp. 270-272.)

Dupont, L. — Note sur deux ennemis du Cocotier. (*Bull. écon. Indochine*, 1912, pp. 532-542.)

Dupuis, P. — Carabique nouveau de l'Indochine. (*Ann. Soc. ent. Belgique*. 1913, t. 57, pp. 325-329.)

Fairmaire, L. — Description de Coléoptères de l'Indochine. (*Ann. Soc. ent. France*, 1889, pp. 333-378.)

Fairmaire, L. — Contribution à la faune indochinoise. Col. Hétéromères. (*Ann. Soc. ent. France*, 1893, pp. 19-38.)

Fairmaire, L. — Notes sur quelques Coléoptères de Langson. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1893, t. 37, pp. 287-302.)

Fairmaire, L. — Coléoptères du Haut-Tonkin. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1893, t. 37, pp. 303-325.)

Fairmaire, L. — Description d'une espèce nouvelle de Goliathopsis. (*Bull. Soc. ent. France*, 1893, p. 7.)

Fairmaire, L. — Description d'un Goliathide nouveau. (*Bull. Soc. ent. France*, 1899, p. 103.)

Fairmaire, L. — Deuxième note sur les Coléoptères des environs de Langson. (*Ann. Soc. ent. Belgique*. 1895, pp. 173-190.)

Fairmaire, L. — Description de quelques Hétéromères. (*Ann. Soc. ent. Belgique*. 1903, t. 47, pp. 13-20.)

Fairmaire, L. — Deux nouvelles espèces de Longicornes du Tonkin. (*Miss. Pavie, Indo-Chine*. 1904, III, pp. 145-146.)

Fairmaire, L. — Description de Lamellicornes indochinois nouveaux ou peu connus. (*Miss. Pavie, Indo-Chine*, 1904, III, p. 96.)

Fauvel, A. — Description d'un Rynchochilus nouveau. (*Rev. ent. française*, 1897, p. 44.)

Fauvel, A. — Description d'un Rynchochilus du Cambodge. (*Rev. ent. française*, 1897, p. 229.)

Fauvel, A. — Deux Leptochirus nouveaux. (*Rev. ent. française*. 1903, t. 22, pp. 171-172.)

Felche, C. — Zwei neue Scarabæiden. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1901, pp. 135-160.)

*Fleutiaux, E. — Contribution à la faune indo-chinoise. 1er mémoire. *Cicindelidæ* et *Elateridæ*. (*Ann. Soc. ent. France*, 1889, p. 137.)

Fleutiaux, E. — Contribution à la faune indochinoise. 15e mémoire. Première addition aux Cicindelidæ et aux Elateridæ. (*Ann. Soc. ent. France*, 1895, pp. 683-690.)

Fleutiaux, E. — Liste des Elatérides recueillis au Siam et au Cambodge par M. A. Pavie. (*Bull. Mus. Paris*, 1896, p. 249.)

Fleutiaux, E. — Contribution à la faune indochinoise. 18e mémoire. Deuxième addition aux Cicindelidæ et aux Elateridæ. (*Ann. Soc. ent. France*, 1902, pp. 569-580.)

Fleutiaux, E. — Description de deux Elatérides nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1903, p. 225.)

Fleutiaux, E. — Liste des Elatérides nouveaux. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, pp. 84-96.)

Fleutiaux, E. — Diagnoses de quatre Elatérides nouveaux (Tonkin). (*Bull. Soc. ent. France*, 1906, pp. 211-213.)

Fleutiaux, E. — Description d'Elatérides nouveaux du Tonkin. (*Bull. Soc. ent. France*, 1908, p. 164.)

Fleutiaux, E. — Nouvelle liste de Cicindélides de l'Indochine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1917, pp. 368-370.)

Fleutiaux, E. — Nouvelle contribution à la faune de l'Indochine française. Coleoptera Serricornia. (*Ann. Soc. ent. France*, 1918, pp. 175-278.)

Fleutiaux, E. — Enumération des Cicindelidæ récoltés en Indochine par M. Vitalis de Salvaza de 1914 à 1916. (*Bull. Soc. ent. France*, 1918, pp. 48-49.)

Fleutiaux, E. — Coléoptères Elaterides indochinois de la collection du Museum d'Histoire naturelle. Catalogue et description d'espèces nouvelles. (*Bull. Mus. Paris*, 1918, pp. 205-236.)

Fleutiaux, E. — Sur quelques Cicindelidæ du Laos. (*Bull. Soc. ent. France*, 1919, pp. 126-128.)

Fleutiaux, E. — Sur quelques Cicindelidæ d'Indochine (rectifications). (*Bull. Soc. ent. France*. 1919, p. 252.)

Fleutiaux, E. — Les espèces indochinoises du genre Adelocera Guermar. (Col. Elateridæ). (*Bull. Soc. ent. France*), 1920, pp. 112-115.)

Fleutiaux, E. — Tableau pour la détermination rapide des Tricondyla d'Indochine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1920, pp. 308-309.)

Fleutiaux, E. — Omissions bibliographiques. (*Bull. Soc. ent. France*, 1921, p. 273.)

Fleutiaux, E. — Melasidæ (Col.) nouveaux d'Indochine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1922, pp. 113-116.)

Fleutiaux, E. — Description de deux espèces nouvelles d'Elatérides du genre Diploconus. (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 9-14.)

Fleutiaux, E. — Genre nouveau et espèces de Melasidæ (Col.) du Tonkin. (*Bull. Soc. ent. France*, 1924, pp. 156-158.)

Fleutiaux, E. — Deux Melasidæ nouveaux d'Indochine française de la collection du Museum. (*Bull. Mus. Paris*, 1924, pp. 285-286.)

Fleutiaux, E. — Elatérides nouveaux récoltés au Tonkin par le Père A. de Cooman. 1[re] note. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 184-186.)

Fleutiaux, E. — Elatérides nouveaux récoltés au Tonkin par le Père A. de Cooman. 2[e] note. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 278-281.)

Fleutiaux, E. — Les Elatérides de l'Indochine française. (Soc. d'édit. géographiques, maritimes et coloniales. Paris, 1927, 122 pp., 25 fig.)

Gestro, R. — Sopra due species nuove del genero Ichthyurus. (*Ann. Mus. civ. stor. nat., Genova*, 1893, t. 33, pp. 383-386.)

Gestro, R. — Materiali per lo studio delle Hispidæ. IV, V, VI. (*Ann. Mus. civ. stor. nat., Genova*, 1899, t. 40, pp. 215-229.)

GESTRO, R. — Frammenti entomologici. (*Bull. Soc. zool. Ital.*, 1902, t. 34, pp. 33-49.)

GESTRO, R. — Materiali per lo studio delle Hispidæ. XXVIII, Descrizione di algune Hispidæ ineditæ. (*Ann. Mus. civ. stor. nat. Genova*, 1905, pp. 468-500.)

GESTRO, R. — Sur quelques Ichthyurus du Tonkin. (*Notes Leyden Museum*. Leyde, 1906, pp. 235-238.)

GESTRO, R. — Contribuzione allo studio della faune entomologica indocinese : Ichthyurus. (*Ann. Mus. civ. stor. nat., Genova*, ser. 3, VIII, 1918-1920, pp. 95-100.)

GILET, J. J. E. — Coprides nouveaux de la région orientale et remarques synonymiques. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1911, t. 55, pp. 313-314.)

GRAVELY, F. H. — The Passalid Coleoptera of french Indochina. (*Ency. ent.*, ser. B. I, col. 1, 1926, pp. 63-67.)

GROSCLAUDE. — Liste des Coléoptères coprophages recueillis par M. L. Duport au Tonkin en Avril, Juin et Juillet 1912. (*Bull. Soc. ent. France*, 1917, p. 105.)

GROUVELLE, A. — Diagnoses de Coléoptères nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, (6), VII, p. 179.)

GROUVELLE, A. — Description de Dryopides (Parnides) et Helmides nouveaux. (*Notes Leyden Museum*, 1896, t. 18, pp. 3-13.)

GROUVELLE, A. — Famille des Histérocérides. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. 1904, III, pp. 83-84.)

GROUVELLE, A. — Nitidulides, Colidiides, Cujides, Monotomides et Hélonides nouveaux (Tonkin et Annam). (*Rev. ent. française*. 1906, pp. 113-131.)

GROUVELLE, A. — Psammœcus nouveaux du Musée de Leide. (*Notes Leyden Museum*, 1912, t. 34, pp. 81-94.)

*GROUVELLE, A. — Coléoptères du Tonkin récoltés par M. le Colonel Bonifacy : *Rhysodidæ, Nitidulidæ, Ostomidæ*. (*Bull. Mus. Paris*, 1912, n° 8, pp. 502-505.)

HORN, W. — Quatre espèces nouvelles de Coléoptères (Famille des Cicindélides) du Museum d'histoire naturelle de Paris. (*Bull. Mus. Paris*, 1896, pp. 326-329.)

HORN, W. — Matériaux pour servir à la faune entomologique de l'Indochine. Cicindelidæ. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1913, t. 57, pp. 362-366.)

HORN, W. — Matériaux pour servir à la faune entomologique de l'Indochine. Cicindelidæ, n° 2. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1914, t. 58, p. 137.)

HUSTACHE, A. — Nouveaux Ceuthorrhynchini exotiques. (Col. Curculionidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 113-117.)

JACOBI. — Description of some new species of Phytophagous Coleoptera. (*Entom. Londres*, 1904, pp. 293-296.)

JACQUET, L. — Destruction des vers palmistes. (*Bull. écon. Indochine*, 1905, p. 898.)

JAKOWLEFF, B. E. — Description de quelques espèces de la famille des Lucanides. (*Horae Soc. ent. Ross.*, 1900, t. 34, pp. 631-642.)

JORDAN. — Some new oriental Anthribidæ. (*Nov. zool.*, 1904, XI, pp. 230-237.)

Kerremans, Ch. — Monographie des Buprestides. — Bruxelles, 1908, t. III, fasc. 1-19, 602 pp., et t. IV, fasc. 1-5, 100 pp.

Kolbe. — Gattungen und Arten von Sumatra und Borneo. (En appendice : Un genre nouveau du Tonkin.) (*Stett. Ent. Zeit.*, 1904, t. 15, pp. 3-57.)

Kraatz, G. — Fruhstorferia 6 — maculata Kraatz. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1900, pp. 367-368.)

Kuhnt, P. — Neue Erotyliden. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1908, pp. 626-633.)

Kunkel d'Herculais. — Coléoptères cétonides de la collection du Muséum. Description d'une nouvelle espèce de Clerota : Cl. Bodhisatva de l'Annam et du Tonkin. (*Bull. Mus. Paris*, 1912, p. 440.)

Laboissière, V. — Description des deux Oides nouveaux du Tonkin. (*Bull. Soc. ent. France*. 1919, pp. 160-161.)

Laboissière, V. — Contribution à l'étude des *Galerucini* de l'Indochine et du Yunnan avec description de nouveaux genres et espèces. (*Ann. Soc. ent. France*, vol. XCVI, 1927, pp. 37-62.)

Lameere, A. — Trois Prioninæ nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1916, pp. 233-235.)

Lameere, A. — Description de deux nouveaux Prioninæ. (*Bull. Soc. ent. France*, 1917, pp. 146-148.)

Lameere, A. — Revision des Prionides. 18e mémoire, V, pp 260-277, 19e mémoire, VI, pp. 325-356. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1911.)

Lapouge. — A propos d'un Carabus du Laos. (*Miscellanæ entomologica. Revue entomologique internationale*. Edition française. Narbonne, 1916, p. 85.)

Lefevre, E. — Eumolpides nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1887, (6), VII, pp. 55-57.)

* Lefevre, E. — Contributions à la faune indo-chinoise, 4e mémoire. *Cryptocéphalides*, *Clytrides* et *Eumolpides*. (*Ann. Soc. ent. France*, oct. 1889, pp. 287-299.)

Lefevre, E. — Contributions à la faune indo-chinoise. 2e mémoire. Clytrides et Eumolpides. (*Ann. Soc. ent. France*, 1893, pp. 111-134.)

Lefevre, E. — Famille des Chrysomélides : Tribu des Clytrides et des Eumolpides. (*Miss. Pavie, Indo-Chine*, 1904, III, pp. 146-157.)

Lefevre, E. — Collection d'insectes formée dans l'Indochine par M. Pavie. (*Nouv. arch. Mus. Paris*, 3, II, pp. 189-202.)

Lesne, P. — Note sur deux espèces de Collyris. (*Bull. Soc. ent. France*, 1891, p. 55.)

Lesne, P. — Deux Anthribides indo-chinois nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1891, p. 91.)

Lesne, P. — Collection d'insectes formée dans l'Indochine par M. Pavie, consul de France au Cambodge. Coléoptères Anthribines. (*Nouv. arch. Mus. Paris*, (3), III, pp. 225-228.)

*Lesne, p. — Cicindélides et Carabides indo-chinois recueillis par M. A. Pavie. Diagnoses des espèces nouvelles et d'un genre nouveau. (*Bull. Mus. Paris*, II, 1896, pp. 238-245.)

LESNE, P. — Contributions à la faune indochinoise. XVII, Bostrichidæ. (*Ann. Soc. ent. France*, 1896, p. 511.)

LESNE, P. — Diagnose d'un type générique nouveau de la tribu des Psoinæ. (*Bull. Soc. ent. France*, 1901, pp. 348-350.)

LESNE, P. — Diagnose d'un Cicindilide nouveau du genre Collyris. (*Bull. Soc. ent. France*, 1901, p. 361.)

LESNE, P. — Les Bostrichides indochinois du genre Rhipidius. (*Bull. Mus. Paris*, 1902, pp. 420-423.)

LESNE, P. — Considérations générales sur l'entomologie indochinoise. (*Miss. Pavie. Indo-Chine.* 1904. III, pp. 44-47.)

LESNE, P.— Famille des Cicindelides. (*Miss. Pavie. Indo-Chine.* 1904. III, p. 58.)

LESNE, P. — Famille des Carabides. (*Miss. Pavie. Indo-Chine.* 1904. III, pp. 62-80.)

LESNE, P. — Famille des Bostrichides. (*Miss. Pavie. Indo-Chine.* 1904. III, pp. 105-108.)

LESNE, P. — Famille des Anthribides. (*Miss. Pavie. Indo-Chine.* 1904. III, pp. 127-130.)

LESNE, P. — Revision des Coléoptères de la famille des Bostrichides. 5e mémoire. Sinoxglinæ. (*Ann. Soc. ent. France*, 1906, pp. 393-426.)

LESNE, P. — Diagnoses préliminaires de Bostrichides nouveaux du genre Heterartron. (*Bull. Soc. ent. France*, 1911, pp. 45-48.)

LESNE, P. — Deux Dinoderus indochinois nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1911, pp. 397-398.)

LESNE, P. — Notes sur les Coléoptères Térédiles : Parabostrichus elongatus Lesne. (*Bull. Mus. Paris*, 1913.)

LESNE, P. — Note sur les Coléoptères Térédiles. Un Sinoxylon indomalais nouveau (S. parviclava nouv. espèce). (*Bull. Mus. Paris*, 1918, pp. 440-492.)

LESNE, P. — Note sur les Coléoptères Térédiles. La série du Sinoxylon capillatum Lesne. Diagnose d'une nouvelle espèce. (*Bull. Mus. Paris*, 1919, pp. 464-466.)

LESNE, P. — Diagnoses de Clérides indochinois nouveaux appartenant au genre Cladiscus. (*Bull. Mus. Paris*, 1927, pp. 78-79.)

*LÉVEILLÉ, H. — Contribution à la faune indo-chinoise. Temnochilides recueillis au Tonkin par le capitaine de frégate L. Blaise. (*Bull. Soc. ent. France*, 1907, pp. 163-166.)

LÉVEILLÉ, H. — Description d'un Temnochilide nouveau. (*Bull. Soc. ent. France*, 1890, p. 107.)

LEWIS, G. — On Histeridæ collected in Cochinchina by Mr. Delaunay. (*Ent. Mont. Mag.* (2), I, p. 106.)

LEWIS, G. — Contributions à la faune indo-chinoise. Histeridæ. (*Ann. Soc. ent. France*, 1893, pp. 373-382.)

LUCAS. — Description d'une larve géante appartenant à la famille des Lampyridæ. (*Bull. Soc. ent. France*, 1887, p. 35. et *Miss. Pavie. Indo-Chine.* 1904, III, p. 104.)

MEYER, D. G. — Odontolabris Frühstorferi Meyer. (*Mitt. Schweiz. ent. Gesell.*, 1902, X, pp. 405-410.)

MOLLENKAMP, W. — Beitrag zur Kenntniss der Lucaniden-Fauna. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1903, pp. 337-355.)

MOSER, J. — Neue Valgidenarten. (*Berl. ent. Zeitschr.*, 1904, t. 49, pp. 265-272.)

MOSER, J. — Beitrag zur Kenntniss der Cetoniden. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1907, t. 51, pp. 313-323.)

MOSER, J. — Verzeichniss der von H. Frühstorfer in Tonkin gesammelten Melolonthiden. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1908, t. 52, pp. 325-343.)

MOSER, J. — Neue Melolonthiden und Cetoniden. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1908, t. 52, pp. 353-367.)

MOSER, J. — Beitrag zur Kenntniss der Cetoniden. VII. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1910, pp. 293-301.)

MOSER, J. — Neue Arten der Melolonthiden-Gattungen, Holotricha und Brahmina. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1909, t. 53, pp. 468-478.)

MOSER, J. — Zwei neue Cetonidenarten. (*Berl. ent. Zeitschr.*, 1903, t. 48, p. 145.)

MOSER, J. — Neue Cetonidenarten. (*Berl. ent. Zeitschr.*, 1903, t. 48, pp. 315-320.)

MOSER, J. — Neue Hopliiden aus dem indo-malavischen Gebiet. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1912, pp. 305-325.)

MOSER, J. — Beitrag zur Kenntniss der Melolonthiden. II. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1913, t. 57, pp. 331-345.)

OHAUS, F. — Neue Ruteliden. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1902, pp. 49-58.)

OHAUS, F. — Beiträge zur Kenntniss der Ruteliden. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1903, pp. 209-228.)

OHAUS, F. — Beiträge zur Kenntniss der Ruteliden. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1908, t. 52, pp. 197-204.)

OHAUS, F. — Beiträge zur Kenntniss der Ruteliden. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1908, pp. 634-644.)

OLIVIER, E. — Description de Lampyrides nouveaux. (*Rev. sc. Bourb.*, 1907, t. 20, pp. 175-181.)

OLIVIER, E. — Coleoptera fam. Lampyridæ-Wytsman. (*Genera Insectorum*, 1907, 74 pp., pl. I-III.)

OLIVIER, E. — Le genre Otatreta Oliv. et description d'espèces nouvelles. (*Bull. Soc. ent. France*, 1908, pp. 113-116.)

OLIVIER, E. — Description de Lampyrides nouveaux. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1909, t. 53, pp. 394-398.)

OLIVIER, E. — Lampyrides de l'Indochine. (*Rev. sc. Bourb.*, 1912, t. 25, pp. 88-92.)

PESCHET, R. — Dyticidæ et Halipidæ nouveaux (Col.). (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 175-181.)

PESCHET, R. — Description d'un Drectochilus nouveau du Tonkin. (Col. Gyrinidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 253-254.)

*PIC, M. — Anthicide nouveau recueilli au Cambodge et offert au Muséum par M. Pavie. (*Bull. Mus. Paris*, II, 1896, p. 250.)

PIC, M. — Matériaux pour servir à l'étude des longicornes, 4e cahier, 1re partie. — St Amand, 1902, pp. 1-37.

PIC, M. — Coléoptères exotiques nouveaux. (*Echange*, 1903, pp. 88-100, 105-107.)

PIC, M. — Famille des Anthicides. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, pp. 109-110.)

Pic, M. — Sur divers Lariidæ ou Bruchidæ et Urodon. (*Echange*, 1904, t. 20, pp. 39-40.)

Pic, M. — Noms nouveaux et diagnoses de Cantharini (Col. Téléphorides) européens et exotiques. (*Echange*, 1905, t. 22, pp. 81-85, 89-93.)

* Pic, M. — Un nouveau *Caryoborus* de Cochinchine (Col. Lariidae). (*Bull. Soc. ent. France*, 1906, pp. 58-59.)

Pic, M. — Diagnose de Coléoptères nouveaux. (*Le Naturaliste*, 1906, pp. 282-283.)

Pic, M. — Description de trois Silis exotiques nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1907, pp. 35-37.)

Pic, M. — Description de Coléoptères d'Asie et d'Afrique. (*Le Naturaliste*, 1908, p. 150.)

Pic, M. — Etude synoptique sur divers Acniopini. (*Echange*, 1908, pp. 38-40, 47-48, 56-62.)

Pic, M. — Coléoptères exotiques nouveaux ou peu connus. (*Echange*, 1908, t. 24, pp. 59-61, 85-86.)

Pic, M. — Les Silis du Tonkin et de la Cochinchine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1913, pp. 163-164.)

Pic, M. — Deux nouveaux Dascillus du Tonkin. (*Bull. Soc. ent. France*, 1913, pp. 500-501.)

Pic, M. — Nouveaux Zonaliris de l'Inde et de la Cochinchine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1916, pp. 125-126.)

Pic, M. — Trois nouveaux Coléoptères hétéromères d'Indochine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1916, pp. 220-221.)

Pic, M. — Trois nouveaux Ptilodactyla. (*Bull. Soc. ent. France*, 1916, pp. 299-300.)

Pic, M. — Nouveaux Coléoptères asiatiques. (*Bull. Mus. Paris*, 1917, pp. 258-263.)

Pic, M. — Coléoptères nouveaux des collections du Museum. (*Bull. Mus. Paris*, 1921, pp. 338-340.)

Pic, M. — Deux nouveaux Crioceris asiatiques (Col. Chrysomelidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1921, pp. 136-137.)

Pic, M. — Diagnoses d'Hétéromères du Tonkin (Col.). (*Bull. Soc. ent. France*, 1922, pp. 66-67.)

Pic, M. — Diagnoses de Dasytides asiatiques (Col. Cantharidæ). (*Bull. Soc. ent. France*, 1922, pp. 155-156.)

Pic, M. — Coléoptères exotiques nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1922, pp. 169-170.)

Pic, M. — Coléoptères Malacodermes nouveaux des Collections du Muséum. (*Bull. Mus. Paris*, 1922, pp. 49-53, 157-161.)

Pic, M. — Sur deux Leprocaulus (Col. Heteromeres). (*Bull. Mus. Paris*, 1922, pp. 504-505.)

Pic, M. — Prionocerus Perty et Idgia Cast du Muséum de Paris (Col. Malacodermes). (*Bull. Mus. Paris*, 1923, pp. 72-73.)

Pic, M. — Deux nouveaux Hylophilus du Tonkin (Col.). (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 37-38.)

Pic, M. — Scaphidiides exotiques nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 194-196.)

Pic, M. — Hispides nouveaux (Col.). (*Bull. Soc. ent. France*, 1924, pp. 99-100.)

Pic, M. — Note sur les Salpingides. (*Bull. Soc. ent. France*, 1924, pp. 67-68.)

PIC, M. — Nouveaux Longicornes asiatiques. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 188-189.)

PIC, M. — Coléoptères asiatiques nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 301-303.)

PIC, M. — Nouveaux Coléoptères exotiques. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 322-324.)

PIC, M. — Contribution à l'étude des Ténébrionides du genre Basides Mots. (*Bull. Mus. Paris*, 1925, pp. 431-438.)

PIC, M. — Mutations et descriptions de nouveaux Coléoptères asiatiques. (*Bull. Mus. Paris*, 1926, pp. 76-80.)

PIC, M. — Coléoptères exotiques nouveaux. (*Bull. Mus. Paris*, 1926, pp. 354-359.)

PIC, M. — Nouveaux Coléoptères exotiques. (*Bull. Soc. ent. France*, 1926, pp. 142-144.)

PIC, M. — Sept Coléoptères exotiques nouveaux. (*Bull. ent. France*, 1926, pp. 153-156.)

PIC, M. — Trois Hétéromères nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1926, p. 203.)

PIC, M. — Nouveaux genres et nouvelles espèces de Coléoptères du Tonkin. (*Bull. Soc. ent. France*, 1927, pp. 111-112.)

PIC, M. — Nouveaux Coléoptères exotiques. (*Bull. Soc. ent. France*, 1927, pp. 183-184.)

PIC, M. — Nouveau genre et nouvelles espèces de Longicornes du Tonkin (Col.). (*Bull. Soc. ent. France*, 1927, pp. 199-200.)

PIC, M. — Nouveaux Rhipiceridae. (*Bull. Mus. Paris*, 1927, pp. 295-300.)

PLANET, L. — Description d'un genre nouveau et d'une espèce nouvelle de Coléoptères. (*Le Naturaliste*, 1899, pp. 174-175.)

POLL, J. R. H. N. Van de. — Contribution à la faune indochinoise. 2ème mémoire. (*Ann. Soc. ent. France*, 1893, pp. 17-26.)

PORTEVIN, G. — Revision des Silphini et des Necrophorini de la région indo-malaise. (*Bull. Mus. Paris*, 1920, pp. 395-491.)

PORTEVIN, G. — Revision des Necrophorini du globe. (*Bull. Mus. Paris*, 1923, pp. 303-309.)

POUILLAUDE. — Au sujet de Lucanides du Tonkin. (*Insecta*, 1913, p. 335.)

PRELL, H. — Beiträge zur Kenntniss der Dynastiden, I-II. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1911, pp. 198-210.)

RAFFRAY, A. — Nouvelles espèces de Pselaphides (Paraguay, Laos, Philippines). (*Ann. Soc. ent. France*, 1917, t. 86, p. 473-502.)

*REGIMBART, M. — Contributions à la faune indo-chinoise, 2e mémoire. *Hydrocanthares*. (*Ann. Soc. ent. France*, 1889, p. 147.)

REGIMBART, M. — Contributions à la faune indo-chinoise, 19e mémoire. Hydrophilidæ. (*Ann. Soc. ent. France*, 1903, pp. 52-64.)

*REGIMBART, M. — Liste des Coléoptères appartenant aux familles des *Dytiscidæ*, *Gyrinidæ* et *Hydrophylidæ* recueillis en Indo-Chine par M. A. Pavie. (*Bull. Mus. Paris*, II, 1896, p. 245.)

REGIMBART, M. — Famille des Dyticides, des Gyrinides et des Hydrophyllides. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, pp. 83-84.)

Ristema, C. — Supplément à la liste des espèces des genres Zonopterus et Pachyteria (Col. Longicornes) de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. (*Bull. Mus. Paris*, 1896, pp. 376-377.)

Ritsema, C. — Eight new asiatic species of the Coleopterous genus Helota. (*Notes Leyden Museum*, 1905, t. 25, pp. 117-132.)

*Tertrin, P. — Liste des Coléoptères appartenant aux familles des *Paussidæ, Sylphidæ, Temnochilidæ, Lucanidæ, Scarabaeidæ, Buprestidæ, Cleridæ*, et *Cantharidæ*, recueillis en Indo-Chine et offerts au Muséum par M. A. Pavie. (*Bull. Mus. Paris*, II, 1896, pp. 247-248.)

Tertrin, P. — Famille des Paussidæ, des Sylphidæ et des Scarabeidæ. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. 1904, III, pp. 84-85.)

Tertrin, P. — Famille des Buprestidæ, des Cleridæ et des Meloidæ. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. 1904, III, p. 93.)

Théry, A. — Observations sur les genres nouveaux publiés par M. Obenberger dans «Sbornik» 1924. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 223-227.)

Vuillet, A. — Note sur la faune entomologique de l'Indochine. (*Insecta*, 1912, 2, pp. 17-19.)

Waterhouse. — Observations on Coleoptera of the Family Buprestidæ with description of new species. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, 1904, t. 14, pp. 245-267, 314-348.)

Weise, J. — Uebersicht der Eumelaarten. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1902, pp. 109-110.)

Weise, J. — Zwei neue Chrysomeliden aus Tonkin. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1902, pp. 367-368.)

Weise, J. — Beschreibung einiger Hispiden (Col.). (*Arch. für Naturg.*, 1904, t. 21, pp. 49-104.)

Wieil. — Note sur un insecte parasite des Haricots. (*Bull. écon. Indochine*, 1912, pp. 110-111.)

Zwang. — Ueber einige von Herrn Fruhstörfer in Tonkin gesammelte Passalidæ. (*Deutsch. ent. Zeitschr.*, 1905, pp. 100-104.)

6° STREPSIPTÈRES.

Pierce, W. D. — A monographic revision of the twisted winged comprising the order Strepsipteres. (*Smith. Inst. U. S. Nat. Mus. Bull.*, 1909, t. 66, I-XII, pp. 1-232, pl. 1-15.)

7° HYMÉNOPTÈRES.

André, E. — Hyménoptères nouveaux appartenant au groupe des Formicides. (*Rev. ent. française*, 1889, VIII, pp. 217-231.)

André, E. — Liste des Hyménoptères : Formicides et Mutilides recueillis par M. Pavie au Siam et au Cambodge. (*Bull. Mus. Paris*, 1896, p. 261.)

André, E., de Saussure et Buysson. — Hyménoptères récoltés par M. Pavie en Indo-Chine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*. 1904, III, pp. 188-203.)

Bathellier, J. — Observations sur les déprédateurs des cochenilles à sticklac. (*Bull. écon. Indochine*, 1925, 1re partie, pp. 59-66.)

Buysson, R. du. — Hyménoptères nouveaux. (*Rev. ent. française*, 1908, t. 27, pp. 207-219.)

CAMERON, P. — On some Asiatic species of the Braconides, subfamilies Rhogadinæ, Agathinæ and Microgasterinæ and of the Alyssiidae. (*Wien. Ent. Zeit.*, 1910, t. 29, pp. 1-10.)

ELLIOTT, E.A. — Five new Stephanidae in the British Museum. (*Entom. Londres*, 1920, t. 53, pp. 80-83.)

KIALAN, Ch. — Note sur l'Apicula mellifica communis de la province de Thai Nguyen. (*Revue indochinoise*, 1889, pp. 835-837, 864-866.)

KIEFFER, Abbé. — Sur divers Hyménoptères destructeurs de Cerambycides nuisibles au Caféier et au Bambou. (*Bull. agric. Inst. scient. Saigon*, 1921, III, pp. 129-140.)

KONOW, F. W. — Neue Blattwespen. (*Zeitschr. Syst. Hym. Dipt.*, 1902, t. 2, pp. 384-390.)

KONOW, F. W. — Einige neue palearktische und orientalische Tenthredinen. (*Zeitschr. Syst. Hym. Dipt.*, 1906, t. 6, pp. 254-256, 329-331.)

MAYR. — Neue Feigen-Insekten. (*Wien. Ent. Zeit.*, 1906, pp. 153-187.)

MOCSÁRY, Al. — Siridicaren species quinque novæ. (*Ann. Mus. nat. Hung. Budapest*, 1904, t. 2, pp. 496-498.)

MOCSÁRY, Al. — Chalastogastra nova in Collectione Musæi Nationalis Hungarici. (*Ann. Mus. nat. Hung. Budapest*, 1909, t. 7, pp. 1-39.)

POILANE. — Note sur les abeilles de l'Indochine. (*Bull. écon. Indochine*, Renseignements, septembre 1926, pp. 461-464.)

SANTSCHI. — Deux nouvelles fourmis du Tonkin. (*Le Naturaliste*, 1910, p. 283.)

SAUSSURE, M. de. — Hyménoptères des Indes orientales recueillis par M. Pavie au Siam et au Cambodge. (*Bull. Mus. Paris*, 1896, p. 260.)

TURNER. — On Indochinese Hymenoptera coll. by R. Vitalis de Salvaza. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, 1919, série 9, III, pp. 425-438, et IV, p. 385.)

8° LÉPIDOPTÈRES.

Anonyme. — Ennemis du riz. (*Bull. écon. Indochine*, 1906, pp. 1164-1173.)

DEMANGE, V. — Note sur une chenille dévastatrice du riz (Leucania unipunctata, How). (*Bull. écon. Indochine*, 1925, n° 175, pp. 587-592.)

DUPORT, L. — Note sur les chenilles perforantes des tiges de riz. (*Bull. écon. Indochine*, 1913, pp. 1102-1104.)

DUPORT, L. — Note sur les chenilles perforantes du riz. (*Bull. écon. Indochine*, 1919, pp. 99-100.)

FRÜHSTORFER, H. — Neue Schmetterlinge aus Tonkin. (*Soc. ent.*, 1901, XVI, p. 113.)

FRÜHSTORFER, H. — Eine neue Nymphalide aus Annam. (*Soc. ent.*, 1901, XVI, p. 89.)

FRÜHSTORFER, H. — Neue und seltene Lepidopteren aus Annam und Tonkin und dem malayischen Archipel. (*Deutsch. Ent. Zeitschr.*, 1901, XIV, pp. 265-276.)

FRÜHSTORFER, H. — Verzeichniss der in Tonkin, Annam und Siam gesammelten Papilioniden und Besprechung verwandter Formen. (*Berl. Ent. Zeitschr.*, 1902, pp. 167-234).

Frühstorfer, H. — Verzeichniss der in Tonkin, Annam und Siam gesammelten Pieriden und Besprechung verwandter Formen. (*Deutsch. Ent. Zeitschr.*, 1902, XV, pp. 269-305.)

Frühstorfer, H. — Verzeichniss der in Tonkin, Annam und Siam gesammelten Nemeobiinæ und Libythoeinæ und Besprechung verwandter Formen. (*Berl. Ent. Zeitschr.*, 1903, XLVIII, pp. 274-296.)

Frühstorfer, H. — Verzeichniss der in Tonkin, Annam und Siam gesammelten Nymphaliden und Besprechung verwandter Formen. (*Wien. Ent. Zeit.*, 1906, pp. 307-362.)

Heylaerts. — Description de deux nouvelles espèces de Psychides d'Asie. (*Ann. Sc. nat. Belgique*, 1902, pp. 101-102.)

Heylaerts. — Description d'une espèce de Psychides du Tonkin. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1904, XLVIII, p. 419.)

* Janet, A. — Description d'une nouvelle espèce de Lépidoptères de l'Indo-Chine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1905, pp. 215-216.)
Stichophthalma Mathilda.

Janet, A. — Description de trois Lépidoptères Rhopalocères. (*Bull. Soc. ent. France*, 1894, pp. 255-256.)

* Janet, A. — Remarques sur les Lépidoptères du Laos Tonkinois. Rapport de la faune lépidoptérique avec celle de l'Archipel malais. (*Bull. Soc. ent. France*, 1896, p. 186.)

Janet, A. — Description de nouvelles espèces de Lépidoptères du Tonkin. (*Bull. Soc. ent. France*, 1896, pp. 215-216.)

Joannis, J. de. — Note sur la faune du Haut-Tonkin. VI. Lépidoptères de la région de Cao-bang. (*Bull. scient. France et Belgique*, 1902, pp. 313-364, pl. XVII.)

* Joannis, J. de. — Description d'une espèce nouvelle de Lépidoptère de la sous-famille des *Chalcosianæ*, provenant de Lao-kay (Tonkin). (*Bull. Soc. ent. France*, 1903, pp. 10-11.)

Joannis, J. de. — Une nouvelle espèce de Phauda du Tonkin. (*Bull. Soc. ent. France*, 1910, pp. 246-247.)

* Joannis, J. de. — Note sur un *Acherontia* provenant du Tonkin (*Lép. Sphingidæ*). (*Bull. Soc. ent. France*, 1910, pp. 104-105.)

Joannis, J. de. — Description de trois nouvelles espèces de Lépidoptères Hétérocères de Cochinchine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1912, pp. 286-289.)

Joannis, J. de. — Description de trois nouvelles espèces de Catacalinæ. (*Bull. Soc. ent. France*, 1912, pp. 331-336.)

Joannis, J. de. — Note sur quelques Lépidoptères du Tonkin. (*Bull. écon. Indochine*, nº 98, sept.-oct. 1912, pp. 643-658.)

Joannis, J. de. — Sur la synonymie de quelques espèces du genre Psora. (*Bull. Soc. ent. France*, 1925, pp. 286-290.)

Jordan, K. — Description of new Saturniides. (*Nov. Zool.*, 1911, t. 18, pp. 129-134.)

Lemarié, Ch. — Un Lépidoptère ennemi du riz. (*Bull. écon. Indochine*, 1910, pp. 720-721.)

Oberthür, C. — Description de Lépidoptères nouveaux. (*Bull. Soc. ent. France*, 1897, pp. 173-180, 188-194.)

*Oberthür, C. — Description d'un *Papilio* nouveau, du Haut-Tonkin. [Lép.]. (*Bull. Soc. ent. France*, 1899, p. 268.)

Papilio Megei

*Oberthür, C. — Description d'une espèce nouvelle de Papilio [*Lép. Rhop.*] de l'Annam. (*Bull. Soc. ent. France*, 1906, p. 156.)

Pham-tu-Thiên. — Un insecte nuisible aux feuilles de Vanilliers en Cochinchine (Spilarctia multiguttata Wlkr.). (*Bull. écon. Indochine*, 1922, n° 155, pp. 438-441.)

Pham-tu-Thiên. — Sur le régime alimentaire d'une espèce de fourmi indochinoise. (*Ann. Sc. Nat. Zool.*, 1924, 10e série, VII, pp. 131-135.)

Poujade, G. A. — Notes lépidoptérologiques. (*Ann. Soc. ent. France*, 1891, pp. 393-398.)

Poujade, G. A. — Deux nouvelles espèces de Lépidoptères Hétérocères du Laos. (*Bull. Soc. ent. France*, 1891, p. 53.)

Poujade, G. A. — Bocona Favopunctatis (n. sp.). (*Bull. Soc. ent. France*, 1891, p. 128.)

Poujade, G. A. — Diagnoses de Lépidoptères Hétérocères du Laos. (*Bull. Soc. ent. France*, 1891, pp. 63-65.)

Poujade, G. A. — Collection d'insectes formée en Indochine par M. Pavie, consul de France au Cambodge. (*Nouv. arch. Mus. Paris*, (3), III, pp. 255-276.)

Poujade, G. A. — Nouvelles espèces de Lépidoptères du Laos. (*Le Naturaliste*, 1890, p. 143.)

*Poujade, G. A. — Liste supplémentaire des Lépidoptères recueillis dans l'Indo-Chine et offerts au Muséum par M. Pavie. (*Bull. Mus. Paris*, II, 1896, p. 262-263.)

Cf. *Nouv. Arch. Muséum*, 3e sér., III, pp. 255-276, 1 pl. col.

Poujade, G. A. — Lépidoptères recueillis par M. Pavie en Indochine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, pp. 222-251.)

Vincens, F. — Trois Microlépidoptères ennemis du riz fréquents en Cochinchine. (*Bull. Inst. sc. Saigon*, 1920, II, pp. 97-103.)

Vincens, F. — La grande Psyché du Cocotier. (*Bull. Inst. sc. Saigon*, 1921, III, pp. 26-29.)

Vincens, F. — La Chenille Rose des capsules de coton. (*Bull. Inst. sc. Saigon*, 1921, III, pp. 111-115.)

Warren. — New Thyrididæ and Geometridae from the oriental regions. (*Nov. zool.*, 1904, XI, pp. 483-492.)

9e HÉMIPTÈRES.

Bathellier, J. — Observations sur un insecte parasite du Poivrier. (*Bull. écon. Indochine*, 1925, 1re partie, pp. 67-72.)

Breddin, G. — Ueber neue palæotropische Reduviiden. (*Sitzber. Gesell. Naturf. Berlin*, 1903, pp. 111-129.)

Breddin, G. — Ueber missdeutete und neue Hemipteron-arten der indo-australischen Fauna. (*Sitzber. Gesell. Naturf. Berlin*, 1903, pp. 195-223.)

Breddin, G. — Neue Gattungen und Arten der Reduviidengruppe Ectrichodiinæ. (*Zool. Anz.*, 1903, XXVI, pp. 508-514.)

BREDDIN, G. — Neue tropische Wasserläufer der Gattung Ptilomera Hm. (*Wien. Ent. Zeit.*, 1903, XXII, pp. 147-148.)

DISTANT, W. L. — Rynchotal Notes, 26, 27, 28. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, 1904, pp. 293-303, 329-336, 425-430.)

DISTANT, W. L. — Rynchotal Notes, 36 et 37. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, vol. XV, pp. 533-557, 668-673.)

DISTANT, W. L. — Undescribed Cicadæ. (*Ann. Soc. ent. Belgique*, 1906, pp. 148-154.)

DISTANT, W. L. — Rynchotal Notes, 39. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, vol. XVIII, pp. 191-208.)

DISTANT, W. L. — The Homoptera of Indochina. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, vol. XIX, p. 100; vol. XX, p. 319.)

DISTANT, W. L. — Descriptions of new species belonging to the Homopterous familie Cicadidæ. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, 1913, pp. 76-81.)

DISTANT, W. L. — Contribution to a knowledge of oriental Rynchota. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, 1913, pp. 283-287.)

DISTANT, W. L. — On some recently received Rynchota. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, 1913, pp. 556-563.)

*HORWATH, Dr G. — Sur quelques Hémiptères nuisibles de Cochinchine. (*Bull. Soc. ent. France*, 1906, pp. 295-297, 1 fig.)

HORWATH, Dr G. — Sur les Oxycarenus nuisibles aux cotonniers avec la description d'une espèce nouvelle. (*Bull. Soc. ent. France*, 1926, pp. 135-136.)

JACOBI, A. — Ueber neue Homopteren aus Tonking. (*Sitzber. Gesell. Naturf. Berlin*, 1902, pp. 20-25.)

JACOBI, A. — Zur Kenntniss der Cicadenfauna von Tonkin. (*Zool. Jahrb. Syst.*, 1905, vol. XXI, pp. 425-446.)

KIRKALDY. — Notonectides (Hem.). (*Wien. Ent. Zeit.*, 1904, pp. 95-135.)

MAGEN, A. — Insectes nuisibles au riz en Cochinchine. (*Bull. Écon. Indochine*, 1910, pp. 80-82.)

MONTANDON, A. L. — Nouvelles espèces d'Hydrocorises appartenant aux collections du Muséum entomologique de Berlin. (*Bull. Soc. Sc. Bucarest*, 1911, t. 20, pp. 83-94.)

MONTANDON, A. L. — Naucoridae. Description d'espèces nouvelles (*Bull. Soc. Sc. Bucarest*, 1909, t. 18, pp. 43-61.)

*NOUALHIER. — Notes sur les Hémiptères récoltés en Indo-Chine et offerts au Muséum par M. Pavie. (*Bull. Mus. Paris*, II, 1896, pp. 251-259.)

NOUALHIER et MARTIN. — Hémiptères recueillis par M. Pavie en Indo-Chine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, pp. 167-185.)

ROYER. — Description d'un Aphelochirus nouveau du Tonkin (Hem. Naucoridae). (*Bull. Mus. Paris*, 1920, p. 59.)

SCHMIDT, Ed. — Die Arten des Eurybranchinen Genus Ancyra Wht. ein Beitrag zur Kenntniss der Fulgoriden. (*Zool. Anz.*, 1908, t. 32, pp. 764-769.)

SCHMIDT, Ed. — Neue und bekannte Gattungen und Arten der Subfamilie Cercopinae Stah. des indoaustralischen Faunengebietes, ein Beitrag zur Kenntniss des Cercopiden (*Stett. ent. Zeit.*, II, 1909, t. 70, pp. 284-324, III, 1910, pp. 52-129.)

10° DIPTÈRES.

ALEXANDER, Ch. P. — Undescribed Crane-Flies in the Paris National Museum (Typulidae, Diptera) Asiatic species. Part IV. (*Bull. Mus. Paris*, 1923, pp. 97-103.)

BIGOT. — Diptères recueillis en Indochine par M. A. Pavie. (*Miss. Pavie. Indo-Chine.* 1904, III, pp. 253-257.)

BOUET. — Contribution à la répartition des Culicides en Indochine. (*Ann. hyg. col.*, 1906, t. 9, pp. 581-589.)

CATHER, H. F. — Report on a Collection of Culicidae from Cochinchina. (*Entom. Londres*, 1910, pp. 274-276.)

HENDEL, F. — Neue und interessante Dipteren aus dem Kaiserl. Museum in Wien. (*Wien. ent. Zeitschr.*, 1907, t. 26, pp. 223-245.)

HENDEL, F. — Acht neue Pyrgotinen. (*Wien. ent. Zeitschr.*, 1908, t. 27, pp. 145-153.)

HERVÉ-BAZIN, J. — Première note sur les Syrphides (Diptera) de la Collection du Muséum national de Paris. (*Bull. Mus. Paris*, 1923, pp. 252-259, 318-319.)

HERVÉ-BAZIN, J. — Diagnoses de Syrphides nouveaux du Laos (Diptères). (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 25-28.)

HERVÉ-BAZIN, J. — Syrphides de l'Indochine française. (*Ency. ent.*, ser. B, II, Dipt., 3, 1926, pp. 61-110.)

LAVERAN, M. — Sur des Culicides provenant de Hanoi (Tonkin). (*C. R. Soc. Biol.*, 1901, t. 53, pp. 388-390.)

LAVERAN, M. — Sur des Culicides de la Cochinchine et de l'Annam. (*C. R. Soc. Biol.*, 1902, t. 54, pp. 1332-1333.)

LAVERAN, M. — Sur les Culicides du Cambodge. (*C. R. Soc. Biol.*, 1908, t. 54, pp. 905-908.)

NGUYỄN CÔNG TIỄU. — Note sur une Cécidomie du Riz (Pachydiplosis oryzae Wood-Masson). (*Bull. écon. Indochine*, 1922, n° 156, pp. 590-593.)

SEGUY, E. — Etude de quelques Calliphorines Testacés rares ou peu connus. (*Bull. Mus. Paris*, 1925, pp. 439-441.)

SPEISER, P. — Eine neue blutsaugende Fliege aus Annam. (*Zool. Anz.*, 1908, t. 33, pp. 666-668.)

SURCOUF, J. — Notes sur les Diptères piqueurs (Tabanidæ) recueillis au Laos par M. Vitalis de Salvaza. (*Bull. Soc. ent. France*, 1921, pp. 285-287.)

SURCOUF, J. — Note sur les Diptères piqueurs du Laos, 2e note. (*Bull. Soc. ent. France*, 1922, pp. 13-15.)

SURCOUF, J. — Diptères nouveaux ou peu connus. (*Ann. Soc. ent. France*, 1922, t. 91, pp. 237-243.)

SURCOUF, J. — Notes synonymiques sur un nouveau Diptère piqueur de l'Inde. (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, pp. 196-197.)

SURCOUF, J. — Rectification géographique. (*Bull. Soc. ent. France*, 1923, p. 245.)

X. — MOLLUSQUES

*ANCEY, C. F. — Mollusques du Haut-Tonkin. (Récoltes de M. Villedary.) (*Le Naturaliste*, 1888, pp. 70-72, 83-84, 92-93.)

*ANCEY, C. F. — Notes malacologiques. Observations sur les Mollusques terrestres et fluviatiles recueillis dans l'Indo-Chine et particulièrement au Laos, par M. H. Counillon, accompagnées de remarques sur d'autres mollusques de cette région. (*Bull. Mus. Hist. Nat. Marseille*, I, 1898, p. 125 sqq.)

*BAVAY, A. — Coquilles nouvelles provenant des récoltes de M. L. Levay dans les rapides du Haut-Mékong, pendant la campagne du « Massie », 1893-1894-1895. (*Journ. Conchyl.*, 1895, pp. 82-94 ; 1898, pp. 15-19.)

*BAVAY, A. — Coquilles nouvelles provenant des récoltes de M. L. Levay dans les rapides du Haut-Mékong pendant la campagne du « Massie », 1893-1895 (supplément). (*Journ. Conchyl.*, 1898, XLVI, p. 15.)

*BAVAY, A., et DAUTZENBERG, Ph. — Description de coquilles nouvelles de l'Indo-Chine. (*Journ. Conchyl.*, 1899, pp. 28-55, 275-296 ; 1900, pp. 108-122, 435-460 ; 1903, pp. 201-236 ; 1909, pp. 81-105, 163-206, 279-288 ; 1912, pp. 1-54.)

*BAVAY, A., et DAUTZENBERG, Ph. — Description de deux *Unio* et d'un *Corbicula* nouveaux provenant de l'Indo-Chine. (*Journ. Conchyl.*, 1901, pp. 5-9.)

*BAVAY, A., et DAUTZENBERG, Ph. — Molluscorum terrestrium tonkinorum Diagnoses. (*Journ. Conchyl.*, 1908, pp. 229 et 251.)

*BAVAY, A., et DAUTZENBERG, Ph. — Contributions à la faune fluviale de l'Extrême-Orient (Chine et Indochine). (*Journ. Conchyl.*, 1910, pp. 1-21.)

*BLANFORD, W. T. — Note sur deux espèces terrestres de Cochinchine. (*Journ. Conchyl.*, XIV, 1866, p. 338.)

*BROT, A. — Diagnose de deux espèces nouvelles de *Melania* de l'Annam. (*Journ. Conchyl.*, 1887, pp. 32-35.)

CLESSIN, S. — Neue Arten des Genus Corbicula Muhlf. aus Vorder- und Hinterindien, Borneo und Sumatra. (*Mal. Bl.*, 1887, IX, pp. 68-80, pl. II, III.)

*CROSSE, H. — Description d'espèces nouvelles de Cochinchine. (*Journ. Conchyl.*, XV, 1867, pp. 204-209.)

*CROSSE, H., et FISCHER, P. — Description d'espèces nouvelles de Poulo - Condor (Cochinchine). (*Journ. Conchyl.*, XI, 1863, pp. 269-273.)

*CROSSE, H., et FISCHER, P. — Note sur la faune malacologique de Cochinchine, comprenant la description des espèces nouvelles ou peu connues. (*Journ. Conchyl.*, XI, 1863, pp. 343-379.)

*CROSSE, H., et FISCHER, P. — Faune malacologique de Cochinchine. Premier Supplément. (*Journ. Conchyl.*, XII, 1864, pp. 322-338.)

CROSSE, H., et FISCHER, P. — Mollusques fluviatiles recueillis au Cambodge par la mission scientifique française de 1873. (*Journ. Conchyl.*, 1876, vol. XXIV, p. 313.)

*CROSSE, H., et FISCHER, P. — Description d'une nouvelle espèce de *Melania* provenant du Cambodge. (*Journ. Conchyl.*, XXX, 1882, p. 112-113.)

*CROSSE, H., et FISCHER, P. — Note sur la faune conchyliologique marine de l'Annam. (*Journ. Conchyl.*, 1889, pp. 281-296.)

*CROSSE, H., et FISCHER, P. — Mollusques marins de la baie d'Halong (Tonkin). (*Journ. Conchyl.*, 1890, pp. 14-19.)

*CROSSE, H., et FISCHER, P. — Note complémentaire sur le *Natica funiculata* Recluz de l'Annam. (*Journ. Conchyl.*, 1890, p. 119.)

*CROSSE, H., et FISCHER, P. — Note sur les Mollusques marins du Golfe de Siam (côte Ouest du Cambodge). (*Journ. Conchyl.*, 1892, pp. 71-77.)

DANIEL, E. — Note sur la provenance exacte de l'Hélix Cambogiensis Rude. (*Journ. Conchyl.*, 1869, vol. XVII, p. 126.)

*DAUTZENBERG, Ph. — Mollusques nouveaux recueillis au Tonkin par M. le Capitaine Em. Dorr. (*Journ. Conchyl.*, 1893, pp. 157-165.)

DAUTZENBERG, Ph. — Revision des espèces actuellement connues du genre Geotrochatelle. (*Journ. Conchyl.*, 1895, vol. XLIII, p. 19.)

*DAUTZENBERG, Ph. — Diagnose d'une nouvelle espèce d'*Unio* provenant de l'Indochine. (*Journ. Conchyl.*, 1900, p. 429.)
Unio Fruhstorferi Dautzenberg.

*DAUTZENBERG, Ph., et Baron d'HAMONVILLE. — Description d'espèces nouvelles du Tonkin et observations sur quelques autres mollusques de la même région. (*Journ. Conchyl.*, 1887, pp. 213-225.)

*DAUTZENBERG, Ph., et Baron d'HAMONVILLE. — Description de deux nouvelles espèces de mollusques terrestres du Tonkin. (*Journ. Conchyl.*, 1887, p. 301-303.)

*DAUTZENBERG, Ph., et FISCHER, H. — Liste des mollusques récoltés par M. le capitaine de frégate Blaise au Tonkin, et description d'espèces nouvelles. (*Journ. Conchyl.*, 1905, pp. 85-231.)

*DAUTZENBERG, Ph., et FISCHER, H. — Liste des mollusques récoltés par M. H. Mansuy en Indo-Chine et au Yunnan, et description d'espèces nouvelles. (*Journ. Conchyl.*, 1905, pp. 343-471; 1908, pp. 169-217, 252.)

*DAUTZENBERG, Ph., et FISCHER, H. — Contribution à la faune malacologique de l'Indo-Chine. (*Journ. Conchyl.*, 1906, pp. 145-226.)

DAUTZENBERG, Ph., et JULIEN. — Mémoire sur les Mollusques nouveaux du Cambodge envoyés au Muséum par M. le docteur Julien. (*Nouv. arch. Mus. Paris*, 1876, vol. X, p. 115.)

DEMANGE, V. — Etude sur les mollusques terrestres et d'eau douce consommés en Indochine. (*Bull. écon. Indochine*, 1918, vol. XXI, p. 88.)

FISCHER, H. — Catalogue et distribution géographique des Mollusques terrestres, fluviatiles et marins d'une partie de l'Indochine (Siam, Laos, Cochinchine, Annam, Tonkin). — Autun, 1891.

FISCHER, H. — Description d'une nouvelle espèce de Plectopylis. (*Journ. Conchyl.*, 1898, vol. XLVI, p. 214.)

FISCHER, H. — Note sur la faune du Haut-Tonkin. Liste des mollusques recueillis par M. le docteur A. Billet. (*Bull. scient. Fr. et Belgique*, 1898, vol. XXVIII.)

FISCHER, H. — Considérations générales sur les mollusques d'Indo-Chine. (*Mission Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, p. 339.)

GRANGER, A. — Description d'une nouvelle espèce d'Ampullaire. (*Le Naturaliste*, 1892, p. 97.)

*GUDE, G. K. — Description of a new Species of *Plectopylis* (*P. lepida*, n. sp.) from Tonkin. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, S. 7, V, 1900, p. 313.)

*GUDE, G. K. — Sur une collection de Plectopylis du Tonkin, avec la description de six espèces nouvelles. (*Journ. Conchyl.*, 1901, pp. 197-214.)

*GUDE, G. K. — Observation on a number of *Plectopylis* collected in Tonkin by M. Mansuy, with description of four new species. (*Journ. Conchyl.*, 1907, pp. 223-224.)

*HEUDE, R. P. — Observations sur la faune conchyliologique de l'Annam. (*Journ. Conchyl.*, 1901, pp. 35-36.)

LAMY, Ed. — Description d'une Pholade nouvelle de la côte d'Annam. (*Bull. Mus. Paris*, 1927, pp. 180-183.)

MABILLE, J. — Sur quelques mollusques rares ou peu connus. (*Revue et Magasin de zoologie*, 2e série, 1872, vol. XXIII, p. 50.)

*MABILLE, J. — Sur quelques mollusques du Tonkin. (*Bull. Soc. Malac. France*, IV, 1887, pp. 73-164.)

MABILLE, J. — De quelques coquilles nouvelles. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 2e série, 1888, vol. XII, pp. 73-82.)

MABILLE, J. — Description d'un mollusque nouveau du genre chlorostracia. (*Bull. Soc. Malac. France*, 1889, vol. VII, p. 309.)

* MABILLE, J., et LE MESLE. — Observations sur la faune malacologique de la Cochinchine et du Cambodge, comprenant la description des espèces nouvelles. (*Journ. Conchyl.*, XIV, 1886, pp. 117-138.)

MOLLENDORFF, O. de. — Diagnosen neuer und kritischer Landdeckelschnecken. (*Nachr. Deutsch. Malak. Gesell.*, 1897, p. 31.)

MOLLENDORFF, O. de. — Die Binnenmollusken Annam. (*Nachr. Deutsch. Malak. Gesell.*, 1898, p. 65.)

MOLLENDORFF, O. de. — Zwei neue Amphidromus aus Annam. (*Nachr. Deutsch. Malak. Gesell.*, 1900, p. 22.)

MOLLENDORFF, O. de. — Zur Binnenmollusken-Fauna Annams. II. (*Nachr. Deutsch. Malak. Gesell.*, 1900, p. 117.)

MOLLENDORFF, O. de. — Zur Binnenmollusken — Fauna Annams. III. (*Nachr. Deutsch. Malak. Gesell.*, 1900, p. 129.)

Mollendorff, O. de. — Zur Binnenmollusken-Fauna von Annam. IV. (*Nachr. Deutsch. Malak. Gesell.*, 1901, p. 45.)

Mollendorff, O. de. — Diagnosen neuer von Frühstorfer in Tongking gesammelter Landschnecken. (*Nachr. Deutsch. Malak. Gesell.*, 1901, p. 65.)

Mollendorff, O. de. — Diagnosen neuer von Frühstorfer in Tongking gesammelter Landschnecken. (*Nachr. Deutsch. Malak. Gesell.*, 1901, p. 110.)

*Morelet, A. — Rectifications et additions à la faune malacologique de l'Indo-Chine. (*Journ. Conchyl.*, XIII, 1865, pp. 19-23.)

*Morelet, A. — Addition à la faune malacologique de l'Indo-Chine. (*Journ. Conchyl.*, XIII, 1865, pp. 225-228.)

*Morelet, A. — Description d'espèces appartenant à la faune malacologique de l'Indo-Chine. (*Journ. Conchyl.*, XIV, 1866, pp. 62-64.)

*Morelet, A. — Observations critiques sur quelques paludines de l'Indo-Chine. (*Journ. Conchyl.*, XVII, 1869, pp. 192-202, 403-408.)

Morelet, A. — Séries conchyliologiques. 4e livraison: Indochine, 1875.

*Morlet, L. — Description d'espèces nouvelles de coquilles recueillies par M. Pavie au Cambodge. (*Journ. Conchyl.*, 1883, pp. 105-110; 1884, pp. 386-403.)

Morlet, L. — Diagnoses molluscorum Tonkini. (*Journ. Conchyl.*, 1886, vol. XXXIV, p. 65.)

Morlet, L. — Liste des coquilles recueillies au Tonkin par M. Jourdy, chef d'escadron, et description d'espèces nouvelles. (*Journ. Conchyl.*, 1886, vol. XXXIV, p. 257.)

*Morlet, L. — Diagnoses de Mollusques terrestres et fluviatiles du Tonkin. Pièce in-8, 7 pp.

Datée 23 juillet 1886.

A la fin : Imprimerie Mane et Noble, 3, rue Linné, Paris. Tiré à 100 ex.

*Morlet, L. — Catalogue des coquilles recueillies par M. Pavie dans le Cambodge et le royaume de Siam et description d'espèces nouvelles. (*Journ. Conchyl.*, 1889, vol. XXXVII, pp. 121-199.)

*Morlet, L. — Contribution à la faune malacologique du Cambodge et du Siam. (*Journ. Conchyl.*, 1890, pp. 119-122.)

*Morlet, L. — Contribution à la faune malacologique de l'Indo-Chine. (*Journ. Conchyl.*, 1891, pp. 230-254.)

*Morlet, L. — Description d'un genre nouveau, appartenant à la famille des *Helicinidæ* et provenant du Laos (Indo-Chine). (*Journ. Conchyl.*, 1891, pp. 316-317.)

*Morlet, L. — Diagnoses Molluscorum novorum, in Indo-China collectorum. (*Journ. Conchyl.*, 1891, pp. 25-28; 1892, pp. 82-86.)

*Morlet, L. — Description d'espèces nouvelles, provenant de l'Indo-Chine. (*Ibid.*, 1892, XL, pp. 315-329; 1893, pp. 153-157.)

Morlet, L. — Description de mollusques nouveaux recueillis par M. Pavie en Indo-Chine. (*Miss. Pavie. Indo-Chine*, 1904, III, p. 351.)

MOUHOT. — Travels in the central part of Indochina. Vol. II, 1864.

*POIRIER, J. — Description de quelques espèces nouvelles du Cambodge appartenant aux genres *Lacunopsis, Jullienia* et *Pachydrobia*. (*Journ. Conchyl.*, 1881, pp. 5-19.)

*ROCHEBRUNE, T. de. — Documents sur la faune malacologique de Cochinchine et du Cambodge. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 7e sér., t. VI, 1881-1882, pp. 35-74.)

*ROCHEBRUNE, T. de. — Supplément aux documents sur la faune malacologique de la Cochinchine et du Cambodge. (*Bull. Soc. Philom. Paris*, 1881-1882, pp. 99-118.)

SMITH, E. A. — Description of six new species of Landshells from Annam. (*Proc. zool. Soc.*, 1893, vol. I, p. 10.)

*SMITH, E. A. — Notes on some Landshells from Vanbu, Tonkin, with Description of two new species. (*Ann. Mag. Nat. Hist.*, 6 S., XVII, 1896, pp. 128-130.)

SMITH, E. A. — Note on the identity of Ampullaria Brohardi Granger with Ampullaria polyta Deshaye. (*Proc. Malac. Society, London*, 1900, vol. IV, p. 40.)

*WATTEBLED, G. — Description de mollusques inédits recueillis par M. le capitaine Dorr en Cochinchine. (*Journ. Conchyl.*, 1884, pp. 125-131.)

XI. — VERS.

BARROIS, Th., et NOC, F. — Sur la fréquence du Fasciolopsis Buski en Cochinchine. (*Bull. Soc. Path. exotique*, 1908, I, pp. 216-221.)

BAUCHE, J., et BERNARD, P. N. — Note sur quelques filarioses animales de l'Annam central. (*Bull. Soc. Path. exotique*, 1912, V, pp. 622-624.)

*BAVAIS, M. — Sur l'Anguillule intestinale (*Anguillula intestinalis*). Nouveau ver nématoïde trouvé par le Dr. Normand chez les malades atteints de diarrhée de Cochinchine. (*Journ. Zoologie*, VI, 1877, pp. 16-19.)

FISCHOEDER. — Beschreibung dreier Paramphistomiden — Arten aus Säugethieren. (*Zool. Jahrb. Jena*, 1904, XX, pp. 453-470.)

GIRARD, A. — Sur un type nouveau et aberrant de la famille des Sabellides, Caobangia Billeti. (*C. R. Soc. biol.*, 6 mai 1893, p. 45.)

GIRARD, A., et BILLET, A. — Note sur quelques Trématodes parasites des bœufs du Tonkin (*C. R. Soc. Biol.*, 1891, p. 613.)

*GRAFF, L. — Description d'une planaire terrestre du Tonkin. (*Bull. Soc. zool. France*, 1894, pp. 100-101.)

*JOUBIN. — Note sur un Némertien recueilli au Tonkin par M. L. Boutan. (*Bull. Soc. zool. France*, 1905, pp. 145-147.)

RAILLET, A., et HENRY, A. — Helminthes du porc recueillis par M. Bauche en Annam. (*Bull. Soc. Path. exotique*, 1912, V, pp. 35-39.)

RAILLET, A., et HENRY, A. — Nématodes vasculicoles des Bovins annamites. (*Bull. Soc. Path. exotique*, 1912, V, pp. 115-118.)

VEJDOWSKY, F. — Description du Dero tonkinois, n. sp. (*Mém. Soc. zool. France*, 1894, VI, pp. 244-245.)

VERDUN et BRUYANT, L. — La Douve du Chat, Opistorchis felinis Riv., existe au Tonkin et s'observe chez l'homme. (*Arch. parasit.*, 1908, XII, pp. 125-134.)

ROTIFÈRES.

RICHARD, J. — Sur quelques animaux inférieurs des eaux douces du Tonkin. (*Mém. Soc. zool. France*, 1894, VII, pp. 237-243.)

XII. — ÉCHINODERMES.

KOEHLER. — Description d'une Asterie nouvelle (Nepanthia Joubini) provenant du cap Saint Jacques (Cochinchine). (*Bull. Mus. Paris*, 1908, pp. 232-235.)

XIII. — CŒLENTÉRÉS.

BILLARD, A. — Note sur une espèce nouvelle d'Hydroïde Gymnoblastique (Clava Krempfi) parasite d'un Alcyonaire. (*Bull. Mus. Paris*, 1919, pp. 187-188.)

RICHARD, J. — Sur quelques animaux inférieurs provenant des eaux douces du Tonkin. (*Mém. Soc. zool. France*, 1894, VII, pp. 237-243.)

A. PÉTELOT.

SUR LA MÉMOIRE DES EXISTENCES ANTÉRIEURES.

La faculté de se souvenir des existences antérieures constitue la première des trois sciences (*vidyā*, 明), la quatrième des cinq (ou six) connaissances transcendantes (*abhijñā*, 通 ou 神 通) et la huitième des forces de sagesse (*jñāna* ou *prajñābala*, 智 力). Ces dernières n'appartiennent qu'aux Buddhas [1]; il n'en est pas de même des sciences et des connaissances transcendantes : leur attribution à telle ou telle catégorie d'êtres varie selon les textes.

J'en emprunterai d'abord quelques-uns aux Āgama-Nikāya.

I. Textes sur les *vidyā* (connaissance des existences antérieures, œil divin, fin des écoulements).

NIKĀYA.	ĀGAMA.
1. M. N., vol. I, p. 22-23 (n° 4, *Bhayabherava-sutta*).	E. Ā., TT. XII, 2, 10b. Version très proche du pāli.
Le Buddha définit les trois *vijjā* telles qu'il les obtint par la discipline spirituelle dans la solitude de la forêt, après avoir atteint les quatre degrés de *jhāna*. A la fin de chaque définition figure cette phrase : « La première (deuxième, etc.) science était atteinte. L'inscience (*avijjā*) était détruite ; la science était née. »	« J'obtins la première (deuxième, etc.) *vidyā*. L'*avidyā* était supprimée ; il n'y avait plus d'obscurité. »
La définition de la mémoire des existences antérieures se retrouve dans la plupart des passages des Nikāya où cette faculté est mentionnée : « Celui-là, son esprit étant concentré, purifié, éclairci, sans tache, sans souillure (*vigatūpakkilesa*), souple, prêt à agir, ferme, inébranlable, tourne son esprit vers la connaissance, par la mémoire, des stations antérieures. Il se souvient des diverses stations antérieures : d'une naissance, de deux, trois, quatre, cinq, dix, vingt, trente, quarante, cinquante, cent, mille, cent mille	« Par cet esprit de *samādhi*, pur, sans tache, sans lien (結 使, terme désignant les *kleça*) et sans crainte, je connais par moi-même les choses des existences antérieures, pendant d'innombrables *kalpa*. Alors je me remémore (ou je réfléchis sur, yi 憶) les existences antérieures : une naissance, deux, trois, quatre, cinq, dix, vingt, trente, quarante, cinquante, cent, mille naissances, des *kalpa* de création et de destruction. Tout cela je le discerne entièrement...

(1) V. BURNOUF, *Lotus*, p. 781 sq. ; *Fa kiai ts'eu li tch'ou men*, TT. XXXII, 9, 78a.

naissances, de plusieurs périodes de destruction, de plusieurs périodes de création, de plusieurs périodes de destruction et de création... »	
2. M. N., vol. I, p. 247-249 (n° 36, *Mahāsaccaka-sutta*). Texte parallèle au précédent ; la forêt est localisée près d'Uruvelā.	Non identifié dans les Āgama.
3. M. N., vol. I, p. 278-280 (n° 39, *Mahassapura-sutta*). Un *bhikkhu* qui, par la méditation solitaire, s'est acquis diverses facultés mentales, dont les dernières énumérées et définies, après les quatre degrés de *jhāna*, sont : la connaissance des existences antérieures,	M. Ā., TT. XII, 7, 33^{b}. *Bhikṣu* (比丘). Des trois *vidyā* est seule mentionnée celle qui est proprement bouddhique :
l'œil divin,	
la fin des écoulements,	la fin des écoulements.
— ce *bhikkhu* mérite d'être appelé :	
samaṇa,	*çramaṇa* (沙門),
brāhmaṇa [1],	*brahmacārin* (梵志),
pur (*nahātaka*),	pur (淨浴),
sapient (*vedagū*),	—
glorieux (*sottiya*),	—
noble (*ariya*),	saint (聖),
arahat.	—
4. A. N., vol. I, p. 163 sq. (*Tika-nipāta*, n° 58). S'adressant à un brâhmane, le Buddha définit les trois *vijjā* au sens bouddhique du terme : l'attribution à telle ou telle catégorie d'êtres n'en est pas précisée.	S. Ā., TT. XIII, 3, 83^{a-b}. Les trois *vidyā* sont attribuées à ceux qui n'ont plus à étudier (無學, *açaikṣa*), c'est-à-dire aux saints du quatrième « fruit » ou degré, aux arhats. Pour les définitions, le texte renvoie au *sūtra* précédent (*ib.*, 83^{a} : manque en pāli), où il est dit : « Qu'est-ce que la faculté des *açaikṣa* de connaître les existences transitoires ? Les saints disciples connaissent toutes sortes de choses des existences transitoires. Ce qu'eux-mêmes et tous les êtres vivants

(1) Cf. *Suttanipāta*, st. 647, et *Dhammapada*, st. 423, où le possesseur des trois sciences est appelé *brāhmaṇa*, et *infra*, textes 4-5.

ont éprouvé au cours de leurs existences transitoires, pendant une durée allant d'une existence à cent mille, dix mille, cent mille existences, et jusqu'à plusieurs *kalpa* de création et de destruction, leurs noms personnels (名), les conditions dans lesquelles ils naquirent (生), les clans ou castes (姓) auxquels ils appartinrent ([1]), ce dont ils se nourrirent, leurs douleurs et leurs plaisirs, les âges qu'ils atteignirent, etc... tout cela ils le connaissent entièrement. »

5. S. N., vol. I, p. 166 (*Brāhmaṇa*, n° 6). Même teneur que le précédent.

S. Ā., TT. XIII, 4, 45^b–46^a et 5, 27^c–28^a. Identique au pāli.

6. *Ib.*, p. 195 (*Vaṅgīsathera*, n° 10). L'épithète *tevijja* est appliquée à des arhats.

Ib., 4, 63^a et 5, 76^a. L'épithète manque.

7. *Ib.*, p. 196 (*ib.*, n° 12). Ayant atteint l'*arhattvam*, Vaṅgīsa déclare avoir obtenu les trois *vijjā*.

Ib., 4, 64^c et 5, 82^c. Pour *arhattvam*, le texte porte « les trois *vidyā* ».

8. A. N., vol. IV, pp. 141 et 143 (VII, n°s 73 et 78), p. 211 (X, n° 102); vol. V, p. 339 (XI, n° 15). Les *bhikkhu* possédant, entre autres facultés, les trois *vijjā*, sont appelés *vinayadhara*. Ces *vijjā* résultent des sept états constitutifs de la *bodhi*; elles étaient trois des caractéristiques de la foi du *bhikkhu* Saddha.

Non identifiés dans les Āgama.

II. Textes sur les *abhijñā* (pouvoirs magiques, oreille divine, connaissance de la pensée d'autrui, connaissance des existences antérieures, œil divin, fin des écoulements) ([2]).

Nikāya.	Āgama.
9. D. N., vol. III, p. 281 (n° 34, *Dasuttara-sutta*).	(*a*) D. Ā., TT. XII, 9, 45^c.

([1]) La leçon 性 de l'édition coréenne est fautive; les textes pālis correspondants donnent *vaṇṇa*.

([2]) Cet ordre est, à ma connaissance, celui de tous les textes des Nikāya et des Āgama.

Enumération et définition des six *abhiññā*. L'attribution n'en est pas précisée.

(*b*) Version indépendante de Ngan Che-kao des Han (十報法經). TT. XII, 10, 70[b].

Simples énumérations, sans définitions ni attributions.

10. D. N., vol. I, p. 77-84 (nº 2, *Sāmaññaphala-sutta*). Attribuées aux *samaṇa*.

Diverses versions chinoises. *Çramaṇa*.

11. M. N., vol. I, p. 34-36 (nº 6, *Akaṅkheyya-sutta*). Les *bhikkhu* peuvent les obtenir par la méditation intensive.

M. Â., TT. XII, 6, 29[b]. Simple énumération.

12. M. N., vol. III, p. 98 (nº 19, *Kāyagatāsati-sutta*).

M. Â., TT. XII, 5, 114[b].

Enumérées et définies parmi les facultés acquises par les *bhikkhu* ayant pratiqué la méditation sur le corps.

Id.

13. S. N., vol. II, p. 210 sq. (XVI, 9-11). Kassapa posséda les quatre *jhāna* et les six *abhiññā*.

S. Â., TT. XIII, 4, 39[b]-40[a] et 5, 40[a]-41[b]. Mahākāçyapa. *Id*.

14. S. N., vol. I, p. 191 (VIII, 7).

S. Â., TT. XIII, 4, 63 (*a*) et 5, 76 (*b*).

Sur cinq cents arhats entourant le Buddha, soixante possèdent les trois *vijjā*,

soixante les six *abhiññā*;

soixante sont délivrés de deux manières [1]:

les autres sont délivrés par la sagesse (*paññā*).

Sur cinq cents *bhiksu* entourant le Buddha, (*a*) quatre-vingt-dix ont obtenu les trois *vidyā*;

quatre-vingt-dix ont obtenu les [deux] délivrances simultanées;

les autres sont délivrés par la sagesse (慧, *prajñā*).

(*b*) Quatre-vingt-dix possèdent les trois *vidyā*;

cent quatre-vingts ont obtenu les délivrances simultanées;

les autres sont délivrés par la sagesse exclusivement.

---

[1] A la fois par la sagesse et par les pratiques de discipline spirituelle constituant les huit degrés de la Délivrance. Cf. T. W. Rhys Davids, *Dialogues of the Buddha*, II, p. 70.

III. Textes sur la connaissance des existences antérieures chez les religieux non bouddhistes.

NIKĀYA.

15. D. N., vol. I, p. 13 sq. (n° 1, *Brahmajāla-sutta*). Quatre raisons pour lesquelles certains *samaṇa-brāhmaṇa* affirment l'éternité du moi et du monde :

1° La mémoire des existences antérieures au nombre d'une à plusieurs centaines de milliers, résultant d'un état de *samādhi* obtenu par le zèle ardent, l'effort, l'application, la vigilance, l'attention soutenue : leur raisonnement est que, malgré les vicissitudes du *saṃsāra*, les êtres demeurent éternellement identiques, puisqu'un même être peut se souvenir de ses vicissitudes personnelles (1).

2° *Id.* La mémoire porte sur des périodes de destruction et de création au nombre de une à dix.

3° *Id.* Dix à quarante périodes.

4° Raisons logiques, non précisées.

ĀGAMA.

(*a*) D. Ā., TT. XII, 9, 73[a-b]

1° « Il y a certains *çramaṇa-brāhmaṇa* qui, par toutes sortes de moyens, entrent en fixation de l'esprit, en *samādhi* ; leur pensée étant en *samādhi*, ils se remémorent (ou réfléchissent sur) vingt *kalpa* de création et de destruction. Ils disent : Le moi et le monde sont éternels ; ceci est vrai et le reste faux. Pourquoi ? Par toutes sortes de moyens, j'entre en fixation de l'esprit.... (comme *supra*)... de destruction. Au cours de ces *kalpa*, les êtres n'éprouvent ni augmentation ni diminution ; ils sont éternellement combinés et ne se dispersent point. Par là je sais que le moi et le monde sont éternels, cela étant vrai et le reste faux. »

Id. Quarante *kalpa*.

Id. Quatre-vingts *kalpa*.

Raisons logiques.

b) Version indépendante de Tche K'ien (IIIe siècle) (梵網六十二見經). TT. XII, 10, 91[b].

1° S'il y a un religieux hérétique qui tranche le désir et pratique le *dhyāna*, et si son imagination se trouve

(1) Raisonnement analogue des brâhmanes dans le *Sutrālaṃkāra* d'Açvaghoṣa : « Si le moi n'existe pas, comment se fait-il qu'on se souvienne des actions faites antérieurement ? ... » (Trad. HUBER, p. 18).

en *samādhi* (1), il peut penser aux choses de vingt *kalpa* passés. Cet homme dit : Le monde et le moi sont éternels. Pourquoi ? Je connais le temps de la création et de la destruction des *kalpa* passés ; je ne connais point le temps de la création ou de la destruction des *kalpa* futurs. Alors cet homme pense : Je connais les choses passées ; je laisse de côté les choses futures. »

2° *Id.* Il pense aux choses de quarante *kalpa* futurs... « Alors cet homme laisse de côté les choses passées et ne les connaît point : il pense aux choses futures. »

3° *Id.* Il pense aux choses de quatre-vingts *kalpa* passés et futurs... « Alors cet homme pense à la connaissance du passé et du futur. » (*sic*)

4° « S'il y a un religieux hérétique qui, par l'énergie spirituelle (*vīrya*), apaise et unifie son cœur, et si son esprit est en *samādhi*, en fixation, il pense à la racine de l'apaisement et met fin aux pensées d'ignorance. Cet homme expose de lui-même au monde que l'éternité existe. Pourquoi ? Je ne connais point le temps de la création ou de la destruction des *kalpa* passés ; je ne connais point non plus le temps de la création ou de la destruction des *kalpa* futurs. »

16. D. N., vol III, p. 108-113 (n° 28. *Sampasādanīya-sutta*).

Les excellences du Buddha. Il excelle à prêcher la Loi à propos des théories sur l'éternité soutenues par les *samaṇa-brāhmaṇa*. Ceux-ci se divisent en trois classes :

(*a*) D. Ā., TT. XII, 9, 63b.

Id.

(1) 三昧, transcription ; 正受, traduction. La rédaction de ce texte est fort obscure. Il repose manifestement sur un original apparenté au texte 16.

1° Ceux dont l'opinion repose sur la mémoire des existences antérieures au nombre d'une à plusieurs centaines de milliers. Le texte est identique à celui du *Brahmajāla-sutta*, sauf la phrase suivante attribuée aux *samaṇa-brāhmaṇa* : « Je connais le temps passé ; le monde fut tantôt détruit et tantôt créé. Je ne connais pas le temps futur : le monde sera tantôt détruit et tantôt créé. »

2° *Id.* Leur mémoire (*sic*) [1] porte sur des périodes au nombre d'un à dix . . . . « Je connais le temps passé ; le monde, etc . . . Je connais aussi le temps futur ; le monde, etc . . . »

3° *Id.* Dix à quarante périodes. « Je connais le temps passé, etc. . . . Je connais aussi le temps futur, etc . . . »

Le Buddha excelle également à precher à propos de la mémoire des existences antérieures elle-même ; à propos de la connaissance des naissances et des morts des êtres par l'œil divin (toutes ces facultés étant attribuées aux *samaṇa-brāhmaṇa*) ; enfin à propos des pouvoirs magiques, dont deux variétés sont distinguées :

1° Des pouvoirs magiques non nobles (*no ariya*), caractérisés par l'existence, chez qui les possède, des écoulements et de l'attachement (*āsava, upādhi*) : faculté de se multiplier corporellement, de se rendre invisible, de passer à travers les murs, etc.

1° *Id.* Vingt *kalpa*. Les *çramaṇa-brāhmaṇa* disent : « Le monde se conserve éternellement ; cela est vrai et le reste faux. Pourquoi ? A cause de ma connaissance par la mémoire (ou par la réflexion), je sais qu'il y eut ces *kalpa* de création et de destruction ; quant au reste du passé, je ne le connais pas ; les *kalpa* futurs, je ne les connais pas non plus. »

2° Quarante *kalpa*. « Je puis connaître encore des *kalpa* passés au delà de ces [quarante] [2] ; je ne connais pas les *kalpa* futurs. — C'est-à-dire qu'ils connaissent le commencement, mais non la fin. »

3° Quatre-vingts *kalpa*. « Je puis connaître encore des *kalpa* passés au delà de ces [quatre-vingts] ; je connais aussi entièrement les *kalpa* futurs. »

Ces trois excellences sont mentionnées dans un passage ultérieur (64^a, 10 sq.).

Id.

1° « Des *ṛddhipada* vils, inférieurs, pratiqués par les gens ordinaires (*pṛthagjana*). »

---

(1) « Il se souvient (*anussarati*) de chacune de ses diverses stations antérieures. Et il dit : Je connais . . . . », etc.

(2) Telle est la leçon de l'édition coréenne. Les éditions chinoises donnent : « Je puis connaître encore ces *kalpa* passés ». Mais pour le passage suivant (3°), toutes les éditions concordent.

2° Un pouvoir magique noble, caractérisé par l'absence des écoulements et de l'attachement : il consiste à demeurer indifférent devant la fortune adverse ou favorable.

2° « Un *ṛddhipada* pratiqué par les saints. »

(*b*) Version indépendante de Fa-hien (fin du Xe siècle) (信佛功德經), TT. XII, 10, 84a, assez différente de la précédente.

1° Un *çramaṇa-brāhmaṇa* peut arriver, par la discipline mentale, à connaître les choses de vingt *kalpa* passés, mais non celles des *kalpa* futurs ni du *kalpa* présent. Seul le Buddha connaît à la fois les choses des *kalpa* passés, présent et futurs.

2° *Id.* Connaissance de quarante *kalpa* futurs ; ignorance des *kalpa* passés et présent.

3° *Id.* Connaissance de quatre-vingts *kalpa* passés et futurs ; ignorance des limites du *kalpa* présent. Seul le Buddha connaît les limites des *kalpa* passés, présent et futurs. — Cette excellence du Buddha n'est autre que l'œil divin, ajoute le texte. Il n'est pas question de la mémoire des existences antérieures.

Dans presque tous ces textes, la mémoire des existences antérieures n'est mentionnée qu'avec d'autres facultés, obtenues par certaines pratiques de discipline mentale et assurant à qui les acquiert un certain degré de sainteté. On connaît les rapports des *abhijñā* bouddhiques avec les facultés que procurent aux Yogin leurs exercices spirituels ; la connaissance du passé et de l'avenir, celle des existences antérieures, sont expressément mentionnées dans le *Yoga-sūtra* (1). Des six *abhijñā*, seule la sixième a un caractère proprement bouddhique. Une preuve en est qu'au moins deux textes des Āgama-Nikāya attribuent la quatrième, la mémoire des existences antérieures, aux religieux non bouddhistes. Cette mémoire n'est donc pas considérée comme une faculté propre aux seuls arhats. Cependant elle est donnée comme une science, comme un moyen de réduire l'inscience.

(1) Cf. E. Senart, *Bouddhisme et Yoga*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1900, p. 8-10.

En quoi consiste cette science ? Les textes n'en disent rien : ils montrent bien comment les hérétiques dégagent de la connaissance de leurs vies passées la notion de l'éternité, mais celle qu'en dégagent les bouddhistes ne sera spécifiée que dans la littérature d'Abhidharma. Il semble donc que dans les Sûtras des Anciens la mémoire des existences antérieures reste conçue dans l'esprit du Yoga, comme une simple connaissance surnaturelle. Seul le dernier texte (16) établit une distinction entre les *ṛddhi* des profanes et les *ṛddhi* des saints. Aucune des *abhijñā* n'avait un caractère plus crûment magique que celle des *ṛddhi* ; c'est donc elle en premier lieu que les bouddhistes durent s'efforcer d'adapter à leur système, et cet effort fut sans doute entrepris très tôt, par le Buddha lui-même à en croire certains textes (1).

On notera l'étrange gaucherie de la rédaction pâlie, où le mot *anussarati*, « il se souvient », est appliqué aux périodes futures ; le chinois *yi* 憶 peut signifier « se souvenir » ou « réfléchir », mais dans les textes pâlis *anussarati* a entraîné sa définition stéréotypée. La seconde version chinoise du texte 16, de date tardive, fait dépendre la connaissance des choses passées et futures de l'œil divin ; on va voir que dans les textes d'Abhidharma la connaissance du passé dépend de la mémoire des existences antérieures, et celle du futur de l'œil divin (2).

J'examinerai maintenant quelques-uns de ces textes.

L'*Abhidhamma* pâli ne paraît pas en contenir d'intéressants. La *Dhammasaṅgaṇi* ne mentionne même pas les *vijjā* ni les *abhiññā*. Celles-ci sont énumérées, celles-là définies dans le *Vibhaṅga* (p. 334 et 343-344), mais les

---

(1) D. N., vol. I, p. 213-214 = D. A., TT. XII, 9, 83b, et plusieurs textes du Vinaya (voir les références dans le Dictionnaire de la Pali Text Society, s. v. *iddhi*).

(2) D'après T. W. Rhys Davids, *Dialogues of the Buddha*, I, p. 59, la mémoire des existences antérieures porterait sur les existences antérieures personnelles de celui qui se remémore, et l'œil divin sur les existences *antérieures* des *autres* êtres. Les textes pâlis sont rédigés d'une façon ambiguë, mais une foule de textes septentrionaux spécifient que la mémoire porte à la fois sur les existences personnelles et sur celles des autres êtres (p. ex. S. Â., *supra*, texte 4 ; *Fa kiai ts'eu si tch'ou men*, TT. XXII, 9, 63 ; cf. les textes d'Abhidharma, *infra*) ; en comparant la définition stéréotypée qu'en donnent les Nikaya (p. ex. D. N., vol. I, p. 13) avec celle du *Lalitavistara* (éd. Lefmann, p. 345 ; cf. Burnouf, *Lotus*, p. 867), on constate que le pâli et le sanskrit ne diffèrent que par la suppression en pâli (ou l'addition en sanskrit) de quelques termes, notamment : *Âtmanaḥ parasattvānāṃ ca*. Si toutefois un doute reste possible à l'égard de la quatrième *abhijñā* (d'après quelques textes chinois, la connaissance des existences antérieures des autres êtres relève de la *paracittajñānābhijñā*), la définition de la cinquième n'autorise en rien l'interprétation de Rhys Davids. Par l'œil divin, on aperçoit dans quelle condition renaît tout être en raison de ses actes, *satte passati caramāne upapajjamāne* ; c'est la connaissance des destinations résultant du *karma* ; elle implique donc une idée de futur, que la scolastique postérieure a nettement dégagée.

définitions sont calquées sur celles des Nikāya. Il en est de même de celles de la *Puggalapaññatti* (p. 60-61). Le *Kathāvatthu* a de curieux passages sur l'œil divin (ch. III, § 7 et 9), mais ne s'occupe pas de la mémoire des existences antérieures. Les traités septentrionaux sont par contre fort instructifs.

Il n'est pas question de modalités de temps dans l'*Abhidharmasaṅgītiparyāpāda-çāstra*, un des sept ouvrages de l'Abhidharma des Sarvāstivādin, rédigé sous une forme numérique comme la *Puggalapaññatti* ou le *Saṅgītisutta* du Dīgha Nikāya. Les trois *vidyā* et les six *abhijñā*, attribuées aux *açaikṣa* ou arhats, y sont énumérées et définies dans un ordre identique et en des termes très analogues à ceux des Nikāya (¹). Un autre de ces ouvrages, le *Jñānaprasthāna*, dont la composition est rapportée à Kātyāyana, consacre un chapitre sommaire à la connaissance des pensées d'autrui et à la mémoire des existences antérieures (²).

Ce chapitre est développé dans la *Mahāvibhāṣā*, qui traite en détail des *vidyā* et des *abhijñā* (³). Le passage s'ouvre par une allusion à l'épisode de Yaças, le septième en date des arhats, et de son père le marchand, un des premiers disciples laïques (⁴) : « Pourquoi compose-t-on ce çāstra [la *Mahāvibhāṣā*] ? Afin d'analyser le sens des sūtras. Par exemple, il est dit dans un sūtra : Le Buddha dit au laïque (⁵) : De même que toi le premier, par une sagesse de *çaikṣa*, par une vue de *çaikṣa*, par une *vidyā* de *çaikṣa*, tu as contemplé les quatre saintes vérités, maintenant ce jeune homme Yaças, lui aussi, par une sagesse, une vue, une *vidyā* d'*açaikṣa*, a contemplé les quatre saintes vérités ; c'est pourquoi ce jeune homme a pris la résolution de ne point retourner vivre agréablement à la maison, ni amasser des biens, ni éprouver les plaisirs des cinq passions. — Les sūtras disent bien cela, mais le sens n'en est point analysé. Les sūtras sont la base sur laquelle s'appuie ce çāstra : il faut énoncer maintenant ce qui n'est point énoncé dans les sūtras. De plus, on tient fallacieusement, dans le monde, pour de véritables *vidyā*, toutes sortes de traités de magie (⁶), qu'on appelle *vidyā* des membres (⁷), *vidyā* des événements, *vidyā* des animaux, *vidyā* des oiseaux, etc. . . [suit une longue énumération]. Pour couper court à cette idée, il faut montrer qu'il existe séparément une véritable *vidyā*, au sens transcendant [du mot] (⁸) ; c'est pourquoi l'on compose ce çāstra. » Cette *vidyā* est la fin des écoulements ;

(¹) *A-p'i-ta-mo tsi yi men tsou louen*, trad. Hiuan-tsang, k. 3, 6 et 15, TT. XXI, 1, 54ᵇ, 67ᵇ-68ᵃ et 103ᵃ.

(²) *A-p'i-ta-mo fa tche louen*, trad. Hiuan-tsang, k. 8, TT. XXI, 5, 34ᵃ-35ᵃ.

(³) *A-p'i-ta-mo ta p'i-p'o-cha louen*, trad. Hiuan-tsang, k. 102, TT. XXII, 5, 7ᵇ-8ᵇ.

(⁴) Cf. Vinaya pāli, *Mahāvagga*, 1, 7, 13.

(⁵) 居士, dans le texte pāli *seṭṭhi gahapati*. Je ne sais de quel « sūtra » il s'agit.

(⁶) 呪論, *mantraçastra*.

(⁷) 支明, *aṅgavidya*, science des marques corporelles.

(⁸) 勝義明, *paramarthavidya*.

la mémoire des existences antérieures et l'œil divin (« *vidyā* attestant la science des naissances et des morts ») ne sont appelés *vidyā* que par analogie (假), parce qu'elles ont certaines caractéristiques communes avec la fin des écoulements [1] : « Par la première *vidyā*, on connaît les *dharma* successifs du passé ; par la deuxième, ceux du futur ; par la troisième, celui du retour dans l'extinction ; c'est pourquoi toutes sont appelées *vidyā*. Par la première, on supprime l'ignorance relative au passé ; par la deuxième, l'ignorance relative au futur ; par la troisième, l'ignorance relative au Nirvāṇa ; c'est pourquoi toutes sont appelées *vidyā*. Par la première on supprime l'inscience relative aux *skandha* ; par la deuxième, l'inscience relative aux êtres vivants ; par la troisième, l'inscience relative aux *dharma* ; c'est pourquoi toutes sont appelées *vidyā*. Par la première, on connaît le passé de tous les êtres vivants, [on sait] que par suite de tels actes ils moururent là et naquirent ici, et que les causes et les effets se suivent ; par la deuxième, on connaît leur futur, [on sait] que par suite de tels actes ils mourront ici et naîtront là, et que les causes et les effets se suivent ; par le troisième, on connaît que par suite de telle Voie tous les êtres vivants peuvent épuiser tous les écoulements et interrompre les causes et les effets. Seule cette dernière espèce est une *vidyā* au sens transcendant ; les deux premières espèces sont des *vidyā* vulgaires. De plus, ces trois *vidyā* peuvent toutes entraîner la répulsion pour les naissances et les morts, amener des mérites transcendants, et orienter vers le Nirvāṇa définitif ; c'est pourquoi on les appelle *vidyā* ; mais en réalité il n'y a en fait de *vidyā* que la fin des écoulements. » Suit une analyse des *abhijñā* : « Pourquoi, des six *abhijñā*, trois sont-elles mises au rang de *vidyā* et trois ne le sont-elles pas ? — L'*abhijñā* des pouvoirs magiques [2], ce sont, par exemple, les états et transformations [obtenus par] les arts [magiques] ; par l'*abhijñā* de l'oreille divine, on ne saisit que des sons ; par celle de la connaissance des pensées d'autrui, on ne saisit que des signes particuliers (自 相). Elles n'ont point d'utilité transcendante ; c'est pourquoi elles ne sont point mises au rang de *vidyā*. Les trois dernières *abhijñā* ont toutes une utilité transcendante ; c'est pourquoi elles sont mises au rang de *vidyā*. Utilité transcendante, cela signifie que toutes peuvent entraîner la répulsion... (comme *supra*). — Comment les trois dernières ont-elles toutes cette utilité transcendante ? — Par la quatrième, la science des existences antérieures, on voit les choses du passé et cela engendre une répulsion profonde ; par la cinquième, la science des naissances et des morts, on voit les choses du

---

(1) Le texte se réfère ici au vénérable Ghosa (尊 者 妙 音), l'auteur de l'*Abhidharmāmṛtaçāstra* (Nj. 1278), où je n'ai pas trouvé de passage correspondant : il y est dit que les cinq premières *abhijñā* appartiennent seules aux profanes, et les *vidyā* y sont simplement définies (*A-p'i-ta-mo kan lou wei louen*, trad. sous les Wei, k. 下, TT. XXIV, 1, 9^b–10^a).

(2) 神 境 智 證 通, *ṛddhiviṣayajñānasatkriyābhijñā*.

futur et cela engendre une répulsion profonde ; par la sixième, la science de la fin des écoulements, la répulsion ayant pris fin, on se réjouit dans le Nirvāṇa... De plus, par la quatrième, on voit les choses de sa propre déchéance dans le passé, et cela engendre une répulsion profonde ; par la cinquième, on voit les choses de la déchéance d'autrui dans le futur, et cela engendre une répulsion profonde ; par la sixième, la répulsion ayant pris fin, on se réjouit dans le Nirvāṇa.... De plus, par la quatrième, on aperçoit toutes sortes de *skandha-dhātu-āyatana* se continuant dans le passé, et cela engendre une répulsion profonde ; par la cinquième, on aperçoit toutes sortes de *sk°-dh°-āy°* se dissipant et se détruisant dans le futur, et cela engendre une répulsion profonde ; par la sixième, la répulsion ayant pris fin, on se réjouit dans le Nirvāṇa... La quatrième permet de supprimer la vue [doctrine] de l'éternité, et la cinquième la vue de l'interruption ; par la sixième, ayant abandonné [ces doctrines] des deux parts, on réside paisiblement dans la Voie du milieu... La quatrième peut produire (litt. amener) la porte de délivrance de la vacuité [la délivrance par la connaissance du vide universel] ; la cinquième peut produire la porte de délivrance de l'absence du désir ; la sixième peut produire la porte de délivrance de l'absence de signes caractéristiques. » Ainsi se trouve spécifié ce que les bouddhistes retirent de la contemplation de leurs existences antérieures : c'est le dégoût de l'impermanence. Le texte précise ensuite l'attribution de ces facultés à différentes catégories d'individus. Il y a quatre sortes de mérites transcendants : les *abhijñā*, les *vidyā*, les *bala* (forces de sagesse), les *prātihārya* (moyens de conversion) (¹). Chez les *tathāgata*, la fin des écoulements existe à la fois en valeur d'*abhijñā*, de *vidyā*, de *bala* et de *prātihārya* ; chez les *pratyeka*, les *açaikṣa* et les *çrāvaka*, en valeur d'*abhijñā*, de *vidyā* et de *prātihārya*. Quant à la mémoire des existences antérieures et à l'œil divin, ils existent : chez les *tathāgata*, en valeur d'*abhijñā*, de *vidyā* et de *bala* ; chez les *pratyeka*, les *açaikṣa* et les *çrāvaka*, en valeur d'*abhijñā* et de *vidyā* ; chez les *çaikṣa* et les profanes (²), en valeur d'*abhijñā* seulement. On voit ici la mémoire des existences antérieures passer dans le domaine profane, où les Āgama-Nikāya ne rejetaient que les pouvoirs magiques.

Il en est de même dans l'*Abhidharmakoça* de Vasubandhu (³), qui n'ajoute rien d'essentiel à la *Mahāvibhāṣā*. Les *abhijñā* y sont rangées dans l'ordre suivant : pouvoirs magiques, œil divin, oreille divine, connaissance des pensées d'autrui, mémoire des existences antérieures, fin des écoulements. Seule la sixième est particulière aux saints et relève du sans-forme ; les cinq premières sont communes aux saints et aux profanes et relèvent de la forme.

(¹) 示導, « montrer » [le salut] et y « conduire » [les êtres].
(²) 異生, *pṛthagjana*.
(³) *A-p'i-ta-mo kiu-chö louen*, trad. Hiuan-tsang, *sthāna* VII, 2ᵉ partie, k. 27, TT. XXII, 10, 97ᵇ-98ᵃ.

Les trois *vidyā* sont celles d'entre les *abhijñā* par lesquelles on réduit l'*avidyā* relative aux trois modalités de temps. Elles sont appelées *açaikṣa-vidyā*, mais ce nom ne s'applique véritablement qu'à la dernière ; les deux premières le reçoivent par analogie : la mémoire des existences antérieures et l'œil divin existent en effet chez les *çaikṣa* comme chez les *açaikṣa*, mais seule l'obtention de la fin des écoulements, c'est-à-dire la suppression de l'*avidyā*, permet d'assigner à ces deux facultés le nom de *vidyā*. La théorie exposée par Asaṅga, le frère de Vasubandhu, dans son *Yogācāryabhūmi-çāstra*, est analogue [1].

D'après le *Mahāprajñāpāramitā-çāstra* de Nāgārjuna, cette énorme réplique mahāyāniste du *Koça*, la notion abstraite dégagée par les bouddhistes de la mémoire des existences antérieures est celle de la causalité ; la *Mahāvibhāṣā* en fait aussi une des conséquences de cette mémoire (*supra*, p. 292, l. 13-17), mais d'après le *Mahāprajñāpāramitā-çāstra*, c'est là que réside la différence fondamentale entre l'*abhijñā* et la *vidyā* [2] : « Quelle différence y a-t-il entre les *abhijñā* et les *vidyā* ? — Connaître simplement les choses des existences passées, c'est une *abhijñā* ; connaître les actes passés en tant que produits par des causes, c'est une *vidyā*. Savoir simplement que les êtres naissent ici et meurent là, c'est une *abhijñā* ; savoir que, le moment étant venu, les causes produites ne se perdent point, c'est une *vidyā*. Avoir simplement épuisé les *kleça*, sans savoir si l'on renaîtra ou non, c'est une *abhijñā* ; savoir que, les écoulements étant épuisés, on ne renaît pas, c'est une *vidyā*. Les grands arhats et les grands *pratyekabuddha* possèdent ces trois *vidyā*. — S'il en est ainsi, en quoi diffèrent-ils des Buddhas ? Quoiqu'ils aient obtenu ces trois *vidyā*, elles ne sont point complètes ; chez les Buddhas, elles sont absolument complètes. — Qu'est-ce que les *vidyā* complètes et incomplètes ? — Les arhats et les *pratyekabuddha* ne connaissent d'une façon exhaustive ni leurs propres existences antérieures ni celles des autres hommes. Il y a des arhats qui connaissent une, deux, trois existences, dix, cent, dix mille, jusqu'à quatre-vingt mille *kalpa*, mais non au delà : c'est pourquoi leur *vidyā* n'est pas complète. Il en est de même de la *vidyā* de l'œil céleste pour ce qui touche au futur. »

Cette distinction quantitative entre la *vidyā* des saints et le *bala* des Buddhas (et des grands Bodhisattvas dans le mahāyānisme) [3], coexistante à d'autres distinctions d'ordre doctrinal, paraît avoir été assez courante. La

---

(1) *Yu-k'ia che ti louen*, trad. Hiuan-tsang, k. 69, TT. XVIII, 4, 34, deux derniers caractères, 34

(2) *Ta tche tou louen*, trad. Kumarajiva, k. 2, TT. XX, 1, 19. L'ordre des *abhijña* est le même que dans le *Koça*.

(3) Cf. *Mahaprajñaparamita-çastra*, k. 5, 30, où il est précisé que chez les grands arhats et les *pratyeka* la mémoire porte sur une durée de quatre vingt mille grands *kalpa*, chez les grands Bodhisattvas et les Buddhas sur des *kalpa* innombrables.

Mahāvibhāṣā l'établit à propos de Çāriputra (1). D'après le Dīgha Nikāya (vol. III, p. 134), un Tathāgata « se souvient aussi loin qu'il le désire ». Le *P'ou-sa tch'ou t'ai king* 菩薩處胎經, traduit par Tchou Fo-nien vers 400 p. C. (2), différencie deux sortes d'*abhijñā* : celles des profanes (凡夫) ou des *ṛṣi* (仙人), obtenues spontanément, sans étude, sans discipline mentale ni méditation extatique : elles sont imparfaites (不成就), l'œil divin portant sur quatre univers au plus, l'oreille divine sur le Jambudvīpa seul, la mémoire sur une seule existence, etc. ; au contraire, chez les « excellents hommes et femmes » qui obtiennent les *abhijñā* saintes » « en pratiquant la Voie de pureté, en éliminant les souillures de la connaissance et et en se rendant sans tache interne ni externe », la mémoire atteint « d'innombrables *asaṅkhyakalpa* ». Ce texte où les « *abhijñā* saintes » sont attribuées à de vulgaires laïques montre comment, à une époque plus ou moins tardive, les auteurs de sūtras simplifiaient et popularisaient les thèses subtiles de la scolastique (3).

Si nous cherchons maintenant à surprendre les croyances populaires dans les contes et les légendes, où l'idée de la transmigration joue un rôle considérable, nous y constaterons la plus grande confusion en ce qui concerne la mémoire des existences antérieures. En principe, les récits se rapportant à ces existences sont placés dans la bouche du Buddha (*Jātaka*, *Avadānaçataka*, *Hien yu king*) ou d'arhats (*Apadāna* du Khuddhaka Nikāya). Mais il arrive aux *Jātaka*, par exemple, d'attribuer cette faculté aux êtres les plus divers : à un ascète (n° 444), à une reine (n° 415), à un fils de *purohita* et à un fils de roi : l'un ne se rappelle que sa dernière existence, l'autre s'en rappelle quatre (n° 498) (4), à une princesse si peu sainte qu'elle doit renaître

---

(1) Trad. Hiuan-tsang, k. 102, TT. XXII, 5, 8b, 15 sq.

(2) Nj. 433, K. 5, TT. XI, 10, 83b–84a. D'après l'édition de Corée, le titre de cet ouvrage serait : *Sūtra développé, prononcé par le Bodhisattva lors de sa descente du ciel Tuṣita dans le sein de sa mère divine*, 菩薩從兜術天降神母胎說普經. Mais ce titre ne correspond pas à la teneur du texte : c'est en effet au moment d'atteindre le Parinirvāṇa que le Bodhisattva, étant déjà couché dans son cercueil d'or, se transporte par sa force magique dans le sein de Maya, pareil à un palais, et y prêche ce sūtra.

(3) La mémoire des existences antérieures est promise par Amita aux élus de la Terre-pure, d'après le *Sukhavativyūha* (6e vœu dans le texte sk., 5e dans les versions des Han, des Wei et des T'ang, 22e dans celle des Wou, 4e dans celle des Song). Cf. aussi le *Sūtra, prononcé par le Buddha, sur la dhāraṇī de la connaissance des existences antérieures* 佛說宿命智陀羅尼經, apporté en Chine et traduit par Fa-hien à la fin du Xe siècle, et d'après lequel : si l'on entend et retient cette *dhāraṇī*, les péchés les plus graves, commis pendant mille *kalpa*, sont effacés ; si on la retient sans cesse pendant toute une existence, on sera constamment doué de la mémoire des existences antérieures pendant sept *koṭi* de générations.

(4) Trad. Rouse, vol. IV, p. 246.

six fois encore dans la condition de femme (nº 544), à une chèvre (nº 18)! L'*Avadānaçataka* (1) la donne explicitement pour une conséquence de *l'arhattvam*; aussi dans la cinquième décade, consacrée aux pretas, ceux-ci éludent-ils toute question sur leurs existences passées : « Quand le soleil est levé, point n'est besoin de lampe », répliquent-ils aux curieux en les renvoyant au Buddha. Mais, dans les récits 45 et 46, ce sont des pretas et une pretī eux-mêmes qui relatent leur péché antérieur. De même, dans la plupart des *Petavatthu* du Khuddaka Nikāya, les pretas se souviennent de leur existence précédente. C'est aux devas que le *Vimānavatthu* fait exposer les bonnes actions leur ayant valu de naître au ciel. « C'est une règle pour les devas », lit-on dans un recueil d'avadānas traduit en chinois par Kumārajīva, « que, au moment où ils naissent en haut parmi les devas, ils commencent par apercevoir leurs existences antérieures (2). » Cette règle trouve son application dans un des contes du recueil (3) : dans un autre, un serpent se rappelle sa condition passée (4) ; ailleurs encore, le Buddha confère cette faculté au fils d'un roi, qui a préalablement reçu les défenses : elle lui fait voir toutes les misères qu'il a subies dans ses conditions antérieures, et le rend si triste qu'il demande au Buddha de la lui tirer (5).

En Chine, les contes abondent où des hommes ordinaires se souviennent de leur vie ou de leurs vies antérieures ; les premiers paraissent remonter à l'époque des Tsin (6). La croyance populaire est actuellement cristallisée sous une forme curieuse. D'après le *Yu li tch'ao tchouan* 玉歷鈔傳, opuscule de fond bouddhique comprenant quelques éléments taoïques, très répandu en Chine et en Annam (7), lorsque les âmes des morts ont passé par les

---

(1) Trad. Feer, p. 139. A la p. 306, il est question d'un ṛṣi possédant les cinq *abhijñā*.

(2) *Tchong king siuan tsa pi yu king*, trad. Chavannes, *Cinq cents contes*, II, p. 89.

(3) Chavannes, *ib.*, p. 128.

(4) Chavannes, *ib.*, p. 97.

(5) *King lu yi siang*, trad. Chavannes, *ib.*, III, p. 218. Dans un autre conte du même recueil (*ib.*, III, 221), une princesse « connut ses vies antérieures dès sa naissance ».

(6) De Groot, *Religious System*, IV, p. 143-144. Pour des contes modernes, voir le *Leao tchai tche yi*, trad. Giles, nºˢ 57 et 109 (dans ce dernier conte, un individu se souvient de sa vie passée parce qu'il n'a pas bu l'infusion de Mong-p'o ; cf. *infra*), et le *Folklore chinois* du P. Wieger, nº 119 (où le personnage doué de la mémoire s'est réincarné sans avoir passé par les Enfers). Pour le Japon, voir un conte du début du XIXᵉ siècle, traduit par L. Hearn dans *Gleanings in Buddha fields*, Boston et New York, 1898, ch. X.

(7) Cf. G. W. Clarke, *The Yü-li or Precious Records*, dans *J. Ch. B. R. As. Soc.*, 1898, p. 233-400 ; H. Giles, *Strange Stories from a Chinese Studio*, appendice A ; G. Dumoutier, *Le rituel funéraire des Annamites*, p. 155-201. Je me sers de l'édition intitulée *Kio che pao tchen* 覺世寶箴, publiée à Canton en 1873 et fréquemment réimprimée au Tonkin. Elle est suivie d'une notice où le taoïste Wou-mi 勿迷道人 dit avoir reçu le *Yu li* de son maître Tan-tch'e 淡癡 (qui le tenait lui-même de

premières cours de justice de l'Enfer et y ont subi des châtiments correspondant à leurs actes, celles qui sont destinées à renaître en condition humaine sont envoyées dans la dixième cour, présidée par le Roi tournant la Roue, puis doivent passer par la Terrasse où l'on boit l'Oubli (*yu wang t'ai* 醧忘臺) et y avaler une infusion stupéfiante, préparée sous la direction de la déesse Mong-p'o 孟婆神, qui leur fait oublier tous les événements de leur existence antérieure. Mong-p'o [1] est présentée comme une vierge bouddhiste née sous les premiers Han, et le texte ajoute : « Sous les Han postérieurs, il y eut des gens capables de se souvenir des causes de leurs naissances passées, qui prétendirent par imposture reconnaître des parents de leurs existences passées et en prirent occasion pour se livrer à la débauche ; c'est pourquoi l'Empereur d'en haut ordonna à Mong-p'o de devenir déesse au séjour des ténèbres ». Bien loin d'être un indice de sainteté, la mémoire des existences antérieures est donc devenue dans la superstition chinoise une faculté dangereuse contre laquelle tout homme doit être prémuni.

Vu l'importance capitale du dogme de la transmigration dans le système bouddhique, on aurait pu s'attendre à trouver sur la mémoire des existences antérieures une théorie bouddhique originale et bien établie. C'est ce qui ne semble pas ressortir de notre enquête sommaire. Les Āgama-Nikāya en font une faculté commune aux religieux bouddhistes et hérétiques ; l'Abhidharma l'attribue aux profanes : n'ayant en elle-même aucun caractère de sainteté, elle ne prend de valeur religieuse que par les réflexions qu'elle suggère ; enfin les conteurs éludent toute systématisation.

P. Demiéville.

---

l'empereur des Enfers, où il était descendu en une année *keng-wou*, avec charge de le copier (*tch'ao*) et de le transmettre (*tch'ouan*), et l'avoir fait imprimer en une année *meou-yin*. A cette notice est jointe une prétendue étude critique datée de 1794, dont l'auteur, un nommé Li Tsong-min 李宗敏, déclare avoir vu en 1761 un exemplaire du *Yu li* remontant aux Song, où les années *keng-wou* et *meou-yin* se trouvaient identifiées à 1030 et 1098. En réalité, le *Yu li tch'ao tchouan*, à en juger tant par sa forme que par sa teneur doctrinale, ne doit pas être antérieur au XVIIIe siècle.

(1) D'après des textes de la fin du VIe et des XIIe et XIIIe siècles, cités par Yang Chen 楊愼 des Ming dans son *Ts'eu p'in* 詞品, éd. *Han hai*, k. 6, 15a, ce nom désigne une divinité des vents.

BIBLIOGRAPHIE

Indochine française.

Gouvernement Général de l'Indochine. Service géographique. Année 1926. Compte-rendu annuel des travaux exécutés par le Service géographique de l'Indochine. Hanoi, 1927, 45 p., 9 photos, 9 croquis hors-texte.

Le Service géographique est passé, à compter du 1er janvier 1926, sous les ordres directs du Gouverneur général de l'Indochine ; pendant toute l'année il a poursuivi avec entrain, malgré des conditions météorologiques généralement peu favorables, et la prolongation anormale de la saison des pluies, l'exécution du programme établi en octobre 1925 : les travaux prévus pour 1926 ont été presqu'entièrement réalisés, ceux destinés à la carte générale au 100.000e, comme ceux qui doivent aboutir à la publication des feuilles au 25.000e de la Cochinchine.

Cartes au 100.000e. Les levés au 40.000e de la feuille de Soai Rieng, limitée approximativement par le Mékong et le Vaïco occidental, et traversée par la frontière Cochinchine-Cambodge ont été terminés. Ils se sont déroulés dans une région d'alluvions, de 2 m. seulement d'altitude moyenne, et où la ligne de partage des eaux entre les deux rivières est à peine indiquée ; dans cette plaine herbeuse, parsemée de rares arbustes, inondée chaque année, les villages s'allongent sur les berges plus élevées des *rach*, et du Mékong, encore couvertes d'une végétation dense, d'arbres fruitiers surtout. Les Annamites ont largement dépassé vers l'Ouest les frontières de la Cochinchine et étendent chaque année leurs cultures de riz, de maïs, de mûriers. Ils forment, avec les Cambodgiens indolents, le fond de la population de cette zone, qui comprend en outre des Chinois, des métis sino-cambodgiens de plus en plus nombreux, des Malais pêcheurs, et quelques Laotiens. Le réseau routier est déjà remarquablement développé sur le territoire cambodgien, alors qu'en Cochinchine, tous les déplacements se font encore par voie d'eau. Les prochaines opérations topographiques porteront sur la feuille septentrionale, celle de Prey Veng, qui a été l'objet d'une triangulation régulière, puis s'étendront vers le N.-E., dans une zone de terres rouges, sur les feuilles de Mi-mot, Tây-Ninh, Hon-quan et Bu Dop, où la géodésie de détail a été commencée en décembre 1926.

De l'autre côté du delta cochinchinois, et à la frontière de l'Annam, deux brigades ont fini, malgré de grandes difficultés et le décès d'un opérateur, le lieutenant Banabera, atteint de typhomalaria, le levé, au 80.000e, des feuilles de Saigon, Cap S Jacques, Xuyên-môc, et ont commencé celui de Gia-ray. Elles ont travaillé, dans une forêt épaisse et malsaine, sur un glacis de basalte ou de latérite incliné vers le S.-O., de 150 m. à 50 m. environ d'altitude moyenne, et d'où émergent des collines volcaniques ou granitiques. Suivant une large bande, le basalte est décomposé en terres rouges très fertiles, où les plantations de caoutchouc prennent une remarquable extension, malgré la pénurie de main-d'œuvre locale ; cette région n'était en effet habitée que par de rares Moï.

La publication des cartes de Bồng-sơn, Phù-mỹ et Nha-trang comble les dernières lacunes qui subsistaient sur les côtes d'Annam. La feuille de Dalat est également en vente, et les travaux sur le terrain dans celle de Djiring ont été terminés. La zone des terres rouges de Kontum a été levée rapidement avec l'aide de la photographie aérienne, et les 4 feuilles provisoires, de Ya Li, Kontum, Bo Kham et Ban Tur sont déjà tirées : elles s'étendent au S. de Kontum, sur un plateau de 500 m. d'altitude moyenne, dominé par des masses granitiques, dont la plus haute s'élève à 1030 m. ; sur le plateau lui-même, le granit est presque partout masqué par le basalte qu'ont émis de très nombreux volcans, alignés suivant des lignes de fracture, et dont certains sont encore très visibles (cf. croquis n° 2) ; ces basaltes se sont décomposés souvent, comme dans l'Est cochinchinois, en une terre rouge très fertile, que commencent à mettre en valeur de puissantes sociétés ; mais le plateau n'est habité que par des Moï Bahnar, et surtout Djarai, qui ne peuvent fournir qu'une main-d'œuvre très insuffisante et très irrégulière. Des levés provisoires analogues à ceux de Kontum ont été entrepris à la fin de l'année au Sud, dans la province du Darlac, qui comporte elle aussi de grandes étendues de terres rouges (1) où la colonisation européenne semble devoir se précipiter. Les travaux topographiques sur les plateaux moï du Kontum-Darlac ne s'appuient pour l'instant que sur un réseau géodésique isolé à larges mailles, mais celui-ci sera bientôt relié au réseau général, par l'établissement de deux chaînes parallèles reliant la méridienne de la côte à celle du Mékong, l'une à hauteur de Kontum, l'autre à hauteur de Ban Mê Thuot.

La feuille de Hương-khê, sur la frontière Annam-Laos, à l'Ouest de Hà-tĩnh, est maintenant entièrement publiée et les opérations topographiques sont suspendues dans cette zone. Elles ont repris dans le Haut-Tonkin où la triangulation a été achevée et les levés entrepris sur les feuilles de Phong-thổ et Lai-châu.

Cartes au 25.000e. Les travaux du groupement de Cochinchine opérant avec l'aide de la photographie aérienne se sont normalement poursuivis vers le Sud. La feuille de Mỹ-tho entière et de nouvelles portions de celles de Saïgon, Cap St Jacques et Xuyên-mộc sont publiées. Les levés sont terminés sur celles de Vĩnh-long et Cua tiều, et entrepris sur celle de Sóc-trang, aux bouches du Bassac ; ils seront continués vers l'Ouest, sur les feuilles de Long-xuyên et Cần-thơ, déjà soumises, dans leur moitié orientale, à la triangulation régulière. En somme, 1926 est encore pour le Service géographique une année de grands efforts et de beaux résultats. Au départ du Lt-Cel Edel, qui l'a dirigé pendant près de quatre ans, avec une compétence éprouvée, l'École française d'Extrême-Orient est heureuse de constater une fois de plus l'importance de l'œuvre du Service géographique. Hors des résultats tangibles de cette œuvre, ne saurait être désormais fondée aucune connaissance réelle des pays de de l'Union indochinoise.

Charles Robequain.

---

(1) Sur l'extension de ces terres rouges, cf. croquis n° 1. Voir aussi Yves Henry, *Les terres rouges du Kontum-Darlac* (*Bulletin économique de l'Indochine, Renseignements*, 1926, p. 361-385).

P. de la Brosse. *Une des grandes énergies françaises. Paul Bert.* — Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1925, in-8°, 161 pp.

Paul Bert est une des grandes figures de la France d'Asie. On comprend qu'elle ait séduit M. Blanchard de la Brosse et qu'il se soit complu à en retracer les lignes maîtresses. Le titre de son livre montre qu'il a su discerner avec sûreté la qualité dominante de cet homme remarquable, qui en eut beaucoup et de fort diverses. Paul Bert fut avant tout une grande énergie « française », c'est-à-dire, il faut l'avouer, un peu impatiente des directions de la froide raison. C'est ce démon intérieur qui le pousse à braver les miasmes pestilentiels de la route du col des Nuages, à se jeter dans un travail forcené quand sa santé lui commande le repos, à risquer une rechute mortelle pour aller assister au sacre d'un évêque (!). C'est lui qui le contraint à gouverner jusque sur son lit de mort, qui lui dicte les télégrammes héroïques de ses derniers jours ("Dans l'intérêt de mon pays, partir serait pire que mourir ; mais comptez sur mon énergie morale, je lutterai jusqu'aux dernières limites"), qui ne cède enfin qu'au moment suprême ("Une inexplicable faiblesse me paralyse... Je le sens, j'ai trop travaillé").

A considérer tout ce qui succomba avec lui, on doit certes déplorer que sa carrière indochinoise ait été si brève ; mais, plus longue et plus nourrie, elle n'aurait pas cette tragique beauté qui compte bien, elle aussi, dans l'histoire d'un grand peuple. Au moment où il rendait le dernier soupir, Paul Bert était en Indochine depuis sept mois. Ce chiffre suffit à quelques personnes pour conclure qu'en un temps aussi court il n'a rien pu faire de durable. C'est une grande erreur. D'abord il a jeté dans le monde officiel de la métropole, si lent à comprendre et à oser, des idées-forces qui ont fait leur chemin, telles que l'union indochinoise, la politique d'association. Il a doté le Tonkin de cet ingénieux régime administratif, qui a permis de le soustraire sans brusquerie à l'autorité de la Cour d'Annam. Il a conçu le premier et commencé de réaliser une foule d'innovations dont on ne songe pas à lui faire honneur, tant elles nous sont devenues familières : le conseil consultatif des notables, les corps de partisans, les expositions locales, les stations d'altitude, les services de correspondances fluviales, les primes pour l'étude de l'annamite et du chinois. Et plût au ciel que toutes les semences qu'il avait jetées sur le sol du Tonkin lui eussent survécu ! On eût perdu moins de temps à reprendre bien des années après lui ce qu'il avait entrepris.

Il est donc de toute justice que, dans la galerie de nos gloires indochinoises, une place d'honneur soit réservée à Paul Bert. En ravivant avec autant de conscience que de talent les traits de cette physionomie originale qui commençaient à s'estomper dans le recul du temps, M. de la Brosse a fait une œuvre qui est un acte non seulement de justice, mais aussi de bonne politique, car le souvenir toujours présent d'un grand exemple est une source de fortes résolutions pour les générations suivantes. Nous souhaitons que ce petit livre, d'une lecture aussi agréable qu'instructive, ait toute la diffusion et tout le succès qu'il mérite.

L. Finot.

Madrolle. *Indochine du Sud*. — Paris, Hachette, 1926, in-8°, lxxxiv, 80-344 pp.

Voici heureusement achevé le Guide en Indochine de M. Madrolle. Les remarques de M. Aurousseau au sujet du premier volume (*BE.*, XXIII, 431-437) valent pour celui-ci. La division de l'ouvrage en Indochine du Nord et du Sud ne pouvait naturellement être changée ; par contre, la « Bibliographie » aurait dû être améliorée : elle est encore moins soignée que la précédente.

L'orthographe des noms annamites suivant les règles du *quòc-ngũ* est un excellent principe ; mais les principes ne doivent pas être poussés trop loin : des noms francisés depuis longtemps comme Hanoi, Saigon, Donnai, ne gagnent rien à être déguisés en *Hà-nội*, *Sài-gòn*, *Đồng-nai*. *Cholon* n'est pas correct, mais il est usuel ; *Cho'-lo'n* avec deux apostrophes pour remplacer les *ơ* absents est à la fois inusité et incorrect. Les noms khmèrs et laotiens ont une orthographe incertaine : pp. 36, 62 : *Svai Rieng* et *Soai Rieng* ; p. 117, *Prasat Kravanh*, cor. *Kravan* ; p. 130, *Spean Komeng* (faute de Lajonquière), cor. *Khmeng* ; p. 132, *Kûlen*, cor. *Kulen* ; ibid. *Deng Chôr*, cor. *Denh Chôr* ; p. 178, *Savan-na-khek*, cor. *Savannakhet*. Par contre, louons M. Madrolle de nous avoir épargné la cacographie anglaise *Penang* pour *Pinang* et d'avoir banni l'adjectif « angkoréen » qui tend à s'implanter dans la langue des archéologues contrairement à toute logique : ce sont les noms en *-ée* qui forment des adjectifs en *-éen* : l'art de la Corée est l'art coréen ; mais l'art d'Angkor ne peut être que l'art angkorien, comme l'écrit avec raison M. Madrolle.

Le Guide de l'Indochine offre une autre particularité : il a enrichi la toponymie de noms nouveaux. C'est ainsi qu'on voit figurer dans le texte et sur les cartes : la mer du Champa, la mer du Cambodge, la Cordillère noire, la Cordillère du Champa, les chaînes du Kauthara et du Pandarang, les Alpes tonkinoises, les Montagnes Blanches, etc. Que ces dénominations soient commodes et bien choisies, je l'admets volontiers et leur souhaite tout le succès possible : mais en baptisant ainsi les montagnes et les mers, l'auteur d'un guide n'empiète-t-il pas sur le rôle des Sociétés de géographie ?

Il ne me reste qu'à ajouter quelques notes marginales au texte de M. Madrolle.

P. xxxiv. Outre les avatars de Râma et de Kṛṣṇa, on trouve dans les bas-reliefs khmèrs ceux de la Tortue, de l'Homme-lion, de Trivikrama. — Les flèches de Kâma n'ont pas pour pointes des boutons de lotus, mais cinq fleurs différentes. — Il n'est pas exact que le liṅga « se compose d'une colonne quadrangulaire, octogonale ou cylindrique, dressée au milieu d'une cuve à ablutions, munie d'un déversoir nommé *yoni* ». Le liṅga est une colonne carrée en bas, octogonale au centre et cylindrique au sommet. Et ceci ne s'applique qu'au liṅga khmèr ; celui du Champa est cylindrique du haut en bas. La cuve à ablutions se nomme *snânadronî* ; on identifie parfois cette cuve (et non son déversoir) avec la *yoni*, mais cette hypothèse, au moins en Indochine, est toute gratuite.

P. xxxvi. La transmission des dignités sacerdotales de l'oncle au neveu (fils de la sœur) s'explique non par le célibat des prêtres, mais par l'hérédité en ligne féminine (*BE.*, XV, ii, 55).

P. xxxvi. « La ville d'Angkor, la cité de Banteai Chhmar furent vouées à Lokeçvara après avoir été consacrées à Çiva. » C'est au contraire à Lokeçvara qu'elles furent consacrées à l'origine.

P. xlv, *in fine*. *Sangkrau*, cor. *Sangkran*.

P. XLVI. *Oknha* n'est pas le titre spécifique des gouverneurs de province ; c'est l'expression d'un grade dans la hiérarchie, et non d'une fonction. Les gouverneurs ont le titre de *chaufai khèt*. — Depuis quelques années les provinces sont divisées en *khân* (*khand* dans l'orthographe administrative). — « Le *Tripithaka*, qui contient le *dhamma* et le *vinaya*... » Lire : « Le *Tripiṭaka*, qui contient le *dhamma*, le *vinaya* et l'*abhidhamma*... »

P. XLVII. Pelliot (*Et. As.*, II, 245) conjecture *Ye-ye*, « Feuille de cocotier », au lieu de *Lieou-ye* « Feuille de saule ».

P. XLVIII. A plusieurs reprises « Khmer » est employé à tort comme synonyme de « Fou-nan ».

P. LXXI. La liste des rois du Champa aux XIVe-XVe siècles doit être corrigée et complétée d'après les inscriptions de Binh-dinh, Cheo Reo et Nui Ben Lang (*BEFEO.*, XV, II, 12-14).

P. 65. La liste des établissements scientifiques de Phnom-Penh omet la Bibliothèque royale.

P. 126. La piste de Sambor se détache au k. 15 de la route du Phnom Dek et atteint les ruines au k. 11.

P. 127, 131. Les descriptions de Sambor Prei Kuk et de Banteai Srei peuvent maintenant être complétées par *L'Art khmèr primitif* de H. Parmentier, I, 44 sqq., et *Le temple d'Içvarapura* (Mémoires archéologiques de l'E. F. E. O., tome I).

P. 132. « Mahendra (Çiva) » est évidemment un lapsus pour « Mahendra (Indra) ». — La description des voies d'accès au Phnom Kulen n'est plus à jour. Actuellement la piste automobilable se détache de la route du grand circuit au km. 11, traverse dans toute sa longueur le Baray oriental et, après Khum Khnar, se divise en deux pistes : l'une continue dans la direction N.-E. jusqu'au Denh Chör ; l'autre, par un grand détour vers l'Ouest, gravit le plateau qu'elle suit vers l'Est jusqu'au village de Sambuor. — La description des antiquités du Kulen omet celles de la partie Est, près de Svày Kabâl Tuk (Lajonquière, *Inventaire*, I, 303 sqq.).

P. 213. Avant d'arriver à Quảng-ngãi, il faut passer le bac de Tra-khuc.

P. 244. Pourquoi choisir cette forme hypothétique « Pandarang », alors que le nom actuel (Phanrang) reproduit presque exactement le nom ancien (Panrāṅ) ?

P. 245. Pourquoi l'itinéraire, qui suivait jusqu'à Nhatrang la direction Nord-Sud, bondit-il brusquement à Saigon pour remonter au Nord, de Saigon à Nhatrang ?

P. 256. Il n'est peut-être pas inutile de signaler l'existence d'une petite hôtellerie à Drang.

Comme on le voit, les remarques qui précèdent ne portent que sur de menus faits. Il appartiendra aux voyageurs qui utiliseront cet ouvrage de signaler à l'auteur les corrections que l'expérience leur aura suggérées. On peut croire qu'elles ne seront ni graves, ni nombreuses. Le « Guide Madrolle » n'est pas parfait, mais il n'est pas loin de la perfection. Quand on songe à la multitude de notes qu'il a fallu recueillir, contrôler, tenir à jour pour composer ces deux volumes, on ne peut qu'admirer le labeur consciencieux qui a produit un tel résultat. Ainsi se trouve comblée une lacune qu'on a si longtemps regrettée. Le Guide de l'Indochine existe désormais : il suffit de le tenir au courant. On doit espérer que les services compétents ne ménageront pas à l'auteur l'appui efficace qui lui permettra de faire de son livre, par des rééditions fréquentes, le fidèle miroir des progrès de la colonie.

L. FINOT.

Dr. R. C. Majumdar. *Ancient Indian Colonies in the Far East.* Vol. I. *Champa.* — Lahore, 1927, in-8°, XXIV-227 pp. (Punjab Oriental Series, n° 16.)

Nous avons trop souvent déploré l'indifférence des Hindous envers l'histoire de leur culture en Extrême-Orient pour ne pas saluer avec joie l'apparition d'un ouvrage qui marque le point de départ d'une ère nouvelle. Le livre de Mr. R. C. Majumdar est publié sous les auspices d'une jeune et active société, la *Greater India Society*, qui se propose justement d'étudier sous toutes ses faces ce grand sujet de l'expansion indienne. Il est le premier d'une série de volumes qui seront consacrés à ce que l'auteur appelle les « royaumes coloniaux » : Champa, Cambodge, Siam, Sumatra, Java, etc.

Pour le Champa, Mr. M. était dans la dépendance exclusive des travaux français : il a fort galamment reconnu ses obligations dans une dédicace conçue en termes d'une chaleureuse cordialité. Pour base de son travail il a choisi avec raison le *Royaume de Champa* de Georges Maspero, les inscriptions publiées dans le *Corpus* de Barth et Bergaigne ou dans notre Bulletin, et, en ce qui touche l'art et l'archéologie, l'*Inventaire des monuments čams* de H. Parmentier.

L'épigraphie tient ici une place d'honneur. Non seulement Mr. M. y a largement puisé pour retracer l'histoire et la civilisation de l'ancien Champa, mais il a, dans la seconde partie de son livre, réédité les inscriptions sanskrites dans le texte original accompagné d'une traduction anglaise. Tout en suivant de près les traces des précédents éditeurs, il s'est efforcé, et parfois avec succès, d'améliorer leur œuvre par des corrections et des interprétations nouvelles.

C'est ainsi qu'il a reconnu dans deux passages des inscriptions XII et XVI de Mỹ-sơn (*BE.*, IV, 935 et 937) une allusion, qui m'avait échappé, aux 18 *mārga* du droit énumérés dans Manu, VIII, 3-7, ce qui est fort intéressant, bien qu'il y ait quelque hardiesse à en conclure que les tribunaux du Champa appliquaient le Code de Manu. Toutes les suggestions de Mr. M. ne sont pas également convaincantes et j'aurai, dans ce qui suit, à faire plus d'une réserve ; mais je me plais à reconnaître qu'il s'est adressé aux meilleures sources et qu'il les a utilisées avec beaucoup de soin et de discernement. Son livre constitue pour les lecteurs de langue anglaise un excellent compendium de l'histoire du Champa.

La bibliographie est très soignée. Signalons cependant à l'auteur l'existence d'une seconde édition de la *Liste générale des inscriptions* de G. Cœdès (Hanoi, 1923) et l'omission parmi les travaux relatifs au Champa des articles du P. Durand (*BEFEO.*, vol. III-XII). Les *Études Asiatiques*, parues après l'achèvement de son ouvrage, lui fourniront quelques données nouvelles sur la navigation indienne en Extrême-Orient (Sylvain Lévi, *Ptolémée, le Niddesa et la Bṛhatkathā*), sur la prétendue « musique du Champa » au Japon (P. Demiéville), etc.

Les toponymes annamites ne sont pas toujours correctement écrits (même en faisant abstraction des signes diacritiques) : Vo chanh, pour Vo Canh (p. XXI, etc.) ; Cahau pour Chaban (p. 6) ; Than-Hoa, Qui-nhom, Khan-Hoa pour Thanh-hoa, Qui-nhon Khanh-hoa (p. 7) ; Hoan-sonh, pour Hoanh-son (p. 15). Ce dernier nom n'est pas la forme moderne, mais la forme annamite du chinois Heng-chan. De même, Nhirt-nam n'est que Je-nan prononcé à l'annamite (p. 24).

La survivance de certains noms anciens dans l'usage moderne est un fait notable qui, en quelques cas, a échappé à l'auteur. C'est ainsi qu'il aurait pu s'épargner toute l'argumentation qu'il consacre à établir l'identité des *Yavanas* avec les Annamites

s'il avait su que ces derniers sont encore aujourd'hui appelés *Yuan* par les Chams, *Yuon* par les Khmèrs. De même « the goddess of *Yåpu Nagara* » (2ᵉ partie, p. 194), dont le nom doit se lire *Yāñ Pu nagar*, n'est autre que la déesse (*yāñ*) *Pu nagar* ou *Pô nagar* (« dame du royaume »), dont le temple de Nhatrang porte encore le nom. Quant aux noms des anciennes provinces, seul celui de *Pāṇḍuraṅga* (cham ancien *Panrāñ*) a survécu dans l'actuel *Phanrang*. Les autres : *Kauṭhāra* (Nhatrang), *Vijaya* (Bình-định), *Amarāvatī* (Quảng-nam), n'ont laissé aucune trace dans la toponymie moderne. Plus au Nord, nous ignorons même les dénominations anciennes : mais il ne s'ensuit pas, comme le prétend Mr. M., que « le royaume était divisé en trois provinces », car il y en avait certainement plusieurs entre Amarāvatī et la frontière septentrionale.

Sur quelques points, les conclusions de Mr. M. prêtent à discussion.

Noms royaux. — On admet généralement que les rois du Champa avaient trois noms : un nom de sacre (*abhiṣekanāman*), un nom de religion (*diṇḍikanāman*) et un nom posthume. Mr. M. nie l'existence des deux derniers. Cette thèse peut, à la rigueur, se soutenir, en ce qui touche le *diṇḍikanāman*, qui n'est mentionné qu'une fois dans l'inscription de Çambhuvarman (*BE.*, III, 211) : *Çrī Çambhuvarmmābhiṣekanāmā... Çrī Praçastadharmma-diṇḍikanāmā*, « [ce roi qui] avait pour nom de sacre Çrī Çambhuvarman... pour *diṇḍikanāman* Çrī Praçastadharma ». Mais l'interprétation de Barth (*ibid.*, p. 207, n. 1) est encore la plus vraisemblable et Mr. M. aurait sans doute quelque peine à expliquer (ce qu'il n'a pas tenté) comment *diṇḍikanāman* peut signifier le « nom ordinaire ». Quant au nom posthume, c'est un usage bien établi et Mr. M. fait preuve d'une incrédulité excessive en se refusant à admettre, par exemple, que Pṛthivīndravarman ait eu pour nom posthume Rudraloka. Quand l'inscription de Glai Lamov (v. 5) dit que ce roi alla au Rudraloka, cette expression ne signifie pas seulement qu'il mourut, mais qu'il gagna, après sa mort, un certain paradis, celui de Rudra, dont il portera désormais le nom. Un peu plus loin (v. 10), cette même inscription nous apprend que son successeur Satyavarman obtint le monde d'Içvara, autrement dit, qu'il reçut le nom posthume d'Içvaraloka. C'est en vertu du même usage que Rudravarman II fut nommé Maheçvaraloka, Indravarman II Paramabuddhaloka, Rudravarman IV Paramabrahmaloka, etc. Les mêmes noms en *-loka* se retrouvent au Cambodge, et avec une régularité encore plus constante.

Dynasties royales. — La succession des rois du Champa vers le milieu du VIIᵉ siècle est incertaine en raison des contradictions que présentent les textes chinois et les inscriptions. Mr. M. se flatte d'avoir réussi sans grande difficulté à concilier des données que ses devanciers avaient jugées inconciliables (p. 40-41). Voici la combinaison qu'il propose.

Après le meurtre du roi Prabhasadharma (Fan Tchen-long) en 645 A. D., le trône échut au brahmane Satyakauçika [1], mari de la sœur du roi assassiné. Mais il déplut

(1) L'inscription III de Mỹ-sơn, v. 12 (*BE.*, IV, 919), fait précéder son nom de *Chandasvas*. Mr. M. a lu *Chandarya* et cette fausse lecture, contre laquelle le mètre aurait dû suffire à le mettre en garde, l'a conduit à une fausse interprétation (2ᵉ partie, p. 23). Il s'agit bien d'une qualification de Satyakauçika : c'est peut-être un équivalent de *Chāndasa* « versé dans le Veda ».

bientôt aux grands qui le déposèrent et offrirent la couronne à sa femme. Le brahmane détrôné se réfugia au Cambodge, où jadis son père s'était établi, et y attendit un retour de fortune, qui ne tarda guère. La reine, en effet, n'ayant pas répondu à ce qu'on attendait d'elle, on alla rechercher dans son exil le brahmane Satyakauçika (appelé *alors* par les textes chinois Tchou-ko-ti), qui revint régner avec son ancienne épouse. Ils eurent pour fils Bhadreçvaravarman, peut-être père de Jagaddharma, autre réfugié au Cambodge et gendre du roi de ce pays. Ni Bhadreçvaravarman, ni Jagaddharma ne régnèrent, mais le fils de ce dernier était roi en 657 A. D. sous le nom de Prakāçadharma [1].

Cet arrangement est en désaccord flagrant à la fois avec les historiens chinois et avec les inscriptions. Il est parfaitement clair que, pour les premiers, Tchou-ko-ti, neveu de Çambhuvarman, n'est point le brahmane détrôné ; que son arrivée au Champa n'est pas le retour d'un banni, et que son mariage avec la reine n'est pas la reprise d'une ancienne union temporairement dissoute. Il ressort avec la même évidence des termes de l'inscription III de Mỹ-sơn (*BE.*, IV, 923) que Tchou-ko-ti eut pour successeur son fils Bhadreçvaravarman et que Jagaddharma n'était pas le fils de celui-ci. Par conséquent la construction de Mr. M. manque de base.

Une autre question dynastique se pose au IXe siècle. Le roi Indravarman II (875, 889 A. D.) se vante de ne devoir la dignité royale ni à son père, ni à son grand-père, mais à ses seuls mérites (1re stèle de Đồng-dương, A. XXI, dans *BE.*, IV, 92). Or il nomme en même temps son grand-père et son père, les « rois » Rudravarman et Bhadravarman. Pour résoudre cette contradiction, j'avais supposé que le grand-père était un usurpateur et que le petit-fils préférait faire remonter son pouvoir à une source plus pure. « Mais, dit Mr. M. (p. 58), une meilleure explication paraît être que Rudravarman et Bhadravarman furent des rois locaux ». Par malheur pour cette meilleure explication, l'inscription de Hoà-quê, v. XVII (*BE.*, XI, 289) donne précisément à Bhadravarman le titre de « roi suprême du Champa » (Campārājādhirāja).

Une autre hypothèse de Mr. M. paraît plus solide. Deux rois inscrits dans les listes dynastiques sous les noms d'Indravarman III (916, 918 A. D.) et Jaya Indravarman I (965 A. D.) ne seraient, selon lui, qu'un même personnage sous deux noms légèrement différents (p. 65). A lire sans prévention l'inscription n° 6 de la stèle de Pô Nagar (*Corpus*, p. 260), on ne peut guère douter, en effet, que ce soit le même roi qui ait édifié la statue d'or de Bhagavatī et qui, après l'enlèvement de cette idole par les Cambodgiens, l'ait réédifiée en pierre. Or la première fondation est d'Indravarman III (918 A. D.), la seconde de Jaya Indravarman I (965 A. D.). Il suit de là que Jaya Indravarman I = Indravarman III, ce qui nous donne un très long règne de 50 ans au moins, occurrence assurément fort rare, mais néanmoins possible.

Succession royale. — Il semble qu'au Champa la dignité royale se soit transmise d'après des principes divers. On croit en reconnaître quatre : l'hérédité en ligne masculine (coutume hindoue), l'hérédité en ligne féminine (coutume indigène), la

---

[1] Dans le tableau (p. 41) où l'auteur a résumé son système, le n° 5 de la colonne 1, « King Po-kia-cho-pa-mo sends embassy in 669 A.D. » devrait être mis en regard du n° 6 de la colonne 2 : « Prakāçadharma (son of 5), king in 657 A. D. »

désignation par le roi régnant, l'élection. Mr. M. exclut les deux derniers; mais les textes qu'il écarte gardent une certaine valeur. Suivant la 1re stèle de Đông-dương, B, XI (*BE.*, IV, 88), Indravarman II fut *saṃdarçito bhūpatinā* «désigné par le roi». Mr. M. (p. 58) ne veut pas qu'il ait été désigné (*nominated*), mais présenté (*introduced*). Le sens de cette subtilité m'échappe. La même inscription (B, VI) semble dire, en termes assez obscurs, il est vrai, que Pṛthivīndravarman (VIIe siècle) fut élu par les grands. Mr. M. adopte une autre interprétation (p. 85); mais, bien que le sanskrit de cette stance soit fort incorrect, je ne pense pas que *kvacit ca dhaninas tasyāñ ca rājābhavat* puisse se traduire par «some rich man made himself king in some locality». En somme, il semble bien que ces principes aient tous exercé une certaine influence, avec prédominance de l'un ou de l'autre selon la situation de fait.

Guerre. — On croit, sur le témoignage des historiens chinois, que l'emploi de la cavalerie dans les batailles fut introduit au Champa en 1171 par un instructeur militaire chinois. Mr. M. pense que l'innovation de cet officier fut seulement d'apprendre aux Chams à tirer de l'arc tout en étant à cheval (p. 153). Mais on ne s'explique pas pourquoi cette modification à la tactique en usage aurait nécessité un supplément considérable de chevaux. Or, nous voyons le roi régnant faire aussitôt après à Hainan des achats de chevaux en tel nombre que l'empereur dut en interdire l'exportation. Il semble donc bien qu'auparavant la cavalerie, si elle était employée, ne jouait qu'un rôle accessoire. Il est vrai qu'une inscription très antérieure (Hoà-quê, 909 A. D.) décrit un champ de bataille obscurci par les torrents de poussière que soulèvent les sabots des chevaux : mais ce n'est là qu'un cliché littéraire qui ne prouve rien.

Religion. — La religion brahmanique est fort exactement décrite en sept chapitres. Le huitième, consacré au bouddhisme, ne se maintient pas au même niveau. Non seulement, en effet, l'auteur a méconnu la précellence de Lokeçvara dans le bouddhisme cham, mais il a pris Lokeçvara (de même que Vajrapāṇi) pour un nom du Buddha et transféré d'office à celui-ci une inscription dédiée à celui-là (p. 208). Tout ce chapitre est à refaire.

Je terminerai par quelques remarques de détail sur la première partie.

P. XVII. Gaudendralakṣmī, cor. Gaurendralakṣmī. Il est plus que douteux que ce nom désigne une princesse bengalie.

P. 9. L'animal que Mr. M. appelle «ferocious bull» est sans doute le gaur (*bos gaurus*). Mais que peut bien être le *jin*, animal intermédiaire entre le buffle et le bœuf ?

P. 17. «about 10.000 Kiu-lien», cor. «about 1.000 K'iu lien».

P. 40. Mo-ho-man-to-kia-tou répond plutôt à Mahāmantrakṛt qu'à °adhikṛta.

P. 227. Mr. M. aurait pu citer ici le cas de la reine Sučiḥ (1re moitié du XVIIe siècle), dont la statue est reléguée dans un édicule extérieur du temple de Pô Romé à Phanrang, pour avoir refusé de monter sur le bûcher de son époux, tandis que, dans le sanctuaire, siège à côté de l'image du roi celle de la reine Sančan, qui le suivit dans la mort (*BE.*, III, 601).

P. 273. Il n'est pas douteux que les temples chams présentent certaines affinités avec les monuments dravidiens ; mais c'est aller trop vite que de «faire remonter l'origine du style cham aux temples indiens de Badami, Conjeveram et Mamallapuram».

Il serait peut-être plus exact d'y voir une forme évoluée de l'art Gupta, sans exclure d'ailleurs la possibilité d'influences directes de l'art Pallava.

Au sujet de l'art cham, Mr. M. juge que « its phonetic value, although not very high, is not altogether negligible » (p. 220). Plus loin (p. 267) il reconnaît à certains bas-reliefs une « high phonetic value ». Cette expression énigmatique aurait pu sans doute être remplacée par une autre plus simple ; de même que le « static and dynamic world » de la p. 26 (2e partie) aurait pu se réduire à être tout simplement le monde animé et inanimé.

Comme il a été dit plus haut, la seconde partie du volume est formée par le recueil des inscriptions du Champa. Les inscriptions sanskrites sont données en caractère devanāgarī, et traduites en anglais ; les principaux passages des inscriptions en langue vulgaire sont également traduits, mais sans le texte original. Un examen détaillé de cet utile travail nous entraînerait trop loin. Je me bornerai à un petit nombre de remarques.

P. 4 et passim. Sauf erreur, une stèle se dit *stele* ou *stela*, et non *stelae*.

P. 23, v. 12 : « for the sake of (accomplishing) certain work ». Plutôt : « of (accomplishing) his religious duties ». — *Vidhi* ne signifie pas « God », mais « Fate ». — *Ibid.*, v. 21. Je crains que Mr. M. n'ait pas amélioré ma traduction. Il traduit *naya iva sudhiyām* par « as the policy of wise men », ce qui est d'une parfaite platitude. En prenant *sudhiyām* comme un locatif singulier, peut-être un peu insolite, mais néanmoins possible, on obtient un meilleur sens, encore que l'omission du nom de la reine rende la comparaison boiteuse. — « He begat with ease » est une expression un peu comique.

P. 66. Le premier vers de l'inscription de Bakul :

Vikrānteçvaralokau yau tayor guptau sa nāyakaḥ
Samantaḥ . . . . .

ne paraît maintenant fort clair : « Samanta, qui fut capitaine des gardes des deux rois Vikrāntavarman et Içvaraloka (= Satyavarman) ».

Je tiens en terminant à renouveler à Mr. Majumdar mes félicitations pour un ouvrage d'une haute utilité, qui ouvre brillamment une voie nouvelle et qui sera suivi, nous l'espérons, par d'autres contributions d'une égale valeur à l'histoire des colonies indiennes dans l'Asie orientale.

L. Finot.

Jean Marquet. — *Un aventurier du XIXe siècle. Marie Ier, roi des Sédangs, 1888-1890.* Huê, 1927, in-8°, 135 pp. et 16 pl. hors-texte. [Extrait du *Bulletin des Amis du Vieux Huê*.]

Maurice Soulié. — *Marie Ier, roi des Sedangs, 1888-1890.* — Paris, Marpon et Cie, 1927, in-8°, 237 pp., 15 illustrations, 1 fac-similé et 1 carte. (Collection « Les aventures extraordinaires ».)

L'intérêt suscité jadis par les aventures extraordinaires de Charles David, dit de Mayréna, devenu brusquement Marie Ier, roi des Sédang, vient de se ranimer. Naguère (septembre 1926) sir Hugh Clifford, qui le rencontra à Hongkong et à l'île Tioman, lui consacrait dans *Asia* un article débordant de très britannique

humour. Deux ouvrages parus simultanément, l'un à Paris, où quelques boulevardiers vieillis gardent encore son souvenir, l'autre en Indochine, théâtre du plus brillant de ses exploits, en ont fait récemment une manière d'homme du jour.

Les deux volumes qui portent exactement le même titre sont de tendances opposées. Celui de M. Maurice Soulié, paru dans la collection « Les aventures extraordinaires », laisse subsister autour de notre héros ce halo de légende dont il aimait à s'entourer. Procédant à la manière même de Mayréna, son romancier juxtapose ou combine inextricablement le vrai et le faux. Il ne néglige pas de remplir quelques pages de documents authentiques et a puisé parfois à de bonnes sources [1]. Nous ne nous attarderons pas, néanmoins, à ce livre, qui appartient au genre faux de la biographie romancée.

Toute autre fut la voie suivie par M. Marquet. Vivant depuis longtemps en Indochine, il avait souvent entendu conter la légende du roi des Sédang. Un jour qu'il chevauchait en pays moï sur les lieux mêmes de cette éphémère royauté, le désir lui vint de découvrir la vérité sous la légende.

De 1923 à 1925, il poursuivit son effort pour, fidèle à sa résolution première, « rechercher le plus de documents possible, tous les documents sur Mayréna ». Une ample bibliographie prouve qu'il a connu un grand nombre de livres, d'articles de revues ou de journaux, déjà consacrés à son héros et qu'il était difficile de rassembler. Il a consulté des manuscrits dispersés en Indochine, à Hanoi, Huê, Kon-tum, et Lang-son, ou même en France, et interrogé des survivants de cette époque déjà lointaine.

L'ouvrage, appuyé sur cette ample documentation, marque par rapport à ceux qui l'ont précédé un progrès considérable. L'auteur coupe impitoyablement les ailes des légendes, découvre des faits nouveaux, substitue des documents à des hypothèses.

Les conclusions sont dures : « Une à une, toutes les légendes sont tombées, faisant s'évanouir un beau conte extrême-oriental. Il reste seulement des données historiques implacables qui prouvent, hélas ! que David Mayréna, dit Marie Ier, Roi des Sédangs, ne fut jamais, à part de rares sursauts, qu'un piètre aventurier, un escroc et, qui pis est, presque un traître » [2].

On comprend que M. Marquet démasque sans ménagements cet homme qui, ayant voulu trahir, réussit à prendre figure de grand patriote, comme en témoigne le curieux article qui lui est consacré dans le Grand Dictionnaire Larousse.

Ce louable souci de vérité inspire cependant à M. Marquet une timidité excessive. Il craint de s'éloigner des documents, de les interpréter, de chercher l'explication des faits. « Impartial dépouilleur d'archives », tel est le titre qu'il ambitionne. Il renonce à cet effort de synthèse que lui aurait asssurément permis son long séjour en Indochine, sa connaissance directe des Moï, la justesse de vision que prouve *De la rizière à la montagne*. Milieux européens et milieux indigènes dans lesquels devait évoluer Mayréna sont à peine évoqués.

---

(1) Ainsi M. Soulié dit (p. 8) : « Mayréna a dit, ou plutôt laissé écrire par un de ses compagnons, une relation de ses aventures, qui est maintenant entre les mains de M. Finot, directeur de l'École d'Extrême-Orient. Nous avons eu communication de certains chapitres. » Il s'agit du manuscrit Jacques Maran, qui appartient à la bibliothèque de l'École française.

(2) Avant propos, p. 9.

M. Marquet a-t-il d'ailleurs diminué ainsi les risques d'erreur ? Les documents recueillis étaient très nombreux, les dimensions du livre devaient être restreintes : il fallait donc choisir. Ce choix peut donner une impression inexacte que ne laisserait pas une vue d'ensemble.

L'excellent romancier semble d'ailleurs gêné par un effort nouveau. Parfois texte et documents sont en désaccord. Exposant le rôle de Mayréna pendant la guerre franco-allemande, M. Marquet déclare p. 13 : « Il s'y conduisit fort brillamment, puisqu'à l'affaire du pont de Conlie, il reçut trois blessures qui, le 28 février 1871, lui valurent la croix de la Légion d'honneur. » Reportons-nous maintenant aux documents auxquels renvoie la note 2 à ce texte. M..., qui fut en 1870 sergent-major au 2e bataillon de mobiles du Var où Mayréna était lieutenant, l'accuse d'avoir déserté, puis rejoint un autre corps, et ajoute qu'il dut « imaginer une escarmouche dangereuse où il avait un rôle glorieux et obtenir de la confiance, sinon de la faiblesse de l'Amiral-général la croix de la Légion d'honneur » (p. 107). Vérité dans le texte, erreur au-delà. Le document donné comme faisant connaître la vérité à ceux qui ne s'en tiennent pas à la lecture du premier, mérite d'ailleurs d'être soumis à critique. M... était bien placé pour connaître la brusque disparition de Mayréna et son témoignage constitue au moins une présomption sérieuse, tandis que la seconde accusation repose sur une pure hypothèse : « Notre aventurier dut imaginer... ».

Il n'est pas invraisemblable que Mayréna, impulsif, d'honnêteté douteuse mais de courage certain, ait gagné la croix en allant couper un chemin de fer en présence de l'ennemi : en l'absence de toute preuve contraire, nous ne pouvons qu'ajouter foi aux documents officiels.

Une désertion probable, un vol possible (1), une action d'éclat dont rien ne permet de douter, tel est le bilan de la guerre pour Mayréna. Il sait esquiver les conséquences de la désertion, celles du vol, obtenir tous les avantages de son exploit. N'est-ce pas déjà tout le futur roi des Sédang ?

Le livre même de M. Marquet permet ici de faire apparaître un désaccord entre le texte et les documents ; ce désaccord est fréquent, mais un recours aux archives est le plus souvent nécessaire pour le déceler. Il prouve à l'évidence que M. Marquet les a utilisées avec une habitude insuffisante des méthodes scientifiques.

Nous ne nous attarderons pas aux erreurs de détail. « Mayréna avait-il lu le récit de E. Navelle ? Peut-être » (p. 24). Le citerait-il longuement dans sa demande de mission s'il ne l'avait lu ? Nous lisons p. 26 : « Quel est donc ce « Monsieur Français » qui détenait aussi des armes à Saïgon ? Ce ne pouvait être Henri David, puisqu'il venait de rentrer en France. Ne serait-ce pas plutôt Alphonse Mercurol... qui avait domicile à Saïgon, rue Lefebvre ? » Or, dans la lettre du 17 mai 1887 jointe au procès-verbal de perquisition et de saisie publié par M. Marquet, l'officier de police judiciaire Escoubet écrit au Directeur de l'Intérieur : « En tout cas il est certain (il me l'a avoué lui-même...) qu'il possède à Saïgon d'autres armes chez M. Séraud. J'ai entendu dire également (?) que ce dépôt ne serait pas le seul et qu'il

---

(1) Selon un rapport de police du 25 novembre 1885, il aurait volé 400 francs au général de Nanteuil, qui l'avait fait nommer capitaine et chevalier de la Légion d'honneur. Le général l'aurait puni en le renvoyant du corps et en faisant connaître les raisons de ce renvoi.

en existerait un second, rue d'Ormay, n° 5, maison Sarinole ? » Cette lettre n'incline nullement à soupçonner Mercurol.

Les résumés de M. Marquet sont parfois inattendus : « M. G. Benoit, mandé par le baron Seillère, écrit de Singapoure, du bord de l'*Oxus*, une lettre à M. Mayréna (5, rue d'Ormay, Saïgon), où il rompt avec ce missionneux qui devait explorer Atchem, fournir de la bonne gutta et non pas de la « saleté » (15 mars 1886) » (p. 17). Cette lettre du 15 mars est fort intéressante : elle fait mieux connaître Mayréna, jette quelques lueurs sur son entourage de Saïgon et surtout sur la mystérieuse affaire dans laquelle il s'était engagé. (Nous en donnerons plus loin de longs extraits.) Le capitaine de l'*Oxus*, qui connaît bien notre homme, le juge avec une sincérité brutale. Cependant, loin de rompre, il précise les conditions dans lesquelles il désire prendre la direction de l'affaire avec la collaboration de Mayréna.

Ces simplifications excessives sont fréquentes dans l'ouvrage. « Charles de Mayréna part en exploration dans les forêts du Biên-Hoà, en juin 1885..... Afin de prouver sans doute qu'il connaissait parfaitement la question du latex, il adressa, le 18 novembre 1885, à M. Nouet, Directeur de l'Intérieur, un premier rapport, puis un deuxième, sur son excursion chez les Moïs, à M. Gaillard, Administrateur de l'Inspection de Biên-Hoà... C'est que Mayréna ne veut pas abandonner la question du caoutchouc.... » (p. 16). Or, dans ces longs rapports, il y a à peine quelques lignes sur la question du caoutchouc ; Mayréna expose par contre avec précision un projet approuvé par l'administrateur : création à la frontière du Binh-thuân d'une colonie agricole (cf. document I). [1]

---

(1) Les documents cités ou reproduits sans indication d'origine se trouvent aux Archives centrales de l'Indochine. Un certain nombre sont cités ici en abrégé sous la forme « Document I, II... » En voici la liste.

Document I. — Complément au rapport adressé à M. Nouet, Directeur de l'Intérieur au Gouvernement de la Cochinchine, par Mayréna, le 18 novembre 1885. — Archives centrales. Amiraux. Série F 5, n° 11884 (11).

Document II. — Rapport adressé par Mayréna au Gouverneur général le (?) janvier 1888. Ibid., n° 11890 (3).

Document III. — Rapport de Mayréna au Secrétaire général en date du 22 mars 1888. Ibid., n° 11890 (4).

Document IV. — Rapport de M. Lemire au Résident supérieur en Annam, n° 737, du 22 avril 1888. Ibid., n° 11889 (4).

Doc. V. — Rapport de Mayréna au Gr gal en date du 28 avril 1888. Ibid., n° 11890 (5).

Doc. VI. — Rapport de Mayréna au Gr gal en date du 4 mai 1888. Ibid., n° 11890 (6).

Doc. VII. — D° 8 mai 1888. Ibid., n° 11890 (7).

Doc. VIII. — D° 10 mai 1888. Ibid., n° 11890 (8).

Doc. IX. — D° 15 mai 1888. Ibid., n° 11890 (9).

Doc. X. — D° s. d. Ibid., n° 11890 (12).

Doc. XI. — D° 25 juin 1888. Ibid., n° 11890 (10).

Doc. XII. — D° 30 juillet 1888. Ibid., n° 11890 (11).

Doc. XIII. — D° 10 août 1888. Ibid., n° 18890 (13).

Doc. XIV. — Rapport Lemire au Résident général en date du 19 sept. 1888. Ibid., n° 11880 (6).

Doc. XV. — Rapport Guiomar au Résident général en date du 6 mai 1889. Ibid., n° 11890.

Même lorsqu'il cite entre guillemets, M. Marquet traite les documents avec quelque désinvolture. Il semble (p. 59) donner sans coupure une lettre de notre consul à Hongkong ; or, il prend seulement, dans un ordre parfois inverse, quelques phrases d'une lettre beaucoup plus longue. L'impression d'ensemble reste juste ici ; mais ailleurs cette absence de discipline conduit parfois l'auteur à des erreurs graves. Il accable d'ironie M. Lemire, Résident de Binh-dinh, et les citations paraissent justifier ses cinglantes critiques. Nous lisons ainsi p. 44 : « En transmettant copie de cette lettre au Résident général de l'Annam, M. Lemire, qui fut un des rares fonctionnaires de l'époque qui aient cru Marie Ier, ajoutait : « De Mayréna poursuivra par tous les moyens, quels qu'ils soient, l'indépendance et la reconnaissance de son royaume des Sédangs... S'il est reconnu Roi, il acceptera un consul français. Sa constitution est inattaquable, de l'avis d'avocats de Saïgon. Il s'est fait sacrer. Il a nommé un grand aumônier : le père Irigoyen pour qui la prélature a été demandée à Rome.

« S'il n'est pas reconnu roi des Sédangs, Mayréna ne se fait aucun scrupule de déclarer qu'il acceptera les propositions qu'il aurait reçues des Allemands, des Siamois, des Anglais et des Chinois. »

Ces fragments de lettre donnent évidemment l'impression que le Résident de Binh-djnh croit Marie Ier, l'approuve ou le craint. Or, M. Lemire n'a pas écrit : « sa constitution *est* inattaquable, de l'avis d'avocats de Saïgon », mais bien : « *il prétend* sa constitutiton inattaquable, de l'avis d'avocats auxquels il *l'aurait* soumise à Saïgon ». Nous soulignons les différences de texte qui montrent que, loin d'accepter les affirmations de Mayréna, le Résident de France mettait en doute non seulement la réponse attribuée aux avocats, mais le fait même qu'ils auraient été consultés.

De plus, après avoir rappelé les menaces de Mayréna, M. Lemire écrit : « Ces propositions me semblent imaginaires et plus que problématiques », et prouve longuement le peu de cas qu'il convient d'en faire. M. Marquet supprime ces pages sans marquer par des points la coupure faite, sans indiquer non plus leur sens. Le résultat est que le Résident de Binh-djnh paraît se faire l'avocat d'un homme qu'en réalité il juge avec beaucoup de pénétration (¹).

M. Marquet semble enfin ne pas avoir tenu compte de pièces fort importantes. P. 39, il dit que « David de Mayréna donnait rarement de ses nouvelles. Le 28 mai cependant, celui-ci demande des provisions à Mme et M. Géraud, de Saïgon et, en une orthographe excessivement fantaisiste, il réclame des « lantilles », du « macaronie », des « pikels », et, *in fine*... « quinze kilos d'ails (*sic*) et six bouteilles d'absinthe Pernod.... » A part ce simple billet, c'est le grand silence ».

L'orthographe est en effet très fantaisiste et on y voit figurer aussi « 6 flacons d'huile aux cheveux pour les femmes du pays, 2 litres de poivre, 4 flacons celle », etc. Mais, à part la signature et la demande d'absinthe Pernod, il est écrit par un secrétaire annamite.

Le billet est d'ailleurs inclus dans une lettre au Gouverneur général à qui notre homme demande d'autoriser cette fourniture. Cette lettre, qui est datée du 8 mai (et non du 28), ne marque pas seulement les soucis culinaires de Mayréna. Le

(¹) Cf. document XIV. Le rapport envoyé par M. Lemire le 22 avril 1888 au moment même du départ de Mayréna, prouve que, dès le début, il s'était méfié de l'aventurier ; cf. document IV.

chargé de mission signale l'intérêt de l'article 8 de son traité avec Pim : « Les chefs moïs préviendront les autorités françaises de toute tentative des Annamites sur leur territoire ». Il annonce qu'il va quitter le territoire de Pim pour aller chez les Djarai dont tout le monde affirme la cruauté. Mayréna a beaucoup écrit pendant cette période et il y a actuellement aux Archives un dossier de 13 pièces « Lettres et rapports de Mayréna au Gouverneur général et au Secrétaire général relatant son voyage chez les Bahnars, les Rangaos, et les Sédangs ». Il est certain que Mayréna en écrivit d'autres.

N'est-il pas étrange de voir M. Marquet ignorer ces pièces, affirmer même que Mayréna gardait alors le silence ? Ces lettres et rapports sont du plus grand intérêt : ils permettent de voir Mayréna en pleine action, nous donnent sur le but véritable de sa mission des indications précieuses.

M. Marquet ignore donc ces sources. Ajoutons qu'il utilise à peine, sans rien laisser soupçonner de ses véritables conclusions, le long et remarquable rapport que M. Guiomar, successeur de M. Lemire à la résidence de Binh-đjnh, écrivait au retour de sa mission en pays bahnar et sédang, dans le prétendu royaume de Mayréna. Il s'appuie surtout sur des témoignages qui ont le double inconvénient d'avoir été rédigés après l'échec de Mayréna par des personnes compromises dans l'affaire. Ces témoignages qui sont plutôt des plaidoyers, nous donnent, si grande que soit l'honnêteté de leurs auteurs, une vision déformée des événements. Destinés à l'impression, ils taisent ce qui ne pouvait alors être dit que dans un rapport confidentiel.

Le livre de M. Marquet nous donne ainsi une vision directe d'un Marie Ier aux abois, imposteur, escroc et traître ; il ne nous en donne à peu près aucune de l'aventurier actif et triomphant. Comment alors expliquer ses succès ? « Par la faconde, les mensonges et le toupet de Charles David », qui aurait trompé, outre le P. Guerlach, « le Résident Lemire, l'Evêque Van Camelbeke, le Chinois A Kong, le Consul Verleye, divers Français de Cochinchine, d'Annam et du Tonkin, des financiers anglais d'Hongkong, et tous ceux qui apparaîtront bientôt » (p. 77). Cela fait vraiment trop de naïfs ; l'Indochine aurait-elle été un vaste Tarascon exploité par un Tartarin pervers et intéressé ?

Non, Mayréna n'a pas été seulement un escompteur de fortune fictive ; il n'a pas bâti toute sa royauté sur du mensonge. Tête brûlée, impulsif, hardi et sans scrupules, il était capable d'aller de l'avant pour tracer des voies dangereuses et utiles, et ceux qui appuyaient ces brusques élans n'étaient pas toujours ses dupes.

Nous nous proposons de reprendre le récit du dernier séjour de Mayréna en Indochine, de l'appuyer de documents inédits, de montrer que cette aventure n'a pas seulement un intérêt anecdotique, mais permet d'éclairer un peu de l'histoire de notre colonie.

I. — Marie-Charles David de Mayréna en Cochinchine, ses excursions à la frontière du Binh-thuân.

Vers 1865, arrivait en Cochinchine le brigadier de spahis Marie-Charles David dit de Mayréna. Fils d'un capitaine de frégate, il avait préparé l'examen du *Borda*. Il échoue, s'engage à 17 ans au 6e dragons, passe au 7e cuirassiers. Quatre ans après, déjà majeur, il n'est que brigadier. Il demande à partir pour la Cochinchine. Y

devint-il lieutenant, comme l'affirme le *Larousse*? Nous l'ignorons. Y participa-t-il à de nombreuses expéditions, comme il l'affirme lui-même? Rien ne permet d'en douter. En tout cas, sa santé robuste résiste au climat, aux fatigues et aux dangers des campagnes. En 1868, il revient en France, épouse en 1869 la fille d'un colonel. La guerre éclate : il s'engage, est blessé, devient capitaine, gagne la croix.

Quelques années après, de discutables opérations de banque le poussent à un nouveau voyage. Il file en Hollande, s'embarque pour les Indes Néerlandaises où il arrive en septembre 1883, démuni d'argent. Il se plaint d'avoir perdu une forte somme ou d'en avoir été volé. Un jeune Français, son compagnon de voyage, le prend en pitié, le conduit chez ses parents. Ceux-ci l'hébergent deux mois, puis se décident à demander des renseignements sur cet hôte tenace, mystérieux et encombrant. Ils écrivent directement au Préfet de police, qui répond à notre consul le 17 mars 1884 : « Cet individu, qui était établi banquier rue de Chateaudun 8bis, se trouve sous le coup d'un mandat d'amener du Parquet de la Seine, décerné contre lui le 27 juillet dernier pour escroquerie. » Les habitants, d'abord trompés par ses déclarations, lui refusèrent tout crédit. Il « ne put plus trouver de logis, de sorte que le gouvernement s'est vu obligé de lui défendre le séjour des Indes Néerlandaises ». Le 27 août 1884, il fut embarqué aux frais de l'État colonial sur la *Koningin Emma* (1).

Triste équipée qui eût accablé tout autre que lui ! Or, le voici qui parade sur les boulevards et, quelques semaines après, repart vers l'Extrême-Orient. L'individu contre lequel le parquet avait décerné pour escroquerie un mandat d'amener, le banquier failli, le vagabond expulsé était chargé par le Ministre de l'instruction publique d'une mission d'exploration scientifique à Java ; son frère Henri l'accompagnait et le baron Seillière finançait l'expédition. Sans doute la mission du Ministère était gratuite. Elle devait valoir à Mayréna une réduction de 30 % sur le prix de son passage, lui valoir surtout une lettre de recommandation du Ministre de la marine et des colonies, avec le titre, qu'il saura longuement exploiter, d'envoyé officiel. L'appui personnel du baron Seillière avait une valeur plus apparente. Si nous en croyons un rapport du commissaire de police de Saigon au Directeur de l'Intérieur (19 septembre 1885), Mayréna aurait reçu du baron Roger Seillière 30.000 francs pour organiser l'expédition, et devait toucher 2.000 piastres à Saigon, 2.000 à Singapour.

Etrange retour de fortune ! Sans doute la plainte en escroquerie avait abouti à un non lieu. Par quel moyen le financier frauduleux, le vagabond de la veille obtenait-il si vite et une mission officielle et de l'argent ?

Décidé à financer une expédition, le baron Seillière pouvait tenter d'aider à son succès et de diminuer ses frais en lui donnant un caractère officiel ; son intervention pouvait aisément obtenir du Ministère une mission gratuite et une réduction des frais de passage. Mais dans quel but accordait-il lui-même à un homme comme Mayréna son appui financier ? La lettre du capitaine au long cours G. Benoît à notre héros éclaire en partie cette mystérieuse affaire.

Mayréna s'était arrêté à Saigon, où il dépensait joyeusement l'argent du baron ; il parlait volontiers d'une mission secrète et dangereuse qui lui avait été confiée, mais ne semblait guère décidé à la remplir.

---

(1) Lettre du Consul de France aux Indes Néerlandaises au Gouverneur de Cochinchine, 15 mars 1885. Copie de la lettre du Préfet de police est annexée à cette pièce.

Après avoir adressé à Mayréna des reproches violents sur sa conduite, le capitaine de l'*Oxus* ajoute : « Plus j'apprends à vous connaître et plus je vois les difficultés de l'affaire Sumatra avec votre caractère et votre nature. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit un matin .... Vous êtes absolument incapable de faire un chef d'expédition. Vous n'avez ni le coup d'œil, ni l'à propos, ni les connaissances, ni le calme, ni le sang-froid nécessaires : vous ne connaissez que la colère et la brutalité. Vous n'êtes du reste jamais allé à Atchin : j'en ai acquis les preuves et la certitude, car ne pensez pas que je suis venu si loin et à tant de frais pour examiner et lancer cette affaire, sans avoir pris tous les renseignements utiles et pour me contenter seulement de vos belles paroles. Je connais l'affaire aujourd'hui et la connais aussi bien que vous et mieux que vous, car je sais des choses que vous ignorez et que vous *devriez pourtant savoir* (1), vous le premier ; entre autres que les Hollandais, dégoûtés de cette guerre continuelle et sans fin, ont proposé aux Anglais d'acheter Atchin ; les Anglais ont refusé, comptant bien avoir ce royaume bientôt par la force des choses et sans payer ; d'un autre côté les Atchinois ont fait demander le protectorat de l'Allemagne. Pourquoi l'Allemagne et pas la France, puisqu'ils sont censés vous connaître et vous attendre, vous Français ? Que signifie et que faites-vous de vos relations avec eux ? Ne vaudrait-il pas mieux, au lieu de faire garder votre maison par des Malais, en envoyer un ou deux de votre part auprès du Sultan ? Ce serait bien le moment, je crois, et je vous y engage fortement. Les renseignements que je vous donne sont certains ; ils viennent directement du Gouverneur.

« Je me sens capable de remonter l'affaire telle que nous en avons parlé et de la mener à bonne fin, mais je ne veux pas courir le risque de me heurter à votre sale caractère (j'en ai déjà trop souffert à Saigon) et surtout à mon bord où je vous brûlerai la cervelle sans miséricorde à la première velléité de colère ou de révolte. J'exige donc, avant d'aller plus loin dans cette affaire, un engagement de vous portant que la direction et les intérêts de l'expédition seront confiés à un conseil, composé des principaux intéressés, dont je serai le président et dans lequel vous n'aurez que votre voix. C'était du reste convenu à Saigon, mais je tiens à avoir votre engagement écrit. Tout le monde connaît par vous cette expédition qui ne part jamais et que vous avez rendue ridicule, et on vous nomme à Saigon, à juste titre, « l'explorateur de théâtre ». Soyez donc plus discret, agissez comme un homme de 45 ans, chargé d'une affaire importante, et non comme un enfant blagueur... moi n'étant pas venu, je vous l'ai assez répété, comme agent du baron, mais comme délégué et expert de confiance d'une société de gens honorables, voulant savoir au juste si l'affaire était sérieuse et possible et, si oui, l'entreprendre sous ma direction.

« Je ne veux entreprendre que des affaires sérieuses, et avec des gens convenables, bien élevés, respectant leurs associés et se respectant eux-mêmes. J'espère que vous en ferez votre profit et que nous n'aurons plus à revenir sur ce sujet.

« Recevez mes salutations empressées. »

Rien ne permet de mettre en doute les indications données dans cette lettre privée du capitaine de l'*Oxus* ; le sens peut en être précisé par des indications éparses dans les archives. Mayréna se vantait d'avoir passé deux ans dans les bois avec les Malais, d'avoir été général et commandé les Atchinois révoltés, d'avoir même eu sa tête

(1) Souligné dans l'original.

mise à prix par les Hollandais. Il contait aussi avoir été chargé par le baron Seillière de faire passer des armes aux rebelles : la mission du Ministère devait servir de paravent. Mayréna voyait s'ouvrir devant lui les horizons d'une belle aventure. S'il s'était alors engagé avec l'énergie qu'il dépensa tour à tour chez les Sédang pour obtenir son éphémère royauté ou à Hongkong et à Bruxelles pour obtenir des appuis financiers, peut-être eût-il, comme le râja Brooke, fondé une royauté durable, donné de nouvelles terres à la France. L'affaire avorta. Mayréna, brusquement nanti d'une somme importante, recommandé aux autorités françaises par une mission officielle et non plus par un mandat d'arrêt, ne semblait pas se soucier beaucoup de faire de nouveau connaissance avec les colonies hollandaises. Il usait largement des fonds à lui confiés ou des recommandations reçues pour éblouir les Cochinchinois de sa nouvelle fortune. Il essaie aussi d'utiliser son prestige pour y faire de nouvelles dupes. Le 27 août 1885, le commissaire de police qualifie les deux Mayréna de « faiseurs et monteurs de sociétés à exploiter les naïfs ». Déjà, sur le bateau, il avait offert à un associé une opération dont les rapports de police donnent successivement deux versions. M. Marquet a donné la seconde, voici l'autre.

Mayréna fait savoir à Vésine-Larue que le baron Seillière l'a assuré sur la vie pour plusieurs centaines de mille francs, puis lui propose avec sa rondeur coutumière de le faire assurer pour deux cent mille francs. Vésine ébloui accepte. Il est marié. Que deviendrait sa femme après sa mort ? Il y a justement un agent d'assurances à bord et les pièces sont rapidement établies. Le commandant, qui connaissait Mayréna, apprend à Vésine-Larue ses mauvais antécédents. Notre homme se renseigne ; cent mille francs doivent revenir à sa femme, cent mille à son généreux bienfaiteur, qui n'aurait sans doute pas hésité à provoquer un accident aussi rémunérateur.

Mayréna part à la chasse avec quelques amis dans des conditions extraordinaires. Ils se font suivre d'un véritable arsenal et on les soupçonne de faire le trafic des armes et des munitions. Ses barils de poudre menacent, pendant un incendie, de provoquer de terribles explosions. Saigon s'émeut. Le chargé de mission avoue parfois à ses confidents qu'il doit faire passer des armes aux sujets hollandais rebelles ; n'en fournirait-il pas plus simplement aux rebelles d'Annam ? Les recherches de la police prouvent qu'il n'en est rien : Mayréna-Tartarin exagère seulement son armement de chasseur. Le bluff lui a si bien réussi en France qu'il continue à bluffer. On l'appelle à Saigon l'explorateur de théâtre et, lorsqu'il veut remplir sa mission scientifique, il se présente... au Jardin botanique pour constituer son herbier. Etonnement du directeur, qui ignore encore « qu'un jardin botanique soit un lieu d'herborisation » et demande au Directeur de l'Intérieur comment il doit recevoir ce monsieur qui parle toujours des ministres qui le protègent et qu'il renseigne.

Si notre homme se refuse à courir les risques d'une expédition à Sumatra, il a cependant tenté, à la frontière du Bình-thuận plus d'une excursion hardie, dans une région où l'on trouvait au bout de son fusil autre chose que des casquettes ou un lion aveugle. La chasse n'est d'ailleurs qu'un prétexte : Mayréna observe, transmet à l'administration des renseignements précieux, présente enfin un projet intéressant.

Octobre 1885. La révolte des lettrés vient d'éclater. Les régents et le jeune roi Hàm-Nghi sont en fuite. Malgré le couronnement de Đồng-Khánh (19 septembre 1885), l'Annam est en pleine insurrection. C'est le moment que choisit Mayréna pour aller faire à la frontière du Bình-thuận une expédition de chasse. Il connaissait d'ailleurs la région. Quelques mois auparavant, peu après son arrivée à

Saigon, il avait adressé au Directeur de l'Intérieur une demande de protection dans un but analogue. Celui-ci avait reçu pour instructions du Gouverneur de fournir aux deux Mayréna tous les renseignements utiles, mais ignorait jusqu'à quel point le Ministère désirait assurer sa protection à ses messieurs». Il consulte donc M. Charles Thomson, qui répond confidentiellement : « Ma confiance personnelle en M. de Mayréna aîné, pour des raisons que je donnerai de vive voix à M. le Directeur de l'Intérieur, est des plus médiocres. Mais il paraît avoir celle de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui lui a accordé une sorte de mission et il nous est particulièrement recommandé par notre Département.

« Je ne vois donc aucun inconvénient à ce qu'il soit procuré à M. de Mayréna une escorte de quelques miliciens *sans armes*, qui sera seulement chargée de la surveillance des bagages.

« M. de Mayréna devra être prévenu que la région voisine de la frontière du Binh-thuận est fréquentée en ce moment par des pirates très dangereux, et qu'il est tenu, ainsi que ses compagnons de chasse, à la plus grande circonspection. » (Saigon, 15 juin 1885.)

Le Directeur demande donc à l'administrateur de Biên-hoà, M. Gaillard, de donner tous renseignements utiles et de fournir une escorte à Mayréna. La vie de la brousse semble lui réussir et il rapporte de son excursion des renseignements qu'il transmet au Général Gouverneur (1) et au Directeur de l'Intérieur, comme en fait foi la lettre suivante :

Bien-hoa, le 28 juillet 85.

« Monsieur le Directeur,

« Ainsi qu'à ma dernière tournée, je viens de rendre compte au Général Gouverneur de ce que j'ai vu. Pour Bengo, vous le savez ; mais je lui rends compte de deux mandarins d'Annam qui courent et stationnent dans les villages de la frontière. On peut les prendre, bien qu'ils soient protégés par 40 ou 50 hommes qui, eux, ne dépassent pas la frontière.

« Si vous voulez, ainsi que le Général, sous prétexte de chasse on peut les prendre avec des matas non habillés ; j'ai soudoyé 2 hommes, je les paie bien et ils font bien leur métier.

« Voyez, mais de même que Bengo Mr. Gaillard peut réussir.

« Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« M. de Mayréna. »

La région l'attire. Les pirates, multipliés et enhardis par l'insurrection annamite, ne l'effraient pas, puisqu'en octobre il repart. « Son départ était déjà arrêté quand le capitaine Martin, commandant le cercle de Biên-hoà, a décidé qu'il irait faire une reconnaissance des routes de la forêt par lesquelles on peut arriver à Song-thanh. Sachant que M. de Mayréna partait pour Song-thanh, M. le commandant du cercle s'est entendu avec lui pour partir le même jour (2). »

---

(1) Le général Bégin, gouverneur p. i. de Cochinchine.

(2) De M. Gaillard au Directeur de l'Intérieur, 19 novembre 1885.

Arrivé à Song-thanh, le capitaine, terrassé par la fièvre, doit s'arrêter. Le lieutenant prend le commandement de la colonne, puis, après une journée de marche au delà de Song-thanh, revient sur ses pas et rentre à Biên-hoà. Mayréna s'enfonce dans la brousse, atteint le premier village moï, où il est déjà passé quatre mois auparavant. Il est accompagné de quelque matas, se fait précéder de deux espions, anciens pirates, qu'il a pris à sa solde. La région est nominalement sous la domination française, mais aucun des nôtres n'y pénètre et les rebelles du Binh-thuân voisin peuvent s'y ravitailler ou y trouver des appuis. Les rencontres suspectes se multiplient ; ses espions lui signalent le passage d'un Annamite, notable de Thovuc, venu, disent-ils, pour acheter du riz pour le Binh-thuân.

Les soupçons ne devaient pas être sans fondement, puisque le notable s'enfuit. Mayréna rencontre ensuite deux convois de riz et d'huile. Il interroge : on lui répond que les convois se dirigent vers Bao-liêt. Réponse étrange, car les rizières y suffisent à l'alimentation des habitants. Mais, dit Mayréna, « je n'avais pas mission d'arrêter les convois, je voulais seulement voir s'il se faisait des préparatifs, voir si des troupes parcouraient le territoire et tâcher de reconnaître les routes en cas d'attaque et de défense ». Mayréna, on le voit, tâchait de se rendre utile, transmettait à l'administrateur de Biên-hoà, qui lui en savait gré, les renseignements recueillis. Il retrouve à Thovuc le notable suspect, le menace, l'assurant que ses achats sont connus, qu'il porte le turban vert des affiliés du Binh-thuân, et obtient enfin de lui le serment de ne pas commander la bande de pirates. A Traton, son attention est éveillée, parce qu'il voit (en contraste frappant avec les maisons moï qui l'entourent) la maison commune propre, avec lits installés, table à manger, chaises, etc. Le maire répond que la maison est destinée aux gens de passage. Or, aucun Européen n'est venu là avant Mayréna. La maison doit être destinée aux mandarins. Les incidents deviennent plus graves. « Nous allons avoir le cou coupé », lui annonce un mata au cours d'une étape. Demande d'explications. Les matas ont entendu une conversation des notables qui les guidaient. Le maire disait : « Continuons à le faire courir jusqu'à la nuit. » Le conseiller d'arrondissement, plus timoré, avait répondu : « Oui, mais s'il s'en aperçoit, un de ses espions peut revenir et lui dire qu'il y a une route. » Mayréna s'approche du maire et lui fait dire par l'interprète : « Oui, tuez-moi, c'est votre droit, si vous me manquez, je ne vous manquerai pas, car je suis protégé par vos génies, mais si j'entends une flèche, si un mata est blessé, je vous brûle la cervelle. » L'hostilité sourde du maire continue à se manifester, aboutit à un incident plus grave encore. Marche de nuit, en plein bois, à la lueur des torches. Le maire de Traton est devant Mayréna. A un carrefour, brusquement, il jette sa torche et s'enfuit. Coup de feu : un mata a tiré. On vient à Traton. Le sous-chef de canton interrogé répond que le maire est un traître et on lui donne un successeur (1).

Petits faits sans doute, mais qui éclairent curieusement l'histoire des marches de la Cochinchine à cette époque troublée et prouvent que Mayréna pouvait à l'occasion être autre chose qu'un escroc et un explorateur de théâtre. Ce premier contact avec les Moï semble orienter sa vocation. Il revient à Saigon avec des renseignements précis et un projet sérieux.

---

(1) Rapport de Mayréna. Excursion de M. de Mayréna chez les Moïs, adressé au Directeur général de l'Intérieur. Il n'est pas daté, mais doit avoir été écrit au début de novembre 1888.

Il doit d'abord se disculper. Transformant en véritable expédition une mission pacifique, il aurait fait exécuter un maire. Le Général Begin, Gouverneur p. i. de la Cochinchine, écrivait le 15 novembre au Directeur de l'Intérieur : « Dans l'état actuel de nos relations avec le gouvernement de Hue, ces faits auraient une gravité exceptionnelle et seraient de nature à créer les plus sérieux embarras, car en cas d'insurrection ils seraient certainement invoqués par les mandarins de Binh-thuân. »

Une enquête est demandée à l'administrateur Gaillard. Elle établit que le maire ne semble pas avoir été atteint, « puisque le nommé Mun a déclaré qu'il était allé déposer chez lui son cachet et prendre sa femme et ses enfants avant de fuir du village de Traton ». D'ailleurs ses parents n'ont déposé aucune plainte. Le coup de feu a été tiré dans les conditions indiquées plus haut et le doute subsiste seulement sur le point de savoir s'il a été tiré spontanément par le *linh* (version de Mayréna), sur l'ordre de Mayréna (d'après le *bêp* Nguyên-vân-Cao, Mayréna aurait donné l'ordre d'appeler, puis de tirer en l'air) ou avec l'assentiment de celui-ci (version du conseiller Nguyên). L'administrateur ajoute : « J'ai demandé aux miliciens et au conseiller d'arrondissement si cet explorateur avait vécu en bonne intelligence avec les autorités indigènes et la population. Il résulte de leurs réponses que cet accord a toujours été bon, sauf l'incident du village de Tran-tam. »

Il précise aussi la nature de ses relations avec Mayréna. Celui-ci voyageait sans mission officielle, mais avait été recommandé par le Directeur de l'Intérieur. Trois miliciens et un interprète ont été mis à sa disposition. Il a d'ailleurs rendu des services. « Je dois ajouter à titre confidentiel que, tout en chassant, M. de Mayréna se tient au courant de tout se qui se passe à la frontière du Binh-thuân. M. de Mayréna a pris à sa solde des espions qu'il rémunère largement et qui paraissent faire un bon service. »

L'administrateur ajoute avec un robuste bon sens : « Vous me demanderez peut-être pourquoi j'ai choisi M. de Mayréna comme intermédiaire . . . . Je dois répondre que je n'ai pas eu à le choisir. M. de Mayréna a agi de son initiative privée. . . . . sacrifié pour faire la police des sommes qu'un chef d'arrondissement ne sera probablement jamais autorisé à dépenser. Il peut par suite obtenir de ses agents tout le zèle qu'ils sont susceptibles de déployer. M. de Mayréna pouvait se dispenser de me faire connaître le résultat de ses recherches et, se trouvant financièrement dans de bonnes conditions pour être renseigné, j'ai pensé que le seul parti à prendre était de favoriser ses recherches au lieu de les contrecarrer. »

L'administrateur s'est borné à conseiller la prudence à l'explorateur que suivait une faible escorte (1).

Ces aventureuses excursions de Mayréna, les services qu'il rendait à l'administration avaient un but précis : il le fait connaître au Directeur de l'Intérieur par deux rapports successifs.

Dans le premier, non daté, il fait de ses excursions un récit auquel nous avons emprunté quelques détails et tire de ses observations les conclusions que nous résumons ici. Le Binh-thuận n'est pas menaçant et craint l'attaque, car les routes sont coupées. Pas d'armée régulière, mais des bandes de pirates entretenues par le mandarin de Montith. Ses blockhaus ne tiendraient pas devant dix hommes décidés. Par contre, la

(1) Lettre de M. Gaillard, administrateur à Biên-hoa au Directeur de l'Intérieur.

frontière est sinueuse, tout artificielle ; elle coupe des villages et permet ainsi aux pirates d'être tour à tour, suivant leur intérêt, sujets français ou sujets de l'Annam. «La véritable limite est la montagne et je suis convaincu que le mandarin de Monuth, en s'y prenant adroitement, laisserait administrer tous ces villages qui forment le canton de Camtam. Ce n'est pas en un jour que cela se ferait, mais il faudrait six mois, un an, pour arriver à ce résultat, à savoir que tacitement le préfet reconnaisse les limites naturelles. Il y a là toute une population active, travailleuse, qui se nomme Hoï (1). C'était un peuple florissant et fort ; ce sont les anciens possesseurs du sol, qui a conservé son écriture et sa constitution.

« Aujourd'hui vassaux du mandarin pour lequel ils travaillent comme bêtes de somme, ils seraient demain à nous si nous savions les attirer.

« Pour ce coin, foyer d'insurrections, et route sur Long-thanh et Biên-hoa, il faudrait une surveillance journalière et commencer par une surveillance purement civile, si on ne veut pas les effrayer. Le Moï est nomade, il part avec son panier, son arc et ses flèches au premier vent. Il faudrait grouper ces deux peuples, les rendre stationnaires, leur apprendre la valeur et leur faire désirer l'argent. Cela fait, ils exploiteront le sol très fertile, même en minerai de fer. Il faudrait enfin relier les principaux villages d'une façon centrale par un marché et faire une grande trouée charretière allant de ce centre au point le plus rapproché de Biên-hoa. . . Cette route pourrait être faite par prestation et reviendrait à peu de chose. »

Les renseignements apportés par l'explorateur ne manquaient pas d'intérêt et ses conclusions n'ont pas toutes vieilli. Mayréna propose ensuite de se consacrer à cette œuvre « d'aller fonder dans ce pays une colonie agricole, sentinelle avancée de notre colonie ». Il rappelle les tentatives faites dans ce sens : celle du capitaine Gauthier, qui a échoué parce que « le Moï était plus sauvage qu'aujourd'hui » ; celle de Patao, un indigène qui, « avant de demander protection à la France, avait fait couper quelques têtes . . . n'en impose pas assez ».

Les conditions sont plus favorables et il se croit capable de réussir. Sentinelle avancée, il pourra surveiller le pays, prévenir si les troupes régulières avancent. Il s'offre à « être l'enfant perdu prêt à se sacrifier au salut de tous . . . » Il ajoute : « Je suis assuré du concours des populations qui ont pour moi le plus grand respect et me témoignent une crainte salutaire. » Son budget sera minime. Il demande « un interprète qui reviendrait à 40 piastres et la dépense de 4 à 5 matas. »

Le 17 novembre 1885, il est reçu par M. Nouet, Directeur de l'intérieur, et le lendemain lui envoie un nouveau rapport (2). Il y insiste sur les moyens à employer pour tirer parti militairement et économiquement de ces régions presqu'inconnues.

M. Gaillard est interrogé sur les avantages de ce projet. Deux rapports datés l'un et l'autre du 19 novembre 1885, nous font connaître son opinion. Dans le premier il examine s'il y a lieu de créer un établissement à la frontière du Bình-thuận.

L'histoire de nos premières relations avec les Moï de cette région est retracée de façon précise.

« On peut s'étonner que cette question soit aujourd'hui posée et se demander comment, après 25 années d'occupation, on n'est pas fixé sur la solution. Mais il faut

---

(1) Chams.
(2) Document I.

considérer que, pendant la période qui a précédé 1867, on ignorait si notre établissement en Cochinchine était ou non définitif ; depuis cette époque la pacification des provinces de l'Ouest et les modifications profondes apportées au système administratif de la Colonie n'ont guère permis de s'occuper de ce petit détail. Les Moïs vivaient tranquillement dans leurs forêts, ne demandant à peu près rien à notre administration. De son côté, l'administration leur faisait payer peu ou point d'impôt et, pourvu que ces sauvages ne fissent point d'incursion dans nos villages pour les piller, on estimait qu'il ne fallait pas leur rien demander de plus pour le moment. Plus tard, se disait-on, on s'occupera d'eux. Cet état de choses persista jusqu'à l'arrivée de Monsieur Le Myre de Vilers en Cochinchine. Ce Gouverneur arrivait avec l'idée bien arrêtée de tout transformer dans la Colonie. Son esprit d'investigation ne tarda pas à lui faire découvrir le genre de vie que menait, à la frontière de notre Colonie, la population moï. Ce Gouverneur voulut étudier cette question, peut-être en même temps s'assurer des dispositions des populations des frontières, à un moment où les événements du Tong King étaient imminents, et la création d'un poste d'observation à la frontière du Binh-thuân fut décidée. « La mission Gauthier n'eut pas beaucoup de résultats ; elle a cependant accoutumé les Moï au contact des Européens, dissipé une partie de leurs appréhensions. Le vêtement est devenu plus général ; ils sont moins timides. Le poste est d'autant plus utile que le Binh-thuận essaie sans doute d'exciter les Moï à la révolte.

M. Gaillard répond donc en somme : 1° Il y a lieu de créer un poste d'observation à la frontière de Biên-hoà et du Binh-thuận. 2° Ce poste doit être civil. 3° Il est bon qu'au début au moins il soit confié à un Européen actif et intelligent.

Cet administrateur prenait donc nettement position en faveur du projet présenté par Mayréna ; il est plus hésitant dans le second rapport, dans lequel il juge l'homme qui demandait à occuper ce poste. C'est que le candidat n'est pas tout d'une pièce et M. Gaillard le décrit avec beaucoup de pénétration. Bien des bruits ont couru sur le compte de Mayréna et sa situation reste mystérieuse.

« M. de Mayréna a passé tantôt pour l'homme de confiance du sultan d'Atchem, c'était le titre qu'il aimait à se donner, ajoutant qu'il avait combattu énergiquement les Hollandais à Sumatra. D'un autre côté on a dit qu'il avait un crédit du baron Seillère pour nouer des relations d'affaires à Sumatra. Lui-même a déclaré que la mission qu'il avait reçue du Ministère est uniquement destinée à cacher le trafic d'armes qu'il faisait avec le sultan. »

Physiquement il a les qualités requises, « est un homme mûr, d'un tempérament très robuste et très fortement trempé ».

Au point de vue pécuniaire, il se vante de posséder une grosse fortune, mais, des bruits fâcheux courent sur son compte et l'existence de cette fortune reste très douteuse. On ne sait si l'argent qu'il dépense lui appartient. « D'un autre côté, la place que M. de Mayréna demande actuellement à occuper n'est pas le poste d'un millionnaire. »

Au moral, « volonté ferme unie à une certaine souplesse de caractère, coup d'œil, énergie et ténacité qui feraient de lui un excellent chef de partisans en temps de guerre ». Qualités appréciables, si « la fortune de cet explorateur ou les habitudes d'ordre et d'économie contractées dans une carrière honorablement suivie le mettaient à l'abri de toute pensée de lucre ». Puis « l'âge lui a-t-il enseigné la patience et la douceur dont il faut faire preuve envers une population presque sans défense ?.... A-t-il gardé

du service militaire les habitudes de discipline indispensables à l'exécution d'un service régulier et continu ? »

Mayréna a donc plusieurs des qualités nécessaires, mais il y a deux écueils : cupidité, tendance à obtenir une obéissance passive. Nous avons là un des meilleurs portraits qui aient été tracés de Mayréna.

M. Gaillard laisse le Directeur juge des mesures qui pourraient être prises pour obvier à ces inconvénients, dans le cas où son choix se porterait sur ce candidat.

La conclusion de l'administrateur semble pouvoir être résumée ainsi. Il est indispensable de créer ce poste ; il est difficile de trouver un candidat parfait ; prenons Mayréna pour ses qualités et surveillons-le.

Le projet échoue et Mayréna n'est pas mis en sentinelle aux portes du Binh-thuân. Il ne reste cependant pas inactif. Dans ses rapports il avait insisté sur l'existence d'arbres à gutta dans les régions moï, signalé même la possibilité d'en établir des plantations. Il a avec lui plusieurs Malais et continue à s'occuper de cette question à laquelle le public commençait à s'intéresser. Il obtient, sans doute avec l'appui de M. Blanchy, président du Conseil colonial, son protecteur constant, la nomination d'une commission chargée de vérifier l'existence d'arbres à gutta dans la région de Baria. L'expédition n'a pas de chance : l'administrateur de Baria ne fait rien pour faciliter son passage ; une des chaloupes qui la transportent chavire, il y a des blessés. Le comique se mêle au tragique ; la commission se heurte à un obstacle imprévu : l'oubli d'une virgule dans l'ordre de mission. Mayréna doit devenir philologue. Il écrit au Gouverneur d'un crayon indigné : « Le pharmacien de la marine a prétendu qu'on ne devait récolter que du latex. Dans la copie que nous avons, il y a à l'article 4 : « de rapporter des spécimens du produit récolté (ici le copiste a oublié une virgule) des feuilles, fleurs, graines et latex ». De sorte qu'il dit que c'est le produit des feuilles au lieu de comprendre avec tous ces Messieurs que c'était de rapporter des spécimens du produit récolté, des feuilles, fleurs, graines et latex provenant de ces arbres (1). »

Le président est obligé de faire voter et tous, sauf le pharmacien, sont pour l'adjonction de la virgule. Le pharmacien reste irréductiblement hostile. Il ne veut, de plus, rapporter que le produit formé sous ses yeux ; mais alors que les arbres coulent 24 heures, il refuse de rester plus de cinq heures : « Si vous voulez tout voir, campons au pied de l'arbre, lui dit-on, et que les membres de la commission prennent faction tour à tour. » Il ne veut rien entendre et un membre de la commission appuie Mayréna : « M. Geoffroy prétend ne vouloir constater que ce qu'il verra de ses propres yeux et il ne veut pas voir (2) ». Les conclusions de la commission sont dures : « Malheureusement, par suite des difficultés naturelles sur lesquelles on n'avait pas compté, par suite aussi du peu d'assurance montrée par M. de Mayréna dans l'accomplissement de ses fonctions de guide, la commission dut se livrer elle-même à la recherche des arbres. »

Mayréna proteste, rappelle au Directeur de l'intérieur la lettre de M. Villard, la répugnance de la commission à s'enfoncer dans la forêt. Il fera, s'il le faut, parler ses confrères de la presse parisienne, le *Gaulois* et l'*Illustration* dont il se dit le

(1) Lettre de Mayréna au Gouverneur, écrite au crayon (23 mars 1886).
(2) Lettre de M. Villard au Directeur de l'intérieur. Co lâo Thô, 22 mars 1886.

correspondant. Il propose aussi de la soie végétale, des mines de plomb, de cuivre et même d'or. Il n'y a en Cochinchine que des employés... Le colon n'a pas l'appui matériel et pécuniaire que les colons anglais, espagnols ou hollandais, trouvent dans leurs colonies. Ce n'est pas en restant à Saigon ou sur les routes des forêts que l'on trouve ; il faut se fatiguer, pénétrer dans l'intérieur, ne pas être malade (1). » Mélange de bluff naïf et d'idées qui seront bien souvent répétées. En marge de la lettre, le Directeur écrit : « Répondre à M. de Mayréna que je le remercie de sa communication et que je suis heureux de lui faire connaître que j'espère être bientôt à même de faire vérifier par un homme très compétent la valeur de ses découvertes de gutta percha. »

Mayréna avait déjà mis à exécution des projets d'installation agricole ; il s'était établi à Thuận-biên, dans l'arrondissement de Baria, à la frontière du Binh-thuận, mais au milieu d'Annamites. Il y avait obtenu, sous différents noms, trente hectares de concession de terrains et s'y livrait à la culture de la soie végétale, prêt au surplus à faire toute espèce de commerce. Il prétend d'ailleurs conserver les avantages que lui avait valus son titre de chargé de mission : il obtient d'abord un interprète et, bien qu'installé à cent mètres d'un poste, garde les miliciens de son escorte. « L'inspection lui a prêté des voitures, des bœufs, des buffles, des miliciens, des ouvriers, et il se plaint. Quel est cependant le colon pour lequel on ait eu autant de complaisances (2) ? » Les incidents se multiplient : plaintes d'Annamites, plaintes de l'administrateur qui trouve que Mayréna fait preuve d'une désinvolture excessive, commet même des abus d'autorité. Notre homme se défend, affirme qu'il reste le chargé de mission scientifique du Ministre (3) et non pas « un colon vulgaire », accuse l'administrateur d'agir non en préfet, mais en despote, d'être « de ceux qui disent mes buffles, mes tigres, mes cerfs, en parlant des bêtes sauvages qui vivent dans les bois », d'oublier ce qu'on doit à ceux qui ont conquis la Cochinchine. Une accusation plus grave se renouvelle contre lui, celle de commerce d'armes : une perquisition est opérée à son domicile, le dimanche 15 mai 1887 : le procès-verbal en est donné par M. Marquet (p. 18-20).

Mayréna abandonne bientôt son exploitation agricole, qui se réduit d'ailleurs, d'après M. Escoubet, à un petit jardin planté d'aréquiers et de bananiers. Accompagné de Mercurol, qui le suivra en pays sédang, il part au Cambodge pour proposer au roi la création d'une étrange compagnie de navigation. Le Résident général arrête net le projet qui n'a même pas l'apparence du sérieux (novembre 1887). Mayréna une fois encore semble bien bas : ces deux échecs successifs, si peu honorables, auraient écrasé un autre que lui : voici cependant qu'il va rebondir pour la plus étrange de ses aventures, celle qui lui valut une durable notoriété.

---

(1) Lettre de Mayréna au Directeur de l'intérieur, écrite aux plantations Ste Marguerite, Thuận-biên, le 11 juin 1887.

(2) Lettre de M. Escoubet, administrateur de Baria, au Directeur de l'intérieur.

(3) « Je ne suis à Thuan-Bien que pour le service du Ministère. A Saigon j'étais trop loin de mes terrains d'exploration. A Saigon je ne pouvais cultiver des plantes utiles. J'ai semé depuis mon arrivée plus de 1000 graines de gutta. Je centralise au bord de mer la soie végétale de Malaisie. Je continue mes explorations... Je suis à deux heures de la frontière et ce ne sont pas mes boys qui peuvent me garder et garder les objets du Ministère. »

II. — Mayréna et la question siamoise.

En novembre 1886, au moment où notre aventurier cherchait fortune au Cambodge, arrivait en Indochine son premier gouverneur général, M. Constans. Quelques semaines après, Mayréna lui adressait une demande de mission (1). Il y insiste sur l'existence entre le Laos et l'Annam de peuplades indépendantes exploitées par les Laotiens et les Siamois. Le P. Auger, qu'il a connu à Baria, lui a signalé la reconnaissance faite par deux Anglais. L'or que l'on trouve dans les rivières peut en effet tenter les protecteurs de la Birmanie voisine. Ce serait folie d'employer la force ; persuasion et douceur, suivant l'exemple donné par de Brazza, peuvent seules réussir. Robuste, rompu à ces expéditions, Mayréna peut réaliser ainsi le vœu exprimé par M. Navelle. Les ressources nécessaires sont minimes : quelques hommes d'escorte, quelques coolies, des provisions, quatre à cinq cents piastres.

Satisfaction lui est donnée et, le 15 mars, il repart vers les pays moï, sur le bateau même qui emporte vers Haiphong le Gouverneur général.

Comment obtint-il ce résultat ? Nous rencontrons sur ce point les opinions les plus diverses. Jacques Maran écrit que M. Constans aurait voulu arrêter une campagne de presse de Mayrena, qui avait eu l'idée de fonder un journal, intitulé *La Vérité*, pour combattre le Gouverneur.

Bien que Mayréna ait fait du journalisme à ses heures (2), cette explication ne nous paraît pas mériter grande attention. M. Constans n'était pas homme à se laisser effrayer par les menaces d'un Mayréna. M. Marquet accepte cependant une explication du même genre. « Il est probable, dit-il, que tout le monde avait hâte de se débarrasser du sieur David de Mayréna. » La lettre suivante semble en faveur de cette interprétation (3).

Saigon, le 7 janvier 1888.

« Monsieur le Gouverneur général,

« J'ai l'honneur de vous retourner le projet d'excursion au pays des Bahnars par M. de Mayréna.

« Mon avis est que nous avons intérêt à développer l'influence française dans cette région. Une mission d'exploration, de reconnaissance, ne peut être qu'avantageuse, à

(1) Transmise pour avis au Lieutenant-gouverneur le 5 janvier 1887. Voir document n° II.

(2) Marx, qui prit en 1887 la direction du *Saigonnais*, devenu en 1888 le *Saigon républicain*, affirme dans *La Cochinchine humoristique* avoir accepté sa collaboration à la demande de M. Blanchy, président du Conseil colonial. Un article de Mayréna, dit-il, « était un régal littéraire pour mes lecteurs ». Il interdisait cependant les questions politiques au futur roi, qui se vantait d'avoir de hautes relations dans le parti bonapartiste, pour lequel il aurait lutté à Bordeaux.

(3) Le P. Guerlach avait déjà rapporté cette opinion. « J'ai ouï dire qu'on avait envoyé M. de Mayréna chez les Moïs pour s'en débarrasser, parce qu'il devenait gênant à Saigon, chose dont nous n'avions pas entendu parler. » (Lettre du 30 décembre 1888 au directeur du *Courrier d'Haiphong*.) Le Gouverneur général, M. Richaud, écrivait aussi le 12 décembre 1888 au Consul de France à Hongkong : « Si mon prédécesseur M. Constans lui a donné sur les fonds secrets une somme de 300$, tout porte à croire que ce cadeau n'a été qu'un moyen pour lui de se débarrasser de cet explorateur enragé. »

condition toutefois qu'elle soit confiée à un homme d'un caractère égal, très doux, très conciliant, de mœurs irréprochables et de parfaite honnêteté.

« Je ne connais M. de Mayréna que par la recommandation que m'en fait M. Blanchy, qui le croit apte à mener à bien cette mission.

« Dans tous les cas, si elle lui était confiée, je ne serais pas d'avis de lui accorder une escorte qui, d'après M. Navelle, est absolument inutile et ne pourrait que lui créer des ennuis. Des porteurs pour les provisions, des objets d'échange ou de cadeaux, quelques fusils de chasse, c'est tout ce que devrait avoir l'explorateur.

« Veuillez agréer, etc. »

Peut-on douter de l'ironie qui consiste à affirmer nécessaires les qualités qui manquaient évidemment le plus à Mayréna, puis à esquiver sa responsabilité au profit de « M. Blanchy qui le croit apte à mener à bien cette mission » et doit par conséquent lui supposer toutes les qualités requises ? Le Lieutenant-gouverneur s'efforce d'ailleurs de limiter les risques en suggérant de refuser une escorte au chargé de mission.

Tous ces textes, néanmoins, ne suffisent pas à nous convaincre.

Cette fois encore, le projet présenté par Mayréna ne manquait pas d'intérêt et il avait su invoquer des raisons valables.

Ses arguments économiques étaient au moins spécieux. Les voyageurs qui avaient traversé les pays moï, les missionnaires qui y séjournaient avaient souvent parlé de ses richesses encore inexploitées. Dès ses premières lettres, parues en 1884 dans *Les Missions catholiques*, le P. Guerlach vante les ressources multiples du pays bahnar et se demande avec quelque mélancolie si le développement économique du pays aurait des résultats heureux au point de moral ou religieux. Il insiste sur les mines : « Chez les Sédangs, il y a de riches mines de fer. Avec des instruments très primitifs, ces cyclopes sauvages extraient de grandes quantités de minerai. Que serait-ce s'ils avaient les outils perfectionnés des Européens ? On parle aussi de mines d'or. Leur existence ne m'étonnerait pas du tout, puisque certaines rivières charrient des paillettes d'or en assez grande quantité. »

Le Gouverneur général, les Chinois qui suivaient Mayréna dans son expédition, les financiers anglais ou français de Hongkong pouvaient donc très raisonnablement chercher à préciser la valeur de ces richesses.

L'argument politique était plus sérieux, et si, plus tard, l'ancien combattant de 1870 devait se vanter d'avoir repoussé une invasion prussienne, il signale dans son rapport un fait moins dramatique, mais plus dangereux : le voyage de deux Anglais. C'est là qu'était le véritable danger. Après la chute de Jules Ferry (30 mars 1885), l'Angleterre avait hâtivement mis à profit les hésitations de notre politique coloniale. Le Vice-roi des Indes avait, le 1er décembre 1885, signé le traité qui lui assurait la possession de la Haute Birmanie. L'état tampon dont avait rêvé J. Ferry disparaissait ainsi. Nos voisins poussaient le Siam à s'étendre vers le Mékong et même à le déborder. Les Siamois avaient envoyé une expédition dans les régions de Luang Prabang et du Trân-ninh (1). Plus au Sud, ils avaient profité de la révolte des lettrés pour pénétrer sur la rive gauche du Grand Fleuve et prétendaient fixer la frontière à la ligne de

(1) Lemire, *Le Laos annamite*, p. 65.

partage des eaux Annam-Mékong (1). En 1887, ils s'étaient installés sur la moyenne Sé-san, avaient occupé de façon permanente Attopeu, Saravan, Siempong. On voyait se réaliser les prophéties de Paul Deschanel, qui écrivait en 1885 : « Le jour où l'Angleterre prendra la Birmanie, notre autorité dans la partie orientale de la presqu'île indochinoise subira une réelle atteinte (2). » Des hommes comme M. de Kergaradec, notre consul à Bangkok, M. Lemire, Résident de Qui-nhon, signalaient le danger de ces empiètements.

La situation était compliquée à notre désavantage par la révolte des lettrés qui n'était pas encore éteinte. Le roi rebelle, ses ministres, ses partisans s'étaient réfugiés dans l'hinterland de l'Annam et s'efforçaient de soulever contre nous les Moï ou les Mường. On avait toute raison de croire qu'ils étaient appuyés par le Siam.

Dès son arrivée, le premier Gouverneur général de l'Indochine, M. Constans, prenait avec une énergie méthodique la défense de nos intérêts. Son plan peut se résumer de la façon suivante :

1° se renseigner exactement sur la situation de fait de la région contestée, les empiètements des Siamois, leur force, l'état d'esprit des habitants, la présence des rebelles, etc.;

2° empêcher la situation de s'aggraver : la marche en avant des Siamois serait arrêtée ; nous leur ferions savoir en même temps qu'aux populations indigènes que l'occupation de fait n'était pas reconnue en droit ; des visites de nos nationaux, l'installation de postes prouveraient notre volonté d'action ;

3° établir par une documentation précise nos droits sur les régions contestées ;

4° exiger le respect de ces droits.

M. Constans était homme d'action et c'est dans l'examen des faits que l'on peut retrouver la logique et la sûreté de ces conceptions.

Au Nord, dans la région de Luang Prabang, M. Pavie assurait avec sa belle énergie la défense de nos droits et nous renseignait exactement sur les événements.

Le 8 février, le général Bégin, commandant en chef des troupes de l'Indochine, et le Résident général en Annam et au Tonkin envoyaient au Gouverneur général deux gros dossiers bourrés de documents sur les frontières de l'Annam, du Laos et du Cambodge. Ils permettaient de conclure que la limite de l'Annam n'était pas la chaîne annamitique, mais le Mékong.

Le Résident général s'était adressé à Mgr Puginier. Celui-ci avait répondu le 28 janvier en mettant en garde contre l'Angleterre qui, d'après lui, aurait désiré faire occuper le haut Laos par le Siam pour faire passer par Luang Prabang une voie ferrée de pénétration au Yunnan. Mgr Puginier affirmait nos droits sur la rive gauche du Mékong et conseillait de s'adresser au gouvernement annamite, tout en restant en garde contre les mandarins.

---

(1) H. Maitre, *Les jungles moï*, p. 522. « Dès 1886, leurs prétentions se précisent : dans le Centre-Annam, ils revendiquent comme frontière la ligne de partage des eaux Annam-Mékong, jusqu'un peu au Sud du 14e degré de latitude Nord ; de là, la frontière irait rejoindre le Mékong aux environs de Sambor ; la région même de Kontum, le bassin entier de la Sésan, la plus grande partie de celui de la Srépok, étaient ainsi considérés comme territoire siamois. »

(2) Cité dans Lemire, *Le Laos annamite*, 1894, p. 53.

Plus au Sud, en décembre 1887, un petit détachement français sous les ordres du lieutenant Hennocque, du 1er zouaves, arrivait à Cam-mon, dont le fort était occupé par les Siamois. Le Chau koun qui en avait le commandement lui déclarait que ce point était occupé par les Siamois depuis les premiers jours de 1887; il ajoutait : « Les Français s'étant emparés de l'Annam, le roi de Siam s'est octroyé le Cam-kat et le Cam-mon qu'ils n'ont pas occupés (1) ».

En janvier 1888, le lieutenant revenait à Cam-mon. Il constatait que le poste avancé de Trong-moua avait été réinstallé et que des poteaux indiquant la frontière du Siam avait été plantés par ordre du Chau koun, sur la crête des hauteurs qui forment la ligne de partage.

Des renseignements recueillis lui permirent de s'assurer que les chefs annamites rebelles, Bach-Xi et Ba-Ho, étaient assez fréquemment dans le Cam-mon et trouvaient asile chez le Chu Choeuc, grand bonze très influent dans la contrée, ami particulier du Chau koun, et qui habitait à une journée de marche de Cam-mon (2).

Par une lettre du 1er janvier 1888, le Conseil secret avertit le Protectorat « qu'il avait la preuve des relations des rebelles du Hà-tinh, parmi lesquels Hàm-nghi était alors réfugié, avec les Siamois du Cam-mon et du Cam-cot ». Résultat important qui permettait à la fois de discréditer le prince rebelle et de reprocher au Siam son intervention dans les affaires d'Annam.

Une surveillance active donne bientôt des preuves nouvelles. Le 30 janvier, le Résident de Qui-nhơn annonce la capture au village moï de Buong-thuy sur le Bla, de trois envoyés de Hàm-nghi à Bangkok. Ils étaient porteurs de présents et de trois lettres demandant toutes trois des secours contre les Français :

1° Lettre de Hàm-nghi au roi de Siam, rédigée par les soins de Nguyễn-trọng-Hiệp, alors président du Conseil secret et premier ministre du roi Đồng-khánh.

2° Lettre des mandarins du Hà-tinh aux mandarins du Siam.

3° Lettre des mandarins et de la Cour d'Annam aux bonzes siamois.

Ces lettres découvraient donc la triple menace que constituaient les efforts convergents du prince rebelle, du Siam et de la Cour même de Huế.

M. Constans réagit immédiatement. Le 17 février, il avait écrit au Résident supérieur en Annam : « Le commandant du poste de Linh-cam informera le commandant des troupes siamoises que le Gouvernement français entend dégager sa responsabilité. Il spécifiera d'autre part, que l'état de choses provisoire ainsi constitué ne saurait en rien engager l'avenir et ne doit nullement être considéré comme un acquiescement à l'occupation illicite du Trấn-ninh par les troupes siamoises, et qu'il entend, au contraire, réserver tous ses droits sur ces territoires. » (3) Renouvelant les termes

(1) Rapport du lieutenant Hennocque, 12 décembre 1887.

(2) Rapport du lieutenant Hennocque, 20 janvier 1888.

(3) Le lieutenant Le Mesle rend compte le 20 mars 1888 de l'accomplissement de cette mission. Le commandant du poste de Linh-cam a eu le 18 mars une entrevue à Trong Moua avec le Chau koun : il lui remet une note conforme aux instructions du Gouverneur. Le premier soin du chef siamois est d'envoyer son porte-drapeau au poteau-frontière qu'il a fait planter au sommet de la Chaîne annamitique pour y fixer une inscription bilingue : annamite et siamois. L'officier français constate en outre un mouvement d'émigration des Mương contraints à de lourdes corvées pour la construction de forteresses siamoises.

de cette lettre, il enjoint au Co-mât de lui envoyer sans retard les titres de l'Annam sur les huyện de Cam-mon et de Cam-cot. Ils arrivent à Hanoi le 18 mars, et le Gouverneur général donne aussitôt à un officier de sa maison militaire, le capitaine Luce, la mission suivante : « Le Gouvernement annamite protestant très nettement contre les prétentions de la Cour de Siam sur les territoires de la rive gauche du Mékong, vous avez à recueillir les documents qui permettent d'établir les droits de l'Annam sur ces territoires contestés ; s'il était nécessaire que vous alliez sur place contrôler quelques renseignements, vous auriez à prier S. M. de vouloir bien vous fournir les moyens de transport nécessaires. » (1)

Le 11 mars, M. de Kergaradec, notre consul général à Bangkok, arrivait à Saigon, où il s'entretenait avec le Gouverneur général, des affaires du Laos. Il insistait non seulement sur les événements de la région de Luang Prabang, mais encore sur ceux de l'hinterland du Centre-Annam. « Le haut commissaire de Bassac, un des premiers personnages du royaume, s'occupe spécialement des pays situés à l'Est du grand fleuve et ne perd pas une occasion d'y exercer son autorité. » On construisait jusqu'à Bassac une ligne télégraphique sans utilité commerciale. Dans la région placée à la hauteur de l'Annam, le consul avait proposé au Gouverneur de laisser « la cour de Huê libre d'affirmer ses droits par les moyens dont elle dispose ». Dans un rapport au Ministre des affaires étrangères dont il envoie copie au Gouverneur général, il affirme : « M. Constans s'est montré disposé à entrer dans cette voie. »

Est-ce au moment où il s'occupait avec tant d'intelligence et d'énergie de ces territoires contestés que le Gouverneur général y aurait envoyé de Mayréna... pour s'en débarrasser ? Lui eût-il, dans ce seul but, accordé non seulement plusieurs centaines de piastres, mais encore une escorte de quinze matas saigonnais ? L'eût-il reçu lui-même à Saigon, fait embarquer sur le bateau qu'il allait prendre ? Eût-il eu avec lui plusieurs conversations à bord ? Et le Secrétaire général lui eût-il donné une lettre de recommandation ?

Singulière façon de se débarrasser d'un homme dont on n'eût rien attendu. En réalité, les événements avaient donné au projet présenté par Mayréna une valeur d'opportunité. Ses qualités d'énergie, de courage, sa santé robuste, les longues excursions qu'il avait répétées en pays moï, les renseignements utiles qu'il avait apportés pouvaient faire passer sur ses défauts. Il s'agissait d'ailleurs d'une mission officieuse, pour laquelle on ne devait pas trouver aisément un candidat parfait. Ancien et futur ministre de l'intérieur, habitué à utiliser des hommes très différents, à déterminer les services qu'il pouvait en attendre plus qu'à scruter leur vertu, M. Constans pouvait être tenté d'employer Mayréna sans ignorer son passé.

Le 16 mars 1888, Mayréna débarquait à Qui-nhơn. Il avait avec lui quinze matas saigonnais, la lettre de recommandation du Secrétaire général. Il se présente aussitôt au Résident, M. Lemire.

M. Marquet fait de ce dernier le bouffon de son livre. Il apparaît comme une sorte de M. Homais égaré dans les fonctions de résident : « Brave homme, correspondant de plusieurs académies de province et qui semble croire que l'ex-banquier failli de la rue de Chateaudun va perdre son temps à recueillir pour le musée d'Abbeville des collections de plantes, de cailloux et de... coléoptères » (p. 27). « Celui-ci,

(1) Mat-Gioi, *L'affaire du Siam, 1886-1896*, p. 75 et 76.

leurré par le bagout et la morgue de Mayréna, ou encore prenant à la lettre le mot de recommandation de M. Klobukowski, se met aussitôt en quatre pour faciliter la tâche de l'explorateur ». « M. Lemire qui fut un des rares fonctionnaires de l'époque qui aient cru Marie Ier. »

Roi de ces naïfs que M. Marquet multiplie autour de Mayréna, M. Lemire apparaît aussi dans cet ouvrage comme un ennemi aveugle des Missions : « A la demande d'explications de son Résident général... M. Lemire avait répondu en se disculpant évidemment, mais surtout en chargeant les missions de Lang-Sông et du Kontoum de tous les griefs.

« Non seulement, au dire du Résident de Qui-nhơn, les Missionnaires avaient eu l'évidente et ferme intention de créer en pays moï un nouveau royaume de Paraguay, mais encore ils avaient sacré roi David de Mayréna et lui avaient, tout au moins liturgiquement, rendu des honneurs royaux » (p. 70).

M. Marquet fait apparaître l'esprit étroit, la vanité mesquine du Résident en montant en épingle l'incident du prie-dieu spécial donné à Mayréna dans l'église de Qui-nhơn (p. 70 et 71). La haine de M. Lemire contre la Mission se serait exaspérée après son déplacement. Il « partit de Qui-nhon le cœur ulcéré, vouant au mépris de l'humanité ces missionnaires qui n'avaient cessé de le charger » (p. 72).

M. Marquet reprend ainsi fidèlement, exagère même l'opinion exprimée par les missionnaires, celle du P. Guerlach par exemple, qui déclare dans sa lettre du 30 décembre 1888 : « Dans cette circonstance, comme dans bien d'autres du reste, M. Lemire n'a pas fait preuve des qualités nécessaires à un Résident. »

Est-ce impartialité que de développer une thèse qui ne tient pas un instant devant l'examen des faits et que M. Marquet n'a pu soutenir qu'en faisant tomber des textes tout ce qui allait contre ses conclusions ?

M. Lemire fut en réalité un résident instruit, passionnément attaché à ses fonctions. Ses ouvrages nombreux, dont plusieurs furent couronnés par l'Institut, aidèrent à vulgariser la connaissance des questions coloniales. Patriote ardent, il avait en 1884 publié un volume intitulé *Jeanne d'Arc et le sentiment national*. Il contribuait ainsi au mouvement qui se dessinait alors, en dehors de tout esprit de parti, en faveur d'une fête vraiment nationale de la bonne Lorraine. Cet amour ardent de son pays inspire également l'œuvre littéraire et l'œuvre administrative du résident de Qui-nhơn. La délimitation de la frontière siamoise est au premier plan de ses préoccupations ; tandis que changent ministres et gouverneurs, il est de ceux qui, à leurs postes plus modestes, s'efforcent de conserver à notre politique hésitante et contradictoire une continuité de direction. Les livres ou articles qu'il consacre à cette question : *Exposé des relations du Cambodge avec l'Annam, le Siam et la France*, Paris, 1879 ; *Le pays des Moïs entre l'Annam et le Mékong*, 1880 ; *Les frontières de l'Annam-Tonkin avec le Siam et la Birmanie*, s. d. ; *Le Laos annamite*, 1894 ; *Les cinq pays de l'Indochine, l'établissement de Kouang Tchéou, le Siam*, 1905 ; *La France et le Siam. Nos relations de 1662 à 1903*, 3e éd., 1903, ne sont pas l'œuvre d'un graphomane : ils prolongent, par une pression sur l'opinion publique, l'effort commencé par des rapports ou des actes.

Peut-on reprocher au résident d'avoir fourni à celui que tout désignait comme chargé de mission officieuse, l'aide demandée par le Secrétaire général ? Loin de voir en Mayréna un collectionneur de coléoptères et d'accepter sans discussion ou critique toutes ses paroles, M. Lemire chercha quel parti politique on pouvait

tirer de cette expédition dont il n'avait eu à déterminer ni le but, ni la date, ni le chef. Les recommandations qu'il donne à Mayréna dans sa lettre du 15 avril s'éclairent à la lecture de celle qu'il écrivait le 22 avril au Résident supérieur en Annam [1]. Dans la première, il pousse Mayréna à rechercher les routes qui vont de Qui-nhơn à Kratieh et surtout à Attopeu. « C'est l'ouverture de cette route qui doit être le début de nos premiers efforts, sans porter ombrage au Siam. » Il convient de ménager Pim qui s'efforce de créer une confédération entre les tribus bahnar, rơngao, bahnams et hadrong, et peut ainsi hâter dans ces parages les progrès de l'influence française. Au retour de cette excursion, Mayréna pourra choisir la région favorable à un établissement européen. Il pourra aussi étudier les minerais, la flore et, si possible, « la faune », qui (nous ne l'apprendrons pas à M. Marquet) comprend dans les jungles moï beaucoup mieux que des coléoptères. Les conversations de Mayréna et du résident avaient en effet inspiré à celui-ci, non une admiration béate, mais des inquiétudes que manifeste le rapport écrit par M. Lemire au lendemain du départ de l'explorateur. D'abord celui-ci lui avait affirmé que, de l'avis du Gouverneur général et du Ministre, les tribus moï étaient absolument indépendantes. S'il réussissait donc à les attirer à lui, il se déclarerait leur chef et leur protecteur, se concéderait de vastes terrains ainsi que les gisements miniers, sans avoir rien à demander ni à l'Annam ni au Siam. « Théorie dangereuse, déclare le Résident, puisque les étrangers pourront venir s'installer sur la rive gauche du Mékong ; le danger serait d'autant plus grand que cette thèse est aussi celle des missionnaires « émise dans leurs écrits et auprès du Résident général ». Second sujet d'inquiétude. « M. de Mayréna ne recherchera probablement pas les communications entre Qui-nhơn et Kratieh », mais va chercher l'or des affluents du Bla, l'emplacement d'une grande concession territoriale et minière sur laquelle il se fixera. Il risque ainsi un conflit avec les missionnaires sur lesquels il cherche à s'appuyer tout en se méfiant d'eux, des conflits aussi avec les tribus. La présence de 4 Chinois, alors que les Moï n'en ont jamais laissé pénétrer chez eux, risque d'être une source nouvelle d'ennuis. Il conclut donc : « Mes prévisions fondées sur les déclarations de M. de Mayréna... ne sont pas de nature à satisfaire les vues que j'avais émises sur l'exploration complète de la voie commerciale existant entre l'Annam et le Mékong, soit par terre, soit en descendant le Sông Bla. »

Loin d'être la dupe de Mayréna, M. Lemire le juge donc avec la plus grande pénétration : son attitude est celle d'un fonctionnaire modeste qui ne craint pas les initiatives, mais qui, obligé d'accepter les directions de ses chefs, s'efforce d'en tirer le meilleur parti et ne craint pas d'en signaler les dangers possibles.

Nous avons essayé de préciser ce que fut, au début de l'expédition de Mayréna, l'attitude de l'administration française à son égard. Nous n'avons eu qu'à suivre les documents pour définir exactement la position prise par le résident au Binh-djnh. Nous avons vu, par contre, combien, en l'absence de textes, il était difficile de fixer les intentions du Gouvernement général : voulut-il se débarrasser d'un individu encombrant ? utiliser un homme taré mais énergique ? accorder une satisfaction à M. Blanchy, le très influent président du Conseil colonial ? Nous avons émis sur ce point une hypothèse : Mayréna était une des pièces que le Gouvernement général

---

[1] Document n° IV.

faisait mouvoir pour arrêter sur la rive gauche du Mékong la pénétration du Siam et celle des influences étrangères qui pouvaient alors se dissimuler derrière l'action de nos voisins. Si une vue d'ensemble de la politique du Gouverneur général au moment même où Mayréna était envoyé dans les territoires contestés semble exclure toute autre hypothèse, il est difficile de préciser quelles instructions précises furent données à l'explorateur et ce qu'on attendait exactement de lui. La lettre du Secrétaire général dit seulement qu'il se proposait d'explorer « la région qui s'étend à l'Ouest du Binh-định et de rechercher les communications naturelles qui pourraient exister entre ce pays et notre colonie de Cochinchine ». Sans doute espérait-on que Mayréna fournirait des renseignements analogues à ceux qu'il avait envoyés pendant son expédition au Binh-thuận, et il s'efforcera en effet, dans ses rapports, de noter l'état d'esprit des habitants, de chercher si la région donnait abri à des rebelles annamites. Mayréna affirme d'autre part, dès son arrivée à Qui-nhơn, qu'il est d'accord avec le Gouverneur général (1) pour reconnaître l'indépendance de cette contrée dont il s'efforcera de devenir le chef. Cette thèse est contraire à celle que soutenait M. Lemire et que M. de Kergaradec, Consul général de France à Bangkok, croyait avoir fait partager au Gouverneur général au moment même où celui-ci allait s'embarquer avec Mayréna (2). Il est cependant possible qu'elle ait été acceptée de M. Constans. Sans doute était-il avantageux, du point de vue diplomatique, d'appuyer aux droits de l'Annam nos revendications sur la rive gauche du Mékong. Ces droits restaient cependant bien discutables dans le Sud et étaient affirmés avec hésitation par la cour de Huế. Surtout cette méthode pouvait présenter des dangers au point de vue intérieur. Mgr Puginier et M. de Kergaradec approuvent le projet de Trương-vinh-Ký proposant de laisser la Cour de Huế libre d'affirmer ses droits par les moyens dont elle disposait en l'aidant seulement de nos conseils. Or, en fait, ces régions étaient indépendantes et leurs habitants n'auraient pas accepté sans résistance l'arrivée de mandarins annamites. Ceux qui ont vécu en pays moï sont unanimes à affirmer leur esprit d'indépendance et leur hostilité à l'égard des Annamites. Des conflits devaient naître, des expéditions seraient nécessaires, obligeraient à accroître l'armée annamite, à la laisser se réarmer, alors que la révolte venait à peine de s'apaiser.

La solution Mayréna présentait donc des avantages : il pénétrait dans un pays supposé indépendant, s'efforçait d'y faire reconnaître son autorité, puis cédait ses droits politiques à la France en se réservant l'exploitation économique du pays. Directement soumises à la France, ces régions pouvaient, en cas de nouvelle révolte de l'Annam, nous servir de refuge et de place d'armes, peut-être même nous fournir l'appui militaire de leurs populations. En cas d'échec, Mayréna, qui n'était pas chargé d'une mission officielle, serait désavoué et une autre méthode cherchée.

Quelle qu'ait été d'ailleurs la solution acceptée en principe sur la situation politique des régions moï, un fait s'imposait : leurs habitants n'obéissaient à aucune autorité étrangère. C'est à peine à quelques kilomètres de Qui-nhơn que l'explorateur Navelle avait, en 1884, rencontré le dernier poste annamite : il n'y avait au delà ni

---

(1) Et même, ce qui est évidemment un mensonge, avec le Ministre.

(2) Copie d'un rapport adressé par M. de Kergaradec, Consul général et chargé d'affaires de France à Bangkok, à M. Flourens, Ministre des affaires étrangères.

représentant de l'empereur, ni représentant de l'administration française. Au delà, il y avait cependant des Français : les missionnaires qui, depuis 1849, s'étaient établis chez les Bahnar. Seuls, ils connaissaient bien le pays, ses habitants et leur langue. Leur influence y était grande, même en dehors des milieux catholiques. Il était à peu près impossible, sans leur appui, de pénétrer dans le pays et d'entretenir avec les indigènes des rapports amicaux. M. Guiomar, successeur de M. Lemire à la résidence de Qui-nhơn, qui eut à liquider l'affaire Mayréna et parcourut la région en 1889, s'en aperçut et le note avec quelque amertume. A plus forte raison Mayréna, qui n'avait ni l'autorité ni les ressources d'un résident, devait-il recourir à leurs bons offices. Il fait donc visite à l'évêque de la Mission, Mgr Van Camelbeke. Il le fait d'ailleurs avec un singulier état d'esprit. Si nous connaissons mal les instructions données par M. Constans, l'explorateur rappelle dans ses premières lettres au Gouvernement général le conseil qu'il en aurait reçu : « Servez-vous des missionnaires, mais ne vous mettez pas dans leurs griffes », et s'applique laborieusement à montrer qu'il en tient le plus grand compte.

L'évêque le reçoit aimablement, et lui donne pour la Mission des sauvages une lettre de recommandation. Formules banales qu'il ne pouvait évidemment refuser à l'envoyé du Gouvernement français ou même à un compatriote partant vers ces jungles où les missionnaires étaient les seuls Européens. Une phrase indique cependant que les projets de Mayréna l'ont intéressé, qu'il envisage une collaboration étroite de l'explorateur et de la Mission : « Il pourrait même se faire que l'occasion présente soit favorable pour tenter de trouver une solution à la fameuse affaire des Jarais encore en suspens » [1].

III. — Dans les jungles moï : les premiers traités.

Le 21 avril, l'expédition part vers l'hinterland. Le Gouverneur général a fourni l'escorte armée (15 matas saigonnais), un interprète, l'argent ; le résident a réquisitionné 80 porteurs. Suivront volontairement Mayréna : un triste aventurier, Mercurol, un commerçant naïf, Paoli, deux femmes annamites, quatre Chinois attirés par les mines d'or.

Une semaine après, Mayréna envoie une première lettre au Gouverneur général (document n° V). Lettre étrange ! Désireux d'envoyer des renseignements importants, il y signale que « pour éviter nos postes, le roi d'Annam fait faire en arrière de la frontière une route qui longera le royaume et qui pourra à un moment donné livrer passage aux troupes annamites ». Gonflé d'orgueil, il annonce qu'après avoir terminé son exploration, il se rabattra « sur la Cochinchine de façon à faire une bande de protection sur notre colonie cochinchinoise ». Fait plus important, il envoie un premier traité signé avec Pim et quelques autres chefs moï. Ceux-ci affirment n'avoir jamais été soumis à l'empereur d'Annam, mais accepter l'alliance avec la France qui s'engage à ne jamais leur imposer de chefs annamites, à respecter leurs coutumes, à les protéger, reconnaît qu'ils ne sont pas corvéables. Trois chefs acceptent aussi

---

(1) Nous aurons l'occasion de reparler des Jarais, voisins turbulents, belliqueux et pillards, qui étaient pour la Mission une menace incessante.

de venir à Saïgon voir le Gouverneur général. Mayréna annonce qu'il repart avec quatre éléphants et une importante escorte de deux cents Moï. Le 4 mars, il écrit avoir signé un nouveau traité avec Pim, « grand chef moï commandant les tribus des Guelar ». Mayréna insiste sur la qualité de ce dernier événement : « obtenir l'adhésion de Pim était très difficile, car il se considère comme un très grand prince et a fait de nombreuses alliances au Nord et au Sud de son territoire ».

C'était là, en quinze jours, un double et remarquable succès. Comme le disait Mayréna, les Moï qui passaient pour irréductiblement attachés à leur indépendance, acceptaient le protectorat de la France.

Comment avait-il obtenu ce résultat ? Il faut reconnaître que le texte des traités était habile. Il promettait de respecter les mœurs, les coutumes, la religion auxquels les indigènes sont si passionnément attachés. Il affirmait qu'ils ne pourraient être soumis au partage auquel ces populations répugnent. Il flattait leur hostilité contre les Annamites qui les considéraient comme des barbares, imposaient aux Moï soumis de lourds tributs, des formes de respect auxquelles leur fierté refusait de se plier [1]. Rien ne pouvait leur paraître menaçant dans ce traité : il ressemblait aux alliances que ces groupements instables concluent entre eux. Il suffisait cependant à établir, sans l'intermédiaire de l'Annam, nos droits sur ces territoires que nous ne désirions pas occuper immédiatement de façon effective. Mayréna pouvait d'ailleurs avoir sur ces populations une grosse influence personnelle. Sa haute taille, sa force physique, son adresse, la justesse de son tir, son attitude un peu théâtrale devaient lui valoir un véritable prestige. Il n'hésitait pas à employer tous les moyens pour en imposer ; il réclame avec insistance une boîte à musique, sachant quelle crainte superstitieuse et quelle vénération inspirent aux sauvages les objets inconnus et étranges.

Ses biographes nous apprennent qu'il était un excellent prestidigitateur. Dans sa lettre du 4 mai, Mayréna rapporte une de ses conversations avec Pim : « Les pères savent tout, disait-il. Nous aussi, lui ai-je dit, et j'ai dû lui casser les œufs, faire disparaître du pain, pour lui montrer que tous les Français savaient faire ces tours de prestidigitation. » Il est vrai que les pères employaient des procédés analogues [2], mais dans un esprit différent : ils s'efforçaient ainsi de faire disparaître la croyance aux sorciers. Mayréna, comme le firent d'ailleurs d'autres explorateurs, utilisait cette croyance à son profit.

---

(1) Cf. rapport Guiomar document n° XV.

(2) Deux textes, l'un du P. Dourisboure : *Les sauvages Ba-Hnars*, ch. XXII, p. 285 à 303, l'autre du P. Guerlach : *Chez les sauvages Ba-Hnars* in *Missions catholiques*, 19 septembre 1884, dont il existe à la Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient une collection annotée par le P. Guerlach lui-même, nous renseignent sur cet éclatement des œufs (*peudoh ketap ir*). C'est une forme d'ordalie utilisée par ces sorciers que l'on rencontre sous le nom de *beidjaou* dans tous les pays moï. D'après le P. Guerlach, « on y a recours pour découvrir une personne qui a *deng*, c'est-à-dire qui possède le pouvoir de frapper de mort qui bon lui semble, à l'aide de flèches invisibles qu'elle lance à n'importe quelle distance. On consulte aussi les œufs dans les questions de vol ou d'empoisonnement ». Le P. Guerlach décrit ainsi les procédés du *beidjaou* : après une mort suspecte, les habitants s'étaient rassemblés autour du sorcier. Le sorcier lava d'abord ses œufs sacrés avec de l'eau à laquelle il mêlait le suc de plantes recueillies dans la forêt. Les Bahnars nomment ces plantes *jeupel* et

Enfin, dans ses rapports avec Pim, Mayréna profite de l'influence que les Pères avaient acquise sur ce chef. Pim, nous dit M. Navelle, était le « fils de ce fameux Kiem dont le P. Dourisboure nous parle dans son livre, et qui, après avoir été un objet de crainte pour les missionnaires, était devenu leur ami et leur protecteur » (¹). Il avait, nous dit cet explorateur, « toutes les qualités d'un chef de parti : jeune, beau, brave, adroit, éloquent et confiant en l'avenir ». Pendant la révolte, il avait refusé, au risque de sa vie, de soutenir les Annamites contre les missionnaires. « Les rebelles, écrit le P. Guerlach (²), étaient décidés à détruire la mission

---

hla beukong. Cela fait, le sorcier mordit une piochette, jura qu'il procéderait en tout suivant les règles de son art, sans aucune fraude, et l'opération commença. Le sorcier prit un œuf et le tint entre l'index et le médius de la main droite, le bras tendu horizontalement. Un assistant énumère divers hameaux : au nom de Kon Teuleh, l'œuf se casse. Le sorcier reprend un œuf. On énumère cette fois les habitants. Au nom de Lonh, femme de Pih, l'œuf se casse à nouveau. Lonh est la coupable, doit payer une lourde amende, être réduite en esclavage si elle ne peut payer. Les *beidjaou* prétendaient venir dans les villages des pères chercher leurs victimes. Ceux-ci essaient de lutter contre cette superstition soit en faisant apparaître l'ignorance des *beidjaou*, soit, après s'être exercés, en cassant eux-mêmes l'œuf pour déclarer coupable le sorcier. C'est ce que fait le P. Dourisboure : « Gens de Kon Ho Ring et de Kon Trang, dit-il,..... si ce *bojaou* ici présent est un fourbe, s'il est un empoisonneur, le plus menteur et le plus méchant des hommes, que cet œuf se casse entre mes doigts ! » Et l'œuf vole en éclats. Le P. Guerlach conte ses premiers essais. Lorsque le premier œuf éclate, le jaune et les glaires lui sautent à la figure, au grand amusement des sauvages, mais il obtient ensuite un succès complet. Ses sauvages se disent alors : « Maintenant le grand père est devenu *beidjaou* parfait. » Il se sent désormais armé contre les sorciers qui viendraient désigner quelque *deng* dans son village. Il prendrait ses œufs et dirait : « Si le devin ici présent est un fourbe, un menteur et un vilain homme, éclate ! » « Et je vous assure que l'œuf éclaterait de façon remarquable. » Il est curieux de constater que ces démonstrations n'ont pas le succès que l'on pourrait en attendre. Le P. Dourisboure conclut son chapitre en déclarant : « Cependant, chose incroyable, ces pauvres gens restèrent toujours convaincus du pouvoir surhumain de leur sorcier, malgré toutes ces preuves évidentes de sa fourberie. Si l'affaire en resta là, ce fut uniquement parce qu'ils ne savaient plus par quel moyen m'attaquer. Que le pouvoir de l'enfer est terrible ! » Le P. Guerlach arrive involontairement au résultat que recherchait consciemment Mayréna : il passe pour un *beidjaou* puissant. Il se rend compte qu'il ne doit pas faire trop de fonds sur la conviction qu'il peut obtenir. « Cela suffirait, je crois, pour empêcher les étrangers de donner suite à leurs mauvais desseins contre nous. Du reste, comme conclusion je leur dirais : « De deux choses l'une, choisissez : ou vous voulez vivre en paix avec nous... ou vous voulez opprimer les gens de mon village, et alors c'est la guerre. » Puis, leur montrant les quelques fusils dont plusieurs chrétiens sont armés, j'ajouterais : « Dans ce cas, voilà avec quoi nous casserons les œufs. » Cet argument fera plus d'impression que le reste...» Imperméabilité de la mentalité primitive à l'expérience, diront sans doute ceux qui connaissent les beaux livres de M. Lévy-Bruhl. Nous croyons avec Durkheim et M. Allier qu'en réalité la question est plus complexe et que, si les Moï ont des croyances différentes des nôtres, ils raisonnent de façon analogue.

(¹) NAVELLE, *op. cit.*, p. 224, et DOURISBOURE, *op. cit.*, p. 29 sqq.

(²) *Op. cit.*, 18 novembre 1884, p. 551.

catholique, et leurs chefs subalternes séjournaient actuellement dans le village de Pim, chef qui avait toujours entretenu d'amicales relations avec nous. Les païens voulaient forcer Pim à leur servir de guide et d'auxiliaire dans l'expédition qu'ils avaient projetée contre nous. Le sauvage résista aux promesses comme aux menaces et répondit à nos ennemis qu'ils pouvaient le tuer dans sa maison, mais que lui ne céderait pas à leurs exigences. »

Il fut sauvé par l'arrivée du P. Vialleton et d'une troupe de chrétiens armés de fusils. La seule nouvelle de leur approche produisit l'effet d'un coup de foudre : « mandarins, satellites, soldats prennent leurs sabres et courent vers la porte pour s'esquiver » (1).

Pim éprouvait la plus grande admiration pour notre civilisation et spécialement pour nos armes. « Vous n'êtes pas des hommes, vous êtes les fils des dieux », s'écrie-t-il, en voyant l'effet des balles explosibles tirées par M. Navelle (2). Mayréna dut profiter de l'état d'esprit de ce chef intelligent, énergique et ambitieux, tout prêt à s'appuyer à notre force pour étendre son pouvoir. Il négociait un projet d'alliance des Bahnar, des Rongao, des Bahnam et des Hadrong, projet qui était vu favorablement par les Pères et l'administration française (3), dont Mayréna se disait le représentant.

Le 8 mai, l'explorateur annonce qu'il parcourt les villages en parlant de la France et que, malgré la cruauté que tous les Moï attribuent aux Djarai, il va « y aller ».

IV. — Mayréna et la Mission des sauvages.

Malgré ces premiers succès, Mayréna avait éprouvé des difficultés. Ses coolies annamites, qu'il traitait sans doute devant les Moï avec mépris et brutalité, qu'il ne payait pas et qui devaient éprouver cette terreur de la haute région si fréquente chez les habitants des deltas, s'étaient enfuis. Il ne pouvait, suivant les termes du traité, demander à Pim de lui en fournir de nouveaux. Il décide donc de « se servir des Pères », dont au même instant il essayait de saper l'influence. Il envoie au P. Guerlach les deux lettres de Mgr Van Camelbecke, lui annonce la fuite des coolies qu'il attribue à l'incapacité du Résident ; en même temps, il annonce, avec sa grandiloquence coutumière, qu'il se plaint au Gouverneur général et au Ministre de cette scandaleuse absence d'autorité, et demande au Père de l'aider à continuer sa route.

Le P. Guerlach arrive le 8 au village de Pim. Le 10, il repart avec Mayréna, arrive le 13 à sa chrétienté. Deux jours après, Mayréna envoie au Gouverneur général un long rapport (4). Il y insiste encore avec beaucoup de bon sens sur la nécessité de ne pas blesser le désir d'indépendance des Moï. L'emploi de la force dresserait contre nous, dans un pays propice à toutes les embuscades, des populations guerrières et courageuses. Le rôle de l'envoyé de la France doit être de réunir, sous une autorité librement acceptée par elles, cette poussière de tribus. On pourrait ainsi, le cas échéant, s'en servir contre l'Annam. Cette lettre montre d'autre part un

(1) *Ibidem*.
(2) Navelle, *op. cit.*, p. 234.
(3) Lettre de M. Lemire à Mayréna, 15 avril 1888, in Marquet, p. 27.
(4) 15 mai 1888, doc. no IV.

retournement complet dans l'attitude de Mayréna à l'égard des missionnaires. Leur autorité, dit-il, est grande et ils ne la doivent qu'au bien qu'ils font, à leur respect des coutumes indigènes ; ils ont tracé les routes, établi une carte de la région. Quelles sont les causes de ce brusque revirement ? Mayréna avait dû être heureux de voir mises à sa disposition les ressources de toutes sortes dont disposaient les Pères, moyens de transport, connaissances géographiques, linguistiques, ethnographiques. Il devait être frappé par l'air de richesse des chrétientés comparées aux régions voisines. Il était obligé de se rendre compte que les Pères n'oubliaient, ni la France, ni le drapeau français. L'autorité personnelle du P. Guerlach devait être pour beaucoup dans ce nouvel état d'esprit. Le Père, âgé alors de 30 ans, était en pays moï depuis plus de cinq ans, lorsqu'y arriva Mayréna. Taillé en Hercule comme celui-ci, de santé robuste, d'une extraordinaire énergie, il avait eu à subir les pires épreuves. La fièvre l'avait terrassé, fait longuement délirer. Pendant deux ans, la mission avait été isolée, puis menacée par la révolte des lettrés ; la délivrance datait de quelques mois à peine. Jamais son énergie n'avait faibli. Il avait l'âme de ces moines-soldats du moyen âge, dont la dernière guerre a renouvelé et multiplié le type. Il avoue que la patience n'est pas sa plus grande qualité. « Il faut beaucoup de patience. Demandez à Dieu qu'il me la donne, car vous savez comme moi que ce n'est pas ma vertu de prédilection. » Nous avons vu qu'il se résout aisément à en appeler de l'argument logique à l'argument tonnant des fusils. Il doit y recourir à plusieurs reprises pendant la révolte, lors des tentatives faites par les Annamites pour pénétrer chez les Bahnar. « Père ! ils arrivent ! » lui annonce-t-on. Ses décisions sont promptes : « Je pris mon fusil, mon bréviaire, une relique de la vraie croix suspendue à mon cou avec mon chapelet, puis fis frapper le tambour de guerre..... et en route. »

Les attaques verbales provoquent de sa part des ripostes aussi promptes et aussi rudes. Cette bravoure, cette indomptable énergie, l'ardeur qu'il apportait dans ses soins aux malades l'avaient rendu très populaire parmi les sauvages, le plus populaire des missionnaires, affirme M. Guiomar. Il devait en imposer à Mayréna dont il possédait toutes les qualités de force physique, de hardiesse, de confiance en soi avec de plus cette continuité de volonté, cette rectitude de vie que donne l'attachement à un grand idéal.

Mayréna allait se trouver d'accord avec les missionnaires sur une question essentielle. M. Lemire, M. Guiomar, M. Rheinart, Résident général, ont cru que les missionnaires avaient eu le désir de fonder entre la chaîne annamitique et le Mékong un nouvel état théocratique, un nouveau Paraguay. Nous n'avons trouvé aucun document qui justifie un pareil soupçon. Les indications concordantes de MM. Navelle, Mayréna, Guiomar prouvent qu'ils faisaient flotter le drapeau français, et le P. Guerlach, messin, était d'un ardent patriotisme. Il est, par contre, certain que les missionnaires affirmaient l'indépendance de ces régions moï, certain qu'ils ne désiraient pas que nous y pénétrions à la suite et au nom de l'Annam, possible qu'ils n'aient même pas désiré que la pénétration française s'exerçât immédiatement par un autre intermédiaire que le leur. Il faut reconnaître que les opinions ne pouvaient être les mêmes suivant que la question était examinée du point de vue des Moï et de la politique intérieure ou du point de vue de l'Annam et de la politique extérieure. Une série de malentendus fut nécessaire pour mêler des accusations de cléricalisme ou d'anticléricalisme à une discussion presque complètement indépendante des problèmes

religieux. La solution des Pères, soutenue par Mayréna, semble avoir été approuvée par M. Constans ; celle de MM. Lemire et de Kergaradec était aussi celle de Trương-vĩnh-Ký et de Mgr Puginier.

En réalité, les Pères qui vivaient au milieu des Moï, ne pouvaient ne pas reconnaître l'indépendance de fait des Moï : « Les montagnards sont... complètement indépendants de l'Annam », déclarait au début de son livre le P. Dourisboure. Ils affirmaient aussi l'esprit d'indépendance des sauvages et leur hostilité toute spéciale contre la domination annamite (1). Ils ne pouvaient donc (et c'est là le point de vue de tous ceux qui connaissent les Moï) trouver juste ou avantageuse une solution qui appuierait de notre prestige et de notre force l'établissement d'une domination étrangère particulièrement détestée. Leur sympathie pour les populations qu'ils évangélisaient, l'évidence des faits, le patriotisme s'accordaient donc pour leur faire soutenir que les Moï étaient et devaient rester indépendants de l'Annam. L'intérêt religieux et l'intérêt personnel allaient d'ailleurs dans le même sens. Comment cette mission qui, depuis sa fondation, avait si souvent subi, venait si récemment encore de subir les assauts des persécuteurs annamites, aurait-elle pu accepter de gaîté de cœur que les sauvages qui l'avaient protégée et elle-même fussent soumis aux mandarins ? L'avenir eût été trop menaçant. Des diplomates qui, de loin, jugent sur dossiers pouvaient attacher le plus grand prix aux papiers jaunis des archives ; ceux qui vivaient au contact exclusif de l'Annam pouvaient chercher à le gagner en favorisant son expansion ; les Pères jugeaient d'après des faits, d'après des sentiments qu'il était impossible de mettre en doute : des épreuves multiples et récentes les avaient attachés à leurs sauvages, remplis de défiance pour les hommes des deltas et la cour de Huê.

La pénétration française devait donc, à leur avis, exclure tout intermédiaire de l'Annam. Il semble que, même directe, les Pères ne désiraient pas la hâter. Ne suffisaient-ils pas à affirmer dans le pays qu'ils occupaient les droits de la France ? La venue de nos administrateurs risquerait, sans avantage réel pour leur patrie, de compromettre l'œuvre d'évangélisation. Tant qu'ils étaient seuls Européens, les indigènes devaient spontanément faire dépendre des forces surnaturelles dont parlaient les Pères la puissance de notre civilisation et tout spécialement la prodigieuse portée de nos armes. Ils étaient tentés, pour se les concilier, de se convertir au catholicisme. La venue d'administrateurs civils qui disposaient souverainement de ces forces, sans que parût nécessaire l'intervention des Pères et du Dieu qu'ils prêchaient, diminuerait la force d'attraction de la religion nouvelle, laisserait subsister tout entier l'attachement farouche des indigènes à leurs coutumes et à leurs traditions religieuses. D'autre part, ceux qui venaient chercher la sécurité dans les villages chrétiens étaient libres de conserver leurs superstitions, mais ne pouvaient les accomplir en public (2). Cette restriction disparaîtrait avec la venue de nos administrateurs en

(1) Pendant la révolte des lettrés, les Jaraï eux-mêmes, ennemis héréditaires des Bahnar, ennemis presque constants des Pères, avaient refusé de favoriser les entreprises annamites.

(2) Guerlach cite ces paroles d'un chrétien : « Le Grand père (le P. Guerlach) ne force personne à se faire chrétien ; pourvu que l'on n'accomplisse pas de superstitions en public, on est parfaitement libre. »

même temps que disparaîtrait sans doute le monopole de fait que possédaient les missionnaires pour le commerce local et les prêts aux indigènes. Indiscutablement patriotes, les Pères pouvaient donc ne pas désirer que la France représentée par eux le fût aussi, immédiatement, par les représentants d'une administration et d'un gouvernement souvent irréligieux (¹). Cette attitude qui opposait les missionnaires à M. Lemire et les opposera à son successeur M. Guiomar, devait, au contraire, les rapprocher de Mayréna.

En venant à son secours, en lui donnant un appui matériel et moral, les Pères faisaient ce qu'ils auraient fait en faveur de tout représentant officiel ou officieux de la France et ils ne pouvaient douter que Mayréna le fût.

Mais cet appui pouvait être plus ou moins effectif : sans abandonner Mayréna, les Pères pouvaient légitimement ne favoriser qu'à demi la réalisation de projets qui leur auraient paru dangereux. Leur prestige dans le pays, et le fait qu'ils pouvaient seuls servir d'interprètes (²) leur permettaient de freiner à leur guise. Il paraît évident que les Pères virent avec faveur, sinon la personne un peu inquiétante de Mayréna, du moins ses projets et qu'une collaboration active s'établit entre eux. Le nouvel explorateur était gagné d'avance à une thèse qui avait tant d'adversaires, apportait l'assurance qu'elle était partagée par le Gouverneur général et même le ministre. C'était la condition essentielle d'un accord profond. Enfin, Mayréna pouvait aider les Pères dans leur lutte contre les Jaraï. Cette tribu était industrieuse : les femmes tissaient habilement les langoutis ou ceintures dont s'habillent les Moï ; bons forgerons, les hommes aimaient la guerre et le pillage. Ils s'attaquaient surtout à leurs voisins, les Bahnar, qui étaient à la fois moins industrieux, plus doux et plus pacifiques et avaient accueilli les Pères (³). Ceux-ci avaient eu, à plusieurs reprises, à repousser les incursions des Jaraï et le P. Guerlach venait de commander contre eux une victorieuse expédition de représailles. La menace subsistait cependant (⁴) et les Pères pouvaient trouver en Mayréna, ancien officier, énergique, vigoureux, bien armé, un allié des plus utiles. Du 8 mai à son départ, Mayréna aura donc toujours avec lui un missionnaire qui lui servira de guide, d'interprète, de témoin et parfois de secrétaire.

V. — Marie Iᵉʳ, roi des Sédang.

Mayréna réalise avec une rapidité étonnante le plan qu'il avait fait connaître à M. Lemire, puis au P. Guerlach : il ira même bientôt au delà des bornes qu'il s'était fixées.

Accompagné du P. Guerlach, il visite d'abord les chrétientés : celle de son guide (Kon Jeri Krong), celle du P. Vialleton (Kon Tum), celle du P. Irigoyen

---

(¹) En fait, les progrès de l'évangélisation moï ont été à peu près arrêtés par l'installation effective de l'administration française.

(²) L'interprète annamite que Mayréna avait avec lui devenait inutile à l'intérieur où aucun sauvage ne parlait l'annamite. La diversité des langues compliquait encore le problème, comme M. Guiomar le signale.

(³) P. Guerlach, *Missions catholiques*, 8 février 1884, p. 70.

(⁴) Le Colonel Tournier signale dans ses *Notes sur la région Est du Bas-Laos*, publiées en 1900 dans le *Bulletin économique de l'Indochine*, que la solution de la question des Jaraï était urgente.

(Kon Trong). Ce dernier fait donner en son honneur la curieuse et cruelle fête du Rolang (1).

Bientôt, ils repartent pour une première expédition qui se prolonge du 25 mai au 7 juin (2). Dès le 26, un traité est signé avec Kleu, Djeune, Blao, chefs de Pelei Tebau, Brua et Ap, chefs de Kon Tran Mené. L'autorité de « M. le Baron Marie David de Mayréna est reconnue par les habitants. Il les jugera en dernier ressort. » Il « s'engage à protéger ces villages et à les conduire à la guerre contre leurs agresseurs ; mais la guerre ne sera décidée que sur l'avis des chefs réunis. » Le commerce sera organisé dans des conditions avantageuses pour les indigènes. « Les Moïs conserveront leurs usages et resteront libres dans leurs croyances ; toutefois, s'ils désirent des ministres d'une autre religion, ils s'engagent à leur fournir les terres suffisantes à leurs besoins et leur entretien (3). Le P. Guerlach sert d'interprète, écrit lui-même le traité que signent les parties contractantes et que Mercurol et lui contresignent comme témoins (4). Il agira de même pendant toute cette époque.

Le 29, un traité est signé avec les villages de Kon-Gung-Yé et Kon-Gung-Xui. Les clauses sont semblables ; les habitants s'engagent en outre à ne pas se faire la guerre entre eux, mais à s'aider réciproquement et à s'entendre à l'avenir avec tous ceux qui accepteront l'autorité de Mayréna (5). Le P. Guerlach décrit les

---

(1) Il en existe plusieurs descriptions : celles du P. Combes (p. 436 in *Lettre sur les mœurs et coutumes des Bahnars* donnée en appendice à l'ouvrage du P. Dourisboure) et de Navelle (*op. cit.*, p. 284), en l'honneur de qui elle avait été célébrée par les sauvages du P. Guerlach. Un buffle attaché par un long câble à une piquet est frappé à coups de flèches, de lances et de sabres. Avant de donner le coup mortel, on lui coupe les jarrets et on lui inflige, dans une excitation accrue, d'innombrables blessures. D'après le P. Combes, le Rolang traditionnel suivait un guerre victorieuse : « le nombre des buffles qu'on immole dans cette occasion serait, dit-il, égal à celui des prisonniers qu'on a faits à l'ennemi ». Le buffle apparaît ainsi comme substitut du prisonnier et le Rolang comme une survivance de sacrifices humains. Gardant l'homme comme esclave, le Moï offre une autre victime. L'importance de celle-ci semble indiquer que la tradition primitive s'était transformée depuis peu. D'ailleurs, les sacrifices humains persistaient encore chez les Moï (cf. P. Guerlach in *Missions*, p. 82). Le récit de Navelle s'accorde avec cette interprétation. Le Rolang donné en son honneur ne célèbre pas une victoire réelle, mais il a été précédé d'une « petite guerre » simulée.

(2) Nous n'avons pas trouvé aux Archives centrales les comptes rendus fort détaillés qui furent écrits par Mayréna « pour le Secrétaire d'État à la Marine et pour le Gouverneur général » (*L'œuvre néfaste*, p. 135) et envoyés par le P. Guerlach à Qui-nhon. Restent comme sources le récit rapide du P. Guerlach dans *L'œuvre néfaste* et le *Bulletin des lois, décrets et ordonnances du Royaume sedang* publié à Ostende et dont un exemplaire est inséré dans le manuscrit Maran. Le premier nous fait connaître les incidents du voyage ; le second reproduit, peut-être avec des additions, tous les documents administratifs. Il est impossible de consulter pour l'histoire de cette période, les lettres et articles ultérieurs de Mayréna : ils ne présentent guère qu'un intérêt psycho-pathologique.

(3) *Bulletin des lois...* B. Ordonnances et décrets, tome I, n° 1.

(4) Guerlach, *L'œuvre néfaste*, p. 133.

(5) *Bulletin des Lois*, n° 2.

péripéties de cette journée : les habitants s'étaient d'abord enfuis, croyant qu'un chef français voulait les exterminer pour s'emparer du pays ; un fleuve rapide arrêtait la marche de l'expédition. L'arrivée du chef Xui arrange tout. Il rappelle les habitants, fournit les pirogues pour le passage du fleuve. Mayréna les émerveille par la portée et la justesse de sa carabine, fait leur joie en leur laissant « les douilles vides en laiton qui, une fois nettoyées, constituent un ornement de première classe pour les tuyaux de pipes (1) ».

On s'arrête à Kon-Gung où se prépare et s'accomplit le grand événement de cette petite histoire. Le 3 juin, les chefs et les hommes réunis de toutes les tribus qui ont reconnu Mayréna comme chef déclarent accepter une Constitution qui lui attribue la royauté. « Les territoires indépendants qui s'allient prennent le nom de Confédération moï. Les Sédangs y étant les plus nombreux, le pays prendra le nom de Royaume Sédang. La royauté est absolue, héréditaire. Le roi est le juge suprême, le chef de l'armée ; il décide de la guerre et de la paix avec l'assistance d'un conseil ; les terres inoccupées lui appartiennent. Les religions sont libres, mais le Dieng (2) ne s'applique pas au roi. Les sacrifices humains sont interdits (3). »

Marie Ier, roi des Sédang, prend ses fonctions au sérieux. Le P. Guerlach avait envoyé chercher un chef des Keuiong. Celui-ci, empêché, envoie son cousin Khên, nommé Phia Kèo par les Siamois. Celui-ci fait connaître l'arrivée à Attopeu de trois Européens en qui on croit reconnaître des Allemands. Marie Ier signe avec le Phia Kèo un traité d'alliance ou plus exactement de protectorat. Il promet son aide et sa protection, tandis que le chef s'engage à donner tous les témoignages d'une entière soumission et de sentiments respectueux (4). Le lendemain le roi récompense Mercurol en lui faisant accorder par « Xui, chef civil et militaire des territoires de Kong-Gung » la concession aurifère du Dah Henoui, ruisseau qui, nous dit le P. Guerlach, charriait des paillettes d'or. Rentré à Kon Tum, puis à Kon Jeri, Marie continue à

(1) Guerlach, p. 134. Il signale aussi qu'un ruisseau voisin charrie des paillettes d'or.

(2) Forme de tabou ou d'interdit religieux. Un village déclaré Dieng est fermé à tous les étrangers.

(3) La tradition s'en était conservée. En construisant la maison commune, que l'on retrouve dans un groupe étendu de tribus moï, on enterrait un homme vivant que l'on écrasait sous la colonne maîtresse. Cf. Guerlach, *Missions*, 15 février 1884, p. 82 : « Chez les païens, la construction d'une maison est l'occasion d'une foule de superstitions, mais je crois que la maison commune prend à elle seule une grande partie des sacrifices faits à l'occasion d'un nouvel établissement. Dans certains villages sédang, on place un homme dans le trou qui doit recevoir la colonne principale : cette dernière est ordinairement une poutre d'une grosseur respectable et qui pèse bon nombre de kg. La victime humaine une fois descendue dans ce trou, on laisse retomber la poutre sur le malheureux qu'elle écrase ; alors on comble le trou et on achève la construction. Le Jang (divinité) aura pour agréable cette offrande, et protégera la maison commune et le village. » Le P. Guerlach signale aussi des sacrifices de prisonniers annamites pendant une épidémie de variole.

(4) *Bulletin*..., n° 4. Le P. Guerlach affirme p. 135 que le Tiao mương siamois installé à Attopeu confisque les présents reçus par le chef et lui impose une forte amende pour avoir reconnu la juridiction d'une puissance autre que le Siam.

organiser son royaume. Le 10 juin, il signe un traité d'alliance avec les RR. PP. missionnaires. Le 12, il donne à Mercurol le titre de Marquis de Henoui. Le 14 juin, il repart avec le P. Guerlach pour une nouvelle expédition qui aboutit à un traité signé avec les Hamong qui acceptent la Constitution du royaume sédang et déclarent vouloir en faire partie (1). Le roi revient très malade, avec une fièvre intense et une violente diarrhée. Effrayé, il prie le P. Guerlach « d'écrire à M. le Gouverneur général une lettre qu'il signa après l'avoir lue, et dans laquelle il demandait son rappel » (2). Dans cette lettre signée « de Mayréna » et où rien ne rappelle son nouveau titre, il annonce qu'il vient de parcourir le pays des Hamong ainsi que la plus grande partie de celui des Sédang et qu'il fait convoquer par le P. Guerlach plusieurs chefs sédang dont il tient à obtenir l'adhésion à la confédération. Il annonce le départ de Mercurol qui donnera tous les détails sur l'expédition, réclame avec insistance les provisions demandées, affirme enfin que si le Gouverneur désire voir des chefs sauvages à Saigon, la présence du P. Guerlach est absolument indispensable, car les sauvages ne marcheront pas sans lui.

Mercurol repart donc avec les mata (à l'exception de trois Annamites), les Chinois et l'interprète. Mayréna se rétablit, ne songe plus à quitter le pays, part de nouveau en expédition, cette fois avec le P. Irigoyen. A Kon Jeri, le 1er juillet, il fait accepter par les chefs une nouvelle constitution. Celle-ci reprend la plupart des articles antérieurs, mais précise les droits du roi sur les terres non occupées et aussi les conditions dans lesquelles seront levées les troupes ; interdit en même temps la vente d'esclaves sédang à d'autres nations (3). Seul l'article 12 introduit un point nouveau important. « Toutes les religions sont libres, mais la religion catholique est la religion officielle. » Le P. Irigoyen sert d'interprète et de témoin, le P. Vialleton légalise sa signature.

Le 4 juillet, un traité d'alliance est réalisé entre le royaume sédang et la république bahnar-rəngao : le traité est signé par Marie Ier et Krui, Président de l'union des Bahnar-Rəngao (4), contresigné par le P. Vialleton qui sert d'interprète (5). Cette série de traités aboutissait ainsi à la formation d'un groupement puissant qui permettait, sans recourir à l'Annam, d'arrêter la pénétration siamoise : favorable aux intérêts de la France, elle étendait aussi l'influence des missionnaires, car Krui, chef sans prestige personnel, ne pouvait gouverner que sous leur direction. D'autre part, ignorant les langues du pays, Mayréna ne pouvait rien sans leur aide. Aussi accorda-t-il aux Pères, par décret du 25 août, des donations de terres et des privilèges. S'appuyant sur l'article 6 de la Constitution lui donnant l'autorité absolue, sur l'article 9 lui donnant

---

(1) *Bulletin*, n° 7. Le *Bulletin* donne la date du 10 juin. Celle du 20 est donnée par le P. Guerlach.

(2) Guerlach, p. 135. La date, le contenu et l'écriture prouvent que cette lettre est celle du 25 juin 1888 que nous donnons aux documents sous le n° XI.

(3) L'esclavage existait dans tous les pays moï, existe encore chez les Moï insoumis.

(4) Sur Krui, président de la république bahnar-rəngao, voir le rapport Guiomar. Le P. Kemlin a consacré aux Rəngao les études suivantes : *Les songes et leur interprétation chez les Rəngao* (*BEFEO*, X, 507) ; *Alliances chez les Rəngao* (*Ib.*, XVIII, IV) ; *Rites agraires chez les Rəngao* (*Ib.*, IX, 493 ; X, 131). Elles sont parmi les meilleures qui aient été consacrées à l'ethnographie de l'Indochine.

(5) Il sera remanié et précisé le 19 août.

la propriété du sol, sur l'article 1 déclarant que toutes les religions étaient libres, mais que la religion catholique était la religion officielle, il accordait aux Pères le droit de prêcher librement et d'exercer la religion catholique dans tout le royaume. Il décrétait qu'aucun maître ne pourrait empêcher son esclave de se faire catholique, et établissait le droit d'asile en faveur des chapelles ou églises des Pères. Enfin il accordait au P. Irigoyen sur le territoire sédang tout le terrain nécessaire à la fondation d'une nouvelle ville et aux travaux de culture.

Ce succès rapide a de quoi surprendre. Quoi! Ces populations de l'hinterland moï, plus spécialement ces Sédang [1] si belliqueux, si attachés à leur indépendance, avaient accepté si aisément un chef étranger? Le fait mérite une explication qui nous permettra de pénétrer quelques aspects assez complexes des mœurs indigènes. Les indications des PP. Combes, Dourisboure, Guerlach, de l'explorateur Navelle, de Mayréna, enfin le rapport de M. Guiomar, permettent de préciser les contours curieux de leur organisation politique et de leurs mœurs [2].

Ils sont fortement attachés à leurs coutumes, à leurs traditions, à leurs croyances religieuses. Les heurter provoque de terribles réactions. Des explorateurs, des fonctionnaires ou des soldats ont plus d'une fois payé de leur vie une atteinte souvent involontaire, parfois même inconsciente, à ces superstitions. Cette communauté de croyance les lie puissamment entre eux; l'action du groupe est si forte que le caractère collectif de la croyance semble pour eux plus important encore que son objet ou son caractère traditionnel.

Le M[is] de Barthélemy [3] note le curieux fait suivant :

« Les Pères ont obtenu difficilement des conversions particulières. Au cas seulement où tous les habitants l'acceptent, ils se rendent en bloc à Con-thoum et demandent le baptême après s'être fait instruire. »

M. Lévy-Brühl [4] a montré qu'il y a là des formes caractéristiques de la mentalité primitive : « Les indigènes. . . n'ont aucune idée de leur salut individuel. Ils ne

---

(1) Le P. Guerlach écrivait en 1884 (*Missions*, p. 70) : « Les Sédangs sont un peuple de forgerons... C'est aussi une tribu très guerrière et très attachée aux superstitions. Lors de l'établissement de la mission, les chrétiens ont eu plus d'une fois maille à partir avec les Sédangs qui sont devenus à la longue moins hardis contre nous. On leur a infligé quelques petites leçons qui ont porté fruit. » Le Père a écrit en note : « Les Sédangs faisaient aussi de fréquentes incursions en Annam, pillant, brûlant et ramenant une foule de prisonniers qu'ils vendaient ensuite comme esclaves au Laos et chez les sauvages du Sud. Ces incursions ont diminué, mais non cessé tout à fait. » M. Navelle signale aussi cet esprit belliqueux des Sédang : « Le jeune Cédon n'est réputé homme que quand ses mains ont trempé dans le sang d'un homme (*op. cit.*, p. 521). » Le colonel Tournier affirme en 1900 que cette grosse tribu restait irréductible. La position des villages rendait leur accès difficile. Ils faisaient surtout commerce d'esclaves razziés en Annam. Le colonel T. ajoutait : « Après avoir réglé la question des Djaraïs qui est plus urgente, il sera nécessaire que, par une entente commune, l'Annam et le Laos réduisent ces tribus » Il ne faut donc pas sous-estimer le succès pacifiquement obtenu par Mayréna et les Pères.

(2) Elles sont d'accord avec celles que nous avions tirées d'une mission récente au Darlac.

(3) *Au pays moï*. Paris, 1903. P. 148.

(4) *La mentalité primitive*, p. 464-468, et *L'âme primitive*.

conçoivent pas qu'ils puissent se sauver ou se damner chacun pour son compte personnel. Le sentiment profond et constant qu'ils ont de leur solidarité avec leur groupe, et avec leurs chefs, quand leur société en comporte, les empêche de comprendre ce que le missionnaire désire tant pour eux, et même où il veut en venir.» M. Lévy-Brühl note ici sans y insister qu'il existe deux formes de cet attachement au groupe. Dans certains cas, et ce sont les seuls dont il retienne des exemples, les individus sont entièrement soumis à un chef. « C'est l'annihilation des individus, la centralisation poussée à sa dernière limite, ou, autrement dit, la mort de tous au profit d'un seul (1).»

Ici, au contraire, l'attachement au groupe se présente sous sa forme la plus fruste : la force sociale ne s'est pas concentrée au profit d'un seul. Il n'existe pas, sous une forme régulière, de pouvoir individualisé.

Le M[is] de Barthélemy l'indique avec une parfaite netteté. « Cette façon d'agir affirme la solidarité entre les différents membres du village et le peu d'autorité morale des chefs, dont la puissance ne s'exerce que sur des intérêts absolument matériels. »

Le P. Guerlach note à plusieurs reprises ce caractère des Moï :

« Comme je vous l'ai dit plus haut, les différentes tribus sauvages sont complètement indépendantes les unes des autres. Dans chaque tribu, tous les *peuley* ou villages conservent leur autonomie, et dans le village chaque habitant est tout à fait libre. Généralement on se figure que toute tribu sauvage possède un chef élu ou reconnu par tous les membres de la tribu. Cela peut exister dans d'autres régions, mais chez les Bahnars et chez leurs voisins, il n'en est pas de même (2). »

L'indépendance des Moï se marque non seulement à l'égard de toute puissance étrangère, mais encore vis-à-vis de tout pouvoir organisé.

Il existe cependant, déclare le P. Guerlach, dans les villages, des hommes influents : les Tëunoul. Ce sont d'abord « ceux qui ont la langue bien exercée et savent s'en servir à propos. Ils sont les premiers parmi leurs égaux. » Puis il y a les hommes riches, enfin les plus courageux et les plus forts. « Mais notez bien que cette espèce d'autorité n'est pas reconnue de droit ; c'est une influence qui s'impose d'elle-même. » Lorsqu'un individu possède à la fois et à un haut degré ces diverses qualités, il peut acquérir une influence plus étendue et plus durable. Le pouvoir individualisé est donc, dès qu'on dépasse la famille, un fait anormal, dont l'attribution n'obéit pas à des normes sociales. Des qualités personnelles et non des règles traditionnelles permettront d'acquérir ce pouvoir qui, par sa nature même, a toujours quelque chose d'extraordinaire. Or l'étranger qui, par l'étrangeté de son aspect, le prestige de sa force physique et surtout les moyens mis à sa disposition par la civilisation, en impose aux indigènes, peut passer pour favorisé par les dieux, presque pour divin. Si par ailleurs il respecte les mœurs et les coutumes du pays, il ne rencontrera pas, pour s'élever à la chefferie, la résistance des traditions et des coutumes.

---

(1) *Ibid.*, citation de Jeanmaret, *Missions évangéliques*, 1887, p. 217.

(2) *Missions*, p. 71. Cf. des indications analogues pp. 56 et 95. Cf. aussi l'exposé très complet de M. Guiomar, qui rapporte à la fois l'opinion des missionnaires et le résultat de ses propres observations.

Il contribuera à déterminer la forme transitoire d'une organisation qui n'est pas encore fixée par les traditions (1).

VI. — Marie Ier et l'administration française.

Le 17 septembre, Marie Ier arrive à Qui-nhon. Alors commence le plus extravagant de cette histoire.

Le Mayréna des pays moï, guidé par les missionnaires, la volonté tendue vers un but précis, donnait des preuves de bon sens, de courage, d'énergie, de volonté tenace. Le contact de la civilisation fait bien vite apparaître un véritable déséquilibré. Il accumule des mensonges invraisemblables, des violences folles, manifeste des ambitions démesurées, l'absence la plus totale de scrupules. Sans doute les fatigues de son séjour en pays moï l'ont-elles déprimé, en même temps que ses succès récents, les espoirs qu'ils permettent, l'attitude d'abord incertaine du gouvernement, troublent son esprit. Il entre enfin en lutte ouverte contre l'administration indochinoise et, fait invraisemblable, cet homme, seul, à demi fou, arrive à résister, à paraître menaçant, pendant des mois.

M. Lemire avait le 22 avril prévenu son Résident supérieur de l'arrivée de Mayréna et du danger que présentaient ses projets. Le 9 mai, M. Hector télégraphie au Gouverneur général : « Résident Qui-nhon me télégraphie que M. Mayrena, parti pour exploration dans les tribus habitant à l'Ouest du Binh-dinh, fait avec les Moï des traités qu'il envoie à Paris et Saigon. Je n'ai aucun autre renseignement, je ne connais même pas les droits que peut avoir cet individu, dont le passeport fait à Saigon ne m'a pas été communiqué. Je sais cependant que sa manière de procéder pourrait avoir des inconvénients, car malgré promesses faites à Résident et recommandations reçues, il a renvoyé sans les payer les nombreux coolies qu'il avait amenés de Quinhon (2). »

Le Gouverneur général répond le 11 mai : « En réponse télégramme n° 99 vous informe ignore dans quelles conditions M. de Mayréna parti pour mission. N'a pas mission officielle ; aucune trace ici. Pour renseignements à ce sujet demandez à Résident Quinhon lettre qu'il a reçue 16 mars dernier de M. Klobukowski. Envoyez-moi copie de cette lettre. Vous autorise désavouer tous actes M. de Mayréna et même prendre à son égard mesures de rigueur si nécessaire. Faites le surveiller avec soin. » Le lendemain, nouveau télégramme nettement opposé au précédent (3). Mayréna est parti avec l'autorisation de M. Constans. Le nouveau gouverneur approuve officieusement son excursion, demande d'agir vis-à-vis de lui avec fermeté, mais prudence,

---

(1) Nous avons rencontré des faits analogues chez les Rade. Le clan primitif matriarcal et exogamique a dû se disperser. Par suite de ce dernier caractère, au moment de la fixation au sol, les groupements territoriaux n'ont pu se mouler sur l'organisation familiale, puisque chacun d'eux comprenait des membres de familles différentes. L'organisation ancienne a peu à peu perdu de sa force, sans qu'une organisation politique territoriale se soit constituée. Cette interprétation ne peut être immédiatement étendue à des régions où domine le patriarcat.

(2) Archives Centrales. La copie est, évidemment par erreur, datée du 9 avril.

(3) Cf. Marquet, p. 38.

comme à l'égard d'un « explorateur dont l'entreprise a été vue avec faveur par mon prédécesseur ». M. Constans s'était en effet embarqué pour la France le jour où son protégé partait de Qui-nhon pour les pays moï. Son successeur, M. Richaud, subissait donc Mayréna — à contre-cœur — pour ne pas rompre brutalement avec son prédécesseur. Il recevait du chargé de mission officieuse des rapports qui permettaient d'en suivre l'activité, de façon bien fausse d'ailleurs. Dans aucune des lettres envoyées des pays moï et connues de nous, Mayréna ne fait mention de son titre de roi. C'est le retour de Mercurol qui avait fait connaître cette élévation au trône dont le bénéficiaire ne se prévalait pas dans ses rapports administratifs (1).

A peine arrivé à Qui-nhon, Mayréna prend un ton impérieux. Il se rend chez le Résident, le prie de télégraphier au Gouverneur général pour signaler les résultats qu'il vient d'obtenir. Il a créé une vaste confédération qu'il est prêt à placer sous l'autorité française à l'exception du pays sédang. Si ses propositions ne sont pas acceptées, il menace de s'entendre avec des Prussiens qui seraient encore aux frontières du Siam. Il signale enfin la présence de Thuyêt (2) qu'il propose de livrer.

Le 19, M. Lemire écrivait à Mayréna pour lui transmettre les félicitations du Gouverneur général, y ajouter les siennes pour « son heureux retour et pour le succès de l'entreprise hardie qui ouvrira au commerce la région des Moï ». Le même jour, il envoyait un long rapport (cf. document n° XIV) pour signaler les dangers que présentait l'attitude de Mayréna et des Pères, et indiquer les conditions dans lesquelles il lui paraissait qu'on pouvait tirer un parti avantageux des derniers événements. Le même jour encore, il recevait de Lang-sông, siège de l'évêché, une lettre signée Marie, qu'accompagnait le texte des constitutions de l'Union bahnar-rongao (3) et du royaume sédang. Le roi déclarait avoir reçu du président de l'Union Krui tous pouvoirs de traiter avec la France, signalait que ce chef, moï de naissance, préférait les Anglais, et qu'on devait aux missionnaires le fait qu'il acceptait notre protectorat.

Mayréna avait beau parader à Qui-nhon ou à Lang-sông, être traité avec déférence par le Résident et les Pères, avoir reçu les félicitations du Gouverneur général, il n'obtenait toujours aucun résultat précis. Il s'irrite, écrit aux journaux des lettres enflammées où il romance son action, multiplie le nombre des habitants de son royaume, mêle à une thèse défendable des mensonges éhontés et de ridicules menaces. Le 25 octobre, il décide de partir de Haiphong et commence à employer les procédés de bluff et d'escroquerie dont il usera désormais. Il commande des costumes pour son armée, fait imprimer les diplômes de ses décorations. Autour de quelques idées justes, il bâtit le plus invraisemblable des romans. Il se discrédite. Le Résident supérieur refuse de le recevoir. Marie Ier part vers Hongkong. Un Chinois, A Kong, est son bailleur de fonds et lui permet d'arriver en roi dans la grande ville d'affaires. Il s'est ressaisi, fait une excellente impression. Notre consul, les missionnaires, les autorités anglaises, les clubs lui font le meilleur accueil. Les financiers anglais ou

(1) Le dernier que nous connaissions est du 30 juillet. Il reste très déférent et ne laisse rien prévoir de l'attitude ultérieure de Mayréna. Cf. doc. n° XII.

(2) Ministre du roi Hàm-Nghi et chef de la révolte des Lettrés.

(3) Ses articles rappellent ceux de la constitution sédang du 1er juillet.

français, qui pensent que les autorités indochinoises ne favorisent pas assez leurs affaires, sont tout prêts à engager leur argent pour prospecter le royaume et, le cas échéant, exploiter ses mines. Les renseignements envoyés par le Gouverneur général, une fausse traite établie au nom de la Mission, mettent un frein au succès de Marie Ier. Sa folle agitation recommence. Il s'efforce de rester roi en demandant leur protection à l'Angleterre ou à l'Allemagne. Dans cette ville de financiers et de commerçants hardis, on garde quelque sympathie pour cet aventurier courageux qui ouvrait aux affaires un champ nouveau.

Le roi juge bon de partir pour des pays plus lointains. En France il a des succès de boulevard, en Belgique un succès financier. Il repart vers l'Indochine, en 1890, pour rentrer dans son royaume. L'opposition de notre gouvernement l'arrête à Singapour. Il résiste, menace et tient quelque temps en échec notre diplomatie. L'affaire est enfin réglée au point de vue international par la notification officielle de nos droits sur le pays sédang.

Elle l'était déjà au point de vue intérieur. Ce règlement fut compliqué par une déplorable polémique. L'administration semblait bafouée par cet aventurier. Il fallait un responsable. Le Résident de Binh-dinh accuse les Pères. La thèse de l'indépendance était la leur. Mayréna ne pouvait rien sans leur collaboration active. Les traités ont été contresignés par eux ; la constitution du royaume sédang est la même que celle de la république des Bahnar-Rongao. Le Président Krui n'est qu'un prête-nom des Pères. Depuis son retour en Annam, le prétendu roi a reçu l'hospitalité de l'évêque, les missionnaires lui ont accordé des honneurs royaux. Moi au contraire, j'ai dès le début mis en garde contre l'explorateur à qui j'étais obligé, par les ordres reçus, de donner un appui, mais dont je désapprouvais les projets.

Les Pères répondent : Mayréna est venu chez nous comme chargé de mission officieuse ; il avait été reçu comme tel par le Résident de Binh-dinh, avait une lettre de lui. L'administration connaissait ses projets et, par ses rapports, les progrès de leur réalisation. Nous avons rempli nos devoirs de Français en protégeant l'envoyé du Gouvernement. C'est grâce à nous que le drapeau tricolore flotte dans le pays des sauvages. Si notre action prêtait à la critique, le Résident devait nous prévenir ; il dépendait de lui d'arrêter cette affaire. Il a protégé Mayréna à son départ, l'a félicité à son retour : seul il peut être considéré comme responsable.

A ces arguments également sérieux se mêlaient d'ailleurs des accusations plus mesquines (¹). Les Pères lui ont donné un prie-dieu spécial, placé en avant du mien, orné d'une draperie rouge, disait M. Lemire. C'est Mayréna qui a avancé son prie-dieu ; le morceau d'étoffe valait 10 cents, répliquaient les Pères, et d'ailleurs le Résident l'a reçu en uniforme de général.

M. Rheinart, Résident général de l'Annam-Tonkin, emploie une méthode connue : il adresse à l'évêque Mgr van Camelbecke et au Résident de Binh-dinh des reproches d'une égale violence.

Au premier il déclare rudement que « la carte politique de l'Indochine ne compte pas plus de blancs que la carte religieuse donnée par les soins des Missions étrangères » et que l'absence d'occupation effective laisse subsister nos droits. Faisant

(¹) Cf. Marquet, p. 70 à 72.

appel tour à tour au patriotisme de la Mission et au sens de ses intérêts, il va jusqu'à demander le déplacement des Pères Guerlach et Irigoyen.

A M. Lemire il reproche sa passivité et son indécision, une acceptation sans contrôle des affirmations de Mayréna, puis lui fixe la conduite à tenir en cas de retour de l'aventurier.

Le P. Guerlach va à Hanoi, présente sa défense: il n'a pas de peine à se disculper et à prouver son patriotisme. La discussion dut porter surtout sur l'indépendance des pays moï. La lettre de M. Rheinart au P. Guerlach montre qu'elle se termina par un compromis. M. Rheinart maintenait son principe : « La thèse que nous soutiendrons toujours est celle de la dépendance des tribus vis-à-vis de l'Annam jusqu'au Siam, dont la frontière sera délimitée plus tard à une époque déterminée.... Nous considérons comme insoumises les tribus qui ne s'y rallient pas et réclament leur indépendance. »

En fait, les missionnaires recevaient satisfaction : « Cette théorie, qui ne change rien à l'état actuel des choses, me paraît suffisante pour nous garantir.... Cela ne change en rien les dispositions fort sages que vous avez prises pour organiser la défense du pays (1). »

La question de la confédération bahnar-rongao et de la reconnaissance de Krui, son président, était réservée : la solution devait laisser entier le principe de la dépendance. Le 23 février, le Résident général écrivait à Krui, président de la République bahnar-rongao. Krui dont, nous dit le P. Guerlach, les fils savaient lire, était remercié de sa lettre. Ce bon sauvage, dont M. Guiomar avait pu constater le peu d'influence, était prévenu d'une visite prochaine du Résident, du désaveu de Mayréna, de la nomination projetée d'un représentant de la France, assuré enfin de la haute considération du Gouverneur général. C'était en fait la reconnaissance de l'autorité des missionnaires, autorité qui ultérieurement devait être reconnue en droit.

En mars, le nouveau Résident de Binh-dinh, M. Guiomar, partait dans les pays moï pour régler définitivement l'affaire Mayréna. Par l'intermédiaire des missionnaires il faisait savoir aux sauvages que l'aventurier ne représentait pas la France. Il se rendait compte que le roi ne conservait aucune popularité, ne pouvait trouver chez ses anciens sujets aucun appui contre nous. Notre influence ne pouvant s'exercer pacifiquement dans la région que par l'intermédiaire des missionnaires, il propose de laisser faire ceux-ci et, comme ils ne lui paraissent pas désirer une occupation effective du pays, de limiter autant que possible nos interventions directes dans ces régions. En 1893, un traité ave le Siam réglait définitivement l'attribution de ces territoires. Les Siamois abandonnaient toute la rive gauche du Mékong. En 1898, la région qui nous occupe était détachée de l'Annam, rattachée au Laos. La frontière entre l'Annam et le Laos suivait le faîte de la chaîne annamitique. Le P. Vialleton était nommé Délégué sous le contrôle du Commissaire d'Attopeu. La thèse des missionnaires et de Mayréna, rejetée tant que se posaient des problèmes diplomatiques, triomphait ainsi au moment où ne se posaient plus que des problèmes de politique intérieure.

(1) 28 décembre 1888 in Guerlach, *L'œuvre néfaste*, p. 148.

Conclusion.

L'éphémère royauté de Mayréna avait donc, après bien des péripéties, abouti à des conséquences favorables. Notre influence s'était exercée sur des populations hostiles ; l'opinion publique, curieuse et amusée, s'était intéressée à des pays inconnus ; l'accord nécessaire de la Mission et du Gouvernement français s'était réalisé sous une forme qui permettait une collaboration effective.

L'affaire laisse cependant une impression pénible. Des juges aussi qualifiés que Sir Hugh Clifford (1) peignent le tableau d'une administration et d'une population affolées, imaginant Mayréna prêt à ravager l'Indochine à la tête de ses guerriers. Ces exagérations purent être un instant acceptées à Hongkong et surtout à Singapour, où se croisaient des renseignements venus des points les plus divers. Sur place, en Indochine, Mayréna était jugé à sa valeur et les craintes étaient moins d'ordre militaire que d'ordre diplomatique.

Il faut reconnaître par contre que l'histoire de ce singulier souverain révèle une sorte de désarroi, une absence de continuité et de méthode dans l'action administrative.

Selon la coutume, on a cherché des coupables. Les Pères et M. Lemire furent d'abord également menacés. M. Lemire fut enfin la seule victime expiatoire. Ce n'était pourtant pas les individus qu'il convenait d'accuser, mais une organisation.

Sans doute il avait été surprenant de voir M. Constans confier une mission à Mayréna : nous avons vu cependant que celui-ci connaissait bien les Moï, défendait une thèse fort soutenable. L'expérience montra qu'il pouvait obtenir rapidement et en somme à peu de frais des résultats importants. A son retour à Qui-nhon, il avait fait accepter notre autorité par des populations jusque là indépendantes, s'était assuré la collaboration des missionnaires. On ne peut nier qu'il n'ait pris sa tâche fort au sérieux.

A son égard, ainsi que le note Mgr Puginier, l'attitude de l'administration manqua d'abord de justice. Ou l'on n'avait pas confiance en lui, et alors il ne fallait pas lui fournir les moyens d'aller en pays moï, lui donner toutes les apparences d'un envoyé officieux, ou bien, l'ayant choisi, on ne devait pas l'abandonner à lui-même, mais « lui dicter en secret ce qu'il y avait à faire, le diriger, veiller sur ses actes, et les accepter après leur accomplissement » (2). Or, on le laisse sans aucune direction, et il est traité tantôt comme un gêneur, tantôt comme un roi.

Une attitude ferme et définie eût permis de l'utiliser, de faire avorter des ambitions exagérées ou des tentatives de révolte.

Peut-on accuser les missionnaires d'avoir accueilli et aidé celui qui apparaissait comme l'envoyé de notre Gouvernement ? Peut-on leur reprocher de lui avoir accordé une collaboration d'autant plus active que ses plans allaient dans le même sens que les leurs, et d'avoir accueilli avec hostilité un projet de subordination à l'Annam qui annihilait les résultats de quarante ans de sacrifices et de souffrances ?

Peut-on, d'autre part, accuser de faiblesse M. Lemire, qui dès le début avait montré les dangers des projets de Mayréna, était opposé à leur principe même, mais qui ne pouvait qu'obéir, en protestant, à des ordres contradictoires ?

(1) *Asia*, octobre 1926.

(2) Mgr Puginier, Notes secrètes et privées sur la question de Mayréna et des Sédangs, adressées le 29 décembre 1888 au Gouverneur général.

Une fois de plus dans notre histoire, cette aventure révèle non les défauts des individus, mais les défauts d'une méthode.

Le Gouvernement général venait d'être créé et l'on ne peut guère s'étonner qu'il trahisse quelque faiblesse (1). L'impulsion ne se transmet pas avec une continuité suffisante du sommet aux divers échelons: Résident général de l'Annam-Tonkin, Résident de Hué, Vice-Résident de Binh-dinh. On ne laisse pas non plus à ces derniers l'indépendance qui eût corrigé ce défaut de direction. Grave aussi est l'absence de collaboration entre l'administration et les missionnaires. Ceux-ci pouvaient ne pas accepter tous les principes de la France républicaine, leur point de vue spécial s'opposant parfois à une vue plus générale des intérêts nationaux; on ne pouvait nier leur patriotisme, nier qu'en fait leur autorité s'exerçait seule sur certains territoires où ils faisaient connaître la France. Une discussion était nécessaire et le gouvernement ne pouvait abdiquer son droit de contrôle ; mais une politique n'était possible qu'à condition d'utiliser ces forces, de les diriger, de faire une juste part à des droits durement acquis.

Toutes ces insuffisances avaient une cause essentielle : l'absence d'un chef. Les défauts d'organisation des services centraux en gestation auraient été corrigés par la présence continue de l'un quelconque des gouverneurs que connut alors l'Indochine. Mais ceux-ci partaient avant d'avoir pu résoudre les problèmes qui s'étaient posés à eux.

En mars 1888, Mayréna quitte Saigon. M. Constans était Gouverneur général. Le 22 avril 1888, l'expédition part vers les pays moï. Le même jour, M. Constans s'embarque pour la France et M. Richaud assume l'intérim.

Le 17 septembre 1888, Mayréna revient à Qui-nhon. M. Constans a tout juste démissionné et M. Richaud prend sa succession. En mai 1889, c'est un nouveau gouverneur, M. Piquet, qui reçoit le rapport Guiomar et qui établit, d'après une connaissance exacte de la situation, notre politique à l'égard des missionnaires et à l'égard des Moï

Comment des chefs qui se succédaient si vite, auraient-ils pu donner à notre politique de la cohérence et de la continuité? Qu'on ajoute les changements aux postes inférieurs de la hiérarchie, les changements de ministres dans la métropole.

Les problèmes délicats comme ceux de notre extension vers le Mékong, et de notre attitude à l'égard du Siam n'étaient résolus que par une série d'actions heurtées et contradictoires, de décisions improvisées.

Les résidents, plus stables, en contact direct et prolongé avec le pays, avaient une doctrine et une volonté : mais, agités par des ordres incohérents, ils étaient exposés à se voir reprocher une absence de décision s'ils suivaient les directions données, ou à encourir un désaveu si, comme le fera un peu plus tard M. Lemire, ils prenaient une initiative hardie.

---

(1) Le décret du 17 août 1887 avait réuni toutes les possessions françaises de l'Indochine sous l'autorité d'un gouverneur général ; mais il manquait à celui-ci les moyens politiques d'exercer son action. Budgets et administrations restaient séparés et il n'existait aucun organe de centralisation. C'est seulement avec M. Doumer que furent créés le budget général et les services généraux.

C'est ce défaut de direction et nullement, comme le déclare Sir Hugh Clifford, une tendance latine à exagérer le péril, que révèle l'affaire Mayréna. L'organisation administrative de l'Indochine, encore en gestation, ne pouvait avoir la fermeté d'un organisme adulte.

M. Ner.

George Groslier. — *La Sculpture khmère ancienne*. — Paris, G. Crès et Cie, 1925, in-8, 91 pp., 1 carte et 155 pl. (Collection française des Arts Orientaux.)

Ce que M. Groslier nous offre dans le présent volume est mieux qu'une simple réédition des chapitres déjà parus dans ses *Recherches sur les Cambodgiens*. C'est un travail nouveau. « On trouvera ici, tenté pour la première fois, écrit l'auteur, un exposé d'ensemble de cet art complexe qu'est la sculpture khmère. » Il s'agit donc d'une monographie, d'un essai de synthèse, consacré à un sujet encore peu étudié, et dont l'intérêt, il est permis de l'affirmer, s'accroît de jour en jour.

Les matériaux utilisés par M. G. sont pour la plupart inédits ou relativement peu connus, et cela augmente considérablement la valeur de son livre ; mais le principal mérite de l'auteur est, à notre avis, d'avoir tiré de l'oubli et en quelque sorte rapproché de nous les artisans anonymes qui ornèrent de sculptures les temples du Cambodge ancien et qu'il suppose avoir été les véritables créateurs de la statuaire et du bas-relief khmèrs. Personne n'a pénétré mieux que M. G. la psychologie de l'imagier cambodgien, « artiste verveux, personnel, varié », toujours prêt à suivre le vol de sa fantaisie, lorsque « tradition, culte et servitude architecturale lui accordent un instant de franche liberté ». Il en parle avec une incontestable compétence et beaucoup de sensibilité artistique, et ce qu'il en dit mérite d'autant plus de retenir notre attention, que ses opinions et ses théories reposent pour la plupart sur des faits observés sur le vif. Tout le monde connaît l'œuvre de résurrection à laquelle M. G. a déjà consacré plus de dix ans de son activité. On sait qu'il est l'infatigable animateur des anciens métiers cambodgiens et qu'il a réussi à grouper autour de lui, dans les ateliers de Phnom Penh, une élite d'artisans indigènes formés dans les traditions du passé. Artiste et archéologue à la fois, il tire de sa très riche expérience personnelle des arguments techniques précieux pour l'élaboration de ses thèses d'historien de l'art. Grâce à lui, nous savons maintenant d'une façon plus consciente, et avec plus de conviction, dirions-nous, ce qu'il y a de spontané, de personnel et d'original dans le ciseau qui sculpta Ankor.

Voyons maintenant comment se présentent dans son livre les origines et l'évolution de l'ancienne plastique khmère.

D'après M. G., l'art du Cambodge débute par une époque d'influence « gréco-indienne » et de « mélange indo-khmer », antérieurement à laquelle il y avait « un fonds national dont la formation nous échappe ». Cette époque qui commence vers le Ier siècle de notre ère et se termine au VIIe, au plus tard, n'aurait laissé que des monuments d'un caractère indien prononcé. Elle est sans rapports directs avec l'art cambodgien proprement dit. Celui-ci n'apparaît qu'au VIIIe-IXe siècle, dans le Nord-Ouest du Cambodge. Le temple de Bantãi Čhmàr en est la première éclatante

manifestation. Ce vaste ensemble renferme « toutes les formes architectoniques de l'avenir ». Il nous livre, entre autres motifs statuaires, le motif du nâga chevauchant le garuḍa, ainsi qu'un « buddha naturaliste », très différent des buddhas trouvés dans le bas Cambodge. « A partir de ce moment, lisons-nous (p. 77), le sculpteur khmèr est en possession de son art, montre toutes ses tendances, n'a plus rien de grec, ni d'indien en fait. Il s'avère aussitôt religieux, harmonieux, plastique, déjà styliste par ses Buddhas; verveux et naturaliste dans ses bas-reliefs; opulent, habile et varié dans sa sculpture décorative. Remarquez surtout comme le métier change de nature d'un genre à l'autre et correspond à chaque programme : de larges modelés et des lignes déliées chez la statue ; un ciseau sommaire, rapide et bon enfant dans le bas-relief, et enfin une main incisive, volontaire et méticuleuse dans le décor proprement dit. Je me refuse à voir dans cette variété le fait d'un peuple copiste. »

Après s'être épanoui dans la région du Nord-Ouest, le nouvel art national s'achemine vers Aṅkor. Ici, son triomphe est complet. « La région d'Angkor et son groupe d'édifices considérables reçut donc la plupart de ses richesses du Nord-Ouest et les perfectionna manuellement en les confiant à des artisans plus habiles, mais moins inventifs. Y naissent le Nâga privé du Garuda, les hauts soubassements décroissants, la fortune méritée de l'éléphant tant aux portes monumentales, sur le soubassement de la terrasse royale qu'en ronde bosse sur les angles des soubassements du Mébon oriental et de Bakong (Roluos)... En bref, tout ce qui caractérise le Nord-Ouest se retrouve dans la région d'Angkor, mais l'inverse n'est pas vrai... » (p. 71-72).

D'Aṅkor, le mouvement descendu du N.-O. se propage vers l'Est et le Nord-Est, non sans avoir cependant « perdu un peu de sa fougue au Bayon ». Mais au cours de cette nouvelle phase de son évolution, il atteint « une région retardataire où tout ce qui était vraiment khmer (*sic*), original, persistait » (p. 72): la résistance qu'il y rencontre, est telle qu'il n'arrive pas à la vaincre ; il dépérit et « meurt » (p. 72) sans que l'unification de l'art khmèr ait pu s'accomplir jusqu'au bout (p. 73).

Quelque ingénieux que puisse paraître ce système, on ne tarde guère à se rendre compte, en l'examinant de plus près, de certains inconvénients. Tout d'abord, il est fondé sur une chronologie encore flottante, aux repères mal établis. La date du Bayon est discutée, et il en est de même pour Bantãi Chmàr. La grande *part* du Nord-Ouest fut-elle édifiée avant le temple central et les portes d'Aṅkor Thom ? Cela, à la rigueur, peut se défendre. Par contre, il n'est pas prouvé que la construction de Bantãi Chmàr ait précédé celle du Prãḥ Khan d'Aṅkor ni celle du Prãḥ Thkôl dans la province de Kompong Svay (1). La « marche vers l'Est » de l'art khmèr n'est donc, dans l'état actuel de nos connaissances, qu'une simple hypothèse. A ces objections s'en ajoute une autre sur laquelle il convient peut-être d'insister. M. G. croit décidément trop à l'origine spontanée de l'art classique khmèr. L'éclosion soudaine, pléthorique, débordante d'un grand art monumental, né pour ainsi dire de lui-même, hors de tout contact avec les arts qui l'ont précédé sur son propre sol, voilà une thèse qui demande à être démontrée ! Si véritablement l'auteur était en mesure d'en

(1) D'après M. G., ce temple « marque le dernier point à l'Est où parvint l'art d'Angkor Thom qui débuta à Bantéai Chhma » (p. 83).

prouver le bien-fondé par des faits scientifiquement établis, nous serions là en présence d'un cas de parthénogénèse absolument unique dans l'histoire de l'art.

Passons maintenant à quelques critiques de détail.

Chapitre I. — P. 3. L'art khmèr ignore la « fenêtre à colonnettes ». Il faut, sans doute, lire : « fenêtre à barreaux-balustres ».

Chapitre II. — P. 5. À ma connaissance, le foudre et le disque ne figurent pas parmi les attributs de Çiva. *Ib.*, nous lisons : « Le troisième œil qui, au milieu du front, lançait en rayons de feu le courroux du dieu, n'est pas un signe constant du Çiva khmèr. En revanche, le voici chez d'autres divinités, dont probablement Lokeçvara, et aussi le front de nombreuses Apsaras. Les sculpteurs représentèrent volontiers Çiva assis sur son taureau Nandin ou tenant de la main gauche un chapelet et chevauchant un buffle : la statue de la planche 91 B est un bon exemple du premier de ces thèmes où l'on voit le dieu accompagné de sa Çakti ou épouse Pârvatî. Celle-ci, de son côté très en honneur sous ses noms divers de Prithivî, Gaurî, Umâ, etc., se montre souvent seule (pl. 21) sur la tête du buffle Mahisha et munie des attributs du dieu ou d'un lotus. » Ce passage contient quelques inexactitudes. Si le troisième œil de Çiva, en effet, n'est pas un signe distinctif constant de ce dieu dans l'art khmèr, il se rencontre néanmoins presque toujours sur les sculptures exécutées en pleine ronde bosse. Dans quelques cas, il est remplacé par la syllabe mystique *om*. Quant au losange que l'on distingue sur le front de certaines apsaras ou devatâs, j'y verrais plutôt un simple ornement ou, peut-être, une marque rituelle, analogue au *puṇḍra* des sectes hindoues. Il me paraît peu probable qu'on ait jamais représenté Mahadeva sur un buffle, ce *vâhana* étant réservé à Yama, dieu des enfers. En ce qui concerne Devî, celle-ci, lorsqu'elle revêt l'apparence de Kâlî Mahiṣâsuramarddinî, tient tantôt un glaive et un bouclier, tantôt la conque et le disque de Viṣṇu, auxquels s'ajoutent parfois, mais de préférence dans les images indiennes, les attributs habituels de Çiva. Jamais, sous cet aspect, elle ne porte de lotus.

P. 6. « Afin que la Trimûrti soit complète, nommons Brahmâ. Aucune image ronde bosse bien nette de ce dieu n'est encore venue au jour. » L'auteur manifeste ici, peut-être, un excès de scrupule. Tous les Brahmas khmèrs, traités en statues libres, sont parfaitement conformes aux règles de l'iconographie [1].

P. 7. Les « curieux personnages au corps humain et pourvus de têtes d'animaux », ont une place nettement déterminée dans l'iconographie indienne. Ce sont des génies ou *yakṣas*. Associés parfois aux *gaṇas* et *kumbhâṇḍas*, ils font partie du cortège de Çiva.

Chapitre V. — P. 11. M. G. attribue le Hevajra de la pl. 85 à une époque antérieure à l'art classique. C'est inexact. La statuette en question est un bronze typique du Xe-XIe siècle. J'ajouterai que c'est une de ces œuvres, plutôt rares dans l'art du Cambodge, où se manifestent, semble-t-il, des tendances tantriques.

---

(1) Outre les deux statues reproduites dans le livre de M. G. (pl. 10 et 26), on peut citer ici le Brahmâ du Trocadéro, provenant du Phnom Bok et celui du Musée Guimet ; cf. G. Cœdès, *Catalogue des pièces originales de sculpture khmère conservées au Musée indochinois du Trocadéro et au Musée Guimet*, dans *BCAI.*, 1910, p. 36 et 51.

Ib. Dans un demi-tympan d'Aṅkor Vat, lisons-nous, « des singes guerriers présentent sur leur corps des spirales : ce sont des touffes de poils. Vieille habitude buddhique probablement, car l'on sait que sur les têtes khmères du Maître, les cheveux sont ainsi traités en bouclettes séparées et enroulées comme des coquillages ». Le rapprochement me paraît un peu hasardé.

Chapitre VI. — P. 16. L'auteur écrit : « Il est un groupe de tours en brique qui ne semble pas avoir reçu d'enduit, du moins je n'en ai retrouvé aucune trace. Je veux parler des tours de Sambuor (Kompong Thom), dont les briques, d'une pâte particulièrement serrée, furent très finement sculptées en relief vigoureux (VIIe siècle). » L'auteur n'a sans doute pas étudié la question avec l'intérêt et l'attention qu'elle mérite. Autrement, il se serait aperçu qu'il existe encore de nombreux vestiges d'enduit sur les prāsāts de Sambor Prei Kuk. A proximité de certains édifices, il suffit de se baisser et d'écarter l'herbe, pour retirer de la couche de débris et de terre végétale, des fragments de mortier de chaux portant des traces de sculpture, avec, parfois, quelques restes de couleur. Je rappellerai à ce propos à M. G. que l'usage de revêtir les stūpas et tours en briques d'un enduit plastique, finement modelé et peint, a été pratiqué dans l'Inde longtemps avant que fût édifié le premier temple khmèr en matériaux durables.

Ib. Selon M. G., « l'art de Sambuor » constituerait « une exception absolument localisée dans le temps et l'espace et qui n'eut aucune suite ». En réalité, il s'agit d'une forme d'art représentée au Cambodge par plus de deux cents temples et dont l'aire d'expansion n'est pas moins considérable que celle de l'art dit « classique » [1].

Ib. « La salle, telle que nous l'entendons, n'existe pas en architecture khmère. » Je ne suis pas absolument d'accord avec l'auteur. Que sont, par exemple, les deux Khlãṅ d'Aṅkor Thom, sinon des bâtiments renfermant chacun une vaste et haute « salle » ? Il convient également de mentionner ici les édifices dits « du type de Tãp Čei », auxquels M. L. Finot, dans une récente étude, propose de donner le nom de *dharmaçālās* ou « maisons de charité ».

Chapitre VII. — P. 23. Sur un linteau de Bat Čŭm, M. G. a cru reconnaître un « Ramā sur Airavata ». Je proposerais de lire « Indra sur Airāvata ».

P. 24. « Je suggère, écrit M. G., qu'une hiérarchie sévère, semblable à celle qui régit l'architecture et le bas-relief, ordonnait l'exécution des divinités prévues dans le temple par rang de taille selon leur importance. » L'auteur trouvera dans les traités techniques hindous le détail de certaines prescriptions iconométriques dont il ne paraît que supposer l'existence. Ainsi, la *Bṛhat-Saṃhitā* donne des indications très précises quant aux proportions d'une statue de culte par rapport au sanctuaire dont elle occupe l'autel. Conformément au *Madhyama-daśa-tāla*, l'idole d'une çakti, lorsqu'elle voisine avec l'image du dieu, son époux, est toujours plus petite que cette dernière, sa hauteur ne devant pas dépasser le niveau du nez de

(1) Voir à ce propos, *Cartes de l'empire khmèr d'après la situation des inscriptions datées*, par H. Parmentier, dans *BEFEO.*, XVI, III, p. 71 et carte 1. La répartition des monuments correspond forcément à celle des inscriptions.

la statue masculine, ni être inférieure à celui de sa poitrine [1]. Il existe également des règles pour les dimensions des idoles placées à côté d'un liṅga.

P. 25. *Râksha* et *Râkshi* sont des termes défectueux. A remplacer par *rākṣasa* et *rākṣasī*.

Ib. M. G. mentionne parmi les sculptures de Koh Ké (Koḥ Ker) un Çiva qui « se montrait sur un buffle de 1 m. 60 de long ». J'ai déjà exprimé plus haut (p. 352) mes doutes quant à l'existence d'une telle image.

P. 30. « Le sourire des têtes khmères, si plein de mansuétude et de tranquillité, que certains des auteurs l'attribuent au philosophe du renoncement et ont pris l'habitude de tenir comme la marque du Buddhisme, se retrouve sur maintes lèvres brahmaniques. Il tombe par exemple des faces çivaïques du Bayon (pl. 2) après avoir erré sur des bouches de 0 m. 40 de longueur. » Que le « sourire d'Aṅkor » ait apparu pour la première fois sur le visage d'un buddha aux yeux clos, c'est de quoi je ne doute guère. Que ce sourire soit devenu plus tard une simple formule d'atelier et qu'il ait pénétré dans l'imagerie brahmanique après avoir « erré » sur la face de mainte statue mahâyâniste, ce fait ne change rien à la chose.

Ib. L'auteur écrit, toujours à propos des statues du « type souriant » : « Une expression tirée à tant d'exemplaires ne garde qu'une valeur symbolique. » C'est parfaitement vrai, mais M. G. oublie, il me semble, que dans l'art statuaire khmer, comme dans celui de l'Inde, tout est symbole et convention.

Chapitre VIII. — P. 39. On lit : « Quelques statuettes d'Avalokiteçvara à deux ou quatre bras et porteur du lacet, du lotus, du livre et du flacon... » Il faut remplacer « lacet » par « rosaire ».

P. 43. Le Buddha diadémé n'est pas une invention khmère. Ce type statuaire est connu dans le Bihar dès le IXe-Xe siècle [2].

P. 44. « On ne discerne chez les Buddhas [khmers] à torse nu que le pagne (*antara-vasaka*) maintenu par une ceinture, quelquefois la tunique (*uttarasanga*) laissant l'épaule droite découverte. Ces vêtements toujours plaqués et traités par un simple trait au cou ou aux chevilles. Telles sont les caractéristiques que nous livrent les statues de Çakiamuni mises à jour (*sic*), nettement indigènes, et qu'on puisse dater sans courir trop de dangers, du début du IXe au XIIIe siècle. Si je ne m'abuse pas, j'ai l'impression que dans aucun des pays où son culte parvint, ni dans sa propre patrie, aucune image du Gautamide n'a concrétisé l'idée du Buddhisme plus intelligemment que les deux chefs-d'œuvre khmers des planches 35, 36 et 38. Aucune n'a condensé si parfaitement sa doctrine, sa méditation, son renoncement, sa profonde bienveillance. Aucune n'est traitée avec des moyens aussi simples, directs, et n'est l'œuvre d'une inspiration plus recueillie et plus pénétrée de la Loi. Nulle enfin n'est plus nationale si j'ose dire, car entre plusieurs données et tant d'épisodes offerts par

(1) *Mem. of the Arch. Survey of India*, n° 3. *Talamana or Iconometry*, par T. A. Gopinatha Rao, 1920, p. 59.

(2) Un buddha de ce type, provenant du Magadha, a été rapporté par moi de l'Inde en 1911. Il se trouve maintenant au musée Cernuschi. Voir aussi A. Coomaraswamy, *History of Indian and Indonesian art*, pl. LXXI, fig. 228.

la vie de l'Illuminé, tandis que sur sa terre natale, il acceptait les dépouilles d'Alexandre, le Khmer plus jaloux et plus indépendant a su le prendre soit dans sa nudité spirituelle, soit en le parant comme les monarques du Kambuja et l'asseoir, l'abriter, le recueillir symboliquement dans les replis de l'ancêtre créateur et légendaire du pays : le Nâga. » Je crains que les faits exposés dans ce long passage ne soient illusoires. Le Buddha quasi-nu sous ses vêtements plaqués au corps, est un type iconographique courant de l'époque Gupta, et sa grande diffusion dans l'Inde, dès les IIIe-IVe siècles est attestée par d'innombrables statues et hauts-reliefs. Les idoles au torse complètement dévêtu, ne sont pas, non plus, sans équivalent dans l'art bouddhique indien (1). Pour ce qui est des images où le Bienheureux est assis sur les replis d'un nâga, dont le capuchon dilaté lui constitue une auréole, elles sont, elles aussi, indiennes d'inspiration. Le plus ancien exemple connu se trouve sur le *railing* d'Amarâvati, fait déjà relevé depuis longtemps par M. Foucher (2). Quant au Buddha paré de bijoux, il en a été question plus haut. Ainsi que je l'ai dit, c'est un motif indien, mahâyâniste sans doute, et qui fut créé, probablement, à l'époque des Pâla. A ces objections de fond, s'ajoute encore une petite remarque. Que signifie *Gautamide* ? Gautama, tout court, vaudrait peut-être mieux.

Chapitre IX. — P. 47. « L'*ûrnâ*, constante au Kaçmir manque à nos exemples cambodgiens ainsi que le limbe et l'auréole. Ainsi, par son iconographie, sa plastique, son type, son costume, sa pose et son esprit, le Buddha khmer aux VIIIe-IXe siècles n'a absolument rien du Buddha gandhârien. » Le centre de l'ancien Gandhâra correspond au district actuel de Peshawar et non au Kaçmir. Lire « nimbe » au lieu de limbe » (la même faute revient p. 49).

P. 48. Lire « Kanheri », et non « Kauheri ». La même erreur se répète p. 49.

P. 49. « Le Buddha debout qui flanque le stûpa d'Ajanta. » L'auteur ne s'exprime pas ici en termes précis. Ajaṇṭa possède non pas un, mais quatre sanctuaires rupestres aménagés en *caitya* et contenant chacun un stûpa. Aucun de ces monuments n'est « flanqué » d'un Buddha, mais l'un d'entre eux porte en effet une image debout du Bienheureux, qui occupe le milieu du stûpa, face à l'entrée.

Ib. Les buddhas sculptés d'Ajaṇṭâ ne sont pas « gréco-indiens », mais du plus pur style Gupta.

---

(1) Exemple : le Buddha de Mankuwar, daté de l'an 448-49 A.D. Cf. A. Coomaraswamy, *History of Indian and Indonesian art*, pl. XLIII, fig. 162.

(2) Cf. *Une statue du Buddha*, dans *BCAI*, 1913, p. 101. « Nous ne nous souvenons pas, écrit M. Foucher, d'avoir jamais rencontré ce motif dans l'Inde du Nord, pas plus au Gandhara qu'au Penjâb ; et l'on vient seulement d'en retrouver un spécimen dans le bassin du Gange. En revanche, il se montre déjà assez fréquemment à Amarâvati, dans le Dekhan, dès le IIe siècle de notre ère : et c'est sans doute là (Amarâvati est toute proche de l'embouchure de la Kistna) ou dans quelque autre port de la même côte qu'il a dû s'embarquer pour faire fortune en Indochine. » On a trouvé depuis au Bengale d'autres images du Buddha assis sur le Nâga, et la question se pose de savoir si ce motif n'a pas pénétré au Cambodge par la voie du Nord, avec le mahâyânisme.

Chapitre XI. — P. 59. Je ne connais aucune tour à quatre visages datant du VIIIe siècle.

P. 60. L'auteur écrit, à propos du Bayon, que le statuaire khmèr avait transformé la tour à étages décroissants en une « monstrueuse ronde bosse quadricéphale ». Le mot « monstrueux » exprime-t-il exactement ce qu'il a voulu dire? Je ne le crois pas. Un adjectif comme « énorme », « géant » ou « gigantesque » conviendrait peut-être mieux. P. 65, il est question d'un socle « monstrueux à destination inconnue ». Ici encore, il y a manque de clarté par suite d'un terme impropre. « Quadricéphale » est à éviter.

Chapitre XII. — P. 65. « Aux sculptures décoratives animale et végétale, dit M. G., s'ajoute la sculpture strictement ornementale dont on ne connaît pas encore les origines naturelles à supposer qu'elle ne fût pas, dès le début, une pure spéculation plastique. Géométrique et symétrique, elle comprend le rinceau, ses innombrables variétés et dont le groupement détermine des chevrons, des losanges, des écussons, etc... » Le rinceau proprement dit (du lat. pop. *ramicellus*, dimin. de *ramus*, rameau) est végétal par définition et n'entre pas dans la catégorie des ornements géométriques, même lorsque ses éléments, ordonnés selon les règles de la symétrie, sont ceux d'une plante idéale. Quant au rinceau géométrisé, il n'existe pas dans l'art khmèr. On y trouve par contre des fleurons et des rosaces inscrits dans des losanges ou entre des courbes géométriques. De même, on y rencontre, surtout à l'époque classique, des feuilles et des pétales schématisés, décor habituel des bandeaux et doucines.

Chapitre XIII. — P. 66. L'auteur classe les statues de divinités sous la rubrique « statuaire architecturale ». On est quelque peu surpris de voir ainsi les images de culte traitées de pair avec les nāgas, garuḍas et autres motifs ornementaux.

Chapitre XIV. — P. 68. Nous lisons, à propos du bronze khmèr : « Jamais jusqu'ici on n'a traité cette branche de la sculpture khmère ». L'auteur aurait dû mentionner ici, ne fût-ce que dans une note, la monographie de M. G. Cœdès sur les anciens bronzes du Cambodge, parue au printemps de 1923 dans *Ars Asiatica*, et qu'il cite, du reste, plus loin (p. 87) [1].

P. 69. L'auteur date maintenant du Xe siècle le Hevajra de bronze (pl. 85) qu'il attribuait plus haut (p. 11) à l'époque pré-classique (VIIe-VIIIe siècles).

Chapitre XV. — P. 71. Le lecteur est invité à « imaginer une étoile à trois branches ayant Angkor pour centre, une branche au Sud et les deux autres orientées l'une vers le Nord-Ouest et l'Ouest, l'autre vers le Nord-Est et l'Est ». J'avoue ne pouvoir me représenter le schéma en question autrement que sous l'aspect d'une étoile à cinq rayons.

---

(1) Cf. également *Matériaux pour servir à l'étude de l'art khmèr*, par A. Foucher dans *BCAI.*, 1912, p. 215 sqq. Une partie de cet article est consacrée aux bronzes rapportés du Cambodge par M. Chambert, administrateur des Services civils (pl. X-XIV).

P. 71. Selon M. G., la sculpture décorative aurait été « peu florissante » au VII° siècle, c'est-à-dire pendant la période qui précéda l'art classique. Cette affirmation me paraît erronée. L'art khmèr primitif, en réalité, nous a légué un grand nombre de prâsâts ornés de belles sculptures. L'auteur lui-même, du reste, dit, dans un précédent chapitre (p. 16), à propos des tours de Sambor Prei Kŭk, qu'elles sont « très finement sculptées en relief vigoureux ».

Ib. Quelle est exactement la période d'art que M. G. appelle « art du Harihara » ? Serait-ce celle que M. H. Parmentier a fait connaître sous la désignation « art khmèr primitif » ? Il serait utile de s'entendre à ce propos, car dans *Arts et Archéologie khmers* (I, pl. IV), le Harihara du Prâsât Andet, ce chef-d'œuvre du VII° siècle, se trouve transporté en pleine époque classique (X°-XII° siècles).

P. 72. Il existe une tour à quatre visages dans la région à l'Est d'Aṅkor : le Prâsât Stung.

Chapitre XVI. — P. 75. M. G. écrit : « Ce peuple avait acquis, je pense, à l'aide du bois, les principes d'une architecture qui persistent jusque dans le dernier de ses temples de pierre et qui n'ont absolument rien d'indien. Qu'il s'agisse de poterie familière, de vases rituels ou de ces tuiles vernissées qui couvrirent les monuments civils et souvent les temples, la céramique khmère est manifestement d'origine chinoise. Nous venons de dire que le bronze, les procédés de laquage et de dorure se recommandent de la même inspiration... » Nous allons reprendre point par point ces assertions.

1. Il est exact que les Khmèrs de l'époque classique ont introduit dans la construction de temples en pierre des procédés empruntés à l'architecture en bois. De même, il est exact que certains d'entre ces procédés sont manifestement indigènes. Mais ce fait étant établi, faut-il en conclure que le prâsât khmèr, tel qu'il apparaît dans l'art d'Aṅkor, ne présente plus aucune analogie avec le temple indien ? Il semble que non. En effet, c'est dans l'Inde des Gupta que s'élabora ce type de tours à plan carré, à soubassement redenté et à étages décroissants, dont le Cambodge classique nous offre tant d'exemples. Et c'est également de l'Inde que vient la fausse porte, que viennent tant d'autres éléments de décoration architecturale, tels que la colonnette baguée, la bande-pilastre, la fenêtre carrée avec son encadrement mouluré, enfin le motif ornemental de la *devatā* debout sous un arceau léger. Je n'insiste pas davantage. La question est trop vaste pour que l'on puisse la traiter ici à fond.

2. « La céramique khmère est manifestement d'origine chinoise. » Que des céramistes chinois aient établi, à l'époque d'Aṅkor, leurs fours sur le Phnom Kulen et ailleurs, et qu'ils aient enseigné aux indigènes l'art de fabriquer des tuiles et des poteries vernissées, cela paraît, en effet, très probable. Ce qui me semble moins sûr, c'est l'origine chinoise de la céramique khmère. Je ne crois pas que la question puisse être résolue, sans qu'on ait tenu compte de la documentation si riche et instructive, fournie par le Siam et surtout par la Birmanie, où l'art de la brique émaillée avait été particulièrement florissant vers les X°-XI° siècles, ainsi que l'atteste le temple d'Ānanda à Pagan. En somme, le problème est à peine posé, et nous ne savons rien de précis sur les véritables origines de la céramique khmère.

3. Selon M. G., le bronze khmèr, lui aussi, s'inspire de la Chine. J'ignore sur quels documents repose cette affirmation. Jamais, jusqu'ici, on n'a trouvé

au Cambodge, de statuette ou d'autre objet en métal qui puisse évoquer d'une façon quelconque l'art des T'ang ou des Song. Par contre, les plus anciens bronzes de l'Indochine, ceux que l'on peut attribuer sans aucune hésitation à l'époque du Fou-nan, trahissent tous une intime parenté de forme et de technique avec les bronzes de style Gupta (1).

P. 76. Nous lisons, à propos des temples de Sambor Prei Kük : « Tout cet art ne fait qu'arriver. Il se fixe dans le bas Cambodge comme si tout un noyau d'immigrés occidentaux arrivés probablement par mer avec leurs architectes et leurs sculpteurs n'avaient pu agrandir ni même soutenir leur influence, car malgré l'importance de cette vieille cité et la perfection de son décor, un siècle après seulement, plus rien n'en subsiste... » Depuis que M. G. écrivit ces lignes, *L'Art khmer primitif* de M. H. Parmentier a démontré la place importante que l' « école de Sambor » tient dans l'architecture et la plastique du Cambodge ancien. Mais il n'est peut-être pas inutile de citer ici quelques lignes empruntées à M. G. lui-même, et qui restreignent, je le crois, assez sensiblement la portée de son propre jugement. En parlant des rapports qui paraissent avoir existé entre les Khmèrs proprement dits et le royaume à moitié indien, absorbé par eux, l'auteur écrit (*A. A. K.*, II, 333) : « Le nationalisme des Khmers et le ressentiment qu'ils pouvaient conserver contre lui (le royaume qui les précéda) ne les empêchèrent pas de lui faire quelques emprunts. Par exemple, si les architectes du Nord innovèrent le grès, ils n'en continuèrent pas moins à construire en brique. S'ils inventèrent le temple à galeries, les terrasses cruciales, les tours à 4 visages, maints dispositifs nouveaux et cents (*sic*) motifs originaux ; ils conservèrent, à leurs portes, le linteau sculpté sur jambages moulurés et flanqué de piédroits : éléments essentiels déjà présents sur les plus vieilles tours méridionales. On peut dire que c'est au Midi que les nouveaux bâtisseurs empruntèrent le plan fondamental de leur tour... » Voilà un point de vue qui me paraît fort défendable : mais alors, quelle est la vraie opinion de l'auteur ?

P. 77. « Nous avons vu, écrit M. G., que l'équilibre se rompit peu à peu entre ces trois arts : ronde bosse, bas-relief et décoration et que l'ornemaniste, sous l'impulsion de l'architecte qui méditait Angkor Vat et entendait que la sculpture devînt respectueuse de l'architecture — ce que l'Indien ignora toute sa vie — le décorateur, dis-je, prit de plus en plus le pas sur l'imagier et le statuaire. » On ne saurait contester que dans l'art hindou, il y a fréquemment comme une rupture d'équilibre entre le décor sculpté d'un temple et ses formes architecturales. Dans l'imagerie médiévale brahmanique, notamment, l'*horror vacui* est devenu un véritable principe. Il n'existe guère d'édifice religieux appartenant à cette époque, qui ne disparaisse jusqu'au sommet de son *çikhara* sous une avalanche de statues et d'ornements de toute sorte. Cependant, et j'insiste sur ce fait, il est des monuments indiens, où les conceptions de l'architecte sont en

(1) Pourquoi, d'ailleurs, ne pas admettre que les habitants de la péninsule indochinoise ont connu le bronze dès les temps préhistoriques ? Ce qui est certain, c'est que l'art du bronze florissait au Founan, et probablement déjà avant les premières relations de ce pays avec la Chine (*BEFEO.*, III, 263, 269). A propos des gisements de cuivre et d'étain en Asie orientale, cf. J. de Morgan, *L'Humanité préhistorique*, p. 124 et fig. 51.

parfaite harmonie avec l'effort fourni par le sculpteur ; tel, par exemple, le temple 17 de Sāñchi, dont la savante eurythmie et la simplicité presque sévère font songer aux temples égyptiens [1]. On peut également, à ce propos, évoquer les prāsāts en briques de Sambor Prei Kŭk que M. G., à cause de leur caractère hindou, a mis à l'index. Ces tours portent, en effet, un décor sculpté aussi harmonieux que sobre, et qui respecte volontiers le plan et les profils de l'édifice. De même, il y a dans la forêt de Sambor, sur la route qui mène à Kompong Thom, un édicule en dalle de grès, le N 17, qui réalise, il semble, d'une façon absolument parfaite, l'entente synthétique entre l'art de l'architecte et celui du sculpteur-ornemaniste.

P. 80. « Telle statue de déesse trop femme malgré le prêtre. » Dans l'art hindou, la règle est de représenter la femme comme un être doué de tous les attraits physiques, comme une épouse désirable et une mère idéale. La plantureuse beauté d'une Lakṣmī ou d'une Pārvatī n'a donc rien qui offense le sens esthétique d'un brahmane, de même qu'un liṅga, dans la pensée d'un croyant, n'a rien qui puisse être interprété autrement que dans un esprit strictement rituel.

P. 86. Dans la notice jointe à l'image des neuf devas de Kŭk Roka (pl. 82, B) nous lisons : « B. M. Przyluski semble avoir identifié ces neuf divinités : les huit Dikpālaka qui président aux 4 points cardinaux et aux 4 points intermédiaires auxquels les Khmèrs auraient ajouté le soleil... » M. Przyluski ne fait que se rallier à une suggestion de M. H. Parmentier, ainsi qu'il le dit, du reste, lui même. Cf. *Arts et Archéologie khmèrs*, t. I, fasc. 4, p. 321.

Planche 33. Le buddha hanché de Prei Krabas est désigné comme « Buddha gréco-khmer ». Il s'agit tout simplement d'une statue exécutée dans le style des Gupta. Le terme « gréco-khmèr » ne repose sur aucune donnée réelle. On pourrait, avec autant de raison, parler d'une sculpture gréco-chinoise à propos des grottes de Long-men, ou qualifier les fresques du Hōryū-ji d'art gréco-japonais.

Planche 47. M. G. présente au lecteur un buddha d'Aṅkor Vat comme « exemple de statue peinte et en place dans un sanctuaire ». Cela n'est pas absolument exact, car il s'agit d'une statue installée par les bonzes dans un sanctuaire brahmanique, après destruction de l'autel.

Planche 143, A. C'est à tort que le linteau reproduit dans cette planche est attribué à l'art pré-classique. C'est là une œuvre caractéristique du XIe-XIIe siècle.

Il reste maintenant à dire un mot des illustrations. Elles laissent malheureusement beaucoup à désirer. Cela tient tant au choix des sujets qui n'est pas toujours heureux, qu'à la négligence de l'imprimeur. Dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux, un grand nombre de planches sont si mal tirées qu'elles peuvent à peine être utilisées comme documents, et ce manque de soin est d'autant plus à regretter que dans la collection des monographies d'art où figure le livre de M. G., la plastique égyptienne est représentée par un volume irréprochable à tous les points de vue.

V. Goloubew.

---

(1) Coomaraswamy, *op. cit.*, fig. 151. L'édifice date des débuts du Ve siècle.

Arts et Archéologie khmèrs, tome II (1926), fascicule 3. Paris. Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales (Ancienne maison Challamel). in-4°. 95 pp. numérotées de 253 à 348. 4 pl. en similigravure (29–23) et 8 en héliogravure (XXVIII–XXXV), nombreuses illustrations dans le texte.

Le premier des trois articles dont se compose ce fascicule, est une étude de M. Paul Bellugue, adjoint à la Direction des Arts cambodgiens, sur *L'Anatomie des formes dans la sculpture khmère ancienne*. Ainsi que l'indique très clairement le titre, il s'agit non pas d'un traité d'iconographie proprement dite, mais d'un essai de somatologie statuaire.

Dans son livre sur *La Sculpture khmère ancienne*, dont le compte rendu a été donné plus haut (p. 350), M. Groslier consacre un petit chapitre à l'étude du squelette et de la musculature dans la statuaire khmère. M. Bellugue continue les investigations anatomiques amorcées par cet auteur, mais il en élargit le cadre et leur constitue en même temps une base scientifique plus solide. Disciple de P. Richer et de H. Meige, il met au service de l'archéologie khmère les méthodes de ses maîtres. Les observations recueillies par lui sur tout un peuple de statues de bronze et de pierre, ainsi que sur de nombreux bas-reliefs, sont groupées selon les diverses régions du corps, chaque paragraphe ou chapitre correspondant à une partie déterminée : tête, cou et nuque, région mammaire et sternale, etc. L'ensemble représente, pour ainsi dire, l'homme anatomique complet. Cependant, pour plus de clarté, et aussi, sans doute, pour défricher un peu le terrain réservé aux archéologues, M. B. a introduit dans son essai une distinction fondamentale d'ordre chronologique, « admise, du reste, par les savants les plus autorisés », celle entre l'*art prékhmèr* et l'*art khmèr* proprement dit. Les deux arts correspondent, le premier aux VIIe–VIIIe siècles, le second à l'époque de la floraison d'Aṅkor. Cette distinction, en effet, paraît assez logique.

Je ne puis donner ici qu'un résumé très incomplet des observations et analyses contenues dans l'article de M. B. L'impression qui prédomine est celle d'un travail consciencieux, soigné dans le détail, et que les spécialistes pourront consulter avec confiance.

L'auteur a mesuré au Musée Albert Sarraut les têtes d'environ 90 statues et en a établi les indices céphaliques. Les résultats de cette opération sont les suivants. Sur 25 têtes de style prékhmèr, 23 ont leur diamètre antéro-postérieur plus grand que le diamètre transverse, ce qui représente un pourcentage assez faible, 8 pour 100 seulement, de brachycéphalie absolue (p. 255). Dans l'art khmèr, par contre, la largeur du crâne l'emporte sur la profondeur dans une proportion de 41,5 pour 100, et l'auteur, à ce propos, attire notre attention sur le fait, que la même tendance à la brachycéphalie se constate chez le peuple cambodgien actuel [1]. « Il

---

[1] On peut ajouter à ce propos que dans l'art khmèr classique la tendance à la brachycéphalie se manifeste jusque dans les lions stylisés d'Aṅkor Vat.

résulte donc de ces observations que le Cambodgien est bien le descendant du Khmèr et que les statues sont bien faites à la ressemblance de ce dernier. » [1]

Non moins intéressantes sont les données fournies par l'étude comparative des éléments de la face. Les imagiers khmers des VIIe-VIIIe siècles accentuaient volontiers l'ossature de l'orbite, évitaient de joindre les sourcils au-dessus de la bosse nasale, creusaient des fossettes et des sillons autour de la bouche qui paraît ainsi comme encastrée dans les joues. Les statues de cette époque ont le front rectiligne ou légèrement bombé. Le menton est petit, de forme ronde, et souvent accompagné d'un pli sous-mentonnier. Tous ces traits disparaissent dans les sculptures postérieures au VIIIe siècle, lesquelles se distinguent par un front fuyant, une bouche peu enfoncée dans les joues, un menton souvent large et carré (p. 296).

La façon dont sont traités les yeux donne également lieu à des observations fort utiles pour des « diagnoses de style ». Dans l'art prékhmèr, il n'existe pour ainsi dire pas de dieu aux yeux clos. Dans l'art khmèr, au contraire, les images divines ont généralement les paupières baissées, soit complètement, soit à demi. Dans ce dernier cas, l'œil s'encadre de lignes sinueuses et obliques, et l'auteur rappelle à ce propos que cette obliquité et cette sinuosité du bord palpébral se retrouvent dans des peintures florentines du XVe siècle. La remarque est exacte, mais un rapprochement avec les fresques d'Ajaṇṭā aurait peut-être mieux valu, car le détail en question est de la plus pure essence indienne.

Des différences non moins sensibles s'accusent dans la manière de traiter les joues, les oreilles, le cou. Ainsi, les joues sont marquées dans l'art prékhmèr d'un pli nasolabial qui n'existe guère dans les images de l'époque classique.

Si de la tête on passe aux autres parties du corps, on constate, sur les spécimens des VIIe-VIIIe siècles, des épaules « parfois assez bombantes », des « seins hémisphériques franchement localisés en statuaire », une musculature assez nettement indiquée le long de la colonne vertébrale, détails bien marqués et définis, auxquels correspondent, dans l'art khmèr, des épaules carrées, des seins « fondus par le haut avec la poitrine », et l'absence de tout muscle voisinant avec les vertèbres. Pour la commodité du lecteur, toutes les données anatomiques ont été résumées et groupées à la fin de l'article dans un « tableau comparatif » (p. 296).

Le chapitre consacré aux membres inférieurs (cuisse, genou et jarret, jambe, cou-de-pied et pied) est l'un de ceux qui se lisent avec le plus d'intérêt. On a souvent insisté sur le fait que dans la statuaire cambodgienne, lorsqu'il s'agit d'idoles debout, les parties basses du corps sont très souvent mal exécutées. « La plupart des jambes, écrit M. Groslier, se terminent par des pieds qui rarement peuvent supporter l'examen le plus bienveillant. » Quelque juste que puisse paraître cette remarque, elle ne l'est en réalité que par rapport aux spécimens représentant l'art khmèr proprement dit, car dans l'art prékhmèr, les pieds et les chevilles sont traités parfois avec

---

[1] L'auteur semble attribuer une valeur différente aux mots *Cambodgien* et *Khmèr*, ce qui est une erreur. Il s'agit, en réalité, de deux termes ethnologiques ayant exactement la même signification.

une véritable maîtrise. Les caractéristiques établies par M. Bellugue pour cette partie du corps sont les suivantes (p. 291-292). Pour l'art prékhmèr : 1° divergence des bords latéraux du talon vers les orteils ; 2° disposition en éventail des axes de l'orteil ; 3° longueur accentuée du 2e orteil qui excède toujours celle des autres. Pour l'art khmèr : 1° bords latéraux parallèles ou même convergents en avant ; 2° disposition des orteils parallèle ou convergente en avant ; 3° le 2e orteil moins long que le premier, l'extrémité des orteils formant soit une ligne droite, soit une ligne légèrement incurvée. L'auteur constate enfin que dans certaines statues prékhmères, le Harihara de Phnom Penh, par exemple, le 5e orteil est ramené vers l'intérieur, « disposition fréquente dans la nature et *constante dans l'art grec* » (p. 292). Ces derniers mots sont imprimés en italique. Pourquoi ? Le jeune et sympathique artiste serait-il hanté, lui aussi, par le mirage d'un art gréco-khmèr [1] ?

L'étude de M. B. n'étant qu'un répertoire raisonné de formes, il est difficile de dire quelque chose de précis sur les idées dont s'inspire l'auteur en matière d'esthétique et sur les voies qu'il suivra plus tard, lorsqu'il aura à se prononcer sur les origines de la sculpture khmère et les influences subies par elle au cours de son évolution. Toutefois, certaines remarques, disséminées çà et là dans le texte, permettent d'ores et déjà d'empiéter un peu sur l'avenir et de tenter quelques pronostics.

Ainsi, par exemple, M. B. insiste sur ce qu'il appelle « l'indépendance de l'art prékhmer ». « Que l'on veuille bien, écrit-il (p. 294), se reporter au tableau récapitulatif et comparatif que je donne à la suite de cet article. J'y ai résumé les caractères spécifiques et par suite opposés des statuaires prékhmère et khmère. » Je me demande si l'auteur ne sera pas amené un jour à remplacer ce jugement par un autre, moins affirmatif. Que l'art prékhmèr et l'art khmèr soient à certains points de vue, l'un à l'égard de l'autre, comme deux pôles opposés, rien de plus vrai. Mais il existe, d'autre part, entre les deux arts, une multitude de formes intermédiaires, de nuances et de degrés de transition, dont tout travailleur méthodique doit tenir compte, faute de quoi il risquerait de tomber dans le parti pris ou le dilettantisme. En d'autres termes, il n'y a pas de rupture de continuité, pas de *vacuum formarum*, entre les deux écoles. Celles-ci se suivent très normalement dans le temps ; elles appartiennent au même pays, sont le produit de la même race, et la fin de l'une amène et détermine la naissance de l'autre.

Passons maintenant à une autre question. M. B. croit reconnaître dans l'art khmèr, c'est-à-dire dans l'art des IXe-XIIe siècles, deux groupes de sculptures d'aspect très différent. Dans le premier groupe « l'observation de l'être vivant semble directe, d'une naïveté qui paraît exclure l'influence d'un art étranger. Dans

---

(1) Un peu plus loin, p. 294, on lit : « Le Harihara, par la légère hyperextension de sa jambe portante, évoque *irrésistiblement le style grec*, où il est de règle que le membre inférieur portant soit légèrement fléchi. »

l'autre, les figures sont telles que le décorateur l'emporte sur le statuaire, le style sur la vie » (p. 295). [1]

En principe, il n'y a rien à objecter contre une telle division, mais ce dont je doute fort, c'est qu'elle soit à sa place dans un travail comme celui de M. B., dont le principal sinon l'unique but est de rassembler des matériaux et de les présenter dans un ordre rationnel. La critique anatomique et l'histoire de l'art sont deux sciences différentes, dont l'une relève directement de l'histoire naturelle, tandis que l'autre tire ses origines du raisonnement et de l'observation esthétiques et s'appuie volontiers sur la connaissance des sources épigraphiques et littéraires. Leurs points de contact sont encore loin d'être établis avec toute la netteté désirable, et demandent à être étudiés avec soin. L'auteur ne montre-t-il pas un peu trop de précipitation, en sortant du cadre qu'il s'est imposé lui-même au début de son étude ? Car il n'est guère possible d'établir la distinction entre une statue du « type réaliste » et une œuvre du « type stylisé » sans avoir recours encore à d'autres données que celles que fournit la simple observation anatomique des formes. Pour s'en rendre compte, il suffit, du reste, de jeter un coup d'œil sur le « tableau comparatif de deux styles khmèrs », placé dans l'article de M. B., à la suite du « tableau comparatif des formes prékhmères et khmères » (p. 297). Voici, par exemple, quelques-unes des caractéristiques mentionnées sous la rubrique « type stylisé » :

Tête. Tendance à la brachycéphalie.

Front. Saillant.

Yeux. Pas complètement clos.

Nez. Légèrement busqué du bout.

Bouche. Lèvre inférieure souvent proéminente.

---

(1) En opposant à un art khmer stylisé un art d'inspiration réaliste, basé sur l'observation directe du modèle vivant, M. B. paraît se rallier à des idées dont je m'étais fait l'interprète à diverses reprises, notamment dans une conférence faite à l'India Society de Londres, en décembre 1923. Le hasard a même voulu qu'il ait choisi pour exemple de son « type réaliste » le même Buddha de Bantãy Čhmàr (*Arts et Arch. khmers*, t. II, fasc. 3, pl. XXXI) dont j'ai fait le représentant du style national khmèr. Voici, du reste, les termes dans lesquels cette statue a été décrite par moi : « Ce qui caractérise cette image, c'est la présence d'indices ethnologiques qu'on ne retrouve pas dans le Buddha du Bayon (Musée Albert Sarraut), créé, celui-ci, d'après une conception plus idéale et abstraite. La face est presque carrée, le nez est aplati, la bouche très large. Les yeux sont obliques et les sourcils se relèvent vers les tempes. Tous ces détails se retrouvent chez des individus vivants de race khmère, et il est permis d'en conclure que nous sommes en présence d'une œuvre de facture essentiellement autochtone. » Cf. *India and the Art of Indo-China* dans *The Influences of Indian Art*, Londres, 1925, p. 124 et fig. V. Dans sa remarquable étude sur le *Bayon d'Angkor*, M. Philippe Stern distingue également deux types de statuaire khmère (p. 13 sqq.), mais son système de classement ne correspond ni au mien, ni à celui de M. Bellugue, bien qu'il y ait entre nos façons de voir des points de contact incontestables. A propos d'un « canon idéaliste khmer », voir mon article *Sur quelques sculptures cambodgiennes* dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1923, p. 163.

Menton. Saillant et plus défini (que dans le type opposé), avec barbe constante.
Oreilles. Parfois stylisées à l'extrême.

A part les « oreilles stylisées » qui d'ailleurs se retrouvent dans le type opposé et la « barbe constante », n'est-ce pas là un signalement qui pourrait convenir tout aussi bien à un Khmèr vivant, qu'à un Çiva ou un Lokeçvara de pierre ? Et pourquoi l'auteur considère-t-il les statues brachycéphales comme appartenant au « type stylisé », quand il existe, selon sa propre affirmation (p. 256), des rapports étroits entre la brachycéphalie de la statuaire khmère et celle du peuple cambodgien actuel ? Et enfin, quelle est la place qu'occupent dans son système les idoles dont les yeux ne sont ni clos, ni mi-clos, mais bel et bien ouverts, comme cela se voit sur tant d'exemples de l'époque d'Aṅkor ?

Que M. B. me permette encore une critique à propos de son tableau comparatif. Je me méfie *a priori* de tout classement où interviennent, à chaque instant, des adverbes plus ou moins limitatifs tels que « parfois », « jamais très », « souvent », « très peu », « quelquefois » ; leur emploi, à mon avis, indique trop nettement que l'auteur ne se sent pas d'accord avec lui-même, qu'il cherche encore et qu'il hésite, ainsi que du reste il l'avoue lui-même (p. 296, n. 1).

Et maintenant, pour finir, deux dernières petites remarques.

P. 261. Le mot *raksha* est à remplacer par *rākṣasa* (*rākshasa*). L'auteur ferait bien de ne pas trop suivre la terminologie de M. Groslier, surtout lorsqu'elle est empruntée au sanskrit [1].

P. 267. Nous lisons, à propos de l'expression souriante que l'on observe sur la face de certaines statues khmères : « C'est le sourire que nous trouvons de nos jours aux devantures des photographes populaires et je crois bien qu'il doit correspondre à un idéal similaire. » Des phrases de ce genre sont à éviter. Elles ne disent absolument rien et ne peuvent que choquer le lecteur averti.

Sous le titre modeste de *Notes sur le Palais Royal d'Angkor Thom*, M. Henri Marchal a réuni les premiers éléments d'une monographie sur ce vaste ensemble d'enceintes, de terrasses, de bassins, d'édifices à destination sacrée ou profane, de vestiges de tout genre, que l'on suppose avoir été le centre officiel de la capitale khmère, sorte de Cité interdite, où résidait le souverain. Pour des raisons d'ordre surtout budgétaire, le dégagement de ces importantes ruines s'est poursuivie jusqu'ici dans des conditions moins favorables que celles dans lesquelles furent repris à la brousse Aṅkor Vat et le Bayon. Les crédits dont dispose l'Ecole Française d'Extrême-Orient pour les travaux d'Aṅkor, ne sont pas illimités, et ainsi que le remarque l'auteur avec raison, il fallait tout d'abord « aller au plus pressé », se préoccuper des monuments déjà connus et classés, avant d'entreprendre des recherches d'un caractère plus général.

En 1916, lorsque M. H. M. succédait à Jean Commaille comme conservateur *p. i.* du groupe d'Aṅkor, l'enclos du Palais royal était encore, au point de

(1) Une liste des principaux termes indiens employés dans l'archéologie khmère a été publiée dans *BEFEO.*, t. XXV, p. 587.

vue archéologique, un terrain à peine défriché (1). Seul, le pavillon d'entrée derrière la Terrasse d'honneur avait été sommairement nettoyé et débarrassé des termitières qui en obstruaient les passages. A l'intérieur du double mur, on avait procédé à quelques sondages, éclairci un peu la brousse autour des principaux monuments et pratiqué des sentiers pour les touristes. C'est au pied du Phimânàkàs que M. M. installa son premier chantier. Les fouilles dirigées par lui ne tardèrent pas à donner d'excellents résultats (2). La base du monument, jusqu'alors enfouie sous un remblai haut d'environ 2m50, fut complètement dégagée sur une partie de son pourtour, et le Phimânàkàs reprit ainsi sa silhouette d'autrefois, « plus élancé et justifiant mieux son nom de *Palais aérien* ». Au cours de ce travail apparurent les fondations de plusieurs édifices en matériaux légers dont les débris étaient en quantité mêlés au sous-sol. Ils correspondaient à trois niveaux différents. Devant l'escalier Est du Phimânàkàs les déblais contenaient des matières charbonneuses sous un amas de tuiles, provenant d'une toiture effondrée sans doute par suite d'un incendie.

Les fouilles livrèrent aussi deux importantes inscriptions, publiées depuis dans le *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*. L'une d'entre elles, une petite stèle en grès, se trouvait encore *in situ* sur son piédestal, à l'angle S.-E. de la base du temple, au-dessus du niveau correspondant au dallage primitif. Bien qu'elle ne soit pas datée, on peut l'attribuer, en raison de ses caractères paléographiques, au règne de Jayavarman VII (1181-1201 A. D.). Elle porte un texte sanskrit de 6 lignes, accompagné d'un texte khmèr de 11 lignes qui en est la traduction (3). Dans cette inscription, l'arbre de la *bodhi* est identifié à la Trimûrti hindouiste, ses racines étant Brahmâ, son tronc, Çiva, ses branches, Viṣṇu, exemple curieux, mais nullement exceptionnel de ce syncrétisme religieux qui paraît avoir connu au Cambodge des périodes de grande vogue et dont il existe également des témoignages dans l'art et l'épigraphie de Java.

La seconde inscription est plus importante, encore qu'elle ne soit pas complète (4). C'est une stèle en forme de borne et portant un texte entièrement rédigé en sanskrit sur chacune des quatre faces. De même que la précédente inscription, elle appartient à l'époque de Jayavarman VII. On y lit le panégyrique d'une reine qui obtint le nirvâṇa après avoir répandu autour d'elle de nombreux bienfaits et pratiqué les vertus des ascètes. Cette dernière stèle ne se trouvait plus en place au moment de sa découverte. Elle était comme encastrée dans une sorte de bétonnage grossier, ce qui explique peut-être son mauvais état de conservation.

Les tranchées ouvertes à la base du Phimânàkàs mirent encore au jour un nombre considérable de sculptures, pour la plupart des blocs de grès ornés de bas-reliefs. Ces bas-reliefs offrent d'indiscutables analogies avec le décor de la Terrasse du Roi

---

(1) Sur les travaux exécutés par l'École Française d'Extrême-Orient dans l'Enceinte royale d'Aṅkor Thom, voir l'aperçu général, publié dans le t. XXI du *Bulletin*, p. 131-147.

(2) Cf. H. Marchal, *Dégagement du Phimânàkas*, *BEFEO*, XVI, III, 57-68.

(3) Cf. G. Cœdès, *Une nouvelle inscription du Phimânàkàs*, *BEFEO*, XVIII, IX, p. 9-12 et pl. 1-2.

(4) Cf. L. Finot, *Inscriptions d'Aṅkor*, *BEFEO*, t. XXV, p. 372-392.

lépreux, tant au point de vue du sujet, qu'à celui du style et de l'exécution technique. Au produit des fouilles s'ajoutèrent, enfin, quelques menus objets en bronze *samrit* ou *tonvā*, de minces feuillets d'or, ainsi que des fragments de poteries.

M. M. entreprit en même temps un nouveau déblayage du gopura Est de l'enceinte, opération qui fut suivie du dégagement partiel de sa base. L'étude de ce pavillon monumental, l'un des plus purs spécimens de l'architecture khmère des IXe-Xe siècles, permit de constater que les marches de son perron oriental avaient été noyées dans un massif de maçonnerie, dans le but évident d'établir un raccord de niveau avec le perron principal de la Terrasse d'honneur [1]. Il avait donc été élevé antérieurement à l'époque où la Terrasse royale reçut l'aspect qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. En procédant au dessouchement des perrons Nord, le conservateur *p. i.* eut la bonne fortune de mettre à découvert deux bas-reliefs importants, dont personne jusque là n'avait soupçonné l'existence. Ces sculptures étaient dissimulées derrière un blocage fait après coup. Sans doute, elles avaient appartenu à une construction indépendante de la Terrasse royale. Elles représentent, l'une un alignement de garuḍas debout, l'autre un mystérieux cheval à cinq têtes, qu'entoure un cortège de danseurs, de porte-parasols, de génies au geste menaçant, et de nains [2].

Les travaux de 1916-1917 furent continués au cours des années suivantes. Les efforts portèrent sur différents points, mais plus spécialement sur les vestiges à l'intérieur de l'enceinte, entre autres, sur le grand bassin situé immédiatement au Nord du Phimānākās. Les dimensions de ce *sras* maçonné permettent de supposer qu'il fut utilisé jadis pour des courses de pirogues, les promenades royales en barques d'apparat, et peut-être aussi pour certaines solennités religieuses. Sur ses parements de pierre, divisés en registres, sont sculptés des poissons et des monstres aquatiques ; plus haut s'alignent des nāgas et des nāgīs humains ; plus haut encore se dressent des garuḍas, qu'accompagnent des kinnarīs et des apsaras. Une balustrade à têtes de serpent polycéphale courait au-dessus du gradin supérieur. Sur les faces Est et Nord, une avenue dallée suit le bord du bassin. On évalue à 43.000 mètres cubes la masse de terre qu'il fallut déplacer pour créer cette magnifique pièce d'eau.

Notons un fait curieux. Le bassin a été recomblé à une époque indéterminée, et l'on ne sait au juste quelle est sa profondeur réelle. On la suppose d'environ 7 m 50. Les sondages faits par Jean Commaille n'ont pas atteint le fond. Ils permirent seulement d'établir que le parement étagé en grès comptait plus de 11 gradins. A son état originel, et lorsque l'eau ne le remplissait pas jusqu'aux bords, ce bassin devait donc présenter quelques analogies avec un théâtre antique.

Il existe encore d'autres bassins à l'intérieur du Palais royal, mais de moindre importance. Ils sont situés dans la troisième cour (en venant de l'Est) où se trouvaient les pavillons et jardins réservés aux femmes du roi. Comme les *pokunus* de Ceylan et

---

(1) Une description détaillée des pavillons d'entrée du Palais royal a été donnée par M. Marchal dans *Études Asiatiques*, t. II, p. 57-78.

(2) Cf. *supra*, p. 223.

de l'Inde dravidienne, ils servaient sans doute au bain quotidien et aux ablutions rituelles. A proximité de l'un d'entre eux, M. M. a dégagé une plateforme parementée de grès et ornée d'un cortège d'esclaves, de chevaux et d'éléphants, fort habilement sculpté en bas-relief, au-dessous d'une frise de haṃsas aux ailes éployées.

A part les deux stèles déterrées à la base du Phimānākàs, les fouilles et sondages à l'intérieur de l'enceinte n'amenèrent la découverte d'aucune nouvelle inscription, ni celle d'objets quelconques pouvant être utilisés par les épigraphistes en guise de repères chronologiques, à moins qu'on ne veuille considérer comme tels trois monnaies chinoises trouvées dans un petit édifice de la première cour, et qui portent des *nien-hao* des T'ang et des Song (1). En fait de témoignages épigraphiques datés, notre documentation reste donc réduite à deux textes déjà connus depuis longtemps, à savoir le fameux serment de fidélité des fonctionnaires de Sūryavarman Ier (933 çaka = 1011 A. D.), qui se répète huit fois sur les piliers du gopura oriental, et l'inscription de l'an 910, burinée sur un piédroit du Phimānākàs. La veine serait-elle déjà épuisée ? On aurait tort de l'affirmer, car une grande partie de l'enclos royal est encore à l'état de brousse.

Je ne puis mentionner ici en détail tous les vestiges énumérés et décrits dans l'excellent article de M. M. Leur nombre est considérable, et leur interprétation, dans certains cas, n'est pas encore au point et appelle de longues discussions. Il convient cependant de dire quelques mots au sujet d'un édicule en grès, situé dans la partie Sud de la 1re cour, et qui présente cette particularité, tout à fait exceptionnelle dans l'architecture khmère, d'être, semble-t-il, à la fois une « bibliothèque » et une *dharmaçālā* (2). Ce bâtiment, en effet, prend jour du côté Sud, tandis que de l'autre côté sa façade est décorée de fausses fenêtres à balustres. Quant à la voûte, elle affecte le même profil ondulé qu'on observe dans les édifices dits « du type de Tāp Ĉei ». D'autre part, son plan tient nettement de la « bibliothèque » : il comprend une salle oblongue assez vaste et deux porches-vestibules, s'ouvrant à l'Est et à l'Ouest. On ne sait rien de précis sur son affectation. M. M. suppose une destination religieuse. Ceux qui seraient enclins à y voir un type encore inconnu de *dharmaçālā*, peuvent invoquer en faveur de leur opinion le fait qu'on a extrait des décombres amassés à l'intérieur de cet édifice, une petite statue du Buddha et une stèle bouddhique à trois personnages. Mais il convient de n'user de cet argument que sous les plus strictes réserves, car ces sculptures peuvent provenir d'ailleurs et avoir été placées dans ce lieu par quelque bonze zélé, à une époque relativement récente. Il en est de même quant à une tête du bodhisattva Lokeçvara, trouvée dans le voisinage du même monument par M. de Mecquenem, en 1912 (3). Enfin, c'est dans ce mystérieux petit bâtiment que furent ramassées les trois sapèques anciennes, men-

(1) Cf. *BEFEO.*, t. XIX, v, p. 118.

(2) Sur les *dharmaçālās* ou « maisons de charité » destinées aux voyageurs et pèlerins, voir l'article de M. Louis Finot, *Dharmaçālās au Cambodge*, dans *BEFEO*, t. XXV, p. 417-422.

(3) Cf. *BEFEO.*, t. XXI, p. 141.

tionnées plus haut et qui peut-être avaient appartenu à quelque voyageur chinois du temps de Sūryavarman.

Une importante question est de savoir où se trouvait le palais privé du roi. Malheureusement, elle est loin d'être résolue. Du reste, le plan et le terrain de la Cité royale ont subi, au cours des siècles, tant de modifications de toute sorte, qu'il paraît peu probable que la demeure du souverain n'ait pas changé, et plus d'une fois, de place et de niveau. Il existe, il est vrai, dans la 2e cour, au Sud-Est du Phimānakās, une petite terrasse cruciforme, au soubassement orné de colonnes adossées, qui pouvait être utilisée pour des audiences et des cérémonies officielles, mais la destination de ce monument reste néanmoins hypothétique, comme celle de quatre édicules alignés dans la même cour, le long du mur de séparation Est et à peu de distance de l'enceinte Sud. Selon une tradition locale, ces édicules, qui n'ont pas de fenêtres et qui ne communiquent point entre eux, auraient jadis servi de magasins et de trésor. Jusqu'ici on n'a exhumé le soubassement d'aucun édifice dont la reconstitution supposée ait pu évoquer les demeures royales en matériaux légers, représentés en si grand nombre dans les bas-reliefs du Bayon.

D'après un auteur chinois du XIIIe siècle, Tchao Jou-koua, le roi du Tchen-la aurait habité un palais en « pierres de taille » (1). Ce palais, si seulement il a existé, devait offrir quelque ressemblance avec les « magasins » ou Klãn à l'Est de la Terrasse royale, deux édifices de la meilleure époque, de destination apparemment laïque, et qui renferment chacun une belle et spacieuse salle. Pour l'instant, aucun vestige apparent n'est venu confirmer le dire du compilateur chinois, mais comment savoir ce que l'avenir réserve encore aux explorateurs de l'ancienne résidence royale ? Ainsi que le remarque M. M. dans son article, « c'est au niveau du sol primitif, le plus profond par conséquent, que se dérobent les renseignements les plus précieux ».

Nous sommes peut-être un peu mieux documentés sur le quartier habité par les reines et les innombrables femmes de service, celles que Tcheou Ta-kouan appelle les *tch'en-kia-lan* (= *çrṅgāra*). Il occupait la cour à l'Ouest du Phimānakās. Autant qu'il est permis de conclure d'après ce qui en reste, cette partie du palais ne devait pas différer sensiblement des résidences khmères actuelles. D'ailleurs, les murs de latérite et les traces de canalisation qu'on y rencontre datent pour la plupart d'assez basse époque. On songe aux palais d'Oudong et de Phnom Penh (2). C'était une agglomération désordonnée de constructions très diverses, commandée surtout par les nécessités pratiques de la vie quotidienne. Presque tous les édifices étaient couverts de tuiles en terre cuite, dont les débris parsèment, un peu partout, la surface de la cour, envahie encore par la forêt et les herbes. Notons en passant un curieux

---

(1) F. Hirth et W. W. Rockhill, *Chau Ju-Kua*, St. Pétersbourg, 1912, p. 52. Le même auteur chinois mentionne, à côté du palais, un « bassin de granit d'une extraordinaire beauté » et qui était long d'environ 300 pieds.

(2) A propos du Palais d'Oudong, voir la reconstitution de G. Groslier dans *Recherches sur les Cambodgiens*, fig. 170.

détail. Pendant ses recherches dans cette partie de l'enceinte, M. M. a relevé un certain nombre de ces plateaux en grès, munis d'un pied et à surface légèrement incurvée, que l'on désigne sous le nom sanskrit de *peṣaṇī* [1]. On s'en servait autrefois au Cambodge et l'on s'en sert encore dans l'Inde, pour écraser les condiments avec un rouleau de pierre. Mêlés à de nombreux fragments de poteries, ces objets paraissaient indiquer d'une façon assez précise l'emplacement occupé jadis par les cuisines du palais.

Tels sont, à peu de chose près, les principaux faits d'ordre archéologique qui permettront un jour de reconstituer, du moins en partie, l'histoire ancienne du palais d'Aṅkor. La plupart doivent être inscrits à l'actif du présent conservateur d'Aṅkor qui s'est attaché à ses investigations d'architecte et de savant avec une rare persévérance et un sens très juste des problèmes à étudier. Si ces problèmes ne sont pas tous de nature à intéresser d'emblée la foule, toujours pressée, des touristes, leur importance pour les spécialistes ne saurait être discutée. Les poursuivre jusqu'au bout, c'est contribuer à la solution des questions, si variées et si complexes, que nous pose la chronologie, encore si incertaine, des monuments khmèrs [2].

Ce qui complique l'étude du palais d'Aṅkor Thom, c'est, selon M. M. :

1° Les remaniements faits par les Khmèrs eux-mêmes à l'époque classique. Trop soucieux de leur gloire personnelle, les souverains embellissaient alors volontiers leurs nouvelles résidences aux dépens des édifices élevés par leurs prédécesseurs, en les utilisant au besoin comme dépôt de pierres taillées ;

2° Les incursions des Siamois et les transformations brutales infligées par eux à la cité vaincue ;

3° Les nombreux dégâts causés par les bonzes hinayânistes, toujours prêts à transformer en chapelle bouddhique un sanctuaire du brahmanisme, fût-ce même au prix de mutilations grossières ;

4° L'abandon d'Aṅkor Thom en tant que capitale. M. M. écrit à ce propos : « Des villages entiers avec leurs dignitaires, leurs troupeaux vinrent s'installer un peu au hasard parmi les emplacements sacrés, défrichant le sol, créant des rizières, ouvrant des brèches dans des enceintes pour circuler plus facilement et se servant des blocs de pierre qu'ils trouvaient à leur portée pour en faire des fondations de cases ou des murs de clôture » [3].

Enfin, à toutes ces causes de destruction s'ajoutent encore l'action de la forêt tropicale avec ses lianes et racines envahissantes, et l'effet des inondations périodiques, provoquées par les pluies d'été.

S'il est permis d'user d'une comparaison, on dira peut-être que le Palais royal d'Aṅkor, dans son état actuel, fait songer à un manuscrit palimpseste, aux pages

(1) Cf. G. Cœdès, *A propos des meules de pierre appelées* rasuṅ batau, *BEFEO.*, t. XX, iv, p. 8-11.

(2) Dans son étude, toute récente, sur *Le Bayon d'Angkor et l'évolution de l'art khmer*, M. Philippe Stern a fondé une partie de ses démonstrations sur l'âge et le style des édifices qui composent le Palais royal.

(3) *A. A. K.*, II, p. 306.

grattées et regrattées par les scribes et parfois déchirées par des mains sacrilèges, et dont le texte lui-même présente des traces certaines d'interpolations et de suppressions arbitraires. La lecture d'un tel document ne va pas sans de sérieuses difficultés. Elle sera forcément lente et fragmentaire, et le déchiffreur se verra obligé, pour ne pas interrompre sa tâche, de recourir de temps à autre à ce qu'on appelle, entre savants, des « hypothèses de travail ». Malgré toutes ces difficultés et tous ces obstacles, et malgré l'insuffisance, parfois assez sensible, des crédits, les travaux se poursuivent d'année en année, et bientôt, sans doute, l'Ecole Française pourra envisager la publication d'un mémoire important sur les résultats déjà acquis.

L'étude de l'enceinte du Palais ne va pas sans celle de la Terrasse dite « du Roi Lépreux » (1). A l'heure actuelle, ce monument paraît isolé, et l'on n'arrive point à en expliquer la destination exacte, d'autant plus qu'il ne possède pas d'escalier ni de perrons d'accès. Mais en réalité, il appartenait à un ensemble important qui faisait corps avec l'enclos du Palais, et dont le tracé primitif se trouve maintenant englobé, du côté Sud, dans le plan de la Terrasse d'honneur. Au Nord, on en retrouve les vestiges jusqu'au delà du Tép Pranâm. M. M. suppose que la Terrasse du Roi lépreux avait jadis été le centre de cet ensemble en partie disparu. Cette opinion paraît parfaitement admissible. Cependant, on peut se demander si le monument dont il s'agit, n'a pas appartenu à un vaste système de belvédères et de terrasses, traités à la façon de contreforts avancés, d'aspect identique, et reliés entre eux par des parois ornées de bas-reliefs. Mais c'est là une question qui mériterait, peut-être, une étude spéciale.

L'article de M. George Groslier, *A propos d'Art hindou et d'Art khmèr*, est consacré à des problèmes traités déjà par lui dans deux autres articles de sa revue, sous les titres : *L'Art hindou au Cambodge* et *Introduction à l'étude des Arts khmèrs*. Mais cette fois, l'auteur apporte à leur discussion une note, plus vive que d'habitude, de polémique personnelle, ce qui l'oblige parfois à « appuyer sur la plume » et à grossir les faits. Et même, il va jusqu'à formuler à l'égard de certains « adorateurs exclusifs de l'Inde » des griefs et des accusations qui paraissent fort mal fondés et, en tout cas, ne s'appuient guère sur la lecture de leurs écrits. Qu'il se rassure ! Personne ne songe à attribuer au dieu indien Viçvakarman ce qui revient de droit au génie des maîtres d'œuvre khmèrs. Mais pourquoi méconnaître ce qui est réel et plastiquement démontrable ? Ainsi que l'a dit M. Jean Buhot dans un récent article : « On ne diminue pas le mérite ou l'originalité de l'art khmèr en constatant la filiation qui le rattache à l'art hindou. »

Il n'est guère possible de discuter une question à la fois aussi vaste et aussi spéciale que celle des influences indiennes, sans avoir préalablement mis sous les yeux du lecteur un choix d'exemples-types, empruntés tant à l'art hindou qu'à l'art khmer. Je ne puis donc entrer ici dans le détail de la thèse défendue par M. G. et je me contenterai d'affirmer que je reste fidèle à mon point de vue, et cela au

---

(1) A propos de la Terrasse du Roi lépreux, voir le résumé des travaux archéologiques dans *BEFEO.*, t. XXI, p. 147.

risque de passer pour un « indophile » irréductible, ou même pour un « indomane ».

Le fond de la question sera traité par moi, avec preuves à l'appui, dans une suite d'essais critiques dont le premier paraîtra dans le prochain tome du *Bulletin*. M. G. se laissera-t-il convaincre ? A dire vrai, j'en doute fort. Mais ce dont je suis à peu près certain, c'est que, malgré nos opinions opposées et quasi irréconciliables, nous collaborons, lui et moi, et tant d'autres en même temps que nous, à une œuvre commune de mise au point scientifique, œuvre dont les travailleurs futurs, soucieux comme nous de fixer les origines de l'art khmèr, et qui, pour bien des raisons, verront plus clair que nous, ne manqueront peut-être pas de tirer quelque profit.

Dans un différend du genre de celui qui nous sépare, le temps est le meilleur juge. C'est surtout un juge conciliant. Ami équitable des thèses intermédiaires, il se chargera sans doute de combler l'« abîme » qui s'est creusé entre nous, et de mettre fin au conflit, en donnant tort ou raison à tous deux...

Pour terminer ce compte rendu, il y a encore lieu de mentionner les planches détachées qui accompagnent le fascicule en guise de supplément. Elles sont au nombre de six.

La belle statue de la collection Stoclet (pl. XXX) est trop connue pour qu'il faille la décrire ici en détail. Je crois, en effet, qu'il ne peut s'agir que d'un Kṛṣṇa soutenant le mont Govardhana. Le curieux arrangement des boucles évoque la crinière, à triple rangée de mèches, des lions de Sambor Prei Kuk, C1 (1). Peut-être est-ce là un souvenir lointain de la perruque, portée au temps des Gupta dans l'Inde. L'exécution grossière du dos, qui est muni d'un tenon, fait penser que la statue était autrefois placée contre une dalle de pierre ou la paroi d'une grotte. M. H. Parmentier croit reconnaître en cette œuvre une statue qu'il avait vue au Phnom Da, en 1912 (2).

Le Buddha de la pl. XXXI est une vieille connaissance. Je l'ai aperçu pour la première fois en 1921, à Bantãy Čhmàr, où il venait d'être découvert par MM. Finot et Parmentier, dans les déblais d'une galerie (3). L'attribut que tenait la statue doit être le foudre (*vajra*) ; cet objet apparaît du reste dans les mains d'un autre Buddha de la même époque, trouvé à Aṅkor, auprès d'un petit temple à l'Est de Čausày Tevada, connu sous la désignation de la « chapelle de l'Hôpital » (4).

(1) H. Parmentier, *Art khmèr primitif*, I, fig. 81.

(2) *Ibid.*, I, p. 226, note.

(3) A propos de cette statue, voir plus haut, p. 364, note.

(4) Il s'agit sans doute de l'Ādi-Buddha Vajradhara, le Buddha primordial, qui n'a « ni commencement ni fin », le « maître de tous les mystères ». On le représente d'habitude avec le foudre, les mains réunies ou superposées devant la poitrine, en *vajra-huṃkāra mudrā*. Cf. Alice Getty, *The Gods of Northern Buddhism*, p. 3. Un *Vajrin* est mentionné dans la stèle de Thma Pūok, Cœdès K. 225. Le Buddha de la chapelle de l'Hôpital paraît avoir tenu dans ses mains encore un autre attribut. Cet attribut, s'il a existé, ne pouvait être que la cloche ou *ghaṇṭā*. Le socle de l'image est orné de *vajra*.

Le torse masculin de la pl. XXXII, attribué par M. Groslier au XIe siècle, porte encore nettement l'empreinte du style khmèr primitif. La pose de la main gauche, appuyée contre la hanche, est indienne (*katyavalambita-hasta*). D'après M. Groslier, elle ne se répète sur aucune autre sculpture khmère. Ceci n'est pas tout à fait exact. Je me rappelle l'avoir déjà rencontrée dans un bas-relief du Prāsāt Khnā Sen Kéo (Kompong Thom), reproduit du reste par M. Groslier lui-même (*Sculpture khmère ancienne*, pl. 107).

Les trois dernières planches représentent des objets en bronze provenant de Monkolborei, résidence de Battambang. Une base de stūpa votif, pl. XXXV, se compose d'un cylindre orné de huit Buddhas assis en *bhūmi-sparça-mudrā* et d'une plateforme carrée, avec, à chaque angle, un personnage à 4 faces, accroupi en prière. L'*utpala* (lotus bleu) de la pl. XXXIV est d'un remarquable effet décoratif, avec sa corolle dentelée et la triple courbure de sa tige [1]. L'une des feuilles est stylisée en profil de nāga polycéphale.

V. Goloubew.

Siam.

Major Erik Seidenfaden. — *Guide to Bangkok with notes on Siam*. Published by the Royal State Railway Department of Siam. — Bangkok, 1927, in-16, 320 pp. avec plus de 250 illustrations.

L'administration des chemins de fer siamois, non contente d'assurer aux voyageurs des moyens de transport irréprochables, se pique de leur offrir, sous forme de guides pratiques, tous les renseignements désirables sur les centres qui méritent d'être visités. La rédaction du Guide de Bangkok a été confiée à notre collaborateur, le major E. Seidenfaden, dont les lecteurs de ce *Bulletin* ont pu apprécier les remarquables contributions à l'archéologie du Siam (XXII, 55). On trouvera dans ce petit livre, commode et élégant, d'une part des informations d'ordre pratique pour l'arrivée et le séjour à Bangkok, d'autre part, des notices précises et documentées sur les monuments civils et religieux de la capitale. Ces descriptions particulières, réunies sous le titre général de « Sight seeing », sont précédées d'une introduction générale pleine d'intérêt touchant l'histoire et la topographie de la ville, l'architecture siamoise, les fêtes et cérémonies en usage au Siam et particulièrement dans la capitale.

Bangkok (« village des oliviers ») n'était encore au XVIIe siècle qu'une bourgade sur la rive Ouest du Menam, où se trouve aujourd'hui le faubourg de Thonburi. C'est là qu'en 1767, après la prise d'Ayudhyā par les Birmans, Phya Tak Sin établit sa capitale. Contrairement à la prétendue loi du développement des cités vers l'Ouest, Bangkok s'est constamment étendu vers l'Est. En 1782, le fondateur de la dynastie actuelle, Phra Buddha Yot Fa, transfère sa capitale sur la rive gauche. Ce

(1) Ce bronze ne peut être qu'un support de lampe. Une pièce analogue figure sur un bas-relief de Bodh Gayā ; cf. A. Cunningham, *Mahābodhi*, 1892, pl. XXVIII.

premier établissement formait une enceinte ellipsoïdale d'environ 800 m. Est-Ouest sur 2 km. Nord-Sud, entre la boucle du fleuve et le Klong Talat : c'est là que se trouvent aujourd'hui le Grand Palais, Vat Po (Mahaprasat), la Bibliothèque nationale, le Musée et les principaux ministères. La ville s'accrut rapidement jusqu'au Klong Ong-ang, qui devint sa seconde enceinte et le long duquel on éleva une muraille de briques crêtée de *bai sema* (« bornes-feuilles ») et couronnée de fortins. A l'intérieur de cette enceinte se trouvent aujourd'hui Vat Bovoronivet, Vat Rajabopit, Vat Liep et le square de la Balançoire.

La troisième enceinte est celle du roi Mahâ Mongkut, qui fit creuser en 1851-1854, pour servir de limite orientale à la ville, le Klong Padung ; la fortification prévue fut seulement ébauchée. La partie Sud de cette zone, en bordure du fleuve, est occupée par le Sampeng, le quartier chinois ; plus au Nord se dresse le Vat Saket et le Pu Khao Thong.

Enfin, la vaste zone qui s'étend au delà du Klong Padung forme ce qu'on pourrait appeler le nouveau Bangkok, où l'influence européenne se fait particulièrement sentir ; là se trouvent les édifices les plus modernes : Dusit Park, Throne Hall, Vat Benchamabopit, l'Université, l'Hôpital, l'Institut Pasteur, les clubs sportifs, etc. Au Sud est le quartier européen, qui occupe un triangle délimité par le Fleuve et les Klongs Hua Lampong et Sathorn.

Ces quatre zones qui vont s'élargissant comme des ondes autour du vieux palais de Râma Ier offrent au visiteur une foule de monuments riches de souvenirs, dont quelques-uns remontent beaucoup plus haut dans le passé que la fondation de Bangkok : tels les buddhas de Phra Pathom et le buddha de Grahi au Vat Benchamabopit, la Manangsilâ au Mahaprasat, le Phra Kéo, dans la pagode du même nom, etc.

M. S. les a décrits avec une exactitude qui ne laisse place qu'à de menues critiques de détail.

P. 98-99. « Sariputra and Mogallana ». Il faut employer soit les formes sanskrites Śâriputra et Maudgalyâyana, soit les formes pâlies Sâriputta et Moggallâna.

P. 99. Qu'est-ce au juste que ce prétendu contraste entre les temples japonais et siamois, les uns vides, les autres peuplés d'images du Buddha ?

P. 107. L'ère çaka n'est pas une ère solaire, mais lunaire. Comment une fête qui prend place à l'équinoxe de printemps peut-elle être identifiée avec « l'ancienne fête du solstice » ?

P. 124. Il est peu vraisemblable que l'expression *buat nak* « ordonner un moine » ait un rapport quelconque avec l'histoire du Nâga qui se fit ordonner moine sous sa forme humaine.

P. 151. Vieng Chang, lire Vieng Chan.

P. 153. Le Buddha n'a pas eu 550 existences avant d'atteindre à la Bodhi. Les 550 jâtakas ne sont qu'un choix parmi les vies innombrables qu'il a traversées.

P. 167. Le *Vat Jetubon* est ainsi appelé non « d'après un étang mentionné dans l'histoire de la vie du Buddha », mais d'après un des plus célèbres monastères où il résida, le Jetavana.

P. 178. « Buddha preaching the Law of the Wheel » ; lire : the Wheel of the Law.

P. 188. L'auteur paraît croire que l'institution du « Second roi » (wang na) est particulière au Siam et fut imaginée pour faire face aux nécessités militaires créées par les incessantes agressions des Birmans : en fait l'*uparâja* est un rouage fort ancien dans les monarchies indiennes.

P. 188. Il est possible que les expressions « Mahâyâna, Hînayâna » sonnent désagréablement aux oreilles des adhérents du bouddhisme singhalais, mais elles sont parfaitement justes, quoi qu'en pense M. S. Celles qu'il voudrait y substituer : « canon sanskrit, canon pâli » sont au contraire très inexactes, puisque la grande école des Sarvâstivâdins, qui a son canon rédigé en sanskrit, est une secte du Hînayâna. Observons en outre que *yâna* signifie Véhicule et non Roue de la Loi ; et que le Mahâyâna est, comme le Hînayâna, une forme *indienne* et non *tibétaine* du bouddhisme.

P. 215. Anuruddhapura, lire : Anurâdhapura.

P. 279. Kalayanamit (Kalyânamitta) = « virtuous friend » et non « beautiful friend ».

L'ouvrage est accompagné de plans très commodes, mais où l'échelle a été omise. Les photographies sont nombreuses et bien choisies ; celles du Service aéronautique, notamment, sont remarquables. On peut toutefois se demander si l'insertion des figures dans le texte est la disposition la plus commode pour le lecteur : elle oblige à l'emploi d'un papier brillant et à une perpétuelle dislocation des lignes, tous deux assez fatigants pour les yeux. L'auteur qui ne tardera guère, on peut le croire, à se voir réclamer une seconde édition, consultera sans doute, sur ce point et sur d'autres, les préférences des touristes auxquels son ouvrage est destiné.

L. Finot.

Alfred Salmony. — *La Sculpture au Siam.* — Paris, G. Van Oest, 1925, in-4°. XII-68 pp., 70 planches et 1 carte [1].

La sculpture siamoise est encore peu connue en Europe, et il faut savoir gré à M. Alfred Salmony, d'en avoir fait l'objet d'une fort intéressante publication. Fin observateur et esthéticien, l'auteur discute les exemples réunis par lui avec beaucoup de sagacité et d'entrain, et la nuance de critique individuelle dont s'animent la plupart de ses analyses, ne déplaira certes point aux artistes, ni aux gens de goût.

En tant qu'historien de l'art, M. S. est surtout et avant tout évolutionniste et psychologue. Ce qui l'intéresse le plus, ce sont les problèmes de style, les affinités, les parallèles à établir, et aussi ces forces créatrices latentes qui, dans la production artistique d'un peuple, tiennent lieu de génie. Aussi risque-t-on, si l'on omet de se placer à ce point de vue, de ne pas apprécier son livre à sa juste valeur et de méconnaître l'effort tenté par l'auteur sur un terrain encore peu sûr et où aucun de ses collègues ne s'est aventuré jusqu'ici. Justice étant rendue à tout ce qui, dans l'ouvrage de M. S., est du ressort de l'esthétique, il nous sera permis de formuler quelques réserves sur d'autres points.

D'abord, cette étude est écrite dans un français très approximatif. L'auteur, en sa qualité d'étranger, est certes bien excusable de ne pas connaître toutes les nuances du vocabulaire ou de la syntaxe de notre langue, mais il aurait pu obtenir

---

[1] Une édition en anglais de cet ouvrage a été publiée à Londres par Ernest Benn (1925).

sans grande peine une revision qui eût fait disparaître des taches trop nombreuses et trop apparentes, qu'il est pénible de rencontrer dans un livre d'une exécution materielle aussi soignée.

« Si du tout, il est possible d'essayer de faire.... » (p. VII) n'est pas français. On ne dit pas un caractère « brahmane » (p. 4), mais « brahmanique », ni un « cracheur d'eau » (p. 9), mais une gargouille, ni des « éventoirs » (p. 10), mais des éventails, ni des acrotéries (p. 21), mais des acrotères. On ne peut parler des « époques de la Wei et de la T'ang en Chine » (p. 14), mais des époques de la dynastie Wei et de la dynastie T'ang ou des Wei et des T'ang. M. S. a des suffixes inattendus tels que *vishnouïque* (p. 31) ou *hermaphrodisiaque* (p. 40). N'insistons pas sur de simples coquilles telles que *prahambapada* (p. 6) pour *pralambapada*, *Cailandra* (p. 15) pour *Çailendra*, *Dharmaçakra* (p. 17) pour *Dharmacakra*, *Vishunlok* (p. 30) pour *Vishnulok*, *ahayamudra* (p. 41) pour *abhaya-mudrā*, *Toule Sap* (carte), pour *Tonle Sap*, ni sur les noms propres fâcheusement estropiés, comme *Aymonnier*, *Cocdès*, *Crousset* (p. 59) pour *Aymonier*, *Cœdès*, *Grousset*. Passons même sur des incorrections telles que *l'Hinayana* (p. 5) pour *le Hinayāna* ou *makkara* (p. 9) pour *makara*. Mais il n'est pas permis d'altérer *Savankhalok* en *Savankolok* et surtout *Phra Pathom* en *Prapaton* (p. 8, etc.). Il y a des termes géographiques consacrés qu'on ne saurait changer sans dérouter complètement le lecteur. Jamais on n'a distingué l'Inde Britannique d'une part, l'Indochine et l'Insulinde de l'autre, par les noms d'Indes occidentales et orientales. Lorque M. S. parle de « la péninsule », on entend tout naturellement la péninsule indochinoise : erreur ! Pour lui, la péninsule, c'est le Siam !

Ce sont là des défauts de forme qui ne sont que gênants. Mais il y en a de plus graves qui touchent au fond même des choses.

L'histoire d'un art ne saurait se passer d'une base chronologique : or celle de M. S. semble bien peu solide. Il paraît ignorer le fait cardinal de l'histoire du Siam : la fondation du premier royaume thai, celui de Sukhodaya vers 1250 A. D. C'est ainsi qu'il parle (p. 21) de « l'empire du Sawankolok-Sukothai » (*sic*) aux Xe et XIe siècles. Il n'y avait pas de royaume de Sokhothai à cette époque : peut-être y avait-il déjà des groupes thai établis là sous la souveraineté des rois khmèrs, mais nous n'en savons rien et nous avons encore moins le droit d'affirmer que ces immigrés avaient déjà développé un art distinct. Dans l'état actuel de nos connaissances, aucune œuvre thai ou siamoise ne saurait être supposée, sans démonstration, antérieure à la seconde moitié du XIIIe siècle. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse trouver dans les frontières actuelles du Siam de sculptures plus anciennes : mais elles proviennent d'États qui existaient avant l'établissement des Thai et ne sauraient donc être considérées comme représentant une phase de l'art siamois. Tel est le cas de Lopburi où M. S. voit « un nouveau centre de civilisation » qui « s'est formé au plus tard pendant le onzième siècle » et dont l'art, d'abord purement khmèr, aurait évolué, soit spontanément, soit sous l'influence thai. En fait, nous savons aujourd'hui que Lopburi remonte au moins au VIIe siècle, qu'elle fut d'abord une ville môn, et qu'elle passa au XIe siècle sous la domination des Khmèrs, puis à la fin du XIIIe, sous celle des Thai. Il faut tenir compte de ces changements politiques pour caractériser les œuvres d'art découvertes dans cette région.

Certaines assertions de M. S. sont surprenantes. P. 14 : « On ne peut, avec quelque probabilité, attribuer aucun des monuments trouvés jusqu'ici, dans le Sud de la péninsule, à la doctrine brahmane ». Si, dans ce langage imprécis, « monuments » signifie « sculptures » et si le « Sud de la péninsule » est le Sud du Siam, rappelons que le Musée d'Ayuthyā contient plusieurs statues brahmaniques : deux Visnu, un Çiva, un Skanda, un Viçvakarman, deux Gaṇeça, un Garuḍa, etc. — P. 17 : « On ne retrouve au Cambodge des monuments et, avant tout des bronzes, qu'à partir du style classique de la période d'Angkor (du neuvième au onzième siècle). » Il n'est pas à supposer que M. S. ignore les monuments khmèrs du VIe-VIIe siècle : mais alors sa phrase est proprement incompréhensible.

L'obscurité des termes est d'ailleurs un défaut assez fréquent du style de M. S. P. 3 : Dans le Dekhan, à Ceylan, et dans les « Indes orientales » [Indochine et Java] « tous les corps présentent à la fois la plénitude des bourgeons et l'allure des chats ». *Ibid.* Qu'est-ce que « l'afflux gréco-hellénique » ? P. 41 : « Si à Pitsanulok on pouvait admirer l'ornementation svelte, ce qui surprend ici c'est le caractère de monumentalité baroque ». P. 50 : « Il faut commencer par bien analyser l'idée de l'art. Ce n'est que lorsqu'on aura identifié cette idée au concept de force d'expression et d'immédiateté de la forme (et non à ceux du naturalisme et de la manifestation d'une personnalité), qu'on pourra approuver notre conclusion. » Espérons que M. S. voudra bien développer un jour cette formule sibylline pour nous permettre d'approuver sa conclusion qui est que « le grand art prospère mieux à l'ombre de la magie qu'à la lumière de la raison ». Je ne sais ce que cette belle formule fait de l'art grec ; mais pour nous en tenir à l'art khmèr, qui semble mériter la qualification de grand art, il fut toujours parfaitement sobre et empreint de bon sens plastique, sans aucune influence sensible de la magie.

Nous terminerons par quelques remarques de détail.

P. 4. La référence à Fournereau est fausse, et il n'existe certainement pas au Siam d'inscription sanskrite du IIIe siècle.

Ibid. La raison alléguée ici pour expliquer le succès du bouddhisme au Siam, à savoir que cette religion, insouciante de la caste, convenait mieux à des envahisseurs que le brahmanisme, qui les eût maintenus strictement hors de l'aristocratie, paraît imaginaire : la caste n'a jamais été en Indochine un facteur important, et d'ailleurs le brahmanisme ne s'est jamais fait scrupule même dans l'Inde, de fabriquer des généalogies aux chefs barbares en quête de titres de noblesse.

P. 5. « Aux Indes orientales, le bouddhisme disparaît à partir du septième siècle. » Encore une assertion incompréhensible. Le bouddhisme n'a jamais disparu de l'Indochine ; et s'il s'agit du Mahāyāna, il a vécu à côté de l'hindouisme jusqu'au XIVe siècle au moins.

P. 6. A propos d'une tablette votive en argile (pl. I, A) nous lisons : « Au centre est assis, à l'européenne, le Bouddha, ayant à ses côtés deux compagnons. Au-dessus apparaissent trois petits Bouddhas. La manière dont le Bouddha est assis est caractéristique des temps anciens chez les Hindous. On ne la rencontre que dans le Sud de la péninsule et dans l'île de Java, et là encore on ne peut la retrouver que dans les débuts ». L'auteur paraît ignorer l'article de M. G. Cœdès sur les *Tablettes votives bouddhiques du Siam*, car il ne mentionne pas dans sa description qu'il

s'agit là d'une image du « Grand Miracle » [1]. Quant aux Buddhas représentés assis à l'européenne, il en existe également au Cambodge et au Champa, sans parler de la statuette de bronze reproduite par M. S. lui-même dans son livre (pl. 19), et qui provient de Chieng-mai, localité située tout à fait au Nord du Siam.

P. 8. Le bas-relief de la pl. I B est entouré d'une bordure de perles et non pas d'un « cadre formé de clous ».

P. 9. Le fragment à bas-reliefs, représenté pl. 3 B, ne provient certainement pas d'un motif « faisant coin », pas plus, du reste, que d'un panneau, ainsi que l'avait suggéré M. L. de Lajonquière. Il s'agit plutôt d'un support de roue ou de quelque autre symbole bouddhique. La description de cette curieuse pièce contient encore plusieurs inexactitudes qu'il est peut-être bon de rectifier. Ainsi, nous lisons : « une bordure de clous fait au monstre prêt à bondir une sorte de collier ». Comme il s'agit, non d'un makara entier, mais d'une tête de makara terminant un élément d'architecture, on voit mal ce corps absent ramassé pour bondir.

Ibid. « Ensuite vient le monstre terrifiant, dont la mâchoire supérieure laisse voir trois dents et un croc... » Nous aurions préféré : « trois molaires et un croc ». Enfin, le « démon aux pattes levées » qui sort de la gueule du makara, n'est pas « le Rahu », mais un lion stylisé, comme on en rencontre fréquemment dans l'art indien.

P. 10. Le bas-relief de la pl. 4 B provient d'un socle rectangulaire en grès qui porte sur chacune de ses quatre faces la représentation d'un buddha prêchant et dont un autre fragment, plus important, a été reproduit par Fournereau, dans *Le Siam ancien*, I, p. 120. Quels sont les personnages groupés à droite et à gauche du trône ? « A gauche, écrit M. S., se trouvent assis des habitants du pays, imberbes, à droite des Hindous à longues barbes, les cheveux noués sur le haut de la tête. » Cette interprétation, empruntée du reste à M. de Lajonquière, est inacceptable. L'auditoire du Buddha est composé, d'une part, de brahmanes, d'autre part, de personnages ayant l'aspect de buddhas et dont l'identité reste à déterminer [2].

Ibid. « Sur un autre fragment (pl. 4 A), nous voyons pousser sur la tête du Rahu une fleur de lotus formant le socle d'un Bouddha... ». Le monstre en question ne peut être que Garuḍa, car il a des ailes et son nez affecte la forme d'un bec d'oiseau [3]. Quant aux deux acolytes, ils ne portent ni torches, ni éventoirs (*sic*), mais des chasse-mouches, comme dans la plupart des compositions de ce genre. Dans l'édition anglaise d'ailleurs, nous lisons (p. 8) « torches or fly-whisks ».

---

(1) Dans *Etudes Asiatiques*, t. I, p. 145-167. Cf. p. 151 sqq. et pl. II à VII, avec de nombreux exemples provenant pour la plupart de Phra Pathom.

(2) Les buddhas, caractérisés comme tels par l'uṣṇīṣa, et dont l'un porte en plus une ūrṇā nettement marquée, sont séparés du groupe central par une bande de nuages. Ce détail paraît indiquer qu'ils appartiennent à un autre monde que celui où prêche le Bienheureux. Il est intéressant de rapprocher cette image d'une tablette d'ex-voto en argile, provenant de Hmawza, près de Prome (Birmanie) et sur laquelle est représenté le Buddha prêchant aux *Pañcavaggiyas*, assis à sa droite, et à cinq brahmanes assis à sa gauche. En ce qui concerne cette tablette, il s'agit sûrement du « Premier Sermon »; cf. *Arch. Surv., Rep. 1909-1910*, pl. XLIX, 8.

(3) Cf. George Cœdès, *Une exposition de sculptures khmères et siamoises au Musée Cernuschi*, dans *Artibus Asiae*, 1925, nº III, p. 192 et fig. 1.

P. 11. Le yakṣa accroupi de la pl. 5 B n'a rien à voir avec Rāhu qui est, par définition, une tête sans corps. L'auteur répète ici une erreur de Fournereau (*op. cit.*, I, p. 122).

P. 15. Ce n'est certes pas le manche d'un panka, que tient le bodhisattva de la pl. 7. Quant à son vêtement, il se compose d'une espèce de sampot collant, dont le bout plissé a été ramené sous une ceinture en orfèvrerie.

P. 23. A propos du Buddha de bronze de Chieng-mai (pl. 19) : « Sa façon d'être assis à l'européenne n'a été, dans les périodes les plus récentes, adoptée que dans le Sud de la péninsule malaise ». L'auteur n'a-t-il pas dit plus haut, p. 6, que précisément dans le Sud de la péninsule et à Java, cette pose ne se rencontre qu'à des époques très reculées ? Et cette fois, la traduction anglaise ne nous aide point à éclaircir le mystère, car on y lit la phrase suivante, p. 17 : « It is only further south, in the Malay sphere, that the European sitting-posture need be taken as indication of a late date ».

P. 26. Le nāga sur les replis duquel est assis le Buddha n'est pas le « Dieu des Serpents », mais un simple nāgarāja.

Ibid. « Les acrotéries (*sic*) de l'arc expliquent pourquoi la tête du Naga est tournée de côté. » Dans la tablette d'ex-voto à laquelle se rapporte cette mention, il n'y a ni acrotères ni serpents.

P. 27. La description d'une autre tablette d'argile (pl. 23 B) débute ainsi : « Dans l'ovale qui semble y avoir été enfoncé avec un cachet... ». « Semble » est de trop, étant donné que les ex-voto de ce genre se fabriquent toujours à l'aide d'une matrice. Nous lisons plus loin : « L'arrière-plan composé d'un cadre et d'un demi-cercle n'évoque plus des représentations architecturales, et se perd dans une bordure de petites flammes ». Il s'agit non pas d'un motif d'arrière-plan, mais d'un encadrement qui imite un *torana* en bambou ou quelque autre bois léger et flexible.

P. 31. Au sujet d'une petite tête de pierre (pl. 32 A), l'auteur écrit : « Si M. Voretzsch ne nous avait pas indiqué le lieu d'origine, on aurait, sans aucun doute, attribué cette œuvre à l'art cham de la période s'étendant du huitième au dixième siècle. Ce qui y est représenté n'a pas le caractère bouddhique. L'ombrelle Naga, qu'on peut encore reconnaître, abrite un Vishnou, ce qui d'ailleurs nous est démontré par la coiffure en forme de feuilles, et par les ornements des oreilles ». A part, peut-être, la forme du diadème, cette sculpture n'offre que peu de ressemblance avec une tête chame. Pour ce qui est du personnage représenté, il s'agit sans nul doute d'un Buddha et non pas d'un Viṣṇu, qui n'apparaît, du reste, jamais avec une « coiffure en forme de feuilles ». « Sur la côte Est des Indes orientales, continue l'auteur, on ne rencontre que rarement des œuvres représentant le Bienheureux. Une tête ainsi ornée, dans cette partie des Indes (*sic*), de même qu'au Siam, ne pourrait être attribuée qu'au milieu Vishnoutique (*sic*), étant donné que le Brahmanisme à côté du Bouddhisme, et en même temps que lui, n'a jamais cessé de correspondre aux aspirations religieuses des Thaïs. » Sans discuter en détail ces assertions, rappelons simplement : 1° que le Champa nous a livré le fameux Buddha des Tours d'argent, qui est un Buddha paré, assis sur un nāga ; 2° que les Buddhas diadémés sont fréquents et même communs au Siam.

Ibid. « Ces relations surprenantes doivent sans aucun doute être attribuées à l'affinité des races Thaïe et Chame, peuples dont le berceau était situé au Nord. » Les Tais n'ont rien à voir avec les Chams, proches parents des Malais.

P. 34. La « flamme de la raie » pour désigner l'uṣṇīṣa en forme de flamme des buddhas thai n'est pas une expression très heureuse. Dans l'édition anglaise (p. 26) nous trouvons : *skull flame*, ce qui est plus exact.

P. 36. Le buddha paré des ornements royaux semble avoir porté le nom spécial de Trailokyavijaya (ou Trailokyanātha) adhipati. Cf. *BEFEO.*, XXV, 407.

P. 37. Nous lisons, au sujet du torse de la pl. 46 : « Les lignes des visages se retrouvent dans le corps donnant au bras les contours de l'oreille, mettant en mouvement les ailes du vêtement et comprimant les cuisses vers le bas », et dans l'édition anglaise, p. 27 : « The contour lines of the faces are transferred to the trunk, and they frame the arm like an ear, fashion the flying garment into wings and confine the legs together underneath ». Les deux phrases sont aussi inintelligibles l'une que l'autre.

P. 39. Selon l'auteur, la plastique du Laos est une « production inférieure qui n'a presque plus de rapports avec les œuvres produites pendant la période de floraison artistique au Siam, et qui a puisé sa force en partie à d'autres sources ». Il serait intéressant de savoir sur quoi est basée cette assertion. Non seulement, l'art laotien est rattaché à l'art du Siam par des origines communes, mais il représente l'art thai à un état relativement plus pur que les bronzes siamois de basse époque, avec leurs parures clinquantes et alourdies de ciselures. La seule explication possible est que M. S. n'a pas pu se documenter, avec toute la précision désirable, sur la plastique laotienne [1].

Ibid. « On ne peut constater si c'est une branche des Thaïs ou des Laos qu'il faut considérer comme créatrice de cet art. » Comme les Lao sont des Thai, on ne voit pas bien à quoi tend cette question.

P. 40. « Les doigts, dont la longueur diffère, constituent peut-être un souvenir du passage déjà lointain du Mahayana... » Cette remarque ne peut que dérouter le lecteur, attendu que la plupart des buddhas hīnayānistes reproduits dans le livre ont des doigts de longueur inégale.

P. 41. Il n'y a pas la moindre raison de supposer que l'attitude du Buddha marchant a été empruntée à la scène de la soumission de l'éléphant Nāḷāgiri. Les Indochinois y voient le Buddha se rendant à Kapilavastu, et cette explication en vaut une autre. M. S. écrit : « C'est pour Sukothaï seulement qu'on a pu jusqu'ici prouver l'existence en art plastique du motif d'un Bouddha en marche ». Cette affirmation ne paraît pas correspondre aux faits. Le Musée de l'Ecole Française à Hanoi possède deux grands buddhas de bronze anciens, provenant de Sày-fong, sur la rive gauche du Mékhong, et qui sont des buddhas marchants. Un bel exemple de ce type se trouve encore *in situ* dans le Văt Kalakôt à Chieng-mai, où il est attribué à l'époque du grand Măngrai, vainqueur des Môns. Peut-être est-on plus

[1] Dans un récent article, M. Salmony qualifie certains aspects de cet art de « reizvolle Provinzkunst », et lui attribue en outre une statue féminine en grès du Musée Indochinois, dont le style trahit nettement une œuvre de l'art khmèr primitif. Cf. *Die Plastik des hinterindischen Kunstkreises* dans *Jahrbuch der Asiatischen Kunst*, 1924, p. 154 et pl. 92.

près de la vérité, en admettant d'une façon générale et d'accord en ceci avec M. G. Cœdès, que les sculpteurs thai avaient une prédilection marquée pour les buddhas représentés en cette attitude (1).

P. 43. « Le Bouddha assis sous le Naga (pl. 58), n'est qu'une répétition d'une création géniale du Cambodge. » Ce thème plastique apparaît dans l'art indien dès l'époque d'Amarâvatî.

P. 55. « La pierre favorise les tendances conservatrices. Tandis qu'au début, chez les Malais, la pierre n'existait qu'en fonction de l'architecture et servait uniquement aux reliefs, les Khmers lui ont donné pour la première fois un caractère nettement plastique. » Ce passage paraît quelque peu obscur. Si *Malais* signifie *Javanais* — et il est difficile de supposer autre chose — les buddhas du Borobudur et celui du Čandi Mendut sont là pour attester, chez leurs auteurs, un sens très développé de la ronde-bosse. On peut également invoquer, à ce propos, la statuaire brahmanique des temples de Diëng.

Ibid. « Le bronze signifie la fixation des formes. » Cela est vrai par rapport à l'art lamaïque et, peut-être aussi par rapport aux bronzes de l'Inde du Sud ; mais lorsqu'il s'agit de sculpture thai, cette proposition demande à être démontrée.

On voit que sur plus d'un point les idées de M. S. prêtent à contestation : il n'en reste pas moins que son ouvrage est une très utile contribution à l'étude de l'art siamois et qu'en le publiant il a ouvert la voie à des recherches nouvelles.

L. Finot et V. Goloubew.

Chine et Asie septentrionale.

Georges Dubarbier. — *La Chine contemporaine, politique et économique.* — Paris, Librairie orientaliste P. Geuthner, 1926. 8°, VIII-373 pp., 2 cartes et un index.

M. D. a voulu « faire un exposé aussi complet que possible de la Chine contemporaine ». Cet exposé comprend deux parties. La première, politique, retracera moins les épisodes de la révolution qu'elle n'étudiera « le caractère des hommes, la tendance des partis et l'esprit des diverses constitutions ». La deuxième est économique : « Nous passerons en revue les questions relatives aux finances, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, en nous appuyant, chaque fois qu'il nous sera possible de le faire, sur les statistiques les plus récentes. Nous étudierons les services des douanes maritimes, de la gabelle et des postes. Enfin, nous parlerons du régime des mines, de la situation des chemins de fer, ainsi que du développement des grandes villes... » (*Avant-propos*, p. VII).

---

(1) *Etudes Asiatiques*, I, p. 159.

Ce plan est suivi dans l'ensemble. La première partie renferme un bref historique des réformes depuis 1898, de la révolution, aboutissant à la dictature de Yuan Che-k'ai, puis des gouverneurs militaires, enfin de la conférence de Washington et de la situation internationale qui l'a suivie. L'auteur s'efforce de relier entre eux les événements principaux, du moins ceux qui, actuellement, peuvent paraître tels ; il donne l'essentiel des essais successifs de constitutions; il esquisse en quelques traits accentués les hommes et les tendances. Partout, il note des dates et des faits. Le lecteur gardera de ce livre, dont c'est le mérite, une vision schématique, des cadres, des repères. Le chapitre sur Washington est à ce point de vue particulièrement réussi. M. D. l'ouvre par une petite introduction où il prend nettement parti : « Entre la simple réalité (chaos chinois) et l'idéal juridique (thèse des plénipotentiaires chinois), l'écart était grand. Disons tout de suite que pour les besoins de la cause américaine, on parla et on agit comme si cet écart n'existait pas (p. 107). » Il aborde alors chaque question séparément, en résume l'histoire, et expose la thèse chinoise et la réponse qu'elle a reçue ou pouvait recevoir. Le défaut de cette méthode est qu'elle aboutit souvent à tout effleurer. La révolution chinoise risque d'y paraître plus claire qu'elle n'est. Ses raccourcis laissent parfois trop de place à l'imprécision. Est-ce, par exemple, expliquer suffisamment l'origine du mouvement révolutionnaire que d'écrire, p. 29 : « Déception d'abord, colère ensuite, voilà les deux sentiments qui vont animer les « réformistes » qui, lassés, n'attendent que l'occasion pour devenir des « révolutionnaires » ? Quelle opinion pourra se faire le lecteur non averti quand, à propos des élections de décembre 1912 et janvier 1913, après avoir lu, p. 57 : « quatre partis politiques affrontèrent la lutte . . . » et l'énumération de ces quatre partis, leur caractère, et même leurs chefs, il lira, p. 58 : « . . . quand nous disons « parti », c'est par commodité de classification. Ces « partis » étaient des groupements sans organisation propre, sans chef, sans programme précis . . . » et : « en réalité, ces « partis » n'étaient que des clientèles d'hommes en lutte les uns contre les autres ». P. 63, est-ce bien faire comprendre le caractère insidieux du coup d'État de décembre 1913 que de ne point mentionner le prétexte de Yuan Che-k'ai qui, ayant décrété suspects, arrêté ou mis en fuite les députés membres du *Kouo-min tang*, put couvrir d'un semblant de légalité la dissolution du Parlement en déclarant que le quorum manquait ? Et encore, lorsque l'auteur, pour montrer que l'exposé chinois à Washington sur l'actuelle organisation judiciaire de la Chine était théorique, nous dit : « La réalité est tout autre », ne sommes-nous pas un peu surpris de le voir, comme exemple de cette réalité, se contenter de compter, d'après l'annuaire officiel chinois lui-même, les tribunaux nouveaux et les codes *mis en vigueur*, sans toucher à la pratique ordinaire (p. 115 sq.) ? Des taches plus légères et de correction facile semblent dues à une rédaction hâtive ou à une lecture imparfaite des épreuves [1].

---

(1) P. ex., p. 76, ligne 30, lire : 1913, au lieu de : 1918 ; p. 86, l. 1, lire : 1921, au lieu de : 1922 ; p. 90, l. 38, lire : Lou Yong-siang, au lieu de : Lou Yong-t'ing ; p. 91, l. 11, lire : Deux Kouang, au lieu de : Deux Hou... ; p. 79, 88-90 : Wang Tchang-yuan est fautif pour : Wang Tchan-yuan (王占元) ; p. 79 : Lou Chen-siang est pour : Lou Tcheng-siang (陸徵祥) ; p. 147 : Tsin-houa, pour : Tsing houa ; p. 251 : Tsi, pour : Ts'i, etc.

La deuxième partie s'ouvre par un aperçu, d'après Vissière et le *Tche yuan lou*, de la nouvelle géographie administrative de la Chine. Les finances, le commerce, l'industrie et les mines, l'agriculture, les communications, les concessions étrangères et les missions religieuses font l'objet des six chapitres suivants. Deux cartes pliantes de la Chine (1. productions ; 2. chemins de fer et voies navigables) les illustrent. Pour chaque rubrique, quelques jugements de l'auteur, toujours fondés, toujours intéressants, et plusieurs statistiques choisies surtout dans les rapports des Douanes chinoises pour 1922. Ces statistiques, bien que les références laissent à désirer, sont la partie la plus neuve et la plus utile du livre. La plupart des autres renseignements étaient déjà connus par ailleurs. Toutefois, M. D. ne s'est pas borné à compiler : il a choisi, composé, écrit. Son style sec et net, qui le trahit parfois (1), contribuera à mettre de l'ordre dans la foule de notions vagues qui courent sur la Chine. Son livre reste un manuel un peu sommaire dont il faut regretter que la dimension modeste et la masse des *rappels* aient peut-être trop sensiblement réduit les données positives sur la Chine contemporaine, qui était ce qu'il promettait, et ce qu'on y allait chercher.

E. Gaspardone.

Georges Margouliès. — *Le Kou-wen chinois*. Recueil de textes avec Introduction et Notes. — Paris, Librairie orientaliste P. Geuthner, 1926. 8°, CXXVII-464 pp.

Id. — *Le « Fou » dans le Wen-siuan*. Etude et Textes. — Paris, même librairie, 1926. 8°, 138 pp. (Thèses pour le doctorat ès lettres.)

Dans ces deux volumes, M. M. nous offre pour ses débuts la traduction, annotée, munie de notices et de deux introductions, de cent vingt, plus quatre pièces de l'Anthologie chinoise. Celle-ci est représentée par les *Wen siuan* 文選 et les *Kou wen* 古文 (2), qui en forment deux types classiques de recueils, très près les uns des autres, composés de morceaux souvent identiques et presque toujours de même nature. M. M. (*Fou*..., p. 5-7) tente pourtant une distinction d'après laquelle les *Wen siuan* seraient réservés à la poésie et à ce qu'on pourrait appeler la littérature pure, et les *Kou wen* accueilleraient, outre les genres des *Wen siuan*, les échantillons jugés les meilleurs de la littérature historique et administrative. M. M. n'établit sa division

(1) Comme à la p. 277, où il écrit : « Le Chinois, imprévoyant, n'a pas de système forestier, *il n'élève pas plus d'arbres qu'il n'élève de troupeaux.* » Cf. p. 284, où l'on lit, entre autre : « Dans tout le Nord de la Chine, c'est-à-dire dans les provinces du Tche-li, du Chan-tong, du Chen-si, du Kan-sou, du Chan-si, ainsi qu'en Mongolie, l'élevage du mouton est intense. »

(2) *Wen siuan* 文選 signifie : choix de textes, et *kou wen* 古文, style antique, (textes) en style antique. Pour abréger, nous désignons aussi par ces noms les recueils eux-mêmes ; dans ce cas, le premier mot prendra une majuscule.

qu'en opposant un seul exemple, et le plus ancien (VIe s.) des *Wen siuan*, à la généralité des exemples de *Kou wen* d'une époque postérieure de dix siècles. Or il semble bien, d'après la préface et le contenu du *Kou wen yuan* 古文苑, que les recueils de cette espèce aient joué à l'origine le rôle de suppléments aux *Wen siuan*, et ceux-ci ont fini par se confondre avec eux au point de comprendre des proclamations qui manquent le plus souvent dans les premiers : c'est le cas du *Wen siuan pou yi* 文選補遺, de Tch'en Jen-tseu 陳仁子, des Song, tandis que le *Kou wen yuan*, que la tradition fait remonter aux T'ang, est, si l'on en croit M. M. lui-même (*Kou-wen...*, p. cxv), « réservé à la haute littérature encore plus, peut-être, que le *Wen-siuan* ». Mais M. M. ne s'est occupé des *Wen siuan* que subsidiairement : nous les devrions à la nécessité *absolue* de « mettre de l'ordre dans cette effervescence littéraire » (*sic*) qu'aurait été l'essor des belles-lettres à partir des Han. Quant aux *fou*, ils remontent aux Elégies de Tch'ou, dont ils reproduisent la double inspiration : peinture des sentiments de l'auteur, ou descriptions de merveilles, et la technique : structure de vers inégaux avec césure au moyen de la particule *hi*, ou prose rythmée. La *Préface* de Siao-T'ong fait du *fou* la deuxième des six sortes de poésies; le genre devenu indépendant avec Kia Yi marque après les Han un fléchissement de la création et se rapproche des autres *kou wen* jusqu'à s'y confondre sous les Song. M. M. nous quitte là-dessus en nous promettant un travail plus complet. C'est, en somme, moins que M. A. Waley, que M. M. ne traite pas sans dédain [1].

La longue introduction au *Kou-wen chinois* a pour but de définir le sens de cette expression, d'esquisser l'histoire du genre et d'en montrer l'intérêt historique et la valeur littéraire. Malheureusement, M. M. semble suivre un plan plutôt qu'appliquer une méthode. Arrêté, dès son mot à mot : *style ancien, style à la mode ancienne*, par l'insuffisance de cette définition, il se reporte aux recueils et reconnaît les caractères suivantsà tout morceau de *kou wen* : pièce courte,composée spécialement, avec unité du sujet, indépendance du sens, présence d'une idée morale ou *philosophique*. Pour les textes antérieurs aux Han, M. M. s'en tient à ce dernier critère, assez vague quand il s'agit de littérature chinoise. La description et la dissertation se rencontrent dans les *kou wen* plutôt que le récit, le cadre plutôt que les personnages. Le genre ainsi défini, M. M. reproduit la classification du *Kou wen ts'eu lei tchouan* 古文辭類纂 qui nous donne moins la division d'un genre qu'une table méthodique. Cette variété de formes indique moins un genre qu'un style, une sorte de style noble, applicable à tous les sujets d'une étendue assez limitée pour que sa perfection laborieuse demeure possible et supportable. M. M. aggrave l'arbitraire de ces treize prétendues catégories en essayant de les expliquer. Par exemple, p. xix, il dessine un type de textes d'offrandes tirés de six pièces de son recueil, qui non seulement ne se ramènent pas à ce type, mais encore ne se ressemblent pas entre elles. Le même abus contribue à gâter les chapitres suivants, où M. M. tente un historique du répertoire et des auteurs. D'après M. M., deux tendances : 1° éthique, 2° littéraire, prédominent tour à tour suivant les époques : la première avec les Han

---

[1] *Fou...*, p. 20-1. Cf. *The temple and other poems*, Londres, 1923, Introd., *passim*, et Appendices, p. 137-48.

et les T'ang, la deuxième avec les Tsin, les Song et les Ming. Les genres ne se distinguent nettement qu'à partir des Han. Le style des Han est « considéré (par les lettrés chinois) comme le plus exemplaire, le plus sobre, le plus puissant et le plus naturel ». Alors abondent les textes officiels, le genre historique fleurit, les notices et les préfaces manquent. Sous les Tsin, « plus de dissertations, plus d'ouvrages sérieux, de projets politiques », début de la notice et de la préface, nombre et perfection des *fou*, etc. Han Yu est, avec sa réforme, le centre littéraire de l'époque des T'ang, dont les écrivains sont classés par M. M. en précurseurs et en successeurs de Han Yu. Avant, il n'y avait que des exceptions, assez nombreuses, il est vrai, et que les raisons de l'auteur laissent soupçonner plus nombreuses encore. La série des genres se complète. Le style des Song est moins noble et plus gracieux, la différence entre la haute littérature et l'autre tend à s'effacer : le *fou* se rapproche de la notice. La « *courte* période de domination mongole » « ne donne dans les recueils Kou-wen aucun texte digne d'attention ». Le style des Ming reste près de celui des Song ; même faveur, notamment, de la dissertation historique, reprise à partir des T'ang après une longue éclipse ; disparition du *fou* presque complète. Les recueils classiques, composés surtout pendant les périodes K'ang-hi et K'ien-long, s'arrêtent aux Ming. Les auteurs cependant continuent d'écrire dans ce style et les recueils parus depuis la révolution descendent jusqu'à nos jours.

Toute cette histoire fait double emploi avec les notices qui précèdent les échantillons de chaque écrivain ; elle est tirée uniquement des quelques recueils utilisés. M.M. a-t-il senti le danger du procédé ? Il semble avoir voulu l'adoucir en usant largement de l'imprécision. A peine esquissées, ses définitions mal fondées sont noyées dans un impressionnisme que rien ne tempère. Ceux qui réfléchiront à la distance qui nous sépare de la langue chinoise et au peu de choses nouvelles qu'apportent ces deux volumes souriront devant la facilité avec laquelle le jeune auteur émet des jugements comme celui-ci, sur Pan Kou : « Le caractère qui frappe dès la première lecture est la spontanéité du langage, l'absence complète de toute trace de travail, d'effort et même d'application », et « la langue est étonnante de richesse, toute chose étant exprimée pleinement par le mot exact ». (*Fou*, p. 15-6). M. M. passe du style au caractère de l'auteur, à sa vie, à son époque, et mêle ses vues littéraires de considérations morales et politiques diverses, où ne manquent ni les exagérations à froid, ni les naïvetés : « Il n'est pas rare de trouver des personnes pouvant réciter par cœur l'œuvre de l'un ou de l'autre des deux historiens [Sseu-ma Ts'ien et Pan Kou] » (*Kou-wen*, p. XXVIII) ; le vin des auteurs des Tsin n'était point de l'ivrognerie : l'*Eloge* de Lieou Ling « montre toute la pureté de l'envol philosophique auquel l'homme peut s'élever sur les ailes de sa rêverie soutenue par la boisson .. et le tableau de la grandeur du philosophe ivre est en vérité immense et écrasant » (*ibid.*, p. LIX) ; le goût des lettrés pour la politique au début des dynasties vient de ce que « l'établissement d'un nouveau pouvoir donne l'essor à la pensée politique du pays et permet l'espoir de réformes et d'activité *utile* aux lettrés de l'époque » (*ibid.*, p. LXXXI). Ces variétés s'étendent au point que M.M. ne touche parfois plus qu'incidemment au style de l'auteur, pour s'en tenir alors à la seule page qu'il traduit de lui (*ibid.*, p. XLVIII-LXIX). Les contradictions ajoutent

à la confusion (*ibid.*, p. XXV, XXXVII, et *passim*). Les généralités étouffent quelques remarques fines [1] et nous apprennent peu sur les *kou wen*, qui en sont toute l'occasion. M. M. fait ainsi de ses morceaux choisis des types et des époques de la littérature chinoise où l'on finit par les perdre de vue. Nulle part, il n'a pensé à dissocier l'étude des formes de celle des sujets, ni seulement à limiter son essai au dégagement de quelques faits positifs. Il eût mieux servi son lecteur en lui donnant, au lieu d'une telle analyse anticipée des textes qu'il va lire et dont la plupart ne sont pas inédits, un aperçu des autres morceaux qui forment la plus grande partie des *Kou wen* et qui attendent encore leur traducteur.

Le volume sur le *Fou* contient en définitive la première version en une langue européenne de trois *fou* : *Les deux capitales* 兩都賦, de Pan Kou ; *La séparation* 別賦, de Kiang Yen 江淹 ; *L'art littéraire* 文賦, de Lou Ki 陸機, et de la *Préface* de Siao T'ong. Un quatrième *fou*, le 登樓賦, de Wang Ts'an 王粲, est également traduit pour la première fois dans le *Kou-wen chinois*, p. 110. Ce dernier ouvrage a de plus cinq *fou* retraduits à la suite de Zottoli, Giles et Grube. Des cent vingt pièces qui le composent, quatre-vingt treize sont aussi des retraductions. M. M. indique ses prédécesseurs. Il eût pu nommer M. Vissière, qui explique plusieurs de ces *kou wen* à son cours de l'Ecole des Langues Orientales [2]. Une traduction nouvelle doit avoir sa justification. Celles de M. M. rendront des services aux étudiants par leur littéralisme. Au simple lecteur, elles paraîtront souvent obscures et lourdes. L'auteur déclare avoir délibérément sacrifié la forme à la fidélité (*Kou-wen*, p. CI ; *Fou*, p. 2). Il oublie trop que le mot à mot n'est qu'une étape nécessaire sur la voie de cette fidélité, qui n'est atteinte que par l'ajustement des phrases et le mouvement de l'ensemble ; conditions impératives dans le cas d'originaux comme les *kou wen*, dont la beauté formelle est la première, sinon toujours l'unique raison d'être [3]. On ne saurait toutefois reprocher sans une excessive sévérité à M. M. de s'en être tenu à ce défrichement pour les textes qui n'avaient pas été traduits et dont on lui doit une idée suffisante.

Nous venons de voir que les trois quarts du *Kou-wen chinois* n'ont pas cette excuse. Prenons, p. 56 sq., la *Dissertation sur les fautes de Ts'in*, de Kia Yi. M. M. a voulu se mesurer avec Chavannes (*Mém. hist. de Se-ma Ts'ien*, II, p. 225-31). Il avait sur lui l'avantage de venir sur un terrain plus que défriché et de ne traiter qu'un fragment indépendant. Il pouvait le traiter d'une façon plus littéraire, choisir la meilleure leçon. Un détail nous révèle sa manière. La dissertation de Kia Yi a un passage qui se trouve en ces termes dans le *Che ki*, k. 6, et le *Kou wen si yi* 古文析義, k. 7 : 南兼漢中，西舉巴蜀，東割膏腴之地，收要害

(1) Celle-ci, p. ex., sur Confucius : « Mais souvent l'estime qu'on lui accorde n'est qu'une formalité et le cœur des lettrés est acquis aux idées bouddhiques et taoïstes ». (*Kou-wen*, p. LXXVI), et celles sur la valeur pittoresque des caractères chinois (*Fou*, p. 16).

(2) Comme la Biographie de Po Kiu-yi et les cinq autres *kou wen* de son *Recueil de textes chinois*... (Paris, Imp. nationale, 1907), 14e section, p. 155-70, tous retraduits par M. M.

(3) M. L. Giles a critiqué en détail un exemple de ce défaut (*Bull. of the School of Or. St.*, de Londres, IV, III, 1927, p. 641-2).

之郡, et, dans le *Sin chou* 新書, k. 1, p. 1, le *Wen Siuan tsi p'ing* 文選集評 k. 13, et le *Kou wen p'ing tchou* 古文評註, k. 4 : 南兼 (ou 取)..... 北收要害之郡, leçon visiblement la bonne et exigée à la fois par le sens et la cadence (1). M. M., qui adopte à chaque occasion la variante que Chavannes n'eût pu admettre, le suit ici. Il n'a donc pas toujours collationné ses textes, comme on le croirait sur les p. CXIII et 463 de son livre, où il dit s'être beaucoup servi du *Kou wen p'ing tchou* et avoir consulté les œuvres des écrivains. Le mot propre se trouvant généralement dans Chavannes, dont la traduction est plus élaborée, M. M. s'applique à découvrir des substituts et à traduire plus servilement. Il cherche aussi à rectifier Chavannes. Cette ambition très légitime exige seulement quelque circonspection. M. M. néglige d'abord de renvoyer à Zottoli (*Curs. litt. sin.*, t. IV, Changhai, 1880, p. 254-61), où l'on trouve déjà la matière de presque toutes ses petites notes à ce sujet (2). Il ne renvoie pas davantage à Chavannes quand, p. 58, il tire une parenthèse de la n. 3, p. 226, t. II des *Mém. hist.* Et, quand il le reprend, il ne se reporte jamais à d'autres passages de Chavannes, qui pourraient justifier celui qu'il critique ; en voici deux exemples. La n. 11 de M. M., relative au Si-ho, ne signale point la difficulté que suscite la n. 5, p. 214, t. V des *Mém. hist.* (3). La n. 10 de M. M. est ainsi conçue : « Chavannes traduit : il s'étendit d'une manière continue de l'ouest à l'est et combattit les seigneurs. L'expression 連衡 a le sens consacré de : adhérer ou faire adhérer à la ligue horizontale, ligue des pays aidant Ts'in, ainsi nommée parce qu'elle s'étendait de l'Ouest à l'Est, par opposition à la ligue verticale, allant du Nord au Sud et réunissant les pays ennemis de Ts'in. Au reste, les commentaires chinois disent : il ligua ensemble les six pays afin qu'ils *servent* Ts'in et fit qu'eux-mêmes s'entr'attaquaient et battaient. » Chavannes aurait donc ignoré le sens consacré d'une expression aussi fameuse pour une époque dont il traduit l'histoire ? Nous venons de voir que ce sens était déjà connu. Mais le texte de Kia Yi, quelques lignes plus bas, contient les expressions 合從 et 約從離衡, traduites par Chavannes : « Ils contractèrent une étroite alliance par la confédération du nord au sud » et « ils formèrent la confédération du nord au sud afin de rompre l'extension de l'ouest à l'est » (*Mém. hist.*, II, p. 226). Et Chavannes glose ces expressions, *ibid.*, I, p. 317, n. 1, et V, p. 2 ; il y revient, II, p. 94 et 114 ; III, p. 24, n. 5 et ailleurs. Peut-être enfin eût-il fallu dire un

---

(1) Le *Kia Tchang-cha tsi* 賈長沙集 (in 漢魏六朝百三家集, éd. de 1880, t. 1, Section 論, f. 34, a la variante 取 et manque du mot 北. — Traduction de Chavannes, *op. cit.*, II, p. 225 : « Au sud, ils annexèrent Han-tchong ; à l'ouest, il prirent Pa et Chou ; à l'est, ils se taillèrent un territoire riche et fertile, ils s'approprièrent des commanderies très importantes. » Traduction de M. M., *op. cit.*, p. 58 : « ... au Sud prirent Han-tchong, à l'Ouest eurent Pa et Chou, à l'Est s'annexèrent des terres fertiles et reçurent des provinces formant d'importants points stratégiques. »

(2) Cp. M., n. 10 et Zott., p. 254, n. 4 ; M., n. 14 et Zott., p. 255. ; M., n. 20 et Zott., p. 257. ; M., n. 26 et Zott., p. 257 ; M., n. 38 et Zott., p. 257 ; M., n. 47 et Zott., p. 259 ; M., n. 48 et Zott., p. 280 et n. 6 ; M., n. 49 et Zott., p. 259.

(3) Cf. *Che ki*, k. 5 ; Chav., II, p. 23, 34, 58 et 60 ; — *Che ki*, k. 43 et 44 ; Chav., V, p. 89, n. 1 ; 141, n. 1 ; 157, et 160, n. 8 ; — *Che ki*, k. 68. — Cf. aussi H. Maspero, *La Chine antique* (Paris, 1927), IV, III, p. 392-405.

mot de la tradition qui rapporte leur sens politique à Sou Ts'in et à Tchang Yi, c'est-à-dire, à une date postérieure au duc Hiao de Ts'in et au prince de Chang, dont il s'agit dans le passage en question [1]. M. M., pour écrire sa note, s'est trop contenté de celle de l'Anthologie.

La masse des notes risque de paraître une surcharge. Il fallait les réduire au minimum ou faire un commentaire sérieux. Quel besoin, par exemple, de nous faire observer que Yao ne regna « que 98 années », de nous apprendre l'an où Yu divisa en neuf provinces la Chine et celui où le bouddhisme y fut introduit [2] ? Les index ne sont pas beaucoup plus sûrs ; un seul exemple : le *Kou-wen chinois*, p. 455, et le *Fou*, p. 3, font vivre l'empereur Wou des Leang en 502-549 A. D. ; le *Fou*, p. 135, en 507-549, et son fils, Siao T'ong, en 501-531, p. 137. La langue est mauvaise : impropriétés, barbarismes, fautes d'accord, emploi maladroit de l'article, tout y trahit l'auteur étranger. Par une singulière gageure, à plusieurs reprises [3], en termes plus ou moins voilés et obscurs, l'auteur théorise son inexpérience et semble l'imputer au public auquel il s'adresse et à la langue dont il se sert. Malheureusement, ceci est écrit dans le style des deux volumes, emphatique et pauvre, encombré de redondances. M. M. sait du chinois et possède une culture littéraire étendue. Il a montré récemment qu'il était capable de réussir des traductions charmantes [4]. Il lui appartient de reprendre ces essais hâtifs et manqués ou de les faire oublier par un travail plus digne de son talent.

É. Gaspardone.

Georges Maspero. — *La Chine*. Nouvelle édition mise à jour. Préface d'A. Duboscq. — Paris, Delagrave, 1925. 2 vol. in-16, XX-310 et 260 pp. (Bibliothèque d'histoire et de politique.)

Cette initiation à la Chine contemporaine, d'abord parue en un volume en 1918, a été signalée dans le *B.E.F.E.-O.*, XVIII, x, p. 34-5. Récompensé par le prix Marcelin-Guérin, l'ouvrage reparaît dédoublé, revu et augmenté de trois chapitres (XV, Le conflit entre le Nord et le Sud ; XVI, La conférence de Washington ; XVII,

---

(1) Tchang Yi n'alla au Ts'in qu'en 328, Sou Ts'in n'y serait allé qu'en 338. Cf. H. Maspero, *Le roman de Sou Ts'in*, in *Études Asiatiques publiées par l'E. F. E.-O.*, Paris, 1925, II, p. 127-8 et 131 ; et Chung Se Kiam : *Kuei-Kuh-tzě, der Philosoph vom Teufelstal*, in *Asia Major*, IV (1927), I, p. 114-5. Cf. encore la définition du *Han Fei tseu*, k. 19, § 49 : « *Tsong*, c'est en s'unissant en nombre être (assez) fort pour attaquer un (plus) faible, et *heng*, c'est en servant un seul le rendre (assez) fort pour attaquer un grand nombre de faibles » 從者合衆强以攻一弱也衡者事一强以攻衆弱也. (Cp. k. 20, § 50, *in fine*, et la préface du livre).

(2) *Le Kou-wen chinois*..., p. 198, n. 6 ; 67, n. 12, et 198, n. 1.

(3) *Fou*..., p. 1, 2, 16 ; *Le Kou-wen chinois*..., pp. XVI, CI.

(4) G. Margouliès, *Deux poèmes sur la jeune fille partie à la guerre pour remplacer son père*, [Trad. nouvelle du poème de Mou Lan], in *Rev. de litt. comp.*, 8e année, n° 2, avril-juin 1928, p. 304-9.

La lutte des généraux). Les changements apportés constituent moins un remaniement que d'assez nombreuses retouches et corrections à l'intérieur du texte. Le récit des événements a été poussé de la déclaration de guerre de la Chine à l'Allemagne et à l'Autriche (2-14 août 1917), où s'arrêtait la première édition, à l'agitation anti-étrangère de mai-juin 1925. Excepté le passage, relativement court, sur Washington (II, p. 174-80), M. M. suit chronologiquement dans ces trois chapitres l'onduleux et trouble développement des faits politiques et il s'attache avec prédilection à la politique intérieure. Situées par lui, les questions qui ont le plus occupé l'attention étrangère: Chan-tong (1919), Washington (1921-22), délégation apostolique (1922), paiement en francs-or de l'indemnité des Boxeurs (1922-25), incidents de Lin-tch'eng (1923) et de Chang-hai (1925), traités sino-soviétique et sino-allemand (1925), semblent un peu des épisodes à la périphérie du vaste bouillonnement qui submerge la Chine. Il faut savoir gré à M. M. de nous donner cette impression. Tels événements extérieurs ou économiques auront pu être de portée historique plus grande, la crise politique interne n'en aura pas moins rempli ces années et pesé lourdement sur le reste. Et si un certain parallélisme de tendances et d'actes, — comme, par exemple, au Nord et au Sud, à la violence près, les mêmes réclamations soutenues par la même xénophobie, — se laisse aisément démêler dans les relations extérieures, la situation intérieure offre d'extrêmes difficultés à l'étude. On voit ainsi, en 1917, le Nord reconnaître le gouvernement établi par Touan Ki-jouei avec l'aide des généraux et le Sud s'attacher aux parlementaires, mais, peu après, Sun Yat-sen opposer à Canton un gouvernement militaire au gouvernement militaire de Pékin, qui procède aux élections de juillet 1918 et oppose un parlement à l'autre. En 1919, le rapprochement des militaires des deux camps vient détruire l'accord où touchaient à Chang-hai les délégués des deux parlements (p. 142-3 et 147). Dans chaque parti, le morcellement descend jusqu'aux groupes : dans le Nord, les clubs Ngan-fou et Pei-yang, puis le Tche-houei, puis le Pei-yang scindé en trois factions ; dans le Sud, Canton divisé contre le Kouang-si. L'intérêt momentané d'un individu crée des partis : Tche-houei (p. 143), « Parti constitutionnaliste » (p. 189). Les conflits naissent ou passent suivant le jeu en apparence versatile des rivalités et les alliances chevauchantes : alliances de Wou Pei-fou et des Sudistes (p. 148), de Kin Yun-p'eng aux *tou-kiun* du Sud (150-2), des constitutionnels du Sud aux chefs du Ngan-fou (p. 154), de Tchang Tso-lin à Wou Pei-fou (p. 149), à Sun Yat-sen (p. 168), avances de Wou Pei-fou à Sun Yat-sen (p. 159-60), opposition de celui-ci au Kouo-min tang (p. 159, 187) ; alliance, puis opposition de Wou Pei-fou et de Li Yuan-hong (p. 159-60) ; alliance (p. 138, 148, 158), rupture (p. 159) et réconciliation (p. 160) de Wou Pei-fou et de Ts'ao Kouen ; démissions (cf. p. 194-5), coups d'Etat, pouvoirs paralysés et forces illégales (cf. p. 173), embarras financiers (p. 153, 161, 164, 169...), essais de médiation qui augmentent le désordre (p. 149-56). Sans doute, un semblable chaos risque d'échapper longtemps à l'histoire ; mais M. M. aura suivi de près des faits contemporains et son livre nous donne de cette histoire le meilleur aperçu que nous en ayons encore en français.

Les références n'existent malheureusement que dans la mesure très incomplète où M. M. rapporte des citations. Ces citations, pour les trois chapitres qui nous occupent, proviennent de la presse européenne ou chinoise. L'utile sommaire des chapitres a été joint à la table des matières. L'index alphabétique des noms propres a été reporté à la fin du t. II. Nous avons noté les rectifications qui ont amélioré

l'ouvrage. On les aurait souhaitées plus nombreuses. Ainsi, il n'est point certain que l'époque des Trois Royaumes soit une « période sans intérêt » (t. I, p. 29). Les dates seront utilement vérifiées. Cet inconvénient est moins imputable à M. M. qu'à la nature des documents qu'il a dû mettre en œuvre et à la typographie. Relevons, dans les mêmes chapitres, les transcriptions fautives de : Tsao Kouen, pour Ts'ao Kouen ; *Tsan yi yuan* (p. 137), pour *Ts'an yi yuan* ; Siu Tche-tchang, pour Siu Che-tch'ang ; King Dong-pan, Kin Yong-pong et King Yong-pan (p. 147-52), pour Kin Yun-p'eng (靳雲鵬) ; Tchang Yuan-pei, pour Ts'ai Yuan-p'ei ; Tchao Eurl-sen, pour Tchao Eul-souen (趙爾巽) ; Lou Yong-tsiang, pour Lou Yong-siang ; Lin cheng, pour Lin tch'eng (臨城) ; etc.

E. Gaspardone.

Z. N. Matveev. — *Sostojanie bibliografičeskoj literatury Dal'ne-Vostočnovo Kraja.* Trudy gosudarstvennovo Dal'nevostočnovo Universiteta, serija III, N° 2. [*Etat de la littérature bibliographique de la province d'Extrême-Orient.* Travaux de l'Université gouvernementale d'Extrême-Orient, série III, N° 2.] — Vladivostok, 1926, gr. 8°, 13 pp.

M. M. a déjà publié sur ce sujet une série de petits essais et un volume intitulé : *Que faut-il lire sur la province d'Extrême-Orient ?* (*Čto čitat' o Dal'ne-Vostočnoj oblasti ?* Ed. de la Soc. anon. *Knijnoe delo*, Vladivostok, 1925, 248 p.). Il se propose ici de passer en revue, depuis 1882, les principales sources bibliographiques relatives à la région et d'indiquer par quelle voie pourrait y être organisé un centre de bibliographie assurant d'une façon systématique la collection et l'inventaire de toutes les publications locales. Il trouve cette voie dans la collaboration du Bureau des livres (Knijnaja palata) de Khabarovsk avec la bibliothèque de l'Université de Vladivostok, aidés des bibliothèques centrales des districts.

M. M. évalue à dix mille environ le nombre des ouvrages, volumes ou articles, parus sur la province. Ecartant, sans doute comme dépassant trop ce cadre, les travaux de Mejov, il énumère trois répertoires généraux (1) : 1° l'Index bibliographique de la province de l'Amour (*Ukazatel' literatury ob Amurskom Krae*) de Boussé, St Pét., 1882 ; 2° le *Catalogue de la Bibliothèque publique* de Khabarovsk, 1912, et, 3° son propre ouvrage, cité ci-dessus.

Les autres répertoires bibliographiques nous paraissent pouvoir se répartir en quatre sections :

1° les listes de références d'ouvrages généraux et les revues bibliographiques périodiques analogues aux tables des publications de la Section pour la Sibérie orientale de la Société russe de Géographie (1851-1891, 1891-1901, 1900-1901,

(1) L'*Esquisse d'une bibliographie de la Sibérie* (*Obzor bibliografii Sibiri*) d'Azadovskij, en est encore à son 1er fasc., Tomsk, 1920.

Irkoutsk) ou aux listes des Suppléments de la *Russie d'Asie* (*Aziatskaja Rossija*) éditée ces dernières années par le Bureau de l'Emigration ;

2° les bibliographies provinciales, dont sont encore privés l'Amour, Sakhaline et la Province Maritime ;

3° les nombreuses et importantes bibliographies monographiques, générales ou locales, que la révolution a développées et qui concernent particulièrement l'économie, la minéralogie, la faune, la flore, la population, l'ethnographie et l'anthropologie ;

4° les inédits bibliographiques des musées de Blagovestchenk et de Tchita, du Bureau des livres de Khabarovsk et de la Bibliothèque, à Vladivostok, de la Section de la Société russe de géographie (fiches de Boussé, jusqu'à l'année 1890).

La bibliographie de cet opuscule comprend soixante-dix-huit titres, dont plus de la moitié se rapportent à des éditions postérieures à 1917. Ils vont du volume à l'article, à la note, au calendrier. L'apport des années révolutionnaires est représenté par des œuvres de propagande, des journaux, des revues, des traités scientifiques, et surtout de sciences appliquées, ou des suites de publications antérieures. L'année, le lieu de l'édition, le nombre de pages manquent souvent ; le format, toujours. Quelques notules accompagnent certains articles.

E. Gaspardone.

R. d'Auxion de Ruffé. — *Chine et Chinois d'aujourd'hui. Le nouveau péril jaune.* — Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1926, 8°, XIII-494 pp.

Voici un gros pamphlet, ou une série de pamphlets, écrits avec négligence et esprit, un esprit assez verbeux et qui tend vers l'outrance. Il se divise en tranches inégales, intitulées : *Esquisse préliminaire*, p. 1-16, *Essai de psychologie chinoise*, p. 17-85, *La Chine moderne*, p. 86-140, *L'opium*, p. 141-170, *Le Dr Sun Yat-sen*, p. 171-207, *Le « Général Chrétien »*, p. 208-229, *Les Etrangers en Chine*, p. 230-350, *Exterritorialité, concessions et cours mixtes*, p. 351-481, plus deux avant-propos et un appendice. C'est un *état* et une satire de la Chine en 1924-1925, bâclés de souvenirs, d'anecdotes, de longues dissertations farcies de redites et de multiples coupures des journaux anglais d'Extrême-Orient, et, avant tout, du *North China Daily News*. Une bonne part de l'*Essai* n'est qu'un développement sur le livre de A. Smith (1). Celui de A. Kotenev (2) tient presque autant de place dans le chapitre

(1) A. G. Smith (des Missions américaines), *Chinese characteristics*, Chang-hai, 1890, 8°, 11-427-11 pp. — 5e éd., *revised*, Edimbourg et Londres, 1900, 8°, 342 pp. Cet ouvrage, qui a joui d'une assez grande faveur parmi la colonie étrangère en Chine, et dont il existait, dès le début du siècle, une version allemande et une version russe, vient d'en avoir une française, sous le titre : *Mœurs curieuses des Chinois*, par B. Mayra et le lt-col. de Fonlongue. Paris, 1927, 8°, 317 pp.

(2) A. M. Kotenev, *Shang-hai, its mixed court and council*. Chinese modern law and Shanghai municipal land regulations and bye-laws governing the life in the settlement. Chang-hai, 1925, gr. 8°, XXVI-588 pp. — Il convient d'y ajouter aujourd'hui, du même auteur : *Shanghai, its municipality and the Chinese*. New York, 1927.

consacré à l'exterritorialité. L'auteur, qui déclare (p. v) avoir passé près de vingt ans en Chine, rapporte très peu de faits précis en son propre nom. Sa documentation volumineuse eût gagné beaucoup à être filtrée et classée, au lieu qu'il amasse de toutes mains des témoignages sur la duplicité des Chinois, leurs manquements aux lois internationales, le danger d'une diplomatie conciliante, l'insécurité, la xénophobie. Il y intercale des tableaux, enlevés avec verve, mais prolixes, des Concessions (Chang-hai, p. 376-9, Tsing-tao, p. 357), de l'armée et des bandes (v. notamment p. 342 3), du fonctionnement de la justice chinoise (p. 88-108, 405-7, 422-30). Indigné, courageux, son livre ne contient aucune information critique, mais des opinions pouvant représenter une moyenne parmi celles des résidents étrangers en Chine, qui n'ont que trop d'occasions d'assister aux désordres de ce pays et de souffrir des côtés déplaisants du caractère chinois. Cela n'est point négligeable. Mais c'est tout ce qu'atteint l'auteur. Son ambition était plus vaste : « mettre fin aux idées fausses que l'on se fait en Europe, et surtout en Amérique, sur la Chine » (p. XIII), en « donner au lecteur une impression de l'état exact et actuel » (p. XIII), « rechercher les racines du mal dont tous les Etrangers souffrent de plus en plus.. ; dénoncer les fautes commises dans l'espoir,.. d'ouvrir les yeux à ceux qui ont la lourde charge de protéger la vie et les intérêts de milliers de leurs nationaux » (p. 230).

E. Gaspardone.

Soumé Tcheng [鄭 秀 毓]. — *Le mouvement constitutionnel en Chine. Etude de droit comparé.* — Paris, Société anonyme du Recueil Sirey, 1925. 8°, (11) + 11 + 158 pp.

Les écrits sur la Constitution chinoise sont déjà innombrables (1). C'est que le mouvement constitutionnel occupe une place centrale dans la révolution chinoise, dont l'histoire est si confuse, et le présent ouvrage, écrit dans un style simple et clair, apporte ainsi à cette dernière une contribution qui n'est pas inutile.

---

(1) Outre l'édition officielle, imprimée en rouge, le texte chinois de la Constitution du 10 oct. 1923 se trouve en même temps que les précédents projets et les Constitutions provinciales dans le *Tchong-kouo nien-kien* 中國年鑑 de 1924. — La Constitution du 10 oct. 1923 a été traduite en français dans *La Politique de Pékin* des 14 et 21 oct. 1923, p. 963-7 et 987-9 ; dans la *Revue du Pacifique*, juillet 1924, p. 18-39 (traduction Vissière reproduite dans G. Dubarbier, *La Chine contemporaine*, p. 174-196) ; dans *L'Asie française*, suppl. au n° de juillet-août 1924. *Docum. écon., polit. et scient.*, n° 11 dans J. Woo : *Le problème constitutionnel chinois. La Constitution du 10 oct. 1923*, t. XI de la *Bibl. de l'Institut de droit comparé de Lyon*. Paris, 1925 ; enfin en annexe à l'ouvrage que nous analysons ici. Les Constitutions provisoires du 11 mars 1912 et du 1er mai 1914 ont été traduites en français par Vissière (*Bull. de l'Association amicale franco-chinoise*, VII, 1916, p. 188 sq.) et par L. Ngao Siang Tchou (*Le régime des capitulations et la réforme constitutionnelle en Chine*, Cambridge, 1915, Annexes, qui y a joint les Règles constitutionnelles pour l'élection présidentielle du 4 oct. 1913, le projet final de la même époque et la Constitution du 3 déc. 1911, traduite aussi par Tsien Tai, *Le pouvoir législatif en Chine*, Paris, 1914. Cf. [L. Aurousseau], *BEFEO*,

Après un rapide historique des essais successifs en vue de l'établissement d'une constitution (ch. I), l'auteur fait de la Constitution, dite définitive, du 10 octobre 1923, une étude juridique et politique abstraite. On pourra le regretter. Cette Constitution, abolie le 24 avril 1925, et remplacée en principe par le projet du 11 décembre de la même année ([1]), reste en effet, à deux exceptions près ([2]), un bon exemple de l'antithèse absolue qui existe parfois entre la législation et les faits ([3]). En prenant le mot *constitution* dans le sens de gouvernement réglé, on dira même que la Chine n'en a jamais été plus privée que depuis qu'on s'est mis à lui en écrire. L'analyse des causes de ses échecs semblait dès lors l'emporter en intérêt sur la facile recherche de ses imitations.

Mlle Tcheng, en dépit du titre de son livre, a préféré celle-ci et, en quatre chapitres (II-V), elle examine : le statut légal de la Constitution (caractères généraux, révision), les libertés individuelles, la répartition des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux, le Parlement. Sous chacune de ces rubriques, l'auteur énumère et explique les principes occidentaux et indique le choix que les Chinois en ont fait. Cette comparaison, il faut l'avouer, est beaucoup trop formelle. Les raisons du choix ou sont à peine indiquées ou ne le sont point. Le côté pratique des questions, leurs rapports, sont rarement traités. Des problèmes essentiels, comme celui de l'organisation judiciaire, sont à peine effleurés ; d'autres, comme

---

XII, ii, 209 sq. — Les traductions anglaises sont très nombreuses : Edition du Gouvernement chinois, annuaires tels que le *China year book*, le *Directory and chronicle for China, Japan*... ; etc. Avec la traduction de la Constitution *définitive*, on trouvera celle des projets antérieurs, le projet et le memorandum du Dr Goodnow et la Charte de Canton, dans Mingchien Joshua Bau 鮑明鈐 (*Modern, democracy in China*, Changhai, 1925, *Appendices*, p. 379-459, ou, avec, en plus, les Constitutions du Tchö-kiang et du Hou-nan et, en moins, la Charte de Canton et les deux écrits du Dr Goodnow, dans C. T. Wang 王正廷 : *The fight for a constitutional government in China (American University Club of China Lectures 1921-22*. Changhai, 1923. (*Appendices*, p. 1-90). Pour les projets sous les Mandchous, v. Min Ch'ien T. Z. Tyau 刁德仁 : *China's new constitution and international problems*. Changhai, 1918. — W. Schüler a publié dans les *Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen* de Berlin, 1924, 1. Abt., p. 129-62, le texte chinois de la Constitution du 10 octobre, suivi d'une traduction en allemand et précédé d'une excellente notice. Les mêmes *Mitteilungen* ont publié, de 1909 à 1913 (XII-XIV, XVI), une série d'études contenant la traduction des principaux actes constitutionnels avant la révolution ; le *China Archiv*, 1918, fasc. 1 et 2, la traduction allemande des Constitutions du 11 mars 1912 et du 1er mai 1914.

La bibliographie ci-dessus n'est nullement exhaustive.

([1]) Traduit dans *China year book*, 1926-7, p. 1234-48.

([2]) L'élection présidentielle (Const. du 10 oct. 1923, art. 72-78) et l'état de siège (art. 86).

([3]) Il suffit, pour s'en persuader, de lire la Constitution elle-même. Art. I : « La République chinoise sera à jamais une République unifiée » (Cf. les dix-neuf articles du 3 nov. 1911, I : « La dynastie des Ts'ing règnera à jamais sur l'Empire » et les Constitutions provinciales, I : « La province de ... sera une province autonome de la République chinoise ».) — Art. II : « La souveraineté de la République chinoise appartient au peuple tout entier ». — Art III : « Le territoire de la République chinoise est celui des régions qui lui appartiennent. » Etc.

le rôle constitutionnel du président de la république, les finances, la liberté d'association, entièrement négligés. La Constitution chinoise elle-même tient dans l'ouvrage moins de place que les Constitutions occidentales ; trop de pages ont été employées à résumer des passages de Dicey, de Hauriou, d'Esmein, de Duguit, ou des dispositions déjà connues (1). Enfin, une omission éloquente est celle des Constitutions des républiques russes, pourtant traduites en chinois, et l'absence de toute allusion aux Constitutions provinciales chinoises. Ceci dit, examinons ces quatre chapitres.

Ch. I. Statut légal de la Constitution. — L'auteur adopte la classification de Bryce et de Dicey, qui divisent les constitutions en souples (*flexible constitutions*) et en rigides (*rigid constitutions*), suivant le degré de leur facilité d'amendement. Seules, l'Angleterre, l'Italie et la Hongrie possèdent une Constitution souple ; avec les autres Constitutions, la procédure de révision varie. La chinoise « est une combinaison de la conception française d'une assemblée nouvelle formée des deux chambres, avec cette différence qu'elle exige une majorité plus élevée que la majorité absolue » (p. 26), c'est-à-dire, qu'elle exige l'assentiment des deux tiers des deux chambres pour l'interprétation et des trois quarts pour la révision. Ces traits rapprochent la chinoise des procédures japonaise, belge et allemande. — Dans leurs rapports avec les lois ordinaires, les constitutions souples, par exemple, celle de l'Angleterre, suivent la règle suivante : « Toute loi votée dans la forme légale est valable et sera appliquée par les Cours de justice, bien qu'elle puisse amener un changement considérable dans l'organisation politique du pays (p. 31). » C'est le principe de la souveraineté du Parlement. Pour les constitutions rigides, la question de la constitutionnalité d'un acte législatif est un fait de la plus haute importance et requiert une procédure spéciale où les lois constitutionnelles l'emportent nécessairement, puisque le pouvoir législatif n'existe que par elles. Pratiquement, le contrôle judiciaire des lois existe ou n'existe pas. Le contrôle est assuré par les tribunaux ordinaires, comme aux Etats-Unis, ou par des tribunaux spéciaux, comme en Tchécoslovaquie et en Autriche. Le système français manque de contrôle judiciaire, mais il y tendrait. Le système chinois enfin est « quelque peu compliqué, et les rapports de ses différentes parties entre elles sont loin d'être clairs » (p. 46-7). En effet, le pouvoir d'interpréter la Constitution a été dévolu à trois organes : le Sénat, la Cour Suprême de justice, et tout tribunal. L'art. 108 (2) entraîne le pouvoir des Cours de justice de vérifier la constitutionnalité des mesures législatives et le droit, pour un tribunal inférieur, d'annuler une loi, ce qui dépasse tous les systèmes de contrôle et pousse à la limite la théorie d'une constitution rigide. Reste à savoir dans quelle mesure les tribunaux inférieurs exerceraient ce droit. Mais l'art. 108 semble contradictoire avec l'art. 139 (3). La question se complique des dispositions contenues dans les art. 26 et 29, autorisant la Cour Suprême de justice à trancher les conflits entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement central. Enfin l'art. 31 investit le Sénat du droit de décider des contestations entre les gouvernements provinciaux, ce

(1) Par ex., le *writ of habeas corpus* (p. 66-73) et la discussion : Etat fédéral ou unitaire ? (p. 81-4).

(2) « Aucune loi en contradiction avec la Constitution ne sera valable. »

(3) « Toute question qui pourra être soulevée au sujet de l'interprétation de la Constitution sera résolue par l'assemblée constituante. »

qui, dans le cas d'un conflit à la fois entre les provinces et entre elles et le gouvernement central, aboutit à mettre en opposition les arbitres eux-mêmes, la Cour Suprême et le Sénat. L'auteur donne pour solution la règle générale d'interpréter un document comme un tout et, pour concilier ces dispositions diverses, établit des trois organes en question une hiérarchie basée sur le quorum exigé pour l'interprétation ou la révision. Voici sa conclusion, qui substitue aux cinq articles cités ces quatre autres (p. 53) : 1. « Les tribunaux ordinaires ont le droit de vérifier la constitutionnalité des lois (cf. art. 108) ; 2. la Cour Suprême est la cour de premier et dernier ressort dans certains cas spéciciés (art. 26 et 28) ; 3. le Sénat joue le rôle de tribunal à l'occasion des différends qui peuvent s'élever entre les provinces (art. 31) ; 4. l'Assemblée Constituante est l'interprète final de la Constitution (art. 139). »

Ch. III. La question des libertés individuelles s'intercale assez artificiellement au milieu de l'étude de la Constitution. Le souci des constituants chinois de ne rien omettre dans l'imitation de leurs modèles occidentaux est ici visible. La déclaration des droits, suivie d'une déclaration des devoirs [1], a été introduite en Chine par la Constitution provisoire de 1912 (art. 5-12). La Constitution du 10 octobre 1923 n'a guère fait qu'y ajouter la mesure importante, encore que platonique, du *writ of habeas corpus* [2]. Les libertés individuelles garanties sont la liberté personnelle, l'inviolabilité du domicile, le secret de la correspondance, le libre choix de la résidence et de la profession, les droits d'association et de réunion, de propriété privée, la liberté de la parole, de la presse, de la religion et toutes les autres libertés « qui ne sont pas incompatibles avec les principes fondamentaux d'un gouvernement constitutionnel ». Cette restriction, calquée sur le neuvième amendement (1788) à la Constitution des Etats-Unis, accompagne chaque article, ce qui, selon l'auteur, « relègue les droits individuels à la libre et absolue discrétion du pouvoir législatif » (p. 64). L'exécutif possédera aussi un pouvoir étendu de réglementation. « Pour ce qui a trait à la protection des libertés individuelles, il faut donc reconnaître que la Constitution chinoise n'est pas sans laisser beaucoup à désirer. » (p. 65). Elle partage cette disgrâce avec beaucoup d'autres nouvelles constitutions. — Les libertés individuelles ainsi garanties, la Constitution chinoise en a prévu la suspension et a naturellement préféré, aux *lois de circonstance* dont se servent les Anglo-Saxons, l'état de siège, du reste en vigueur depuis le 15 décembre 1912. C'est le système français, aggravé par cette différence que le pouvoir de le proclamer n'appartient pas en Chine au Parlement, mais au Président (cf. Constitution de Weimar, art. 48).

Le chap. IV aborde la question brûlante du fédéralisme. Il est à craindre qu'il ne paraisse le plus décevant de l'ouvrage. L'auteur, qui a visiblement son siège fait, s'attache avant tout à bien affirmer sa thèse que l'Etat chinois est un Etat unitaire. Le mouvement fédéraliste est présenté comme destiné précisément à rétablir l'unité de l'empire, affaiblie par la présence de deux gouvernements ennemis et des dictatures

---

[1] Les devoirs de payer les impôts (art. 19), d'accomplir son service militaire (art. 20) et de recevoir l'*éducation* primaire (art. 21).

[2] Une mesure analogue se trouvait déjà dans le projet de Constitution pour la province du Tchô-kiang, art. 7, et dans celle du Hou-nan, art. 6.

militaires. On ne trouvera aucune allusion aux progrès réalisés au point de vue de la jurisprudence, par l'idée d'autonomie provinciale à la faveur de la guerre civile ; rien sur les projets de constitutions et les Constitutions, contemporaines de celle du 10 octobre, du Hou-nan, du Tchô-kiang, du Kouang-toung, du Sseu-tch'ouan et du Yunnan, où cet autonomisme est poussé très loin [1]. La Chine est-elle un Etat fédéral ou un Etat unitaire ? La question étant controversée, l'auteur se borne à comparer la Constitution définitive chinoise et la Constitution de Weimar ; une telle comparaison, selon lui, « ne laisse aucune place au doute. La Chine est un Etat unitaire à tendances décentralisatrices et les quelques traces de fédéralisme que l'on rencontre dans la Constitution allemande font entièrement défaut dans la Constitution chinoise » (p.84). Proposition démontrée à l'aide d'une argumentation qui repose exclusivement sur une confusion de l'état de fait, trop réel, avec l'état de droit particulier qui pourrait exister d'après la Constitution du 10 octobre 1923. Voici, en effet, après l'assertion intrépide, les preuves inattendues [2] : — 1. « La représentation au Sénat n'est pas basée sur la conception fédéraliste. On l'a [celle-ci] simplement considérée comme un moyen commode d'élire des membres à la Chambre Haute » ; — 2. Chaque province « a le droit, dans les limites prescrites par la Constitution, d'adopter une loi fondamentale qui n'est pas dénommée *constitution*, mais *loi sur le gouvernement provincial autonome* » ; — 3. « L'art. 2 . . . enregistre le *fait* que la République chinoise est et restera une république unifiée » ; — 4. Les provinces chinoises, au rebours des *pays* allemands, « n'ont pas de territoires indépendants garantis par la Constitution » ; — 5. « Les art. 124 et suivants . . . limitent considérablement le pouvoir d'auto-organisation reconnu aux provinces » ; — 6. « Les provinces n'ont aucune compétence juridique ». — En admettant que ces arguments représentent une interprétation irréprochable de ladite constitution, ils ne sauraient témoigner que de la volonté des constituants chinois de limiter les pouvoirs provinciaux. En réalité, les concessions ont été plus grandes que le développement de l'auteur ne le laisserait croire et leur volonté a été moins nette [3]. Leur effort, ici encore, aura été de réaliser le plus de compromis, d'imiter le plus de types possibles, fussent-ils inconciliables, d'où la complexité et le vague de leur construction théorique, et, de nouveau, la règle, aussi difficile que nécessaire, de traiter ce document comme un tout.

Ch. V. Le Parlement. — Cette conception des Constitutions occidentales s'introduit en Chine dans les dernières années de la dynastie mandchoue et devient le mot d'ordre du mouvement réformiste. Le Conseil National de 1912, élu, législatif et unicaméral, a été l'intermédiaire entre l'ancienne absence de représentation et le Parlement composé des deux Chambres, institué, ainsi que le régime électoral, par les lois du 10 août de la même année. C'est cette législation qu'étudie l'auteur. — Le nombre des députés est proportionnel à la population des districts électoraux (en principe : un député par 800000 habitants) ; celui des sénateurs, fixe pour chaque

---

[1] Cf. Constitution du Tchô-kiang, III, et, notamment, les art. 31-35, *in* Wang, *op. cit.*, Appendice, p. 43.

[2] P. 85-7.

[3] V. l'art. 125 et tout le chap. XII de la Constitution du 10 oct. 1923

province, varie, pour les pays dépendants, avec le territoire et la population. Il en résulte que la Mongolie a autant de sénateurs que de députés, et près de trois fois autant qu'une province. Le Sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans. Six sénateurs représentent les Chinois à l'étranger, huit autres, élus par la Société centrale d'Education, les Universités; ceci est une imitation anglaise. Une autre particularité, imitation belge, est la désignation, concurremment avec la nomination des membres du Parlement, de suppléants en nombre égal destinés à pourvoir à toute vacance pendant la durée de la législature. — Le suffrage est restreint et indirect, le vote, secret. Les élections législatives primaires ont pour circonscription électorale le *district* (*hien*), les élections secondaires, un groupe de districts. Tandis que, pour le Sénat, le tiers ou plus des voix d'un quorum constitué par au moins les deux tiers du total des votants entraîne l'élection, celle des députés exige, au premier degré, le tiers du quotient de la division du nombre des votes par le nombre des candidats, et la moitié au deuxième degré. Cette disposition est expliquée par l'état embryonnaire de l'organisation des partis en Chine et la foule des candidats. Par les mêmes raisons, le scrutin est une sorte de combinaison du scrutin de liste et du scrutin uninominal. Une procédure mixte, proche de la polonaise, règle les contestations électorales. Les attributions des deux chambres tiennent le milieu entre le système belge de l'égalité de leurs pouvoirs et les nouvelles constitutions européennes, où le Sénat occupe une position subordonnée. Comme en France, le Cabinet sera responsable devant le Parlement et l'élection du Président de la République et la révision de la Constitution réuniront la session des deux Chambres, obligatoire aussi dans un troisième cas : l'innovation chinoise de *l'interprétation définitive* de la Constitution (art. 139 et 140).

En résumé, et bien que l'auteur ne les relève pas, deux traits caractérisent la Constitution, l'on pourrait dire, les Constitutions chinoises : l'imitation et le compromis. La règle des constituants semble avoir été constamment le soin de tout ménager et le goût d'une synthèse au besoin incohérente. Leur but n'en a pas moins été, en conciliant toutes les oppositions, d'établir une réglementation absolue et définitive. Leur œuvre, faute d'un souverain qui l'impose, est restée une construction théorique. Mais une pareille construction théorique ne laisse pas de se rattacher à des faits, fût-ce négativement. Il eût été intéressant de montrer comment la Chine, après avoir jusqu'au début de ce siècle vécu sous un régime fondé sur l'attachement à la loi non écrite et au précédent, c'est-à-dire, sur un certain opportunisme d'interprétation, a voulu à son tour, à l'imitation des puissances occidentales et sous la pression d'événements où les intérêts de sa politique extérieure et le souci de son prestige jouaient un grand rôle, instaurer un ordre nouveau fondé sur la loi écrite. Dans ce cadre, la comparaison des projets chinois de constitutions avec leurs modèles étrangers et entre eux se fût éclairée naturellement. L'importance d'un mouvement dont la vitalité, liée aux besoins profonds de la révolution actuelle, est attestée par sa durée même, méritait mieux que cette étude assez molle.

E. Gaspardone.

Japon

Maruyama Kuntarô. — *Nouveau dictionnaire japonais-français.* — Tôkyô, Librairie Hakusuisha, 740 pp.

Avec son format réduit et ses 740 pages de texte, cet ouvrage ne comble évidemment pas les lacunes regrettables de la lexicographie franco-japonaise. C'est cependant mieux qu'un dictionnaire de poche, et, malgré quelques défauts que je vais examiner, il fait bien augurer de ses successeurs : le dictionnaire moyen et, éventuellement, le dictionnaire complet, que son auteur nous laisse espérer.

Je ne reprocherai pas au *Nouveau dictionnaire* son vocabulaire incomplet, puisque son cadre était limité ; il semble, toutefois, que ce cadre aurait pu être plus judicieusement rempli. L'auteur s'est trop souvent laissé entraîner par sa vaste connaissance du français, à donner sur des points de médiocre importance, un luxe de traductions et d'explications qui détruisent un peu l'équilibre de l'ouvrage et en font ressortir davantage les insuffisances sur d'autres points.

Nous trouvons, par exemple : p. 6, *akeru* 明ち. *Ichi gyô zutsu akete kaku* : écrire en sautant une ligne sur deux ; écrire sur une ligne, non l'autre ; écrire en laissant en blanc une ligne sur deux ; — p. 329, *Kitsuen kinzu* 禁喫煙, défense de fumer ; il est défendu de fumer ; prière de ne pas fumer ; — p. 368, *Kurosei no* 苦勞性の, qui se fait facilement du souci ; qui se tourmente pour des riens ; qui est toujours préoccupé de l'avenir ; — p. 376, *Kurenu uchi* 暮れぬ内, avant le coucher du soleil ; avant qu'il ne fasse nuit ; pendant qu'il ait jour encore ; — p. 428, *moshimo no toki* 若もの時, en cas d'accident ; dans les cas imprévus ; s'il arrivait la moindre des choses, etc.

Chaque verbe est suivi de sa forme indéfinie avec la traduction de l'infinitif précédée de la formule : action de...

Une place considérable aurait pu être économisée en élaguant toutes les formes inutiles, en choisissant une traduction courante et en faisant crédit, pour le reste, au lecteur, d'un minimum de connaissances grammaticales. Un dictionnaire, fût-il d'un format beaucoup plus gros que celui-ci, n'est pas destiné à apprendre l'art de faire des phrases.

L'espace ainsi récupéré serait utilement consacré à compléter certaines traductions ou à rajouter des mots dont l'absence ne se justifie pas : p. 409, *menso* 免租 « dégrever » ; — p. 467, *noroi* 呪 « envoûtement » ; — p. 470, *nyûgaku* 入學 « inscription » ; — p. 477, *okami* 女將 « patronne » ; — p. 480, *okuru* 贈 « offrir ».

Le mot français que j'ai mis entre guillemets manque ; manquent également des mots japonais tels que : *hizagashira* « rotule » ; *pintoboke* « flou », etc.

Le *Nouveau dictionnaire* ne distingue pas assez entre la traduction et l'explication. Un dictionnaire bilingue doit s'efforcer, autant que possible, de donner des traductions exactes. Naturellement, certaines coutumes et objets usuels n'ont pas de correspondants dans la langue étrangère ; c'est particulièrement le cas quand on passe du japonais à une langue européenne. Force est alors de définir le mot. La définition doit être en même temps aussi claire et aussi brève que possible. Cependant dans une traduction il est habituellement nécessaire de rendre un mot par un mot même s'il y a entre les deux une légère différence de sens. Ni en parlant, ni en

écrivant, nous n'usons d'une périphrase pour désigner *getu* ou *zori*, par exemple: socques et sandales, bien que désignant, en réalité, des objets différents, nous paraissent faire assez bien comprendre la nature de ces deux genres de chaussures japonaises.

De même, et je prends cet exemple dans le *Nouveau dictionnaire*, *ômisoka* 大晦日, qui est le dernier jour de l'année japonaise, est assez bien rendu par « la Saint Sylvestre ».

Pourquoi ne pas généraliser cette méthode en joignant à l'explication proprement dite des mots particuliers à la première langue une traduction aussi approchée que possible, marquée d'un signe indiquant qu'il s'agit d'un à-peu-près? L'auteur n'est-il pas le mieux qualifié pour choisir le mot convenable? Ainsi nous trouvons, p. 420, *miyamairi* 宮参 « présentation d'un nouveau-né au temple le 100e jour de sa naissance ». « Relevailles » compléterait fort bien cette définition que sa longueur rend inutilisable dans une phrase de style.

Une remarque similaire est suggérée par les noms de plantes. La plupart des dictionnaires japonais-étrangers supposent chez leurs lecteurs des connaissances botaniques peu ordinaires, et le *Nouveau dictionnaire* lui-même donne trop souvent le nom latin au lieu du nom commun de la variété française qui nous renseignerait bien mieux: p. 395, *madake* 真竹 « phyllostachis bambusoïdes » (1); — p. 421, *mizuna* 水菜 « brassica japonica »; — p. 696, *unohana* 卯の花 « deutzia scabra », etc.

Les défauts que je viens de signaler sont relativement peu importants, et il sera facile de les éliminer d'une édition ultérieure. Le reproche le plus grave que je ferai au *Nouveau dictionnaire* touche au classement des mots.

Les composés sino-japonais ne suivent pas, dans le *Nouveau dictionnaire*, l'ordre alphabétique, mais sont groupés à la suite du caractère initial qui leur est commun. Cet artifice a servi d'excuse à l'éditeur pour supprimer leur lecture en *rômaji*. Le seul avantage qui en ait été retiré a été pour lui. Par contre, le lecteur s'apercevra vite que ce système nuit considérablement à la clarté et à la commodité du dictionnaire. Celui-ci est à peu près inutilisable pour les étrangers qui n'ont pas une connaissance approfondie des caractères, puisqu'ils ne peuvent retrouver un composé sino-japonais qu'à la condition de savoir le lire et l'écrire. Il est en outre plus long à consulter qu'un dictionnaire purement alphabétique, pour les Japonais eux-mêmes. Ceux-ci sont, en effet, habitués aux dictionnaires étrangers et se servent couramment du dictionnaire japonais-anglais Inouye de préférence à leurs propres lexiques, pour vérifier la graphie des mots japonais.

Or, quand nous cherchons un mot dans un dictionnaire alphabétique, nous nous livrons à deux opérations simples: la première consiste à feuilleter au pouce, sans avoir besoin de regarder autre chose que le coin supérieur où est rappelé le premier mot de la page que nous désirons consulter. Aucun effort particulier d'attention n'est exigé, puisque les mots défilent sous nos yeux toujours au même endroit. Quand nous avons ainsi trouvé la page, nous parcourons des yeux son contenu du haut en bas, sans tâtonnement.

---

(1) Le *Madake* est en réalité le Phyllostachis quilioi. C'est le *Yadake* qui s'appelle Phyllostachys bambusoïdes. V. *Transactions of the Asiatic Society of Japan*, vol. XXVII, p. 22 et 46.

Avec le système adopté pour le *Nouveau dictionnaire* une troisième opération intervient : il nous faut retrouver parmi 8 ou 10 pages portant toutes le même monosyllabe, celle où figure l'article qui peut contenir le mot désiré. Cette recherche demande à elle seule plus de temps et d'attention que les deux autres.

Le *Nouveau dictionnaire* présente, en effet, des incohérences de classement qui ne peuvent qu'égarer le lecteur. *a*) Le système de classement par composés n'est pas appliqué uniformément à tous les caractères. Si nous prenons le son *kô*, nous trouverons 15 caractères suivis de leurs composés et plus d'une vingtaine dont les composés sont dispersés, sans qu'aucune raison puisse expliquer cette différence de traitement. *b*) Tous les composés d'un caractère ne sont pas classés à sa suite. Nous chercherons en vain à *kô* 校 les mots : *kôryô* 校了 « bon à tirer » ; *kôetsu suru* 校閲する « fertiliser » ; *kôtei* 校訂 « révision », etc., pour lesquels l'ordre alphabétique a été préféré [1]. *c*) Les caractères se suivent dans n'importe quel ordre. Ce n'est pas celui des clefs, puisque dans la liste des caractères à phonétique *kô* que j'ai commencé à examiner, 香 (radical 186) vient avant 好 (rad. 38), et 講 (rad. 149) avant 公 (rad. 12) ; ce n'est pas non plus celui du nombre de traits, puisque 工 (3 traits) est placé après 講 (17 traits) et 口 (3 traits) après 鑛 (22 traits).

En somme, quand nous cherchons un mot, nous le faisons à tâtons, puisque nous ne savons pas à l'avance s'il sera classé sous sa syllabe initiale ou à sa place alphabétique dans le corps du dictionnaire.

A vrai dire, le *Nouveau dictionnaire* n'est pas l'initiateur de ce classement. Il a des prédécesseurs ; mais, jusqu'à présent ce n'étaient que de petits dictionnaires de poche. Il est à souhaiter que le système ne se généralise pas et que la différence reste nettement tranchée entre les dictionnaires bilingues et les *kanwajiten*.

Les plus sérieux parmi les reproches que je viens de faire au *Nouveau dictionnaire* s'adressent à l'éditeur bien plus qu'à l'auteur. C'est, en effet, l'éditeur qui a imposé le classement par *jukuji* et la suppression des lectures en *rômaji* ; c'est également lui qui a fixé le cadre de l'ouvrage et la liste des mots.

Ce qui appartient en propre à l'auteur, c'est l'originalité des traductions qui méritent des éloges sans restriction. Le vocabulaire français est extrêmement riche, précis et le sens des idiotismes japonais mis en relief d'une façon saisissante.

E. Aubouin.

Les Haïkaï de Kikakou. Textes et commentaires japonais traduits par Kuni Matsuo et Steinilber-Oberlin. — Paris, G. Crès, 1927, in-32, XIX-341 pp.

En dehors du recueil de morceaux choisis de M. Revon et de quelques citations disséminées dans les études sur la littérature et la pensée japonaises, il n'y a pas de traduction française de poèmes japonais. L'entreprise est difficile. La brièveté des

(1) Nous pourrions multiplier les exemples : à l'article *Fu* 不 nous voyons 184 composés remplissant 7 pages ; 9 composés ont été rejetés de cette liste et il faudra les chercher dans les pages suivantes à leur place alphabétique. Ce sont : *fudan* 不断 « ininterrompu » ; *Fudô* 不動 « Acala » ; *fudô* 不導 « non conductibilité » ; *fui* 不意 « événement fortuit » ; *fujimi* 不死身 « insensibilité » ; *furyô* 不良 « mal, dépravé » ; *futekusare* 不貞腐 « bouderie » ; *futo* 不図 « accidentellement », *futô* 不撓 « inflexibilité ».

haikai limite les moyens d'expression du traducteur. Il faudrait la touche pittoresque de Jules Renard dans ses *Histoires Naturelles* pour rendre les tableaux en raccourci que sont beaucoup d'entre eux. Et même alors, la plupart des images suggérées par le choix particulier d'un mot ou les allusions littéraires sont perdues pour le lecteur étranger.

Les traducteurs des *haikai* de Kikaku ont eu raison de faire suivre chaque poème d'une explication tirée soit des commentaires classiques, soit de leur propre fonds. Etant donné les difficultés, on peut dire qu'ils ne se sont pas trop mal tirés de cette tentative pour ouvrir au public français quelques-uns des trésors de la poésie japonaise. Cependant la lecture de ce petit livre invite à quelques critiques. Comme ils n'avaient pas l'intention de présenter à leurs lecteurs tout l'œuvre de Kikaku [1], ils restaient libres du choix des pièces et auraient eu intérêt à supprimer plusieurs d'entre elles trop monotones, telles les trop nombreuses allusions au coucou, ou trop ternes, soit parce que leur originalité n'est pas très frappante en japonais même, soit parce qu'elle disparaît complètement en français.

Par contre, celles qui contiennent des évocations pittoresques auraient parfois demandé à être mieux mises en relief.

« Fleurs de Yamabouki
jolies sous la lune, jolies sous la neige,
et toutes nues aussi » (p. 10).

Le commentaire se borne à décrire sommairement la fleur de Yamabuki. Pourquoi les traducteurs ont-ils hésité à expliquer l'allusion littéraire qui fait tout le charme de cette poésie ? Ota Dôkan, qui fonda le premier château de Edo en 1456, maniait l'épée avec plus d'aisance que le pinceau et préférait les plaisirs guerriers à la poésie. Un jour que la pluie l'avait surpris pendant une partie de chasse, il entra dans la hutte d'un bûcheron et demanda un *mino*, manteau des pauvres fait de feuilles de latanier. Sans répondre, la fille du paysan lui offrit une branche de Yamabuki qu'elle était allée cueillir au jardin. Ota resta coi. Rentré chez lui, il demanda l'explication de ce rébus à un lettré de ses amis qui lui cita la poésie de Sei Shônagon recueillie dans le *Gojûiwakashû* 後拾遺和歌集 (1086) : *Nanae yae hana wa sakedomo Yamabuki no mi no hitotsu dani naki zo*... « Pauvre fleur de Yamabuki, tu peux épanouir sept rangées de pétales, mais tu n'as pas même un fruit... » La jeune paysanne, par un jeu d'esprit auquel se plaisent les Japonais, faisait dire à la phrase *mi no hitotsu dani naki* : « je n'ai pas même un *mino* ». C'est en reprenant ce jeu de mots célèbre que Kikaku peut dire : « toute nue aussi ».

« Un grain de sable dans un petit coquillage — une plage blonde » (p. 23).

C'est une allusion aux paysages en miniature qu'exécutent les Japonais sur un minuscule plateau, avec un semis de sable fin, du gravier en guise de rocailles et

---

(1) Les traducteurs ont francisé l'orthographe. Je crois qu'ils auraient mieux fait de s'en tenir à la transcription généralement admise : les voyelles comme en italien, les consonnes comme en anglais. Il y a d'ailleurs beaucoup de confusion dans leurs transcriptions des mots japonais : Baschô (p. 226), Bashô (p. 298); pourquoi pas Bachô, puisque c'est la prononciation française ? Oborofugi (p. 146), Hokigi (p. 240) : dans le premier cas, *gi* est doux ; dans le second, il est dur, etc.

quelquefois d'autres accessoires de métal représentant un pont, une pagode, des arbres, etc. Dans ce coquillage la nature a réalisé le plus petit *hako-niwa* (c'est le nom de ces paysages-bijoux) qu'on puisse imaginer.

« Oh ! petites poupées ! en traversant la plaine de Sano, vous aurez de la neige plein vos manches ! » (p. 216).

L'explication que donnent les traducteurs n'est ni tout à fait exacte ni complète. Les poupées qu'on expose à la fête du 4 mars portent un nom différent de celles avec lesquelles jouent les enfants, c'est vrai ; mais parmi elles figurent aussi les *ningyô* de la mère et des grand'mères, et la poupée favorite de la fillette, quand celle-ci sera mère de famille, prendra, à son tour, place sur l'étagère, au-dessous du couple impérial et des dames de la cour. Ce souvenir des jeux et de l'enfance des ancêtres prête à la pensée du poète un charme évocateur touchant. Pourquoi l'âme des fillettes d'autrefois ne viendrait-elle pas chaque année se réincarner dans le corps des petites poupées ? Les *hina sama* sont costumées, comme les grandes dames et les bébés qu'elles représentent, de kimono à très longues manches qui traînent sur la neige épaisse [1].

E. Aubouin.

Kikuchi Kan — 受難華 *Junange* [« Fleurs de la passion » ou « Fleurs battues par l'orage »]. — Tôkyô, Bungeishunkisha, 1927, 659 pp.

Kikuchi Kan est probablement l'auteur japonais moderne le plus populaire dans son pays, si l'on en juge par les chiffres élevés qu'atteignent les tirages de ses romans [2]. Son style est aisé, son vocabulaire abondant et coloré, enrichi d'images européennes, et il sait nouer des intrigues dramatiques. Mais il faut attribuer son succès moins à ses qualités littéraires qu'à son art de plaire aux jeunes. Ceux-ci ne demandent pas des thèses solides, des analyses psychologiques raffinées. Ils veulent avant tout des illusions, des situations originales, des scènes empruntées à ce milieu riche et « distingué » où tous, étudiants, *shosei*, *geisha* et bonnes de café, ils espèrent atteindre par leurs études ou un beau mariage.

K. excelle à satisfaire leur goût, il y sacrifie même trop. Ses personnages sont jeunes et d'un milieu aisé : étudiants en droit, futurs diplomates, jeunes filles de la riche bourgeoisie, tous ceux qu'il pourra faire évoluer dans de grandes scènes cinématographiques : mariage chic avec voyage de noces dans les stations les plus fashionables, enterrement luxueux, départ à Yokohama pour une ambassade à l'étranger, etc.

C'est à peu près ce que nous trouvons dans *Junange* avec un élément sinon nouveau, du moins plus nettement analysé que dans ses autres romans : la « modern

---

(1) La longueur des manches varie avec la mode; mais c'était déjà la coutume au temps de Kikaku, de mettre de longues manches aux vêtements des enfants, comme on peut le voir sur les estampes contemporaines de Moronobu, Kyonobu ou Kyoharu.

(2) Le Bulletin de l'Association des libraires du Japon, de novembre 1926, donne la liste des 50 ouvrages récents les plus demandés. *Junange* vient au 12e rang et *Dai ni no seppun* du même auteur, au 14e.

girl ». Ce personnage, qui occupe le premier plan de la chronique scandaleuse en ce moment, se prêtait particulièrement au talent de l'auteur.

Trois jeunes étudiantes, Sumiko, Teruko et Keiko, sur le point de terminer leurs études, font serment de se retrouver un an après qu'elles seront toutes mariées, et de se faire leurs confidences. Cette réunion n'aura jamais lieu, mais nous allons les suivre dans leurs aventures matrimoniales.

Sumiko, encore étudiante à Tôkyô, revenant seule de passer les vacances auprès de sa famille à Osaka, rencontre dans le train un jeune homme qui lui rend quelques services. Quelques jours après, elle le revoit dans le tramway. Comme ils voyagent chaque jour sur la même ligne, ils prennent l'habitude de s'attendre et de se reconduire, et finissent par s'avouer un amour réciproque. Mais Maeda, c'est le nom du jeune homme, est marié et ne le cache pas à Sumiko. Ses occupations l'appellent bientôt loin de Tôkyô et ils se séparent. Sumiko prend la résolution de rester fille. Divers partis se présentent qu'elle refuse les uns après les autres. Le dernier prétendant est le fils d'un riche banquier qui a obligé le père de Sumiko. Elle résiste à sa mère, mais devant les prières de son père, elle cède et épouse le jeune Hayashi. Elle ne l'aime pas et s'ingéniera à le faire souffrir et à le tourner en ridicule. Un jour, elle retrouve Maeda qui est veuf, et le supplie de partir avec elle. Il refuse. La scène a été observée par Hayashi. Il la chasse et, aussitôt qu'elle est sortie, court la rappeler. Elle reviendra comme elle est partie, sans résister, avec une indifférence orgueilleuse. Elle finira subitement par aimer son mari.

Keiko épouse Moriyama, par intermédiaire, suivant la coutume correcte. Elle aime son mari, et, au début de leur voyage de noces, elle lui dira : « N'est-ce pas étonnant que nous nous aimions comme si nous n'avions pas été mariés par un *nakôdô* ! » Elle sera douce et affectueuse avec lui, mais, un jour, apprenant qu'il a eu un enfant quand il était étudiant, elle quittera le domicile conjugal et refusera de rentrer malgré les admonestations de sa mère et les supplications de son mari. Elle devient bientôt mère, mais persiste dans son refus. Elle se réconciliera pourtant un jour, et c'est une des plus jolies scènes du roman (p. 510). Accompagnée du bébé que porte sa bonne, elle se rend au magasin de Mitsukoshi. Pendant qu'elle est occupée à regarder les étalages, un inconnu s'approche et demande à la bonne de le laisser jouer avec l'enfant. Sans attendre la réponse, il le prend dans ses bras et se met à le faire sauter : « Plus haut ! encore plus haut ! . . . » Keiko se retourne et reconnaît Moriyama tenant dans ses bras le fils qu'elle ne lui avait jamais laissé voir. Ils reviennent directement chez eux où nous les verrons dans une scène finale faire choix d'un nom pour leur enfant.

Teruko est fiancée à Fujiki. Il doit partir rejoindre son poste à l'Ambassade de Paris, mais ne peut l'épouser avant son retour. Il la supplie de se donner à lui en gage d'amour. Elle cède. A peine arrivé en France, il meurt, lui laissant, comme il est d'usage, un journal de sa vie qu'un camarade nommé Mochizuki rapportera. Peu à peu, Teruko oublie Fujiki et partage l'amour que Mochizuki lui a déclaré. Ils s'épousent ; mais, quand, le soir des noces, Teruko révèle à son mari qu'elle n'est plus vierge, il la répudie. Ils retournent à Tôkyô et se séparent à la gare. Mochizuki revient aussitôt sur sa décision, mais Teruko a disparu et il ne pourra la retrouver de plusieurs semaines. Elle s'est réfugiée chez Sumiko qui l'encourage à la révolte. Elle ne se réconciliera avec son mari que lorsque celle-ci le lui permettra.

Les maris ont un rôle secondaire. Ils n'apparaissent que pour accomplir un minimum d'actes nécessaires. Seul Hayashi, *zenryô na otoko*, homme foncièrement droit et bon, mais un peu lourd et stupide, a une physionomie assez vivante.

C'est Sumiko qui est la véritable héroïne du roman. C'est elle aussi qui est la plus révoltée contre les principes de la morale confucéenne codifiés dans l'*Onna Daigaku* (1).

Le mari de Teruko dira d'elle (p. 531) : « C'est une *modern girl.* » En effet, dès les premières pages (67), elle en présente les traits essentiels : son amour de la danse et son goût pour la langue anglaise. Elle ne s'habille cependant pas à l'européenne, bien qu'elle s'arrête un jour avec convoitise devant une vitrine de manteaux de Mitsukoshi. Ces trois traits caractérisent nettement les *modan garu*, si nous en croyons la presse. Le dernier manque, il est vrai, à la physionomie de Sumiko, mais cette lacune est amplement compensée par ailleurs et nous n'avons aucun doute sur son « modernisme » au sens défavorable que cette idée a pris dans le Japon d'aujourd'hui. Elle ne suit aucun des principes énoncés dans l'*Onna Daigaku*, aucun des *louen* 倫 confucéens. Elle n'obéit pas à ses parents et ne les respecte pas. Désobéissante : elle refuse insolemment les propositions de mariage que lui fait sa mère (p. 225-227). Irrespectueuse et pédante : « Où as-tu appris ces mots difficiles ? » lui dit-elle quand sa mère lui donne des conseils d'hygiène (p. 486). Il est vrai qu'elle obéit à son père quand il la conjure d'épouser Hayashi. Mais il est obligé, pour la fléchir, de prendre un ton suppliant incompatible avec le rôle du père de famille japonais, et, *horresco referens*, de la mettre au courant de ses embarras financiers. En voilà assez pour la rendre odieuse à tous les pères et mères japonais ; sera-t-elle plus sympathique aux jeunes gens ? Elle juge son mari : il lit des revues « qui ne sont pas distinguées » (ce sont sans doute les revues favorites des lecteurs de Kikuchi Kan si nous en jugeons par l'allure des titres imaginés) ; il fait des fautes d'anglais (p. 250). Elle est jalouse, sans aucun fondement : bien que ce pauvre Hayashi nous paraisse honnête et fidèle au-dessus de tout soupçon, elle lui cherche querelle au sujet de « ses maîtresses » (p. 421) et le menace d'une vengeance. Elle s'efforce de lui faire perdre la face dans toutes les occasions possibles et l'humilie au point de lui faire porter les lettres adressées à son amoureux.

Teruko lui demande : « Alors tu peux laisser tomber ton mari ? — Mais oui » (p. 442). Et Hayashi avouera : « Depuis que je suis marié avec Sumiko, je n'ai pas pu lever la tête une seule fois » (p. 447). Elle est effrontée et prétentieuse avec les étrangers même et dira au mari de Teruko : « Au nom de toutes les femmes, je vous défends désormais d'épouser une personne du sexe féminin » (*sic*) (p. 455). Elle est infidèle et impudique et sollicite Maekawa de l'enlever (p. 550). Paresseuse, elle ne se lève jamais avant midi (p. 442). Elle a des soucis philosophiques incompatibles avec le rôle d'une *kanai* 家内 ou *okusan* 奥様 japonaise (p. 544). Cynique, elle n'aura pas de plus grand plaisir que de prononcer le nom de son amant devant son mari et de lui dire « tout ce qui lui passe par la tête » (p. 623).

---

(1) Traduction anglaise de B. H. Chamberlain, *Things Japanese*, 5e édition, 502-508, « Woman » ; traduction allemande de R. Lange dans *Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen* de Berlin, 1898, p. 127-139.

Des trois héroïnes, c'est Teruko qui est la plus effacée. Elle est douce et faible. Ses malheurs viennent de ce qu'elle ne sait pas résister. Elle cède à Fujiki, et son manque de décision l'empêchera de révéler cette faute à Mochizuki au moment où il pourrait pardonner, sinon à la lui cacher jusqu'au bout. Elle ne sait pas davantage opposer sa volonté à celle de Sumiko. Peut-être n'aurait-elle pas plus de défense devant le *Furyôgaijin*, l'étranger dépravé qui l'aborde dans le couloir de l'hôtel, si Sumiko ne venait à son secours. Ce n'est pas elle qui décidera de rejoindre Mochizuki ; elle y sera contrainte par Sumiko.

Keiko a plus de caractère ; mais, en même temps, et peut-être à cause de cela, est davantage révoltée contre les traditions. Ce qui peut le plus choquer le lecteur, c'est qu'elle amène son mari à s'humilier devant elle ; peut-être est-ce au fond la faute de Moriyama qui l'aime plus qu'un mari correct ne devrait, ou, tout au moins, le laisse voir plus qu'il n'est convenable. Mais où elle sort de son rôle, c'est quand elle abandonne le domicile conjugal à cause de cette vétille : un enfant d'avant le mariage. La coutume de la *mekake* se perd de plus en plus, c'est vrai, mais il n'y a que quelques mois les journaux félicitaient un des plus hauts magistrats de l'Empire à qui sa concubine venait de donner un troisième fils. Cette petite étudiante a mauvaise grâce à faire tant de bruit pour un péché de jeunesse.

Un dernier personnage, assez effacé, pourrait servir de contraste à ces caractères : c'est la jeune fille séduite par Moriyama. Douce et modeste, elle incarne malgré sa faute les qualités de la jeune fille du peuple.

Pour que le type soit complet, K. a même fait un tableau succinct de toutes les *modern girls* dont la situation modeste l'empêchait de faire des héroïnes de roman, c'es -à-dire les jeunes filles qui travaillent hors de leur famille et sont particulièrement sous l'œil de la police. Sumiko et Teruko ont, en effet, un jour, la velléité d'embrasser une profession et elles passent successivement en revue celles de conductrice d'autobus, servante de café, dactylo, etc., en notant les inconvénients et les dangers de chacune d'elles.

La *modern girl* existe-t-elle ?

Il est incontestable que la jeune fille japonaise d'aujourd'hui s'émancipe et refuse de plus en plus de se soumettre passivement aux trois obéissances qui ont été longtemps le plus net de ses devoirs. Sortant de chez elle pour gagner sa vie dans les bureaux ou maisons de commerce créés sur le modèle des organisations similaires d'Europe et surtout d'Amérique, elle prend forcément des habitudes voisines de celles de ses collègues d'Occident. Elle lit des romans étrangers ; la librairie Shinchôsha lui en offre une vaste collection à laquelle ont collaboré des traducteurs dont elle connaît déjà les noms par les articles qu'ils publient dans les revues féminines. Elle va au cinéma où, malgré la censure, on voit de jeunes héros s'embrasser à pleine bouche et « vivre leur vie ».

Quant aux privilégiées de la fortune, elles conservent de leurs études une curiosité pour des choses que ne connaissaient pas leurs mères. La police a beau faire, fermer les dancings et arrêter sur l'avenue Ginza les jeunes filles à jupes trop courtes ou les jeunes gens à pantalons trop larges, elle n'entravera pas ce mouvement, pas plus qu'elle ne pourrait ramener le Japon aux arbalètes et aux voitures à bœufs.

Il est difficile de dire si la *modern girl* est conforme au portrait que K. fait d'elle. Celui-ci me paraît un peu chargé, mais il est probable qu'elle lui ressemblera de plus en plus jusqu'au moment où les coutumes nouvelles seront tempérées par l'acclimatation.

Les romanciers créent autant qu'ils décrivent dans leurs romans. Un type n'existe vraiment que lorsqu'il a été nommé et défini. Le snob attirait-il beaucoup l'attention avant que Thackeray eût fixé sa psychologie et lui eût donné une place dans le dictionnaire ? Un caractère social atteint son plein développement après l'ouvrage qui l'a littérairement créé et le succès de celui-ci tient peut-être surtout à ce qu'il a prévu dans quel sens se compléterait l'évolution. Les journalistes, la police et K. n'ont certainement pas créé la *modern girl* de toutes pièces, mais ils lui ont fait une publicité et lui ont donné conscience d'elle-même. Ils n'ont d'ailleurs à s'en prendre qu'à eux-mêmes des divagations étranges dans lesquelles les jeunes gens tombent si volontiers. S'ils n'avaient pas trop souvent mis en relief les exagérations de certains défauts occidentaux à une époque caractérisée justement par l'imitation de l'étranger, les jeunes seraient moins excusables de ne pas savoir choisir.

Un Japonais me confiait un jour que ses parents étaient fort inquiets de la conduite d'une de ses sœurs qui se levait au milieu de la nuit pour jouer du piano, parce que c'était « très moderne ». Deux jeunes gens, appartenant également à la meilleure aristocratie, vinrent il y a 3 ou 4 ans trouver une dame d'une ambassade et lui dirent qu'ils venaient de faire quelque chose de « très européen ». Ils avaient enlevé une jeune fille, puis, ne sachant qu'en faire, ils l'avaient conduite à l'hôpital, l'hôtel étant trop compromettant, en attendant la décision de la famille à laquelle ils avaient télégraphié. Cette histoire, avec quelques arrangements littéraires, a été racontée par Mlle Kiku Yamata dans *Shoji*.

Sont-ils si coupables d'avoir imité les travers qu'on leur a trop montrés chez nous ?

Il reste un détail curieux auquel K. semble attacher quelque importance puisqu'il y revient à plusieurs reprises : Teruko et Keiko lisent la Bible (p. 316, 363, 487, 498). Est-ce parce que plusieurs passages de St Marc, St Mathieu et St Luc sont en contradiction avec les principes fondamentaux des religions et de la morale japonaises, grief souvent invoqué contre les missionnaires chrétiens ? Est-ce pour suggérer au lecteur la responsabilité des éducateurs religieux étrangers dans la transformation morale des jeunes filles de ces dernières générations ? Je ne crois pas que K. soulève des questions aussi épineuses.

Un film qui devait faire beaucoup de bruit au Japon nous aidera peut-être à trouver l'explication.

Christian O Chô, « O Chô la chrétienne », a été monté l'année dernière par une compagnie cinématographique japonaise en collaboration avec un studio américain. Les metteurs en scène l'ont présenté aux critiques artistiques dans une soirée de gala à l'Hôtel Impérial.

O Chô, pour se venger d'un amant qui l'a délaissée, se livre à l'envoûtement. A la tombée de la nuit, déguisée en samurai de la classe des Hatamoto, elle se rend dans la forêt d'Ueno où elle a suspendu au tronc d'un chêne une poupée de paille représentant l'infidèle. Elle la transperce avec des *kanzashi* ou épingles de tête que portent les femmes. Pour se procurer ces épingles, elle vole et, au besoin, tue les femmes qui lui résistent. Ces nombreux crimes attirent l'attention de la police qui fait une perquisition chez elle et découvre qu'elle est chrétienne. Nous avons affaire à une de ces superstitions populaires, comparables à celles si répandues en Europe au Moyen Age, et qui prêtaient aux Juifs et aux hérétiques toutes sortes de pratiques étranges et abominables. K. n'exploiterait-il pas, comme l'auteur du film, un de ces préjugés ? La qualité de chrétienne ou tout au moins les sympathies chrétiennes

que la lecture de la Bible suppose chez ses héroïnes complétera pour beaucoup de lecteurs leur physionomie de révoltées, de même que le manteau noir, au théâtre, est l'attribut habituel du conspirateur.

Quelle est la part de l'influence étrangère dans ce roman ? Elle se réduit à assez peu de chose. Le serment des trois étudiantes ressemble étrangement à du Marcel Prévost, si connu au Japon que l'on confond parfois Marcel Proust avec lui.

Teruko pleurant sa virginité nous fait immédiatement penser à Tess of the d'Urbervilles, la célèbre héroïne du roman de Hardy. L'aveu (de Teruko ou de Kikuchi Kan ? viendra plus loin : « Je suis comme Tess » (p. 376). Mais ces deux emprunts peuvent avoir été faits aussi bien par les modèles que par l'auteur.

Il reste, par contre, deux traits purement japonais : une audace dans un certain genre de réalisme qu'à l'encontre du public japonais, nous ne goûtons guère ; c'est le chapitre intitulé : « De l'hygiène de la grossesse » ; et d'un autre côté une pudeur extrêmement rare chez nos romanciers : pas plus que dans les autres romans japonais que j'ai lus, l'épouse coupable en pensée ne commettra l'adultère. Toujours quelque chose l'arrête au moment critique.

E. Aubouin.

Inazo Nitobé. — *Le Bushidô. L'âme du Japon.* Traduction (¹) française de Charles Jacob. Préface d'André Bellessort. — Paris, Payot, 1927, in-12, 267 pp.

Cet ouvrage n'est pas tout à fait un nouveau venu. C'est, en effet, vers 1901 que parut la première édition anglaise. Mais les critiques qu'elle a suscitées semblent être passées inaperçues, si l'on en juge par le nombre d'éditions atteint. En tout cas, c'est la première fois que ce livre est présenté au public français, en français, et il n'est pas inutile de redire à son sujet quelques vérités essentielles.

Le terme *bushidô* a été créé, à la fin du siècle dernier, par le vicomte Yamaoka, sans doute sur le modèle du mot *shintô*. Yamanka se proposait, au cours des conférences où il employa le mot pour la première fois, non pas d'exposer un prétendu code du Samurai, mais de dicter à ses concitoyens des préceptes moraux renouvelés du confucianisme et du bouddhisme et adaptés à la vie moderne. Il faut croire que ce mot n'éveillait pas grand écho dans leur esprit, puisque jusqu'en 1904, où parut le *Dictionnaire japonais-français* de Lemaréchal, aucun lexique ne lui avait encore donné asile (²), et M. Bellessort ne se rappelle pas l'avoir entendu au Japon avant son

(¹) Je n'ai pas sous les yeux le texte anglais qu'a traduit M. Ch. Jacob ; cependant la simple lecture de cette traduction permet d'affirmer que « compréhensible » (p. 164) est un contre-sens sur le mot « comprehensive ». Le traducteur, en outre, a laissé passer à plusieurs reprises une faute assez déplaisante à laquelle l'absence d'article dans leur langue entraîne fréquemment les Japonais quand ils écrivent en anglais ou en français : *Bushidô* n'est pas un nom de personne et nous ne disons pas plus : « Bushidô est, fait, etc. » que nous ne dirions : « Chevalerie est . . . ».

(²) Il ne figure pas dans le Dictionnaire de Brinkley, édition de 1900.

second voyage de 1914. Entre temps il s'était transformé. Au lieu de désigner une morale nouvelle, il était devenu, sous la plume de M. N., un fait historique. Il avait fallu, toutefois, que ce nouveau-né à peine viable allât chercher à l'étranger vigueur et santé.

L'existence et la teneur des conférences de Yamaoka suffirait à enlever tout crédit à la thèse de M. N. Si un doute subsiste encore dans l'esprit du lecteur, qu'il veuille bien se reporter aux « preuves » que donne l'auteur : « Le Bushidô, dit-il (p.32), était le code des principes qui étaient enseignés aux chevaliers et qu'ils étaient tenus d'observer. Ce n'est pas un code écrit ; il consiste surtout en certaines maximes — ou transmises oralement ou transcrites par la plume — formulées par quelque guerrier fameux ou par quelque savant célèbre. *Le plus souvent, c'est un code qui, n'étant ni énoncé ni écrit, bénéficie d'autant plus de cette consécration puissante que confère à la fois le fait réel et la loi non écrite.* » Nous ne nous payons pas de mots, comme l'auteur de cette belle phrase, et nous demandons à connaître ce qui est écrit. Or, le seul texte que citera M. N. est le *Bukke Hatto*, et c'est pour déplorer qu'il ne s'y trouve rien sur la question (p. 33). La vérité historique est quand même plus exigeante que M. N. ne semble le croire.

Quels sont donc les mobiles qui ont présidé à l'invention du *bushidô* ?

Tout le monde s'accorde à reconnaître aux Japonais la discrétion, le *self-restraint*, et, plus encore, le souci constant de soustraire leur moi aux investigations de leurs amis et de leurs proches eux-mêmes. Il faut être logique et ne pas leur demander d'aller spontanément exposer aux étrangers ce qu'ils se cachent aussi soigneusement les uns aux autres. Ce n'est plus seulement l'amour-propre individuel qui est en jeu, mais l'honneur national.

Des siècles de frottements internationaux, de guerres, d'échanges intellectuels avec nos voisins nous ont rendus relativement calleux, et nous étalons avec impudeur nos défauts dans des ouvrages que nous savons devoir être immédiatement traduits et commentés au delà de nos frontières. Les Japonais, au contraire, ont vécu jusqu'au milieu du XIXe siècle, à peu près complètement à l'écart des autres pays, ne connaissant d'eux-mêmes que ce qu'ils en affirmaient. Cet isolement était la coquille à l'abri de laquelle leur susceptibilité a conservé la délicatesse d'une tendre muqueuse.

Brutalement les traités de 1854 et des années suivantes les mettent en contact avec le reste du monde. L'étranger, dont ils avaient fait abstraction, reparaît au premier plan. Il va jouer un rôle considérable dans leur existence nationale. Ils seront contraints de solliciter, provoquer, multiplier les contacts et les échanges : création d'organismes semblables à ceux de l'Occident, appel à des maîtres étrangers, sacrifice aux nécessités nouvelles de beaucoup d'anciennes traditions. Ils sont obligés de se soumettre aux conseils des étrangers et de se référer continuellement à leur opinion. Ce bouleversement est tellement profond qu'il atteint toutes les classes et chaque Japonais, quel que soit son rang, se demande à chaque instant : « Que penseraient les étrangers de ce que je vais faire ou dire ? » Les conseils maladroits de certains étrangers, des critiques inintelligentes ou malveillantes ne font qu'accroître ce malaise.

On peut distinguer deux périodes. Dans la première, le Japon a perdu l'initiative des opérations. Il a fort à faire pour maintenir l'équilibre entre les irréductibles qui se cachent la tête dans le sable et ne veulent aucun contact avec l'Occident, et les emballés qui, ne sachant au juste quoi prendre et quoi laisser, de crainte de négliger un

seul des éléments qui font la force des nations étrangères, veulent balayer tout et adopter en bloc, coutumes, costume et langue de l'une d'elles. L'heure des modérés, comme Okakura Kakuzô, qui essaient de faire la part des traditions et des réformes, n'est pas encore venue. Cette situation est très humiliante et de temps à autre des mouvements de révolte se dessinent contre la suzeraineté des idées étrangères. Elles annoncent la seconde période, celle où les Japonais ayant à peu près équilibré leur vie sociale sur les bases nouvelles reprennent l'initiative. Ils voient plus clair dans notre civilisation, savent mieux choisir et reprennent confiance en eux-mêmes. L'apogée de cette période date des succès militaires contre la Chine et la Russie. Désormais, encouragés par quelques étrangers enthousiastes, ils croient pouvoir soutenir que le Japon a rattrapé et même dépassé l'Occident. Quelques-uns vont plus loin et cherchent à réhabiliter l'ancienne civilisation japonaise en soutenant que les transformations de l'ère Meiji en sont la conséquence normale, qu'elles ont été préparées et, mieux encore, devancées. L'ancien Japon contenait en germe ce que l'Occident a cru lui apporter et possédait souvent mieux.

Malheureusement, les Japonais ont été trop obsédés par le « qu'en diront les étrangers ? ». Dans ces tentatives ils restent trop souvent prisonniers de la crainte du ridicule et c'est un Japon dépouillé de ses originalités, paré de caractères empruntés à notre histoire occidentale, accommodé à la sauce européenne, dont ils nous font le portrait.

Le Bushidô de M. N. est un exemple concret des tendances que je viens d'exposer, de l'aveu même de sa préface (p. 19-20) :

« Il y a environ dix ans, alors que je passais quelques jours sous le toit hospitalier du distingué juriste belge, le regretté M. de Lavelere, notre conversation, au cours d'une de nos promenades, tomba sur la religion. — « Voulez-vous dire, demanda le vénéré professeur, que vous n'avez aucun enseignement religieux dans vos écoles ? » — Sur ma réponse négative, il s'arrêta soudain fort surpris, et, d'une voix que je n'oublierai de longtemps, il répéta : « Pas de religion ! Comment alors arrivez-vous à donner une éducation morale ? » — La question me laissa tout d'abord désemparé. Je fus incapable d'y répondre, car ce n'est pas à l'école que m'avaient été donnés les préceptes moraux qu'on m'avait inculqués dans mon enfance ; et ce n'est que lorsque j'eus commencé à analyser les divers éléments dont se composaient mes notions du bien et du mal que je m'aperçus qu'elles m'avaient été suggérées et comme soufflées par Bushidô.

« Ce qui a été la raison déterminante de ce petit livre, ce sont les questions fréquentes que me posait sans cesse ma femme sur les motifs qui avaient fait prévaloir au Japon telles coutumes et telles idées.

« En essayant de répondre d'une manière satisfaisante à M. de Laveleye et à ma femme, je m'aperçus que, — à moins d'avoir compris l'époque féodale et le Bushidô, — les idées morales du Japon actuel resteraient lettre close. »

M. N. découvre soudain une prétendue lacune dans le système d'éducation japonais. Il y va, pense-t-il, de l'honneur de son pays. Il faut absolument se justifier et retourner l'argument contre l'Occident. Qu'aurions-nous fait à sa place ? Nous aurions répondu : « Mais nous donnons une éducation morale à nos enfants ; pas à l'école, c'est vrai, mais dans la famille. » C'est bien, en effet, le sens de la phrase de M. N. : « Ce n'est pas à l'école que m'avaient été donnés les préceptes qu'on m'avait donnés dans mon enfance. » Mais... ce ne serait pas japonais et contredirait les tendances que je viens de mettre en relief. Un Japonais tourne septante fois sept fois sa langue dans sa

bouche avant de faire une réponse aussi grave. Si les Européens allaient trouver ridicule l'enseignement confucianiste et bouddhiste tel qu'il est donné aux enfants japonais ! C'est seulement après l'avoir contrôlé au moyen d' « autorités » occidentales et avoir soumis le résultat à sa femme américaine qu'il se risquera à donner une réponse.

Son livre est farci de citations empruntées à une centaine d'auteurs (la liste, d'ailleurs incomplète, figure à la fin du volume). Malheureusement M. N. commet une erreur fondamentale en nous attribuant une tournure d'esprit que le XVIIIe siècle a fini de détruire chez nous, mais qui subsiste au Japon. L'autorité d'un nom ne confère pas à une opinion une valeur scientifique indiscutable ; et même s'il en était ainsi, les « autorités » invoquées par M. N. sont par trop mélangées. Nous y trouvons les prophètes de l'Ancien Testament, les philosophes grecs et allemands, les encyclopédistes, Bismarck, des romanciers, des poètes, Shakespeare, des pasteurs américains, des auteurs d'ouvrages pour la jeunesse, etc.

Cette fausse érudition ne nous convainc nullement. Elle a par contre joué plus d'un mauvais tour à l'auteur de *Bushidô*.

Voyez le chapitre burlesque (p. 161-165) où, avec l'aide de Shakespeare, Moïse, Isaïe, Jérémie, David, etc., il nous démontre que le ventre est le siège de l'âme et, par conséquent, le *harakiri*, le mode le plus raisonnable de se suicider.

Si nous prenions au sérieux certaines de ses tirades, nous pourrions tirer du livre lui-même les arguments les plus cruels contre sa thèse. P. 50 : « Je peux dire du *giri* ce que Scott écrivait du patriotisme : que « comme il est le plus beau des sentiments, il est souvent aussi le masque le plus suspect d'autres sentiments ». Placé au-dessus de la raison droite, le *giri* devint une monstrueuse erreur. Il abritait sous ses ailes toutes sortes de sophismes, d'hypocrisies. » P. 111 : « Si elle (l'intégrité commerciale) n'est pratiquée que parce qu'elle rapporte plus d'argent (contresens sur l'expression : it pays to be honest) que la mauvaise foi, je crains bien que le Bushidô ne préfère mentir. » Ce qui n'est pas une vaine menace : p. 156 : « La parole est très souvent pour nous, comme la définit le Français, l'art de déguiser sa pensée. » P. 256 : « ... le Christianisme au prix duquel le Bushidô, il faut le confesser, est comme « un pâle lampion fumant » que le Messie était appelé, non à éteindre, mais à rallumer. »

Mais il ne faut pas prendre à la lettre ces accès aigus de rhétorique qui ont été provoqués par le besoin de placer les citations qui les émaillent. L'auteur ne peut se retenir quand une phrase lapidaire se présente à son esprit, telle que celle-ci : « L'agrégat des éléments psychologiques qui constituent un caractère national est aussi solide que les éléments irréductibles de l'espèce : ceux qui constituent les nageoires des poissons, le bec des oiseaux, les dents des carnivores » (p. 229). Mais il n'hésite jamais, non plus, à se contredire et toutes ses affirmations vont, comme les proverbes, par paires qui se détruisent. Un exemple suffira. Il s'agit de l'existence même du *bushidô*. P. 236. « La transformation du Japon est un fait patent pour tout le monde. Dans un phénomène de cette ampleur, il entre naturellement des causes très variées ; mais, s'il y en a une qui mérite d'être appelée la principale, personne n'hésitera à nommer le Bushidô. » P. 252 : « Du moment que les conditions de la société sont changées au point d'être devenues non seulement contraires, mais hostiles au Bushidô, l'heure est venue pour lui de se préparer à d'honorables funérailles. » P. 231 : « Il n'y a aucun doute sur la vitalité qu'il conserve. » P. 250 : « Adieu les vertus chevaleresques ! adieu la fierté du Samouraï ! La moralité, venue au monde au son des clairons et des tambours,

est destinée à disparaître comme « disparaissent les capitaines et les rois. » P. 229 : « Est-ce que la civilisation occidentale, en pénétrant dans notre pays, a déjà effacé toute trace de l'ancienne discipline ? Ce serait une chose bien triste que l'âme d'une nation pût mourir si vite. Ame bien misérable que celle qui succomberait si facilement sous des influences extérieures. »

Pour reposer le lecteur de tout ce fatras de citations et de déclamations, nous lui mettrons sous les yeux quelques opinions originales de l'auteur. P. 192 : «... l'idéal le plus élevé de la chevalerie était la paix. Il est grand dommage que ce haut idéal ait été laissé exclusivement à la prédication des prêtres et des moralistes, cependant que le Samourai s'adonnait à la pratique et à l'exaltation des choses martiales. » P. 74 : « Bushidô accueillit et corrobora un gouvernement paternel, paternel aussi comme opposé au gouvernement avunculaire (*sic*) le moins intéressé, celui de l'Oncle Sam, par exemple. » P. 191 : « Etre battu, c'est conquérir » signifiant que la véritable conquête consiste à ne pas faire acte d'adversaire séditieux. » P. 248 : « Et le Bushidô était un trust organisé par ceux qui monopolisaient les réserves de capital de l'intelligence et de la culture et qui fixaient la hiérarchie et la valeur des qualités morales. »

Quelle est la cause du succès du mot *bushidô* et de l'ouvrage de M. N. à l'étranger ? C'est, je crois, cette mystique qui nous fait toujours chercher quelque chose de nouveau sous le soleil. Quand le Japon eut vaincu la Russie, tous les yeux se tournèrent vers lui et on chercha à déterminer les raisons de sa victoire. Elles sont toujours les mêmes : la force, la préparation, la sagesse, la ténacité, etc., de l'un des adversaires ; la faiblesse, l'imprévoyance, le découragement, les conditions matérielles défavorables de l'autre.

Or, Teruaki Kobayashi, dans *La Société Japonaise* (Alcan, 1914), a relevé (p. 36 à 41), 19 opinions tant japonaises qu'étrangères. Elles se rapportent toutes au Japon ; aucune n'a trait à la situation matérielle, géographique ou morale de la Russie. Extraordinaire problème où de deux facteurs un seul compte !

La dixième des 19 raisons auxquelles, d'après M. Kobayashi, a été attribuée la victoire du Japon, est le *bushidô*. Voici ce qu'il en dit (p. 38) : « C'est l'opinion d'un certain nombre de Japonais, bien que chez nous rien n'ait encore été publié sur le rôle du bushidô dans la guerre russo-japonaise : c'est surtout l'opinion des étrangers : il semble qu'ils voient en lui la véritable explication de la victoire, témoin certain article du *London Times* et d'autres organes de la presse occidentale. »

Il était en effet plus séduisant de chercher une sorte de cause magique, quelque chose comme le « facteur formidable » du Colonel Repington, plutôt que de recourir à la saine raison et d'ouvrir les yeux à la faiblesse grandissante de la Russie.

Il n'y a jamais eu au Japon une chevalerie à la façon de la nôtre, avec des règlements énoncés, un nom, une initiation, des épreuves. Il n'y a rien d'humiliant pour les Japonais dans ce fait. Ils ont autre chose à nous montrer dans leur histoire : des clans, de grandes familles, des associations, telle celle des Otokodate, des grands hommes. M. N. cite, en l'approuvant, ce passage de La Mazelière : « Vers le milieu du XVIe siècle tout est confusion au Japon, dans le gouvernement, dans la société, dans l'Eglise. Mais les guerres civiles, les mœurs retournées à la barbarie, la nécessité pour chacun de se faire justice soi-même : tout cela forma des hommes comparables à ces Italiens du XVIe. »

Voilà ce que M. Nitobé aurait pu nous montrer.

E. Aubouin.

OKAKURA-KAKUZO. — *Le livre du thé*. Traduit de l'anglais par Gabriel MOUREY. — Paris, André Delpeuch, 1927, in-16, 163 pp.

Voici encore un ouvrage qui a attendu 21 ans son traducteur. M. Mourey vient heureusement de réparer cet oubli. Dans la préface il rappelle les traits essentiels de la vie d'Okakura : « Japonais d'origine, d'éducation, de culture, défenseur ardent des traditions et des mœurs qui ont fait, durant des siècles, la force de la civilisation japonaise », Okakura a passé sa vie à lutter contre ce qu'il y avait de néfaste pour son pays dans certaines idées étrangères. Il l'a fait avec l'autorité que lui donnait la connaissance profonde de la culture qu'il défendait, en même temps que la compréhension de ce que la nôtre offrait de plus particulier.

Cet ouvrage atteint un double but : il offre une fine et assez complète analyse de la question et montre en même temps, dans la personnalité de son auteur, par ses qualités de sentiment, d'intelligence, de style, à quel degré de raffinement la culture japonaise a pu atteindre.

Il débute par l'histoire du thé au Japon et en Occident, avec quelques considérations empreintes d'un humour bienveillant sur les divergences de mentalité de l'Orient et de l'Occident. L'Europe a répandu bien des légendes absurdes sur le Japon... « Pourquoi ne pas vous amuser à nos dépens ? L'Asie vous renvoie le compliment. Vous ririez bien davantage si vous saviez tout ce que nous avons imaginé et écrit sur vous.... L'on vous a chargés de vertus trop raffinées pour les envier et accusé de crimes trop pittoresques pour les condamner. » Les réminiscences et les citations à propos des grands hommes qui ont fait usage du thé chez nous, prennent, à cause du sujet et de leur à-propos, la tournure d'une érudition gracieuse.

Le second chapitre, *Les écoles de thé*, traite des qualités du thé et de la façon de préparer l'infusion à diverses époques.

Le chapitre III parle du taoïsme et du zennisme dont l'intérêt, dit l'auteur, « réside surtout dans les idées touchant la vie et l'art qui sont incorporées dans ce que nous appelons le théisme. » Ce qu'il en dit est, toutefois, plus net du zennisme que du taoïsme.

Nous y retrouvons une idée chère à Okakura sur le rôle de la suggestion dans l'art (1) : « En ne disant pas tout, l'artiste laisse au spectateur l'occasion de compléter son idée, et c'est ainsi qu'un grand chef-d'oeuvre retient irrésistiblement notre attention jusqu'à ce que nous croyions momentanément faire partie de lui. Il y a là un vide où nous pouvons pénétrer et que nous pouvons remplir de la mesure entière de notre émotion artistique » (p. 72-73).

Le Professeur S. Lévi (*L'Inde et le monde*, p. 166 et 202), à propos de l'Inde, patrie originelle de la pensée japonaise (2), a fait sur le même sujet une remarque qui précise heureusement la thèse d'Okakura : « Le problème de l'émotion esthétique qui a pu embarrasser ailleurs les philosophes, se résout avec une simplicité déconcertante en partant du Karman, c'est-à-dire de la transmigration et de la rétribution.

---

(1) Cf. *Les Idéaux de l'Orient*, Payot, 1917, p. 166 et 202.

(2) *Ibid.*, p. 89 : « Aujourd'hui, en dépit d'une séparation séculaire, le Japon se sent plus que jamais attiré vers la patrie originelle de sa pensée. »

L'aptitude à jouir du beau est, elle aussi, une récompense, pour ainsi dire automatique, des mérites acquis au cours des existences antérieures ; elle va donc de pair avec le privilège de la naissance. L'âme, si on peut se servir de ce mot pour désigner le siège de la personnalité, conserve de ses impressions dans les vies antérieures une sorte d'imprégnation qui la rend délicatement sensible aux rappels, aux évocations, plus exactement encore aux suggestions. L'art véritable consiste à isoler et à choisir le minimum de détails susceptibles de provoquer par correspondance, un état d'âme déterminé chez les individus bien préparés. L'expression directe qui est la loi constante de l'art en Occident, n'est pour l'artiste et l'esthéticien hindou qu'une forme grossière et méprisable. L'imitation de la nature, si exacte qu'elle puisse être, n'a rien à faire avec le beau ; ce n'est qu'une besogne de métier qui ne porte en elle aucune source d'émotion noble. Il n'y a de noblesse que dans le symbole, et justement dans la mesure où il a éliminé les données positives pour n'en garder que le substrat le moins matériel. »

Le chapitre IV retrace l'histoire de la chambre de thé et en fait la description. Elle doit donner l'impression de la pauvreté raffinée ; mais « le choix aussi bien que la mise en œuvre des matériaux qui la composent, exigent un soin infini ». Elle est légère parce qu'elle est éphémère ; elle n'est pas destinée à la postérité. Chacun construit la sienne, par obéissance au même principe qui faisait détruire le palais après la mort de l'empereur et fait encore rebâtir les temples d'Ise tous les 20 ans. Elle n'a que quatre nattes et demie, superficie déterminée par un passage du Sûtra de Vikramâditya, suivant lequel Vikramâditya reçut un jour le saint Mañjuçrî et quatre-vingt-quatre mille disciples du Buddha dans une salle de cette dimension, — allégorie basée sur la théorie de la non existence de l'espace pour les vrais illuminés (p 88).

Nous trouvons également dans ce chapitre, p. 92 sqq., la description de la cérémonie.

Les chapitres V, *Du sens de l'art*, et VI, *Les fleurs*, ne se résument pas. Ils témoignent, dans un style gracieux, d'un sentiment artistique délicat.

Le dernier chapitre sur les maîtres de thé fait voir l'influence qu'ils ont eue sur l'architecture, la céramique et la peinture. Il se termine par l'anecdote du *Dernier thé de Rikyu*.

Je ne ferai qu'une critique à l'auteur, c'est d'exagérer un peu le rôle de la religion dans les origines de cette cérémonie. Quand il dit (p. 79) : « Il fallait (dans le Zen) que la moindre action fût accomplie avec une perfection absolue... L'idéal entier du théisme est l'aboutissement de la conception zen touchant la grandeur que comportent les plus petits incidents de la vie », et plus loin que « c'est au rituel institué par les moines zen de boire successivement le thé dans un bol devant l'image de Bodhi Darma qu'est due la fondation de la cérémonie du thé », il y a certainement une part de vérité ; mais pourquoi, alors, le *cha no yu* n'est-il pas une cérémonie religieuse, sinon parce que d'autres causes profanes ont joué un rôle important dans sa création et ont contribué à le répandre ?

Murdoch, dans son *Histoire du Japon* (I, p. 494-495), cite la coutume qui prévalut pendant longtemps, de récompenser les guerriers qui s'étaient particulièrement fait remarquer, par le don d'un vase plein de feuilles de thé. Les héros ainsi distingués rassemblaient leurs amis et jouissaient avec eux de ce présent. Si ce n'est pas là l'unique point de départ de cette cérémonie, c'est peut-être l'élément profane de ses origines. Quant à la vogue qu'elle a promptement atteinte, ne proviendrait-elle

pas de l'amour du rite ? Le rite intervient continuellement dans la vie sociale des Japonais et nous les sentons un peu désemparés quand ils ne sont pas guidés par un précepte ou une règle énoncée. Je crois que les adeptes du *cha no yu* s'en sont donné à cœur joie de réglementer et codifier l'acte le plus désintéressé qui soit : celui de faire infuser et de boire une innocente tasse de thé.

La cérémonie du thé se déroule habituellement dans un pavillon retiré au fond d'un parc, plus rarement dans une chambre spécialement réservée de la maison d'habitation. L'essentiel est d'être à l'abri des importuns, des imprévus de la vie journalière, de toutes les contingences qui pourraient troubler la belle ordonnance du rite. L'hôte, à pas comptés, mesurés, dispose d'abord à la place immuable et dans la position fixée par un code minutieux, les ustensiles qu'il va chercher un à un et dans l'ordre prescrit. Il s'est, toutefois, absenté un instant afin de laisser ses invités admirer le bouquet, le kakemono et les bois précieux dont est construite la chambre de thé. Il fait infuser le thé, le sert exactement, selon son rang, à chaque convive qui le dégustera avec un égal respect des formes. Les moindres gestes sont prévus et seule une longue habitude peut leur donner la perfection nécessaire.

On a voulu prêter à la cérémonie du thé un rôle éducatif. C'est lui enlever son caractère artistique qui provient justement de ce qu'elle est une activité de luxe, désintéressée. Elle pourrait être une école d'harmonie ; mais toute la vie du Japonais l'est également. Le moindre mouvement : la façon d'ouvrir ou de fermer une porte, de mettre un vêtement, de tenir ou de reposer les baguettes, etc., s'apprend dès l'enfance et s'exécute toujours avec le même rythme de mouvements gracieux. Ce n'est pas non plus une école de simplicité, puisque tout est simple chez le Japonais : son maintien, son costume, sa maison. D'ailleurs la cérémonie du thé n'a pas toujours été ce qu'elle est maintenant : aux XIVe et XVe siècles, elle s'entourait d'un luxe fabuleux et servait de prétexte aux plus folles prodigalités. Elle peut servir à retremper ces deux qualités d'harmonie et de simplicité, mais ce n'est pas son but. Elle trouve sa satisfaction en soi. Ses acteurs jouent à la cérémonie comme les rois batailleurs jouaient à la petite guerre des échecs. Elle est l'épanouissement de l'amour du rite accompli pour lui-même.

En somme, le livre d'Okakura est un de ces ouvrages que l'on souhaiterait plus nombreux, où l'auteur, cultivé et sincère, nous fait pénétrer dans un coin gracieux de l'âme japonaise.

E. Aubouin.

Inde.

Ananda K. Coomaraswamy. *History of Indian and Indonesian Art.* — Londres, Goldston, 1927, in-4°, 295 pp. avec 8 cartes et 400 illustrations sur 128 planches.

M. A. Coomaraswamy vient de prouver une fois de plus qu'il sait écrire et publier de beaux livres. Son Histoire de l'Art indien et indonésien se présente d'une façon parfaite, tant au point de vue des images, choisies et groupées avec un soin extrême, qu'à celui du texte, qui est clair et concis, et qu'accompagnent de copieuses références,

notes et cartes. Sans nul doute, ce livre est destiné à rendre de grands services. Depuis l'ouvrage de Vincent Smith, publié en 1911 et qui n'est plus « up to date », rien d'aussi complet n'a paru sur l'art indien, envisagé comme un ensemble. Ajoutons que le volume se lit avec agrément, d'un bout à l'autre, et qu'aucune polémique ardue, aucune discussion de détail, n'y vient interrompre l'enchaînement organique des idées et des faits.

M. C. ne se contente pas de connaître l'art hindou jusque dans ses plus infimes manifestations. Il l'aime en apôtre, avec une ferveur toute ruskinienne, et il en parle avec cette compréhension vibrante et communicative qui caractérise le véritable *rasika*. Fidèle à ce précepte que le beau est un état de l'âme et non pas l'objet d'une doctrine, il initie et suggère plus volontiers qu'il n'explique et ne disserte, et c'est bien ce qui fait l'originalité de son livre.

Je recommande au lecteur tout spécialement les pages où sont définis, devant les bas-reliefs archaïques de Bhājā encore si pénétrés d'animisme védique, les traits distinctifs de la sculpture populaire du temps des Maurya, celle qui précéda de plus d'un siècle l'art de Sāñchi, déjà classique et épuré par le bouddhisme, et dans laquelle, mieux que dans les colonnes iranisantes d'Açoka, s'exprime la mentalité créatrice des premiers imagiers hindous (p. 26-27). Des pages non moins substantielles sont consacrées au règne des Gupta, âge d'or du sanskrit et des arts indiens, qui, dans la pensée de l'auteur, fut plutôt une époque de maturité fertile et de synthèse que de renaissance, au sens propre du mot. C'est avec une légitime fierté qu'il écrit, à propos de l'action civilisatrice exercée alors par l'Inde sur les pays d'Extrême-Orient (p. 91) : « Tout ce qui constitue la conscience spirituelle commune de l'Asie, non moins que le milieu où s'unissent et fusionnent les éléments de culture les plus dissemblables, est d'origine hindoue et relève de l'âge des Gupta. » D'une tenue psychologique et littéraire également parfaite est l'analyse de l'art médiéval et de son fond mystique, analyse qui fait songer aux plus beaux essais de *La Danse de Çiva*. Quant au chapitre sur la peinture rajpoute, il se lit presque comme une poésie de Rabindranath Tagore.

L'ouvrage se compose de six chapitres, subdivisés chacun en plusieurs sections ou paragraphes. En voici le sommaire :

I. Période Pré-Maurya. Art indo-sumérien. Dravidiens et Aryens. Les rois Çaiçunāga et les Nanda du Magadha (642-320 av. J.-C.). Art asiatique primitif (*early asiatic art*).

II. Les Maurya (320-185 av. J.-C.). Les Çunga, les Andhra antérieurs et les dynasties scytho-parthes (environ de l'an 200 av. J.-C. jusqu'à 20 ap. J.-C.).

III. Les rois Kuṣana et les Andhra postérieurs (jusqu'à 320 ap. J.-C.). La période Gupta (320-600 ap. J.-C.).

IV. Le moyen âge. La peinture rajpoute, arts appliqués, etc.

V. Kaçmir, Népal, Tibet, le Turkestan chinois et l'Extrême-Orient.

VI. L'Inde extérieure (Birmanie, Siam, Cambodge, Champa), l'Indonésie et Ceylan.

Il peut paraître étrange que l'art indo-musulman ne figure pas dans le plan de l'ouvrage. Le fait est, je crois, sans précédent et ne manquera certainement pas de soulever de sérieuses critiques et récriminations, notamment de la part du moyen lecteur anglais, pour qui les marbres ajourés du Taj Mahal représentent encore la manifestation la plus pure de l'art indien. Cette suppression, pourtant, paraît explicable et même justifiée, lorsqu'on se place au point de vue de l'auteur et qu'on se rend

compte des idées directrices qui l'ont guidé dans son œuvre de critique et d'historien de l'art.

L'art musulman, à vrai dire, n'a jamais acquis droit de cité dans l'Inde. C'est un art intrus. Il reste étranger et hostile à l'âme indienne, même au siècle éclectique des premiers grands Mogols, lorsque ses formules maîtresses, empruntées à l'Egypte mamelouke, à la Perse ou à la Turquie, se mêlent aux formes indigènes et qu'il revêt une somptueuse parure hindoue, séduisante par la richesse et la variété des matières employées. Malgré le syncrétisme religieux d'Akbar et sa tolérance à l'égard des Hindous, le Coran s'est toujours montré incompatible avec les Purāṇas. Pour que l'art mahométan ait pu prospérer et s'épanouir dans l'Inde et y atteindre au plus haut point de perfection matérielle, il fallut que, pendant des siècles, des milliers d'artisans hindouistes ou jainas, architectes, tailleurs de pierre, incrusteurs, céramistes et peintres, fussent assujettis à la volonté de conquérants étrangers et contraints par eux à édifier et à orner des temples sans images divines, où la flore abstraite et les sourates calligraphiées avaient remplacé le décor figuré, et d'où les cultes et croyances populaires étaient exclus comme impurs. En renonçant à l'art islamique et en nous faisant mieux connaître et comprendre l'art de l'Inde hindoue, où fond et forme sont indivis, l'auteur ne cédait donc point à de mauvaises raisons.

D'autre part, si l'on admet, en guise de thèse fondamentale, l'unité s^{d}irituelle de l'art indien, il paraîtra parfaitement logique qu'un chapitre entier et plusieurs paragraphes d'un autre aient été consacrés à l'art de la *Greater India* et aux influences indiennes en Asie centrale et en Extrême-Orient. Ce qui caractérise l'art indien aux siècles de sa plus belle floraison, c'est sa prodigieuse faculté de rayonnement. Pas plus que les religieux itinérants qui en furent les propagateurs zélés, il ne craint le péril des flots, ni celui, plus redoutable encore, des sables désertiques. Même transplanté au loin, jusque sur les bords du Pacifique, il reste fidèle à ses origines. On aurait tort cependant de qualifier l'art des pays hindouisés d'art « colonial » *(colonial art)*. Ainsi que le constate M. C., il s'agit plutôt d'arts autonomes dont chacun porte, au moment de son plein épanouissement, l'empreinte déjà profonde du peuple artiste, au milieu duquel il a évolué.

Les pages qui ont trait à l'Indochine (p. 180-198) intéresseront tout particulièrement le public français. Je me permets de signaler à l'auteur quelques petites erreurs et omissions faciles à faire disparaître dans une nouvelle édition.

P. 181. La petite colonne monolithe que M. Aymonier avait vue à Vyādhapura (Aṅkor Bórei) ne se trouve plus *in situ*. Elle a été transportée par lui en France, avec quelques autres pièces provenant de la même région, et offerte au Musée Guimet.

P. 183. Je doute que la belle statue de la collection Stoclet soit un Lokeçvara (fig. 332).

P. 186. Les portes du Prāḥ Khān d'Aṅkor n'ont pas de faces humaines.

P. 187, nous lisons à propos du même monument : « Its eastern wall lies very close to the outer boundary of the future capitale, Aṅkor Thoṃ. » Le Prāḥ Khān est situé non à l'Ouest, mais au Nord de l'angle Nord-Est de la capitale khmère.

P. 189. On ne connaît pas le nombre exact des faces géantes qui décoraient la tour centrale du Bayon, ces sculptures étant mal conservées et par conséquent peu distinctes ; mais il y en avait sans nul doute plus de cinq.

Ibid. « So far as we can tell, all the great buildings of the Aṅkor Thoṃ construction period were Brāhmanical. » De récentes recherches ont établi au contraire

que l'enceinte d'Aṅkor Thom, le Bayon, Tā Prohm et Bantāy Kdei, de même que le Práḥ Khān et Bantāy Čhmār furent originellement des constructions mahāyānistes (1).

P. 190. Le prāsāt qui couronnait la pyramide du Phnom Bàkhèṅ a été complètement dégagé en 1923-24. C'est une fort belle tour du style dit d'Indravarman.

Ibid. Bantāy Kdei et Tā Prohm ne sont pas de la même époque que le Phnom Bàkhèṅ, mais appartiennent au type d'édifice représenté par le Bayon.

P. 192. Le tour complet d'Aṅkor Vat représente un parcours de 5600 m., en supposant que le promeneur longe le bord extérieur du fossé.

P. 194. Le temple d'Aṅkor Vat a été édifié entre 1115 et 1180 A. D. (2). On peut donc l'attribuer, sans risque de grave erreur, à la première moitié du XIIe siècle. Il en est autrement si l'on assigne à ce temple une date comprise entre la fin du XIe et le début du XIIe siècle, en l'identifiant en outre avec le temple de Çiva Bhadreçvara mentionné par M. Aymonier (*Cambodge*, III, p. 520) d'après l'inscription de Samrong. Il n'y a point de doute quant à l'identité de Sūryavarman II avec le Paramaviṣṇuloka de la galerie des bas-reliefs, de même qu'il est certain pour des raisons d'ordre iconographique qu'Aṅkor Vat avait été jadis un sanctuaire de Viṣṇu et non de Mahādeva.

P. 195. Lire *Caban* ou *Chà-bàn*, au lieu de *Chumban*.

P. 197. Đồng-dương n'est pas l'unique site bouddhique du Champa. Des fouilles faites en 1925 dans la province de Quảng-bình ont mis au jour un groupe de sanctuaires ruinés, jadis dédiés à Lokeçvara (3).

Ibid. Lire *kalan* au lieu de *kolan*.

P. 251. Dans la légende qui correspond à la fig. 327, *Aṅkor Wāt* est à remplacer par *Aṅkor Thoṃ*.

P. 259. Carte archéologique sommaire du Cambodge. Il serait utile de porter sur cette carte les sites suivants : Sambor Prei Kuk, près de Kompong Thom, groupe très important de temples datant du VIIe siècle ; Vat Phu près de Bassac, et Bantāy Srei, au N.-E. d'Aṅkor. Sambor sur le Mékong ne présente qu'un intérêt historique. Prāsāt Andek (*corr.* Andèt) est à supprimer. A remplacer Ruluos, toponyme défectueux, par Roluos ou Roluoḥ.

P. 260. Carte du Champa. L'ancienne citadelle de Trà-kiệu est située en réalité plus à l'Est, à environ 25 km. de Fai-fo. Mĩ-sơn, au contraire, doit être sensiblement déplacé vers l'Ouest jusqu'à environ 20 km. O.-S.-O. de Trà-kiệu. Ces deux erreurs, du reste, ne sont pas imputables à l'auteur, mais à la carte reproduite dans le IVe fascicule d'*Ars Asiatica*. Mea culpa !

Enfin, il y a lieu d'ajouter à la liste des musées qui renferment des œuvres d'art indien :

le Musée du Louvre à Paris (art gréco-bouddhique),

le Musée Indochinois du Trocadéro,

le Musée Guimet à Lyon (sculptures khmères et siamoises).

---

(1) L. Finot, *Lokeçvara en Indochine*, dans *Etudes Asiatiques*, I, p. 227 et suiv.

(2) G. Cœdès, *A propos de la date d'édification d'Angkor Vat*, JA., janvier-mars 1920, p. 96.

(3) L. Finot et V. Goloubew, *Fouilles de Đại-hữu*. BEFEO., XXV, 469.

le Musée de l'Ecole française d'Extrême-Orient à Hanoi (arts indien, birman, tibétain, siamois, khmèr, cham et laotien).

Je serais tenté de porter encore sur la liste le musée, tout récemment créé, de Vieng Chan, bien que son installation soit à peine commencée. Du reste, l'art du Laos n'est représenté dans l'ouvrage de M. C. par aucune planche, ni même mentionné dans le texte. Pourquoi ? Cet art pourtant n'est pas sans intérêt. Les buddhas laotiens, décadents et primitifs à la fois, présentent des formes curieuses à étudier, et pour ce qui est de leur valeur intrinsèque d'œuvres d'art, les plus anciens d'entre eux peuvent supporter la comparaison avec les meilleurs bronzes d'Ayuthya.

V. Goloubew.

Comte Goblet d'Alviella. *Ce que l'Inde doit à la Grèce. Des influences classiques dans la civilisation de l'Inde.* Nouvelle édition. Paris, Geuthner, 1926. Un vol. petit in-8°. VI + 156 pp., 20 gravures. (1ère édition, Paris, E. Leroux, 1897.)

L'éminent recteur de l'Université de Bruxelles nous donne là une simple réimpression de son texte de 1897. L'ouvrage, excellemment conçu, a très honorablement franchi trente années. L'auteur eût cependant été bienvenu à signaler — ne fût-ce qu'en quelques notes substantielles — les importantes données dont un trentenaire d'études a enrichi ce chapitre de l'histoire indienne (1). Il eût heureusement écarté de son édition nouvelle quelques hypothèses maintenant condamnées. C'est ainsi que M. Goblet d'Alviella, dans son esquisse historique préliminaire (pp. 1-29), ne mentionne pas l'occupation de la Bactriane par les tribus *Çaka*, que chassaient devant eux les Yue-tche (2) ; qu'il nous décrit (pp. 8-9) le règne en partie double d'Hermaios et Kadphisès (3) ; et qu'il attribue (p. 9) le nom de *Scythes* aux Yue-tche. Ces légères erreurs risquent d'égarer un lecteur non averti, en une étude où la complexité des faits suffirait, à elle seule, à le dérouter.

Le chapitre qui traite des *influences classiques dans l'art de l'Inde* (pp. 31-70) donne un bon résumé des travaux et des vues de Fergusson et de Cunningham. Mais nul aujourd'hui ne ferait sienne, comme jadis M. Goblet d'Alviella, l'hypothèse de Cunningham que l'art gandhârien soit issu d'un art « grec ou indo-grec » qui eût, « en Pentopotamie », édifié « ses palais et ses temples construits en matériaux lapidaires, comme dans le reste du monde hellénique » (p. 62). Comment admettre,

(1) L'auteur mentionne dans une courte note, page VI, le grand ouvrage de M. Foucher. On est surpris de ne point voir citer les admirables résultats obtenus par l'Archæological Survey of India, les précieuses études du *Grundriss der indo-arischen Philologie*, des articles comme les *Notes chinoises sur l'Inde* de M. S. Lévi, *BEFEO*, II à V, un ouvrage comme la *Cambridge History of India*, des travaux comme ceux de Sir Aurel Stein, etc.

(2) Il n'est fait mention que de la conquête de la Bactriane par les Yue-tche (p. 7).

(3) Cf. Rapson in *Cambridge History of India*, pp. 561-2.

devant le résultat de fouilles non certes exhaustives mais déjà denses, l'existence, en Pentapotamie, d'une école grecque assez amplement développée pour que le riche art gréco-bouddhique puisse être considéré comme sa simple conséquence ?

Le problème de l'origine de l'image du Buddha (p. 42) n'est peut-être point encore entièrement résolu ([1]). Cependant il est bien probable que, du temps de Ménandre, il n'y avait dans les jardins de Çāgala aucun « Bouddha émacié, pareil à celui que nous exhibe une statue de Sikri », — ni sans doute, d'ailleurs, aucun « Çiva de bronze, muni de plusieurs bras » (p. 23).

Les pages consacrées aux *influences classiques dans la culture scientifique et littéraire de l'Inde* (pp. 71-103) ont beaucoup moins vieilli que les précédentes. On peut suivre sans arrière-pensée M. Goblet d'Alviella dans le chapitre qui traite du théâtre. Il y résume (pp. 99-100) des travaux qui ont été bien plutôt affermis qu'infirmés par la publication des œuvres de Bhāsa et la découverte de fragments dramatiques dont l'un au moins doit être attribué au célèbre Açvaghoṣa ([2]). Ainsi se trouve presque comblé l'abîme qui s'étendait « entre la présence des dynasties véritablement grecques, grecques de race et grecques de culture, et l'apparition historique de la poésie dramatique dans l'Inde » ([3]). En remontant, d'un bond, de trois ou quatre siècles (selon la date que l'on assignera à la *Mṛcchakaṭikā* et à Kālidāsa) vers l'hypothétique source grecque du théâtre indien, nous constatons que le théâtre ancien contient toute l'essence indienne des œuvres dramatiques postérieures et qu'il ne présente aucune marque particulière attestant une influence hellénique.

Le Dr Th. Bloch a cru donner des armes aux tenants de la thèse adverse. Mais sa grotte des monts Ramghar n'offre aucun trait qui soit véritablement à la ressemblance d'un théâtre grec ([4]). Le travail du professeur E. Reich sur le mime est d'un tout autre poids. Il n'emporte cependant pas la conviction. Les prudentes conclusions de M. Goblet d'Alviella (pp. 100-101) réservent d'ailleurs très heureusement à chaque hypothèse sa part de vraisemblance et l'on ne peut, aujourd'hui encore, que l'en louer.

M. Goblet d'Alviella consacre ensuite une étude très judicieuse aux *autres genres littéraires*, et on lira avec fruit ce que le savant auteur de la *Migration des symboles* ([5]) pense des transmissions de traditions populaires.

La troisième partie de l'ouvrage traite des *échanges philosophiques et religieux entre l'Inde et l'antiquité classique* (pp. 111-148). Il y compare longuement les

---

(1) Cf. V. Goloubew, *BEFEO.*, XXIII, pp. 449-454. Ces vues ont été reprises par M. Coomaraswamy, *JAOS.*, juin 1926, et *History of Indian and Indonesian Art*, 1927, pp. 51-2, 56 sqq.

(2) Cf. Lüders, *Bruchstücke buddhistischer Dramen* (1911) in *Sitzungsb. A. W.*, 1911, pp. 388 sqq.; Keith, *Sanskrit Drama*, Oxford, 1924, pp. 80 sqq.

(3) S. Lévi, *Théâtre indien*, p. 364.

(4) T. Bloch, *Arch. Surv. of I.*, 1903-4, pp. 123 sqq.

Cf. Ball., *Ind. Antiq.*, II, 243 sqq.; Lüders, *ZDMG.*, LVIII, 868; Keith, *Sanskrit Drama*, p. 67.

(5) *La Migration des Symboles*, Paris, 1891. Cf. également *Croyances, Rites, Institutions*, Paris, 1911.

traditions chrétiennes, bouddhiques et krichnaïtes. Nous connaissons malheureusement trop peu l'histoire civile et religieuse de l'Asie antérieure pour qu'il nous soit possible d'établir même les données élémentaires du problème. J. Kennedy a donné récemment dans le *JRAS.*, 1917 (pp. 209-293 et 469-540) une copieuse étude sous le titre de *The Gospels of the Infancy*, « les Evangiles de l'Enfance ». On y trouvera ample matière à réflexion. Ici encore l'on ne saurait trop louer la prudence de M. Goblet d'Alviella.

L'ouvrage mérite, en somme, de figurer dans toutes les bibliothèques, tel qu'il est. Remercions l'auteur de nous l'avoir rendu plus accessible. Mais combien il lui eût été facile de nous donner, en cette seconde édition, le parfait manuel de nos connaissances actuelles. La validité déjà trentenaire des grandes lignes de ce travail eût été le garant de ses conclusions nouvelles.

P. Mus.

CHRONIQUE

INDOCHINE FRANÇAISE.

Ecole Française d'Extrême-Orient. — M. Léonard Aurousseau, directeur, a continué à assurer la direction de l'Institution et la publication des différents travaux de ses membres et de ses collaborateurs. Il a surveillé l'édition du *Bulletin*.

Il a fait commencer à Sambór les fouilles confiées à la direction de M. Goloubew, et à Trà-kiệu les travaux de dégagement et de recherches dont M. Claeys est chargé.

Du 10 au 20 août, il a fait en Annam un voyage d'inspection au cours duquel il a visité en détail le site de Trà-kiệu et étudié sur place les premiers résultats obtenus par M. Claeys.

M. Aurousseau a donné deux conférences sur l'esthétique chinoise à l'Ecole des Beaux-Arts de l'Indochine.

Il s'est mis d'accord avec le Résident supérieur au Laos pour la création à Vieng Chan d'un dépôt de manuscrits laotiens et d'un musée destiné à recevoir des collections d'art relatives aux mœurs et coutumes du peuple laotien.

Il a préparé les textes devant régler l'organisation définitive et détaillée du Parc archéologique d'Aṅkor. Il a siégé en octobre, à Hanoi, au Conseil de Gouvernement de l'Indochine au cours duquel il a pu obtenir pour les travaux d'Aṅkor une subvention supplémentaire annuelle de 30.000 piastres.

M. Aurousseau qui a obtenu, par arrêté du 21 juillet 1927, un congé administratif d'une année, s'est embarqué à Saigon, à bord du *Sphinx*, le 28 novembre. Avant son départ, il a achevé la publication du tome XXVI du *Bulletin* et préparé celle du tome XXVII. Il a de plus fait signer ou approuver par le Gouverneur général toutes les mesures administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'Institution pendant l'exercice 1928 : budget d'ensemble de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, budgets et programmes de travaux pour Aṅkor, Sambór et Trà-kiệu, arrêtés, décisions et programmes de missions des membres de l'Ecole.

M. Aurousseau sera remplacé pendant son congé par M. Louis Finot, qui a bien voulu accepter de venir exercer par intérim les fonctions de directeur. En attendant l'arrivée de M. Finot, l'expédition des affaires courantes sera assurée par M. Goloubew, secrétaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

— M. L. Finot a continué en 1927 de représenter l'Ecole française à Paris et de diriger la publication des *Inscriptions du Cambodge* éditées aux frais du Protectorat. Il a été chargé par arrêté du 19 octobre 1927 de remplir les fonctions de directeur *p. i.* pendant le congé de M. L. Aurousseau, directeur titulaire.

M. Finot a été nommé membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques et commandeur de l'Ordre royal de l'Eléphant blanc du Siam.

— M. H. Parmentier, chef du Service archéologique, a continué, en l'absence de M. H. Marchal, parti en congé, à conduire les travaux d'Aṅkor avec la collaboration

de M. Fombertaux. Du 31 mars au 17 mai, il assista M. V. Goloubew dans les fouilles de Sambór Prei Kŭk et l'y remplaça du 18 au 29 avril.

Il a profité de son séjour à Aṅkor pour établir des notices détaillées destinées à faire partie d'une nouvelle description d'ensemble des monuments du Cambodge. Il a pu ainsi réunir les matériaux d'études définitives concernant les monuments suivants actuellement dégagés : Enceinte royale et Phimānakas, Phnom Bakhèṅ, les deux Khlăṅ et édifices en arrière, les Prāsāt Suor Prat, Takèo, Thommanon et Chau Say Tevada, Prāḥ Palilay, Baphuon, Bantāy Kdĕi et enfin Aṅkor Vat.

Il a reconnu dans le quartier S.-O. d'Aṅkor Thom divers vestiges découverts par M. Ducamp, du Service forestier, et examiné à l'Ouest de la ville un vieux pont khmèr, le Spān Mésrok, et un vaste réservoir, le Bantāy Sras, signalés par M. Turpin, ingénieur des Travaux Publics.

Il a préparé pour le *Bulletin* de l'Ecole la chronique des travaux archéologiques en 1926.

A Sambór Prei Kŭk, il a, en l'absence de M. Goloubew, continué le dégagement des soubassements de la tour principale du groupe Sud, S_1, et remonté le grand piédestal trouvé en blocs épars par M. Goloubew au cours du dégagement de l'intérieur de la tour. Il a établi le programme détaillé des travaux à exécuter dans ce groupe et de ceux qu'exige la conservation de la remarquable tour de Phum Prasat, située à 32 km. au Sud de Kŏmpoṅ Thom.

A la fin d'août, M. Parmentier est parti en tournée d'inspection du Cambodge au Tonkin par la voie de terre. Il a examiné à Saigon les travaux exécutés dans la pagode du Camp des Mares, les fouilles du remarquable monument, sans doute mégalithique, de Xuân-lộc, dégagé par M. Bouchot, les deux statues chames de Biên-hoà, enfin un intéressant liṅga d'art khmèr primitif, découvert à Ba-danh par notre correspondant. Il a donné dans une courte causerie à la Société des Etudes Indochinoises, le 3 septembre, un rapide aperçu de l'œuvre archéologique de l'Ecole depuis sa fondation.

De cette date au 7 octobre, il a parcouru l'Annam du Sud au Nord pour vérifier l'état de conservation des monuments historiques et visité en détail les fouilles exécutées à Trà-kiệu et aux environs de Đồng-hới. Il s'est ensuite rendu à Hanoi pour reprendre contact avec le travail général de l'Institution et préparer avec M. Batteur l'installation de nos collections dans le futur musée.

Il a quitté Hanoi à la date du 23 novembre pour le Laos où il a inspecté quelques monuments historiques ; il s'est rendu à Phnoṃ Péñ où il a été, sur sa demande, affecté d'une manière permanente et où il poursuivra les études nécessaires à la revision de l'inventaire des monuments khmèrs.

Il a donné au présent tome du *Bulletin* (p. 149), une étude sur les modifications architecturales du Bayon.

M. Parmentier a été décoré de l'Ordre royal du Cambodge.

— M. H. Marchal, membre permanent, inspecteur du Service archéologique, conservateur du groupe d'Aṅkor, rentré de congé à la date du 26 mai 1927, a repris ses fonctions le 6 juin.

Pendant son séjour en France, M. Marchal a préparé la publication de son *Guide archéologique aux temples d'Angkor* et a rédigé le chapitre sur l'exploration archéologique de l'Indochine pour un ouvrage dirigé par M. Georges Maspero, ainsi

que le chapitre sur la mythologie indochinoise et javanaise pour la *Mythologie asiatique* en préparation à la Librairie de France. D'autre part, il a fait trois conférences, dont une sur les récents travaux d'Ankor (au Musée Guimet, le 13 février), les deux autres, de vulgarisation générale, sur Ankor (à Cherbourg, le 6 mars, et à *l'Art pour tous*, à Paris, le 9 avril).

De retour à Ankor, M. Marchal a dirigé le dégagement du Prăḥ Khăn et d'autres travaux dont un compte rendu détaillé sera donné plus loin, sous la rubrique *Cambodge*.

Il a été décoré en novembre 1927, de l'Ordre royal du Cambodge.

— M. Ch. Batteur, membre permanent, inspecteur du Service archéologique, a continué à diriger les travaux de construction du musée de Hanoi, dont il a donné des dessins et une notice dans le *Bulletin* de 1926 (XXVI, 444). Il a étudié, outre la répartition des collections dans le nouveau musée, l'agrandissement du musée cham de Tourane, la reprise de la restauration du Vat Sisakhet à Vieng Chan et l'organisation de la section du Laos à l'Exposition coloniale internationale de 1931. Il a effectué plusieurs enquêtes relatives à la conservation des monuments historiques, et dans la première quinzaine de septembre 1927, un voyage au Laos, où il a étudié plus particulièrement l'organisation du nouveau musée d'art laotien. Il continue à enseigner l'architecture à l'Ecole des Beaux-arts de l'Indochine.

—M. V. Goloubew, membre permanent, historien d'art, a fait à Ankor un séjour de trois mois où il a poursuivi ses études iconographiques. Au cours de ses investigations, il est parvenu à identifier la presque totalité des sujets sculptés sur les frontons d'Ankor Vat et sur les pavillons d'entrée du Baphuon. Le 2 février, il s'est rendu à Kǒmpon Thom, et le 12 du même mois, il a commencé les fouilles de Sambór Prei Kŭk avec une équipe de 60 coolis recrutés sur place et 2 caporaux amenés d'Ankor. Les travaux ont duré jusqu'au 25 juin. Par suite d'un accès de paludisme qui le rendit indisponible du 18 au 29 avril, les chantiers furent placés, pendant cette période, sous les ordres directs de M. H. Parmentier, qui fit exécuter plusieurs fouilles importantes. Avant de procéder à la clôture des chantiers, M. Goloubew a fait prendre des estampages de toutes les inscriptions relevées jusqu'ici dans le site, dont deux découvertes par lui; cette collection sera utilisée pour le recueil des *Inscriptions du Cambodge*, dont la publication se poursuit actuellement.

Rentré à Hanoi le 22 juillet 1927, M. Goloubew a été chargé des fonctions de secrétaire-bibliothécaire de l'Ecole et, après le départ du Directeur titulaire (novembre 1927), de l'expédition des affaires de l'Ecole jusqu'à l'arrivée du Directeur *p. i.*, fixée au mois de février 1928.

M. Goloubew a contribué au présent volume du *Bulletin* par un article sur *Le cheval Balāha* (p. 223).

— M. L. Fombertaux, architecte, membre temporaire jusqu'au 6 avril 1927, a été l'objet d'une présentation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la suite de laquelle il a été engagé par contrat d'un an pour remplir les fonctions de membre permanent, inspecteur du Service archéologique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Il a continué, pendant le cours de l'année, à exercer ses fonctions d'adjoint au conservateur d'Ankor. Il a exécuté le dégagement du gopura E. IV du Prăḥ Khăn, et mis au jour les bornes renversées de la chaussée précédant celle des Géants. Il

a également déblayé la partie Ouest du Khlãṅ Sud, la partie Sud-Ouest du Khlãṅ Nord et des Prasat Suor Prat. Il a achevé le dégagement de l'intérieur de la cella centrale du Chau Say Tevada, travail dangereux par suite de l'état d'éboulement de cet ouvrage, dont la consolidation a permis l'accès. Il a pratiqué des fouilles de recherches sur la construction primitive des escaliers du Baphuon et a procédé à l'examen des terrains d'Aṅkor Thom, encore insuffisamment explorés, sur l'espace compris entre la route de la Porte de la Victoire et les remparts Est et Sud.

Affecté à la date du 21 mai 1927 à Sambór Prei Kŭk où il devait aider d'abord, puis remplacer M. V. Goloubew, dans la direction des travaux de fouilles jusqu'à la mauvaise saison, il n'a pu rejoindre son nouveau poste en raison de son état de santé qui nécessita son hospitalisation pendant le mois de juin.

Revenu à Aṅkor en juillet, M. Fombertaux reprit ses fonctions de conservateur-adjoint. Il a été décoré, en novembre 1927, de l'Ordre royal du Cambodge.

— M. P. Revéron, architecte, membre temporaire, a collaboré à la préparation des dessins qui ont servi à l'exécution des travaux de construction du musée et à l'aménagement de la maison des membres temporaires.

Il est arrivé le 6 avril au terme de son séjour à l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Avant son départ, il a remis au directeur une étude sur un ancien pont khmer, le Spãn Praptos.

Sur la demande concertée de l'Inspecteur général des Travaux publics et du Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, M. P. Revéron a été nommé architecte-adjoint de 2[e] classe des Travaux publics par arrêté du 2 août 1927 et affecté à Vieng Chan.

— M. E. Aubouin, membre temporaire, a été chargé d'une mission d'études au Japon par arrêté du 28 juillet 1926. Sa mission étant prolongée de six mois, il n'est rentré en Indochine qu'en septembre de l'année courante. Pendant toute la durée de sa mission, il a pris part aux travaux scientifiques de la Maison franco-japonaise de Tōkyō et rassemblé les éléments d'une étude sur l'enseignement supérieur au Japon. Cette étude, associée à un essai sur le roman contemporain au Japon, a paru dans la série française du *Bulletin de la Maison franco-japonaise* (II). A son retour à Hanoi, M. Aubouin a été chargé du fonds japonais de la Bibliothèque. Un extrait de son rapport de mission est publié dans la *Chronique* de ce volume. M. Aubouin a assisté le Directeur de l'Ecole, et, après son départ, M. Goloubew dans toutes les questions intéressant les rapports de l'Ecole avec le Japon, et a en outre fourni plusieurs comptes rendus bibliographiques pour le *Bulletin*.

— M. E. Gaspardone, sinologue, nommé membre temporaire de l'Ecole par arrêté du 2 décembre 1926, est arrivé à Hanoi le 3 juin 1927, et a été aussitôt chargé du fonds chinois de la Bibliothèque, dont l'*Inventaire* continue de s'imprimer sous sa direction. Il a activement secondé le Directeur de l'Ecole dans tous les travaux intéressant sa spécialité, et exécuté de nombreuses recherches de bibliographie chinoise et de géographie historique, notamment en vue de la future publication du *Dictionnaire géographique de l'Indochine annamite*. Il a en outre procédé au dépouillement de notre bibliothèque annamite en langue chinoise. M. Gaspardone a collaboré au *Bulletin* de 1927 par plusieurs articles bibliographiques.

— M. Paul Mus, indianiste, nommé membre de l'Ecole par arrêté du 10 mai 1927, est arrivé à Hanoi le 14 août 1927. Il s'est activement occupé de notre fonds indien ainsi que de notre collection d'estampages. Il a profité de son séjour à Hanoi pour compléter ses connaissances d'archéologie et d'histoire comparée de l'art en suivant le cours de M. Goloubew. Il a continué à travailler plus spécialement dans le domaine de la littérature pâlie et prépare l'édition critique de la *Chagati-dipani*.

— M. J. Y. Claeys, architecte à l'Inspection générale des Travaux publics, nommé membre temporaire à la date du 1er juin par arrêté du 22 mai 1927, s'était préparé à l'étude des questions chames sous la direction de M. Aurousseau, directeur de l'Ecole, pendant les mois de janvier à mai 1927. Chargé d'une mission de fouilles et de recherches archéologiques sur l'emplacement de la première capitale du Champa, dans la région de Trà-kiệu (Quảng-nam), il a quitté le Tonkin le 8 juin. Ces travaux ont immédiatement donné des résultats positifs confirmant l'existence de la capitale chame sur l'emplacement présumé. Le plan de l'enceinte de la citadelle a été entièrement reconnu et relevé; plusieurs emplacements de constructions chames ont été découverts; l'un d'eux, occupé par le centre religieux de la capitale, se composait d'édifices très importants, dont les fondations sont actuellement en grande partie mises au jour. Une grande quantité de pièces sculptées en pierre ainsi que des vestiges en briques sculptées, ont été exhumés.

Pendant son séjour au Quảng-nam, M. Claeys s'est occupé de l'établissement de l'avant-projet d'agrandissement du musée cham de Tourane. Il a, d'autre part, fait exécuter quelques travaux de débroussaillement et de conservation des importantes ruines de Mi-sơn.

En septembre, il a accompagné M. Parmentier, chef du Service archéologique, pendant une partie de son inspection des monuments chams de la région de Qui-nhơn et du Quảng-nam. Les travaux de fouilles ayant été interrompus par la saison des pluies, M. Claeys se rendit à Hanoi pour suivre un cours d'art et d'archéologie pratique professé par M. Goloubew et se documenter à la bibliothèque de l'Ecole.

— Les correspondants et les collaborateurs bénévoles de l'Ecole ont continué de lui prêter leur concours.

Le P. Henri de Pirey a entrepris plusieurs recherches dans la province de Quảng-bình.

Le Dr A. Sallet a continué de surveiller les ruines chames de l'Annam central, d'administrer le musée de Tourane et de contrôler l'exportation des objets d'art par ce port.

M. J. Bouchot a exercé le même contrôle à Saigon et s'est attaché à assurer la préservation des vestiges khmèrs et chams en Cochinchine.

Mlle S. Karpelès, conservateur de la bibliothèque royale de Phnom Penh, nous a adressé d'utiles informations sur l'œuvre qu'elle poursuit au Cambodge, notamment sur sa visite aux couvents khmèrs de Cochinchine.

M. Pajot a exécuté des fouilles dans diverses localités du Thanh-hoá.

Le lecteur trouvera plus loin le résumé de ces travaux.

Bibliothèque. — Voici la liste des acquisitions nouvelles [1] :

Livres.

ARRIEN. *L'Inde.* Texte établi et traduit par Pierre CHANTRAINE. Paris, Les Belles-Lettres, 1927. (Collection des Universités de France.)

ALI MUHAMMAD KHĀN. *Mirat-i-Ahmadi. A Persian History of Gujrat* by ALI MUHAMMAD KHĀN. Edited by Syed Nawab ALI. Part II (1127 to 1174 A. H.). Baroda, Central Library, 1927. (Gaekwad's Oriental Series, volume XXXIV.) [*Ech.*]

Thomas ALLOM. *China, in a series of views, displaying the scenery, architecture, and social habits, of that ancient empire.* Drawn, from original and authentic sketches, by Thomas ALLOM, Esq. With historical and descriptive notices by the Rev. G. N. WRIGHT. Vol. I-IV. London, Fisher, [1843].

Fr. José M. ALVAREZ. *Descripción geográfica de la Isla de Formosa.* Madrid, Imprenta del Patronato de Huérfanos de Intendencia é Intervención Militares, 1915. (Publ. de la Real Soc. Geogr.)

Phya Mahā AMĀTYĀDHIPATI. *The Courts of Justice in Burma.* (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

Marius ANDRÉ. *La véridique aventure de Christophe Colomb.* Paris, Plon, 1927. (Le roman des grandes existences, 7.)

Gabriel ANGOULVANT. *Les Indes néerlandaises. Leur rôle dans l'économie internationale.* Paris, Le Monde Nouveau, 1926, 2 vol.

H. D'ARDENNE DE TIZAC. *L'art chinois classique.* Paris, Laurens, 1926.

Victor AUGAGNEUR. *Erreurs et brutalités coloniales.* Édition originale. Paris, Éditions Montaigne, 1927.

Florence AYSCOUGH. *Un miroir chinois.* Traduit de l'anglais par Maurice THIÉRY. Paris, Roger, 1925.

Jean BABELON. *La médaille et les médailleurs.* Paris, Payot, 1927. (Collection L'Art et le goût.)

Jacques BACOT. *Décoration tibétaine.* Paris, Librairie des Arts décoratifs, 1927.

Hluang BADHANABONGS BHAKTI. *Vongs Devaraj. A play composed by* Hluang BADHANABONGS BHAKTI. (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

The Bagh caves in the Gwalior state. Published by the India Society, with text by Sir John MARSHALL, M. B. GARDE, Dr J. Ph. VOGEL, E. B. HAVELL, Dr James H. COUSENS. London, The India Society, 1927. [*Don de M. V. Goloubew.*]

Dyer BALL. *Things Chinese; or, Notes connected with China.* 5th edition, revised by E. Chalmers WERNER. London, J. Murray, 1926.

Mlle M.-J. BALLOT. *Les laques d'Extrême-Orient. Chine et Japon.* Paris, G. Vanoest, 1927. (Architecture et Arts décoratifs.)

---

[1] Les titres suivis de la mention [*Don*] sont ceux de livres ou de périodiques offerts par le corps savant, la société, l'institution ou le service officiel qui les a fait éditer. Les autres donateurs sont l'objet d'une mention spéciale. Les publications suivies de la mention [*Ech.*] sont celles qui ont été reçues à titre d'échange. La mention « dépôt légal » [*Dép.*] désigne les livres ou périodiques envoyés obligatoirement à notre bibliothèque en exécution de l'article 26 de l'arrêté du 20 septembre 1920. Les titres qui ne sont suivis d'aucune mention sont ceux des ouvrages qui sont entrés par voie d'achat à notre bibliothèque.

Constantin Balmont. *Visions solaires. Mexique. Égypte. Inde. Japon. Océanie.* Traduit du russe par Ludmila Savitzky. 4e édition. Paris, Éditions Bossard, 1923. [*Don de M. V. Goloubew.*]

J. B. Baylin. *Contes chinois.* Pékin, Politique de Pékin, 1922. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Beiträge zur Literaturwissenschaft und Geistesgeschichte Indiens. Festgabe Hermann Jacobi zum 75. Geburtstag (11. Februar 1925) dargebracht von Freunden, Kollegen und Schülern, herausgegeben von Willibald Kirfel. Bonn, Klopp, 1926.

Pierre Benoit. *Le Roi lépreux. Roman.* Paris, Michel, 1927.

C. C. Berg. *De Middeljavaansche historische traditie.* Rotterdam, C. A. Mees, 1927.

[Bharata.] *Nāṭyaśāstra, with the commentary of* Abhinavagupta. Edited with a preface, Appendix and Index by Manavalli Ramakrishna Kavi. In four volumes. Vol. I. Baroda, Central Library, 1926. (Gaekwad's Oriental Series, n° XXXVI.) [*Éch.*]

Laurence Binyon. *The George Eumorfopoulos Collection. Catalogue of the chinese frescoes.* London, E. Benn, 1927.

Id. *Les peintures chinoises dans les collections d'Angleterre.* Paris, G. Van Oest, 1927. (Ars Asiatica, IX.)

[A. Bogolubow.] *Tapisseries de l'Asie centrale faisant partie de la collection réunie par A. Bogolubow.* St. Pétersbourg, Manufacture des papiers de l'État, 1908.

Abel Bonnard. *Le goût du bibelot.* Conférence faite le 14 septembre 1920 à la Légation de France en Chine. Pékin, Politique de Pékin, 1920. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Ray. C. P. Boone. *Le bananier. Culture. Industrie. Commerce.* Paris, Société d'éditions géogr., marit. et col., 1926.

J. Bordeneuve. *Les grandes chasses en Indochine. Souvenirs d'un Forestier.* Illustrations de A. Joyeux. Saigon, Portail, 1925.

J. Bouault. *Géographie de l'Indochine. Tonkin. Annam. Cochinchine. Cambodge et Laos. I. Le Tonkin*, par J. Bouault et C. Lataste. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1927. (Éditions géographiques de l'IDEO.)

Maurice Boucher. *La philosophie de Hermann Keyserling.* 4e édition. Paris, Éditions Rieder, 1927.

Jean Bouchot. *Visite aux temples de Pékin.* Extraits du carnet de voyage de Lin K'ing par Jean Bouchot. Pékin, Politique de Pékin, 1921. (Coll. de la Politique de Pékin.)

C. Bouglé et J. Raffault. *Éléments de sociologie.* Textes choisis et ordonnés. Paris, F. Alcan, 1926. (Publ. du Centre de Documentation sociale. École normale supérieure.)

G. Bouillard. *Péking et ses environs.* 1re-8e séries. Pékin, A. Nachbaur, 1921-1923. [*Don de l'auteur.*]

Lucien Bouvat. *L'empire mongol* (2ème phase). Paris, E. de Boccard, 1927. (Hist. du Monde, t. VIII, 3.)

Thomas Bowrey. *The papers of* Thomas Bowrey, *1669-1713, discovered in 1913 by* John Humphreys, *and now in the possession of Lieut.-Colonel* Henry Howard. Edited by Sir Richard Carnac Temple. London, The Hakluyt Society, 1927. (The Hakluyt Society, 2d Series, n° LVIII.)

Renward Brandstetter. *Wir Menschen der indonesischen Erde. IV. Die indonesischen Termini der schönen Künste und der künstlerisch verklärten Lebensführung. V. Das Herz des Indonesiens.* Luzern, E. Haag, 1925, 1927. [*Don de l'auteur.*]

[G. Broqua.] *Guide G. B. indochinois.* Hanoi, Publications G. B., 1927.

George Brown. *Melanesians and Polynesians. Their life-histories, described and compared.* London, Macmillan, 1910.

Jean Brunhes. *La Géographie humaine.* 3e édition. Paris, F. Alcan, 1925, 3 vol.

Buddhaghosa. *Samantapāsādikā,* Buddhaghosa's *Commentary on the Vinaya Piṭaka.* Edited by J. Takakusu assisted by M. Nagai. Vol. II. London, Milford, 1927. (Pali Text Society.)

J. Burgess. *Notices on the Bauddha Rock-Temples of Ajanta, their paintings and sculptures, and on the paintings of the Bagh caves, modern Bauddha mythology, etc.* Bombay, Government Central Press, 1879. (Arch. Surv. of Western India, n° 9.) [*Don de M. V. Goloubew.*]

Richard Burton. *Selected papers on anthropology, travel and exploration.* Now edited with an Introduction and occasional Notes by N. M. Penzer. London, A. M. Philpot, 1924.

Charles Callet. *Le mystère du langage. Les sons primitifs et leurs évolutions.* Paris, Maisonneuve, 1926. (Paléolinguistique et Préhistorique.)

The Cambridge Ancient History. Edited by J. B. Bury, S. A. Cook, F. E. Adcock. Vol. V. *Athenes, 478-401 B. C.* Vol. VI. *Macedon, 401-301 B. C.* Volume of plates, I, prepared by C. T. Seltman. Cambridge, University Press, 1927.

J. N. Carizey. *Recueil des règlements concernant le personnel européen des cadres indochinois constitués et organisés par arrêtés locaux. (Mis à jour avec le Journal Officiel du 8 Janvier 1927.)* Hanoi, Lê-văn-Tân, 1927.

Ed. Carle. *Amélioration des riz de Cochinchine.* Paris, Agence Economique de l'Indochine, 1927. (Publ. de l'Agence Economique, XVII.) [*Dép.*]

Catalogue of the Asiatic Library of Dr. G. E. Morrison. *Now a part of the Oriental Library, Tokyo, Japan.* Tokyo, The Oriental Library, 1924. [*Don.*]

Catalogue of the collection of old chinese porcelains formed by Richard Bennett, *purchased and exhibited by* Gorer. London, Gorer.

Catalogue of Ta-jih-pên-hsü-ts'ang-ching. Transliterated by Daitarō Saeki. Kyōto, Zōkyo Shoin, 1915.

Pierre Chantraine. *Histoire du parfait grec.* Paris, Champion, 1927. (Collection linguistique, XXI.)

Jarl Charpentier. *Die Suparṇasage. Untersuchungen zur altindischen Literatur- und Sagengeschichte.* Uppsala, Akademiska Bokhandeln, 1920. (Arbeten utgifna med understöd af Vilhem Ekmans Universitets fond, Uppsala, 26.)

Id. *Studien zur indischen Erzählungsliteratur. I. Paccekabuddhageschichten.* Uppsala, Akademiska Bokhandeln, 1908. (Uppsala Universitets Årsskrift, 1908.)

P. G. Charpentier. *Les microbes.* Paris, Editions Rieder, 1927. (Bibliothèque générale illustrée, 5.)

Horace F. Cheshire. *Goh or Wei Chi. A Handbook of the game and full instructions for play.* Introduction and critical notes by T. Komatsubara. Hastings, 1911.

Che Nai-ngan. [*Chouei-hou.*] *Les Chevaliers chinois.* Roman de mœurs et d'aventures. Traduit par Panking. Pékin, Politique de Pékin, 1922. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Chimie et Industrie. 1914-1924. Dix ans d'efforts scientifiques, industriels et coloniaux. Paris, Chimie et Industrie, 1926, 2 vol. [*Don de la Direction des Affaires économiques.*]

La Chine moderne, vue par ses hommes d'Etat, ses écrivains et ses conseillers français. Pékin, 1922. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Chulalongkorn. *First part of a sermon in honour of H. M. King Rama III.* (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. (A Collection of Chronicles, vol. XXXIII.) [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

Id. *Records of various tours made by* H. M. King Chulalongkorn. (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Id.*]

Id. *Vangs Devaraj. A play composed by* H. M. King Chulalongkorn. Vol. I. (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Id.*]

Albert T. Clay. *The antiquity of Amorite civilization.* New Haven, 1924.

Id. *The origin of biblical traditions. Hebrew legends in Babylonia and Israel.* New Haven, Yale University Press, 1923. (Yale Oriental Series, Researches, Vol. XII.)

Henri Clouzot. *La manufacture de Jouy et la toile imprimée au XVIIIe siècle.* Paris et Bruxelles, G. Vanoest, 1926. (Architecture et Arts décoratifs.) [*Don de M. V. Goloubew.*]

G. Cœdès. *A propos de la chute du royaume de Çrīvijaya.* [Amsterdam, 1927.] (Overdruk uit de Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië. Deel 83, Afl. II en III, 1927.) [*Don de l'auteur.*]

Id. *Siamese Votive Tablets.* (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

Collection Paul Blondeau. Objets d'Art d'Extrême-Orient. Paris, 1926. (Catalogue de vente.)

A Collection of Songs. Part I. *Lullabies.* (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

A Collection of Tales. Vol. V. *Nanduka Pakaranam.* (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Id.*]

Eudore de Colomban. *Grisailles.* 1re, 2 et 3e séries. Pékin, Politique de Pékin, 1924-1925. (Collection de la « Politique de Pékin ».)

Le Commerce et la production des colonies françaises. Marseille, Institut colonial, 1926. [*Don.*]

Arthur Bernard Cook. *Zeus. A Study in ancient religion.* Cambridge, University Press, 1914, 1925, 3 vol.

Ananda K. Coomaraswamy. *Catalogue of the Indian Collections in the Museum of Fine Arts, Boston.* Part V. *Rājput Painting.* Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1926. [*Don.*]

Id. *History of Indian and Indonesian Art.* With 400 illustrations on 128 plates and 9 maps. London, Goldston, 1927. [*Id*]. Cf. *supra*, p. 413.

G. Cordier. *Recueil de textes (thèmes, versions et rédactions) à l'usage des candidats aux brevets de langue annamite.* Hanoi, Mạc-đình-Tư, 1926. [*Don de l'auteur.*]

Pierre Crépin. *Mahé de La Bourdonnais, gouverneur général des Iles de France et de Bourbon (1699-1753).* Paris, Société de l'histoire des colonies françaises, 1922. [*Don.*]

Ch. Crevost. *Catalogue des produits de l'Indochine.* T. IV. *Exsudats végétaux, stick-lac.* Hanoi, Direction des Affaires économiques, 1927. [*Dép.*]

Francis de Croisset. *La féerie cinghalaise. Ceylan avec les Anglais.* 61e éd. Paris, Grasset, 1926.

H. Cucherousset. *L'Indochine d'hier et d'aujourd'hui.* Traduit par Vũ-công-Nghị. Hanoi, Edition de l'Eveil économique, 1926. [*Don de l'auteur.*]

S. Czarnowski. *Le culte des héros et ses conditions sociales. Saint Patrick, héros national de l'Irlande.* Paris, F. Alcan, 1919. (Travaux de l'Année sociologique.)

Damrong Rajanubhab. *Various comments on the Royal Chronicle of Siam.* (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

Georges Davy. *Le droit, l'idéalisme et l'expérience.* Paris, F. Alcan, 1922. (Travaux de l'Année sociologique.)

Id. *La foi jurée. Etude sociologique du problème du contrat. La formation du lien contractuel.* Paris, F. Alcan, 1922. (Travaux de l'Année sociologique.)

Pierre Daye. *La Chine est un pays charmant.* Paris, Les Editions de France, 1927.

Décorations japonaises, chinoises et de goût chinois. 3e série. Paris, A. Guérinet, [1927]. (Matériaux et Documents d'art décoratif.)

Jean Delacour et Pierre Jabouille. *Recherches ornithologiques dans les provinces du Tranninh (Laos), de Thừa-thiên et de Kontoum (Annam) et quelques autres régions de l'Indochine française.* Paris, Société nationale d'acclimatation, 1927. (Archives d'histoire naturelle, III.)

A. Demangeon. *Les Iles Britanniques. Belgique, Pays-Bas, Luxembourg.* Paris, Armand Colin, 1927. (Géographie universelle, publiée sous la direction de P. Vidal de La Blache et L. Gallois, t. I et II.)

Léon Denis. *Le génie celtique et le monde invisible.* Paris, Meyer, 1927.

Etienne Deville. *La céramique du pays d'Auge. L'art de terre à Manerbe et au Pré-d'Auge.* Paris, G. Vanoest, 1927. (Architecture et Arts décoratifs.)

Phra Dharmapāmokkha. *Cāturangasannipāta. A sermon.* (En siamois.) Bangkok, B. E. 2468. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

F. Dillon. *Drawings by japanese artists: reproduced and coloured in facsimile in the autotype process.* London, J. Hogarth, 1880.

Ācārya Dignāga. *Nyāyapraveśa.* Part II. Tibetan text. Compared with sanskrit and chinese versions and edited with an introduction, comparative notes and indexes, by Vidhushekhara Bhattacharyya. Baroda, Central Library, 1927. (Gaekwad's Oriental Series, no XXXIX.)

Roland B. Dixon. *The Racial history of man.* New York, Charles Scribner, 1923.

Ivon A. Donnelly. *Chinese junks and other native craft.* Shanghai, Kelly, 1924.

R. Dozy. *Supplément aux dictionnaires arabes.* 2e édition. Leide, E.-J. Brill, 1927, 2 vol.

Francis Drake. *The world encompassed and analogous contemporary documents concerning sir Francis Drake's circumnavigation of the world, with an appreciation of the achievement* by Sir Richard Carnac Temple. London, The Argonaut Press, 1926.

André Duboscq. *La Chine en face des Puissances.* Paris, Delagrave, 1926. (Bibl. d'hist. et de polit.)

Homer H. Dubs. *Hsüntze* 荀子, *the moulder of ancient confucianism.* London, A. Probsthain, 1927. (Probsthain's Oriental Series, vol. XV.)

Maurice Dupont. *Les meubles de la Chine.* Deuxième série. Paris, Librairie des Arts décoratifs, [1926]. (Documents d'art décoratif.)

Id. *Décoration coréenne.* Paris, Librairie des Arts Décoratifs, [1926].

Emile Durkheim. *L'éducation morale.* Paris, F. Alcan, 1925. (Travaux de l'Année sociologique.)

Richard Eaton. *Un écrivain américain en Russie soviétique. Pionniers ou déments?* Paris, Plon-Nourrit, 1924. [*Don de M. V. Goloubew.*]

S. M. Edwardes. *Babur : Diarist and Despot.* London, Philpot.

Ilya Ehrenbourg, Nicolai Nikitine, Boris Pilniak, Alexéi Rémisov. *Scènes de la révolution russe.* Traduit du russe par Serge Lieskov. Paris, La Renaissance du Livre, 1923. (Collection littéraire et artistique internationale.) [*Don de M. V. Goloubew.*]

Ein kurtzer Discours von der Schiff-Fahrt bey dem Nord-Pol nach Japan, China und so weiter. Durch drey Erfahrunge dargethan und erwiesen, nebenst Beantwortungen aller Einwürffe, welche wieder die Fahrt auff diesen Weg können eingewendet worden. Hamburg, Naumans, 1676.

Encyclopædia of religion and ethics, edited by James Hastings. Index volume. Edinburgh, Clark, 1926.

Encyclopédie de l'Islam. Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans, publié par M. Th. Houtsma, A. J. Wensinck, E. Lévi-Provençal, T. W. Arnold et W. Heffening. Livraisons 32 bis (*Khāridjites-Khorsābād*), E (*Serbedārs-Al-Sha'm*), F (*Al-Sha'm-Shī'a*). Leyde, Brill, 1920.

Encyclopædie van Nederlandsch-Indië. Onder redactie van Prof. C. Spat. Aanvullingen en Wijzigingen. Afl. 14 (Januari 1927). 'S-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1927.

Jean Escarra. *Les problèmes généraux de la codification du droit privé chinois.* Pékin, « Politique de Pékin », 1922. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

A. Escoffier. *Le riz, l'aliment le meilleur, le plus nutritif, 120 recettes pour l'accommoder.* Paris, Flammarion, 1927.

Evangile de Jean. Shanghai, Société biblique britannique et étrangère, 1925. (En cambodgien.)

A. H. Exner. *Japan. Skizzen von Land und Leuten, mit besonderer Berücksichtigung kommerzieller Verhältnisse.* Leipzig, T. O. Weigel Nachfolger, 1891.

J. Farina. *Grammaire de l'ancien égyptien (hiéroglyphes).* Edition française par René Neuville, d'après la nouvelle édition italienne refondue. Paris, Payot, 1927.

Paul Fauconnet. *La responsabilité. Etude de sociologie.* Paris, Alcan, 1920. (Travaux de l'Année sociologique.)

Louis Finot. *L'apport artistique de l'Indochine.* (Le Correspondant, 10 août 1927.) [*Don de l'auteur.*]

Id. *L'Ecole française d'Extrême-Orient de 1921 à 1925.* Paris, Picard, 1926. (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Comptes rendus des séances de l'année 1926.) [*Id.*]

Karl Florenz. *Wörterbuch zur altjapanischen Liedersammlung Kokinshu.* Hamburg, L. Friederichsen, 1925. (Hamburgische Universität. Abhandlungen aus dem Gebiet der Auslandskunde. Bd. 18.)

Harry A. Franck. *Roving through Southern China*. London, T. Fisher Unwin, 1926.

The Funeral Ceremonies and the kathin ceremony as performed by the annamite priests. (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok*.]

Marie Gallaud. *Quelques notes. Tour du monde, 1919-1922. Indes, Chine, Japon, etc.* 1re partie, fasc. 1. *Ceylan, Bouddhisme*. Paris, Roger, 1926.

O. C. Gangoly. *Masterpieces of Rajput Painting. Selected, annotated and described in relation to original Hindi texts from religious literature, with an Introduction*. Calcutta, Rupam, [1926].

J. Gaudeaux. *Six mois en Russie bolcheviste*. Paris, Editions « Roman nouveau », 1924. [*Don de M. V. Goloubew*.]

U. et C. Gayet-Laroche. *Mines de chrome et de nickel de Co-dinh (Thanh-hoa). Société en commandite par actions en formation*. Hanoi, Imprimerie tonkinoise, 1927. [*Don de M. J. Wilkin*.]

J. Gazin. *Eléments de bibliographie générale, méthodique et historique, de la Martinique (Antilles françaises)*. Fort-de-France, Imprimerie antillaise, 1926. [*Don*.]

Gesamtkatalog der Wiegendrucke. Herausgegeben von der Kommission für den Gesamtkatalog der Wiegendrucke. Bd. II. *Alfarabius-Arznei*. Leipzig, Karl W. Hiersemann, 1926.

John Getz. *Catalogue of the Macomber collection of chinese pottery*. Boston, Museum of Fine Arts, 1919.

G. R. Gleig. *Sale's brigade in Afghanistan, with an account of the seizure and defence of Jellalabad*. London, Murray, 1846.

Goblet d'Alviella. *Ce que l'Inde doit à la Grèce. Des influences classiques dans la civilisation de l'Inde*. Nouvelle édition. Paris, P. Geuthner, 1926. Cf. *supra*, p. 417.

Victor Goloubew. *Ajantâ. Les peintures de la première grotte*. Paris, G. Vanoest, 1927. (Ars Asiatica, X.)

Marcel Granet. *L'Institut des Hautes Etudes chinoises de Paris*. [*Don de l'Institut des Hautes Etudes chinoises*.]

The Great Earthquake of 1923 in Japan, compiled by the Bureau of Social Affairs, Home Office, Japan. Tōkyō, 1926, 2 vol. [*Don de l'éditeur*.]

Pierre Grossin. *Sous le panka. Vieux Tonkin, Vieilles histoires*. Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1927.

Guide-Album de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes. Paris, L'Edition moderne, 1925. [*Don du Gouvernement général de l'Indochine*.]

A. Guillaume. *Les sols et le climat de la Cochinchine au regard de la culture de la canne à sucre*. Paris, Agence Economique de l'Indochine, 1927. (Publ. Agence économique, XV.) [*Dép*.]

Wilhelm Gundert. *Der Schintoismus im japanischen Nō-drama*. Tōkyō, Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens, 1925. (Mitt. der Deuts. Gesell. für Natur- und Völk. Ost., XIX.) [*Don*.]

Georges-Marie Haardt et Louis Audouin-Dubreuil. *La croisière noire. Expédition Citroën Centre-Afrique*. Paris, Plon, 1927.

J. Hackin. *Collection Philipon (Asie Centrale et Extrême-Orient)*. Paris, G. Vanoest, 1926.

Id. *Formulaire sanscrit-tibétain du Xe siècle*, édité et traduit par Joseph Hackin. Paris, P. Geuthner, 1924. (Mission Pelliot en Asie Centrale, série in-8°, t. II.) [*Don de l'éditeur.*]

Heinrich Hackmann. *Chinesische Philosophie*. München, Reinhardt, 1927. (Geschichte der Philosophie in Einzeldarstellungen, Bd 5.)

Maurice Halbwachs. *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris, Alcan, 1925. (Trav. de l'Année sociologique.)

Hán-Việt từ-điển. Bản thảo, n°s 10, 11. Huế, Đắc-lập, 1927. [*Dép.*]

Katsourô Hara. *Histoire du Japon des origines à nos jours*. Paris, Payot, 1926.

Rai Bahadur Hiralal. *Catalogue of sanskrit and prakrit manuscripts in the Central Provinces and Berar*. Nagpur, Government Press, 1926. [*Don.*]

Johannes Hertel. *Die Sonne und Mithra im Awesta*. Leipzig, H. Haessel, 1927. (Indo-iranische Quellen und Forschungen, Heft IX.)

André de Hevesy. *Christophe Colomb ou l'heureux Génois*. 7e éd. Paris, Emile-Paul, 1927.

Hitopadeśa. An ancient siamese translation of the Hitopadeśa. Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

R. L. Hobson. *The George Eumorfopoulos Collection. Catalogue of the chinese, corean and persian pottery and porcelain*. Vol. II et IV. London, Benn, 1926, 1927.

R. L. Hobson et A. L. Hetherington. *The Art of the Chinese potter from the Han dynasty to the end of the Ming*. London, E. Benn, 1923.

A. M. Hocart. *Kingship*. Oxford University Press, 1927.

Les hommes du jour. Lou Tseng-tsing, ancien président du Conseil, haut conseiller du président de la République de Chine. Pékin, « Politique de Pékin », 1921. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Les hommes du jour. Ouang Ki-tseng, ministre de Chine au Mexique et à Cuba. Pékin, « Politique de Pékin », 1920. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Les hommes du jour. Tcheng-Loh, ministre de Chine à Paris. Pékin, « Politique de Pékin », 1920. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Les hommes du jour. Wang King-ki, ministre de Chine à Bruxelles. Pékin, « Politique de Pékin », 1921. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Joseph Dalton Hooker. *Himalayan Journals; or, Notes of a naturalist in Bengal, the Sikkim and Nepal Himalayas, the Khasia Mountains*. London, J. Murray, 1854, 2 vol.

G. Horne et G. Aiston. *Savage life in Central Australia*. London, Macmillan, 1924.

Louis Hourticq. *Encyclopédie des Beaux-Arts. Architecture, peinture, arts décoratifs*. Paris, Hachette, 1925, 2 vol. (Bibliothèque Omnium.)

R. P. Huc. *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine*. III. *Dans la Chine*. Nouvelle édition publiée et préfacée par H. d'Ardenne de Tizac. Paris, Plon, 1927.

Henri Humbert. *La destruction d'une flore insulaire par le feu. Principaux aspects de la végétation à Madagascar*. Tananarive, G. Pitot, 1927. (Mém. Académie malgache, V.) [*Ech.*]

Henri Imbert. *Le grillon et la cigale en Chine*. Pékin, « Politique de Pékin », 1922. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Id. *Si-cheu. La Vénus chinoise.* Chansons traduites par H. Imbert. Pékin, « Politique de Pékin », 1921. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Inscriptions du Cambodge, publiées sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. T. I-III. Paris, P. Geuthner, 1926-1927. (Protectorat du Cambodge.) [*Dép.*]

Dr Edmond Isnard. *La sagesse du Bouddha et la science du bonheur.* Saigon, les Éditions de la revue *Extrême-Asie*, 1927. [*Don de l'auteur.*]

Id. *Esquisse des principales sectes du bouddhisme en Extrême-Orient.* Saigon, les Éditions d'*Extrême-Asie*, 1925. [*Id.*]

Wladimir Ivanow. *Concise descriptive catalogue of the persian manuscripts in the Curzon collection, Asiatic Society of Bengal.* Calcutta, Asiatic Society of Bengal, 1926. (Bibliotheca Indica, Work no 241.) [*Don.*]

The Jātaka translated into siamese. Kālingavagga (Catukkanipāta). Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

Henri L. Joly. *Japanese sword fittings. A descriptive catalogue of the collection of G. H. Naunton*, compiled and illustrated by Henri L. Joly. London, The Tokio Printing Co, 1912.

Kabir. *One hundred poems.* Translated by Rabindranath Tagore, assisted by Evelyn Underhill. London, The India Society, 1914. [*Don de M. V. Goloubew.*]

Kathākusumamañjarī, translated from sanskrit into siamese (Proverbs). Part III. Bangkok, B. E. 2468. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

Arthur Berriedale Keith. *The Religion and philosophy of the Veda and Upanishads.* Cambridge, Harvard University Press, 1925, 2 vol. (Harvard Oriental Series, vol. 31, 32.)

Kharoṣṭhī Inscriptions discovered by Sir Aurel Stein in Chinese Turkestan. Part II. *Text of Inscriptions discovered at the Niya, Endere and Lou-lan Sites, 1906-7.* Transcribed and edited by A. M. Boyer, E. J. Rapson, and E. Senart. Oxford, Clarendon Press, 1927.

[*Khuddaka Nikāya.*] *The Apadāna of the Khuddaka Nikāya.* Part II. Edited by Mary E. Lilley. London, Humphrey Milford, 1927. (Pali Text Society.)

Kinh-thánh. Cựu-ước và Tân-ước. In lần thứ nhất. Shanghai, Société biblique britannique et étrangère, 1925.

Kikakou. *Les Haïkaï de Kikakou.* Textes et commentaires japonais traduits pour la première fois par Kuni Matsuo et Steinilber-Oberlin. Paris, G. Crès, 1927. Cf. *supra*, p. 399.

Tyra de Kleen. *Mudrās, the ritual hand-poses of the Buddha priests and the Shiva priests of Bali.* London, Kegan Paul, 1924.

Kou-Houng-Ming. *L'esprit du peuple chinois.* Traduit de l'anglais par P. Rival. 4e édition. Paris, Stock, 1927.

P. K. Kozlov. *Comptes rendus des expéditions pour l'exploration du Nord de la Mongolie.* Leningrad, Académie des Sciences de l'URSS., 1925.

A. L. Kroeber. *Anthropology.* London, G. G. Harrap, 1923.

N. J. Krom. *Hindoe-Javaansche Geschiedenis.* 's-Gravenhage, M. Nijhoff, 1926.

Id. *The life of Buddha on the stūpa of Barabuḍur according to the Lalitavistara-text.* Edited by N. J. Krom. The Hague, M. Nijhoff, 1926.

J. C. Lamster et B. Goslings. *Koninklijke Vereeniging. Koloniaal Instituut. Gids in het Volkenkundig Museum. I. De Volkenkaart van Nederlandsch-Indië, de Ruilmiddelen en de Schatkamer.* Amsterdam, Druk de Bussy, 1927.

Stanley Lane-Poole. *The life of Sir Harry Parkes, sometime Her Majesty's Minister to China and Japan.* Vol. I. *Consul in China,* by Stanley Lane-Poole. Vol. II. *Minister plenipotentiary to Japan,* by F. V. Dickins ; *China,* by S. Lane-Poole. London, Macmillan, 1894, 2 vol.

Lao-P'ong-Yo. [G[al] Brissaud-Desmaillets.] *La Chine nouvelle. Le double dragon chinois, jaune ou rouge ?* Paris, J. Peyronnet, 1927.

Laotse. *Tao Te King.* Wiedergegeben von Josef Kohler. Berlin, W. Rosthschild, 1908.

Henry Lasvigne. *Les météores sur Hanoi.* (*Contes invraisemblables.*) Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1926.

L. G. Carr Laughton. *Old ship figure-heads and sterns.* London, Halton, 1925.

Adrien Launay. *Histoire de la Mission du Tonkin. Documents historiques.* I. *1658-1717.* Paris, P. Geuthner, 1927. (Société des Missions Etrangères.) [*Don des éditeurs.*]

Id. *Documents translated from « Histoire de la Mission de Siam »* par A. Launay. Part I. (En siamois.) Bangkok, B. E. 2468. (A Collection of Chronicles, vol. XXXII.) [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

R. Laurent-Vibert. *Routiers, pèlerins et corsaires aux Echelles du Levant.* Paris, Crès, 1923. (Voyages.) [*Don de M. V. Goloubew.*]

Louis de La Vallée Poussin. *La morale bouddhique.* Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1927. (Bibliothèque française de philosophie.)

Bimala Churn Law. *Ancient Indian Tribes.* Lahore, The Punjab Sanskrit Book Depot, 1926. (The Punjab Oriental [Sanskrit] Series, n° 12.)

Leang K'i-tch'ao. *La conception de la loi et les théories des légistes à la veille des Ts'in.* Extrait de l'*Histoire des théories politiques à la veille des Ts'in,* 先秦政治思想史. Traduction, introduction et notes par Jean Escarra et Robert Germain. Pékin, China Booksellers Ltd., 1926.

Marius-Ary Leblond. *Après l'exotisme de Loti. Le roman colonial.* 3e édition. Paris, V. Rasmussen, 1926.

J. Lebreton. *La vie chrétienne au premier siècle de l'Eglise.* 8e édition. Paris, Grasset, 1927. (Collection « La Vie Chrétienne ».) [*Don de M. J. Wilkin.*]

Henri Lecomte. *Les bois de l'Indochine,* par Henri Lecomte, avec un appendice sur les caractères généraux de la forêt indochinoise par H. Guibier. Paris, Agence économique de l'Indochine, 1926, 1 vol. de texte et 1 atlas. (Publ. Agence économique, XIII.) [*Dép.*]

H. Lefeuvre-Méaulle. *Du chaos à la lumière. Essai sur l'Inde ancienne et moderne.* Paris, Imprimerie du *Réveil économique,* 1926.

Olivier Leroy. *Essai d'introduction critique à l'étude de l'économie primitive. Les théories de K. Buecher et l'ethnologie moderne.* Paris, P. Geuthner, 1925. [*Don de l'éditeur.*]

D. Sylvain-Lévi. *Dans l'Inde (de Ceylan au Népal).* Paris, F. Rieder, 1925. [*Don de M. S. Lévi.*]

Isidore Lévy. *Recherches sur les sources de la légende de Pythagore.* Paris, Leroux, 1926. (Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes, Sciences religieuses, XLII.) [*Don.*]

Guillaume de Lorris et Jean de Meun. *Le roman de la rose.* Publié d'après les manuscrits par Ernest Langlois. Paris, Firmin-Didot, 1914-1924, 5 vol. (Société des Anciens textes français.)

G. H. Luquet. *L'art et la religion des hommes fossiles*. Paris, Masson, 1926.

Id. *L'art néo-calédonien*. Documents recueillis par Marius Archambault. Paris, Institut d'Ethnologie, 1926. (Trav. et Mém. de l'Institut d'Ethnologie, II.) [*Don.*]

Thomas Lyell. *The Ins and Outs of Mesopotamia*. London, A. M. Philpot, 1923.

Frédéric Macler. *Trois conférences sur l'Arménie faites à l'Université de Strasbourg*. Paris, P. Geuthner, 1927. (Ann. Musée Guimet, Bibl. vulgar., t. 46.) [*Don.*]

Maurice Magre. *La lumière de la Chine. Le roman de Confucius*. Paris, Charpentier, 1927.

Majjhima Nikāya. Further dialogues of the Buddha. Translated from the pali of the Majjhima Nikāya by Lord Chalmers. Vol. II. London, H. Milford, 1927. (Sacred books of the Buddhists, vol. VI.)

Stéphane Mallarmé. *Contes indiens*. Edition originale. Paris, L. Carteret, 1927.

Girindra Narayan Mallik. *The philosophy of Vaiṣṇava religion (with special reference to the Kṛṣṇite and Gourāṅgite Cults)*. Vol. I. Lahore, Motilal Banarsi Das, 1927. (Punjab Oriental [sanskrit] Series, n° 14.)

M[lle] Sappho Marchal. *Costumes et parures khmèrs d'après les devatâ d'Angkor-Vat*. Paris, G. Vanoest, 1927.

Lucie Paul-Margueritte. *Ts'ing ngai ou les plaisirs contrariés*. Conte chinois ancien adapté des *Kin-kou-ki-kouan*. [Paris], A. Lahure, 1927.

Jean Marquet. *Un aventurier du XIX[e] siècle: Marie I[er], roi des Sédang (1888 - 1890)*. Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1927. (Bulletin des Amis du Vieux Hué.) Cf. *supra*, p. 308.

Id. *La Jaune et le Blanc. Roman de mœurs indochinoises*. 3[e] édition. Paris, Les Editions du Monde Moderne, 1927. (Le Vaste Monde.)

Henri Maspero. *La Chine antique*. Paris, E. de Boccard, 1927. (Hist. du Monde, IV.)

René Maunier. *La Construction collective de la maison en Kabylie. Etude sur la coopération économique chez les Berbères du Djurjura*. Paris, Institut d'Ethnologie, 1926. (Trav. Mém. Inst. Ethnol., III.) [*Don.*]

J. Médard. *Vocabulaire français-chinois des sciences morales et politiques*. Tientsin, Société française de librairie et d'édition, 1927.

Nānālāl Chamanlāl Mehta. *Studies in Indian painting. A Survey of some new material ranging from the commencement of the VIIth Century to circa 1870 A. D.* Bombay, D. B. Taraporevala, 1926.

F. de Mély. *De Périgueux au Fleuve Jaune*. Paris, P. Geuthner, 1927.

Jacques Méry. *Capture (essai)*. Saigon, Les Editions de la Revue *Extrême-Asie*, 1927.

Johann Jacob Meyer. *Das altindische Buch vom Welt- und Staatsleben. Das Arthaçāstra des Kauṭilya*. Aus dem Sanskrit übersetzt und mit Einleitung und Anmerkungen versehen von J. J. Meyer. L. I et VI. Hannover, H. Lafaire, 1925-1926.

Midden-Oost-Borneo Expeditie 1925. Uitgave van het Indisch Comite voor Wetenschappelijke Onderzoekingen, met medewerking van de Heeren D. W. Buijs, H. Witkamp, F. H. Endert, H. C. Siebers, en Dr. D. F. K. Bosch. Weltevreden, G. Kolff, 1927. [*Don.*]

Gaston Migeon. *Musée du Louvre. L'art japonais*. Paris, Albert Morance (Documents d'art. Musée du Louvre.)

Konrad MILLER. *Mappae Arabicae. Arabische Welt- und Länderkarten*. Bd. I-III. Herausgegeben von Konrad MILLER. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1926-1927.

Marcel MIRANDE. *Aristide Bergès. Documents historiques sur l'origine du nom de la houille blanche*. Grenoble, Joseph Baratier, 1925. (Société scientifique de l'Isère.)

La Mission Painlevé en Chine. Pékin « Politique de Pékin », 1931. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

MONGKUT. *Letters of H. M. King* MONGKUT. 4th Series. (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok*.]

Paul MORAND. *Rien que la terre*. 34e éd. Paris, Grasset, 1926.

Alexandre MORET. *La mise à mort du Dieu en Égypte*. Paris, P. Geuthner, 1927. (Fondation Frazer, Conférence I.)

Jacques de MORGAN. *La préhistoire orientale*. Ouvrage posthume publié par Louis GERMAIN. T. I et II. Paris, P. Geuthner, 1925-1926.

Paul MUNIER. *Gaudius et Kholéas*. Roman. Lyon, Editions du Fleuve, 1925.

Michel MY. *Le Tonkin pittoresque. Souvenirs et impressions de voyage. 1921-1922*. Tome I. *Haiphong – Hanoi. La vie indigène*. Saigon, J. Viêt, 1925. [*Don de M. J. Wilkin*.]

Albert NACHBAUR et WANG NGEN JOÛNG. *Les images populaires chinoises*. 民間之圖像. Pékin, A. Nachbaur, 1926.

NAGAÏ KAFÛ. *Le jardin des pivoines* par NAGAÏ KAFÛ. Suivi de cinq récits d'écrivains japonais contemporains. Traduction de Serge ELISSÉEV. Paris, Au Sans Pareil, 1927.

Edouard NAVILLE. *L'écriture égyptienne. Essai sur l'origine et la formation de l'une des premières écritures méditerranéennes*. Paris, P. Geuthner, 1926.

C. NETTO et G. WAGENER. *Japanischer Humor*. Leipzig, F. A. Brockhaus, 1901.

NGUYỄN-ĐÌNH-CHIỂU. *Luc-vân-Tiên*. Traduit en français par NGHIÊM [ĐỖ-ĐÌNH-] [et] LIÊN [NGÔ-VI-]. Hanoi, Lê-văn-Tân, 1927.

NGUYỄN-DU. *Kim-Van-Kiêou, le célèbre poème annamite de* NGUYỄN-DU, *traduit en vers français* par René CRAYSSAC. Hanoi, Lê-van-Tân, 1926.

Lubor NIEDERLE. *Manuel de l'antiquité slave*. T. I-II. Paris. (Collection de manuels publiée par l'Institut d'études slaves, I.)

Inazo NITOBÉ. *Le bushido, l'âme du Japon*. Traduction française de Charles JACOB. Paris, Payot, 1927. Cf. *supra*, p. 406.

George E. NUNN. *The Geographical conceptions of Columbus. A critical consideration of four problems*. New York, American Geographical Society, 1924. (American Geographical Society, Res. Ser., n° 14.)

Fia ÖHMAN. *Sous le ciel des Indes. Voyage au pays de Rabindranath Tagore*. Traduit du suédois par P. DESPEUILLES. Paris, Roger.

OKAKURA-KAKUZO. *Le Livre du Thé*. Traduit de l'anglais par Gabriel MOUREY. Paris, André Delpeuch, 1927. (Orientales.) Cf. *supra*, p. 411.

Annie Shepley OMORI et Kochi DOI. *Journaux intimes des dames de la Cour du Vieux Japon*. Traduction de Marc LOGÉ d'après la version anglaise de Annie Shepley OMORI et Kochi DOI. 6e édition. Paris, Plon-Nourrit, 1925. (Collection d'auteurs étrangers.) [*Don de M. V. Goloubew*.]

James ORANGE. *The Chater collection: pictures relating to China, Hongkong, Macao, 1655-1860; with historical and descriptive letterpress*. London, Thornton Butterworth, 1924.

Orders relating to the Buddhist Community issued during the reign of H. M. King Mongkut. (En siamois.) Bangkok, B. E. 2468. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

C. Padoux. *La loi chinoise du 5 août 1918 sur l'application des lois étrangères en Chine.* 2e édition. Pékin, « Politique de Pékin », 1922. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

J. A. Page. *Guide to the Qutb, Delhi.* Calcutta, Government of India, Central Publication Branch, 1927. [*Don.*]

Panking. *Contes chinois,* traduits par Panking et Kou Hong-Ming. Pékin, « Politique de Pékin », 1924. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Id. *Galerie des femmes célèbres de la Chine.* Pékin, « Politique de Pékin », 1924. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Id. *Livre de cuisine d'un gourmet poète* (*Le Brillat-Savarin de la Chine*). Traduit par Panking. Pékin, « Politique de Pékin », 1924. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Paññāsajātaka, or the fifty births of Buddha translated into siamese. Vol. X. Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

P. G. Peekel. *Religion und Zauberei auf dem Mittleren Neu-Mecklenburg Bismarck-Archipel, Südsee.* Münster i. W., Aschendorffschen Buchhandlung, 1910. (Coll. inter. de monogr. ethn., t. I, fasc. 3.)

P. Pelliot. *Mission Pelliot en Asie centrale.* Série in-quarto. II. *Le sûtra des causes et des effets du bien et du mal.* Edité et traduit d'après les textes sogdien, chinois et tibétains par Robert Gauthiot et Paul Pelliot, avec la collaboration d'Emile Benveniste. T. II. Transcription, traduction, commentaire et index. 1er fascicule. Paris, Geuthner, 1926.

Norman M. Penzer. *Nala and Damayanti.* London, A. M. Philpot, 1926.

P. Fr. Lorenzo Pérez. *Apostolado y Martirio del Beato Luis Sotelo en el Japón.* Madrid, Imprenta Hispánica, 1924. (Extracto de Archivo Ibero-Americano, números LXV-LXX.)

Maurice Pernot. *L'inquiétude de l'Orient. Sur la route de l'Inde.* Paris, Hachette, 1927.

W. J. Perry. *The Growth of Civilization.* Second edition, revised. London, Methuen, 1926.

Charles Pettit. *L'impuissance d'un puissant général.* 4e édition. Paris, Flammarion, 1926.

Charles Picard. *La Sculpture antique, de Phidias à l'ère byzantine.* Paris, H. Laurens, 1926. (Manuel d'histoire de l'art.)

Joseph Pijoan. *History of Art.* Translated by Ralph L. Roys. Vol. I - III. Barcelona, Salvat, 1927-1928.

Giovanni Pinza. *Storia della civiltà latina dalle origini al sec. V A. C.* (Pontificia Accademia Romana di Archeologia.) Vol. I, 2 fasc.

Clifford H. Plopper. *Chinese religion seen through the proverb.* T. I. Shanghai, The China Press, 1926.

Plotin. *Les Ennéades.* Traduction philosophique d'après le texte grec par l'abbé Alta. T. I - III. Paris, Bibliothèque Chacornac, 1924-1926.

Points of interest concerning the National Library and the National Museum. The Royal Institute. Bangkok, Siam Observer Press, 1926. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

Albert de Pouvourville (Matgioi). *L'heure silencieuse.* (*Les livres de la brousse.*) Roman. 8e éd. Paris, Éditions du Monde moderne. (Collection « Le Vaste Monde ».)

Programma voor het Congres van het Java-Instituut. Te Soerabaia op 24 t/m 27 September 1926. Batavia. [*Don.*]

Pussadeva. *Cakkavattisutta. A sermon.* (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

Id. *Desanā Ratanattayaparitta. Three sermons.* (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Id.*]

Id. *Pāsādikasutta. A sermon.* (En siamois.) Bangkok, B. E. 2468. [*Id.*]

Id. *Sampasādaniyasutta. A sermon.* (En siamois). Bangkok, B.E. 2468. [*Id.*]

Le Râmâyana, traduit du sanscrit par Franz Toussaint. Paris, G. Briffaut, 1924.

R. D. Ranade. *A constructive survey of upanishadic philosophy, being a systematic introduction to indian metaphysics.* Poona, Oriental book Agency, 1926. (An Encyclopaedic history of Indian philosophy, vol. 2.)

Alexandre M. Raymond. *L'Art islamique en Orient.* Première partie. *Vieilles faïences turques en Asie-Mineure et à Constantinople.* 2e partie. *Fragments d'architecture religieuse et civile.* Prague, M. Schulz.

Id. *Une ville célèbre : Angora (l'antique Ancyre).* Prague, M. Schulz.

Louis Réau. *Histoire de l'expansion de l'art français moderne. Le Monde slave et l'Orient.* Paris, Laurens, 1924.

Records of the Royal tours of H. M. King Chulalongkorn in the Malay Peninsula in 1898, 1899 and 1900 A. D. (En siamois.) Bangkok, 1926. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

Recueil général de la législation et de la réglementation de l'Indochine. A jour au 31 décembre 1925. Première partie, Tomes I–II (juin 1778 — 31 décembre 1925). Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1927. (Gouvernement général de l'Indochine.) [*Dép.*]

S. C. Bosch Reitz. *The Metropolitan Museum of Art. Catalogue of an exhibition of early chinese pottery and sculpture.* New York, The Metrop. Mus. of Art, 1916.

Les ressources forestières de l'Indochine. Rapport présenté au Congrès forestier international de Grenoble en juillet 1925 organisé par le Touring-Club de France. Paris, Agence économique de l'Indochine, 1926. (Publ. Agence économique, XIV.) [*Dép.*]

W. H. R. Rivers. *Medicine, Magic and Religion.* The Fitz Patrick Lectures delivered before the Royal College of Physicians of London in 1915 and 1916. London, Kegan Paul, 1924.

Rocznik Orjentalistyczny, wydaje Polskie Towarzystewo Orjentalistyczne. Tom II (1919-1924). Lwow, Na Skladzie W Ksiegarniach, 1925. [*Ech.*]

H. Roussilhe. *Applications de la photographie aérienne aux levés topographiques de précision. Appareil de photorestitution.* Paris, Hallu, 1920. (Extrait des Annales hydrographiques, 1917.) [*Don de M. Trillat.*]

A Royal Tomb « Kinkan-tsuka », or the gold crown tomb at Keishu, and its treasures. Plates, part I. Government-General of Chosen, 1924. (Special Report of the Service of Antiquities, vol. III.) [*Don.*]

L. Sabatier. *Ruôm hrä kley duê.* [*Recueil des lois rhadé.*] Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1927. [*Dép.*]

Śāntarakṣita. *Tattvasaṅgraha* of Śāntarakṣita, *with the commentary of* Kamalaśīla. Edited with an introduction in sanskrit by Embar Krishnamacharya. Vol. I-II. Baroda, Central Library, 1926. (Gaekwad's Oriental Series, nos XXX, XXXI.) [*Ech.*]

Erich Schmitt. *Die Grundlagen der chinesichen Ehe.* Leipzig, F. A. Brockhaus, 1927. (Deutsche Morgenländische Gesellschaft.)

Albert Sechehaye. *Essai sur la structure logique de la phrase.* Paris, Champion, 1926. (Collection linguistique, XX.)

Henry Seebohm. *Siberia in Asia: A visit to the valley of the Yenesay in East Siberia. With description of the natural history, migration of birds, etc.* London, J. Murray, 1882.

Id. *Siberia in Europe: A visit to the valley of the Petchora, in North-East Russia; with descriptions of the natural history, migration of birds, etc.* London, Murray, 1880.

T. Sekino. *Special report of the Service of Antiquities.* Vol. IV. *Archæological researches on the Ancient Lolang district.* Plates, part 1, 2, by T. Sekino, S. Yatsui, S. Kuriyama, T. Oba, K. Ogawa, T. Nomori. Tōkyō, Government General of Chosen. 1925. [*Don.*]

C. G. Seligmann. *The Melanesians of British New Guinea.* With a chapter by F. R. Barton, and an appendix by E. L. Giblin. Cambridge, University Press, 1910.

A. A. Semenov. *Catalogue des manuscrits historiques de la Bibliothèque centrale de Boukhara.* Tachkhent, 1925. (Trav. de la Comm. bibl. organisée par le Conseil des Commissaires de la République soviétique socialiste du Turkestan, 2e livraison.)

S. M. Shirokogoroff. *Anthropology of Eastern China and Kwangtung province.* Shanghai, 1925. (North China Branch, Royal Asiatic Society.) [*Don de l'auteur.*]

Shu-Chiung. *Yang Kuei-fei. The most famous beauty of China*, by Shu-Chiung (Wu Lien-teh). Shanghai, Commercial Press, 1923.

Osvald Sirén. *Les Palais impériaux de Pékin.* T. II-III. Paris, G. Van Oest, 1926.

Id. *Les Peintures chinoises dans les collections américaines.* 1re et 2e séries. Planches 1 à 80. Paris, G. Van Oest, 1927. (Annales du Musée Guimet, Bibl. d'Art, N. S., II.)

Id. *La Sculpture chinoise du Ve au XIVe siècle.* Paris, G. Van Oest, 1926.

Marie-Louise Sjoestedt. *L'aspect verbal et les formations à affixe nasal en celtique.* Paris, Champion, 1926. (Collection linguistique, XIX.)

Hannes Sköld. *The Nirukta, its place in old indian literature, its etymologies.* Lund, C. W. K. Gleerup, 1926. (Kungl. Humanistiska Vetenskapssamfundet I Lund, Skrifter, VIII.)

Arthur H. Smith. *Mœurs curieuses des Chinois (Chinese Characteristics).* Traduit par B. Maya et le Lt-Cl de Fonlongue. Paris, Payot, 1927. (Collect. d'ét., de doc. et de têm. pour servir à l'hist. de notre temps.)

Somadeva. *The Ocean of story, being* C. H. Tawney's *translation of* Somadeva's *Kathā Sarit Sāgara (or Ocean of streams of story).* Now edited with introduction, fresh explanatory notes and terminal essay by N. M. Penzer. Vol. VII-VIII. London, Chas. J. Sawyer Ltd., 1927.

George Soulié de Morant. *Théâtre et musique modernes en Chine, avec une Etude technique de la musique chinoise et transcriptions pour piano* par André Gailhard. Paris, P. Geuthner, 1926.

Steinilber-Oberlin et Hidetaké-Iwamura. *Chansons des geishas.* Traduites pour la première fois du japonais. Paris, G. Crès, 1926.

The Story of Hariścandra from the Mārkaṇḍeya Purāṇa translated from the sanskrit. (En siamois.) Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

Edward F. Strange. *Chinese laquer.* London, Benn, 1926.

Id. *The colour-prints of Hiroshige.* London, Cassell, 1925.

C. H. Taine. *L'Université nationale de Pékin. Histoire et organisation.* Pékin, « Politique de Pékin », 1920. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

T. H. Pardo de Tavera. *Plantas medicinales de Filipinas.* Madrid, Rico, 1892.

Emile Tavernier. *La famille annamite.* Saigon, Editions Nguyễn-văn-Của, 1927. [*Don de l'auteur.*]

S. Tcheou-Wei. *Le mouvement pour la Société des Nations en Chine.* Pékin, « Politique de Pékin », 1920. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Antoine Thomas. *Mélanges d'étymologie française.* Première partie. 2e édition revue et annotée. Paris, Champion, 1927. (Coll. linguistique, XXII.)

Franz Tiefensee. *Wegweiser durch die chinesischen Höflichkeits-Formen.* 3e éd. Tōkyō, Verlag der Deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens, 1924. (Mitteilungen der Deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens, Band XVIII.) [*Ech.*]

Daijo Tokiwa et Tadashi Sekino. *Buddhist Monuments in China.* Vol. V, Tōkyō, 1927.

Trần-văn-Hữu. *La riziculture en Cochinchine.* Paris, Agence Economique de l'Indochine, 1927. (Publ. Agence Economique. XVI.) [*Dép.*]

René Trautmann. *La Littérature populaire à la Côte des Esclaves. Contes. Proverbes. Devinettes.* Paris, Institut d'Ethnologie, 1927. (Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, IV.) [*Don.*]

Treatise on Military Art (in [siamese] verse). Bangkok, B. E. 2469. [*Don de la Bibliothèque nationale de Bangkok.*]

V. Trenckner. *A critical pāli dictionary begun by V. Trenckner, revised, continued, and edited by* Dines Andersen and Helmer Smith. Vol. I, part 1. Published by The Royal Danish Academy. Copenhagen, Kgl. Hof-Boghandel, 1924-26.

Tsen Tsonming. *Rêve d'une nuit d'hiver.* (*Cent quatrains des Thang.*) Traduits par Tsen Tsonming. Paris, E. Leroux, 1927.

Vallabhācārya. *Brahmasūtrāṇubhāshya*, edited by M. T. Telivala. Fasc. 1-2. Bombay, 1926. [*Don.*]

R. Vally. *Les Banques coloniales françaises d'émission. Un point de vue historique et critique.* Paris, Picart, 1924.

J.-C. Van Eerde. *Ethnologie coloniale. L'Européen et l'indigène.* Paris, Editions du Monde Nouveau, 1927. [*Don de l'éditeur.*]

J. W. Van Nouhuys. *De eerste Nederlandsche transatlantische stoomvaart in 1827 van Zr Ms Stoompakket Curaçao.* 1ste deel. *Het journaal.* 's-Gravenhage, M. Nijhoff, 1927.

H. D. Velankar. *A descriptive Catalogue of sanskṛta and prakṛta manuscripts in the Library of the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society.* Compiled by H. D. Velankar. Vol. I. *Technical literature.* Bombay, B. B. R. A. Society, 1926.

M. P.-Verneuil. *L'art à Java. Les temples de la période classique indo-javanaise.* Paris et Bruxelles, G. Van Oest, 1927.

La vie populaire à Pékin. Années 1922, 1923, 1924, 1925. Pékin, la « Politique de Pékin », 1925. (Collection de la « Politique de Pékin ».)

F. Vigouroux. *Dictionnaire de la Bible.* Paris, Letouzey, 10 vol.

Vikrama's Adventures, or The Thirty-two Tales of the Throne. A collection of stories about King Vikrama, as told by the thirty-two statuettes that supported his throne. Edited in four different recensions of the sanskrit original (Vikrama-charita or Sinhasana-Dvatrinçaka) and translated into english with an introduction by Franklin Edgerton. Cambridge, Harvard University Press, 1926, 2 vol. (Harvard Oriental Series, vol. 26-27.)

Arnold Vissière. *Les Chambres d'agriculture en Chine.* Paris, Revue du Pacifique, 1923. [*Don de l'auteur.*]

Id. *Le Code commercial et les Chambres de commerce de la République chinoise.* Paris, Revue du Pacifique, 1923. [*Id.*]

Id. *Le divorce dans le nouveau droit chinois.* Paris, Revue du Pacifique, 1923. [*Id.*]

Id. *Législation chinoise sur les marques de commerce.* Paris, Revue du Pacifique, 1923. [*Id.*]

J. Ph. Vogel. *Indian serpent-lore or the Nāgas in Hindu legend and art.* London, Probsthain, 1926.

Id. *The relation between the art of India and Java.* London, The India Society, 1925. (A chapter from *The influences of Indian art.*) [*Don de l'auteur.*]

Wilhelm Volz. *Nord-Sumatra.* Band I-II. Berlin, Reimer, 1909-1912.

S. T. Wang. *Galerie des femmes vertueuses de la Chine.* Pékin, « Politique de Pékin », 1924. (Coll. de la « Politique de Pékin ».)

Id. *L'histoire anecdotique chinoise sous les Tsing.* Pékin, « Politique de Pékin », 1924. (Coll. de la « Politique » de Pékin.)

Fukujirô Wakatsuki. *Le Japon traditionnel.* Paris, Au Sans Pareil, 1926.

Em. G. Waterlot. *Les Bas-reliefs des bâtiments royaux d'Abomey (Dahomey).* Paris, Institut d'Ethnologie, 1926. (Trav. et Mém. Inst. Ethnol., I.) [*Don.*]

H. G. Wells. *La recherche magnifique.* Roman traduit de l'anglais par M. Le Bour'his. Paris, Payot, 1927.

Herbert Wild. *Les chiens aboient...* Roman de mœurs contemporaines. Paris, A. Michel, 1926.

Id. *Le colosse endormi.* Paris, Michel, 1927.

Rev. William A. Williams. *The Evolution of man, scientifically disproved in 50 arguments.* Camden, William A. Williams, 1925.

Robert W. Williamson. *The Mafulu, mountain people of British New Guinea.* London, Macmillan, 1912.

Kikou Yamata. *Le Shoji. Intimités et profils japonais.* 5[e] édition. Paris, Stock, 1927.

W. Perceval Yetts. *A Chinese Treatise on Architecture.* Hertford, Austin, 1917. (Reprinted from the Bulletin of the School of Oriental Studies, London Institution, vol. IV, part III, 1927.) [*Don de l'auteur.*]

Id. *More notes on the eight Immortals*. London, 1922. (J. R. A. S., july 1922.)

Stefan Zweig. *Amok ou le fou de Malaisie, suivi de la Lettre d'une inconnue et des Yeux du frère éternel*, traduits de l'allemand par Alzir Hella et Olivier Bournac. Paris, Stock, 1927. [*Don de M. V. Goloubew.*]

Cartes et plans.

Carte économique de l'Annam. Province de Quảng-ngãi. Dressée par les Services agricoles suivant les instructions de M. Pasquier d'après la carte au 100.000ᵉ du Service géographique de l'Indochine, par MM. Gilbert et Guillais. Echelle 1/100.000ᵉ. Hanoi, Service géographique de l'Indochine, 1926, 2 feuilles. [*Dép.*]

Carte économique de l'Annam. Province de Phú-yên. Dressée par les Services agricoles suivant les instructions de M. Pasquier d'après la carte au 100.000ᵉ du Service géographique, par M. Gilbert. Echelle 1/100.000ᵉ. Hanoi, Service géographique de l'Indochine, 1926, 2 feuilles. [*Id.*]

Carte économique de l'Annam. Province de Quảng-nam. Dressée par les Services agricoles suivant les instructions de M. Pasquier d'après la carte au 100.000ᵉ du Service géographique de l'Indochine, par M. Gilbert. Echelle 1/100.000ᵉ. Hanoi, Service géographique de l'Indochine, 1926, 4 feuilles. [*Id.*]

Carte économique de l'Annam. Province de Bình-định. Dressée par les Services agricoles suivant les instructions de M. Pasquier d'après la carte au 100.000ᵉ du Service géographique de l'Indochine, par MM. Gilbert et Chauvin. Hanoi, Service géographique de l'Indochine, 1925, 3 feuilles. [*Id.*]

Carte économique de l'Annam. Province de Nghệ-an. Dressée par les Services agricoles suivant les instructions de M. Pasquier d'après la carte au 100.000ᵉ du Service géographique de l'Indochine, par MM. Gilbert et Fronton. Echelle 1/100.000ᵉ. Hanoi, Service géographique de l'Indochine, 1925, 4 feuilles. [*Id.*]

Cartes à l'échelle de 1/100.000ᵉ des régions traversées par les chemins de fer de l'Etat chinois, dressées par M. G. Bouillard. Feuilles nᵒˢ 140, 141, 142, 148, 160, 161, 162, 165, 166, 167, 168, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 202, 203, 204, 207, 223, 224, 225, 226, avec index des noms inscrits sur les cartes. Péking, Imprimerie du Kin-Han, 1925, 25 feuilles. [*Don de l'auteur.*]

瓊州地圖. [*K'iong tcheou ti t'ou. Carte générale de l'île de Hai-nan,*] éditée par F. M. S. Surveys, 1925.

Périodiques.

Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften, 1926, nᵒˢ 5-6, 1927, nᵒ 1.

Acta Orientalia, vol. V, nᵒˢ 2, 3, 4 ; vol. VI, nᵒ 1. [*Éch.*]

Almanach des Postes, Télégraphes, Téléphones, 1928. [*Don.*]

An-hà-báo, 1927. [*Id.*]

Annales de géographie, t. XXXVI (1927).

Annales des Douanes et Régies de l'Indochine, 1927. [*Don.*]

Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix. Lettres, t. XIII, nᵒ 1. Droit, nᵗˡᵉ série, nᵒ 15. [*Éch.*]

Annals of the Bhandarkar Institute, vol. VIII (1926-1927), n°s 1-2. [*Id.*]

L'Année sociologique, n^{lle} série, t. I (1923-1924), fasc. 2-4.

Annuaire de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1927. [*Id.*]

Annuaire des entreprises coloniales. Commerce. Industrie. Agriculture, 1927.

Annuaire économique de l'Indochine, 1926-1927. [*Dép.*]

Annuaire statistique de l'Indochine. Ier vol. *Recueil de statistiques relatives aux années 1913 à 1922. Supplément relatif aux années 1923 à 1926*. [*Dép.*]

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution showing the operations, expenditures, and condition of the Institution, 1925. [*Ech.*]

L'Anthropologie, t. XXXVII (1927).

Anthropos, t. XXII, fasc. 1-6 (1927). [*Ech.*]

The Antiquaries Journal. Being the Journal of the Society of Antiquaries of London, vol. II (1922); vol. III (1923).

Archives de médecine et pharmacie navales, t. CXVII (1927). [*Don.*]

Art et Décoration, 1927.

Art et Industrie, IIIe année, n°s 6-7 (1927). [*Don.*]

Artibus Asiae, 1927, n°s 1-2.

Asia, 1927.

Asia Major, vol. III (1926), fasc. 1-4; vol. IV (1927), fasc. 1. [*Ech.*]

L'Asie française. Bulletin mensuel du Comité de l'Asie française, 1927. [*Id.*]

L'Avenir du Tonkin, journal quotidien, 1927.

Baessler-Archiv, Band XI, 1927.

The Bangkok Times, 1927.

Bengal past and present. Journal of the Calcutta Historical Society, vol. XXXII (1926), n°s 1-2; vol. XXXIII (1927), n°s 1-2; vol. XXXIV (1927), n° 1.

XXXIVe Bibliographie géographique, 1924.

Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië, t. 83 (1927). [*Ech.*]

The Buddhist Annual of Ceylon, vol. III, n° 1 (1927).

Budget général de l'Indochine, Exercice 1927. [*Dép.*]

Budget local de la Cochinchine, Exercice 1927. [*Id.*]

Budget local de l'Annam, Exercice 1927. [*Id.*]

Budget local du Cambodge, Exercice 1927. [*Id.*]

Budget local du Laos, Exercice 1927. [*Id.*]

Budget local du Tonkin, Exercice 1927. [*Id.*]

Bulletin administratif de la Cochinchine, 1927. [*Id.*]

Bulletin administratif de l'Annam, 1927. [*Id.*]

Bulletin administratif du Cambodge, 1927. [*Id.*]

Bulletin administratif du Tonkin, 1927. [*Id.*]

Bulletin administratif du Laos, 1927. [*Id.*]

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques Tables générales (1883-1915). [*Don.*]

Bulletin de géographie historique et descriptive, 1926. [*Dép.*]

Bulletin de la Maison franco-japonaise, Série française, I, 1927. [*Don.*]

Bulletin de l'Académie des Beaux-Arts, n° 4, 1926; n° 5, 1927. [*Don.*]

Bulletin de l'Académie des Sciences de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, 1927, nos 1-8. [*Id.*]

Bulletin de l'Académie malgache, t. VIII (1925). [*Id.*]

Bulletin de l'Université de l'Asie Centrale. Livraisons 11, 12, 13 (1925-1926). [*Don.*]

Bulletin de la Chambre d'Agriculture de la Cochinchine, janvier-octobre 1927. [*Id.*]

Bulletin de la Chambre d'Agriculture du Tonkin et du Nord-Annam, janvier-août 1927. [*Dép.*]

Bulletin de la Chambre de Commerce de Hanoi, 1927. [*Id.*]

Bulletin de la Société de géographie et d'études coloniales de Marseille, t. XLVII, 1926. [*Dép.*]

Bulletin de la Société de linguistique de Paris, nos 82-83.

Bulletin de la Société des Études indochinoises, nlle série, t. II, nos 1-3, 1927. [*Ech.*]

Bulletin des Amis du Vieux Hué, 1927. [*Ech.*]

Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, 1927. [*Don.*]

Bulletin du Museum d'histoire naturelle, 1927, nos 1-4. [*Ech.*]

Bulletin du Service géologique de l'Indochine, vol. XVI, fasc. 1-2. [*Dép.*]

Bulletin économique de l'Indochine, 1927. [*Id.*]

Bulletin économique de l'Indochine. Renseignements, 1927. [*Id.*]

Bulletin financier de l'Indochine, juillet-décembre 1927.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1924-1925. [*Don.*]

Bulletin municipal. Ville de Hanoi, 1927. [*Dép.*]

Bulletin of the International Committee of historical sciences, vol. I, n° 2, 1927. [*Don.*]

Bulletin of the Metropolitan Museum of Art, 1927. [*Id.*]

Bulletin of the Museum of Fine Arts. Boston, vol. XXV, nos 150, 152 (1927).

Bulletin of the School of Oriental Studies, London Institution, vol. IV (1926), n° 31. [*Ech.*]

Bulletin pluviométrique de l'Observatoire central de l'Indochine, 1926-1927. [*Id.*]

Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Classe des Beaux-Arts. 1927. [*Ech.*]

Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, t. VII (1926), fasc. 4-6. [*Ech.*]

The Burlington Magazine, 1927.

Campuchea Sauriya. (Bibliothèque royale du Cambodge), vol. I, nos 8-10. [*Ech.*]

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale. Auteurs. t. LXXXVI, La Fontan — La Marche de Parnac, 1926. [*Don.*]

Ceylon Journal of Science. Section B. Zoology and Geology, vol. XIII (1927), Index. [*Ech.*]

Chambre consultative indigène du Tonkin (*Session ordinaire, 1926*). *Procès-verbaux et vœux*. 1927. [*Dép.*]

The China Journal of Science and Art, 1927.

China. The Maritime Customs, Statistical Series, 1927. [*Ech.*]
Chine. Ceylan, Madagascar, n°s 75-77 (mars-octobre 1927).
The Chinese Recorder, vol. LVIII (1927), n°s 1-12.
Chinesische Blätter, vol. I, n°s 1-4.
Chol mai het Lao. Bulletin officiel laotien, 1927. [*Dép.*]
La Cochinchine agricole, Ire année (1927), n°s 1-2. [*Ech.*]
Le Colon Français républicain, 1927. [*Id.*]
Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1926-1927. [*Don.*]
Le Courrier d'Haiphong, 1927. [*Ech.*]
Djâwâ. Tijdschrift van het Java-Instituut, 1927. [*Id.*]
The Eastern Buddhist, vol. IV, n° 1 (juillet-septembre 1926), n° 2 (juillet-septembre 1927).
L'Echo de Chine, édition hebdomadaire, 1er janvier-4 juin 1927. [*Ech.*]
Epigraphia Indica, vol. XIX, n° 1. [*Id.*]
Epigraphia Indo-Moslemica, 1919-1920, 1921-1922, 1923-1924. [*Id.*]
Epigraphia Zeylanica, vol. II, n°s 1-6, 1927. [*Id.*]
Eurasia Septentrionalis Antiqua, t. I (1927); t. II (1926).
L'Eveil économique de l'Indochine, 1927. [*Ech.*]
Extrême-Asie, Revue indochinoise illustrée, n^lle^ série, n°s 1-18, 1926-1927. [*Id.*]
Financial and Economic Annual (The Twenty-fifth) of Japan, 1925.
France-Indochine, journal quotidien, 1927.
Gazette des Beaux-Arts, 1927.
Gesamtverzeichnis der ausländischen Zeitschriften (GAZ), 1914-1924 Herausgegeben vom Auskunftsbureau der Deutschen Bibliotheken. L. 1-4.
The Geographical Journal, 1927. [*Ech.*]
La Géographie, 1927. [*Id.*]
Government of Siam. Twenty Ninth annual report on the administration of the Royal State Railways for the year buddhist era 2468 (1925-1926). [*Don.*]
Hespéris. Archives berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes-études marocaines, 1926. [*Don.*]
The Hongkong Weekly Press, 1927.
L'Illustration, 1927.
L'Impartial, organe de défense des intérêts français en Indochine, 1927.
L'Indépendance tonkinoise, 1927.
The Indian Antiquary, 1927. [*Ech.*]
Indian Art and Letters. New Series, vol. I, n° 1 (1927). [*Don.*]
The Indian Historical Quarterly, vol. III, n°s 1-4. [*Id.*]
Indicateur G. B. indochinois, [par G. Broqua.] 1927.
L'Indochine agricole, industrielle et commerciale, 1re année, n°s 2-4, 1927. [*Don.*]
L'Indochine Républicaine, 1927.
Indogermanische Forschungen. Zeitschrift für Indogermanische Sprach- und Altertumskunde, vol. XLIV (1926), n°s 2-4; vol. XLV (1927), n°s 1-4.
L'Intermédiaire des chercheurs et curieux, 1927.
Internationales Archiv für Ethnographie, vol. 28, n°s 1-2. [*Ech.*]
Inter-Ocean, vol. 7 (1926), n°s 5-12; vol. 8 (1927), n°s 1-12. [*Don.*]

Ipek. Jahrbuch für prähistorische und ethnographische kunst, 1926.

Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, t. 22, n°s 1-5, 1926. [*Ech.*]

Journal Asiatique, t. CCVIII, n°s 1-2, 1926. [*Id.*]

Journal des Savants, 1927.

Journal judiciaire de l'Indochine française, 1927. [*Dép.*]

Journal officiel de l'Indochine française, 1927. [*Id.*]

Journal of the American Oriental Society, 1927.

The Journal of the Bihar and Orissa Research Society, vol. XIII, n°s 1-3. [*Ech.*]

Journal of the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society, n^{lle} série, vol. II, n° 2. [*Id.*]

Journal of the Burma Research Society, vol. XVI (1926), n°s 1-3. [*Id.*]

Journal of the Ceylon Branch of the Royal Asiatic Society, vol. XXX, n° 79, t. 1-4, 1926. [*Id.*]

Journal of the Pāli Text Society, 1924-1927.

The Journal of the Siam Society, vol. XXI. [*Ech.*]

Journal of the Straits Branch of the Asiatic Society, 1927, n°s 1-4 [*Ech.*]

Journal of the Society of Oriental Research, vol. XI, n°s 1-4, 1927. [*Don.*]

The Kokka, 1927.

Koninklijk Koloniaal Instituut te Amsterdam. Mededeeling, n° 1, *Afdeeling Volkenkunde*, n° 1. *Koloniale Volkenkunde*, door J. C. Van Eerde. *Eerste stuk: Omgang met Inlanders*, 4de druk, 1926. [*Ech.*]

Larousse mensuel illustré. Revue encyclopédique universelle. Table générale (1907-1925).

Library of Congress. Report of the Librarian of Congress for the fiscal year ending June 30, 1926. [*Ech.*]

Liste des imprimés déposés en 1927 (Gouvernement général de l'Indochine. Direction des Archives et des Bibliothèques. Dépôt légal.) [*Dép.*]

Livret-guide de l'Etudiant publié sous le haut patronage de l'Université d'Aix-Marseille et de la Chambre de Commerce de Marseille. Annuaire de l'A. G. 1926-1927. [*Don.*]

Man, 1926.

Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeeling Letterkunde. Deel 59, n°s 1-8 ; deel 60, n°s 1-3, 1925.

Mémoires de l'Académie malgache, fasc. 1-4, 1926-1927. [*Ech.*]

Mémoires du Service géologique de l'Indochine, vol. XII, fasc. 6-7. [*Dép.*]

Mémoires de l'Université d'Etat à l'Extrême-Orient, 1926.

Memoirs of the Archæological Survey of India, n°s 29-32. [*Ech.*]

Memoirs of the Research Department of the Toyo Bunko (The Oriental Library), n° 1, 1926. [*Don.*]

Memorie della R. Accademia Nazionale dei Lincei. Classe di Scienze morali, storiche e filologiche, Serie Sista, vol. I, fasc. 1-6. [*Ech.*]

Mer et Colonies, n°s 221, 221^{b}, 222 (1927). [*Don.*]

Mercure de France, 1927.

Minerva, 1927.

Mitteilungen aus Justus Perthes' Geographischer Anstalt, 1927.

Mitteilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, t. 57, 1927. [*Ech.*]

Mitteilungen der Seminars für Orientalische Sprachen an der Friedrich-Wilhems-Universität zu Berlin. Jahrgang XXIX. [*Id.*]

The Modern Review, vol. XLI-XLII. [*Id.*]

Le Monde Oriental, vol. XX (1925). [*Id.*]

Le Moniteur d'Indochine, 1927.

Mouseion, Bulletin de l'Office international des musées, n° 1, avril 1927. [*Don.*]

Le Muséon, vol. XL, nos 1-4. [*Ech.*]

Nachrichten von der Gesells. der Wiss. zu Göttingen. Geschäftl. Mitt. 1926-1927.

Nachrichten von der Gesells. der Wiss. zu Göttingen. Philologisch-hist. Klasse. 1926-1927.

Nam-phong, 1927.

Nomenclature des journaux et revues en langue française paraissant dans le monde entier, publiée par l'Argus de la Presse. 1926-1927. [*Don.*]

The North-China Herald, 1927.

Ostasiatische Zeitschrift, 1927.

Oudheidkundige Dienst in Nederlandsch-Indië. Oudheidkundig Verslag, 1926. [*Don.*]

The Philippine Journal of Science, 1927. [*Id.*]

La Politique de Pékin, 1927.

Present-day Japan. English supplement of the Osaka Asahi *and the* Tokyo Asahi, *1927. At the opening of a new reign.* 1927. [*Don.*]

Proceedings of the Imperial Academy. Tōkyō, vol. II, nos 7 et 9; vol. III, n° 2 (1926-1927). [*Id.*]

The Rangoon Gazette, 1927.

Rapport sur la navigation et le mouvement commercial de l'Indochine pendant l'année 1926. [*Don de la Direction des Douanes et Régies.*]

Rapports au Conseil de Gouvernement (Gouvernement général de l'Indochine). Session ordinaire de 1927. [*Dép.*]

Recueil de jurisprudence, de doctrine et de législation coloniales, 1927.

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, vol. X (1925-1926).

Répertoire d'art et d'archéologie, fasc. 30.

Report of the Vajirañāṇa National Library for the years B. E. 2461-2467 (1928-1925). [*Id.*]

Report upon Archæological Research in the Department of Literature Kyoto Imperial University, vol. X, 1925-1927. Studies on the remains of ancient bead-workers in Idzumo. [*Don.*]

Revue archéologique, 1927.

Revue critique d'histoire et de littérature, 1927.

Revue de l'Art ancien et moderne, 1927.

Revue de l'histoire des colonies françaises, 1927. [*Don.*]

Revue de l'histoire des religions, 1927. [*Ech.*]

Revue de littérature comparée, 1927.

Revue de Paris, 1927.

Revue des Arts Asiatiques, 1927.

Revue des Deux Mondes, 1927.

Revue des Sciences politiques, 1927. [*Ech.*]





MUSÉE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT À HANOI.
État des travaux le 31 décembre 1927. (Cf. p. 440.)

Revue économique d'Extrême-Orient, 4e année, nos 4, 5, 6 (1927). [*Don.*]

Revue économique française, publiée par la Société de Géographie commerciale de Paris. N. S., t. XLIX, nos 4-11 (1927). [*Ech.*]

Revue scientifique, 1927. [*Id.*]

Rupam, nos 27-31. [*Id.*]

Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, 1927.

Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften, 1927.

Srok Khmer, nos 1-6, 1927.

Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Aardrijkskundig Genootschap, 1927. [*Ech.*]

Tijdschrift voor indische Taal-, Land- en Volkenkunde, 1927. [*Id.*]

T'oung Pao, nos 1-5, 1927. [*Id.*]

Transactions and Proceedings of the Japan Society, London, vol. 23-24 (1926-1927). [*Id.*]

Transactions of the Asiatic Society of Japan. 2d S., vol. IV, 1927. [*Ech.*]

University of Calcutta. Journal of the Department of Letters, vol. XIV-XV 1927. [*Ech.*]

University of California. Publications. Egyptian archæology, vol. IV. [*Id.*]

University of California. Publications in Economics, vol. V, no 1. [*Id.*]

University of California. Publications in American Archæology and Ethnology, vol. XXIV, nos 5-9 ; vol. XXV, no 1. [*Id.*]

Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen, t. 67 (1926). [*Id.*]

The Visva-Bharati Quarterly, vol. V. [*Id.*]

La Volonté indochinoise, journal quotidien, 1927.

Weltwirtschaftliches Archiv, Band 25-26, 1927.

The Young East, vol. III (1927). [*Don.*]

Zapiski Kollegii Vostokovedo pri Aziatskom Muzei Rossiiskoi Akademii Nauk, t. I, 1925.

Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, vol. 82.

Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin, 1927.

Zeitschrift für Buddhismus, 1927, no 1.

Zeitschrift für Ethnologie, 1927.

Zeitschrift für Indologie und Iranistik, Bd. 5, H. 1-3.

Musée de Hanoi. — Les travaux de construction du nouveau Musée de l'Ecole, à Hanoi, ont normalement progressé.

Suivant l'accord établi avec l'administration des Travaux publics, la direction de la construction a été assurée, comme au cours des précédentes années, par M. Ch. Batteur, architecte, inspecteur du Service archéologique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Au 31 décembre 1927, le plancher haut en béton coulé du rez-de-chaussée (2e plancher) était terminé dans la partie des grandes salles et des salles Sud. Au-dessus de ce plancher, dans la même partie, les colonnades de façade et les poteaux intérieurs étaient achevés jusqu'au niveau supérieur des auvents de façade, lesquels auvents étaient également terminés.

Dans les parties à un seul étage qui flanquent la rotonde (avant-corps d'entrée excepté), le faux plancher (plafond) ainsi que les pièces de façade et les chéneaux étaient terminés en tant que coffrages et armatures, de même que le coffrage du 3e plancher, dans la partie des grandes salles (pl. XXV).

Bien que la période de reconstruction du musée soit peu favorable aux acquisitions nouvelles, plusieurs des sections qui le constituent ont néanmoins reçu des accroissements notables.

Nous devons citer en premier lieu l'importante collection d'armes et d'instruments de bronze, de l'époque préhistorique ou proto-historique, formée par M. A. d'Argence. La plupart de ces objets ont été recueillis dans le Delta tonkinois, surtout dans les provinces de Hà-đông et de Sơn-tây, presque toujours dans le voisinage du Đáy. Ils sont donc d'une origine certaine et d'une indiscutable authenticité. M. d'Argence, qui nous avait cédé en 1913 une première série de pièces préhistoriques et annamites (*BEFEO.*, XIII, vii, 104), a pensé avec nous que la seconde y avait également sa place marquée et il a mis la grande courtoisie à nous en faciliter l'acquisition. Ainsi ce remarquable ensemble, réuni au prix de longues et patientes recherches, ne sera pas dispersé, mais restera la propriété de la colonie où il a été recueilli.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici l'inventaire qu'en a dressé son érudit possesseur.

Les pièces sont groupées en quatre séries :

A. Casque, épée, dagues, poignards ;
B. Haches, hachettes, coins ;
C. Lances, falariques, javelots, flèches ;
D. Instruments et objets divers.

Les provinces d'origine sont indiquées par les abréviations suivantes :

B.N. Bắc-ninh.
Đ.L. Đại-la.
H.B. Hoà-bình.
H.Đ. Hà-đông.
N.B. Ninh-bình.
N.A. Nord-Annam.
S.T. Sơn-tây.

Nos d'ordre	Nos de l'inventaire du musée	Série A. — *Casque, épée, poignards.*
1	22168	Casque de bronze. — N.B. (Pl. XXVI, A.)
2	22169	Plaque de cuirasse ornée. — N.B. (Pl. XXVI, B.)
3	22170	Epée de 0 m. 39 de longueur sur 0 m. 014 près de la soie et 0 m. 012 près de la pointe. Cette lame est brisée en deux tronçons d'égale longueur. — N.B
4	22171	Large dague à lame flamboyante, brisée mais complète. — S.T.
5	22172	Poignard à lame flamboyante. Le manche est orné de personnages stylisés d'un travail remarquable. — S.T.



A



B

A. Casque en bronze. Long. 0 m. 29. — B. Plaque de cuirasse en bronze. Long. 0 m. 14.
(Musée de Hanoi, I, 22168-22169. Cf. p. 450.)

6	22173	Poignard dont la lame est disposée obliquement par rapport au manche; celui-ci, dont le pommeau manque, est orné de dentures et de spirales. — S.T.
7	22174	Grand poignard à lame droite portant sur chaque face un écusson orné de chatons. — S.T.
8	22175	Large lame de yatagan ornée sur une face d'un crocodile poursuivant un porc. Cette lame était fixée au manche par une soie percée de trois trous pour recevoir des rivets. — S.T.
9	22176	Lame semblable à la précédente, mais brisée et sans aucun ornement. — S.T.
10	22177	Coutelas à manche plat, large, orné de personnages stylisés et percé d'un trou rectangulaire. La lame qui est droite d'un côté, est légèrement incurvée de l'autre. Elle est renforcée au centre par une nervure et percée d'un large trou circulaire radié, et ornée de personnages stylisés du même type que ceux du manche — H.B.
11	22178	Lame d'un coutelas du même type que le précédent, mais destiné à recevoir un manche fixé sur une soie. La lame ne porte pas de nervures et le trou n'est pas radié. A sa base, la lame est pourvue d'un épaulement et de trois fentes longitudinales destinées à fixer le manche au moyen de liens. — H.Đ.
12	22179	Fragment de lame semblable à la précédente. La soie est percée de deux fentes au lieu d'une. — H.Đ.
13	22180	Lame dont la forme rappelle le kriss javanais. La longueur de la lame est de 0 m. 15, sa largeur, de 0 m. 13, à l'épaulement. Sur une face figurent cinq caractères antiques. Le manche était fixé sur une soie percée d'une ouverture longitudinale. Trois autres ouvertures de la même forme permettaient de la maintenir au talon de la lame. — N.A.
14	22181	Lame du même type que la précédente, mais un peu plus petite. La lame ne porte pas d'inscription et seul le talon de la lame est percé d'une fente destinée à fixer le manche. — N.A.
15	22182	Lame du même type que les deux précédentes, mais de dimensions très réduites. La lame ne mesure que 0 m. 08 de longueur, elle est percée de deux fentes longitudinales et la soie d'une fente semblable. — N.A.
16	22183	Poignard à manche ovoïde, dont la pointe est cassée. — H.Đ.
17	22184	Poignard du même type que le précédent, mais dont la lame est plus étroite. — H.Đ.

18 22185 Poignard du même type que les précédents, mais dont la lame est courte et large. La garde est terminée par deux petites spirales. — H.Đ.

19 22186 Poignard du même type que les précédents. La lame est brisée et incomplète. — H.Đ.

20 22187 Poignard du même type que les précédents. La lame, qui porte un écusson orné de lignes disposées obliquement, est brisée à sa base. — H.Đ.

21 22188 Poignard du même type que les précédents. La lame est ornée d'une figure représentant une lame de dague. La pointe et une partie du manche ont été brisées. — H. Đ.

22 22189 Manche de poignard représentant un homme primitif coiffé d'une sorte de couronne, la chevelure, tressée, vêtu d'un langouti, portant de grossiers bracelets aux bras et des cylindres aux oreilles. La lame a disparu, il n'en reste que la base. — H.Đ. (pl. XXVII, B) [1].

23 à 27 22190-22194 Fragments de poignards divers.

28 22195 Large pointe de forme très gracieuse. Cette pièce a pu servir à armer l'extrémité de la pale d'une rame. — H.Đ.

Série B. — *Haches.*

1 22199 Grande hache à tranchant incurvé formant deux pointes relevées en ailerons. La douille légèrement oblique par rapport à la lame est rectangulaire et ornée sur ses deux faces d'un double rang de grandes dentures en relief. — H.Đ.

2 22200 Hache du même type que la précédente, mais de petites dimensions et sans aucun ornement. — H.Đ.

3 22201 Hache à soie d'emmanchure, en forme de langue de bœuf; la lame est percée de deux ouvertures longitudinales et d'une large ouverture circulaire, destinées à fixer le manche. La soie est percée d'un trou hexagonal et porte une inscription de six caractères antiques. — N.A.

4 22202 Hache à douille horizontale dont le tranchant forme une courbe en S. — B.N.

5 22203 Hache à tranchant incurvé. La douille, qui est très large, est ouverte d'un côté. — B.N.

(1) Un objet analogue a été trouvé par M. Pajot au cours de ses fouilles dans la province de Thanh-hoá, et porté à l'inventaire de notre Musée sous le n° 22996 (pl. XXVII, C).



HACHES, ÉPÉE ET POIGNARDS (Musée de Hanoi, I. 22477, 22478, 22996, 22189, 23304.
Cf. p. 452, 457 et 460.)
A. Hache. Long. : 0 m. 10. *B.* Id. Long. : 0 m. 07. *C.* Manche de poignard. Long. : 0 m. 11.
D. Id. Long. : 0 m. 08. *E.* Épée. Long. : 0 m. 42.

0	22204	Hache à deux tranchants. La douille, qui est ovale, porte un épaulement de chaque côté. — B.N.
7	22205	Hache à tranchant très arrondi et à douille ovale. — B.N.
8	22206	Hache du même type que la précédente, mais plus petite. — H.Đ.
9	22207	Hache à large douille rectangulaire et à tranchant oblique. — N.B.
10 à 15	22208 à 22213	Haches du même type que la précédente, mais de dimensions et de proportions différentes. — N.B.
16-17	22214-22215	Haches à tranchant incurvé et élargi. La douille est de forme trapézoïdale. — H.Đ.
18	22216	Hache en forme de coin, à tranchant légèrement élargi et à grande douille carrée. — H.Đ.
19-20	22217-22218	Haches à tranchant oblique et à douille hexagonale. — N.B.
21 à 23	22219 à 22221	Haches à douilles et à tranchants rectangulaires. — H.Đ.
24-25	22222-22223	Haches du même type que les précédentes, mais à douille trapézoïdale. — H.Đ.
26-27	222 4-22225	Haches du même type que les précédentes, mais à douille hexagonale. — H.Đ.
28 à 34	22226 à 22232	Haches à tranchant droit et très élargi ; la douille de forme trapézoïdale est taillée obliquement. — S.T.
35	22233	Hache à lame élargie, mais de forme presque rectangulaire. — H.Đ.
36	22234	Hache à lame incurvée et très élargie. La douille de forme trapézoïdale est ornée d'une croix de St André dans laquelle sont inscrits des triangles. — H.Đ.
37	22235	Hache à lame presque rectangulaire. La douille est ornée de dessins assez semblables à ceux qui figurent sur certains tambours de bronze. — B.N.
38	22236	Hache du même type que la précédente. La douille est ornée de lignes brisées, disposées parallèlement. H.Đ.
39	22237	Hache du même type que la précédente. La douille est ornée de grandes dentures. — H.Đ.
40 à 43	22238 à 22241	Haches à tranchant légèrement élargi et à douille ornée de lignes brisées, disposées parallèlement. — H.Đ.
44	22242	Hache dont la lame est incurvée et légèrement concave d'un côté. La douille est hexagonale et ornée de spirales. — N.A.
45	22243	Hache du même type que la précédente. La douille ne porte que deux nervures transversales. — N. A.
46	22244	Hache du même type que les précédentes. La lame est ornée de deux petits hameçons. — N.A.
47	22245	Hache à tranchant élargi et légèrement incurvé. La douille taillée en sillet est de forme trapézoïdale et porte sur une face trois traits courts, mais très saillants.

48	22246	Grande hache en forme de sabot, de 0 m. 22 de largeur sur 0 m. 19 de hauteur. Cette énorme pièce pèse un peu plus d'un kilogramme ; la douille est ovale et sans ornements ; en certains endroits il y a des traces de patine remarquable. — H. D.
49	22247	Hache du même type que la précédente, mais un peu plus petite. Une des faces est ornée de deux cerfs poursuivis par un grand oiseau en plein vol. Ces figures sont encadrées d'une large bande de dentures concentriques. La douille porte une nervure transversale à sa base. — H. D.
50	22248	Hache du même type que la précédente, mais mutilée, sur la lame de laquelle est représenté un chien tenant un cerf en arrêt. — H. D.
51	22249	Hache à lame obtuse. Sur une face figurent deux cerfs, et au-dessus, une pirogue montée. — H. D.
52	22250	Hache à pointe très relevée et très aiguë. Sur une face figure une pirogue. — H. D.
53 à 59	22251 à 22257	Haches du type 51, mais sans ornements et de grandeurs différentes.
60 à 77	22258 à 22275	Haches en forme de sabot, de proportions variées, à douille ovale. — H. D.
78-79	22276-22277	Haches du même type que les précédentes, mais à douille trapézoïdale. — H. D.
80 à 82	22278 à 22280	Haches à lame mince et large, avec forte nervure sur le devant. Le talon est tranchant et très élargi aux dépens de la pointe. — H. D.
83 à 103	22281 à 22301	Haches du même type que les précédentes, mais de grandeur et de proportions très variées. — H. D.
104 à 116	22302 à 22314	Haches dont le tranchant se trouve au talon. — H. D.
117	22315	Hache avec ergot obtus au talon. — H. D.
118 à 123	22316 à 22321	Haches dont la lame est incurvée et dont les ailes sont égales. — H. D.
124	22322	Hache ornée d'une pirogue montée par des personnages en relief. La forme de cette hache est elle-même celle d'un petit bateau. — N. A.
125	22323	Hache de la même forme que la précédente ; les deux faces sont ornées de lignes brisées, disposées sans ordre. La base de la douille porte deux nervures transversales et une sorte de petite anse semblable à celles que l'on voit sur les celtes d'Europe. — N. A.
126	22324	Hache légère dont les deux faces sont ornées de larges dentures. Une petite anse se détache de la douille pour rejoindre la lame. — N. A.

Série C. — *Lances, falariques et armes de jet.*

1	22325	Lance en forme de feuille de laurier, de 0 m. 32 de longueur. — H.D.
2	22326	Lance du même type que la précédente, mais un peu moins grande et à lame plus élargie. La douille a été cassée par le milieu. — H.D.
3	22327	Lance du même type que les précédentes, mais ne mesurant que 0 m. 22 de longueur. Le tranchant, de même que dans les armes gauloises, n'a été aminci que d'un seul côté. — H.D.
4	22328	Lance de 0 m. 25 de longueur. La lame, qui est renforcée par une belle nervure, est élargie près de la base. — H.D.
5	22329	Lance du même type que les précédentes, mais un peu plus courte. La pointe a été brisée. — H. D.
6	22330	Lance très robuste dont la douille est plus longue que la lame; celle-ci est renforcée par une nervure. — B.N.
6 bis	22331	Spiculum de la lame précédente. — B.N.
7	22332	Lance de 0 m. 18 de longueur, dont la lame est ornée sur chaque face d'hameçons stylisés. — S.T.
8	22333	Lance à lame large, renforcée par une nervure. La lame forme saillie à la base de la douille. — H.D.
9	22334	Lance un peu plus étroite que la précédente. La nervure de la lame se prolonge sur toute la longueur de la douille qui porte un épaulement de chaque côté. — H.D.
10	22335	Grande falarique de 0 m. 33 de longueur sur 0 m. 065 de largeur. Le tranchant est aminci sur les deux faces. La douille est cylindrique et la lame renforcée par une forte nervure. Les deux ouvertures destinées à attacher la substance enflammée sont bouchées par de la terre durcie. — N.A.
11	22336	Fragment de falarique dont la pointe a disparu. Cette arme était fixée à la hampe par une soie et non au moyen d'une douille comme dans toutes les pièces précédentes. La lame n'est percée que d'un seul trou. — N.A.
12	22337	Falarique de 0 m. 022 de longueur. La douille est cylindrique et les trous sont bouchés. — N.B.
13 à 17	22338 à 22342	Falariques du même type que la précédente, mais de dimensions différentes. Plusieurs sont brisées et incomplètes. — N.A.
18	22343	Falarique à grande douille ovale et à quatre ouvertures. La lame est brisée, mais complète. — N.A.
19	22344	Falarique à deux trous et à lame élargie à la base. La douille est brisée. — N.A.

20-21	22345-22346	Falariques de 0 m.245 de longueur, à quatre trous, mais d'une facture grossière. — N.A.
22-23	22347-22348	Falariques du même type que les précédentes, mais plus petites et à deux trous. — N.A.
24	22349	Falarique large et très courte (0 m.09 de longueur sur 0 m.04 de largeur). La lame est renforcée par une arête qui se prolonge sur toute la longueur de la douille. — H.B.
25 à 27	22350 à 22352	Falariques à large douille cylindrique, dont la lame est en partie creuse et percée de deux ouvertures. Les numéros 25 et 27 sont brisés. — N.A.
28-29	22353-22354	Falariques de petites dimensions, à deux trous. — H.Đ.
30	22355	Petite pointe de flèche à deux trous. — H.Đ.
31 à 34	22356 à 22359	Javelines ou lances légères, à lames en forme de feuille de laurier, sans nervure. La douille est large et cylindrique. — H.Đ.
35	22360	Javeline en feuille de laurier, d'une facture remarquable. La lame, très mince et très tranchante, est renforcée par une belle nervure qui s'arrête à la base de la douille et un peu avant l'extrémité de la pointe. — H.Đ.
36 à 71	22361 à 22396	Javelines à lame élargie près de la base. Elles sont de grandeur et de proportions différentes. — H.Đ.
72	22397	Javeline du même type que les précédentes. La lame porte une encoche près de la base ; la pointe est brisée. — H.Đ.
73 à 75	22398 à 22400	Javelines à lame large et courte. La lame n° 73 est plus large que longue. — H.Đ.
76	22401	Angon de 0 m.14 de longueur. Les crochets sont tranchants. — H.Đ.
77 à 87	22402-22412	Crochets de propulseur. — N.A.
88 à 93	22413-22418	Pointes de flèches de différentes formes. — H.Đ.
94	22419	Détente d'arbalète. — Đ.L.

Série D. — *Instruments et objets divers.*

1-2	22420-22421	Socs de charrue renforcés à la partie supérieure par une large nervure. — N.A.
3 à 5	22422-22424	Socs de charrue semblables aux précédents, mais plus petits et sans nervure apparente. — N.A.
6	22425	Marteau à douille avec nervure. — H.Đ.
7 à 11	22426-22430	Marteaux du même type que le précédent, mais sans nervure et de grandeur différente. — H.Đ.
12	22431	Ciseau à bois dont la douille est rectangulaire et le tranchant élargi. — H.Đ.
13	22432	Ciseau du même type que le précédent, mais dont la douille est hexagonale. — H.Đ.



A



B

A. Cloche en bronze. Haut. 0 m. 25. B. Vase en céramique. Haut. 0 m. 22.
(Musée de Hanoi, I. 22513, 22515. Cf. p. 458.)

14	22433	Ciseau massif de forme rectangulaire. — H.Ð.
15-16	22434-22435	Gouges à douille. — H.Ð.
17 à 21	22436-22440	Hameçons variés. — H.Ð.
22 à 26	22441-22445	Epingles et petits poinçons. — H.Ð.
27	22446	Double anneau d'un usage indéterminé. — N.A.
28	22449	Coupe en forme de cône tronqué et renversé, de 0 m, 06 de hauteur et 0 m. 08 de diamètre. Le rebord qui mesure 0 m. 01 de largeur est muni de deux petites anses, et orné de spirales et d'une double ligne circulaire en creux. — N.B.
29-30	22450-22451	Cupules du même type que la précédente, mais plus petites. Le corps est entouré de deux nervures parallèles reliées par des traits. — N.B.
31-33	22452-22454	Cupules du même type que les précédentes, mais plus petites et sans aucun ornement. — N.B.
34-35	22455-22456	Cupules plus petites que les précédentes et sans anses. Le rebord est percé de deux petits trous. — N.A.
36 à 38	22457-22459	Cupules sans rebord. Les anses sont placées à la base. — N.A.
39 à 42	22460-22463	Cupules plus hautes que larges. Les anses sont placées à mi-hauteur. — N.A.
43	22464	Cupule en forme d'amphore avec deux petites anses relevées. Cette pièce était pourvue d'un couvercle qui a disparu. — H.Ð.
44	22465	Cuillère dont la queue se termine en tourbillon. — H. Ð.
45	22466	Petite sonnette ornée de motifs en creux et en relief. — H.Ð.
46	22467	Sonnette plus petite que la précédente et ornée de motifs en creux seulement. — H.Ð.
47	22468	Fragment de collier duquel se détache un chien. — H.Ð.
48	22469	Bracelet cylindrique. — H.Ð.
49 à 52	22470 à 22473	Fragments de bracelets. — H.Ð.
53-54	22474-22475	Grands anneaux d'oreilles. — N.A.
55	22476	Lance votive en forme de feuille d'abuta, de 0 m. 31 de longueur sur 0 m. 07 de largeur. Cette pièce est brisée par le milieu ; une partie de la douille a disparu. — N.A.
56	22477	Sorte de petite hachette formée d'une pointe légèrement recourbée à laquelle un croissant est maintenu par une traverse. — S.T. (Pl. XXVII, A.)
57	22478	Pièce semblable à la précédente, mais un peu plus petite et ornée d'un oiseau au repos, qui se détache à la pointe. — S.T. (Pl. XXVII, B.)
58 à 60	22479 à 22481	Poignards, hache et flèche votifs, de dimensions très réduites et de facture grossière. — N.A.

61	22484	Vase cylindrique à trois pieds, orné de têtes de chimères. Époque Han. — B.N.
62	22485	Coupe en bronze de 0 m. 14 de diamètre, pleine de sapèques agglomérées, au chiffre Ngū-thù. — N.A.
63	22486	Coupe du même type que la précédente, mais de 0 m. 18 de diamètre, et ébréchée. — N.A.
64	22487	Coupe brisée du même type que les précédentes, mais de 0 m. 21 de diamètre. — N.A.
65	22488	Plateau en bronze de forme rectangulaire, à bord plat, de 0 m. 18 de côté, et de 0 m. 02 de hauteur. — B.N.
66	22489	Bloc de sapèques agglomérées, au chiffre de Ngū-thù, du poids de 1 kg. 950. — N.A.
67	22490	Un lot de sapèques agglomérées, au même chiffre que les précédentes. — N.A.
68	22491	Un miroir plat très orné avec bouton de suspension. — Đ.L.
69	22492	Miroir à bord relevé, portant quatre caractères séparés par un soleil radié. — Đ.L.
70	22493	Petit miroir avec poignée brisée. Facture grossière. — Đ.L.
71	22494	Menus objets de toilette provenant de Đại-la (épingles à cheveux, pince à épiler, etc.).
72	22498	Petite pelle à parfums en bronze niellé; ne paraît pas très ancienne (provenant de Đại-la).
73	22499-22501	Garniture de poignée de sabre à deux mains (3 pièces). — Đ.L.
74	22502-22512	Embout, viroles, anneaux et boucles paraissant avoir appartenu à un char antique. — N.A.
75	22513	Cloche de 0 m. 25 de hauteur, portant la date du 1er jour du 6e mois de la 6e année du règne de Đại-Đồng (20 juillet 520 A.D.) — Gia-lâm. (Pl. XXVIII, A.)
76	22514	Tambour de bronze, décrit dans le *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, XVIII, 1, p. 23 et 24. — Ping-tsiang (Chine).
77	22515	Grand vase rond, en faïence décorée de grands ramages brun foncé, provenant de Vinh-phúc, Hà-dông (pl. XXVIII, B.)
78	22516	Grande théière en faïence blanche avec décors en relief. Cette pièce, dont seul le couvercle a subi une légère réparation, est d'une grande finesse et très bien conservée. Même provenance que le vase précédent. (Pl. XXIX, B.)





A *B*

A. Vase. Haut. : 0 m. 20. — *B*. Théière. Haut. : 0 m. 22.
(Musée de Hanoi, I. 22527 et 22516. Cf. p. 158 et 459.)



Fragment de céramique. Long. : 0 m. 19.
(Musée de Hanoi, I. 23571. Cf. p. 159.)

Dans le même ordre d'antiquités, signalons l'acquisition d'un tambour de bronze du type II, avec quatre grenouilles sur le plateau et deux anses doubles de suspension, diamètre : 0 m. 588 (I. 21961).

La section préhistorique s'est également enrichie des trouvailles faites par M. Pajot au cours des fouilles exécutées par lui dans la province de Thanh-hoa, particulièrement à Đa-bút et à Đông-sơn et sur lesquelles on trouvera ci-après une notice spéciale à la rubrique *Annam*.

La même province a fourni son tribut ordinaire de vases, bols, assiettes de terre cuite à émail jaune ou verdâtre : outre ceux trouvés par M. Pajot, nous en avons reçu un certain nombre du capitaine Patte (grotte de Đông-sơn, Đa-bút) et de MM. Aviat et Clément Huet.

M. le Résident de Bắc-ninh nous a fait parvenir une trouvaille faite à Phụng-độ (Quế-dương), comprenant quatre vases (pl. XXIX, A) et trois bols en émail jaune, et un miroir de bronze avec décors et caractères chinois (I. 22527-528).

Dans la section annamite sont entrées deux séries de peintures. La première, acquise par l'entremise de la légation de France à Pékin, se compose de 31 peintures sur soie représentant des épisodes de la guerre franco-chinoise au Tonkin en 1884-1885 (I. 21992-22022). Les Français, invariablement battus et mis en fuite, finissent par implorer la cessation des hostilités, qui leur est magnanimement accordée ; après quoi, les armées chinoises, satisfaites de la leçon qu'elles leur ont infligée, se retirent fièrement. Cette collection fut présentée à l'empereur pour lui donner une idée exacte de la campagne.

La seconde série comprend 123 aquarelles (I. 23320-23442) représentant, avec leurs costumes et leurs insignes, les divers types de l'empire d'Annam, depuis l'empereur jusqu'au soldat, en passant par les mandarins civils et militaires des divers degrés. Elles ont pour auteur Nguyễn-văn-Nhân.

Quelques intéressants fragments de céramique ont enrichi nos documents de l'époque de Đại-la thành ; l'un d'eux, provenant sans doute d'un autel en terre cuite émaillée, mérite une mention spéciale (I. 23571, pl. XXX). On y voit, au-dessous d'un décor lotiforme, un alignement d'atlantes, exécutés avec une finesse remarquable.

La section chame a reçu une tête de Çiva (?) en grès se détachant en haut-relief sur un chevet, donnée par M. Lochard (I. 23539) et deux sculptures fragmentaires envoyées par le Dr Sallet : une tête diadémée (I. 23538) provenant du Bình-định, et un torse de femme (I. 23540) provenant du Quảng-nam. On y a également ajouté les « dépôts sacrés » mis au jour par le P. H. de Pirey dans ses fouilles de Trung-quán et de Đại-hữu (juin-juillet 1926). Ils se composent de feuilles d'or en forme de tortue ou de pétales de lotus stylisés et de petits pots, de 3 à 4 centimètres de haut, les uns en terre cuite, les autres en métal, quelques-uns en or, tous contenant des morceaux de quartz, de petites pierres transparentes ou colorées ou de minces rectangles de métal.

L'art khmèr est représenté par une statuette de Gaṇeça en terre cuite émaillée, un petit vase et divers fragments de faïence à couverte jaune ou verdâtre, provenant des fouilles de M. Goloubew à Sambor (I. 23552-23564) ; par quatre têtes et un buste, don de M. Bergue (I. 23544-23570), enfin par une tête d'art angkorien (I. 23472).

Dans la section chinoise sont entrés : une Kouan-yin debout, en marbre (I. 21607, pl. XXXI), dont le nimbe porte une inscription qui la daterait, si elle était authentique, de la 21e année T'ai-yuan de la dynastie des Tsin (396 A. D.) ; trois miroirs acquis à Thanh-hoá par M. Pajot (I. 23497, 23498, 23500) ; un vase de terre

cuite imitant les formes du bronze (I. 23303); deux plaques de jade (I. 22548-22549) gravées toutes deux de caractères chinois anciens et dont la première porte au revers la Grande Ourse au-dessus d'un rocher au milieu des flots; une épée, dont la lame porte des caractères chinois anciens (I. 23304, pl. XXVII, 2). Il faut y joindre les sapèques trouvées par M. Claeys à Trà-kiệu et qui, à part une sapèque annamite des Trần (milieu du XIIIe s.), sont toutes chinoises; le plus grand nombre appartient aux Xe-XIe siècles (époque Song).

Musée de Tourane. — Le Musée a reçu par les soins du Résident de Kontum les sculptures et inscriptions provenant de Drañ-lai et de Yañ Mum qui avaient été groupées à la Résidence. C'est ainsi que la grande statue de Çiva qui trônait sur l'autel du temple de Yañ Mum (*IC.*, I, p. 561), le Çiva sur Nandin, le petit Çiva assis devant un chevet inscrit au dos, et la stèle inscrite sur trois faces (*ibid.*, p. 562, Liste Cœdès, C. 42-43), ces trois dernières pièces provenant de Drañ-lai, ont trouvé au Musée un asile plus sûr que celui qu'il avait été possible de leur assurer jusqu'ici. Il est inquiétant que l'envoi de Kontum ne comprenne ni la « statue de femme en prière » provenant du Bơmoñ Yañ du village de Plé Wao (*IC.*, I, p. 584), ni la cuve à ablutions de Kon Klor. Ces deux pierres se trouvaient encore à la Résidence de Kontum au passage de M. Henri Maspero en 1919 (*BE.*, XIX, v, 103-104) et de M. Louis Finot en décembre 1925 [1].

Une pierre d'applique de base, provenant du groupe ruiné de Phú-hưng (à 2 km. S. de Khương-mĩ, Quảng-nam) et une petite tête d'apsaras détachée d'un monument du Bình-định ont été incorporées aux collections par application de l'arrêté du 30 avril 1925, article 10.

Le Dr Sallet, conservateur du Musée, a recueilli une petite statue çivaïte de grès abandonnée après déménagement d'un bureau, et l'avant-bras gauche d'une statue dont la main tient un bouton de lotus, ce dernier fragment remis par le Dr Lenoir, qui l'avait trouvé dans l'hôpital de Faifo.

M. Parmentier a fait entrer au Musée une statue de Çiva, provenant de Xuân-nghiệp, canton de Hòa-trung, Phú-yên, qui se trouvait dans les jardins de la résidence de Sông-cầu.

Musée Khải-định. — Les collections du Musée se sont accrues en 1927 de 237 pièces environ, acquises par le Président de la Commission et le Conservateur.

Les principales de ces acquisitions sont: 1 lot important de plaques de mandarins, en ivoire et en métal; 1 tambour de pluie, en bronze; 8 lanternes en bois sculpté et verre peint; 5 grands bahuts en bois sculpté ou incrusté; 4 assiettes en cuivre émaillé, décors polychromes (inscription au dos: « Tombeau de Minh-mạng »); 1 grande boîte en bois, laquée noir et incrustée de nacre; 2 grands vases à vin, en porcelaine blanche à décors bleus; des pots à chaux, en porcelaine, en céramique, en bronze, en terre cuite; des plateaux et boîtes en bois sculpté, en bois laqué noir et incrusté de nacre, ou laqué or et rouge; des vases à vin et théières, en porcelaine et en terre émaillée;

(1) Sous cette réserve que la statue du Bơmoñ Yañ que j'ai vue à Kontum n'était point celle d'une femme en prière, mais d'un personnage assis dans la pose de l'aisance royale, avec une coiffure en tresses retombant derrière la tête, à peu près comme celle du Roi Lépreux. Il pourrait à la rigueur s'agir de deux statues différentes. — L.F.



STATUE DE KOUAN-YIN. Hauteur : 1 m. 20
(Musée de Hanoi, I. 21607. Cf. p. 450.)



A. — Kouan-yin du Musée Khải-định. (Cf. p. 461.)



B. — Kouan-yin de la collection Giudicelli. (Cf. p. 461.)



Kouan-yin de la collection Blanchard de la Brosse. (Cf. p. 485.)

des assiettes en porcelaine blanche, à décors bleus. Ces derniers objets sont venus s'ajouter à ceux de même nature constituant déjà au Musée des séries spéciales.

Enfin le Conservateur du Musée Khải-định a profité de son congé en France, pour y effectuer l'achat de nombreux documents cartographiques, iconographiques et bibliographiques, concernant l'ancienne Cochinchine. L'acquisition de ces documents a permis la constitution au Musée, d'une nouvelle section, qui a été ouverte au public à la fin de l'année dernière.

Durant l'année 1927, il a été fait don au Musée des objets suivants : par le P. H. de Pirey, d'une collection de pièces et de fragments céramiques provenant du lac de Bau-tro (Đồng-hới), ainsi que d'un *rasuñ butău* (brisé) avec son rouleau ; — par M. Clément Huet, à Hanoi, d'une petite jarre en terre à couverte émail jaunâtre (époque Song) ; par la Mission de Huê, de deux pierres tombales, l'une ayant appartenu à la tombe de Mgr de La Baume, l'autre à celle d'un officier hollandais ; par M. Liên, commerçant à Hanoi, d'un groupe en marbre (déesse sur lion), dans lequel il y a sans doute lieu de reconnaître une interprétation chinoise de Siṃhanāda-Lokeçvara (pl. XXXII, A), et de deux statues en grès ; par M. Delacour, d'un brûle-parfums Bát-tràng ; par M. Hồ-phú-Viên, thương-thư au Nội-các, d'un salon annamite, se composant d'une table, d'un guéridon, de deux fauteuils, de 5 panneaux muraux, ainsi que de divers autres petits objets ; par M. Peyssonnaux, de deux estampes : « Ordre de la marche du Roy du Tunquin quand il sort de son Palais » et « Quand il va à la guerre ».

Le Résident supérieur en Annam avait été pressenti au cours de l'année 1927 par le Président de la Commission d'administration du Musée au sujet de la création dans cet établissement, d'une section des antiquités chames. Cette section a été créée par arrêté du 26 décembre 1927 sur la proposition du Résident supérieur en Annam et sur celle du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Il sera ainsi offert au public une sélection de pièces représentatives de l'art cham, le dépôt de celles-ci devant être effectué au Musée Khải-định par l'Ecole française d'Extrême-Orient.

9.100 visiteurs, dont 450 Européens, ont émargé au registre statistique du Musée en 1927, contre 7.000 en 1926, 3.900 en 1925 et 1.600 en 1924 ; cette progression semble démontrer de façon évidente le succès rencontré par le Musée dans les milieux européens et indigènes.

Le Musée Khải-định est, de plus, fréquenté, indépendamment des touristes étrangers et Indochinois de passage à Huế, par les ouvriers indigènes de diverses professions, qui viennent y copier certains meubles et objets d'art.

Les collections du Musée qui comprenaient 579 objets en 1923, en renferment actuellement 2.850.

Musée de Saigon. — Depuis de longues années, l'Ecole Française d'Extrême-Orient a saisi toutes les occasions d'appeler l'attention du Gouvernement de la Cochinchine sur la nécessité de créer à Saigon un musée archéologique. Le principal intérêt qui motivait notre insistance était la conservation des précieux vestiges de l'art khmèr et surtout prékhmèr qui surgissaient à chaque instant du sol des anciennes provinces cambodgiennes de Cochinchine et que le particularisme local répugnait à céder au Musée de Phnom-Penh, sans pour cela se décider à les pourvoir d'un abri suffisant. Il semblait que cette regrettable situation dût s'éterniser : elle vient

au contraire de prendre fin avec une merveilleuse rapidité. Il a suffi pour cela qu'un gouverneur d'esprit large et de volonté ferme prît l'idée en main avec la résolution d'aboutir.

Sur l'initiative de M. Blanchard de la Brosse, un arrêté du Gouverneur général du 24 novembre 1927, que M. de la Brosse lui-même a eu le privilège de signer par délégation, a créé à Saigon, sous le nom de Musée de la Cochinchine, un musée d'art, d'histoire, d'archéologie et d'ethnographie, placé sous l'autorité du Gouverneur de la Cochinchine et sous le contrôle scientifique de l'École française d'Extrême-Orient. Le Conservateur du Musée est présenté à la nomination du Gouverneur par le Directeur de l'École française. Le Chef du Service archéologique est chargé, en principe, sous l'autorité du Directeur de l'École, d'établir le cadre de classement et le catalogue des collections artistiques et archéologiques du Musée.

Par arrêté du 28 novembre, le Gouverneur de la Cochinchine a fixé le plan de l'édifice, la classification générale des collections et leur répartition entre les différentes salles, enfin le règlement intérieur de l'établissement.

Construit sur les plans de M. Delaval, Chef du Service central des Bâtiments civils, le musée doit s'élever sur un emplacement admirablement choisi, boulevard Norodom, à la lisière du Jardin botanique. Il fera sans nul doute honneur à la ville de Saigon et inspirera aux visiteurs étrangers le désir de prolonger leur séjour en Indochine pour admirer dans leurs pays d'origine, au Champa, au Cambodge, au Laos, les arts dont des spécimens bien choisis leur seront offerts dans le grand port du Sud.

En associant intimement l'École française à la réalisation de ce noble projet, M. de la Brosse nous a témoigné une confiance que nous apprécions hautement et que nous nous efforcerons de justifier.

Tonkin — *Cérémonies contre le choléra, à Hanoi, en mai 1927.* — L'épidémie de choléra qui sévit au Tonkin dans le courant de mai 1927 a donné lieu à de nombreuses cérémonies annamites qui méritent d'être décrites (cf. pl. XXXIV).

Le long de certaines rues, étaient disposées de longues théories de personnages votifs, en papier colorié, représentant un défilé militaire. L'un d'eux, qui occupait toute la longueur de la rue des Ferblantiers, était remarquable par la fidélité des éléments qui le composaient : musiciens, *linh*, l'arme sur l'épaule, placés par série sur une même planche, canons, éléphants caparaçonnés, montures des généraux. L'école annamite de cette rue était transformée en une sorte de lieu de réunion où les donateurs du quartier venaient apporter leurs offrandes. Les personnages étaient demi-grandeur naturelle. Mais les plus intéressantes de ces manifestations consistèrent en processions d'un déploiement inusité de personnel et de matériel. La pagode de Ngọc-sơn 玉山, sur le Petit Lac, était leur point de départ, et, durant trois journées, les 19, 20 et 21 mai, elles rayonnèrent successivement dans les rues des quartiers de l'Ouest, du Nord et du Sud de la ville de Hanoi.

Voici l'ordre suivi dans le défilé, tel que nous avons pu le noter le 21 mai. La procession débutait par des groupes d'acteurs dans des voitures ornées de palmes et représentant, l'un les huit immortels, l'autre le célèbre pèlerin chinois Hiuan-tsang 玄奘 (ann. Huyền-trang), accompagné du démon Đại-Thánh 大聖. Ces figurants étaient eux-mêmes précédés de tablettes, de lanternes et de bannières inscrites qui annonçaient le passage de Văn-Xương 文昌, génie de la littérature, et





Hanoi. — Procession contre le choléra. (Cf. p. 462.)

de Quan-Vũ 關羽, dieu de la guerre, ou guidaient le cortège, par les expressions : *lộ-kinh* 路徑 « route et sentier », *thanh-đạo* 清道 « nettoyez le chemin ».

La procession proprement dite débutait par le cortège de Quan-Vũ. Les groupes de bannières évoquant les cinq éléments : le feu, les minéraux, la terre, le bois et l'eau, et les cinq points cardinaux : Sud, Ouest, Centre, Est et Nord, par leurs couleurs rituelles, le rouge, le blanc, le jaune, le bleu et le noir, attributs des génies qui y exercent leur puissance, les dais brodés et les orchestres de tambours et de gongs, précédaient l'énorme sabre de cuivre, le *thanh-long-đao* 青龍刀 « en forme de dragon bleu », attribut du dieu de la guerre. Il était suivi de deux fiers cavaliers montés sur deux chevaux blanc et pie, figurant l'un Chu-Xương 周倉, lieutenant de Quan-Vũ, le *thanh-long-đao* sur l'épaule, l'autre Quan-Bình 關平, fils adoptif de Quan-Vũ, portant la boîte des sceaux sur le côté et l'épée d'apparat à la main. Enfin, richement caparaçonné, venait le cheval en bois laqué « rouge [et rapide comme] le lièvre », le Xích-thố-mã 赤兎馬 de Quan-Vũ.

Le cortège du génie du monticule de Ngọc-sơn 玉山 venait après : symbolisé par un brûle-parfums, placé dans un autel couvert, abrité de deux dais et porté à bras, il était précédé d'éventails, de musiciens munis de tambours plats et de clarinettes, de dais et de bannières représentant les cinq éléments ainsi que d'une table couverte de fleurs naturelles figurant des monceaux d'or et d'argent (*cây vàng cây bạc*). Sur deux tablettes en bois laqué, l'inscription *tĩnh-túc* 靜肅 invitait les assistants au respect.

Aussitôt après défilaient de nouvelles tablettes portant les mots *hồi-tị* 廻避 « garez-vous ! », d'autres étendards, des armes, la main portant un pinceau, image du pouvoir civil, le poing fermé évoquant le pouvoir militaire, un orchestre d'enfants (flûtes, gongs et instruments à cordes) et l'inscription *cửu-thiên khai-hoá Văn-Xương đế-quân* 九天開化文昌帝君 « L'empereur Văn-Xương descend des neuf cieux pour instruire les hommes » sur deux longues bannières de soie brodée. Devant le char était l'épée d'apparat de Văn-Xương et les deux *tiết-mao* 節旄, formés de 7 touffes de poils blancs montées sur de longues hampes et représentant l'autorité, emblèmes réservés aux mandarins pourvus d'un titre de noblesse et aux envoyés impériaux. Séparé de celui-ci par des porteurs d'armes et de bâtons en bois laqué, venait un nouveau char sur lequel étaient déposés les livres sacrés (*kinh* 經) attribués à Văn-Xương, Quan-Vũ, Trần-hưng-Đạo 陳興道 et Lã-động-Tân 呂洞賓, qui ont leur autel dans la pagode de Ngọc-sơn. Les brûle-parfums qui sont censés représenter l'esprit de ces génies n'ont pas été sortis, car, au dire des notables présents à la cérémonie, il suffit de promener les livres sacrés qui leur sont attribués pour chasser les esprits malfaisants.

Des armes de cuivre suivaient ce char, puis un nouveau sabre « en forme de dragon bleu », en bois laqué abrité par un dais, arme de Quan-Vũ. Une tablette porte l'inscription *hiệp-thiên đại-đế* 協天大帝 sur une face (« Le grand empereur [Quan-Vũ] qui est l'associé du ciel ») et sur le côté opposé 歷朝敕贈 *lịch-triều sắc tặng* « ayant obtenu des brevets royaux sous plusieurs règnes ».

Enfin, fermant la marche du cortège, venait le grand char du Buddha. Les livres sacrés qui le symbolisaient étaient abrités par un dais en forme de *quạt-vả* (1). Il

(1) Cf. G. Dumoutier, *Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites*, p. 122-123.

était suivi des notables en robe bleue, entouré des saluts respectueux des assistants. Une dizaine de femmes suivaient respectueusement le défilé. Il était précédé d'un orchestre, de deux jeunes acteurs musiciens et d'une énorme baguette d'encens verte en spirale conique, agrémentée de fleurs de papier collées à ses lacets.

Tout le long du parcours, faisant la navette, allant, venant, se précipitant, un long dragon à la tête écarlate et argentée, au corps vert, jaune et rouge, se dépensait en contorsions; il était précédé de la sphère symbolisant le feu du ciel, associée, comme dans toutes ses représentations, à la puissance bienfaisante du dragon.

Des autels avaient été installés devant l'entrée des maisons. La procession était saluée de salves bruyantes de pétards et son passage se déroulait dans leur fracas et leur fumée. La lourde épée de cuivre de Quan-Vũ et les chars, en particulier celui du Buddha, semblaient exciter particulièrement la vénération de la foule. Les vieilles femmes se prosternaient dans la poussière ou faisaient brûler des feuilles de papier doré et des baguettes d'encens. Ayant quitté la pagode de Ngọc-sơn vers 8 heures du matin, la procession évolua lentement le long de son itinéraire. Au passage de la route de Huế, le dragon venait s'enrouler autour des banians où demeurent des génies ou se précipitait vers les salves de pétards. L'ordre resta relativement ce qu'il était au début et, vers 16 heures, le défilé avait regagné la pagode du Petit Lac qui resta illuminée le soir.

Une statue de Kouan-yin. — Une intéressante Kouan-yin de bronze a été récemment acquise à Yunnan-fou par M. Lucien Giudicelli, administrateur des Services civils, qui a bien voulu nous autoriser à en reproduire la photographie (pl. XXXII, a). La statue avec son socle mesure 0 m. 85. Elle a 14 paires de bras, dont une seulement est modelée à la façon de bras humains réels. Quant aux autres bras, ils affectent une forme plutôt schématique. On remarquera également que, dans cette idole, la région abdominale correspond à une anatomie plus conventionnelle que celle du buste. Le bodhisattva est coiffé d'une couronne à cinq lobes. Les deux bras supérieurs soulèvent l'image du dhyânibuddha Amitâbha trônant sur un lotus au-dessus de nuages stylisés. Parmi les attributs on reconnaît le disque solaire et la lune. Le front est marqué d'un troisième œil.

Annam. — Fouilles de Thanh-hoá. — Le *Bulletin* a déjà signalé plusieurs fois (1) les fouilles conduites par M. Pajot dans le Thanh-hoa, et le profit qu'elles avaient valu à notre Institution. Diverses circonstances ont retardé et retardent encore leur publication détaillée, mais nous devons dès aujourd'hui apporter quelques précisions sur cette œuvre considérable.

Dans le delta du Sông Mã, il n'est pas beaucoup de régions qui n'aient sollicité l'attention de M. Pajot, et d'où il n'ait envoyé à l'Ecole quelques céramiques intéressantes; mais les fouilles principales, les seules dont il sera question ici, ont eu lieu d'une part sur la lisière septentrionale de la plaine alluviale, à Đa-bút, d'autre part aux environs et au Nord du chef-lieu actuel de la province, vers Đông-sơn.

(1) Cf. *BEFEO.*, XXIV, 642-643; XXV, 275, 478, 571; XXVI, 447.

I. *Kjökkenmödding de Đa-bút.* — Les fouilles de Đa-bút (phủ de Quảng-hoá, canton de Bồng-thượng) nous reportent en effet en pleine préhistoire.

Le dépôt est situé à 25 km., à vol d'oiseau, au N.-O. du chef-lieu [1], sur la rive gauche du Sông Mã, tout près du village de Đa-bút, qui est assis à la base méridionale des collines de porphyrites par où débute le huyện de Thạch-thành. Il s'élève lui-même sur une plate-forme rocheuse, aujourd'hui enfouie de 1 m. 50 sous les alluvions récentes, qui l'isolent par un isthme étroit et marécageux de la montagne de Đa-bút, et étalent au Sud, vers le Sông Mã, de vastes rizières.

Les travaux, entrepris par M. Pajot dès la fin de 1925, bénéficièrent pendant l'hiver 1926-1927, de la grande compétence du capitaine Patte, alors détaché au Service géologique de l'Indochine. Ils étaient terminés en mars 1927.

Le dépôt est constitué par un conglomérat de petites coquilles de rivière (corbicules), de limnées et paludines (genres escargots de marais), et, en quantité beaucoup moins grande, de grosses huîtres vivant encore aujourd'hui à l'embouchure des fleuves, et de coquilles fuselliformes (couteaux, cyprinides) ; ces dernières, percées d'un trou, semblent avoir servi de parure. Il est de forme ovale, long de 50 m. environ, large de 32 m., épais de 4 m.50 au-dessus de la roche en place (dont plus de 1 m. au-dessous du niveau de la plaine), d'un volume de plus de 7.000 m^3. Il se divise en une dizaine de couches assez régulièrement stratifiées, et marquant sans doute autant de stades d'habitat, car on observe, à leur séparation, des traces de piétinement et des cendres.

Débris d'animaux. — Les principaux appartiennent à des races de gros et petits bovidés, à des cervidés, à des cochons ou sangliers, et à de petits quadrupèdes, tels que chien, chat, porc-épic, etc. Furent en outre découverts : des dents de panthère, de tigre, d'ours, dont plusieurs semblent avoir été utilisées comme parure, des os d'oiseaux, des arêtes de poissons façonnées en poinçons ou aiguilles, des carapaces de tortues de marais. Tous ces débris, qui appartiennent à la faune actuelle comme les coquillages, sont beaucoup moins abondants que ceux-ci, qui étaient certainement l'essentiel de la subsistance des occupants.

Céramique. — Une assez grande quantité de débris de céramique ont été exhumés à tous les étages et dans toutes les parties de la fouille. Ils proviennent de poteries moulées au panier, d'une contenance maxima de 10 litres, d'une forme cylindrique, un peu évasée au col (dimensions et galbe établis d'après les plus gros fragments), d'une pâte grossière et mal cuite.

Industrie lithique. — Le dépôt a livré plus de 200 armes ou outils de pierre. Ce sont des haches, des coups de poing, des racloirs, des broyeurs, pilons ou polissoirs. Souvent leur forme n'a rien de caractéristique ; la plupart sont de simples galets de roche verte ramassés dans le lit des torrents qui dévalent des collines voisines ; certains ont servi sans retouches ; à d'autres on a fait sauter quelques éclats, mais beaucoup ont reçu à leur partie active un léger polissage. Cette industrie lithique

(1) Au Nord de la feuille n° 72 (Yên-định) de la carte au 1/25.000e du Service géographique de l'Indochine.

rudimentaire s'apparente à celle qu'ont révélée certaines grottes fouillées dans le massif tonkinois du Bắc-sơn par M. Mansuy et M[lle] Colani, en particulier celle de Lang-cuom (1), et on peut l'attribuer à un néolithique inférieur, le plus ancien stade d'humanité jusqu'ici découvert en Indochine.

Débris humains. — On a relevé des traces certaines de sépultures. Dans les groupes D, E, F (pl. XXXV), les corps avaient été placés dans la position accroupie, les genoux un peu écartés vers les aisselles, les mains paraissant avoir été ramenées sous le menton. Les crânes étaient enduits d'ocre, sans qu'on puisse en déduire qu'un décharnement artificiel précédait l'inhumation. En E, deux crânes se faisaient face, dont un enfant, et les trois sépultures présentaient une hache assez bien travaillée, avec quelques coquilles fuselliformes.

Près de F, a été mise au jour une pierre haute de 0 m. 70, épaisse de 0 m. 08, de forme amygdaloïde, taillée en pointe aiguë, et plantée face à l'Est comme une stèle ; c'est peut-être un objet votif.

Les calottes crâniennes, brisées, n'ont pas permis de mesures rigoureuses ; il semble qu'on ait affaire à une race dolichocéphale (négritos ? indonésiens ?).

II. *Fouilles de Đông-sơn.* — Le village de Đông-sơn (phủ de Đông-sơn, canton de Thọ-hạc) est situé (2) à 4 km., à vol d'oiseau, au Nord de la citadelle de Thanh-hoá sur la rive droite du Sông Mã, en amont de Hàm-rồng. Il est construit au débouché occidental d'une gorge longue d'environ 200 m. qui accède d'autre part au fleuve et sépare deux collines de quartzites, de schistes et de calcaires. Les indigènes, dans leurs travaux agricoles, exhumaient souvent de vieux bronzes ou poteries ; c'est principalement sur les basses pentes de la colline méridionale que se sont poursuivies les fouilles de M. Pajot en 1925-26-27.

Ces fouilles ne sont pas homogènes comme celles de Đa-bút ; elles révèlent des stades de civilisation bien postérieurs, vraisemblablement tous historiques, mais très divers. Cependant, les plus intéressantes, les plus fructueuses se sont déroulées à l'Est du village et au Sud de la gorge, à quelques mètres seulement de la berge même du fleuve.

a) Celles-ci livrèrent, sous 2 à 3 mètres d'éboulis, un plus ou moins grand nombre de pierres taillées ou polies en forme de coups de poing (3), ou plus rarement de haches, mais elles étaient toujours mélangées à des instruments de bronze ; peut-être même n'avaient-elles plus aucune utilisation pratique et étaient-elles seulement des objets de culte.

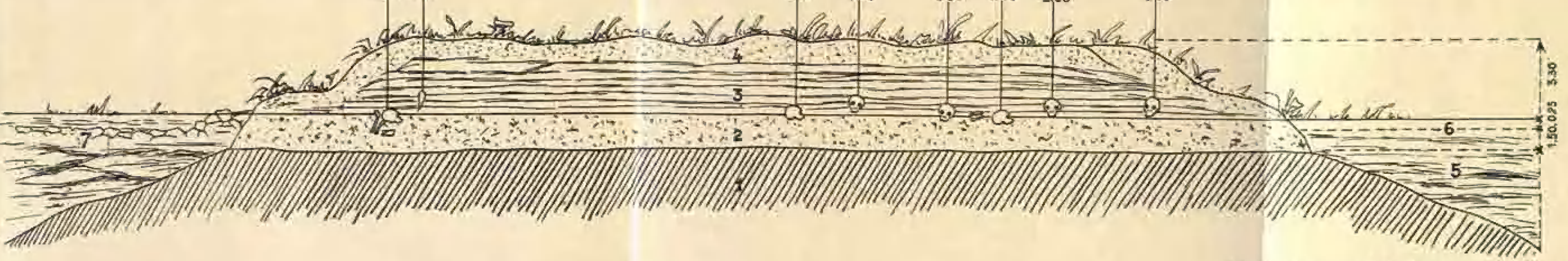
Le bronze revêt quelques formes nouvelles et curieuses ; c'est par exemple un vase au long tuyau à figure de bec (I. 19581, pl. XXXVI), un autre aplati comme un

(1) Cf. *BEFEO.*, XXV, 477-480.

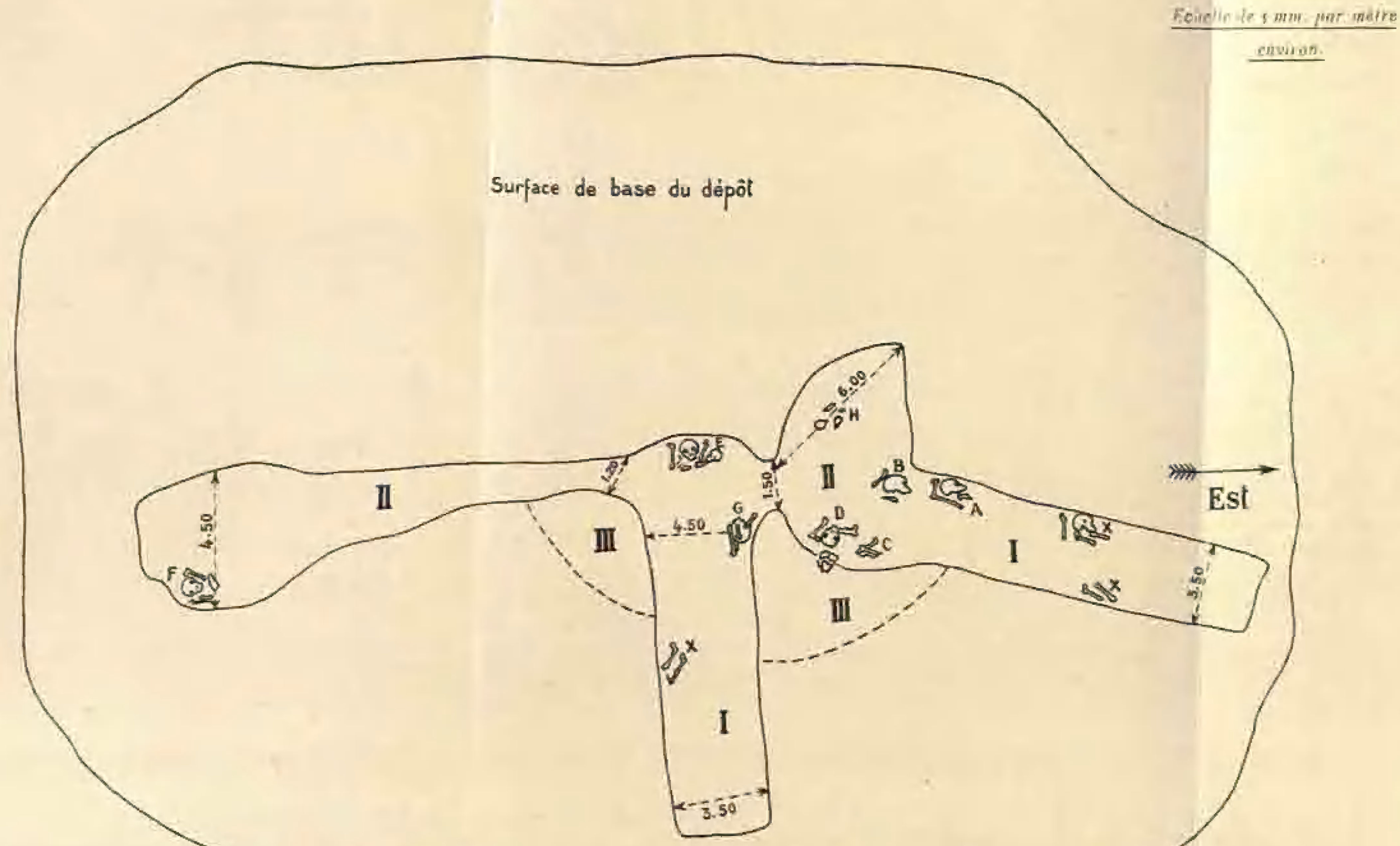
(2) Cf. feuille n° 75 (Thanh-hoá) de la carte au 1/25.000e.

(3) Rappelons que sur la rive gauche du fleuve, et un peu à l'aval de Đông-sơn à Hàm-rồng, M. Pajot a découvert, dans une caverne, une brèche ossifère, contenant des débris de poteries et des coquilles marines ; M. Mansuy attribue ce gisement au néolithique supérieur (Mansuy, *Contribution à l'étude de la préhistoire de l'Indochine*, VIII. *La caverne sépulcrale néolithique de Ham-rông, près Thanh-hoá* [*Annam*]. Bulletin du Service géologique de l'Indochine, XIV, vi, 1925.)

PLAN & COUPE
DU DÉPÔT PRÉHISTORIQUE DE
ĐA-BÚT
PHỦ DE QUẢNG-HOÁ (THANH-HOÁ)



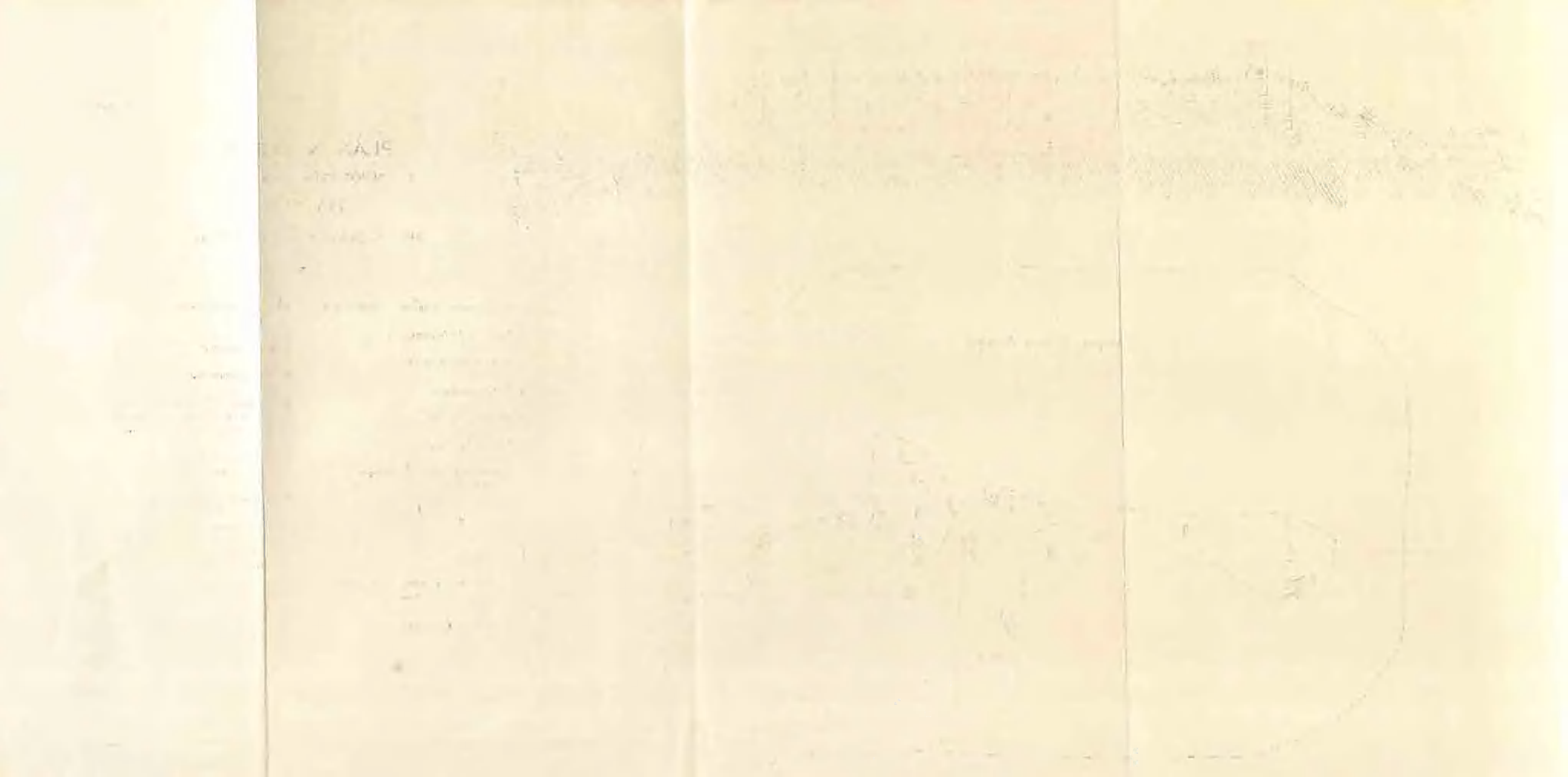
Échelle de 5 mm. par mètre environ.



1 Roche tendre en surface (porphyrites).
2 Partie du dépôt immergée.
3 Partie du dépôt stratifiée.
4 Partie remaniée.
5 Alluvions récentes.
6 Rizières inondées.
7 Enrochement artificiel, d'époque indéterminée.

I Fouille de 1925.
II Fouille de Décembre 1926 à Janvier 1927, avec M. Patte.
III Fouille de Mars 1927.

××× Fragments humains.
A-B Fragments de crâne et os longs.
C Fragments d'os longs.
D Fragments de crâne et os longs. Hache, coquilles fuselliformes percées. Grosses pierres.
E Cranes d'adulte et d'enfant, haches, os longs.
F Squelette entier, hache.
G Ossements.
H Ossements divers d'animaux. Céramique.



bidon de soldat et dont le goulot simule un bouton de fleur (I. 19304, pl. XXXVII); un couvercle (?) finement décoré (I. 19564) et surmonté d'un bélier (?). En outre, ont été exhumés quantité d'objets en bronze d'un type déjà connu, en particulier par la collection d'Argence, récemment acquise par notre Musée : ce sont des haches, des lances ou falariques, des pointes de flèches parfois agglomérées en véritables paquets, des poignards dont l'un à manche anthropomorphe (I. 22996, pl. XXVII, c), des bracelets, des vases divers dont plusieurs à forme tronconique, des tambours, dont l'un de 25 cm. de haut, un autre de 10 cm., un troisième de 5 cm. seulement, au plateau orné de grenouilles comme la plupart des nombreux instruments similaires déjà découverts ; un miroir qui malheureusement n'a pu être reconstitué qu'en partie.

On a découvert aussi quelques fragments, assez rares, d'armes en fer.

La parure, outre celle de bronze, est surtout représentée par des disques de grandeurs diverses, d'un marbre vert, qui provient vraisemblablement des carrières encore exploitées de Nhuệ-thôn, sises au S.-O. de la citadelle ; c'étaient sans doute des boucles d'oreilles [1]. Un cubitus portait encore un bracelet d'une matière vitreuse très dure, et de couleur verte.

Tout cela était accompagné de pièces de céramique variées, dont plusieurs étaient encore intactes, ou à peu près. Ce sont surtout de petits pots en terre rouge, sans décoration, et des vases plus grands, d'une matière blanche et fine, à décor géométrique (réticules, quadrillages, cercles traversés d'une croix, losanges, etc.) ; certaines ont une forme très spéciale qui n'en décèle pas toujours clairement l'utilisation.

La facture des bronzes et la découverte de quelques sapèques paraissent permettre d'attribuer cet ensemble à l'époque des Han. Il y avait là, dans une excellente position stratégique et commerciale, une agglomération qui devait s'étendre assez loin vers l'Est, à l'emplacement du lit actuel du Sông Mã, qui coulait alors plus loin de la colline. Parmi les pièces découvertes, les unes semblent avoir été ensevelies avec des cadavres, dont on a retrouvé les squelettes dans la position allongée ; certains vases de bronze portent encore des lambeaux d'une étoffe grossière, conservée par l'oxyde de cuivre qui l'avait imprégnée ; d'autres gardent des traces d'ocre rouge. Les autres objets peuvent représenter le mobilier d'habitations construites sur des plates-formes excavées dans le flanc de la colline ; M. Pajot a reconnu des accotements de terre glaise qui délimitaient peut-être des foyers. Beaucoup de pièces, vases de bronze, piles de poteries, gisaient dans la terre, couchées de l'aval vers l'amont, comme si les cases avaient été renversées violemment par un accident naturel, un typhon par exemple.

b) En plusieurs endroits, M. Pajot a ouvert des tombeaux de briques, dont les plus grands sont voûtés, et qui semblent remonter à une époque antérieure au VI[e] siècle de notre ère. De dimensions très diverses, ils contenaient des poteries, écuelles, lampes, etc., jarres d'une contenance qui pouvait atteindre 60 litres, et dont certaines étaient remplies de sapèques des Han. Ils avaient dû recevoir aussi des

---

(1) A cause de leur abondance, on peut aussi penser qu'elles étaient utilisées comme monnaie.

objets de bronze, mais ceux-ci semblent presque toujours avoir été volés, ou déménagés ; on n'en retrouve généralement que des fragments infimes.

Des tombeaux analogues ont été reconnus et fouillés dans tout le delta du Sông Mã [1], en particulier vers le phủ de Hà-trung, le huyện de Nông-cống, et Lạch-trường ; l'un, vers Đô-lên (Hà-trung), ne mesurait pas moins de 10 m. de long, 2 m. 60 de large, et 2 m. 30 de hauteur de voûte ; malheureusement il avait été pillé, comme la plupart.

c) Enfin ont été mises au jour des sépultures plus récentes, qui remontent vraisemblablement à l'époque des Song, et enfermaient des pièces de céramique blanche et fine, souvent émaillée, dans une disposition presqu'invariable. Le sol du Thanh-hoá a déjà livré et continue à livrer de très nombreuses poteries de ce type.

Fouilles au Quảng-bình. — Notre correspondant, le P. Henri de Pirey, a fait dans la province de Quảng-bình quelques fouilles, qu'il convient de mentionner bien que le sort lui ait été cette fois moins favorable que dans ses précédentes explorations.

Les travaux du chemin de fer de Đồng-hới à Đông-hà ayant mis au jour un ancien tombeau chinois au km. 84,600, entre la gare de Lệ-kỳ et le pont de Long-đại, le P. de Pirey s'y est rendu pour procéder à une reconnaissance (18-21 octobre 1927). Le tombeau, orienté Est-Ouest, se composait d'une chambre simple, sans chambres latérales ; il était couvert d'une voûte en plein cintre, formée de deux rangs de briques de 0 m. 18 d'épaisseur chacune, la voûte ayant ainsi 0 m. 36 d'épaisseur. La partie cintrée avait 1 m. 60 de large et les piédroits 0 m. 60 ; l'extrémité du tombeau était fermée par un mur de briques de 0 m. 40 d'épaisseur. La fouille n'a rien fait découvrir, sinon un petit anneau d'or, quelques grains et un morceau de bronze et des débris de bracelets de cuivre.

Du 9 au 19 novembre, le P. de Pirey a dégagé les vestiges d'un ancien temple cham, situé à 1 km. environ de la route mandarine, au km. 190, sur la rive N. du Sông Dinh (« fleuve du camp ») qu'il domine d'une hauteur de 9 à 10 mètres. Ils se composent de deux tours de briques, toutes deux réduites à deux faces et presque complètement rasées. On n'a trouvé que les restes de deux autels brisés, dont l'emplacement avait été fouillé par des chercheurs de trésors. Les vieillards du village racontent que, du temps de Gia-long, cette partie du village avait été occupée par des mandarins civils, alors que, de l'autre côté du fleuve, il y avait le grand camp de Dinh Ngoi et toutes les troupes avec les mandarins militaires : c'est sans doute en raison de cette occupation que le monument a été fouillé et ruiné de fond en comble.

Fouilles de Trà-kiệu. — Une grande partie des pièces constituant le fonds du Musée cham de Tourane et parmi celles-ci, les plus belles, provient d'un site connu, situé à moins de 30 km. au Sud de cette ville, à vol d'oiseau, sur la route qui conduit à proximité du cirque de Mi-sơn.

Ce site est caractérisé par la présence des traces d'une citadelle, dont deux murailles sont indiquées sur les cartes du Service géographique. Occupé par un groupe de

---

(1) Cf. aussi, pour le Tonkin, *BEFEO.*, XVII, 1, 1-32.



ĐÔNG-SƠN. Vase de bronze. Haut. : 0 m. 10. (Musée de Hanoi, I. 19581. Cf. p. 466.)





ĐÔNG-SƠN. Vase de bronze en forme de bidon.
Haut. : 0 m. 25. (Musée de Hanoi, I. 19304. Cf. p. 467.)

villages du nom de Trà-kiệu, il fut visité par M. H. Parmentier quand celui-ci établit l'inventaire des monuments chams de l'Annam (1). Les vestiges épars à la surface du sol furent réunis aux pièces déjà exposées à Tourane dans le jardin où devait s'élever plus tard le Musée cham.

Mais des traductions de textes anciens et particulièrement de relations de voyageurs chinois devaient attirer à nouveau l'attention sur ce site.

Après une étude où M. Pelliot, en 1904 (2), était amené à situer au Quảng-nam la capitale chame, M. Aurousseau, dans une étude critique d'un ouvrage de M. G. Maspero et complétant celui-ci par de nouvelles traductions (3), précisait l'emplacement probable de la capitale sur le site de la citadelle de Trà-kiệu, qui aurait donc été capitale de la commanderie de Siang sous les Ts'in (IIIe siècle avant notre ère), capitale du Siang-Lin sous les Han et capitale du Champa depuis la fondation de ce royaume vers 192 A.D. jusqu'à 757, puis de 860 à 982.

Actuellement, le souvenir de Sinhapura ne subsistait plus à Trà-kiệu que par la présence de deux murailles de la citadelle, et par quelques vestiges épars jugés trop imparfaits pour être transportés à Tourane, enfin par les relations des voyageurs qui y étaient passés peu après la conquête et avaient laissé le récit de leur voyage (4).

Seules des fouilles méthodiques, pratiquées aux points susceptibles de retenir l'attention, ainsi que des recherches attentives pouvaient vérifier l'existence présumée d'un emplacement historique aussi important en ce point.

M. Claeys a été chargé de cette mission en juin 1927 et c'est le compte rendu de cette première campagne de recherches et de fouilles qu'il présente dans la note suivante.

Configuration du site de Trà-kiệu. — Le site de Trà-kiệu se présente sous l'aspect d'une assez forte agglomération comprenant un ensemble de cinq villages ; ceux-ci se répartissent autour de l'emplacement de l'ancienne citadelle, dont deux murailles sont nettement indiquées par deux levées de terre rectilignes : l'une strictement orientée de l'Est à l'Ouest, est d'une longueur de 1 km. 700 environ, et l'autre située à l'extrémité Est de la première, et orientée vers le Nord-Nord-Ouest, est longue de 500 m. environ. Au Nord de la première de ces murailles, après une largeur de rizières de 300 m. se trouvent différents monticules dont l'un, assez important, forme une petite colline aux pentes très abruptes, haute de 25 à 30 mètres au-dessus de la plaine environnante. C'est la colline de Bửu-châu, actuellement couronnée par une chapelle élevée en commémoration de la résistance victorieuse des catholiques aux persécutions dont ils furent l'objet en 1885 (près de 1500 catholiques habitent encore la région). Il y a vingt-cinq ans, C. Paris décrivait sur ce mamelon les derniers débris d'une tour qui ont disparu complètement aujourd'hui. A l'Est de cette colline et à 200 mètres de celle-ci, se trouve un second monticule haut seulement de 9 mètres : c'est

(1) H. Parmentier, *Inventaire descriptif des monuments čams de l'Annam*, T. I. (1909), p. 288 sqq. (cité sous la forme abrégée *IC*.)

(2) P. Pelliot, *Deux itinéraires de Chine en Inde*, *BEFEO.*, IV, 191.

(3) *BEFEO.*, XIV, ix, pp. 8 sqq.

(4) Cf. Ch. Lemire, Tour du Monde, 1894. C. Paris, Bulletin de Géographie historique, t. XVII, 1902. Id., L'Anthropologie, t. III, 1892, p. 141.

là que furent trouvées les principales pièces du Musée de Tourane (pl. XXXVIII, plan général, points A et B). En plus de ces deux élévations, il était facile de reconnaître certains points où de nombreux fragments de briques chames, soit épars à la surface du sol, soit entassés en bordure des cultures, laissaient supposer le souvenir d'un édifice en cet endroit.

D'autre part, les qualités d'homogénéité et aussi les dimensions généreuses des briques chames ont toujours provoqué l'envie des Annamites et, en bien des points, des fouilles avaient été pratiquées, sortes de carrières de briques susceptibles de retenir l'attention.

En ce qui concerne les remparts de la citadelle, ceux du Nord et de l'Ouest furent rapidement reconnus. La muraille du Nord commence à l'Est du mamelon, que, pour plus de commodité, nous désignerons sous le nom de point A, et se dirige vers l'Ouest ; elle cesse au droit de la colline de Bửu-châu, tangentiellement au Nord de celle-ci, pour reprendre dans son axe, puis, après un léger fléchissement vers l'extérieur, elle se dirige franchement vers l'Ouest, parallèlement à sa première direction. Sa largeur moyenne est de 30 à 35 mètres. Elle se présente actuellement sous l'aspect d'une levée de terre, d'assise large, aux pentes douces, presque entièrement occupée par les maisons et le marché de Trà-kiệu-thượng. Il est donc difficile de la suivre de bout en bout et c'est pour cela sans doute qu'elle n'avait pas encore été reconnue. Des excavations pratiquées par les habitants en diverses circonstances ont, paraît-il, toujours mis au jour des briques chames, souvent à peu de profondeur. La distance moyenne qui sépare l'axe de la muraille de la route locale, sensiblement parallèle, varie entre 40 et 60 mètres.

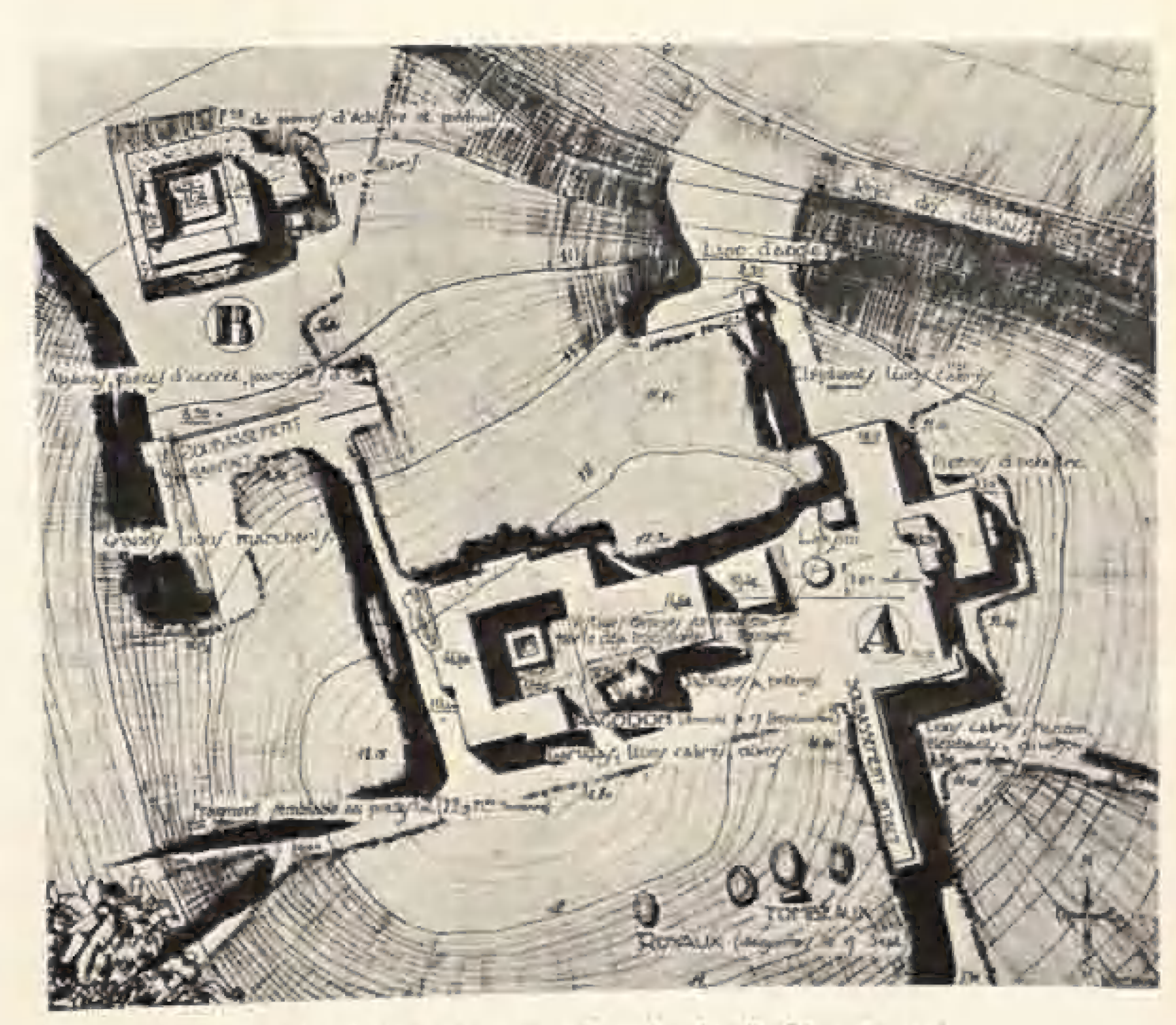
Sur la fraction Nord de la muraille de l'Ouest s'élève l'église d'une importante mission catholique. Ce rempart n'existe plus vers le Sud, le cours du ruisseau, qui en était sans doute le fossé, ayant dû le disloquer par érosion. En un point légèrement au Sud de l'église, une fouille récente pratiquée par les habitants a déterminé exactement l'emplacement d'un mur cham en bon état.

Au Sud, l'emplacement de la citadelle est nettement limité par une longue levée de terre rigoureusement rectiligne qui constitue la muraille. Tandis qu'à l'Ouest elle se perd dans un groupe d'habitations, une sorte d'étang, où l'eau demeure toute l'année, la limite à l'autre extrémité et la sépare de la muraille de l'Est qui part de ce point-là. Cette dernière partie des fortifications de la citadelle chame se dirige vers le Nord-Nord-Ouest.

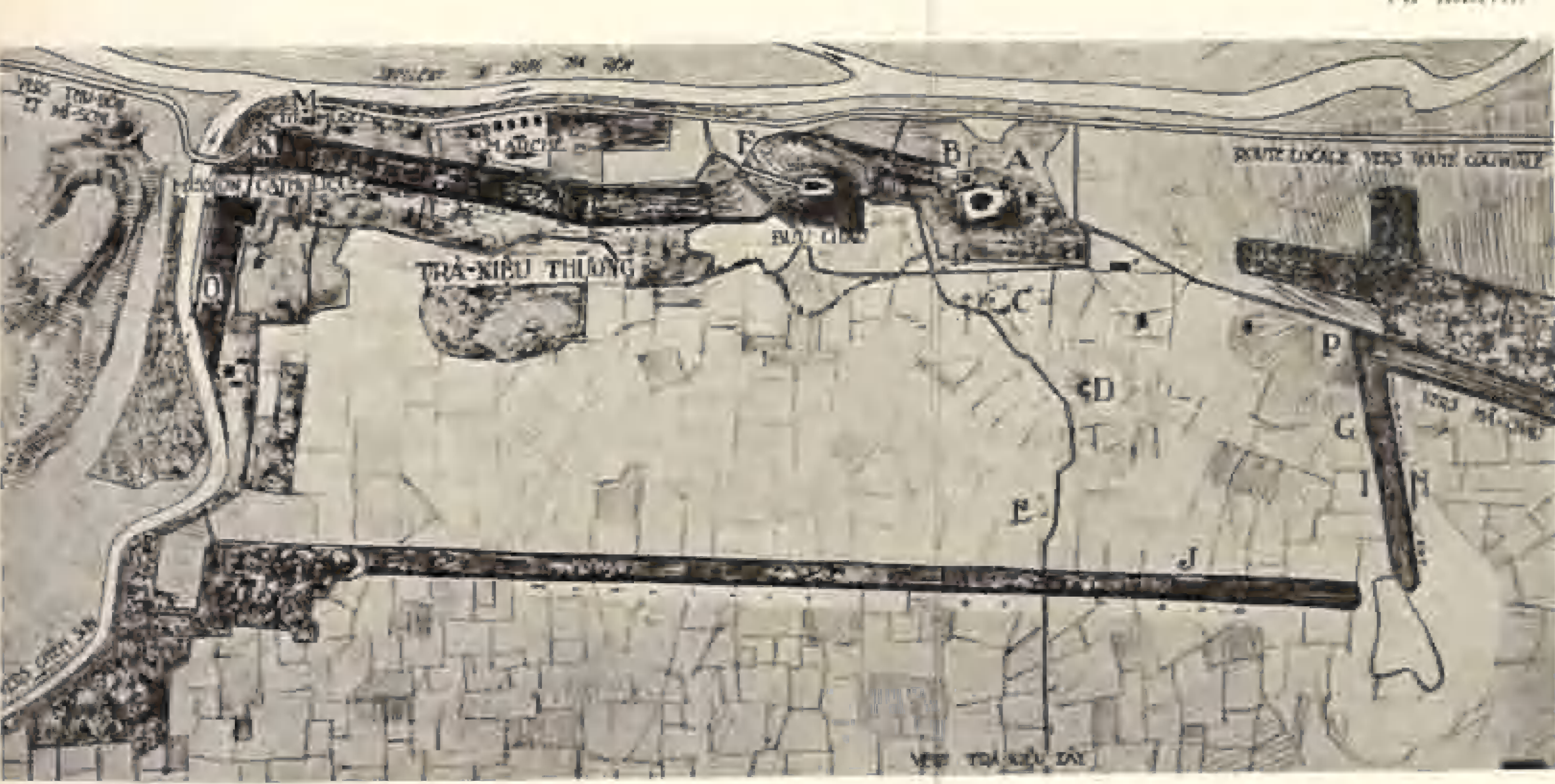
Un bâtiment cultuel est construit à son extrémité et se trouve situé à peu près sur le grand axe de la citadelle. Il n'y a aucune trace de levée de terre entre ce point et le point A. Dans cette région le niveau du terrain s'abaisse légèrement et semble d'origine alluvionnaire.

Commencement des travaux de fouilles. — L'aspect général de la citadelle étant ainsi reconnu, le relevé du plan d'ensemble fut commencé et les fouilles entreprises en plusieurs points différents, l'effort principal étant réservé au mamelon d'où avaient été retirés les plus beaux vestiges.

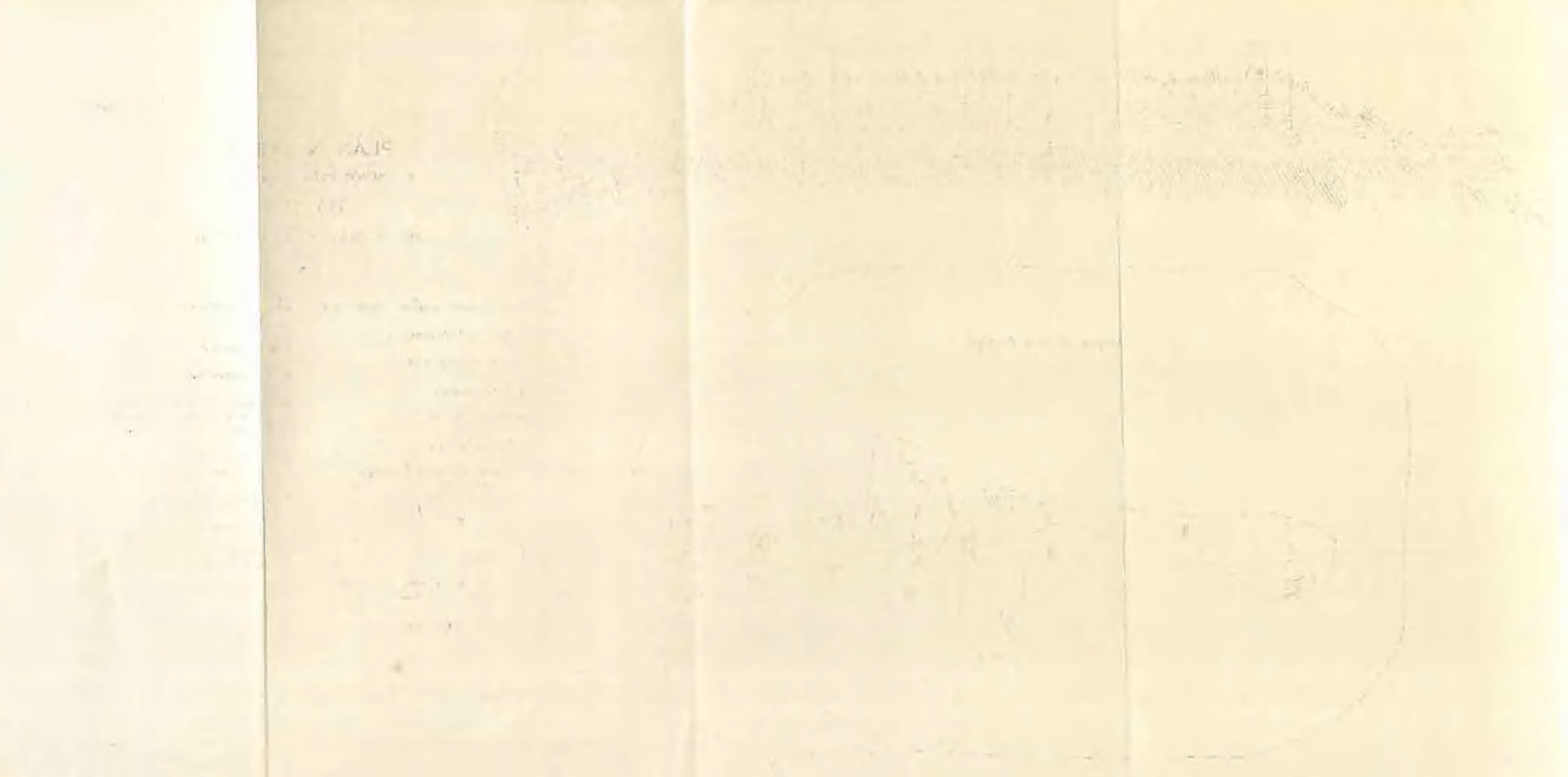
Ce monticule est élevé de 9 m. environ au-dessus du niveau du terrain environnant. Sa cote maxima est 12,75. Il affecte une forme oblongue dans la direction Ouest-Est. Ses devers sont assez rapides au Nord et au Sud et il termine à l'Est la levée de terre marquant la muraille chame.



FOUILLES DE TRÀ-KIỆU. — Plan des points A et B. (Cf. p. 470 sqq.)



FOUILLES DE TRÀ-KIỆU. — Plan général. (Cf. p. 469-470.)



Derrière ces appliques de base, filent des moulures au profil symétrique, horizontalement et verticalement, se décrochant trois fois derrière chaque motif. Entre les ressauts de ces moulures, dans la partie haute, sont de petites figures de quadrupèdes en bas relief. Animaux symboliques et décoratifs bien conservés : un éléphant, un cheval, un lion, etc., en tête-bêche. Ils sont très spirituellement traités, conventionnels dans leur conception stylisée et réalistes dans la position.

A l'extrémité Est de la face Nord, le soubassement ne subsiste plus que jusqu'au niveau de la doucine renversée avec trois ressauts et un léger décrochement en saillie. En ce point, fut trouvé un éléphant et, un peu au Nord, son symétrique, qui est absolument intact.

En même temps que le dégagement de ce soubassement était pratiqué, les premières tranchées furent continuées dans la direction de l'Ouest, l'une d'elles venant longer le pagodon sur sa face Sud. En ce dernier point, ainsi qu'aux abords du soubassement, trois ou quatre pièces furent trouvées chaque jour : fragments de makaras, bustes d'apsaras, pièces d'accent, lions cabrés (pl. XL), deux belles têtes de garuḍas, de nombreuses sapèques, etc...

D'autre part, une autre équipe de coulis fut placée à l'Ouest du mamelon : elle eut à creuser une tranchée de recherches se dirigeant vers l'Est pour rejoindre celle qui passait au Sud du pagodon. Elle mit immédiatement au jour quelques pièces sculptées et particulièrement une magnifique base moulurée, en grès, décorée d'une tête de lion grimaçant, très conventionnelle, ornée de cornes figurant deux makaras élégants d'où sortent deux sortes de gazelles. La pièce mesure 1 m. 15 × 0,50 × 0,50. Un fragment de motif exactement semblable, makara et gazelle, a été trouvé aux environs immédiats. D'autre part, le Musée de Tourane possède un fragment de la même base, plus complet, mais en moins bon état de conservation. Cette base supportait la belle frise d'apsaras et de musiciens en haut relief, qui faisait partie du même ensemble. De plus, au cours des fouilles, de nombreux fragments provenant de ce splendide morceau furent trouvés [1].

Au Nord du monticule. — Au point B, le programme de fouilles primitif a été immédiatement modifié par le dégagement d'une sorte de massif en béton. L'importance de la végétation et l'épaisseur de la terre qui recouvrait ce massif inégal ont retardé la lecture du plan d'ensemble. Cette partie du site était largement couverte de bambous et de bananiers. Dans la partie dégagée, en premier plan, comme sur une « coupe », les couches alternées de massifs de moellons et de couches de terre à briques sont nettement visibles. Ces couches sont également épaisses de 0 m. 16 à 0 m. 20.

Vers le 20 juillet, un plan carré se devinait nettement. Au centre, un défoncement de 0 m. 80 dégageait une terrasse aussi nette que les précédentes. Nous étions en présence des fondations d'une tour secondaire B (pl. XXXVIII).

Un petit puits de 0 m. 75 de diamètre avait été pratiqué au centre de la plate-forme, sorte de cuve ayant dû contenir un dépôt sacré. Son centre était surélevé par

[1] H. Parmentier, *Les sculptures čames au Musée de Tourane*, pl. XX et XXI. Cote du Musée de Tourane : 22,5



A



B

Fouilles de Trà-kiệu.

A. Soubassement dégagé au point A. — *B*. Pièces trouvées près de ce soubassement.
(Cf. p. 471 et 477.)

un terrasson d'une dizaine de centimètres d'épaisseur sur 1 m. 30 de large. La fosse fut vidée de la terre dont elle avait été comblée ; elle avait été déjà visitée et fouillée depuis la démolition du monument.

L'ensemble de ce point B montre nettement les fondations d'une tour de proportions moyennes. Une pierre d'échiffre, simplement moulurée et très abîmée, avait été dégagée des broussailles qui recouvraient l'ensemble. La construction de ces fondations était basée sur le même principe que celles de Mi-sơn : la différence consiste dans un emploi plus considérable de moellons assez volumineux que la proximité de carrières dans la région rocheuse des mamelons de Úc-dạp, immédiatement à l'Ouest de Trà-kiệu, aurait facilitée.

Les couches de terre à briques sont, soit alternées avec les massifs maçonnés, soit en terrasse supérieure. Elles semblent confirmer l'hypothèse de M. Parmentier au sujet de la cuisson sur place des terres à briques pour les terrasses : « Il n'est pas rare de rencontrer des traces de cette aire (de terre à briques) et c'est à sa cuisson que se réduit sans doute le fait qui donna naissance à la légende des brasiers gigantesques où les tours čames eussent pris leur consistance remarquable. » (*IC.*, II, 227.) La cohésion de ce béton rouge lui donna l'apparence d'une sorte de poterie continue qui couvrirait toute la surface de la partie maçonnée en se moulant sur ses anfractuosités. La preuve de cette cuisson n'est cependant pas absolue, cette terre prenant une forte cohésion après avoir été mouillée, malaxée et séchée au soleil.

Quelques vestiges ont été mis au jour en dépouillant ce point, en moins grande quantité et de moins bonne qualité cependant que ceux du point A. Une masse de fragments de briques l'encombrait. Il semble que toutes les briques en bon état, c'est-à-dire utilisables pour un réemploi, aient été enlevées depuis longtemps.

Comme pièces sculptées mises au jour en ce point, on peut citer : un fragment d'angle orné d'oves et de feuilles, plusieurs apsaras décapitées tenant une fleur de lotus entre les seins, quelques petites têtes mutilées, un éléphant en ronde bosse très abîmé et des fragments divers de pièces d'angle.

Le second mois de fouilles. — A ces tranchées de recherche, longues et peu profondes, exécutées pendant le mois de juillet, succédèrent en août des fouilles de dégagement larges et creuses. De fortes masses de terre furent remuées et les vestiges sculptés furent relativement moins nombreux en cette période. Il semble que les démolisseurs les aient rejetés soit dans les fossés qui ont dû exister à certaines époques dans le creux formé par l'angle rentrant des soubassements, soit en dehors de ceux-ci, sur la pente du monticule. Les points dont la fouille fut particulièrement riche furent, en juillet, l'angle rentrant du soubassement Sud-Est, puis en août la région située au Sud et contre la base du pagodon. Quelques belles pièces, une énorme tête de lion de face et le fragment, d'une si belle facture, faisant partie du piédestal du musée de Tourane, ont été trouvées à l'Ouest des points A et B : au delà du soubassement n° 2, plusieurs morceaux furent aussi dégagés.

Achèvement du dégagement de la tour B. — Dans les premiers jours du mois, un buste entier d'apsaras, haut de 0 m. 76, fut trouvé au Nord du point B, en plus des trois semblables dégagés en ce point, malheureusement décapités. Il semble que ces pièces d'accent devaient orner la tour B. A leur échelle, on peut conclure que cette tour devait être, elle aussi, de hautes proportions. Après avoir achevé le

dégagement des fondations, une tranchée de recherche, prise au niveau de la tour fut creusée dans la direction du Sud. Quelques jours après, l'équipe de coulis dégageait un nouveau soubassement semblable à celui mis au jour dès le début au Sud-Est du point A et au même niveau. Donc, au moins sur trois faces, le Nord et l'Est étant dégagés, et le Sud par raison de symétrie, la colline était entourée du même soubassement qui la ceinturait en faisant des redans et des angles dont la suite des fouilles déterminera le plan, même si le soubassement lui-même ne subsiste pas ailleurs.

Le dessin et le mode d'ornement de ce soubassement sont exactement calqués sur ceux du premier, découvert au Sud-Est du point A. La tour B se trouve donc au Nord-Ouest de ce soubassement entourant le point A à un niveau inférieur à celui-ci de près de 3 mètres.

Sur le point A. Autour du pagodon. — Les travaux devant le pagodon ont donné quelques renseignements sur la nature des remblais. Immédiatement à l'Est, le sous-sol contenait des gravois et des briques chames déjà réemployées, accompagnées de pans de terre enduits de chaux. Ces matériaux se trouvaient sous une couche de terre végétale de 0 m. 50 à 0 m. 60 d'épaisseur. Dans ces déblais, en plus d'un certain nombre de sapèques, datant pour la plupart des XIe et XIIe siècles, un fragment de vase en cuivre et plusieurs minuscules parcelles d'or ont été trouvés.

Un peu plus à l'Est de ce point, deux pièces intéressantes furent dégagées. L'une est une base circulaire entourée d'un motif à répétition, composé de perles en forme de seins, dont plusieurs manquent et qui est malheureusement brisée en trois fragments. L'autre est une représentation de Lakṣmī. Assise à l'indienne, paisible, les seins forts, le torse nu, la déesse est adossée à un tympan triangulaire sur lequel elle est en demi-relief. Elle tient les deux fleurs de lotus traditionnelles. La facture de cette pièce est assez grossière et semble postérieure à la majeure partie des sculptures mises au jour sur le site de Trà-kiệu.

Au Nord de l'ensemble, une tranchée fut ensuite commencée dans le but de rechercher la portion Nord du soubassement. Cette tranchée ne donna qu'un contrefort en béton dont l'habillage en briques a disparu. Un bel éléphant marchant, la tête vue de face, fut mis au jour en ce point.

Entre temps, le dégagement du premier soubassement fut continué vers le Sud jusqu'au devers du monticule, opération qui détermina sa largeur : 10 m. 50. Le soubassement lui-même fut abrité sous un toit en paillote, les briques au contact de l'air et des intempéries se désagrégeant très rapidement.

Dégagement de la tour principale. — Les travaux du mois d'août ont mis au jour les fondations d'une tour très importante au centre du point A, fondations qui s'élèvent à 1 m. 40 de hauteur au-dessus du niveau de la terrasse environnante. Ces fondations figuraient une sorte de rempart en béton de gravillon alterné de couches de terre à briques durcie, sur plan carré, de plus de 2 m. de largeur, entourant une cuve de 5 m. 25 de côté sur 1 m. 40 de profondeur. Sur ces quatre faces à l'extérieur, existe un décrochement en saillie de 0 m. 65 en moyenne sur 2 m. 50 à 3 m. de large, sauf pour le côté dans la direction de l'Est, qui a 5 m. de large sur plus de 6 m. de long et sur lequel s'élevait le vestibule. Au centre de cette tour où des briques des revêtements primitifs existent encore, une seconde



A — B — C

Sculptures provenant des fouilles de Trà-kiệu.

A et C. Lion cabré et éléphant de profil, traités en appliques. B. Tête de Lokeçvara (Cf. p. 47[illegible].)

cuve, profonde de 0 m.20 à 0 m.30 dont les parois présentent un fruit assez prononcé, a été dégagée. Tout à fait au centre, un puits de 0 m. 80 de diamètre avait été pratiqué par des pillards, comme nous avons déjà pu en constater le passage au centre de la tour du point B.

Ce trou, profond d'un mètre environ, était particulièrement intéressant par sa construction. Une première couche de terre à briques de 0 m. 25 d'épaisseur avait été perforée. Les fouilleurs avaient dû trouver ensuite une dalle ou une plaque quelconque qu'ils ont enlevée et dont il n'y a plus de traces. Cette fermeture reposait sur les briques d'une petite voûte en encorbellement haute de quatre épaisseurs de briques dont chaque lit était posé avec un porte-à-faux de 0 m. 06 sur le lit inférieur, exactement comme le mode de construction de la voûte intérieure des grands édifices. On n'avait pas touché à ces quatre lits de briques, extrêmement bien appareillés. Les chercheurs ont-ils trouvé là un dépôt sacré ? Rien ne le fait supposer, puisqu'ils ont continué leur tentative, approfondissant leur fouille de 0 m. 35 dans la terre à briques très dure, particulièrement difficile à traverser. Un beau morceau de quartz de 0 m. 20 de diamètre était déposé là (1). Après avoir relevé soigneusement l'état de cette fouille, nous l'avons reprise en donnant 1 m. 20 à la largeur de notre puits dans l'intention de le poursuivre jusqu'au sol naturel. Les briques qui constituaient la petite voûte carrée étaient au nombre d'une quarantaine ; presque toutes extraites intactes, elles présentent une commune mesure de 0 m. 08 × 0,16 × 0,32.

Une profondeur de 3 mètres au-dessous du niveau de la cuve fut ainsi atteinte après avoir traversé une couche de terre à briques de plus d'un mètre d'épaisseur. La fouille fut arrêtée sur un nouveau lit de briques posées sur champ. Les circonstances défavorables n'ont pas permis la continuation de ces recherches au cours de la campagne de fouilles de 1927.

Contre les fondations de la tour subsistent des vestiges de l'habillage de briques. Leur profil et leur forme générale sont trop incertains pour qu'il soit permis d'en tirer des déductions.

Dernière quinzaine des travaux de fouilles (1er-17 septembre). — L'activité des chantiers pendant le mois de septembre fut ralentie, puis arrêtée par la précocité de la saison des pluies. Quoique plus élevé que le niveau le plus haut atteint par des eaux, en période de crues, le point principal devint difficilement accessible et l'équipe réduite de coulis eut fort à faire pour déblayer les tranchées et entretenir ces saignées d'évacuation.

La face Nord du soubassement, complètement dégagée, n'avait conservé comme vestige de son habillage de briques moulurées que la fraction déjà mise au jour immédiatement au Sud du point B. C'est en ce point que fut trouvée une tête de makara percée d'un canal, extrémité d'un somasūtra, de forme exceptionnellement belle, ainsi enfouie non loin sans doute de son emplacement rituel.

L'angle Nord-Est du soubassement est marqué par une pierre cubique qui est restée vraisemblablement en place et qui se trouve à la distance exacte du contrefort

(1) Des morceaux de quartz ont été trouvés dans des conditions semblables à Đại-hữu. Ce minéral faisait donc partie de la composition rituelle de certains dépôts sacrés. Cf. *BEFEO.*, XXVI, 359 et pl. XVIII.

en béton correspondant à l'épaisseur du revêtement en briques. Les angles du soubassement devaient donc être renforcés par la présence de pierres, sculptées ou non, au même titre que les corniches des tours. Contre cet angle se trouvait un lion trapu, de facture assez grasse, traité dans l'esprit des sculptures indiennes, réplique exacte de son semblable, coté 36,3 au musée de Tourane. Un décrochement de près de 5 m. de large sur 4 m. 25 de saillie est à cheval sur l'axe de la face Est. Sur ce décrochement se situent les fondations, faisant une légère saillie, d'un petit édifice tenant lieu sans doute de gopura.

La construction de ces murs de soutènement de terrasses, ornés de briques moulurées, est à noter : le revêtement de briques — briques de dimensions différentes, faites « à la demande », sculptées et moulurées sur place — s'épaule sur un massif de béton et de gravillon, alternant par tranches horizontales avec des couches de terre à briques rouge (1) solidifiée dans le cas des fondations de tours. Une sorte de banquette de 0 m. 80 de large sur 0 m. 45 de haut existe d'autre part sous le revêtement en briques, qui atteint dans sa plus grande dimension 1 m. 10 d'épaisseur. Cette épaisseur s'ajoutant à celle du plan des fondations mises au jour, donnera la grandeur exacte restituée du plan des monuments.

Ainsi, si on considère que les fondations de la tour principale ont un peu plus de 11 m. de largeur, si on leur additionne deux fois 1 m. 30 de revêtement en briques dont les traces subsistent encore sur la face Ouest, on obtient un côté de 13 m. 50 à 14 mètres à la base. En admettant que la proportion de la hauteur par rapport à la largeur de la base ait été semblable à celle d'un monument correspondant de la même époque (kalan A1 à Mi-sơn par exemple), nous obtenons une hauteur de plus de 40 m. pour cette tour, dimension qui dépasse de 10 m. le kalan pris comme exemple.

Autres points intéressants sur l'aire déterminée par les murailles de la citadelle. — Indépendamment de ces fouilles sur le monticule principal, de nombreuses recherches furent effectuées sur la surface de la citadelle, particulièrement sur les murailles et les quelques monticules isolés au milieu des rizières. Toutes ne donnèrent pas de résultats positifs, mais bien peu ne fournirent aucune indication, même légère, en découvrant soit un mur de briques chames non remanié, soit des fondations de la même époque, soit même des éboulis formant un conglomérat de terre rouge et des fragments de briques, affirmant l'existence d'une construction en ce point.

Parmi ces recherches, voici celles qui valent d'être retenues :

Au Sud du point A et à 100 m. de celui-ci se trouve une petite élévation C entourée de buissons (cote 9,54 ; pl. XXXVIII). Une tranchée de recherche pratiquée en ce point a dégagé de petites fondations de forme carrée. Au centre de ce soubassement d'édifice se trouvait enterrée peu profondément une tête de Lokeçvara (pl. XL, a),

---

(1) Il ne s'agit pas, vraisemblablement, de terre rouge au sens des agronomes, c'est-à-dire, au point de vue géologique, de terre rouge provenant de l'altération de basalte, mais plutôt de terre d'altération de grès, de rhyolite ou de granite, d'une façon générale de roche contenant du quartz. (D'après l'analyse pétrographique du chef du Service géologique de l'Indochine, M. Blondel.)

en haut relief sur une pierre de section carrée, admirablement sculptée, d'une facture très fine et très élégante. Le dhyânibuddha, qui orne son mukuṭa, est malheureusement assez mutilé, de même que le nez du Lokeçvara. La fouille en ce point, continuée avec activité à la suite de cette trouvaille, n'a pas donné d'autre vestige sculpté.

A 150 m. au Sud-Est (au point D), d'autres fondations furent aussi dégagées sur une éminence moins élevée. Elles ne donnèrent qu'une pierre taillée en forme d'ogive.

Le point E, à 150 m. au Sud, est un assez vaste terre-plein occupé par quelques cultures et des tombes à un niveau supérieur de 1 à 2 m. à celui de la rizière environnante. Il fut sérieusement mordu par des tranchées de recherche au Sud et au Nord. Les fouilles n'ont donné qu'un conglomérat de briques chames en désordre, sans apparence de mur constitué ni de fondations sur moellons. Il n'est pas douteux cependant qu'un édifice cham devait s'élever en ce point.

En F, sur la muraille du Nord, contre la colline de Bửu-châu, un énorme buste de makara fut dégagé (au centre devant la maison de l'Ecole, pl. XXXIX, B). La large mortaise qui devait recevoir le tenon supportant la tête apparaissait seule à la surface du sol. La fouille pratiquée en ce point a atteint, après 1 m. 30 de terre argileuse et grise très compacte, un conglomérat très dense de débris de briques chames.

D'autres points furent aussi fouillés sur les murailles et sur les flancs de la colline de Bửu-châu, mais là s'arrêtent les trouvailles présentant quelque intérêt en elles-mêmes, alors que toutes concourent au résultat d'ensemble que nous étudierons lorsque la seconde campagne de fouilles sera achevée.

Environs immédiats de la citadelle. — Au Sud-Ouest de Trà-kiệu se trouve la tour de Chiêm-sơn [1]. Elle est en complet état de vétusté, état déjà constaté par M. Parmentier lors de sa visite dans la région.

Au Sud de la citadelle, à 1 km. 300 de celle-ci, se trouve, installé sur un groupe de mamelons, le village de Trà-kiệu-tây. Ce site contient quelques traces éparses, briques et pierres non sculptées, d'origine chame. On ne peut s'empêcher, en le parcourant, de songer au *Chouei king tchou* [2] qui nous apprend que « par la porte du Sud on franchit le double fossé et on se trouve en face du retranchement de Wen kong ». En fait, les mamelons boisés de Trà-kiệu-tây purent vraisemblablement abriter ces retranchements.

Le même texte nous apprend que « la porte du Nord est sur la rive de la Houai ». Il est tout à fait probable que le cours des défluents du Sông Ba-rèn, très variable en raison de plusieurs crues annuelles, se soit modifié depuis le IVe siècle, ce qui expliquerait l'origine alluvionnaire des terrains situés au Nord et au Nord-Est de la citadelle.

Du centre de la muraille de l'Est une levée de terre rectiligne va vers Mã-châu Avant l'établissement, plus au Nord, de la route locale 104, c'est sur cette levée de

---

[1] *Listes générales*, n° 84. Cf. H. Parmentier, *IC.*, I, p. 283.
[2] Cf. *BEFEO.*, XIV, ix, p. 22.

terre que se trouvait le chemin d'accès à Trà-kiệu. Il est très possible que ce chemin soit à l'emplacement d'une ancienne voie. Une fouille commencée tardivement à son point de jonction avec la muraille de l'Est a dégagé un pan de mur cham. La suite des travaux pourra donner une indication sur la nature de la construction qui occupait ce point. Un édifice cultuel annamite est d'ailleurs construit sur cet emplacement ; quelques vestiges sculptés, un éléphant marchant, un fragment de torse d'apsaras, ont été trouvés dans un buisson contre cette construction.

Enfin, dans les derniers jours, alors que la mauvaise saison avait nécessité la suspension des travaux de fouilles, quelques investigations chez les habitants amenèrent la trouvaille de fragments d'or, parmi lesquels un petit lingot parallélipipédique et une sorte de disque de 0 m. 014 de diamètre, décoré de points en creux et grossièrement découpé en fleur, rappelant nettement ceux déjà recueillis dans les trésors chams.

De même, servant de seuil dans le réduit d'une maison annamite située à l'angle des murailles de l'Ouest et du Sud, une pierre inscrite fut trouvée. Elle porte quatre lignes de sanskrit en écriture du VIIe siècle, commémorant l'érection d'un temple en l'honneur de Vâlmîki. L'inscription occupe deux faces latérales, en angle droit d'une pierre carrée de 0 m. 54 × 0 m. 54 × 0 m. 12. Chaque ligne a 0 m. 50 de long.

Voici les renseignements qui ont été recueillis concernant son origine : il y a cinquante ou soixante ans, pour construire le groupe de maisons qui occupe cet angle des remparts, un tas de briques chames situé sur le versant Est du point A fut acquis pour 150 ligatures de sapèques. Ce prix élevé indique que la masse de briques était importante. Elle fut transportée au lieu où devaient s'élever les maisons. Parmi les briques se trouvaient quelques pierres. L'origine de la pierre inscrite est donc vraisemblablement le point A, si cette tradition est exacte.

Interrompus par la mauvaise saison, les travaux furent arrêtés le 17 septembre, après 65 jours de fouilles. Près de 350 pièces sculptées avaient été exhumées, dont certaines sont particulièrement intéressantes. Après l'achèvement du dégagement du point principal, d'où provient la majeure partie des vestiges sculptés, certains ensembles composés de morceaux épars pourront être reconstitués.

Le 17 septembre, quatre tombes et un *miếu* furent déplacés au cours d'une cérémonie autorisée par le Cợ-mắt, à laquelle nous consacrons ci-après une note spéciale. Elles occupaient le Sud du point A. Leur enlèvement permettra, au cours de la prochaine campagne de fouilles qui doit débuter en février 1928, le dégagement du soubassement sur la face Sud.

Conclusion. — La citadelle chame, limitée par ses quatre murailles, bordée au Nord par la rivière Houai, le Sông Ba-rén actuel au cours modifié, probablement navigable pour les jonques de mer jusqu'à la capitale, était orientée vers l'Est d'où elle était accessible par une voie surélevée sur une sorte de digue aboutissant au centre de la muraille orientale.

Au Sud, après une plaine de rizières inondée aux hautes eaux, sont des coteaux qui offrirent un retranchement parfait à une armée assiégeante.

A l'Ouest, les eaux des douves étaient alimentées par un ruisseau descendant de la vallée haute. Son entrée était marquée par un temple dont une tour existe encore (Chiêm-sơn). On suivait sans doute cette vallée pour se rendre à la cité religieuse

de Mi-sơn, où l'on pouvait aussi accéder après avoir remonté pendant quelque temps la rivière Houai, sur le bord de laquelle se trouvent quelques inscriptions rupestres (1).

A l'intérieur de la capitale, sur la colline la plus haute, était un édifice aujourd'hui entièrement disparu. Devant lui, vers l'Est, se trouvait le groupe le plus important de monuments, élevé sur une petite colline à la cote de 10 m. environ. Ces monuments étaient ceinturés d'un soubassement orné qui formait en plan des décrochements accompagnant les perrons d'accès dans la direction de l'Est, l'entrée de ces monuments étant, suivant l'usage, dans cette direction. Une tour principale, de 13 à 15 m. de diamètre et de 40 de haut environ, en occupait la partie haute. Elle était précédée d'une terrasse, occupée elle-même dans l'axe par un gopura ou édifice d'entrée de 3 m. de large. Au Nord de ce groupe d'édifices, légèrement en contre-bas, le début de la muraille qui filait vers l'Ouest était marqué par une tour secondaire, s'élevant à une vingtaine de mètres et ornée d'apsaras en guise de pièces d'accent. Les vestiges exhumés en ce point étant cependant d'une facture légèrement décadente, on peut conclure que cette tour fut construite postérieurement aux édifices principaux.

Enfin, à l'intérieur de la citadelle, autour des constructions légères qui constituaient la ville proprement dite, des monuments de moindre importance étaient édifiés, dont les fondations ou les traces furent trouvées. Les travaux n'ayant pu être achevés au cours de cette première campagne, on ne peut établir encore un bilan définitif de l'importance et de l'intérêt des trouvailles faites à Trà-kiệu ; cependant le nombre des emplacements découverts, de pièces exhumées et par-dessus tout la qualité des vestiges mis au jour permettent d'affirmer que ce site était bien celui d'une très importante cité chame. Ses monuments étaient d'un art qui se classe parmi ceux de la plus belle époque de cette civilisation. Parfois supérieurs à ceux des monuments de Mĩ-sơn, les vestiges exhumés sont d'une facture remarquable dénotant de grandes qualités d'exécution. Ces qualités situent sans aucun doute à Trà-kiệu l'apogée de la technique architectonique des Chams, apogée qui semble correspondre d'ailleurs au début de leurs constructions en matériaux solides.

Soulignés par les textes traduits et correspondant d'autre part à la tradition annamite, les résultats de ces fouilles semblent donc confirmer l'emplacement de la première capitale du Champa à Trà-kiệu. — J. Y. Claeys.

Cérémonie pour le déplacement de tombes à Trà-kiệu. — La marche des fouilles de Trà-kiệu rendit nécessaire, au cours de la première campagne, le déplacement d'un certain nombre de tombes qui se trouvaient situées sur le point principal des recherches.

Quatre de ces tombes abritaient les restes de personnages ayant joué un rôle local assez important et apparentés à la famille royale des Mạc. L'autorisation de la Cour de Huê et une cérémonie rituelle étaient donc nécessaires pour pouvoir procéder à leur déplacement. L'autorisation, demandée le 2 juillet, fut obtenue le 11 septembre 1927.

(1) *IC.*, I, 288, 307 ; *Corp.* C. 105, 147, 161.

La tombe principale (n° 1), qui était précédée d'une stèle vers le Sud, était celle d'un nommé Nguyễn-trương-Huỏng, primitivement Mạc-cảm-Huỏng (¹). A l'Est de celle-ci reposait sa femme (tombe n° 3) Nguyễn-thị-ngọc-Dương, tandis qu'immédiatement à l'Ouest (tombe n° 2) était la femme de son frère aîné Mạc-khiêm-Vương, nommée Nguyễn-thị-ngọc-Lân. Un peu à l'Ouest des trois tombes, et légèrement à l'écart, un tumulus (n° 4) abritait la dépouille du second époux de la femme du personnage principal occupant ces tombes, dont le nom est inconnu, mais qui avait comme pseudonyme Võ-Thuyền-Tư.

Aussitôt l'autorisation reçue, rendez-vous fut pris avec le tri-huyện et les lý-trưởng des villages formant le groupe de Trà-kiệu, afin que l'opération du déplacement se fît, en notre présence, avec tous les honneurs prescrits par les rites pour le rang des personnages à exhumer.

La date du samedi 17 septembre, jour faste sans doute, avait été fixée par la famille.

Voici quelles furent les phases de la cérémonie :

Un autel laïque, en bois sculpté, non laqué, et assez pauvre, avec clochettes et pendentifs en glands de soie, précédé d'une table portant un écran de marbre dans un cadre foncé et quelques offrandes : régimes de bananes, noix d'arec, flacons d'alcool, papier or et rouge, baguettes d'encens et candélabres en bois tourné à bougies de cire rouge, était installé sous une sorte de dais et abrité de parasols. Deux rangées d'étendards, placés en quinconce, étaient plantés verticalement au Nord des tombeaux. Une table couverte d'un tapis rouge, des bancs et des chaises avaient été préparés pour nous. Deux gongs et deux tambours sur leurs supports encadraient la tombe n° 4, vers l'Ouest.

Malgré un léger retard du tri-huyện, les membres de la famille présents tiennent à commencer les opérations strictement à l'heure fixée, le cérémonial annamite ne souffrant pas de retard. Des coulis munis de houes, formant un cercle autour du tumulus, attaquent la fouille du tombeau de Nguyễn-trương-Huỏng (n° 1). Le monticule enlevé, au centre apparaissent trois briques qui recouvrent un petit caveau de 0m. 35 × 0,45 environ. Un vase de terre brune, sur lequel est posée une brique en guise de couvercle, est découvert. Aussitôt, les parents placent sur leur turban une pièce d'étoffe

(¹) Je dois ces renseignements à M. Trần-văn-Ly, tri-huyện de Duy-xuyên, qui assistait à la cérémonie et que je tiens à remercier ici de la parfaite obligeance qu'il a mise à faciliter mes rapports avec les autorités mandarinales au cours de ma mission à Trà-kiệu.

[L'inscription de la stèle est la suivante :

Grand (pays d') Annam.

2ᵉ jour du 4ᵉ mois de la 18ᵉ année de la période Thành-thái (5 mai 1906).

Tombeau du premier ancêtre, passé parmi les génies, (qui, de son vivant, exerça la fonction de) thông thư (et eut le rang de) Huỏng-đức-hầu, reçut (après sa mort) le titre de Thái-phó et l'investiture honorifique de Nguyễn huấn quốc tính, et dont le nom en religion (fut) Thuyền-cảnh-chân-tu.

(Stèle) érigée cérémoniellement par sa famille.

Trường-Biên, son descendant, héritier de sa fonction au Palais, respectueusement a fait construire (la stèle).]

blanche grossière, non bordée, en signe de deuil. A partir de cet instant, eux seuls, et particulièrement le préposé à l'entretien des tombes, touchent au vase. Par les soins de ce dernier, l'orientation est immédiatement inscrite au pinceau sur les quatre faces du vase.

Le corps a sans doute subi la crémation, à moins que, primitivement enseveli dans un cercueil, il ait été, à une époque indéterminée, transféré dans cette urne à l'occasion d'un déplacement de son tombeau. C'est l'avis du tri-huyện, qui suppose que ces personnages ont été autrefois inhumés dans le Thanh-hoá, la famille étant originaire du Kouang-si. Les tombeaux actuels ont été ouverts et vérifiés au cours de la dix-huitième année de Thành-thái par les membres de la famille.

Les briques, toutes chames, sont l'objet de soins particuliers. Elles seront réemployées pour l'édification du nouveau tombeau. Tandis qu'un respect religieux entoure les vases funéraires, une influence de caractère géomantique est attribuée aux briques qui ont approché les restes ; celles-ci seront recueillies et transportées avec soin. Leur dispersion serait désagréable aux mânes des ensevelis, qui viendraient inquiéter les membres de la famille responsables. Il est dit aussi que si quelque malheur, disette ou décès, survient à l'un d'eux d'ici quelque temps, c'est que le cérémonial aura été mal observé.

Le vase est ensuite placé sur la table devant l'autel et derrière l'écran de marbre. Il est immédiatement recouvert d'un tissu rouge.

Cette fouille achevée, celle des deuxième et troisième tombeaux est entreprise. Dans le tumulus n° 2, les briques du petit caveau sont placées en encorbellement et forment une sorte de voûte à la manière chame, mais jointoyées d'un mortier de terre et de chaux. L'urne mise au jour est en porcelaine blanche avec décor bleu et rouge à personnages. Le couvercle brisé a été recouvert par un épais enduit de chaux qui forme gangue et qui est lui-même brisé. Les restes contenus dans le vase baignent dans un liquide clair, eau d'infiltration sans aucun doute.

Dans le troisième tombeau, l'urne, s'il y en eut, n'apparaissant pas et ayant dû être détruite ou désagrégée, la terre est très soigneusement placée dans une caisse préalablement doublée de papier rouge ; cette caisse sera déposée dans le nouveau tombeau.

Sous le quatrième tumulus, un autre vase de porcelaine blanche avec décor bleu particulièrement intéressant est mis au jour. Rempli de terre, il ne porte pas de couvercle. Les deux derniers vases vont rejoindre le premier sur la table devant l'autel. Chaque emplacement était formé par un petit caveau construit avec des briques chames, soigneusement maçonnées, de 0 m. 40 à 0 m. 50 au cube environ.

La cérémonie est achevée, elle a duré près de quatre heures. Les vases et la caisse sont transportés en cortège dans une maison voisine appartenant à un membre de la famille, où ils séjourneront deux jours en attendant la date favorable à l'inhumation. Aucune cérémonie propitiatoire n'avait précédé ces opérations.

Un nouvel emplacement pour l'installation des tombes avait été préparé au Sud-Est de la colline de Bửu-châu. Au jour fixé, il a reçu les urnes et la caisse. Toute la surface du terrain a été maçonnée ; quatre tumuli de ciment marquent les emplacements et l'ancienne stèle est abritée sous un petit toit sans style. — J. Y. Claeys.

Etat des ruines de Mĩ-sơn. — Le groupe important de ruines du cirque de Mĩ-sơn fut visité au cours de l'année 1927 à plusieurs reprises par M. Claeys, qui

y fit exécuter quelques travaux de débroussaillement et de consolidation, et par M. Parmentier, chef du Service archéologique, le 26 septembre.

Une brousse vivace, mais sans arbres très importants, avait envahi les différents monuments du groupe, particulièrement la tour d'entrée K, qu'elle masquait presque complètement, ainsi que les groupes E et F, surtout ce dernier. Pour certains monuments, la croissance des arbres, dont la racine s'insinue dans l'appareil de briques, compromet l'équilibre de certaines parties, particulièrement des angles. C'est ce qui se passe à l'angle Sud-Est du sanctuaire B4 ainsi qu'au Nord-Est de l'édifice C3. Les Chams ont souvent maladroitement construit leurs monuments, n'alternant pas suffisamment leurs joints verticaux ; la pile d'angle s'écarte à son sommet, une faille verticale se produit jusqu'à la base, l'angle entier tend au renversement et sa chute finit par se produire. Plusieurs dégradations de ce genre sont assez récentes. De D4 le dernier angle restant debout ne semble plus tenir que par un prodige d'équilibre.

A la porte Est du kalan A1, le plus beau et le mieux conservé de l'ensemble du groupe de Mĩ-sơn, un fait qui aurait pu avoir de graves conséquences s'était produit. Le piédroit du Nord était ruiné sur les deux tiers de sa section et sur 1 m. 90 de sa hauteur, dans la partie haute. Le linteau qu'il soutient est une pierre monolithe de 2 m. × 0 m. 90 et de 0 m. 18 d'épaisseur, qui supporte une charge importante répartie sur les deux piédroits ; cette pierre fait fonction d'entrait à la voûte d'appareil vertical du pignon supérieur. Dès que les circonstances l'ont permis, en août, une équipe fut envoyée à Mĩ-sơn et construisit une pile de secours, solidement assise sur une fondation spéciale, à l'intérieur et contre le piédroit défaillant. Lorsqu'une campagne de travaux sera organisée à Mĩ-sơn et qu'une équipe spécialisée dans l'emploi du béton armé pourra être constituée sur place, un pilier plus discret à l'emplacement de l'ancien piédroit pourra être établi.

La construction de la route d'accès à Mĩ-sơn se poursuit. Elle arrive actuellement à 7 km. de son embranchement sur la route 104, après le poste forestier de Phú-lạc. Elle empruntera la rive droite du ruisseau qui descend du cirque de Mĩ-sơn. Il est encore nécessaire de faire, soit en chaise, soit à pied, trois quarts d'heure environ de marche.

D'autre part, un pont submersible a été construit à Mĩ-châu, et le pont de Châu-cưu doit être reconstruit au cours de l'année 1928, ce qui permettra aux visiteurs venant de Tourane d'aller à Mĩ-sơn en moins de deux heures, en passant par le site de Trà-kiệu. — J. Y. Claeys.

Points archéologiques nouveaux dans l'Annam central. — Notre correspondant le Dr Sallet a reconnu quelques emplacements nouveaux dans les provinces de Quảng-nam et de Quảng-trị.

Quảng-nam. — Deux points sont signalés dans le phủ de Điện-bàng, canton de Hạ-nông. L'un se trouve au village de Nhứt-giáp ; on y voit une sorte de pierre d'entablement assez grossièrement taillée et qui porte sur un côté quelques caractères mal conservés. Le second est celui de Ngũ-giáp : une petite sculpture, fragment de tête d'un animal, a été trouvée dans la cour du *đình*.

Il a été procédé à une enquête sur les points archéologiques se trouvant dans le voisinage du tracé de la section de la voie ferrée Tourane-Trà-kiệu.

Quảng-tri. — Un point nouveau a été découvert en décembre 1926 par le P. Cadière et le Dr Sallet, au village de Yên-xá, dans la colline de terres volcaniques du Do-linh. Ce terrain présente plusieurs tumulus de briques, probablement d'anciens kalan, un autel avec son liṅga et diverses pierres taillées. Un autre point signalé à la même latitude, mais plus loin à l'Est, n'a pu être visité.

Pays moï d'Annam. — M. Marcel Ner, professeur au lycée de Hanoi, a utilisé les vacances de l'année 1927 pour une enquête sociologique sur les Moï du Darlac, du Lang-biang et du Sud-Annam, facilitée par une mission de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Le rapport suivant résume ses observations et ses conclusions, dont il garde naturellement l'honneur et la responsabilité.

« Monsieur le Directeur, — Vous avez bien voulu me confier, en juillet 1927, une mission de recherches sociologiques. J'ai l'honneur de vous rendre compte de ses résultats.

« J'ai étudié successivement les indigènes moï ou cham des régions de Dalat, Phanrang, Nhatrang et Ban Méthuôt. Je disposais de peu de temps et de moyens limités. Je me suis attaché d'une part à compulser des dossiers, spécialement les archives judiciaires, qui permettent de déterminer à la fois la coutume et les mœurs, les obligations qu'impose la première, les résistances qu'elle rencontre, les sanctions qui frappent en fait les infractions. Elles permettent d'apercevoir aussi les problèmes que pose le contact de deux, trois et parfois quatre civilisations aussi différentes que celles de la France, de l'Annam, des Moï indépendants et de l'ancien royaume cham. Les archives du tribunal de Ban Méthuôt, conservées depuis 1905, présentent un tableau suggestif dont je ferai le plus large usage dans une étude plus complète. J'ai tenu, au début d'une conférence faite à la Société de Géographie de Hanoi, en décembre 1927, à remercier tous ceux qui avaient facilité mes recherches, et mis à ma disposition leurs connaissances souvent acquises par un séjour prolongé en pays moï : je tiens à leur renouveler ici mes remerciements. J'ai souvent mis à contribution leur expérience et leur bonne volonté. Je me suis efforcé enfin d'entrer en contact direct avec les indigènes. J'ai plus ou moins longuement interrogé à Dalat le banta koho et surtout le tri-huyện, à Phanrang le tri-huyện cham, à M'Drak le chef de canton Y Troul, à Ban Méthuôt les chefs Ma Bli, Ma Ngai, les interprètes Y Sai et Y Ut. J'ai fait entre M'Drak et le massif de la Mère et l'Enfant une excursion de plusieurs jours qui m'a permis de vivre dans l'intimité des indigènes. J'ai vivement regretté que le peu de temps dont je disposais et aussi des difficultés matérielles ne m'aient pas permis de prolonger ces excursions, de les pousser vers des régions restées plus loin encore de tout contact étranger. Avant mon départ et après mon retour, j'ai consacré mes loisirs à l'étude de l'ample bibliographie moï. Les ouvrages récents consacrés à l'éphémère roi des Sédang, Marie Ier, m'ont inspiré le désir de revenir à l'étude des sources : livres ou archives. J'ai pu ainsi recueillir une documentation en partie inédite sur quelques groupes de Moï : Jarai, Bahnar, Sédang, Rongao. Je me suis attaché aussi à préciser mes connaissances ethnographiques des populations de l'Indochine occidentale, de la Malaisie et tout spécialement des Indes néerlandaises. Dans sa préface à une traduction en anglais d'articles du célèbre ethnographe G. A. Wilken, M. C. O. Blagden, professeur de malais à l'Université de Londres, montre que bien des erreurs scientifiques ou administratives eussent été évitées en Malaisie britannique si l'on y eût mieux connu les études consacrées aux

indigènes de l'Indonésie. Des institutions analogues se retrouveraient dans les deux régions, mais se présenteraient à Sumatra avec plus de pureté. L'argument ne garde pas la même valeur en pays moï. Les traditions s'y sont conservées avec autant et peut-être plus de pureté qu'aux Indes néerlandaises. Du moins les mêmes analogies se retrouvent-elles et je ne puis négliger l'admirable documentation rassemblée par les Hollandais, l'ample collection des formes diverses de l' « Adat » ou droit coutumier, les études précises qui permettent de retrouver plus vite le sens d'institutions que l'on rencontre semblables dans l'hinterland moï.

« Les populations directement étudiées par moi présentent au point de vue de l'organisation familiale une profonde unité. Churu et Koho de Dalat, Cham de Phanrang, outlaw moï des environs de Nhatrang, Radé du Darlac présentent tous, sous une forme très pure, une des formes du matriarcat. D'autres tribus, comme les Pih ou les Jaraï, doivent en être rapprochées. Dans tous les cas, le nom, la propriété, la classe sociale, les fonctions se transmettent par les femmes, et l'homme qui vient habiter dans la maison de son épouse tient d'elle les pouvoirs réguliers qu'il peut exercer en fait. Les traditions d'une stricte exogamie en ligne féminine se sont conservées, mais perdent de leur force.

« L'organisation politique ne présente pas la même unité par suite d'influences extérieures. Les Cham de Phanrang, les Churu et les Koho voisins gardent des traces plus ou moins fortes de l'ancienne organisation imposée par le royaume cham et ont subi aussi l'action annamite. Chez les Radé, qui semblent avoir échappé à ces influences, une organisation politique stable ne semble pas s'être créée spontanément. Ni la tribu, ni les phratries ou les clans primitifs, dont les traditions d'exogamie et les noms de famille semblent conserver les traces, n'ont d'organisation précise et de chef. Sans doute n'ont-ils pas résisté à leur émiettement territorial.

« L'exogamie obligatoire pour la phratrie ou le clan a abouti à la juxtaposition, dans le moindre groupement local, le village, d'extension très limitée, des membres de clans différents unis entre eux par les mariages ; à l'intérieur du groupement local l'endogamie est de fait. Faute d'une stricte hiérarchie entre les clans, le village n'a pas d'organisation forte : il a un chef dont l'autorité est aujourd'hui à peu près nulle et que rien, à ma connaissance, ne permet de supposer plus forte dans le passé. Cette organisation est plus faible encore en ce qui concerne des territoires plus étendus, qui n'avaient pas de chef régulier. L'imminence d'un danger pouvait imposer une communauté momentanée d'action ; la force, l'éloquence, la ruse d'un individu accroître et étendre son pouvoir : celui-ci n'avait pas la stabilité que donne l'appui d'une règle et d'une tradition. Remonter dans le passé pour découvrir une organisation forte conduit au clan, à la phratrie ; y trouvait-on un pouvoir individualisé ? En tout cas, on ne saurait y appuyer une organisation territoriale qui ne s'est pas moulée sur eux. Seules les limites de la tribu peuvent être fixées en même temps que celles d'un territoire.

« Il existe cependant en pays radé une institution curieuse : celle des *pô lan*. On a traduit ce terme par « propriétaire du sol ». Des groupements d'une dizaine de villages constituent une manière de district dont les limites sont définies et connues de tous. Dans chacun d'eux une fonction, celle des pô lan, se transmet héréditairement, par les femmes. Les pô lan doivent accomplir tous les sept ans un sacrifice à la terre ; ils répètent ce dernier dans les cas d'inceste, de bestialité, lorsque quelqu'un a été blessé en tombant dans un piège ou du haut d'un arbre. Aux pô lan appartiennent

les abeilles des arbres *k'lang* et *k'diar* et les habitants, une fois tous les sept ans, leur remettent qui un bol, qui une hotte, qui une corbeille de riz. N'y a-t-il pas là une sorte de seigneur féodal, propriétaire d'un vaste territoire ? Nous ne le pensons pas. Les pô lan jouissent de fort peu de considération et les redevances ne sont pas obligatoires. Leur autorité fut-elle plus grande dans le passé ? Rien, à ma connaissance, ne permet de l'affirmer. On ne peut en tout cas les identifier avec l'ancien chef de clan, maître absolu du territoire et des habitants, puisqu'il existe plusieurs clans dans leur district, qu'une stricte hiérarchie n'existe pas entre eux, que rien ne prouve enfin qu'il y ait eu dans le clan primitif un pouvoir individualisé et absolu.

« L'institution du pô lan a un caractère purement religieux : le pô lan a pour fonction d'établir un lien mystique entre les habitants et un territoire qui a une unité religieuse. A cette fonction auraient pu se joindre des pouvoirs politiques : en fait, cette extension ne s'est pas produite. L'organisation du district est restée à l'état d'ébauche.

« Ces pouvoirs religieux auraient pu aussi se transformer en droit de propriété. En fait, cette transformation n'a pas eu lieu. En dehors de la région du Lac, la forme exclusive de culture au Darlac est le *rẫy*. Chacun l'établit où il lui plaît, sans demander l'autorisation et sans payer de redevance : il y a pour tous plus de terre qu'il n'en faut. Il n'en est pas de même chez les Cham et les Churu, où les rizières irriguées ont une importance plus grande.

« Je ne rappellerai pas ici les traces de totémisme que nous avons relevées chez ces diverses populations.

« Tels sont, Monsieur le Directeur, les principaux résultats de ma mission. Je sais combien ils sont restés fragmentaires, superficiels et parfois hypothétiques. Je pense cependant qu'il n'est pas sans intérêt général qu'ait été facilité le contact direct entre un professeur de l'Université exerçant en Indochine et quelques unes des populations indigènes qui vivent dans ce vaste pays. En tout cas, cette brève excursion a accru en moi le goût de ces recherches dont l'intérêt scientifique et pratique ne saurait être nié. J'ose espérer que mes travaux futurs seront plus dignes des traditions de l'Ecole. Je lui en garde d'autant plus de reconnaissance que ces travaux ne peuvent guère être poursuivis isolément et qu'on ne rencontre pas toujours des sympathies aussi actives et aussi éclairées. — Marcel NER. »

Cochinchine. — La collection de M. P. Blanchard de la Brosse s'est enrichie d'une Kouan-yin en pierre, dont nous offrons la reproduction à nos lecteurs (pl. XXXIII). Cette belle statue porte un texte qui l'attribue à l'an 541 de notre ère, c'est-à-dire à l'époque des Wei. Toutefois un examen approfondi de cette œuvre d'art au point de vue du style et de la technique ferait plutôt songer à une époque moins ancienne.

Cambodge. — *Aṅkor.* Les travaux d'Aṅkor ont été dirigés par M. Parmentier de janvier à mai inclusivement, pendant le congé de M. Marchal, et par celui-ci pendant le reste de l'année. L'un et l'autre ont bénéficié de l'active collaboration de M. Fombertaux.

Le principal travail de 1927 a été le dégagement du grand temple de Praḥ Khăn, situé au N. de l'angle N.-E. de l'enceinte d'Aṅkor Thom.

On s'est attaqué d'abord à l'avenue d'accès qui conduit à l'entrée orientale ; puis on a entrepris le dégagement des gopuras Est et Nord de la 3e enceinte.

Les abords du temple devant l'entrée principale orientale, autrefois invisibles par suite de la forêt qui occupait cet emplacement, ont montré au dégagement un ensemble magistralement composé, où se révèle ce goût de présentation grandiose dont les Khmèrs étaient coutumiers. A 140 mètres du mur d'enceinte, une terrasse, probablement à plusieurs niveaux et dont malheureusement il ne reste plus que des fragments de murets et de dallages, formait le début d'une avenue dallée en latérite de 107 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, limitée de chaque côté par un alignement de bornes en grès quadrangulaires, sculptées de buddhas qui furent effacés ensuite (pl. XLI, A).

Cette avenue aboutissait à une chaussée soigneusement dallée en grès qui franchissait les douves pour aboutir à la porte centrale du gopura de l'enceinte extérieure. La balustrade de cette chaussée, profondément disloquée par les arbres qui s'y dressaient, était constituée par les géants porteurs de nāga du type de ceux qui précèdent les entrées d'Aṅkor Thom.

La reprise de cette balustrade, complètement effondrée, est en cours d'exécution sur le côté Sud : on a d'abord recherché et retiré de la vase où elles gisaient toutes les pierres écroulées, en rassemblant les débris sculptés provenant soit des corps de géants de la balustrade, soit du mur de soutènement décoré de bas-reliefs nautiques.

Ensuite, on a repris le mur de soutènement renversé par les arbres qui avaient poussé là, et relevé le dallage affaissé en plusieurs endroits afin de pouvoir remettre en place les parties retrouvées de la balustrade des géants.

Le gopura Est de la 3e enceinte a eu sa terrasse devant l'entrée principale complètement dégagée et les galeries au Sud de cette entrée sont en voie de dégagement (pl. XLI, B).

Des travaux d'étaiement en béton armé ont été exécutés concurremment avec ceux de dégagement pour consolider des parties que l'enlèvement des décombres qui venaient les caler laissait sans soutien.

On a dégagé totalement de la brousse qui le recouvrait de toutes parts le petit temple dit *dharmaçālā* (pl. XLIII) situé entre les deux enceintes et qui, par une chance assez rare, se présente en bon état de conservation ; notamment toute sa superstructure est complète et les quelques pierres de couronnement tombées du sommet de la tour ont pu être remontées, ce qui restitue la silhouette intégrale de cet édifice d'un caractère un peu particulier dans l'art khmèr.

Au cours du dégagement, parmi d'autres sculptures sans grand intérêt, on a trouvé une statue de femme agenouillée en prière (pl. XLIV) qui, par le caractère fluet du buste, se différencie du type ordinaire des autres statues khmères féminines ; elle porte devant le chignon une figurine de buddha.

Vers la fin de l'année, le gopura Nord de l'enceinte III a subi un commencement de dégagement (pl. XLII, A) : la terrasse qui le précède a dû être reprise pierre par pierre à cause de l'état de dislocation du dallage qu'une végétation intense recouvrait : plusieurs morceaux des motifs de sculpture qui ornaient cette terrasse, nāgas, lions, dvarapālas, etc., ont été retrouvés dans les déblais et pourront être remis en place, avec consolidation et supports en béton armé pour suppléer aux parties manquantes.

La partie centrale de la voûte de l'entrée principale a dû recevoir une batterie d'étais en béton armé pour soutenir des pierres qui n'étaient plus retenues que par les racines d'un arbre gigantesque.



A



B

AṄKOR. PRAḤ KHAN. A. Avenue des bornes E. — *B.* Gopura III E., angle N. du porche S.
(Cf. p. 486.)



A



B

Aṅkor. A. Praḥ Khan. Gopura III N., façade N. (Cf. p. 486). — B. Ta Prohm. Gopura III O., avec l'un des dvārapālas, reconstitué et remis en place. (Cf. p. 489.)



Aṅkor. Praḥ Khăn. Dharmaçâla, après les travaux de dégagement. (Cf. p. 486.)





Aṅkor. Praḥ Khăn. Statue de femme agenouillée, avec chignon orné d'une image du Buddha. (Cf. p. 486.)

A l'Est de l'enceinte, on a achevé de dégager le charmant temple appelé Chau Say Tevada (pl. XLV), avec son avenue reliant la porte orientale à la rivière entre deux rangées de bornes décorées. L'état ruineux de certaines parties de la construction a nécessité des consolidations très délicates, qui ont été exécutées avec succès sous la surveillance expérimentée de M. Fombertaux.

L'achèvement des édifices encore incomplètement dégagés à l'intérieur de la ville royale a porté sur les deux Khlân. Ces deux bâtiments d'une construction particulièrement soignée et d'exécution moins hâtive que la majorité des temples du groupe d'Aṅkor, sont flanqués de constructions parasites qui viennent bloquer les soubassements en plusieurs endroits.

Au Khlâṅ Nord, il a été certainement prévu l'adjonction d'une galerie pourtournante venant clôturer la façade orientale et aboutissant aux portes des deux extrémités des ailes : mais cette galerie ne semble pas avoir été terminée, car on n'en voit plus qu'un seul mur, du côté extérieur, et encore ce mur est-il renversé partout, à l'exception d'un fragment encore debout dans l'angle Nord-Est. On a même pu supposer, devant la régularité des pierres du mur, disposées horizontalement sur le sol, que ce mur n'avait jamais été construit et qu'il avait été préparé pour être dressé sans que ce projet ait été exécuté. On a profité des indications très nettes données par les dispositions des pierres sur le sol pour rétablir le mur dans sa position verticale en deux endroits : ce mur en latérite était plein avec une corniche moulurée en grès, dans la partie Sud, et percé de baies allongées avec balustres tournés en grès, dans la partie orientale.

Au Khlâṅ Sud, on a achevé de dégager la base de l'aile Nord sur la façade Ouest, afin de restituer la silhouette d'ensemble de ce monument d'une belle ligne architecturale; puis, sur la façade Est, on a entrepris le dégagement complet des vestiges de galeries, plus compliquées qu'au Khlâṅ symétrique Nord, puisqu'elles enferment au centre une partie cruciale se rattachant au porche central du monument.

Ces galeries, qui se raccordent de plain-pied avec les trois entrées de la façade orientale du Khlâṅ, présentent cette singularité qu'aux deux portes extrêmes elles étaient prévues lors de la construction du monument, puisqu'elles viennent buter directement sur le massif de soubassement préparé pour les recevoir et qu'au porche central elles furent surajoutées en venant bloquer un perron d'accès.

Le massif de soubassement en latérite de cette galerie n'existe plus que partiellement et il ne reste plus trace d'aucun mur. La partie cruciale était constituée par quatre rangées de piliers formant passage central avec deux bas côtés. L'angle Sud des galeries semblait se relier à d'autres constructions dont on voit quelques amorces de fondations de murs. D'ailleurs le dégagement partiel des quatre courettes formées par la partie cruciale a montré une grande quantité de débris de briques, poteries et tuiles en terre cuite, témoins d'anciennes constructions en matériaux légers, aujourd'hui disparues.

Les conclusions si intéressantes de M. Philippe Stern au sujet de la revision des dates des principaux monuments khmèrs ont amené M. Marchal à revoir de plus près certaines parties de ces trois constructions : Baphuon, Terrasse des Éléphants et Palais Royal, qui semblent juxtaposées, mais dont les liaisons entre elles sont un peu énigmatiques ; notamment, le raccord de la Terrasse des Éléphants avec le pavillon d'entrée oriental du Palais Royal se présentait de façon peu claire, masqué qu'il était par des blocages et des remaniements ultérieurs.

Un sondage a montré que dans l'axe du pavillon central aucun raccord architectural n'avait été prévu entre les deux ouvrages : si le perron central qui accède au pavillon d'entrée se montre dans un état complet d'achèvement sans retouche ni modification, à cet endroit la Terrasse des Éléphants n'existe pour ainsi dire plus ; car on se trouve en présence d'une série de murs de soutènement de construction grossière, s'arrêtant à des niveaux différents et probablement d'assez basse époque.

Mais, sur les côtés Sud et Nord, le mur extérieur de la Terrasse s'avançait franchement, venant presque toucher les perrons des portes latérales du pavillon d'entrée du Palais Royal : ce mur est décoré de garuḍas-cariatides semblables à ceux de la face extérieure, et du côté Sud on constate une amorce d'angle de retour, tout de suite interrompue : une fouille a prouvé par les fondations que ce mur, qui fait bien partie, sans équivoque possible, de tout le massif de la Terrasse des Éléphants, est postérieur à la construction du pavillon d'entrée. Ce dernier étant daté par les inscriptions du porche (1011 A. D.), il s'ensuit que la Terrasse des Éléphants est postérieure à cette date, ainsi que les édifices du type du Bayon, auxquels elle semble apparentée. Ce fait vient à l'appui des conclusions de M. Stern.

Il restait à examiner les extrémités Nord et Sud de la Terrasse des Éléphants qui ne se termine pas de façon très franche. Au Nord, le mur de la terrasse se retourne franchement vers l'Ouest, mais il s'interrompt brusquement, continué par un mur en matériaux de réemploi grossièrement maçonné, qui n'a plus rien à voir avec la terrasse elle-même.

Du côté Sud, il semble à première vue que la Terrasse des Éléphants prolonge le mur de soubassement des entrées orientales du Baphuon ; mais un examen plus attentif fait reconnaître une interpénétration des deux ouvrages. Le mur de la terrasse se termine par une série de décrochements dont il ne reste plus que quelques assises au ras du sol, suffisantes cependant pour y voir des bases de bas-reliefs: animaux et personnages.

Ces décrochements se continuent devant le mur de soubassement du perron Nord des entrées du Baphuon, sans toutefois se raccorder avec lui et il semble que cet ancien mur à bas-reliefs se prolongeait plus loin, puisqu'on en retrouve des traces au Sud du perron central des entrées du Baphuon.

D'après ces constatations, le Baphuon (dont les entrées sont une dépendance et se rattachent à un même style) aurait été construit postérieurement à la Terrasse des Éléphants, puisque la partie Sud de cette dernière aurait été démolie pour laisser la place aux entrées orientales de ce temple. La terrasse étant supposée contemporaine du Bayon, cette succession serait cette fois en désaccord avec les nouvelles dates de M. Stern. Mais le dernier mot sur cette question ne peut être dit encore, puisque les recherches ne sont qu'à leur début.

M. Ducamp, inspecteur du Service forestier, a signalé quelques emplacements situés dans les quartiers S.-E. et S.-O. d'Aṅkor Thom, où diverses sculptures ont été trouvées.

Les autres travaux ont porté sur le nettoyage et l'enlèvement de la végétation à l'intérieur des monuments déjà dégagés, mais dans lesquels il faut revenir sans cesse sous peine de les voir absorbés de nouveau par la forêt : le Bakhèn, Thommanon, Ta Prohm, Bantãi Kdéi, Ta Kéo, Praḥ Pithu, Tép Pranam reçurent la visite des équipes chargées de l'entretien. Le temple de Thommanon, en particulier, a été l'objet de soins qui en ont singulièrement amélioré l'aspect (pl. XLVI). A Ta Prohm, on a



Aṅkor. Chau Say Tevoda. Dégagement de la cella et de la nef. (Cf. p. 487.)



Ankor. Thommanon. Sanctuaire central. Vue des faces O. et S. (Cf. p. 488.)

relevé la balustrade de nāgas et un dvārapāla tombés devant le gopura Ouest de la 3ᵉ enceinte (pl. XLII, B). Dans le même temple, on a trouvé une tête à quatre faces que la figurine d'Amitābha dans le chignon permet de reconnaître comme une tête de Lokeçvara, ce qui vient à l'appui de l'interprétation actuelle des tours à quatre visages du Bayon.

A Aṅkor Vat, quelques travaux furent exécutés pour faciliter la circulation des visiteurs; notamment on a rebouché une cavité qui formait une mare en saison des pluies à l'intérieur de la tour N.-E. du 2ᵉ étage et on a essayé de supprimer les stagnations d'eau dans le vestibule central d'entrée par des trous d'évacuation ménagés dans le dallage.

Enfin, on a continué l'enlèvement du *luc-bình* dans les douves qui entourent le temple au Sud et à l'Ouest, travail fastidieux et long, étant donné la superficie obstruée par cette plante aquatique et la rapidité avec laquelle elle se propage.

A Aṅkor Vat, un membre de la mission japonaise du Dʳ Kuroita, qui est passée en juin, a relevé une inscription japonaise du XVIIᵉ siècle. Voir *infra*, à la rubrique *Japon*.

— S. M. le roi du Cambodge a visité le 25 novembre à Aṅkor Thom quelques édifices récemment dégagés ou en cours de dégagement, notamment Prāḥ Khān et Chau Say Tevada, qui lui ont été présentés par MM. Marchal et Fombertaux.

— L'Académie des Sciences coloniales a entendu dans sa séance du 16 juin 1926 une communication de M. A. Cabaton qui donne un excellent résumé de la vie d'Henri Mouhot (*Le centenaire du « découvreur » d'Angkor, Henri Mouhot*, dans : « Académie des Sciences coloniales, Comptes rendus des séances », T. VI, 1925-1926, Paris, 1927, pp. 413-418). Relevons cependant un léger malentendu auquel le nom de l'auteur pourrait donner crédit. M. C. écrit que Mouhot « a le premier jugé qu'Angkor Vat devait être un temple bouddhique, conclusion à laquelle se rallient en ce moment, après d'autres hypothèses, les archéologues de l'Ecole française d'Extrême-Orient ». Qu'Angkor Vat soit devenu à une certaine époque un temple bouddhique, personne n'en a jamais douté et les buddhas dont il est rempli l'attestent suffisamment; mais il est non moins incontestable qu'il a été primitivement un temple vishnouite et l'Ecole française n'a pas cessé de le croire.

Sambor Prei Kuk. — En raison du mauvais temps, les fouilles de Sambor Prei Kuk (province de Kompong Thom), projetées pour le début de l'année 1927, ne furent commencées qu'en février. Elles durèrent jusqu'aux grandes pluies d'été. Les chantiers furent clos le 24 juin.

Dirigée par M. Victor Goloubew, membre permanent de l'Ecole, cette première campagne archéologique fut principalement consacrée au groupe Sud (fig. 11). Après un débroussaillement général de la première enceinte, M. Goloubew fit creuser entre S1 et S2 une large saignée qui lui permit d'atteindre, à 0 m. 80 - 1 m. 20 de profondeur, l'ancien dallage du temple. Il entreprit ensuite le dégagement de la principale tour (S1) dont la base et la terrasse disparaissaient sous un cône de terre, de sable dur et de débris de toute sorte (pl. XLVII).

Les fouilles exécutées autour de ce monument amenèrent la découverte de plusieurs idoles brisées et de nombreux fragments de sculptures en grès provenant pour la

plupart de l'encadrement de la porte et des fausses portes du sanctuaire. Une belle stèle inscrite du VIIe siècle fut trouvée en pleine terre devant l'entrée de la tour. Elle a malheureusement perdu sa partie supérieure, qui contenait toutes les données sur le fondateur et l'objet de la fondation. Ce qui en reste se réduit à une liste de serfs.

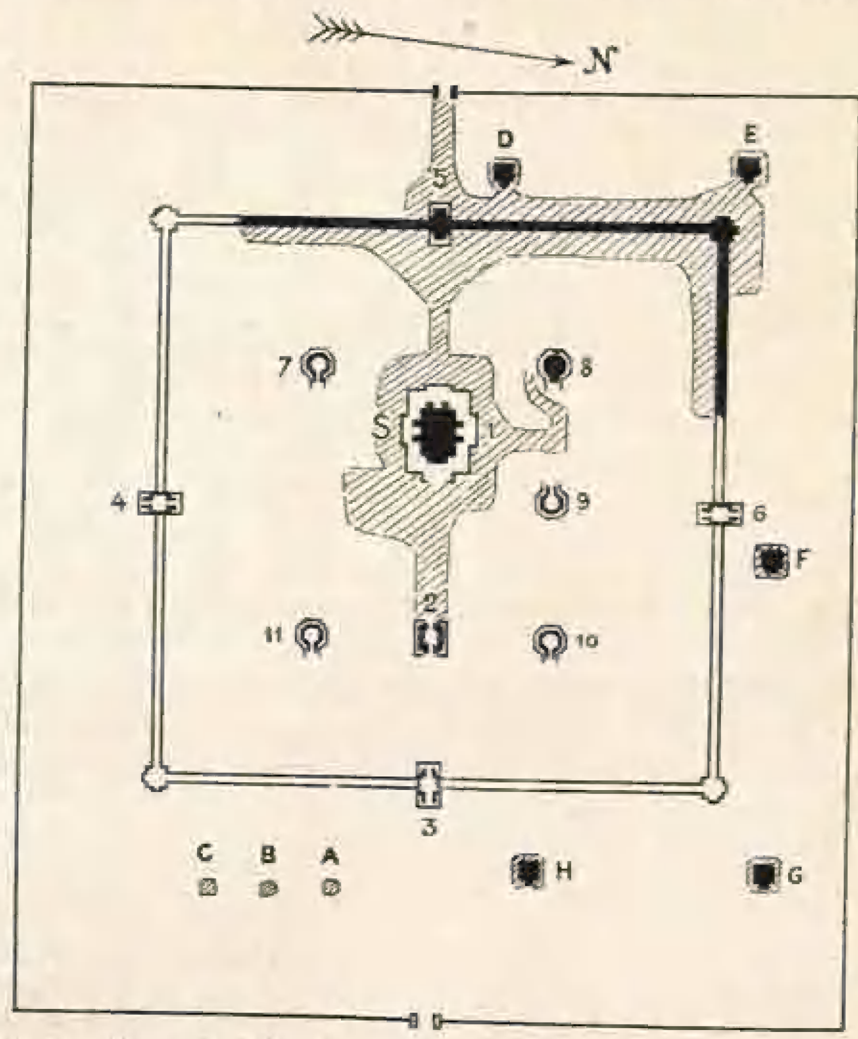


Fig. 11. — Sambor Prei Kuk. Groupe Sud. Etat des chantiers à la date du 25 juin 1927. (Les hachures indiquent les fouilles exécutées au cours de l'année 1927. Les vestiges nouvellement découverts sont marqués par des capitales romaines.)

La plus importante trouvaille, en fait de pièces sculptées, fut celle d'un grand linteau dont la face, traitée en haut relief, est décorée d'une scène très expressive dont on ne peut donner encore une sûre interprétation (pl. XLVIII).

L'intérieur de la tour, où s'étaient amassées au cours des siècles des quantités considérables de briques cassées et de terre végétale, livra, après son nettoyage, les éléments d'un autel monumental, de dimensions inusitées ; bien que culbuté et brisé



A



B

Sambor Prei Kuk, groupe Sud. Dégagement de la tour centrale.
État des travaux : *A*, en février ; *B*, en mai 1927. (Cf. p. 489.)

en un grand nombre de morceaux, celui-ci a pu être entièrement reconstitué et remis en place, au centre de la cella. Il est décoré, sur ses quatre côtés, dans le goût de l'art khmèr primitif, de rosaces, de fleurettes et de rinceaux, sculptés en bas relief. Il ne subsiste plus rien de l'idole à laquelle il avait servi de soubassement. Cette idole a dû être un liṅga d'or, si l'on s'en réfère à un texte sanskrit de l'édicule S2, lequel édicule semble avoir abrité un Nandin en argent (1).

Après le dégagement du prâsât central, M. Goloubew fit déblayer l'édifice octogonal S2 et la partie Ouest du mur de briques, orné de médaillons circulaires historiés, qui constitue la première enceinte du temple (2); travail délicat et pénible, tant à cause des nombreuses racines et termitières que par suite de l'état de délabrement dans lequel ces constructions sont parvenues jusqu'à nous. Sur les quelque 80 médaillons mis à nu, une vingtaine seulement ont été sculptés, et encore s'agit-il, dans la plupart des cas, d'un travail resté à l'état d'ébauche; fort probablement, selon un procédé connu dans l'Inde dès les premiers siècles de notre ère, le modelage de ces panneaux se parachevait à l'aide d'un enduit en mortier de chaux. A l'angle N.-O. de la première enceinte, le débroussaillement fit apparaître une petite tour munie de perrons et de fausses portes, mais sans aménagement intérieur. Des tours semblables ont existé aux trois autres angles de l'enceinte. Le rôle de ces « faux prâsâts » paraît avoir été purement décoratif.

La tour d'entrée S5, débarrassée de sa chape de terre et des décombres qui obstruaient le passage, a fourni des spécimens intéressants de décor plastique en mortier, des bases de colonnettes et un beau linteau du type I, d'une conservation parfaite.

Les recherches effectuées dans l'espace compris entre les enceintes I et II, révélèrent l'existence de huit sanctuaires inconnus jusqu'ici, dont trois sont en briques, et cinq en latérite. Enfouis dans la terre jusqu'à une profondeur de 1 m. - 1 m. 50 et recouverts en partie de leurs propres débris, ces temples avaient pris l'aspect de monceaux informes, qu'un épais rideau de verdure rendait invisibles à quelques pas de distance. Cinq d'entre eux furent fouillés. Ils se composent chacun d'une cella exiguë, de forme carrée, et d'un soubassement à moulures simples. La cella contenait un autel du type dit « à emboîtement ». Dans l'un de ces édifices, fut trouvée, sur un piédroit de porte, une inscription absolument complète et intacte du VIe siècle çaka, composée de 30 lignes sur 2 colonnes. Elle commémore l'érection d'un liṅga par le brahmane Vidyāviçeṣa en 549 çaka = 627 A. D.

Le principal effort ayant porté sur le groupe Sud, les groupes C et N n'ont pas été l'objet de fouilles, à part la tour N10, où furent déterrés les fragments d'un grand Harihara datant de l'époque primitive. D'autres morceaux de la même statue, notamment la tête avec une partie du buste, furent découverts dans une hutte de *năk tà*, tout près du village de Sambor, c'est-à-dire à plus de deux kilomètres du point fouillé.

Parmi les pièces exhumées par M. Goloubew figurent un certain nombre de sculptures de l'époque classique, fait qui n'a rien de surprenant, plusieurs textes du temps de Rājendravarman (964-968 A. D.) ayant déjà été relevés dans le groupe Nord.

---

(1) Offert au temple par une épouse d'Īçānavarman. Cf. L. Finot dans *Bull. Comm. arch. de l'Indochine*, 1912, p. 186-187.

(2) Voir à ce propos H. Parmentier, *L'Art khmèr primitif*, t. I, p. 58-59.

L'une de ces sculptures représente une divinité masculine à deux bras, portée par Garuḍa et tenant un flacon ; le type et la coiffure du dieu sont ceux d'un asura. L'explication de ce curieux groupe, dont il existe des répliques au Musée de Phnom Penh, et au dépôt d'Aṅkor Thom, n'a pas encore été donnée.

A la même époque, c'est-à-dire au Xe-XIe siècle, appartiennent un minuscule Gaṇeça en terre cuite émaillée, un petit vase en forme de sphère aplatie et les fragments de deux conques rituelles également en céramique. Des morceaux de poteries plus anciennes furent extraits de la terre au-dessous du dallage, entre S_1 et S_5.

Les reconnaissances faites par M. Goloubew dans les forêts de Sambor et du O Kruké, ont fourni de nombreuses indications relatives à des ruines encore inexplorées. Le nombre total des prâsâts nouvellement repérés est de 24.

D'une étude détaillée des images, il semble résulter que l'art de Sambor tire ses origines principalement de l'art classique des Gupta. L'influence de l'Inde du Sud ne se manifeste que dans quelques rares cas.

Bibliothèque royale du Cambodge. — Au cours de la réunion de fin d'année qui a eu lieu le 5 décembre 1927 à la Bibliothèque royale, le conservateur, Mlle S. Karpelès, ancien membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient, a fait un compte rendu détaillé sur l'activité de cette institution.

De mars à décembre 1927, 6.598 lecteurs ont fréquenté la salle de lecture et 650 ouvrages ont été empruntés.

En juin 1927, le C^{t} Robert a donné une conférence sur le Nirvāṇa, et en septembre 1927, M. Henri Gourdon a fait une causerie sur l'état actuel du Cambodge au point de vue intellectuel. 250 religieux et laïcs assistaient à ces réunions.

La Bibliothèque royale a pu établir un échange de publications avec 18 institutions et revues scientifiques.

Elle a publié 7 numéros de la revue *Campuchéa Sauriya* et a fait imprimer une série de 12 images populaires ayant trait à la vie du Buddha, dont cinq sont actuellement épuisées, ainsi que 6 volumes : *Gatiloka*, par l'achar In ; *Gihipatipatti*, 2e édition ; *Parābhavasutta* ; *Abhidhammatthasaṅgaha*, traduit en khmèr par Vimalapañña Oum-Sou ; 100 *gāthās* ; *L'origine d'Angkor* par L. Finot (1er volume de la série française).

La Bibliothèque royale a été représentée à la Foire de Saigon par un stand où tous les objets exposés — manuscrits, livres, objets du culte bouddhique — reflétaient l'esprit dont cette institution est animée ainsi que les préoccupations intellectuelles des jeunes générations du Cambodge.

Siam.

Relations politiques avec l'Indochine. — L'année 1926 marque une date importante dans l'histoire des relations politiques entre le Siam et l'Indochine française. Après l'échange des ratifications, le 12 janvier 1926, du nouveau traité franco-siamois signé à Paris le 14 février 1925, la convention entre le Siam et l'Indochine prévue par ledit traité a été signée à Bangkok le 25 août 1926, à l'occasion de la visite de M. le Gouverneur général Varenne, accompagné des Résidents supérieurs Pasquier, Baudoin et Bosc : cette convention a été ratifiée le 29 juin 1927.



Sambor Prei Kuk. Linteau trouvé en terre devant la fausse porte Ouest de S_1.
L. 2 m. 90. — H. 0 m. 90. (Cf. p. 490.)

Ces événements qui marquent le couronnement de la politique de rapprochement amical entre les deux pays ont trouvé leur écho dans les deux discours du trône prononcés par S. M. le roi Prâjâdhipok en 1927 et en 1928 à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement. « Cette année, disait le Roi le 25 février 1927, a été signée une convention pour le règlement des relations entre le Siam et l'Indochine française, et comme complément à notre dernier traité d'amitié et de commerce avec la France. Cette convention écartera toute cause de malentendu avec nos voisins. » En février 1928, le Roi ajoutait : « Nous avons échangé avec la France des notes au sujet de la constitution d'une haute commission permanente du Mékong, prévue par la convention indochinoise, dont les ratifications ont été échangées le 29 juin 1927. Cette haute commission a eu sa première réunion au milieu du mois dernier et nous avons appris avec grand plaisir que la conférence s'est déroulée dans une atmosphère de complète harmonie. »

Cérémonies royales. — Le début de l'année 1926 a vu successivement se dérouler les fêtes du couronnement de S. M. le roi Prâjâdhipok et celles de la crémation du roi Vajirâvudh (Rama VI). La cérémonie du couronnement (25-27 février) a été décrite par S. A. le Prince Dhani Nivat, alors Secrétaire privé de Sa Majesté, aujourd'hui Ministre de l'Instruction publique, dans une brochure bilingue (siamois et anglais) qui a été traduite en français dans la revue *Extrême-Asie*, N. S., n° 13, juillet 1927, pp. 2-10, avec de nombreuses illustrations qui ne figurent pas dans l'édition originale. La crémation du feu roi a eu lieu du 23 au 25 mars avec les rites accoutumés. Enfin, la naissance à Xieng Mai, en 1926, d'un éléphant blanc, offert au roi par la Borneo Co. Ltd. au cours de son voyage dans les provinces du Nord-Ouest en janvier 1927, a donné lieu à des cérémonies royales qui se sont terminées par l'arrivée à Bangkok du jeune éléphant en novembre 1927. L'*Illustration* du 11 février 1928 en a donné un bon résumé illustré.

Création de l'Institut royal de littérature, d'archéologie et des beaux-arts. — Dans l'ordre intellectuel, l'événement le plus considérable de l'année 1926 a été la création de l'Institut royal (*Râjapâṇḍityasabhâ*), constitué par la réunion de l'ancienne Bibliothèque nationale Vajirañâṇa, du Service archéologique, du Musée et du Département des Beaux-arts. Cette création a été motivée par le développement rapide de la Bibliothèque nationale dont le Conseil d'administration avait dû, dans ces dernières années, assumer plusieurs tâches complètement en dehors de ses attributions primitives.

Fondée en 1905, la Bibliothèque nationale Vajirañâṇa se borna d'abord à rassembler et à conserver des livres et des manuscrits. La coutume s'établit peu à peu de lui confier le soin d'éditer les ouvrages destinés à être distribués à l'occasion de crémations ou d'autres cérémonies. En 1922, la loi sur le dépôt légal lui imposait une nouvelle besogne, et la création, le 17 janvier 1924, d'un Service archéologique placé sous l'autorité du Conseil de la Bibliothèque, confiait à celui-ci la tâche « de faire l'inventaire des monuments et objets ayant un intérêt archéologique, de prescrire des mesures efficaces pour assurer la conservation desdits monuments et objets archéologiques, de surveiller et de conseiller les fonctionnaires et autres personnes chargés de la conservation des antiquités. »

En janvier 1926, deux mois à peine après son avènement, le roi Prajadhipok décida de rattacher l'ancien Musée du Vang Nâ, qui dépendait auparavant du Ministère de la Maison royale, à la Bibliothèque nationale. Peu de temps après, le Département des Beaux-arts, qui dépendait lui aussi de ce ministère, était supprimé en tant que « département », et la proclamation du 19 avril 1926 créait l'Institut royal de Littérature, d'Archéologie et des Beaux-arts, qui est divisé en trois sections : 1) section littéraire, comprenant la Bibliothèque et l'Office de publication ; 2) section archéologique, comprenant le Service archéologique et le Musée ; 3) section des Beaux-arts.

L'Institut royal est actuellement sous la présidence de S. A. R. le Prince Damrong, l'éminent homme d'Etat à qui les recherches historiques et archéologiques doivent tant, et que l'École française compte depuis 1908 au nombre de ses membres correspondants. Chacune des trois sections est dirigée, à titre plus ou moins honorifique, par un vice-président : S. A. le Prince Bidyalankarana, Président du Conseil privé, poète de talent, pour la section littéraire ; Phya Boran, lord lieutenant d'Ayudhyâ, pour la section archéologique ; et S. A. R. le Prince Narisara pour la section des beaux-arts. Le secrétaire général de l'Institut est notre ancien collaborateur, et actuellement membre correspondant, M. G. Cœdès, qui reste en outre conservateur de la Bibliothèque nationale et inspecteur du Service archéologique.

Bibliothèque nationale. — La Bibliothèque nationale comprend désormais deux départements, celui des imprimés et celui des manuscrits, installés chacun dans un bâtiment distinct. Le long bâtiment en bordure de la Place Royale, occupé autrefois par la Bibliothèque Vajirañāṇa, est maintenant exclusivement consacré aux collections de livres imprimés, siamois et européens, accrues récemment par l'importante bibliothèque privée du feu roi, en souvenir de qui cette bibliothèque a pris le nom de « Bibliothèque Vajirâvudh ». Quant aux manuscrits et aux armoires laquées qui les contiennent, ils ont été installés dans la première salle du Vang Nâ où était autrefois l'ancien musée. Cette bibliothèque garde le nom de Vajirañāṇa, nom que portait le roi Mongkut pendant son séjour au monastère, avant son accession au trône. C'est dans cet édifice que sont conservées les inscriptions lapidaires.

Durant ces deux dernières années, l'Institut a continué à publier un nombre assez considérable de livres, dont la liste figure dans notre chronique de l'École sous la rubrique *Bibliothèque*.

Musée. — L'organisation intérieure du Musée est réglée par une loi du 5 mai 1927, dont voici le résumé.

Cette loi, qui n'est actuellement applicable qu'au seul Musée de Bangkok, pourra aussi le devenir aux musées provinciaux par une simple notification dans le *Journal officiel* à cet effet (art. 3, 4). Le Musée est placé sous l'autorité et la responsabilité de l'Institut (art. 5). Il est administré par un conservateur qui, avec le reste du personnel, dépend de l'Institut (art. 6). Le budget du Musée est alimenté par une subvention annuelle du gouvernement, dont l'emploi est laissé à la discrétion de l'Institut (art. 7). Les recettes provenant de la vente des tickets d'entrée, des dons, etc., ne peuvent être affectées par l'Institut à d'autres dépenses que celles du Musée (art. 8). Les objets exposés sont répartis en trois catégories : 1° objets appartenant à l'Etat, comprenant les objets faisant partie de la propriété nationale exposés au Musée par ordre du Roi, les objets donnés et les objets achetés ; 2° objets empruntés par l'Institut à des

particuliers ou à l'Etat ; 3° objets confiés en dépôt au Musée par des particuliers pour y être exposés d'une façon permanente ou pour prendre part à des expositions temporaires avec l'autorisation de l'Institut (art. 10). Les objets appartenant à l'Etat sont inaliénables, sauf autorisation expresse de l'Institut sur la demande du conservateur, ou sauf décision de l'Institut motivée par l'intérêt évident qu'il peut y avoir à échanger ou à vendre au profit du Musée des objets dont il possède plusieurs répliques (art. 11). Suit le détail des formalités auxquelles sont soumises la sortie temporaire des objets du Musée ou leur restitution à leur propriétaire, quand il s'agit d'objets prêtés ou confiés en dépôt (art. 12-14). L'Institut décide de l'opportunité des achats, des emprunts et de l'acceptation d'objets en dépôt (art. 15). L'Institut doit tenir à jour le catalogue du Musée et procéder à un inventaire annuel des objets qui y sont conservés ; l'étiquette de chaque objet doit mentionner, le cas échéant, le nom du donateur, du prêteur ou du propriétaire de l'objet (art. 16). L'Institut fixe les jours d'ouverture gratuits et payants ainsi que le prix d'entrée. — Actuellement le Musée est ouvert gratuitement le dimanche, fermé le lundi, et ouvert du mardi au samedi moyennant un droit d'entrée d'un tical par personne. — L'Institut peut autoriser dans les locaux du Musée des réunions et des expositions temporaires, pourvu qu'elles aient un but scientifique (art. 18). L'Institut est chargé de l'exécution de la présente loi ; il doit présenter un rapport annuel sur le fonctionnement du Musée, et peut promulguer au *Journal officiel* des règlements concernant l'administration intérieure du Musée (art. 19).

La promulgation de cette loi, dont nous avons cru bon de donner un résumé assez détaillé, a eu pour but de rendre au public en général et aux collectionneurs en particulier, la confiance que leur avait fait perdre la mauvaise gestion du Musée du Vang Nà durant les dernières années de son existence. Ce but a été atteint : dons et prêts affluent au Musée de Bangkok. L'exemple a d'ailleurs été donné par le Roi lui-même, qui a généreusement fait don de soixante statuettes bouddhiques prélevées sur sa collection personnelle, a permis l'emprunt d'un nombre considérable de porcelaines, et s'est dessaisi en faveur du Musée de toutes les antiquités qui lui ont été offertes au cours de son voyage dans les provinces du Nord-Ouest ; et par S. A. R. le Prince Damrong, dont la collection privée, conservée au ministère de l'Intérieur, est devenue propriété nationale, et qui de plus a prêté au Musée tout ce que son palais pouvait contenir d'objets ayant un caractère archéologique.

Il ne sera pas donné ici de description des collections du Musée de Bangkok. Une description sommaire en a paru dans *Extrême-Asie*, N. S., n° 17, novembre 1927, pp. 171-184 ; d'autre part, le volume XIII de la collection *Ars Asiatica* donne sous le titre *Les collections archéologiques du Musée national de Bangkok*, par G. Cœdès, une étude détaillée et abondamment illustrée de la partie la plus intéressante du Musée.

Nous reproduisons ici, à titre d'information, le plan général du Musée, tel qu'il est décrit dans *Ars Asiatica* :

« Le palais du Vang Nà donne une idée assez exacte de ce qu'était une résidence princière avant que l'influence européenne se soit fait sentir au Siam, et, à ce titre, le bâtiment lui-même constitue une véritable curiosité.

« Devant l'entrée se trouve la Bibliothèque Vajirañāṇa, installée dans la salle qui servait de salle de réception au second roi pendant le premier règne de la dynastie de Bangkok, et où, jusqu'à l'an dernier, étaient exposées les collections zoologiques de l'ancien musée.

« A droite et en retrait s'élève la chapelle construite en 1795 pour abriter la statue du Buddha Sihing qui s'y trouve encore. Cette statue, dont on peut suivre dans les chroniques l'histoire plus ou moins authentique à partir du XIIIe siècle, est encore l'objet d'une grande vénération.

« En dehors du Buddha Sihing, trônant sur un autel au pied duquel sont quelques statues de moindre importance, cette salle ne contient que trois grandes armoires, laquées et dorées d'un côté, couvertes de l'autre de peintures représentant des scènes du *Rāmāyaṇa* siamois, et une intéressante collection de tablettes votives bouddhiques. Les murs de la salle sont couverts de fresques qui n'ont jamais été restaurées et permettent ainsi d'étudier l'art de la peinture au Siam à la fin du XVIIIe siècle.

« L'édifice suivant est une salle d'audience construite par le second roi du troisième règne, et le fond en est encore occupé par le trône en forme de palais aérien sur lequel il apparaissait au cours de ses audiences. Le trône date du premier règne et constitue un intéressant spécimen de la sculpture sur bois de cette époque. Cette salle est exclusivement consacrée à l'art du bronze. Deux énormes têtes de Buddha provenant l'une d'Ayudhyā, l'autre de Xieng Mai, occupent les deux panneaux du fond, de chaque côté du trône. Devant celui-ci sont placés les beaux bodhisattva de Jaiya. Le long des piliers de la nef centrale sont rangées de grandes figures de divinités brahmaniques d'origine siamoise, dont les plus anciennes remontent sans doute à l'époque de Sukhodaya. Les vitrines disposées au centre de la salle contiennent une collection fort complète d'objets en bronze d'origine khmère : coupes, clochettes, conques, miroirs, armes, fragments de sièges et de véhicules, etc. (*Bronzes khmèrs*, pl. XLI, 1 ; XLII, 2 ; XLIV, 2 ; XLVI, 4-5). Les vitrines des bas côtés sont réservées aux statuettes bouddhiques et brahmaniques classées autant que possible par ordre chronologique (*Bronzes khmèrs*, passim).

« Entre cette salle et le complexe de chambres et de galeries qui constituait l'habitation privée du second roi, un vestibule abrite des images de pierre de petite dimension. Les grandes statues sont installées le long de la galerie qui fait le tour du bâtiment d'habitation.

« Moins abondante que la section du bronze, la partie lapidaire du Musée national est aussi variée ; elle possède, de chaque période et de chaque école, des spécimens caractéristiques et d'une haute valeur documentaire, qu'on chercherait vainement ailleurs.

« L'ancienne résidence privée du second roi, où sont exposées les collections d'art moderne, est au point de vue architectural la partie la plus curieuse du palais. Elle se compose de trois ailes qui correspondent aux trois saisons de l'année, et qui s'allongent parallèlement suivant l'axe Est-Ouest. Les extrémités Est et Ouest des trois ailes sont respectivement réunies entre elles par un système de chambres et de galeries couvertes, de sorte que, vu de l'extérieur, ce complexe, qui ne contient pas moins de dix salles, sans compter les vestibules et les galeries, présente l'aspect d'un édifice massif à peu près carré. Il date du premier règne de la dynastie de Bangkok et conserve encore les portes laquées et les fenêtres à encadrement délicatement ajouré de la fin du XVIIIe siècle. On aurait difficilement trouvé à Bangkok un cadre mieux approprié pour y installer les collections d'art moderne qui constituent la partie la plus importante, sinon la plus précieuse du Musée national.

La salle d'entrée est consacrée aux véhicules royaux ; on y conserve notamment les pavois en bois sculpté et doré sur lesquels le roi est porté le jour de son

couronnement et à l'occasion de la distribution annuelle des robes jaunes aux monastères royaux.

« Les deux chambres qui se trouvent de chaque côté de cette salle groupent tout ce qui a trait aux jeux et aux divertissements des Siamois. Bon nombre de ces jeux sont tombés en désuétude : si le cerf-volant continue à jouir de la faveur générale, il est devenu bien difficile d'assister à une séance de marionnettes, et les jeux de hasard sont interdits depuis 1917. Le Musée a donc fait œuvre utile en groupant dans ces deux salles des spécimens de tous les jeux siamois, depuis l'humble *takhro* ou volant en rotin qui se joue avec les pieds, jusqu'au grand orchestre de théâtre et aux plus somptueux costumes de danseuses.

« Dans le prolongement du vestibule où sont exposés les véhicules royaux, se trouvait l'appartement pour la saison fraîche, large pièce à laquelle on accède par un escalier de quelques marches : c'est la salle centrale de la résidence royale. On y a installé le trône, les sièges d'apparat du second roi et deux petits pavillons destinés à abriter des urnes funéraires. Les parasols à étages qui sont rangés le long des murs sont les insignes du second roi du cinquième règne ; le trône en bois sculpté et doré, orné de figurines de divinités en prière, date du second roi Braḥ Pin Klao, frère du roi Mongkut. Ces objets, joints aux autres sièges royaux exposés dans la même salle, aux véhicules déjà mentionnés, et aux grands chars funéraires également confiés à la garde du Musée, constituent un ensemble, précieux à la fois par les souvenirs historiques qui s'attachent aux diverses pièces exposées, et par la valeur esthétique du travail qui fait le plus grand honneur aux sculpteurs sur bois de la première moitié du XIXe siècle.

« De l'autre côté de cette salle, dans un autre vestibule, sont exposés les armes, les étendards, et en général tous les objets ayant trait à l'art de la guerre.

« Dans le prolongement de la salle des armures, une vérandah abrite deux grandes chaires de temple en bois sculpté, et des proues de barques royales datant du règne de Braḥ Năng Klao, représentant Viṣṇu sur Garuḍa, des gueules de makara ou des motifs purement décoratifs.

« Il reste à parler des deux ailes où se trouvaient les appartements privés de la saison chaude et de la saison des pluies.

« L'appartement de la saison chaude, situé au Nord, semble avoir dès le premier règne servi plutôt de chapelle. On y a installé, au premier étage, tout ce qui se rapporte au bouddhisme et à la vie monastique : coffrets à manuscrits, bols à aumônes aux couvercles richement incrustés de nacre, services à thé et à bétel en cuivre émaillé, éventails dont la forme indique le rang du moine dans la hiérarchie ecclésiastique ; et, au rez-de-chaussée, une collection d'étoffes anciennes.

« L'aile Sud, qui fut la plus constamment habitée, au moins à partir du quatrième règne, contient au rez-de-chaussée une belle collection de poteries et de porcelaines : vieilles jarres khmères, céramiques de Savankhalok, porcelaines « aux cinq couleurs » faites en Chine, mais ornées de motifs purement siamois. L'étage supérieur est réservé au mobilier et aux ustensiles domestiques en usage autrefois chez les Siamois. On y voit un grand lit de style chinois ayant appartenu à la reine, mère du roi Mongkut. Les vitrines en bois sculpté ou en laque dorée renferment toutes sortes de vases de cuivre et d'argent, dont plusieurs sont relativement anciens et joignent à leur valeur artistique un certain intérêt ethnographique.

« On voit que l'idée directrice qui a présidé à l'organisation et à l'installation a été de faire un musée vraiment national consacré aux arts et à l'archéologie du Siam. »

Service archéologique. — A Ayudhyā et à Lopburi, les travaux commencés en 1924, dont il a été rendu compte dans le *Journal of the Siam Society* (XIX, 1925, p. 29), se sont poursuivis, et les principaux monuments de ces deux villes sont à l'heure actuelle complètement dégagés et en partie étayés.

A Ayudhyā, les travaux de dégagement du Vat Sri Sanphet (*Sarvajña*) ont amené une découverte intéressante On sait que la partie centrale de ce temple, qui était située au Sud, mais dans l'enceinte du palais royal, consiste en une vaste terrasse sur laquelle sont élevés trois stūpas en ligne droite, dans le sens de l'axe Est-Ouest. Le plus ancien, celui du milieu, fut construit vers 1492 par Rāmadhipati II pour y déposer les cendres de son père Paramatrailokanātha. Le soubassement circulaire de chacun de ces stūpas est interrompu aux axes par quatre fausses portes précédées d'un avant-corps surmonté d'un petit stūpa. Le déblaiement entrepris par le Service archéologique a révélé que ces fausses portes, ou du moins celles qui s'ouvrent à l'Est, sont en réalité des portes murées après coup, et que chaque stūpa renferme un petit édifice en briques recouvertes de décors en stuc, sorte d'*antargṛha*, destiné évidemment à abriter l'urne ou le reliquaire contenant les cendres royales. Pareil dispositif se retrouve au Vat Nang Phaya de Savankhalok, et des recherches ultérieures le révéleront sans doute dans beaucoup d'autres stūpas. Dans l'esprit du fondateur, ces pavillons à reliques, qui sont recouverts de motifs en stuc d'une grande finesse et dorés, devaient évidemment être destinés à être vus. Plus tard, la solidité du stūpa se trouva peut-être compromise par le vide ménagé autour du reliquaire, et cette galerie fut bouchée avec des briques. On a jugé imprudent de les enlever, et l'on s'est contenté de dégager la face Est de chaque reliquaire, et de consolider la porte d'entrée avec du ciment.

A Lopburi, le Vat Mahadhātu, complètement dégagé depuis 1925, a été consolidé dans certaines de ses parties, au moyen d'étais en bois, qui peuvent durer quelques années, mais sont destinés à être remplacés par des chandelles en ciment, dès que les crédits le permettront. Le Prang Sam Yot a été l'objet d'un essai de restauration qui a simplement consisté à remettre en place les pierres des frontons tombés ainsi que les antéfixes des tours. Ces travaux étaient presque terminés à la fin de 1927.

A Xieng Mai, la restauration de la gracieuse bibliothèque située à l'entrée du Vat Phra Singh, a été décidée, et ce travail délicat était en voie d'achèvement à la fin de 1927.

Les travaux de fouilles les plus intéressants sont ceux qui ont été entrepris à Pong Tük, dans la province de Ratburi. Ils ont fait l'objet d'une conférence de M. Cœdès à la Siam Society, qui a été publiée avec de nombreuses illustrations dans le *Journal* de cette société (vol. XXI, fasc. 3), et dont voici un résumé.

Pong Tük est un petit village situé sur la rive droite du Mèklong ou rivière de Kanburī, en face du village de Tha Wa, lequel est sur la route de Kanburi, à 15 km. de la station de Ban Pong. Vers la fin de juillet 1927, la presse siamoise annonçait d'une manière un peu sensationnelle la découverte dans un des jardins de Pong Tük, d'un certain nombre de statuettes, d'objets en métal précieux, d'ossements, etc. Ces nouvelles étaient en partie exactes: l'aménagement d'une bananeraie avait mis au jour des blocs de latérite et d'anciennes briques, du milieu desquelles avaient été exhumés quelques fragments d'ossements et divers objets en bronze que les propriétaires du jardin et leurs voisins s'étaient partagés. Au cours d'une première tournée

d'inspection, M. Cœdès put se faire montrer sans trop de difficulté la majeure partie de ces objets, parmi lesquels se trouvaient deux pièces du plus haut intérêt archéologique : une lampe gréco-romaine et une statuette de Buddha de l'école d'Amarâvati.

Après un rapide examen des environs, M. Cœdès revint à Bangkok avec la lampe gréco-romaine, et rendit compte de sa mission au Conseil de l'Institut, qui décida d'entreprendre des fouilles sur le site d'où provenait cette trouvaille inattendue, ainsi que sur les autres points du village où des briques et des blocs de latérite semblaient indiquer l'emplacement d'anciennes constructions. Ces fouilles furent inaugurées au début de septembre 1927, en présence du Prince Damrong.

Trois fouilles ont été pratiquées : la première sur l'emplacement d'un jardin appartenant à un Chinois, la seconde à l'endroit où avaient été trouvées la lampe et la statuette d'Amarâvati, la troisième auprès d'un *san chao* ou résidence d'un génie.

La première a mis au jour les fondations de deux petits édifices, l'un circulaire, mesurant 9 m. de diamètre, l'autre carré, mesurant 6 m. de côté, au milieu duquel se trouvait le piédestal d'une assez grande statue. Ce dernier monument, situé à 28 m. au Sud-Est du premier, devait être presque entièrement recouvert d'une décoration en stuc dont de nombreux fragments ont été découverts et recueillis : c'est d'ailleurs tout ce qui reste d'un édifice dont on est malheureusement condamné à ignorer à jamais l'aspect ancien.

L'édicule d'où provient la lampe, était construit sur un soubassement carré en latérite, mais il était en briques, et est lui aussi complètement ruiné. Il était relié au *san chao* par une route dallée en briques sur laquelle, à une distance d'environ 5 m. de l'édicule en question, a été trouvée une rosace en or mince, tout à fait analogue à celles qui ont été trouvées en Annam (*BEFEO*, XXVI, 359).

Le *san chao*, élevé à côté d'un amoncellement de blocs de latérite couvrant une surface assez considérable, marquait l'emplacement où, il y a une trentaine d'années, un Chinois avait trouvé en terre quelques statuettes bouddhiques, qu'il a emportées en Chine depuis lors. En cet endroit, les fouilles ont révélé une terrasse rectangulaire s'élevant à 2 m. 50 au-dessus du sol ancien. Son grand axe est orienté Nord-Ouest Sud-Est. Sur la face Sud-Est, un escalier de six marches donne accès au niveau supérieur de cette terrasse sur laquelle devait s'élever une colonnade dont quelques éléments sont encore en place. Ni par son plan, ni par le type des moulures qui ornent son soubassement, cette terrasse ne rappelle rien de ce qui a été trouvé jusqu'ici dans l'Indochine méridionale et offre plutôt quelque ressemblance avec certains monuments d'Anurâdhapura à Ceylan.

La destruction à peu près totale des anciens monuments de Pong Tük, cette terrasse exceptée, ne permet de formuler aucune hypothèse quant à leur nature ou à leur âge. De la terrasse elle-même, tout ce qu'on peut dire est qu'elle n'est ni khmère ni thai. Seuls, les statuettes et autres objets découverts avant ou pendant les fouilles peuvent être datés avec quelque certitude.

Il y a d'abord un certain nombre de statuettes qui rappellent d'assez près les images prékhmères en bronze ou en pierre trouvées dans la vallée inférieure du Ménam et jusque dans celle du Mun, et apparentées à l'art Gupta : on peut les dater des environs du VI[e] siècle de notre ère.

Les fragments décoratifs en stuc rappellent d'autre part ceux qui ont été trouvés à Phra Pathom, et appartiennent à la même période.

Avec la statuette de Buddha marchant, on atteint une époque beaucoup plus ancienne. Ce n'est pas la première fois qu'une production de l'école d'Amarâvatî est découverte en Indochine ou dans l'Insulinde. Le Champa et Java nous en ont déjà fait connaître, et au Siam même, dans les environs de Korat, le Prince Damrong a découvert autrefois une image de ce type, actuellement conservée au Musée national de Bangkok. Mais si l'on compare la pose raide des trois pièces qui viennent d'être mentionnées avec le mouvement qui anime la statuette de Pong Tük, on est amené à conclure que cette dernière trahit une influence hellénistique infiniment plus grande que les autres. Il est peu vraisemblable qu'elle soit postérieure au IIe siècle ap. J.-C., et son origine indienne est certaine.

La lampe (pl. XLIX) est peut-être encore plus ancienne, et son origine doit être cherchée plus loin vers l'Ouest. C'est une lampe à huile analogue à celles dont les ruines de Pompéi et d'Herculanum ont fourni des centaines d'exemplaires. La mortaise ménagée dans son pied indique qu'elle était destinée à être placée sur un chandelier ou sur un trépied. Le couvercle est orné d'un visage de Silène, le front ceint d'une couronne de lierre. Quant au manche, il est constitué par une palmette flanquée de deux dauphins. Bien que, jugée par un expert en archéologie classique, cette lampe doive sans doute passer pour une œuvre de second ordre, il est peu vraisemblable qu'elle soit la copie indienne d'un original venant du bassin de la Méditerranée. D'ailleurs, la présence d'une lampe gréco-romaine à Pong Tük n'est pas plus difficile à expliquer si l'on suppose qu'elle vient directement d'Europe ou d'Asie mineure, que si l'on admet qu'elle vient de l'Inde du Nord-Ouest. Les relations entre l'Empire romain et l'Extrême-Orient au IIe siècle de notre ère sont bien connues : qu'il suffise de rappeler ici la fameuse « ambassade » de Marc-Aurèle en 166. La seule chose un peu surprenante dans la découverte de cette lampe à Pong Tük, est que le premier objet, appartenant authentiquement à l'archéologie classique, trouvé en Extrême-Orient, provienne d'un coin reculé du Bas-Siam, qui semble en dehors de la route suivie par les navigateurs et les marchands. Mais il ne faut pas oublier que ceux-ci, afin d'éviter le grand détour par les détroits de Malacca, faisaient volontiers usage d'une ou de plusieurs routes terrestres coupant la Péninsule malaise, et qu'une autre route, venant de Birmanie et suivant la rivière de Kanburi, passait justement à proximité de Pong Tük, sinon par Pong Tük même.

En résumé, les objets exhumés à Pong Tük semblent dater, les plus anciens du IIe siècle, les plus récents du VIe siècle, et aucun spécimen de l'art khmèr n'y a été trouvé. Il semble raisonnable d'en conclure que les monuments aujourd'hui ruinés, d'où proviennent ces objets, existaient déjà au VIe siècle et furent abandonnés avant l'arrivée des Khmèrs dans la région, vers le XIe siècle. C'étaient probablement des monuments bouddhiques, car toutes les images trouvées jusqu'à présent sont exclusivement bouddhiques.

L'orientation Nord-Ouest Sud-Est des monuments reconnus, parallèle à la rivière de Kanburi, le long de laquelle passait la route mentionnée plus haut, semble indiquer que Pong Tük se trouvait situé sur cette route, et y marquait peut-être une étape : c'est du moins ce qui paraît résulter de l'examen de la carte qui nous montre Pong Tük situé à peu près à égale distance (une journée de marche) entre Phra Pathom, Ratburi et Kanburi. L'abandon de ce point commodément situé à un croisement de routes a pu être motivé par une modification dans le cours de la rivière.



Pong Tük (Siam). Lampe gréco-romaine. (Cf. p. 500.)

En dehors des travaux d'entretien, de restauration et de fouilles, l'activité du Service archéologique s'est encore manifestée par des tournées d'inspection et d'exploration. En voici, d'après des renseignements que nous donne M. Cœdès, les principaux résultats.

Sukhodaya, Vat Sri Jum. — Voici en quels termes Fournereau raconte la découverte d'une galerie ménagée dans l'épaisseur du mur de ce temple et des jātakas qui en ornent le plafond (*Siam ancien*, II, pp. 4-5) : « Franchissons la porte d'entrée et, sur notre gauche, nous nous trouvons en face d'une étroite ouverture qui s'enfonce dans l'épaisseur du mur. Y avait-il autrefois là une porte ? Nous l'ignorons et rien ne peut nous le faire supposer, car, toute informe, cette ouverture a plutôt l'air d'un trou percé au hasard, sans le moindre souci architectural, que d'une ouverture régulière dégradée par le temps ; peut-être est-ce là une de ces mutilations comme on en remarque tant sur les chédis et qui ne serait que la trace des recherches de spoliateurs inquiets d'une riche trouvaille. A plat ventre et non sans quelque appréhension, nous nous glissons dans ce boyau mystérieux, avec le pressentiment que notre audace ne nous aura pas poussé en vain à entreprendre cette exploration dans une posture aussi bizarre que gênante. » Un premier sondage exécuté en juillet 1926 avait révélé que le sol de l'entrée de ce tunnel était constitué par des terres de rapport et qu'à près d'un mètre de profondeur existait un dallage en briques. Un déblaiement complet entrepris à la fin de l'année 1927, en prévision d'une visite du roi, qui a d'ailleurs été remise pour raisons de santé, a complètement dégagé l'entrée de la galerie, qui a une hauteur de 1 m. 70, suffisante pour qu'un individu de taille moyenne puisse y pénétrer debout. Les matériaux extraits de ce boyau et de l'entrée même de l'édifice proviennent des superstructures et notamment du toit qui est complètement écroulé. Si la galerie aux jātakas a ainsi perdu un peu de son mystère, la visite en est du moins considérablement facilitée.

Péninsule malaise. — Une tournée dans les provinces du Sud en août 1926 a permis à M. Cœdès de compléter et de rectifier sur certains points les renseignements donnés par le Ct de Lajonquière dans son *Inventaire archéologique du Siam* (*BCAI*, 1909, 188 ; 1912, 19).

A Jaiya, le Vat Vieng, complètement ruiné, et le Vat Phra Dhatu, complètement restauré, les deux seuls monuments signalés par M. de Lajonquière, ont fourni quelques sculptures anciennes, qui ont été transportées au Musée national de Bangkok, notamment un curieux Lokeçvara publié dans *Ars Asiatica* (XIII, pl. XIV), présentant certaines analogies avec la sculpture chame. C'est aussi le cas de toute une série de statues brahmaniques exhumées à Vat Mai Jaladhara. Du Vat Sālā Tūng, où avait déjà été trouvée une statue de Lokeçvara, publiée dans le *Journal of the Siam Society* (XIX, 1925, pl. XIII), a été ramenée à Bangkok une autre statue du même Bodhisattva, d'une valeur esthétique très inférieure, mais intéressante par l'auréole circulaire à laquelle elle est adossée. M. Cœdès a signalé ailleurs (*Indian Arts and Letters*, 1927, p. 65) l'intérêt que présente un autre monument de Jaiya, le Vat Kéo (pl. L), sanctuaire en briques, construit sur un plan analogue à celui du Tjandi Kalasan à Java, mais dont l'architecture rappelle de très près l'art « cubique » du Champa et le Prāsāt Kraham du Phnom Kulèn.

A Vieng Sraḥ, une enquête approfondie a prouvé qu'il n'y avait jamais eu d'inscription. L'inscription dite de Vieng Sraḥ, au nom du roi de Çrīvijaya (*BEFEO*, XVIII, vi, p. 29) provient en réalité du Vat Sema Müang de Ligor.

A Ligor, le monument appelé par M. de Lajonquière « Na Phra Narai » se nomme en réalité « Bot Brahm ». Les idoles brahmaniques sont conservées tout à côté, dans un édicule nommé San Phra Isuen. Il y a bien un bâtiment qui porte le nom de « Na Phra Narai » ; il est situé plus au Nord et de l'autre côté de l'avenue, et était en reconstruction en août 1926. Son seul intérêt est la présence d'une statue de Viṣṇu d'un style assez particulier trahissant une forte influence indienne, comme d'ailleurs toutes les images originaires de Ligor.

Un certain nombre de points archéologiques qui avaient échappé au Ct de Lajonquière entre Jaiya et Ligor, ont été reconnus, notamment Khao Lak, Khao Nam Ron et surtout Khao Srivijay, d'où a été ramené au Musée un beau Viṣṇu coiffé de la mitre cylindrique, remarquable par le drapé de l'écharpe sur la hanche droite (pl. LI, B).

Dong Sri Mahābodhi, Prachin. — Dans son étude sur *Le Domaine archéologique du Siam*, le Ct de Lajonquière avait signalé en cet endroit « un fragment de statue qui est d'un grand intérêt documentaire. La forme des vêtements dont le personnage représenté est habillé, et surtout le modelé très remarquable et très étudié du torse ne permettent pas, en effet, de la classer parmi les œuvres de la statuaire cambodgienne. J'ai pu retrouver la tête de cette statue et l'ai remise au Prince Damrong : l'ensemble des traits et la coiffure accentuent encore les observations que je viens de présenter au sujet de la classification de ce document » (*BCAI*., 1909, p. 214, fig. 11, et pl. II, fig. 5). Cette tête, conservée pendant longtemps au Musée du Ministère de l'Intérieur avec les autres antiquités appartenant au Prince Damrong, avait été transférée au Musée de Bangkok lors de son installation en 1926. Au début de 1927, au cours d'une tournée à Dong Sri Mahabodhi, M. Cœdès a eu la bonne fortune de retrouver intact le corps qui avait été séparé de sa tête depuis près de vingt ans : la statue reconstituée a trouvé un gîte définitif au Musée de Bangkok (pl. LI, A ; cf. *Ars Asiatica*, pl. IX). D'autres trouvailles ont été récemment signalées à Dong Sri Mahābodhi, et des recherches détaillées, accompagnées éventuellement de fouilles, doivent y être entreprises en 1928.

Législation relative aux antiquités. — En attendant la promulgation d'une loi générale relative à la conservation des antiquités, la législation constituée par la Proclamation du 17 janvier 1924 créant un Service archéologique, celle du 17 avril 1926 créant l'Institut royal, et la loi du 5 mars 1927 relative au Musée national, a été complétée par la loi du 25 octobre 1926 soumettant l'exportation des objets présentant un caractère archéologique ou artistique à l'autorisation préalable du Conseil de l'Institut. Cette loi est d'ailleurs appliquée dans l'esprit le plus libéral. Il n'entre pas, en effet, dans les intentions de l'Institut de retenir au Siam ou d'accumuler au Musée des centaines de têtes khmères ou des milliers de Buddhas siamois dont le Musée possède des spécimens de premier ordre ; il estime au contraire que la diffusion à travers le monde de ces objets, qui trouvent actuellement tant d'amateurs, constitue une excellente publicité pour le pays, et que ces objets sont les meilleurs « missionnaires » que le Siam puisse trouver. Seules des pièces absolument uniques dont l'exportation priverait le patrimoine national de « documents » que rien ne saurait remplacer, seront éventuellement retenues par le jeu de la loi en question.



Façade Est.



Coin Sud-Ouest.

VAT KẼO À JAIYA (Siam méridional). (Cf. p. 501.)

Nous devons à l'obligeance de M. Cœdès la communication du texte anglais de cette loi, dont nous croyons intéressant de donner ici la traduction :

Art. 1er. — La présente loi sera appelée: Acte concernant l'exportation des antiquités et objets d'art, B. E. 2469.

Art. 2. — Elle entrera en vigueur le jour de sa promulgation.

Art. 3. — Dans le présent acte : le mot « antiquités » signifie un objet mobilier ancien, fait dans le pays ou venant de l'étranger, qui possède un intérêt pour la connaissance ou l'étude de l'histoire et de l'archéologie ; le mot « Conseil » signifie le Conseil de l'Institut royal ; le mot « objet d'art » signifie un objet rare, fait par un artiste de talent. Dans cette loi le mot « objet » exprime à la fois les « antiquités » et les « objets d'art ». Le mot « exportation » signifie à la fois l'acte d'une personne qui emporte l'objet hors du pays ou qui le remet à une autre personne pour être emporté par un moyen quelconque.

Art. 4. — Aucune exportation d'antiquités ou d'objets d'art ne pourra être faite sans qu'une autorisation spéciale pour chaque pièce à exporter ait été obtenue du Conseil ou d'un de ses membres désigné à cet effet par le Conseil.

Si l'exportation doit se faire d'un autre lieu que Bangkok, le Conseil peut désigner un fonctionnaire résidant en ce lieu pour examiner la requête et accorder l'autorisation spéciale s'il le juge à propos.

Art. 5. — Les requêtes à fin d'exportation doivent être faites par écrit et les objets à exporter être soumis, sur demande, au Conseil, ou au membre ou fonctionnaire désigné pour accorder l'autorisation. Un permis écrit sera délivré au requérant et contiendra toutes les précisions jugées nécessaires pour identifier l'objet. L'autorisation peut être accordée sous les conditions qui seront jugées utiles.

Si le membre ou le fonctionnaire refuse d'accorder l'autorisation, sa décision peut être frappée d'appel devant le Conseil qui examinera la réclamation dans sa plus prochaine réunion et statuera définitivement.

Art. 6. — Des autorisations pour une exportation temporaire, par exemple dans le cas où des objets doivent être envoyés à une Exposition étrangère, peuvent être accordées dans la même forme, avec cette réserve que, si les objets sont la propriété d'un particulier, l'autorisation temporaire peut être accordée moyennant le dépôt de telle somme d'argent qu'il sera jugé convenable. Le dépôt sera restitué au propriétaire quand il sera suffisamment prouvé que les objets ont été rapportés au Siam.

Art. 7. — Les antiquités et objets d'art qu'on aura tenté d'exporter sans autorisation ou sans se conformer aux conditions spécifiées dans le permis, pourront être saisis par les autorités locales aussi bien que par les agents des douanes au moment où ils seront découverts sur un bateau ou autre moyen de transport destiné à l'exportation. Des perquisitions peuvent y être pratiquées à cet effet.

Art. 8. — Quiconque sans autorisation ou sans se conformer aux conditions spécifiées dans le permis, exporte des antiquités ou objets d'art ou les remet à un transporteur pour l'exportation, sera puni d'un emprisonnement de trois mois au maximum ou d'une amende de trois mille ticaux au maximum, ou des deux peines à la fois.

La confiscation des objets en cause peut être ordonnée par le tribunal sans avoir égard à la condamnation ou à la non-condamnation des inculpés.

Art. 9. — Les poursuites pour toutes les infractions au présent acte ne pourront être intentées que sur la plainte du Conseil.

Siam Society. — M. W. A. Graham, Président de cette société, étant définitivement rentré en Europe au début de l'année 1926, a été remplacé par M. Cœdès. Parmi les conférences les plus notables faites devant la Société, il faut mentionner : « The pastime of rhyme-making and singing in rural Siam » par S. A. le Prince Bidyalankarana, « Le théâtre d'ombres au Siam » et « Le caractère d'Hanuman dans le Rāmāyaṇa siamois » par M. René Nicolas, et « The excavations at Pong Tük » analysée plus haut. Ces diverses conférences ont été imprimées dans le *Journal* de la Société, qui a publié en outre une traduction de l'étude de M. Cœdès sur les tablettes votives bouddhiques (*Études asiatiques*, I, 145 sqq.), une conférence de S. A. R. le Prince Damrong faite au Rotarian Club sur l'introduction de la civilisation occidentale au Siam, une conférence faite par M. R. Lingat à l'Alliance française de Bangkok sur la vie religieuse du roi Mongkut, une collection de lettres du roi Mongkut en anglais, et une série d'études de linguistique thai par MM. J. Burnay et Cœdès. La Société a entrepris en outre la publication d'une flore siamoise par le Prof. Craib, de l'Université d'Aberdeen, et a commencé la compilation d'un dictionnaire siamois-anglais-français. Une excursion à Lopburi sous la conduite de M. Cœdès, et une autre au Vat Benchama de Bangkok sous celle du Prince Damrong, ont complété l'activité de la Siam Society pendant ces deux dernières années.

Publication d'une nouvelle édition du Tripiṭaka. — A la mort du roi Rama VI, une souscription publique fut ouverte, dont les fonds devaient être destinés à l'impression d'une nouvelle édition du Tripiṭaka pâli en caractères siamois, l'ancienne édition publiée sous le règne du roi Chulalongkorn étant devenue introuvable et ne suffisant plus aux besoins de l'enseignement dans les monastères. Cette souscription a produit une somme de 580.000 ticaux, qui couvre largement les frais de l'entreprise, monument élevé à la mémoire du roi défunt. La nouvelle édition, dont les derniers volumes doivent paraître à la fin de juillet 1928, comprend 45 volumes tirés à 1.500 exemplaires sur beau papier, après une revision faite sur les meilleurs manuscrits par un groupe de pâlisants réputés. Le prix de souscription à la collection complète était de 450 ticaux ; le prix de vente sera de 540 ticaux. Le Tripiṭaka sera d'ailleurs généreusement distribué aux bibliothèques et aux universités étrangères. Cette publication venant après la publication des 12 volumes d'*Aṭṭhakathā* du Suttapiṭaka, et des 10 volumes de Jātakas publiés dans ces dernières années fait le plus grand honneur à la science siamoise, et sera un instrument de travail des plus utiles.

Inde.

Greater India Society.— Il est arrivé récemment aux jeunes intellectuels hindous une aventure mémorable : ils ont découvert l'étendue de leur pays. Jusqu'alors ils le connaissaient comme une péninsule correctement triangulaire et nettement limitée. Elle était séparée du monde par une barrière de montagnes et deux mers, que la nature ou la coutume interdisait de franchir. Jadis, le jeune homme de bonne caste qui obtenait (et avec quelle peine !) le consentement de sa famille à un voyage outre-mer revenait impur et



Dong Sri Mahābodhi (Prachin). Statue de Viṣṇu.



Khao Srivijay (Siam méridional). Statue de Viṣṇu.

(Musée de Bangkok. Cf. p. 502.)



devait subir une cérémonie de réhabilitation. Mais le monde marche [1]: les étudiants partirent de plus en plus nombreux pour l'Europe. C'était tout naturellement vers les universités anglaises qu'ils se dirigeaient. Ceux d'entre eux que tentait l'étude de leur passé national et qui désiraient compléter leur éducation traditionnelle par la pratique de l'indologie européenne apprenaient à Oxford et à Cambridge les règles de la méthode critique. C'était beaucoup et c'était trop peu : ils voyaient plus clair, mais sans voir plus loin ; la méthode était nouvelle, mais son objet restait le même. Il en fut ainsi jusqu'au moment où quelques-uns de ces jeunes argonautes eurent l'idée de s'arrêter à Paris. Là, le milieu universitaire avait des préoccupations différentes. La philologie indienne y était enseignée par un maître dont le nom, déjà populaire et honoré dans l'Inde, était synonyme de vastes et multiples recherches. M. Sylvain Lévi n'était pas seulement un sanskritiste éminent : il avait poussé, avec Edouard Chavannes, de fructueuses reconnaissances dans les grandes collections du bouddhisme chinois ; celles du Tibet lui étaient également familières et les mystérieux documents retirés des sables du Turkestan lui livraient peu à peu leurs secrets. A côté de lui, M. Paul Pelliot, le savant explorateur de Touen-houang, expliquait avec la méthode la plus sûre et l'érudition la plus étendue la civilisation composite de l'Asie centrale. Enfin, par leurs relations intimes avec l'Ecole française d'Extrême-Orient, ces enseignements et d'autres qui s'y reliaient étaient largement ouverts sur l'Indochine et l'Insulinde. C'est dans ce milieu où se réfléchissait toute l'histoire de l'Asie que les étudiants hindous eurent leur vision d'Arjuna : ils aperçurent pour la première fois l'immensité de l'Inde. Ils connurent que ses frontières actuelles n'étaient pas celles de son histoire ; que leurs ancêtres, loin de reculer devant l'« eau noire », l'avaient hardiment franchie pour aller au loin fonder des royaumes et civiliser des peuples ; que Sumatra, Java, le Cambodge, le Champa avaient été de grands centres de culture indienne, où rien n'était ignoré des raffinements de la poétique sanskrite, où on lisait le *Mahābhārata*, le *Rāmāyaṇa*, Pāṇini, les traités de philosophie, de mystique çivaïte et de scolastique mahâyâniste ; que les divinités brahmaniques y étaient adorées dans des temples qui rivalisaient de grandeur avec ceux de leur pays

---

[1] Moins vite toutefois qu'on ne serait tenté de le croire. L'auteur d'un récent article sur *L'émigration indienne* (*Annales de Géographie*, 15 juillet 1928, p. 345), M. Etienne Dennery, agrégé de l'Université, qui vient de visiter l'Inde comme boursier de voyage autour du monde de l'Université de Paris, note ceci : « Lors de mon passage à Calcutta, j'ai pu voir quelques centaines d'Indiens, de castes moyennes, qui n'avaient pas craint d'aller cultiver le sucre en Guyane anglaise et qui, déçus dans leurs espoirs, avaient décidé. . . de revenir sur leurs terres natales, au Nord de la Présidence de Madras. Dans leur village, personne n'avait voulu les recevoir. Les propriétaires, les notables avaient lancé contre eux l'exclusive. Les artisans de la communauté se refusaient à travailler pour eux. . . . Impuissants contre les préjugés du village, ils songeaient, malgré leur expérience malheureuse, à repartir en Guyane. Par crainte de trouver à son retour une hostilité unanime, l'Indien de caste, dans les campagnes, n'osera pas d'ordinaire aller se souiller au delà des mers. » L'auteur ajoute en note : « Le préjugé est certainement moins fort dans les villes. Il nous est pourtant arrivé à deux reprises de voir des étudiants revenus d'Europe obligés de vivre à l'écart de leur famille et de leurs anciens amis, pour n'avoir pas voulu se livrer, lors de leur retour, à des cérémonies compliquées de purification qui leur répugnaient. »

d'origine. Surtout ces néophytes, qui ne savaient pas grand'chose du bouddhisme, religion indienne, mais bannie de l'Inde depuis des siècles, purent mesurer la force de ce prodigieux courant qui, parti du Magadha, avait fertilisé l'Asie centrale, la Chine, la Corée, le Japon, apportant avec lui langues, écritures, livres, images, et suscitant sur sa route de nouvelles floraisons d'art et d'idées [1].

Or, ayant vu cela, ces jeunes gens en tirèrent immédiatement la conclusion que les héritiers d'un tel passé avaient mieux à faire que de laisser aux étrangers le soin exclusif d'en reconstituer feuille à feuille les annales et qu'il était peut-être plus important de collaborer à cette œuvre que de donner une vingtième édition du *Raghavaṃça* ou du *Bhaṭṭikāvya*. Quelques-uns d'entre eux se confirmèrent dans cette opinion par une visite en Indochine : nous avons vu ici deux protagonistes du mouvement : M. Prabodh Chandra Bagchi en 1922 et M. Kalidas Nag en 1924. Révéler à l'Inde moderne l'histoire de son action civilisatrice en Asie et travailler eux-mêmes à cette histoire : tel fut le double objet que se proposèrent les fondateurs de la *Greater India Society*.

La première assemblée, qui s'est tenue à Calcutta, le 10 octobre 1926, a élu pour président le Prof. Jadunath Sarkar, vice-chancelier de l'Université de Calcutta, et pour secrétaire M. Kalidas Nag. Il est intéressant de noter que parmi les animateurs de ce groupe figurent quatre docteurs de l'Université de Paris : MM. Kalidas Nag, Niranjan Prasad Chakravarti, Prabodh Chandra Bagchi et Subodh Chandra Mukherji.

Durant l'année qui a suivi la fondation, les dirigeants de la Société ont fait preuve d'une activité de bon augure. Sans doute ils n'en sont encore qu'aux préliminaires : ils font leur inventaire, recueillent leurs documents, propagent leurs idées, présentent les questions au public. Cette préparation est indispensable et ils s'en acquittent fort bien. Les petites monographies qui constituent le *Bulletin* de la Société offrent d'excellents résumés des relations historiques de l'Inde avec les divers pays orientaux : M. K. Nag a traité de la « Plus grande Inde » en général ; M. P. Bagchi a pris pour sujet l'Inde et la Chine, M. B. R. Chatterji l'Inde et Java, M. N. P. Chakravarti l'Inde et l'Asie centrale, que doit suivre une étude de M. U. N. Ghosal sur l'ancienne culture indienne en Afghanistan. Nous avons rendu compte plus haut de l'important ouvrage sur le Champa de M. R. C. Majumdar, qui en prépare un autre sur le Cambodge.

Toutes ces publications, bien qu'écrites en anglais, s'inspirent nettement des travaux français, comme leurs auteurs n'hésitent pas à le proclamer, témoin l'expressive dédicace du *Champa* de M. Majumdar : « Aux savants français, dont les labeurs ont ouvert un nouveau et glorieux chapitre de l'histoire et de la civilisation

---

[1] Il convient de rappeler ici l'effort si fructueux réalisé par l'India Society dans le sens d'une compréhension plus intime de l'action civilisatrice exercée par l'Inde sur l'Extrême-Orient et l'Asie centrale. Ainsi, en 1923, cette société inaugura une série de conférences sur les influences esthétiques indiennes dans la péninsule indochinoise, à Java, en Asie centrale, au Tibet, en Chine, en Corée, au Japon et en Sérinde. Le texte de ces conférences a été publié sous le titre : *The Influences of Indian Art, six papers written for the Society* by Josef Strzygowski, J. Ph. Vogel, H. F. E. Visser, Victor Goloubew, Joseph Hackin, and Andreas Nell, with an Introduction by F. H. Andrews. Londres, The India Society, 1925.

anciennes de l'Inde, ce volume est dédié en témoignage de respect, d'admiration et de gratitude. » Ce sont là de nobles paroles. Mais, après avoir si courtoisement reconnu leurs obligations, nos amis de l'Inde se doivent de nous en créer à nous-mêmes envers eux. Ils le savent et s'y préparent. Déjà MM. Bagchi et Chakravarti ont pris charge d'éditer des documents de la mission Pelliot. D'autre part, nous avons reçu récemment d'ingénieuses observations, rédigées en excellent français, de M. Divekar, professeur à Bénarès, sur plusieurs inscriptions du Champa. La collaboration est donc amorcée.

Mais, pour qu'elle s'exerce dans de bonnes conditions, il faut qu'elle ait, dans l'Inde même, un foyer actif où elle trouve des matériaux et des ressources, une impulsion et une direction. La Greater India Society semble parfaitement adaptée à ce rôle : c'est pourquoi nous souhaitons qu'elle obtienne de ceux qui sont en état de la comprendre et de l'aider les concours efficaces qui doivent faciliter sa tâche et assurer son succès (1). — L. F.

Chine.

— L'Université de Hong-kong a fait imprimer une plaquette qui fournit d'intéressants renseignements sur le programme des études chinoises à la Faculté des Arts de cette université (2). La durée des études est de quatre années, comprenant chacune quatre sortes d'enseignements : classiques, histoire, littérature, traduction. Les classiques étudiés sont, avec leurs commentaires : les *Sseu chou* (1ʳᵉ année), le *Che king* et le *Chou king* (2ᵉ année), les trois rituels (3ᵉ année), le *Tch'ouen-ts'ieou* et ses trois commentateurs (4ᵉ année). L'histoire se subdivise en deux sections : *a*) histoire des dynasties ; *b*) histoire des « systèmes de gouvernement » (embrassant la géographie historique, le *census* et les finances). La section *a* étudie l'histoire chinoise, des *San houang* 三皇 aux Ming, d'après les *T'ong kien* 通鑑 et les vingt-quatre histoires dynastiques. La section *b* a pour *textbooks* les *kieou t'ong* 九通 et les *piao tche* 表志 de ces vingt-quatre histoires. La littérature est étudiée dans des anthologies. Les traductions consistent en versions et en thèmes anglais et chinois. Les cours sont donnés en cantonais et en mandarin.

L'intérêt de cette brochure est de bien marquer l'importance que prend le chinois dans l'ensemble des cinq groupes d'études de la Faculté (3). Institué, nous dit la préface, par le § B du statut universitaire, l'enseignement de la langue et de la littérature chinoises n'existait qu'à peine, ces quatre dernières années, dans le programme

---

(1) Pour toutes informations s'adresser à : The Hon. Secretary, Greater India Society, 91 Upper Circular Road, Calcutta.

(2) *University of Hong-Kong. Arts Faculty, Syllabus of Chinese Studies.* 香港大學. 文科華. 文部規書書. Hong-kong, Newspaper Enterprise, 1927, gr. 8°, 24 p.

(3) Ces cinq groupes sont : I. Lettres et Philosophie. — II. Sciences expérimentales. — III. Sciences sociales. — IV. Pédagogie. — V. Commerce. — Sur l'Université elle-même, v. *The University of Hongkong, its origin and growth*, par W. W. Hornell, vice-chancellor ; Hongkong, 1926, 8°, 58 p., et les publications annuelles : *Calendars, Reports, Congregations*....

des 1res et 2e années des groupes I (Lettres-philosophie) et IV (Pédagogie). Désormais, le chinois comptera pour une des quatre options régulières du groupe I et son étude sera encouragée dans la section générale du groupe IV. Le cadre de cet enseignement comprend à ce jour deux Chinois, professeurs titulaires, et un bibliothécaire, conseillés et secondés par M. H. R. Wells, des Missions de Londres, qui dirige en même temps l'Ecole de langue chinoise (cantonais) inaugurée à l'Université. Cette Ecole a pour professeur titulaire un Chinois et pour élèves, outre les deux boursiers envoyés à Hong-kong par le Secrétaire d'Etat aux Colonies, des Européens et des Américains. Un accord prochain entre l'Université, la Chambre générale de commerce et les principales firmes locales, doit ajouter à ces élèves les employés de commerce désireux de profiter de la faculté qui leur sera donnée de fréquenter l'Ecole.

Suivant sa tradition, l'Université de Hong-kong doit ces développements à des dons privés, en particulier de Chinois résidant en Malaisie. A la générosité de ces donateurs, à cette remarquable collaboration anglo-chinoise est fait un nouvel appel de fonds, plus considérables encore (2.300.000 dollars de Hong-kong), en vue de la création, dans un bâtiment propre, d'une Faculté chinoise complète, avec ses cours, sa bibliothèque et ses musées. Le projet d'un plan détaillé des enseignements de cette institution éventuelle termine la brochure.

— M. le baron de Staël-Holstein, directeur de l'Institut des études sino-indiennes de Pékin, nous a adressé les informations suivantes sur l'activité de cet établissement en 1927.

« Avec les débutants, j'ai lu l'original sanscrit de la version brève du *Sukhāvatīvyūha* en le comparant aux deux traductions chinoises et au vaste commentaire par Tchou Hong 袾宏. Avec mes élèves avancés j'ai lu un chapitre du *Mahāyānasūtrālaṃkāra* d'Asaṅga avec les commentaires de Sthiramati (P. Cordier, *Catalogue du fonds tibétain de la Bibliothèque Nationale*, III, p. 376) et d'Asvabhāva (Cordier, III, p. 375 et 376), ainsi que le *Viçvantarajātaka* (n° 9 de la *Jātakamālā*) avec les commentaires de Dharmakīrti (Cordier, III, p. 417) et de Vīryasiṃha (Cordier, III, p. 513). Ces commentaires n'existent qu'en tibétain. Nous avons aussi consulté la traduction chinoise du *Mahāyānasūtrālaṃkāra*.

« A cause des événements militaires de l'année 1927 en Chine, l'impression du commentaire du *Kāçyapaparivarta* par Sthiramati n'a pas encore été achevée. Nous n'en sommes qu'à la page 143 : environ 200 pages (la préface incluse) restent à composer.

« L'édition du *Tch'ong-pien Tchou t'ien tchouan* 重編諸天傳 (avec des notes et une traduction anglaise) est à demi prête. Il s'agit d'un traité sur les vingt divinités classiques des temples bouddhiques de Chine (voir Edkins, *Chinese Buddhism*, popular edition, p. 244) écrit par Hing-t'ing 行霆 de l'époque Song 宋. Le *Tch'ong-pien Tchou t'ien tchouan* fait partie du *Siu tsang king* 續藏經 (n° 1990 du catalogue de Daitaro Saeki). Cet ouvrage contient un très grand nombre de citations, qu'il faut trouver dans les divers sūtras, etc. Ayant trouvé les citations dans les livres chinois, on les compare aux passages correspondants des originaux sanscrits (très peu nombreux) et des traductions parallèles tibétaines. MM. Teng Kao-seng 鄧高僧 et Yu Tao-ts'iuan 于道泉 collaborent avec le Dr E. Rousselle, un de mes anciens élèves, qui a entrepris ce travail sur ma recommandation. L'édition du *Tch'ong-pien Tchou t'ien tchouan* (avec traduction en regard) paraîtra sous peu comme premier volume de notre *Bibliotheca sino-indica*. Cette édition

sera munie de nombreuses planches (reproductions photographiques de statues des dieux en question, qui se trouvent à Pékin et dans ses environs). Le Dr Rousselle se charge de tous les frais de cette édition.

« Une concordance complète des textes sanscrits et chinois du *Çikṣāsamuccaya* a été préparée ainsi qu'une copie de la traduction tibétaine. Ces travaux préliminaires faciliteront beaucoup l'étude de ce livre que je compte faire par rapport à ma traduction anglaise du *Kāçyapaparivarta*. Le *Tchou Fo p'ou-sa cheng siang tsan* 諸佛菩薩聖像贊 mentionné dans mon rapport précédent, a été complètement photographié, un index a été fait des noms chinois et ces derniers ont été comparés à ceux qui se trouvent dans le panthéon de Pander (*Pantheon des Tschangtscha Hutuktu*, Berlin, 1890).

« Les 755 statuettes du *Pao siang leou* 寶相樓 ont toutes été photographiées et un index des noms des divinités, etc., inscrits sur les statuettes au début du XVIIIe siècle, a été préparé.

« Ces photographies constituent une source unique et précieuse pour l'étude de l'iconographie du lamaïsme. Les 755 statuettes sont divisées en six classes, dont chacune occupe une chapelle. Sur les murs de chaque chapelle se trouve un sommaire en quatre langues, qui donne des indications sur la classe en question. Ces sommaires ont aussi été photographiés.

« Des xylographes de trois ouvrages iconographiques (le *Rin-hbyuṅ*, le *Snar-thaṅ brgya-rtsa* et le *Rdor-hphreṅ*) ont également été photographiés. L'ensemble de ces trois ouvrages constitue ce que les lamas appellent les « 500 buddhas ». Nous n'en avons pu trouver aucun exemplaire complet et nous avons reconstitué les « 500 buddhas » d'après deux exemplaires incomplets. Le livre reconstitué de cette manière est peut-être celui que Grünwedel (*Mythologie*, Berlin, p. 84) appelle « die fünfhundert Götter von sNar-t'aṅ ».

« Les personnages du *Tchou Fo p'ou-sa cheng siang tsan* 諸佛菩薩聖像贊, du *Pao siang leou* 寶相樓 et du xylographe des 500 buddhas appartiennent au lamaïsme *jaune*. L'iconographie du lamaïsme *rouge* est presque inconnue en Europe. Nous avons découvert un panthéon rouge, évidemment presque complet, qui date probablement du XIVe siècle. Ce sont 237 pages qui montrent autant (à peu près) de personnages dessinés à la main, coloriés et portant leurs noms tibétains. Le Buddha suprême est Samantabhadra (et non Vajradhara ou Vairocana). Toutes les pages de cet ouvrage ont également été photopraphiées.

« Nous croyons aussi avoir rendu service à la cause de l'iconographie bouddhique en photographiant quelques centaines de statues et de tableaux (surtout avec inscriptions) appartenant à différentes collections, dans des temples et même dans des boutiques de marchands chinois. Ce sont surtout les séries complètes, dont nous nous sommes occupés. La plupart de ces séries sont entièrement ou partiellement inconnues en Occident. Nous possédons ainsi des images : des huit grands bodhisattvas (chinois, Ming), des huit grands bodhisattvas (tibétains), des dix-huit arhats (tibétains avec des personnages purement lamaïstes accompagnant chaque arhat) ; du Paṇ-Chen-bla-ma-blo-bzaṅ-dpal-ldan-ye-çes († à Pékin en 1779) et de ses douze ancêtres spirituels, dont le premier est le célèbre Subhūti (voir Grünwedel, *Mythologie*, p. 207). C'est une série de 13 tableaux représentant 13 personnages principaux, dont chacun est accompagné de plusieurs protecteurs, acolytes, etc. ; d'une série d'à peu près quatre-vingts Mahāsiddhas, etc.

« Nous avons aussi « sauvé », en les photographiant, un nombre considérable de manuscrits, que nous n'avons pu acheter et qui, sans doute, seront bientôt perdus pour la science, parce que leurs propriétaires les traitent en « curios » et les vendent à des touristes. Ce sont des manuscrits tibétains, mandchous, mongols, vieux-khotanais (langue n° 2), etc., dont quelques-uns du moins proviennent de Touen-houang.

« Tout dernièrement nous avons pu photographier un édit de l'empereur mandchou Tch'ong-tö 崇德, écrit en mandchou archaïque (sans points). Nous ne croyons pas qu'un *édit* de ce genre ait jamais été signalé dans la littérature occidentale.

« Une autre découverte intéressante est celle d'une *Vajracchedikā* (xylographe) en quatre langues (tibétain, mandchou, mongol, chinois). Nous ne possédons pas tous les catalogues européens, mais nous croyons que c'est un « unicum ». »

Japon.

— M. E. Aubouin, membre temporaire de l'Ecole française, a séjourné au Japon, en mission d'études, de septembre 1926 à septembre 1927. Nous donnons ci-dessous son rapport ainsi que les informations recueillies par lui durant son séjour.

« Chargé d'une mission d'études au Japon par l'arrêté du 28 juillet 1926, je me suis embarqué à Haiphong le 25 août 1926 et suis arrivé à Tōkyō le 11 septembre.

« Sur l'invitation de M. le Professeur Sylvain Lévi, je me suis installé peu après à la Maison franco-japonaise, où le Comité d'administration a bien voulu m'accueillir pendant toute la durée de mon séjour.

« Mon programme, tel que je l'avais présenté dans la lettre par laquelle j'ai sollicité mon admission à l'Ecole Française d'Extrême-Orient, était d'étudier la psychologie japonaise dans la littérature, d'analyser les concepts et les caractères tels que les présentent les auteurs japonais et d'étudier la formation de l'esprit japonais sous l'influence de la littérature classique du pays et des littératures étrangères. J'ai donc pris comme matériaux de mes lectures les romans des meilleurs auteurs contemporains, les éditions annotées et commentées des classiques et les ouvrages de références que ces lectures m'amenaient à consulter.

« Bien que le résultat de mes études apparaisse partiellement dans les comptes rendus d'ouvrages que je fournis au *Bulletin*, le travail de défrichement est trop long pour que je puisse dès maintenant lui donner une forme matérielle présentable. Cependant, à la demande expresse de M. le Professeur S. Lévi, j'ai utilisé une partie des matériaux que j'avais recueillis pour rédiger une courte monographie sur le caractère des étudiants japonais tel qu'il ressort de la littérature contemporaine, étude forcément hâtive et incomplète et que je compte reprendre plus tard, en élargissant la question. Elle a été publiée par le *Bulletin de la Maison franco-japonaise*.

« J'étais, en outre, chargé de reuceillir un certain nombre d'ouvrages épuisés en librairie et de réunir diverses collections de revues.

« A la suite du tremblement de terre et de l'incendie du 1er septembre 1923, la plupart des stocks ont été détruits et les librairies se sont trouvées complètement démunies.

« Au lieu de réimprimer immédiatement les ouvrages dont le besoin se faisait le plus sentir, elles ont préféré spéculer sur leur rareté. Les exemplaires qui étaient

déjà rares sont devenus inabordables et la plupart des livres les plus courants, par exemple les manuels de l'Université, ont plus que décuplé de prix. Des volumes qu'il était facile de rééditer en quelques semaines à 40 ou 50 sen, se sont maintenus deux ou trois ans à des prix variant entre 3 et 20 yen.

« Par contre, beaucoup de nouveautés ont été publiées. Le Japon a une production double ou triple de la France dans ce domaine. L'écoulement en devient souvent difficile et on assiste à ce phénomène paradoxal que beaucoup d'ouvrages nouveaux se vendent en librairie au-dessous du prix marqué, tandis que les bouquinistes ont pris l'habitude d'offrir les volumes d'occasion à des prix supérieurs à ceux des volumes neufs, même quand l'édition n'est pas épuisée.

« Les éditeurs commencent à peine à remédier à cet état de choses. Il est à remarquer que les ouvrages réédités sont fréquemment des reproductions photographiques d'impressions antérieures avec les défauts du procédé, en particulier la réduction et l'empâtement des caractères.

« Un assez grand nombre de revues ne paraissent plus depuis le tremblement de terre, par exemple : 風俗畫報; 史學界; 言語雜誌; 東邦協會; 帝國文學, etc...

« Le service des abonnements laisse beaucoup à désirer. Malgré des réclamations orales et écrites répétées, je n'ai pu obtenir tous les numéros des revues auxquelles j'étais abonné.

« Pour les livres nouveaux, j'ai trouvé un accueil très bienveillant et des conseils éclairés auprès de M. Ishida, bibliothécaire du Tôyôbunkô, de M. Torii Ryûzô et de M. le Professeur Takakusu, de l'Académie impériale. »

La Maison franco-japonaise de Tôkyô. — Cette institution est la réalisation du projet conçu depuis plusieurs années par M. Claudel, ambassadeur de France au Japon de 1921 à février 1927.

Voici son but tel qu'il est défini par les statuts :

Art. 3. — La Maison franco-japonaise a pour but la collaboration de la culture française et de la culture japonaise et le progrès de ces deux cultures.

Art 4. — Pour atteindre son but, elle exécute les travaux suivants :

a) Etudes simultanées de la culture française et de la culture japonaise ;

b) Entremise amicale de toute sorte pour ce qui concerne les deux cultures ;

c) Collection et exposition de matériaux d'études des deux cultures ;

d) Réunions, conférences et publications relatives à l'étude des deux cultures ;

e) Etude des moyens de propagation mutuelle des deux cultures, et encouragement de cette œuvre de propagation ;

f) Offre de logement à des personnalités françaises de marque ;

g) Tous autres travaux jugés opportuns par le Conseil des administrateurs.

La Maison franco-japonaise a été sous la direction de M. A. Foucher, professeur à la Sorbonne, du mois de février au mois de septembre 1926, et, à partir de cette date, sous la direction de M. Sylvain Lévi, professeur au Collège de France.

Elle groupait à l'origine 4 pensionnaires, dont l'un est maintenant directeur de l'Institut du Kansai.

En exécution du paragraphe 6 de l'article 4, elle a accueilli M. le Dr Achard, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine ; M. Lacroix, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; un boursier de la fondation Kahn. J'y ai moi-même été accueilli pendant la durée de ma mission.

A plusieurs reprises, des dîners ont réuni les professeurs de français. Une réunion tenue le samedi, groupait les orientalistes.

Au mois de mai, M. Lévi a commencé à mettre à exécution, grâce à l'appui pécuniaire de la famille Otani, son projet de Dictionnaire bouddhique qui est le Grand Œuvre de la Maison.

Signalons le *Bulletin* rédigé soit en collaboration, soit par chaque pensionnaire individuellement, dont trois numéros sont déjà parus.

La Maison franco-japonaise s'est installée dans un immeuble prêté par la famille Murai pour une période de trois ans. Ce bâtiment, vaste et situé dans un des plus agréables sites de Tôkyô, répondait parfaitement à son usage. Malheureusement, la banque Murai ayant été une des premières victimes de la crise financière, la propriété de la famille fut mise en vente et la Maison franco-japonaise sera très prochainement contrainte d'évacuer son local actuel. Les liquidateurs de l'affaire Murai ont généreusement fait don à la Maison du bâtiment qu'elle occupe. Celui-ci sera démonté et transporté sur le nouveau terrain, dès qu'il aura été trouvé.

Le Baron Okura, conseiller de la Maison franco-japonaise, a offert un terrain situé sur l'emplacement de son ancien musée, mais son fils a fait opposition.

L'Institut franco-japonais du Kansai. — Cette organisation, créée, comme la précédente, sur l'initiative de M. Claudel, et dont le directeur est M. Ruellan, a pour but d'offrir aux Japonais s'intéressant à la culture française les moyens de se mettre au courant de notre activité intellectuelle sur des bases plus larges que celles des écoles ordinaires. Les cours de lecture, explication, traduction, diction, etc., ne sont que la préparation aux causeries et conférences qui seront données soit par des professeurs à demeure, soit par les spécialistes de passage.

Le projet initial était modeste ; il se bornait à des cours d'été qui devaient être donnés sur le mont Hihei, lieu de villégiature situé sur les confins de Kyôto. Voici dans quelles circonstances les promoteurs de cette œuvre furent amenés à en élargir considérablement les cadres.

La région du Kansai (Kyôto, Osaka et Kobe) est la plus importante, économiquement ; elle n'est pas moins intéressante au point de vue esprit. Il ne s'y manifeste aucun de ces mouvements de xénophobie furieuse ou tracassière qui déshonorent périodiquement Tôkyô. Au contraire, les Japonais de toutes classes y ont conservé les qualités de délicatesse et de pondération qui leur ont valu leur réputation de politesse raffinée.

Or aucune œuvre française n'était encore venue développer les bonnes relations franco-japonaises et organiser des échanges intellectuels. Le Kansai se sentait délaissé et en avait manifesté son déplaisir en ne s'associant que de mauvaise grâce aux œuvres françaises de Tôkyô. Trois mille yen seulement y ont été recueillis pour la Maison franco-japonaise et cette somme était un don personnel de M. Inabata, président de la Chambre de commerce d'Osaka, fait au nom de son amitié pour M. Claudel.

Quand il fut question de créer les cours du mont Hihei, les personnalités les plus importantes du Kansai, comme aussi celles du Kantô, se déclarèrent immédiatement en faveur d'un organisme plus large, et, pour bien marquer leur désir, au lieu des 20 à 30.000 yen jugés suffisants pour le projet primitif, 100.000 yen furent aussitôt souscrits. Après quelques hésitations, le nouveau projet ayant été sanctionné par le Quai d'Orsay, un plan fut élaboré comportant l'achat d'un terrain, la construction d'un bâtiment

permanent assez vaste et l'organisation de cours et conférences échelonnés sur toute l'année scolaire.

Le terrain fut découvert par M. Inabata. Il est situé sur le mont Kujo, à la lisière Est de Kyôto et domine un des plus beaux sites de l'ancienne capitale. De cette place privilégiée l'Institut est visible à grande distance et se fait lui-même sa propre réclame.

Le bâtiment comprend une maison d'habitation et de réception pour le Directeur, des chambres pour les hôtes de passage, des salles de classe pouvant se transformer instantanément en une vaste salle de conférences.

Des soins particuliers sont apportés à la constitution d'une bibliothèque « Paul Claudel », qui ne sera pas le moindre avantage de l'Institut.

Les concours les plus bienveillants se sont manifestés de tous côtés. La compagnie propriétaire du terrain de construction a elle-même souscrit 2.000 yen, soit 10 °/o du prix d'achat ; l'architecte, dont les devis étaient très modérés, a ajouté au cours de la construction, spontanément et à ses frais, toutes les améliorations et tous les agrandissements que son goût et son sens pratique lui suggéraient, prouvant ainsi son désir de contribuer au succès de cette œuvre.

Mort de l'Empereur. — L'Empereur Yoshihito, 123ᵉ empereur du Japon, est mort le 25 décembre 1926, à l'âge de 48 ans. Le nom de Taishô qui désignait déjà son règne lui a été conservé comme nom posthume. Il a régné de 1912 à 1926, succédant à son illustre père l'Empereur Meiji. Depuis 1919, la fatigue l'avait contraint d'abandonner certaines fonctions officielles à son fils, le Prince Hirohito ; c'est ainsi que celui-ci avait reçu, le 14 avril 1920, aux lieu et place de son père, les lettres de créance de l'ambassadeur d'Angleterre. Le 25 novembre 1921, le Prince Hirohito reçut officiellement le titre de Prince Régent, *Sesshô no Miya*.

Au début de l'automne 1926, l'état de santé de l'Empereur s'aggrava et, vers le milieu de décembre, le bruit de sa mort courut même à plusieurs reprises. On s'attendait, en effet, à ce que sa mort ne fût rendue publique qu'après le retour de son corps de la villa d'Hayama au Palais, où la tradition voulait que l'Empereur mourût. Cette tradition avait été respectée pour l'Impératrice douairière veuve de l'Empereur Meiji. Plusieurs croient encore que l'Empereur serait réellement mort dans la nuit du 22 au 23 décembre et qu'on aurait hésité jusqu'au 25 à rompre avec la tradition.

Les funérailles ont eu lieu le 7 et le 8 février avec la même solennité que pour l'Empereur Meiji.

Le cortège, composé de plusieurs milliers de hauts fonctionnaires et d'une très nombreuse escorte militaire, a quitté le Palais impérial à 6 heures du soir, suivant le rite qui veut que le descendant d'Amaterasu, Déesse du Soleil, soit porté à sa dernière demeure au moment où le soleil se couche. Il s'est rendu à la gare de Shinjuku par une longue avenue, le long de laquelle plusieurs centaines de mille spectateurs s'étaient massés dès les premières heures de l'après-midi.

Le char funèbre construit sur le modèle antique, du type Ajiroguruma 網代車, était traîné par quatre bœufs noirs spécialement entraînés et nourris exclusivement de sésame depuis une semaine. Le service du char et le transport du cercueil étaient assurés par un groupe de jeunes gens du village de Yase près de Kyôto.

La mort est une souillure même pour un empereur ou un dieu. Quand Izanagi no Mikoto revient du séjour des ombres où, comme Orphée, il est allé chercher sa

femme, il s'écrie : « Je suis allé au pays du Néant ; c'est un lieu hideux et plein de souillure ; il convient que je nettoie mon corps de ses pollutions. » (*Nihongi*, I,20.) Aussi toutes les professions qui touchent à la mort étant réservées aux Eta, classe dont l'égalité civile n'est pas encore reconnue, le privilège de rendre les derniers devoirs à l'Empereur est réservé à ceux de Yase.

Le mausolée impérial s'élève à Asakawa ; c'est une rupture avec la tradition. Jusqu'à présent les empereurs étaient inhumés dans le Yamato, aux alentours de Kyôto.

Le deuil national, survenant à une période de l'année qui est habituellement marquée par de grandes réjouissances, a causé une vive perturbation dans la vie économique et sociale.

Le Prince Régent a succédé à son père. Les insignes impériaux lui ont été remis le 25 décembre à 1 h. 30 du matin dans la villa de Hayama, et son accession au trône a été notifiée une heure plus tard aux Ancêtres Impériaux, dans le sanctuaire du Palais de Tôkyô.

Il est né le 29 avril 1901 ; a épousé le 26 janvier 1924 la princesse Nagako Kuni, dont il a eu deux filles. Il a fait un voyage en Europe de mars à septembre 1921.

Un nouvel empereur. — Par décret impérial du 22 octobre 1926, un nouvel empereur a été officiellement ajouté à la liste des souverains du Japon. C'est l'Empereur Chôkei 長慶天皇. Il appartient à la période troublée des guerres entre la dynastie du Sud et la dynastie du Nord. Murdoch (*History of Japan*, I, p. 582) en fait mention. Gomurakami 後村上 meurt en 1368 ; Chôkei lui succède, puis abdique en 1372, en faveur de son frère qui prend le nom de Gokameyama 後龜山. Cependant il ne figurait pas dans la liste officielle. C'est à la suite des travaux d'historiens japonais, en particulier du Dr Yashiro, que cette omission a été réparée. L'emplacement de son tombeau est encore ignoré.

Tribulations d'un savant japonais. — M. Inoue Tetsujirô, professeur honoraire de l'Université impériale de Tôkyô, membre de l'Académie, de la Chambre des Pairs et président de plusieurs sociétés savantes, a dû démissionner de ses diverses fonctions au mois de septembre de l'année 1927, dans les circonstances suivantes. Il avait publié en 1925 un ouvrage intitulé : 我が國體と國民道德 *Waga kokutai to kokumin dôtoku*, « Les fondations de notre pays et la moralité nationale ». Une cabale organisée par quelques chauvins se monta contre lui. M. Inoue racheta tous les exemplaires de son ouvrage et corrigea le principal passage incriminé. Le passage, tel que le cite la revue 東亞の光 *Tôa no hikari* d'octobre 1927, était le suivant (ch. 8, p. 97 de l'ouvrage) : « Il semble que le miroir et le sabre original aient été égarés de bonne heure et que nous ne possédions maintenant que leur copie. »

Il s'agit de deux des trois insignes sacrés de l'Empereur. Le texte fut ainsi corrigé : « Le miroir et le sabre ont été de bonne heure révérés séparément à cause de leur caractère sacré. » Malgré cette correction, les persécuteurs de M. Inoue n'ont pas désarmé et des menaces de mort lui ont été adressées journellement, l'obligeant à ne pas sortir de chez lui.

La crise bancaire au Japon. — L'année 1927 a été marquée par une crise financière sans précédents. En voici les grandes lignes que j'emprunte à une étude de M. Bequien, envoyé en mission à la Maison franco-japonaise de Tôkyô par la Chambre de commerce de Lyon.

Depuis l'armistice, le Japon a recommencé à souffrir d'un marasme économique qu'il avait déjà connu en 1914, mais que la guerre mondiale avait momentanément transformé en une situation florissante. De nouveau sa balance commerciale est devenue déficitaire pour des raisons souvent analysées et auxquelles, depuis 1926, s'est ajouté le boycottage des produits japonais en Chine.

Au lendemain de la guerre, beaucoup d'industries japonaises qui lui devaient leur prospérité ou même leur naissance, ne comprirent pas la nécessité de disparaître ou de se réajuster. Elles puisèrent dans leurs réserves afin de continuer à distribuer des dividendes parfois élevés, que leur situation déficitaire ne justifiait pas. Elles sollicitèrent des subventions et des tarifs protecteurs, et les obtinrent.

En 1923, survint le tremblement de terre qui mit un grand nombre d'entre elles dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations. Une ordonnance impériale (n° 404 du 7 septembre 1923) décréta que toutes les traites de maisons sinistrées escomptées par des banques avant le 1er septembre, seraient réescomptables par la Banque du Japon. Elles atteignirent le total de 430 millions (1). Beaucoup n'étaient en fait que du papier sans valeur, les firmes qui les avaient émises n'ayant pu se relever de la catastrophe. A la fin de 1926, il restait encore 207 millions d'effets impayés et les pertes de la Banque du Japon étaient évaluées à 80 millions.

Pour liquider cette situation, le ministère Wakatsuki présenta au Parlement deux projets de loi autorisant le Gouvernement à émettre deux emprunts nationaux à 5 %, l'un de 100 millions destiné à couvrir l'indemnité de la Banque du Japon, l'autre de 207 millions devant être réparti au prorata des effets impayés entre les banques, qui le rembourseraient en 10 ans. Ces deux projets provoquèrent des débats animés dans les deux chambres, et, pressé de questions par l'opposition, M. Kataoka, ministre des Finances, dut indiquer la situation critique de la banque Watanabe, qui détenait 6.500.000 de traites impayées. Le lendemain, 15 mars 1927, la banque Watanabe fermait ses guichets. Successivement six autres banques durent l'imiter. Elles totalisaient plus de 200 millions de dépôts.

La crise ne faisait que commencer. La Banque de Taiwan, l'un des plus importants établissements de crédit, fondée en 1897 pour favoriser la colonisation de Formose, et qui possédait le privilège d'émission, se trouvait, en effet, dans une situation très critique. Elle avait financé le trust Suzuki qui contrôlait une soixantaine de compagnies. Celles-ci avaient été plus ou moins atteintes par la crise d'après-guerre et la catastrophe de 1923. Suzuki devait à la Banque de Taiwan, sans parler de ses autres créanciers, 350 millions. A la fin du mois de mars, elle annonça qu'elle lui retirait son appui. La Banque de Taiwan fit appel au Gouvernement. Le cabinet Wakatsuki réunit une commission parlementaire présidée par M. Inoue, ancien ministre des Finances, qui décida de faire intervenir la Banque du Japon. Mais comme le Gouvernement devait garantir cette opération, un texte législatif était nécessaire. Les Chambres étaient en vacances. Le président du Conseil voulut, conformément à un article de la constitution, y suppléer par une ordonnance impériale. Le projet d'ordonnance devait, toutefois, être soumis au préalable à l'approbation du Conseil privé. Celui-ci le rejeta au cours de sa séance du 17 avril. Le cabinet démissionna. Une panique se produisit immédiatement dans le grand public. La Banque de Taiwan ferma toutes ses agences en dehors

(1) Toutes les sommes indiquées ici sont en millions de yen.

de Formose où une censure sévère empêcha les habitants de connaître la situation. Le 22 avril, 31 banques étaient en faillite. Parmi elles se trouvait la 15ème banque, plus connue sous le nom de Banque des Pairs, et considérée comme l'un des établissements de crédit les plus solides. Elles représentaient 860 millions de dépôts. D'un commun accord les banques fermèrent leurs bureaux pendant trois jours. D'ailleurs une ordonnance impériale du 22 avril décrétait un moratorium de trois semaines. Du 15 mars au 25 avril, la circulation des billets était passée de 1.095 millions à 2.659 millions. Les avances faites par la Banque du Japon étaient passées de 234 millions à 2.095 millions.

Le ministre des Finances du nouveau cabinet, M. Takahashi, déposa deux projets de loi qui furent adoptés au cours d'une session extraordinaire du Parlement (4 au 8 mai). L'un indemnisait la Banque du Japon jusqu'à concurrence de 500 millions pour les pertes encourues en portant secours aux établissements menacés, l'autre garantissait un emprunt de 200 millions destiné au renflouement de la Banque de Taiwan.

A l'expiration du moratorium (13 mai), la confiance était revenue et les dépôts reprenaient le chemin des banques. Les avances faites par la Banque du Japon étaient retombées à 1.317 millions, et la circulation fiduciaire ne dépassait plus la limite légale que de 581 millions.

Une inscription japonaise à Añkor Vat. — M. Chizuka Kintarō 遲塚金太郎, qui écrit sous le pseudonyme de Chizuka Reisui 遲塚麗水, journaliste connu en particulier par ses relations de voyage, signale une inscription en *katakana* et *hiragana* qu'il a relevée sur un pilier du temple d'Añkor Vat, et qui, selon toute apparence, a été laissée par des Japonais de passage. Cette inscription faite au pinceau, se trouve à environ trois mètres du sol et s'est fortement incrustée dans la pierre, ce qui a assuré sa conservation relative. Elle est cependant peu distincte en plusieurs endroits.

Voici la transcription de M. Chizuka :

寛永元年正月に初而此處來る生國日本
肥州之住人藤原之朝臣森本右近太夫
一房御堂を志し千里之海上を渡一念
之胸を念し世々娑婆浮世之思を清る
爲こゝに佛を　して之を書く物に
攝州津國池田之住人森本儀太夫
之一吉稀道仙之爲婆婆に
茲書く物に
尾州之國名黒之郡後室合
老母之魂明生大師爲後世に茲に
書物に
寛永九年正月七日

Cette inscription est datée de la 9[ème] année de Kan Ei, soit l'an 1632 de notre ère, et marque le passage de Morimoto Yukon Kazubusa, originaire de Bishû, venu au temple de Gion Seisha pour y offrir des prières à l'âme de son père Kazukichi.

Morimoto Gidayû (nom bouddhique) appartenait au clan Fujiwara et était vassal du célèbre général Katô Kyomasa, au service duquel il se distingua.

Le fils de Kyomasa, Tadahiro (1597-1653), fut accusé de participation à un complot qui avait pour but de remplacer le Shôgun Iemitsu par son frère Tadanaga. Il fut donc dépossédé et banni en 1632, l'année même que porte l'inscription d'Aṅkor. Morimoto se trouvait donc en disgrâce imminente au moment où il entreprit son pèlerinage.

Morimoto a confondu le temple d'Aṅkor Vat avec le Gion Seisha ou Gion Jôja (Jetavana). Cette erreur présente un intérêt tout spécial, si on se réfère à l'article de N. Peri, *Un plan japonais du temple d'Angkor Vat* (*BEFEO.*, XXIII, 119-126), où nous voyons un certain Shimano projeter de se rendre au Jetavana et rapporter ensuite un plan qui a été identifié avec celui d'Aṅkor Vat. Le voyage de Shimano se place entre 1623 et 1636, c'est-à-dire dans la période qui commence avec le shôgunat de Iemitsu et se termine avec l'interdiction des voyages hors du Japon.

Le tremblement de terre en 1923. — Nous avons reçu les deux volumes sur *The Great Earthquake of 1923 in Japan*, édités par le Bureau of Social Affairs, Home Office (Tôkyô, 1926). Ce bel ouvrage de 620 pages, abondamment illustré, contient sur le tremblement de terre et l'incendie du 1[er] septembre 1923, tous les renseignements que peut désirer le lecteur étranger : historique du cataclysme ; nombreuses statistiques montrant ses effets destructeurs à Tôkyô, Yokohama et dans la province ; organisation des secours ; affaire des compagnies d'assurances ; description des musées, collections et bibliothèques détruits ; texte des ordonnances et lois promulguées en septembre 1923. Le lecteur y trouvera le tableau des magnifiques efforts accomplis par le Japon pour relever les ruines de sa capitale et de son premier port.

Rappelons quelques dates et quelques chiffres.

C'est le 1[er] septembre, à 11 h. 58'44", que la première secousse se produisit et pendant de longues semaines le sol ne cessa d'être en mouvement. L'incendie éclata quelques minutes plus tard en 134 endroits (Tôkyô). Toutes les communications furent immédiatement détruites : télégraphe, téléphone, chemins de fer, lignes de tramways ; les ponts furent coupés ou brûlés. Les conduites d'eau et de gaz, le réseau d'éclairage électrique furent également mis hors d'usage. La majorité des entrepôts et magasins d'alimentation furent brûlés. Sur 2.287.500 maisons, 694.621 furent détruites ou gravement endommagées, dont 381.090 brûlées (354.000 à Tôkyô). 3.404.898 personnes furent atteintes par le sinistre, dont 156.693 tuées, disparues ou grièvement blessées. Parmi les bâtiments entièrement détruits, signalons : 4 ambassades, 7 ministères, 19 universités et écoles spéciales, 151 temples shintoïques, 633 temples bouddhiques, 202 églises et missions chrétiennes, 20 théâtres (sur 22), 17 bibliothèques publiques, 6.962 usines, etc. Le 4 septembre, l'éclairage reprend partiellement dans les rues et est presque normal le lendemain. L'eau ne sera rendue à la ville que le 20 octobre. Le 5 septembre, le téléphone reprend et le télégraphe le lendemain, mais leur usage est limité aux communications officielles. Le 6 septembre, le service des tramways est partiellement réorganisé. On commence à vendre du riz blanc.



S. M. Sisowath, roi du Cambodge. (Cf. p. 519.)

NÉCROLOGIE

S. M SISOWATH, roi du Cambodge.

Le 9 août 1927, S. M. Sisowath (1), roi du Cambodge, a clos sa longue vie de quatre-vingt-sept ans et son règne de vingt-trois.

Il était né en exil, durant cette triste époque où le Cambodge, soumis, sous la royauté nominale d'une femme, à l'etroit protectorat de l'Annam, s'acheminait à grands pas vers une disparition totale. Contre cette absorption rapide il n'existait d'autre centre de résistance que le Siam. C'est là que les révoltés trouvaient un appui et un asile; c'est là que s'étaient réfugiés les princes Aṅ Em et Aṅ Duoṅ, frères du dernier roi Aṅ Căn, mort en 1834.

Aṅ Duoṅ eut trois fils: en 1834, le prince Ċralĕn, qui reçut plus tard le titre de Prăḥ Aṅ Răčă Vodei et régna sous le nom de Norodom; en 1840, le prince Aṅ Sŏr, qui devait monter sur le trône après son frère aîné; et en 1841, Aṅ Phim, plus connu sous le nom de Si Votha, dont les rébellions perpétuelles troublèrent longtemps le règne de Norodom.

Aṅ Sŏr était donc né à Bangkok en septembre 1840. Il avait sept ans lorsque son père, sacré roi du Cambodge (1847), s'établit à Udoṅ et fit revenir près de lui ses enfants.

En 1854, après la cérémonie de la coupe des cheveux, il reçut le nom de Sisowath et fut envoyé avec son frère cadet Si Votha à Bangkok, où leur aîné se trouvait déjà depuis six ans.

En 1857, à la requête d'Aṅ Duoṅ, le roi de Siam conféra à son fils aîné le titre d'obarăč avec le nom de Saṃdač Prăḥ Norodom, et au cadet, Sisowath, celui de Saṃdač Prăḥ Kèo Fa, sous lequel il fut désormais généralement connu. L'année suivante, ils rentrèrent au Cambodge.

A la mort d'Aṅ Duoṅ (1860), son fils aîné Norodom monta sur le trône. Les débuts de ce règne furent troublés par les intrigues de Si Votha, qui revint du Siam pour combattre son frère et organisa contre lui une insurrection dans les provinces de Baphnom et de Thbong Khmum avec un tel bonheur que Norodom alarmé partit pour Battambang (août 1861) et Bangkok (janvier 1862). Pendant son absence, son frère Sisowath exerça de fait la régence; il lutta victorieusement contre le Snaṅ Sŏr, chef du parti de Si Votha. Inquiet des succès et de la popularité de son frère, Norodom se fit ramener à Kampot par un bateau siamois et rentra à Udoṅ (mars 1862).

---

(1) Nous reproduisons la forme que le feu roi avait adoptée: en réalité, il faudrait écrire *Si Sŏvăt*, correspondant au pali *Sī Suvatthi*, au sanskrit *Çrī Svasti*

Pour plus de sûreté, il obtint du roi de Siam le rappel de Sisowath à Bangkok, où un mandarin siamois le conduisit malgré ses protestations (juillet 1863). Il eût préféré être envoyé à Saigon, mais en paraissant subir une contrainte, ce que le Commandant de Lagrée, représentant au Cambodge du Gouverneur de la Cochinchine, ne crut pas pouvoir lui accorder. Interné à Bangkok, le prince ne cessa de solliciter l'autorisation de rentrer à Udon : la cour siamoise, qui ne désirait rien tant que de susciter de nouvelles dissensions au Cambodge, était assez disposée à l'y renvoyer. Mais M. Aubaret, consul de France, s'y opposa. Cependant, le banni ne renonçait pas à son projet. La mort d'une de ses femmes à Battambang, en octobre 1864, lui parut une occasion propice : il obtint l'autorisation d'aller célébrer ses obsèques. De Battambang, il envoya à M. de Lagrée et à l'amiral de la Grandière, des lettres suppliantes, implorant la fin de son exil : « J'aime le Cambodge, écrivait-il à l'amiral, et j'ai le désir d'aller m'y établir ; mais actuellement le Cambodge est agité. Je vous prie de m'aider à aller m'installer dans une province quelconque qui dépende des possessions françaises et que vous m'indiquerez, j'y consentirai ; mais je vous prie de faire cela le plus tôt possible et de ne pas me laisser retourner à Siam, ce qui est contraire à mes préférences, car j'aime les Français et je désire aller me mettre sous votre protection [1]. » Comme les choses ne marchaient pas au gré de ses désirs, il essaya de s'enfuir au Laos ; mais cette tentative fut déjouée (mars 1865).

Moins d'un mois après éclata un coup de théâtre imprévu. Norodom avait reçu du roi de Siam un message l'invitant à une entrevue à Kampot. Malgré les efforts du Commandant de Lagrée pour l'en dissuader, il persista à se rendre à cet étrange rendez-vous. Mais au lieu d'un bateau siamois amenant le roi, on vit arriver, le 6 mai, la *Mitraille* ayant à son bord le prince Prâḥ Kéo Fa, que le Gouverneur de la Cochinchine avait enfin consenti à recevoir à Saigon. Le comique de la situation fut porté à son comble par la terreur du Roi: « J'ai voulu faire comprendre au Roi, écrivit de Lagrée, qu'il était convenable et de son intérêt que le prince, dont j'avais le consentement, vînt à terre lui rendre hommage et qu'il ne fût pas considéré comme rebelle. Mais sa terreur est telle qu'il m'a supplié de ne pas faire venir le Préa keu fea jusqu'à Kâmpot, dans la crainte d'un mouvement [2]. »

En échange de l'assurance qui lui fut donnée que le prince ne serait pas autorisé à quitter la Cochinchine, Norodom consentit à lui faire une pension annuelle de 140 barres d'argent (2.240 piastres) [3], à compter du 15 mai 1865, jour de son arrivée à Saigon.

Le Prâḥ Kéo Fa fut donc courtoisement accueilli à Saigon avec sa nombreuse suite. On lui donna une maison, un cheval arabe, des voitures pour ses promenades, et ses quatre femmes en costume national relevèrent d'une note piquante d'exotisme les bals du Gouvernement. Il parut d'abord très satisfait de cette vie nouvelle : mais

---

(1) Lettre de janvier 1865, dans : VILLEMEREUIL, *Explor. et missions de Doudart de Lagrée*, p. 367.

(2) *Ibid.*, p. 133.

(3) Convention entre le capitaine de frégate commandant la station du Haut-Cambodge et le Somdach chaufêa, premier ministre, relative au séjour à Saigon du Préa keu fea. (*Ibid.*, p. 135.)

bientôt la modicité de sa pension et la nostalgie de son pays firent renaître ses réclamations. Il rappelait que son père lui avait laissé par testament un apanage de cinq provinces et il demandait à rentrer au Cambodge. Il eût sans doute attendu longtemps cette autorisation, si l'état politique de ce royaume n'eût incliné le Gouvernement de Cochinchine à écouter favorablement sa requête.

Les troubles, en effet, ne cessaient pas. Ils furent principalement l'œuvre de deux rebelles : A-Sva et Pu-Kombo.

A-Sva, fils d'un Chinois et d'une Cambodgienne, avait déjà pris part aux troubles de 1861 et séjourné ensuite au Siam. Vers la fin de 1863, il fit son apparition dans la région au Sud de Chaudoc et se cantonna dans le massif de Thât-sơn (les Sept Montagnes) entre Hà- tiên et Long-xuyên, où il se constitua une petite principauté. Il se donnait pour Aṅ Phim, fils d'Aṅ Em, frère aîné du roi Aṅ Duon : en réalité, le véritable Aṅ Phim était mort à Bangkok en 1855, laissant un fils qui vivait à la cour de Norodom et n'avait aucun doute sur la mort de son père. Les mandarins de Chaudoc encourageaient sous main les incursions d'A-Sva sur le territoire cambodgien et, lorsqu'il était refoulé, interdisaient aux troupes cambodgiennes de le poursuivre au Sud du canal de Hà-tiên. Enfin, sur les sommations énergiques des autorités françaises, il leur fut livré le 19 août 1866.

Plus importante fut la rébellion du soi-disant Pu-Kombo. Celui-ci était un bonze qui, vers avril 1865, agita la province de Baphnom en se donnant comme Pu-Kombo, fils du roi Aṅ Čan, frère d'Aṅ Duon, roi de 1796 à 1832. Aṅ Čan avait eu en effet un fils de ce nom, mais qui était mort en bas âge à Phnom Penh. Deux ou trois prétendants avaient déjà tenté de se faire passer pour lui. Celui-ci eut plus de succès. L'amiral Roze crut d'abord étouffer ce mouvement en faisant venir à Saigon le prétendu Pu-Kombo et en lui donnant des moyens d'existence, à condition qu'il se tînt tranquille. Mais en 1866, il s'échappa et s'enfuit à Tây-ninh, où il rassembla autour de lui tous les rebelles de la région, Khmèrs, Chams, Malais, Annamites. Le 7 juin, M. de Larclauze, inspecteur à Tây-ninh, le sous-lieutenant Lesage et plusieurs soldats étaient tués dans une rencontre avec les insurgés. Le 14, le colonel Marchaisse tombait à son tour avec dix de ses hommes et la colonne qu'il commandait était obligée de battre en retraite.

A un certain moment, Chọlon fut menacé ; et, lorsqu'un effort énergique eut dégagé la Cochinchine, ce fut sur Udon et Phnom Penh qu'on put craindre une attaque dangereuse des insurgés.

« Cette guerre semblait devoir durer indéfiniment. Pu-Combô, entouré d'un noyau de quelques centaines de Cambodgiens, d'Annamites et de Tagals déserteurs, s'établissait dans les villages les plus importants, levait des contingents, leur donnait des armes et des munitions, puis les conduisait au pillage du pays, nommant partout de nouveaux chefs à la place des anciens. Les masses indisciplinées qu'il entraînait à sa suite se dispersaient à l'approche de nos soldats et disparaissaient à travers les broussailles pour aller se reformer plus loin, en avant, sur les flancs ou sur les derrières de nos colonnes. Nos hommes, peu accoutumés au climat, ayant besoin d'une alimentation substantielle, traînaient avec eux d'énormes bagages et se fatiguaient inutilement en poursuivant sous un ciel brûlant des ennemis insaisissables [1]. »

---

(1) P. Vial, *Les premières années de la Cochinchine*, II, p. 83.

Dans ces conjonctures, le Gouverneur de la Cochinchine prêta l'oreille aux offres du Praḥ Kéo Fa, qui se faisait fort de chasser les rebelles et de rallier tous les Cambodgiens à notre cause. La popularité incontestable dont il jouissait dans la province de Baphnom, centre de la rébellion, donnait un certain poids à ses assurances. Par contre, le roi témoignait d'une vive répugnance contre cette intervention. Enfin l'amiral de la Grandière eut raison de son opposition et, en juillet 1867, chargea le prince d'entrer en campagne contre Pu-Kombo. Le succès justifia promptement cette décision. Pu-Kombo battu dès le 17 juillet, se retira au Laos où le prince Sisowath le poursuivit jusqu'à Sambok. Là Pu-Kombo passa le Mékhong et se jeta dans la province de Kompong Svay avec cent hommes seulement. Ce fut sa perte : entouré et assailli par les habitants, il tomba couvert de blessures (3 décembre 1867). Il mourut le lendemain dans la barque qui le transportait à Phnom Penh et sa tête coupée fut exposée devant le palais.

Le brillant succès du prince Praḥ Kéo Fa n'était pas fait pour apaiser l'hostilité du Roi. Au lieu de recevoir la récompense à laquelle il avait droit, il vécut obscurément à Peam Chilang, en amont de Kompong Cham. En janvier 1868, l'amiral de la Grandière monta à Phnom Penh, puis à Kompong Cham, où le prince vint dans une jonque au devant de lui et reçut la promesse qu'il serait nommé obarăć et irait plus tard habiter Phnom Penh. Il dut attendre plus de deux ans l'exécution de cet engagement : enfin, en mai 1870, sur la demande formelle du Gouverneur de la Cochinchine, le Roi se résigna à lui conférer la dignité d'obarăć.

Depuis cette époque, il vécut paisiblement dans son palais de Phnom Penh jusqu'à la mort de Norodom, le 24 avril 1904. Il succéda à son frère et fut sacré le 26 avril 1906.

Dès le mois suivant, il partait pour la France. Désireux d'offrir à Paris un plaisir délicat, il emmenait avec lui son corps de ballet. On n'a pas oublié le succès de ce voyage, la popularité que le bon roi s'acquit dans tout le pays par son affabilité souriante, et l'admiration que suscitèrent dans les milieux les plus raffinés les antiques danses du Cambodge.

En août 1906, il rentrait dans sa capitale. Une grande joie lui était réservée : à l'aube de son règne, il allait voir le Cambodge remis en possession des territoires que les empiètements du Siam lui avaient enlevés. Déjà, par le traité du 13 février 1904, les provinces de Mlu Prei et de Tonlé Ropou avaient repris leur place dans les frontières du royaume. Mais le Siam gardait encore les provinces de Battambang et de Siemreap qu'il avait jadis annexées par un acte abusif que le Gouvernement français avait eu le tort de sanctionner dans le traité du 15 juillet 1867. Quarante ans plus tard, cette erreur était réparée par le traité du 23 mars 1907, qui cédait à la France les provinces perdues. Ce fut un beau jour que celui où le roi Sisowath vint à Aṅkor reprendre solennellement possession de l'antique capitale de la monarchie khmère. Il y revint une seconde fois en décembre 1921 pour en faire les honneurs au Maréchal Joffre.

Le règne du roi Sisowath s'est écoulé dans le calme et la prospérité. Sa franche collaboration avec le Protectorat français a valu à son pays un progrès régulier et tranquille. Nous ne saurions oublier sa bienveillance pour les études qui nous sont chères. C'est dans son ancien palais, dans un bâtiment construit à ses frais que s'abrita en 1909 le petit musée khmèr qui devait devenir plus tard le somptueux Musée Albert Sarraut. C'est aussi à sa sympathie éclairée qu'on doit l'existence et le succès

de deux institutions qui demeureront l'honneur de son règne : l'Ecole supérieure de Pâli et la Bibliothèque royale.

Telle fut la vie de ce sage roi, vie de qualité rare, sans artifice ni cruauté, et dont la noblesse ressort mieux encore par l'effet du contraste que l'ironie de la destinée avait disposé près de lui. Il fut intrépide, même après avoir dépassé de loin l'âge du risque ; loyal, même envers qui ne l'était pas pour lui ; bon, même dans des circonstances où la bonté avait quelque chose d'héroïque. Tout pénétré de vertu bouddhique, il ignora les rancunes tenaces et les vengeances longuement préparées. Il trouva sa récompense dans une juste popularité, qui fut sans doute l'origine de sa longue disgrâce, mais qui fit aussi la paix de son règne et la douceur de sa fin.

L. Finot.

MAHĀ VIMALADHAMMA.

Praḥ Mahā Vimaladhamma (Thong), Directeur de l'Ecole supérieure de Pâli du Cambodge, est mort à Phnom Penh le 2 août 1927, à l'âge de 65 ans. Il était né dans cette ville en 1862. A dix-sept ans, il entra comme samanera au monastère d'Unnalom, où il fit profession religieuse quatre ans plus tard. Sa vie s'y passa dans l'étude et l'enseignement. Le principal événement en fut un voyage qu'il fit en 1903 au Siam pour y former une collection de manuscrits. A 53 ans, en 1914, il fut nommé Directeur de l'Ecole de Pâli nouvellement créée. Il se donna tout entier à ses fonctions, dont il appréciait toute l'importance. Son esprit libéral et éclairé se manifesta dans l'établissement d'un programme qui permit de faire pénétrer dans le clergé cambodgien les premières lueurs de la science européenne. C'est grâce à son appui, notamment, que nous avons pu y introduire l'enseignement du sanskrit. Membre de la Commission royale du Dictionnaire khmèr, il y soutint énergiquement la cause de la réforme de l'orthographe, et il n'a pas dépendu de lui qu'elle ne reçût la consécration officielle. On lui doit plusieurs ouvrages d'un caractère pratique et consacrés principalement à l'explication du Vinaya : il y fait preuve d'une parfaite connaissance du pâli et d'une science étendue des textes. Il laisse plusieurs élèves distingués qui continueront son œuvre.

L. Finot.

BUNYIU NANJIO.

Le 9 novembre 1927 est mort à Tōkyō, à l'âge de 78 ans, le Dr. Bunyiu Nanjio, un des prêtres bouddhistes les plus respectés du Japon et un des orientalistes les plus connus. Il était né le 1er juillet 1849 à Ogaki. Son père était abbé d'un monastère de l'école du Higachi Hongwanji, à laquelle il appartint lui-même jusqu'à sa mort. Dès l'enfance, il fit preuve d'une mémoire exceptionnelle et d'une aptitude remarquable à l'étude des classiques chinois. A 17 ans, il se trouvait à Kyōto, occupé à s'instruire de la philosophie et de la littérature bouddhiques lorsque les événements politiques faillirent bouleverser sa paisible existence. On attendait d'un moment à l'autre la suprême bataille entre l'Empire et le Shōgunat, et le clan d'Ogaki, mobilisant toutes ses forces, appela aux armes les jeunes moines de son

territoire. Fort heureusement ils n'eurent pas à combattre : devant les premiers succès des armées impériales, le Higachi Hongwanji retira prudemment son contingent et la restauration du pouvoir impérial en 1868 rendit au pays la paix, au sein de laquelle la carrière ecclésiastique du jeune Nanjio put se poursuivre régulièrement. L'année 1876 marque un tournant décisif dans sa vie : c'est alors qu'il partit pour l'Angleterre afin de s'initier à la philologie européenne. Il devint à Oxford l'élève et le collaborateur de Max Müller, qui appréciait hautement sa science et son caractère. C'est là qu'il exécuta le grand travail qui a rendu son nom populaire chez les orientalistes des deux mondes : le Catalogue du Tripiṭaka chinois [1]. Il édita, en collaboration avec Max Müller, plusieurs textes bouddhiques en sanskrit : le *Sukhāvatīvyūha*, la *Vajracchedikā*, le *Prajñāpāramitāhṛdayasūtra*, etc. [2] Il copia aussi durant son séjour plusieurs sūtras importants : le *Saddharmapuṇḍarīka*, le *Laṅkāvatāra*, le *Suvarṇaprabhāsa*, etc.

Rentré au Japon en 1884, Nanjio fut absorbé de nouveau par les devoirs de ses charges ecclésiastiques et son activité scientifique passa à l'arrière-plan. Il fit trois voyages à l'étranger : en 1887, il visita les lieux les plus illustres de l'histoire bouddhique dans l'Inde et en Chine ; en 1898, il se rendit à Bangkok comme membre d'une délégation chargée de recevoir une relique du Buddha offerte par le roi de Siam au Japon [3] ; enfin, en 1902, il prit part au Congrès des Études d'Extrême-Orient, à Hanoi, comme représentant de la Teikoku Tōyō-gakkwai (Société orientaliste du Japon), et y annonça son projet d'éditer avec le Prof. Kern le *Lotus de la Bonne Loi* [4]. Sa dernière contribution à la littérature sanskrite du bouddhisme fut l'édition et la traduction du *Laṅkāvatārasūtra*, publiées par l'Université Otani de Kyōto. Il avait également préparé le texte du *Suvarṇaprabhāsasūtra*, qui est en cours de publication par les soins de son élève M. Idzumi. Il avait fait imprimer peu avant sa mort un volume de mémoires sous le titre de *Kwaikyu Roku*.

M. Bunyiu Nanjio laissera à ses compatriotes le souvenir d'un lettré estimé, d'un prédicateur éminent et d'un grand religieux aussi remarquable par la rectitude de sa vie que par l'étendue de son savoir. Les savants étrangers lui demeureront à jamais reconnaissants de l'immense service qu'il a rendu à la philologie bouddhique par son Catalogue du Tripiṭaka chinois : et ceux qui ont eu la bonne fortune de le connaître ne sauraient oublier de longtemps la franchise et la noblesse de son caractère, la cordialité de son accueil et l'exquise courtoisie qu'il apportait dans ses relations. C'est une belle figure qui disparaît, au milieu de la sympathie et des regrets de tous [5].

L. Finot.

---

(1) *A Catalogue of the Chinese translation of the Buddhist Tripiṭaka*... Oxford, 1883, in-4°.

(2) Dans les *Anecdota Oxoniensia*, Pt. I-III, Oxford, 1880-1884.

(3) Il s'agit des reliques trouvées en 1897 dans le reliquaire du stūpa de Piprahwa, et dont une part fut donnée par le Gouvernement de l'Inde au roi de Siam.

(4) Voir : *Premier Congrès international des Études d'Extrême-Orient, Hanoi (1902). Compte rendu analytique des séances*. Hanoi, 1903. P. 110. Cette édition a paru depuis dans la *Bibliotheca buddhica* (St Pétersbourg, 1912).

(5) Pour plus de détails, voir la revue *The Young East*, vol. III, 1928, nos 8-12, d'où sont extraits la plupart des faits qui précèdent.

V.-T. HOLBÉ.

Le 18 février 1927 est mort à Saigon Victor-Thomas Holbé, docteur en pharmacie, ancien pharmacien de la Marine. L'Ecole doit un souvenir reconnaissant à ce savant qui comptait depuis 1923 au nombre de ses correspondants, qui avait toujours été pour elle un ami dévoué et lui avait plus d'une fois témoigné sa sympathie par des dons à son musée et à sa bibliothèque [1].

Le vie de V.-T. Holbé est une page de l'histoire de Saigon. Il fut vice-président du Conseil colonial et membre de la Chambre de commerce, ainsi que de nombreuses commissions coloniales, où ses conseils, basés sur une parfaite connaissance du pays, étaient toujours très écoutés. Sa maison, où il recevait volontiers non seulement ses amis et collègues, mais aussi les hôtes de passage, était connue dans la colonie entière comme un centre de ralliement des vieux Saigonnais et de tous ceux qui s'intéressaient à un point de vue quelconque à la Cochinchine. Botaniste remarquable, il connaissait à merveille la flore des pays chauds, et le jardin de la « Villa Hermosillo », avec ses beaux palmiers, ses fougères et ses orchidées rares, pouvait passer pour le modèle d'un jardin botanique en miniature.

Membre de plusieurs sociétés savantes, le défunt était l'auteur d'un certain nombre d'études et notices, consacrées à des sujets très divers. Ses travaux sur la *Somatique orientale*, publiés dans la *Revue anthropologique*, en 1923-24, sont le résultat d'une longue et patiente enquête, faite tant en Indochine qu'en Malaisie et dans les Indes néerlandaises, notamment à Bornéo, chez les Dayaks. La même revue publia de lui, en 1919 (mars-avril), un très intéressant mémoire intitulé *Chandoo, Alcool ou Morphine ?* Un article de V. Holbé sur le *Préhistorique indochinois* parut dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, en 1915.

La « Collection Holbé » est trop connue des spécialistes et des amateurs pour que nous ayons à en faire ici l'éloge. Elle se compose de bronzes anciens et modernes, d'ivoires et de bois sculptés, de porcelaines, de jades. Acquise en bloc par la ville de Saigon, elle occupera plusieurs salles dans le nouveau Musée de la Cochinchine.

Fils de cette Provence « claire et parfumée » dont on ne peut évoquer le ciel bleu sans songer à Pétrarque et à Mistral, V. Holbé était un latiniste passionné. Le long séjour sous les tropiques n'avait pas porté atteinte à son enthousiasme de félibre, pas plus, du reste, que les doctrines du Tripiṭaka dont il fut, dit-on, un adepte fervent. Il a su aimer et servir notre grande et belle colonie, tout en gardant intacts, au fond de son cœur, l'amour de son pays natal et le culte des traditions littéraires auxquelles il devait la formation de son esprit.

V. Goloubew.

---

(1) Parmi les objets donnés par M. Holbé figurent plusieurs manuscrits siamois et birmans (*BEFEO.*, XX, iv, 194), une guirlande rituelle lamaïque, composée de crânes sculptés dans l'ivoire, ainsi qu'une peinture bouddhique de dimensions exceptionnelles représentant le bodhisattva Samantabhadra (*ibid.*, XVI, v, 95).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

7 avril 1927.

Arrêté complétant ainsi qu'il suit l'article 21 de l'arrêté du 20 septembre 1920 : « Le temps passé à l'École Française d'Extrême-Orient, comme membre temporaire, par des fonctionnaires appartenant à un cadre local ou métropolitain, et appelés, à leur sortie de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à continuer leurs services dans la colonie, entrera obligatoirement dans le décompte des années passées en Indochine en ce qui concerne le droit aux congés administratifs prévus par l'arrêté du 18 février 1921, à condition que ces fonctionnaires aient continué à effectuer sans interruption les versements réglementaires pour les pensions ou retraites. » (*J. O.*, 1927, p. 1222.)

8 avril 1927.

Arrêté autorisant le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient à acquérir, pour les collections du Musée de cette Institution, quatre séries d'armes et d'instruments de bronze, savoir : 1° casque, épées et poignards : 28 pièces ; 2° haches : 126 pièces ; 3° lances, falariques et armes de jet : 94 pièces ; 4° instruments et objets divers : 78 pièces. (*J. O.*, 1927, p. 1224.)

10 mai 1927.

Arrêté nommant membre temporaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient M. Paul Mus, licencié de philosophie, ancien élève de l'Ecole des Hautes Etudes, diplômé de l'Ecole des Langues orientales. (*J. O.*, 1927, p. 1506.)

29 mai 1927.

Arrêté plaçant M. J. Y. Claeys, architecte-adjoint des Travaux Publics de l'Indochine, dans la position de congé hors cadres à compter du 1er juin 1927 pour servir à l'Ecole Française d'Extrême-Orient en qualité de membre temporaire. (*J. O.*, 1927, p. 1620.)

21 juin 1927.

Rapport sur les travaux de l'Ecole Française d'Extrême-Orient du 1er juillet 1926 au 30 juin 1927. (*Rapports au Conseil de Gouvernement de l'Indochine*, session ordinaire de 1927, p. 70-79.)

22 juin 1927.

Décision chargeant M. Marcel Ner, professeur agrégé au Lycée Albert Sarraut, d'une mission de recherches sociologiques à Ban Méthuot pendant son congé annuel correspondant aux vacances scolaires.

21 juillet 1927.

Arrêté accordant à M. L. Aurousseau, directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, un congé administratif d'un an pour en jouir à Paris, et le chargeant, pendant la durée de son congé, d'une mission gratuite ayant pour objet : 1° de contribuer, en Europe et aux Etats-Unis, par des conférences et des publications faites sous le patronage de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, au travail de propagande entrepris pour faire connaître l'œuvre archéologique et touristique réalisée dans les divers pays de l'Indochine ; 2° de représenter l'Ecole Française d'Extrême-Orient au VI[e] Congrès international des Sciences historiques qui tiendra ses assises à Oslo du 14 au 18 août 1928. (*J. O.*, 1927, p. 2127.)

27 juillet 1927.

Décision chargeant M. V. Goloubew des fonctions de secrétaire-bibliothécaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, pour compter du 27 juillet 1927.

2 août 1927.

Arrêté nommant M. Paul-Fernand Revéron, architecte diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts, membre temporaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, dans le service des Travaux publics avec le grade d'architecte-adjoint de 2[e] classe. (*J. O.*, 1927, p. 2218.)

6 août 1927.

Arrêté prorogeant d'une année, à compter du 14 juin 1927, le terme de séjour de M. E. Aubouin, membre temporaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. (*J. O.*, 1927, p. 2219.)

3 octobre 1927.

Décision chargeant M. H. Parmentier, chef du Service archéologique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, d'une mission permanente au Cambodge, pour compter du 1[er] novembre 1927.

5 octobre 1927.

Arrêté nommant M. J. Wilkin, chef de bureau de 1[re] classe, détaché dans la position hors cadres à l'Ecole Française d'Extrême-Orient, au grade de chef de bureau hors classe, pour compter du 1[er] janvier 1928.

19 octobre 1927.

Arrêté chargeant M. L. Finot, professeur au Collège de France, chargé de mission en Indochine, des fonctions de directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient par intérim pendant la durée du congé de M. L. Aurousseau, directeur titulaire. (*J. O.*, 1927, p. 2882.)

21 octobre 1927.

Arrêté plaçant M. Trần-van-Giáp, lettré titulaire de 6e classe à l'Ecole Française d'Extrême-Orient, dans la position hors cadres et le chargeant d'une mission en France pour remplir, à l'Ecole des Langues orientales vivantes à Paris, les fonctions de répétiteur de langue annamite. (*J. O.*, 1927, p. 2907.)

1er novembre 1927.

Décision chargeant M. V. Goloubew, secrétaire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, de l'expédition des affaires courantes de l'Ecole, à compter du jour du départ en congé de M. L. Aurousseau, directeur titulaire, et jusqu'à l'arrivée en Indochine de M. L. Finot, directeur intérimaire.

5 novembre 1927.

Contrat engageant, pour un an, M. L. Fombertaux comme inspecteur du Service archéologique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

9 novembre 1927.

Décision affectant M. L. Fombertaux, inspecteur du Service archéologique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, au poste archéologique de Sambor Prei Kuk, pour compter du 1er janvier 1928.

18 novembre 1927.

Avenant au contrat d'engagement de M. V. Goloubew comme membre permanent de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

24 novembre 1927.

Arrêté créant a Saigon un musée d'art, d'histoire, d'archéologie et d'ethnographie. (*J. O.*, 1927, p. 3328.)

Le Gouverneur général p. i. de l'Indochine, Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu les décrets du 20 octobre 1911 portant fixation des pouvoirs du Gouverneur général et organisation financière et administrative de l'Indochine ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juin 1911 ;

Vu le décret du 2 décembre 1925 ;

Vu le décret du 3 avril 1920 conférant la personnalité civile à l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 1920 portant organisation de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;

Vu le décret du 23 décembre 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application en Indochine de la loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques ;

Vu l'arrêté du 30 avril 1925 portant réglementation de détail pour l'application du décret du 23 décembre 1924 ;

Sur la proposition concertée du Gouverneur de la Cochinchine et du Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;

Arrête :

Art. 1er — Il est créé à Saigon, sous le nom de « Musée de la Cochinchine », un musée d'art, d'histoire, d'archéologie et d'ethnographie, placé sous l'autorité du Gouverneur de la Cochinchine et sous le contrôle scientifique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Art. 2. — Cet établissement a pour but de centraliser et de conserver tous objets indochinois anciens présentant un caractère artistique et documentaire et particulièrement les pièces trouvées par suite de fouilles ou de travaux quelconques sur le territoire de la Cochinchine, ainsi que les sculptures détachées dont la conservation ne saurait être, en raison de leur situation, matière ou dimensions, convenablement assurée au lieu d'origine.

Art. 3. — Tous les objets dûment portés au catalogue du Musée de la Cochinchine deviennent et demeurent partie intégrante et inaliénable du domaine colonial ou du domaine local suivant les cas. Pourront figurer dans les galeries d'exposition à titre de prêt ou de dépôt, des collections appartenant soit au domaine local, soit à un domaine communal, soit à une société ou à une personne privée.

Art. 4. — Le Conservateur du Musée de la Cochinchine est nommé par le Gouverneur de la Cochinchine sur la présentation du Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Art. 5. — Le Conservateur adresse chaque année au Gouverneur de la Cochinchine un rapport d'ensemble sur sa gestion exposant la situation des collections, les travaux exécutés, le nombre des visiteurs reçus, les dépenses et recettes effectuées. Une ampliation de ce rapport est transmis au Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Art. 6. — Le Chef du Service archéologique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient sera chargé en principe et sous l'autorité du Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, de l'établissement du catalogue et du classement des collections artistiques et archéologiques du Musée. Il lui appartiendra en outre de faire, au cours de ses inspections périodiques en Cochinchine, toutes propositions utiles sur l'opportunité du transfèrement au Musée des pièces provenant de monuments, de fouilles ou de découvertes.

Art. 7. — Les crédits affectés chaque année à l'entretien du Musée, à l'accroissement des collections et au paiement de la solde et des accessoires de solde du personnel, seront inscrits au budget local de la Cochinchine.

Art. 8. — Un règlement ultérieur établi d'un commun accord par le Gouverneur de la Cochinchine et le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient déterminera les conditions de fonctionnement intérieur du Musée de la Cochinchine.

Art. 9. — Le Gouverneur de la Cochinchine et le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saigon, le 24 novembre 1927.

P. le Gouverneur général et par délégation.
B. de La Brosse.

28 novembre 1927.

Arrêté du Gouverneur de la Cochinchine réglant l'organisation du Musée de la Cochinchine. (*Bull. adm. Coch.*, 1927, p. 3366.)

Le Gouverneur de la Cochinchine, Officier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 20 octobre 1911, fixant les pouvoirs du Gouverneur de la Cochinchine et des Résidents supérieurs en Indochine ;
Vu l'arrêté du 24 novembre, portant création d'un Musée en Cochinchine ;
Sur la proposition du Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient,

Arrête :

Art. 1er. — Le bâtiment édifié au Jardin botanique et dont le plan est ci-annexé, est affecté au Musée de la Cochinchine.

Art. 2. — En principe les collections et objets devront être exposés dans les salles et galeries du Musée et répartis en s'inspirant des indications suivantes :

1° *Rotonde*. — Belles pièces des arts d'Extrême-Orient ; expositions. (Vue d'ensemble des arts asiatiques.)

2° *Salle n° 2*. — Bibliothèque et bureau du Conservateur (collection de livres de la Société des Etudes Indochinoises et parties de ses collections qui ne pourraient être exposées dans les salles et galeries du Musée).

3° *Aile droite*. — L'aile droite du bâtiment sera consacrée aux arts de famille chinoise et l'ethnographie des pays annamites de l'Indochine.

Salle n° 4. — Arts de la Chine, du Japon et de la Corée.
Salle n° 9. — Arts du Tonkin et de l'Annam.
Salle n° 8. — Arts annamites de la Cochinchine.
Salle n° 7. — Ethnographie de la Cochinchine.
Salle n° 6. — Ethnographie de l'Annam et du Tonkin.
Salle n° 14. — Numismatique.

4° *Aile gauche.* — Arts de famille indienne, ethnographie du Cambodge et du Laos.

Salle n° 3. — Inde, Birmanie, Siam, Java.
Salle n° 12. — Laos, Cambodge, Champa.
Salle n° 11. — Cochinchine (pièces d'art khmèr primitif, d'art cham ou d'art khmèr provenant du territoire de la Cochinchine).
Salle n° 10. — Ethnographie du Cambodge.
Salle n° 5. — Ethnographie du Laos.
Salle n° 13. — Préhistoire.

Art. 3. — Le Conservateur du Musée de la Cochinchine pourra, sur autorisation du Gouverneur de la Cochinchine et après avis du Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, acquérir tous les objets susceptibles de figurer dans les collections du Musée. Il en effectuera le paiement sur les fonds mis à sa disposition. Après épuisement de ces fonds, aucune acquisition nouvelle ne pourra être faite sur l'exercice en cours qu'après que de nouveaux crédits auront été alloués par le budget local de la Cochinchine et le budget de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Art. 4. — Dès son entrée au Musée, tout objet sera porté à l'inventaire et revêtu de son numéro de prise en charge et de sa cote de classement par les soins du Conservateur. Celui-ci rédigera en même temps une fiche portant les indications suivantes :

1° Numéro d'inventaire.
2° Cote.
3° Origine.
4° Prix d'achat ou don de...
5° Matière.
6° Poids et dimensions.
7° Description.
8° Observations archéologiques.

Art. 5. — Le Conservateur établira chaque mois une copie de l'inventaire des pièces acquises au cours du mois précédent et l'adressera au Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Art. 6. — Le Conservateur est chargé de classer les collections au fur et à mesure de leur entrée au Musée et d'en préparer un catalogue méthodique.

Art. 7. — Les pièces seront classées, dans ce catalogue, sous les lettres et rubriques suivantes :

A. Préhistoire.
B. Ronde-bosse et bas-relief pierre.
C. Sculpture architecturale.
D. Pierres inscrites.
E. Bronze, cuivre, fer (tous objets).
F. Or, argent, ivoire, matières précieuses (tous objets).

G. Monnaies et médailles.

H. Céramique.

J. Bois (tous objets).

K. Collections d'objets formant un tout distinct ; collections constituées ou trouvailles archéologiques.

L. Copies et moulages.

M. Dessins et peintures.

N. Etoffes.

O. Armes et outils.

P. Instruments de musique.

Q. Véhicules et harnachements.

R. Modèles réduits.

S. Objets divers (toutes natures et matières) non classés aux lettres précédentes.

Art. 8. — Les objets exposés porteront leurs lettres et numéros de classement et seront accompagnés d'étiquettes explicatives rédigées en français et en annamite. Tous les détails de montage, de présentation, de groupement et de désignation, seront réglés par le Conservateur sur les instructions du Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ou d'un membre de cette Institution spécialement délégué à cet effet.

Art. 9. — Un exemplaire du catalogue tenu à jour, sera mis à la disposition des travailleurs fréquentant le Musée.

Art. 10. — Le Musée de la Cochinchine sera ouvert tous les jours y compris les dimanches et jours fériés (sauf le lundi matin et le vendredi matin de 8 heures à 11 heures 30, et de 16 heures à 22 heures).

Il en sera de même pour la bibliothèque qui sera adjointe au Musée.

Art. 11. — La garde du Musée sera assurée de jour et de nuit par un gardien chef et deux gardiens indigènes. Le Conservateur dressera un tableau de service qui sera soumis à l'approbation du Gouverneur de la Cochinchine.

Art. 12. — Un registre des visiteurs sera tenu.

Art. 13. — Lors de ses passages à Saigon, le Directeur de l'École Française d'Extrême-Orient ou tout autre membre de cette Institution spécialement délégué à cet effet procédera à une inspection générale du Musée de la Cochinchine et déterminera avec le Conservateur les modifications à apporter au classement et à la présentation des collections, arrêtera le programme des mesures à prendre dans la suite, procédera à la vérification de l'inventaire et rendra compte de son inspection au Gouverneur de la Cochinchine.

Art. 14. — Le Conservateur se tiendra à la disposition des savants et des artistes désireux d'avoir recours à lui, ainsi qu'à celle du Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, pour tous travaux ou recherches que celui-ci pourrait avoir à lui confier (enquêtes, moulages, photographies), tant au Musée que dans l'intérieur de la Cochinchine.

Art. 15. — Le Conservateur a seul qualité pour faire exécuter des moulages des objets de collections, à la condition que l'opération ne puisse compromettre l'aspect et l'intégrité de l'objet. Il devra chaque fois en référer au préalable au Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Art. 16. — Le Directeur des Bureaux, le Chef de Cabinet, le Conservateur du Musée de la Cochinchine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saigon, le 28 novembre 1927.

B. de La Brosse.

26 décembre 1927.

Arrêté créant au Musée Khải-định à Huế une section des antiquités chames. (*J. O.*, 1927, p. 3551.)

Le Gouverneur général p. i. de l'Indochine, Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu les décrets du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur général et organisation financière et administrative de l'Indochine ;
Vu la circulaire ministérielle du 20 juin 1911 ;
Vu le décret du 3 décembre 1925 ;
Vu l'arrêté du 26 octobre 1927 ;
Vu l'ordonnance royale du 17 août 1923 créant le Musée Khải-định ;
Vu l'article 8 du décret du 3 avril 1920 chargeant le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient de « diriger . . . les musées ou sections de musée placés sous son autorité ou son contrôle » ;
Sur la proposition du Résident supérieur en Annam et du Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient,

Arrête :

Art. 1er. — Il est créé au Musée Khải-định à Huế une « section des antiquités chames ».

Art. 2. — Cette section a pour but de présenter au public une sélection de pièces représentatives de l'art cham, et dont le dépôt est effectué au Musée Khải-định par l'École Française d'Extrême-Orient.

Art. 3. — La section des antiquités chames du Musée Khải-định se trouve placée sous la direction et le contrôle scientifique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Elle est gérée et entretenue en état par le Conservateur du Musée Khải-định.

Art. 4. — Le Chef du Service archéologique de l'Ecole Française d'Extrême-Orient est, en principe, chargé, sous l'autorité du Directeur de l'Ecole, de la conservation, de la présentation et du classement des pièces ainsi que de l'établissement du catalogue. Il lui appartient de relever, au cours de ses inspections périodiques, la liste des objets qui pourraient être destinés à la section créée et de proposer au

Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient leur transfèrement au Musée Khải-định, dans la section des antiquités chames. Les modes et conditions du transfèrement seront réglés par le Chef du Service archéologique d'accord avec l'administration du Musée.

Art. 5. — Le Résident supérieur en Annam et le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 26 décembre 1927.

MONGUILLOT.

31 décembre 1927.

Arrêté portant à 18.000 francs la solde de présence de M. H. MARCHAL, membre permanent de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, Conservateur du Groupe d'Angkor, pour compter du 1er janvier 1928. (*J. O.*, 1928, p. 34.)

INDEX ANALYTIQUE

N. B. — Les noms des auteurs d'articles originaux sont en PETITES CAPITALES, et les titres de leurs articles en *italique*. Les noms des auteurs d'ouvrages ou d'articles dont il a été rendu compte sont en *italique*, et les titres de leurs ouvrages en caractères romains du corps. L'abréviation CR. = compte rendu.

ERRATA ET ADDENDA

P. 5, n. 2. *Compléter la note comme suit :* Wakan rôei shû (livre 2, chap. des félicitations 祝) le poème suivant dû à Kei no Yasutane 慶保胤.

P. 9, l. 8. *Au lieu de :* danser, *lire :* à danser.

P. 12, n. 2. *Au lieu de :* Ichiyô, *lire :* Ichijô.

P. 24, l. 18. *Au lieu de :* y.e, *lire :* yue.

Ib., n. 2, l. 1. *Lire :* Au lieu de « takitsubo », Kmp. dit : « takigawa », etc.

P. 31, n. 3, l. 3. *Lire :* en chanter les vertus.

P. 36, n., l. 5. *Au lieu de :* miyura, *lire :* miyuru.

P. 50, l. 5. *Au lieu de :* Sagmni wo, *lire :* Sagami no.

P. 51, n. 2, dern. l. *Au lieu de :* dremsa, *lire :* dreams.

P. 54, dern. l. *Supprimer le point après :* mo.

P. 58, l. 15. *Supprimer le point après :* ga.

P. 76. *La 1re ligne :* Eya ! to hiku hodo ni, *serait mieux placée au bas de la page 74 afin de se trouver en regard de la traduction correspondante.*

P. 82, l. pén. *Au lieu de :* Kawachie, *lire :* Kawachi e.

P. 96, l. 6. *Au lieu de :* hitoarite, *lire :* hito arite.

P. 101, n. 1, in fine. *La phrase commençant par :* les deux enfants..., *ne doit pas être entre guillemets.*

P. 105, n. 1, l. 1. *Au lieu de :* azasu, *lire :* azusa.

P. 111, n. 1, l. 2. *Lire :* par opposition avec.

P. 114, l. 7. *Au lieu de :* Ichino-tani, *lire :* Ichi-no-tani.

P. 124, l. 1. *Supprimer le point après :* nami.

P. 141, n. 2, l. 2. *Au lieu de :* Shûchûsho, *lire :* Shuchûshô.

P. 169, l. 23. *Au lieu de :* 100 et 4000 mètres, *lire :* 400 et 1000 mètres.

P. 205, l. 13. *Au lieu de :* p. 292, *lire :* p. 293.

P. 297, l. 18. *Au lieu de :* tirer, *lire :* retirer.

P. 375, l. 13. *Au lieu de :* Tonle Sap, *lire :* Tolne Sap.

P. 385, l. 10-11. *Au lieu de :* en une langue européenne, *lire :* en français.

P. 385, n. 3. *Ajouter :* Sur les inexactitudes de toutes ces traductions, cf. E. von Zach in *T'oung Pao*, vol. XXV, 1927, p. 349-364.

P. 386, n. 3, dern. l. *Au lieu de :* IV, III, *lire :* IV, III.

P. 393, l. 8. *Au lieu de :* Ch. I, *lire :* Ch. II.

P. 415, l. 19. *Au lieu de :* sdiritnelle, *lire* spirituelle.

Ib., l. 25. *Au lieu de :* shales, *lire* sables.

P. 419. *Addendum.* Nous apprenons, bien tardivement, la mort du comte Goblet d'Alviella. Dans notre compte rendu de la récente réédition de *Ce que l'Inde doit à la Grèce*, nous avons essayé de montrer, en les comparant aux résultats acquis depuis 1897 en ce domaine, la justesse de conceptions formées voici trente ans et qui, dans leur essentiel, n'ont point vieilli. Peut-être n'aurions-nous pu offrir à cette mémoire vénérable un hommage plus spontané et plus direct. — P. Mus.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Planches hors-texte.

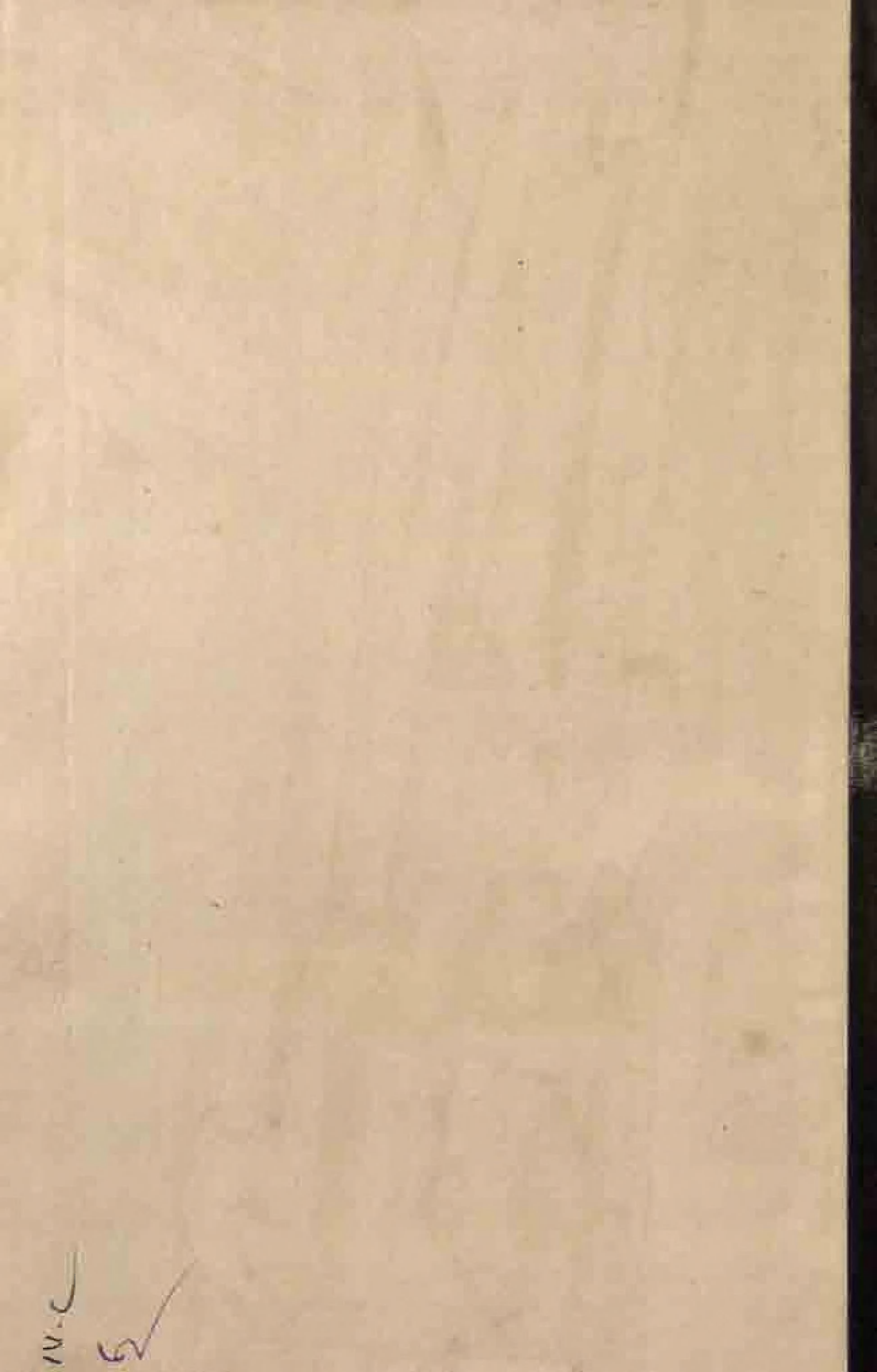
Après la page

Figures dans le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Le Directeur Gérant : L. Finot.





"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.

S. B., 148, N. DELHI.